HISTOIRE
UNIVERSELLE,
SACRÉE ET PROFANE.

HISTOIRE UNIVERSELLE, SACRÉE ET PROFANE,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS.

Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET *Abbé de Senones, & Président de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

TOME TREIZIEME.

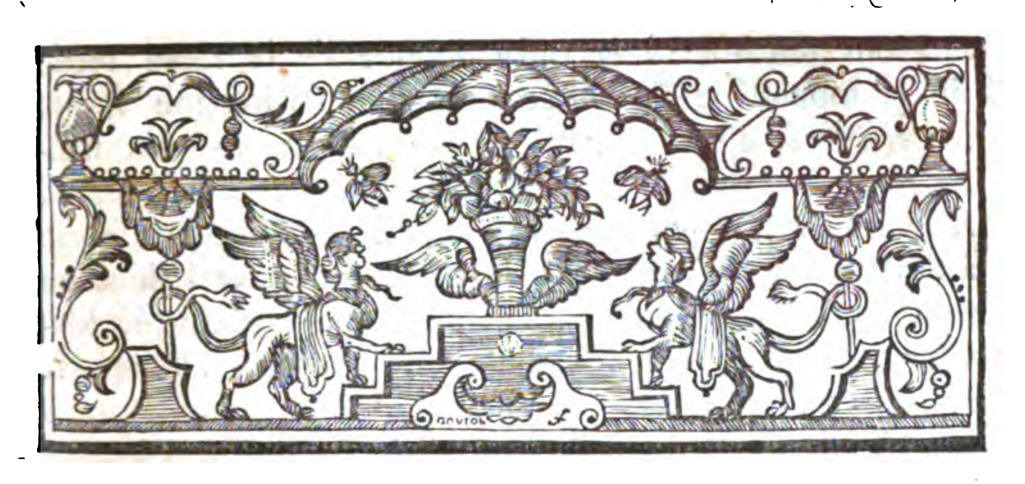


A NANCY,

Chez CLAUDE-SIGISBERT LAMORT Imprimeur, près des RR. PP. Dominicains.

M. DCC. LXVIII.

AVEC APPROBATION.



PRÉFACE

SUR LE TREIZIEME TOME

DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE.



CE volume contient la suite de l'histoire du quatorzieme siecle & partie de celle du quinzieme, l'abondance des matieres n'ayant pas permis de renfermer toute l'histoire du treizieme siecle dans un seul volume. On verra dans celui-ci de grandes révolutions tant en Orient qu'en Occident. La ruine de l'empire des Grecs en Orient, le grand schisme qui désola l'Eglise d'Occident pendant tant d'années, les commencemens de l'empire formidable des Turcs, sont des événemens si importans, qu'ils méritent toute l'attention de nos lecteurs & demandent d'être racontés un peu au long.

I. Décadence de l'empire des Grecs.

Nous touchons à la triste époque de la ruine totale de la monarchie des Grecs. Manuel Paléologue fils & successeur de Jean VI. Paléologue fut encore plus malheureux que lui. Bajazet I. le plus fier des Ottomans, réduisit par ses conquêtes l'empire de Constantinople à des bornes si étroites, qu'à peine contenoit-il deux ou trois bonnes provinces. Réduit presque à l'extrêmité, Manuel Paléologue vint en Europe, parcourut l'Italie, la France & l'Angleterre pour y demander du secours; mais sans succès, soit à cause du grand schisme qui agitoit alors les esprits, soit à cause des mouvemens intérieurs qu'il y avoit en France & en Angleterre. Bajazet assiégeoit Constantinople, & l'auroit infailliblement prise ou détruite. Dans cette extrêmité Manuel implora le secours du fameux Tamerlan, qui faisoit trembler l'Asie par l'étendue & la rapidité de ses conquêtes. Tamerlan vint fondre sur les états de Bajazet, & l'obligea, par cette diversion, non seulement à quitter Constantinople, mais encore à repasser en Asie, pour s'opposer aux progrès de ce Conquérant. Pendant plus de douze années que les enfans de Bajazet se disputerent l'empire Turc, Manuel remonta sur le trône de Constantinople & eut le tems de rétablir ses affaires. Tantôt ami, tantôt ennemi de quelques-uns des princes Musulmans, il se servoit des uns & des autres selon que ses intérêts le demandoient. Ce Prince mourut après quarante-un ans d'infortunes & de malheurs.

Jean VII. Paléologue son fils lui succéda. Son regne fut une guerre continuelle qu'il eut à soutenir contre les Turcs. L'extrêmité à laquelle ces barbares le réduisirent,

porta ce Prince à penser enfin sérieusement à réunir l'Eglise Grecque avec la Latine, dans l'espérance de tirer des princes chrétiens du secours contre ses ennemis. Il y eut pour cet effet différentes ambassades de part & d'autre. Il vint lui-même avec le patriarche Joseph & plusieurs évêques d'Orient au concile de Ferrare, depuis transféré à Florence. Après bien des contestations sur les articles qui faisoient le sujet de la division des deux Eglises, le décret d'union y fut dressé & souscrit : mais le peu de fermeté de l'Empereur & la vanité des évêques Grecs firent encore échouer cette grande affaire ; parce que dès qu'il y aura des hommes mal-intentionnés dans l'église, il y aura toujours des passions qui l'emporteront sur les vues des porsonnes les plus sages & les plus chrétiennes.

Jean VII. laissa l'Empire à son frere Constantin, surnommé Dragases, dans un état déplorable, par la puissance formidable des Turcs, par l'extrême foiblesse des Grecs & par la funeste division qui étoit dans la famille impériale. Le sultan Amurath observa religieusement la paix qu'il avoit faite avec Constantin. Mais Mahomet II. son successeur, ennemi implacable du nom chrétien, ne fut pas si religieux. Ce Prince ne se vit pas plutôt sur le trône, qu'il résolut de périr ou de se rendre maître de Constantinople. En vain l'empereur Constantin implora-t-il le secours du Pape & des princes chrétiens. Abandonné presque à lui-même, n'ayant que ses seules & foibles forces, qui, comparées à celles de son ennemi, qui montoient à près de cinq cens mille hommes, n'étoient presque rien, il se défendit néanmoins avec toute la valeur

imaginable, faisant des efforts extraordinaires pour résister aux Turcs. Mais enfin accablé par la multitude, percé de plusieurs coups, il mourut les armes à la main & en héros chrétien. Avec lui finit l'empire d'Orient, qui, depuis la dédicace de Constantinople par Constantin-le-Grand dans le quatrieme siecle le 19 de mai 1330. avoit duré onze cens vingt-trois ans.

C'est ainsi que les restes du plus célebre Empire qui exista jamais, tomberent entre les mains des Barbares, dont les peres, peu de tems avant ce grand événement, se croyoient trop heureux d'être à la solde des empereurs. L'Occident ne fut pas longtems sans s'appercevoir de la faute qu'il avoit faite, de laisser enlever le boulevard de la chrétienté; & pendant plus de cent ans l'Italie, la Hongrie, l'Allemagne même furent dans la plus grande inquiétude, de se voir à la veille de devenir les provinces de la monarchie des Turcs.

II. Empire d'Occident.

Dès l'an 1376. l'empereur Charles IV. avoit fait élire roi des Romains Vencessas son fils ainé, âgé de quinze ans. L'histoire nous dépeint ce Prince comme un monstre par ses débauches, qui étoient, dit-on, si outrées, qu'il se retiroit dans les bois pour n'en être pas détourné. Il commença par dissiper les trésors de son pere dans des débauches à Francfort & à Aix-la-Chapelle. Il négligeoit entiérement les affaires. Ses dissipations furent si excessives, qu'il vendoit tous les domaines. Il acheva d'anéantir les débris de celui d'Italie, en créant Jean Galeas visconti, duc de Milan & comte de Pavie, de Parme & de Plaisance, & donnant tous les droits, rangs & privileges des autres souverains d'Italie. Les princes de l'Empire l'ayant averti

averti plusieurs fois en vain des désordres qui régnoient en Allemagne par sa faute, se déterminerent enfin l'an 1400. à le déposer. Il régna encore en Boheme jusqu'à sa mort. On lui substitua Rupert ou Robert comte Palatin du Rhin, qui vint à bout, par sa prudence & son courage, d'appaiser les troubles & les dissentions qui agitoient l'Empire. Josse marquis de Moravie, qui parvint ensuite à la couronne impériale, ne fut jamais couronné, à peine même fut-il reconnu. Il ne régna que six mois.

La prudence avec laquelle Sigismond frere de Venceslas gouvernoit depuis quelques années le royaume de Hongrie, fut un préjugé qui le fit choisir préférablement à tout autre prince pour occuper le trône impérial, après la mort de l'empereur Josse de Moravie. Sigismond, après avoir fait différentes constitutions pour rétablir la tranquillité en Allemagne, s'appliqua à rendre la paix à l'église. Il envoya pour cela des ambassadeurs dans toutes les cours, pour exciter les autres souverains à mettre fin au schisme qui désoloit l'Eglise; &, ce qui est rare dans un aussi grand Prince, il voulut bien parcourir lui-même la France, l'Espagne, l'Angleterre & l'Italie, pour porter les princes à demander un concile général qui pût arrêter ce scandale. Dans cette vue il assista en personne au concile de Constance, auquel il fut presque toujours présent, pour accélérer par sa présence ce grand ouvrage. Le pape Benoît XIII. continuant de braver l'autorité du concile, Sigismond fit le voyage du Roussillon, pour l'engager à se démettre de la papauté. Ensorte que l'on est principalement redevable à ce grand Prince de l'extinction du schisme & du rétablissement de la paix de l'église. Il ne fut pas

ſi heureux dans les guerres qu'il entreprit contre les infideles & contre les hussites de Bohême. Il put à peine en ſeize années réduire ce royaume révolté avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croiſades.

Albert II. duc d'Autriche fit rentrer la couronne impériale dans la maiſon d'Autriche. Ce Prince étoit fils d'Albert IV. duc d'Autriche & de Carniole, petit-fils d'Albert III. & arriere-petit-fils du duc Albert II. dit le Sage, qui étoit fils de l'empereur Albert I. Il joignit à la dignité impériale les royaumes de Hongrie & de Boheme, dont il avoit comme hérité en qualité de gendre de feu l'empereur Sigiſmond. Il prit ſous ſa protection particuliere le concile de Baſle, & travailla à le réconcilier avec le pape Eugene IV. Sa douceur, ſa généroſité promettoient beaucoup; mais ayant régné très-peu de tems, il ne put rétablir l'Empire. Néanmoins dans les vingt-un mois qu'il régna, il en ſoutint avec courage la dignité contre les Turcs, les Moraves & les Bohemes rebelles.

III. Etat des affaires de France.

Charles V. dit le Sage, fils aîné de Jean II. roi de France, fut couronné à Rheims en 1364. Ce Prince réuniſſoit en ſa perſonne les qualités qui font les grands rois & les rois ſelon le cœur de Dieu. Il ne fut, dit un de ſes hiſtoriens, ni ébloui de l'éclat de ſa couronne, ni embarraſſé de la royauté. Accoutumé à gouverner depuis la priſon du Roi ſon pere, c'eſt-à-dire, depuis plus de ſept ans, il ſentoit le poids du gouvernement, & en avoit appris l'art par une pratique & par des épreuves qui l'y avoient beaucoup mieux formé que tous les préceptes des plus profonds politiques. La ſageſſe fut ſur-tout ſon véritable caractere. En montant ſur le trône il avoit trouvé

les affaires du royaume presque désespérées ; & il les rétablit par sa prudence. Il rémédia à tout par ses négociations & ses généraux. Bertrand du Guesclin, le plus vaillant homme de son tems, tomba, dans le Maine & dans l'Anjou, sur les quartiers des troupes Angloises, & les défit toutes les unes après les autres. Il rangea peu-à-peu le Poitou, la Saintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin, le Ponthieu sous l'obéissance de la France. Les François avoient perdu sous le roi Jean tout ce que Philippe-Auguste avoit conquis sur les Anglois. Charles s'en remit en possession par sa dextérité & par ses armes. Jamais prince ne se plut tant à demander conseil, & ne se laissa moins gouverner que lui par ses courtisans. Les talens eurent en lui un protecteur. Il aimoit la lecture & les livres, & encourageoit les auteurs. On peut regarder Charles V. comme le véritable fondateur de la bibliotheque du Roi.

Charles VI. son fils & son successeur parvint à la couronne âgé seulement de douze ans & neuf mois. Sa jeunesse livra la France à l'avarice & à l'ambition de ses trois oncles les Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne. Par leur naissance ils étoient les tuteurs de l'état, ils en devinrent les tyrans. Il y eut au commencement de ce regne des séditions dans plusieurs provinces, à l'occasion des impôts. Les contestations qui s'éleverent entre les oncles du Roi au sujet de la régence, occasionnerent de grands malheurs & eurent des suites terribles. Le Duc d'Orléans, comme frere du Roi, ne mettoit point de bornes à ses prétentions, & étoit toujours d'un avis contraire à celui de ses oncles. Valentine de Milan sa femme,

avoit pris un si grand ascendant sur l'esprit de Charles VI. par son adresse & sa complaisance, que ce Prince, dans les accès de son mal, ne se rendoit qu'aux instances de cette Princesse pour prendre de la nourriture ou des remedes. La Duchesse de Bourgogne, fiere de sa naissance, souffroit impatiemment cette préférence. La haine mutuelle de ces deux femmes passa bientôt dans le cœur de leurs maris, & dès-lors on vit régner une antipathie entre ces deux Princes. Le Duc de Bourgogne fit assassiner le Duc d'Orléans, & ce meurtre mit le feu aux quatre coins du royaume. La maladie si fâcheuse & si extraordinaire dont Charles VI. fut attaqué, mit le comble à ces malheurs. Les Anglois ne manquerent pas de profiter de ces divisions : ils remporterent la bataille d'Azincourt, qui couvrit la France de deuil. La perte de Rouen & de toute la Normandie, & du Maine, fut le prix de cette victoire. Les François, divisés sous les noms factieux d'Orléanois & de Bourguignons, s'immoloient à l'envi aux fureurs de l'une & l'autre faction. Le Duc de Bourgogne fit regorger de sang la capitale & les provinces. Sa mort funeste, loin d'arrêter le carnage, l'augmenta. Philippe son fils, voulant venger ce meurtre, s'unit avec Henri V. roi d'Angleterre & avec Isabelle de Baviere, femme de Charles VI. princesse dénaturée, qui, par ce complot, faisoit perdre la couronne au Dauphin son propre fils. Il sembloit que la couronne de France alloit passer pour toujours en des mains étrangeres; mais la mort de Henri V. & celle de Charles VI qui la suivit de près, sauva la France, comme autrefois celle de Jean Sans-Terre sauva l'Angleterre.

Il ſemble que la Providence deſtinoit le roi Charles VII. pour être le reſtaurateur du royaume de France, qui n'avoit jamais été plus proche de ſa ruine entiere, & qui remonta ſous ſon regne à un plus haut degré de puiſſance, que celui même où il avoit été ſous Philippe-Auguſte. Charles, plein de courage, fut, pour ainſi dire, pendant quelque tems le jouet de la fortune. La haine que la Reine ſa mere avoit conçue contre lui, étoit montée juſqu'au point de la porter à favoriſer le parti des Anglois, & à faire reconnoître pour héritier du royaume Henri V. roi d'Angleterre. Charles ſe trouva ſi malheureux dans les premieres années de ſon regne, qu'il fut ſur le point d'abandonner la meilleure partie de ſon royaume & de ſe retirer en Dauphiné pour défendre le Lyonnois, le Languedoc & l'Auvergne, qui lui étoient encore fideles, lorſque la Providence lui envoya une jeune fille, qui devoit ſauver le royaume & le délivrer des Anglois. C'étoit une payſanne, âgée d'environ dix-huit ans, née à Domremy, village ſitué ſur la Meuſe, ſur la frontiere de Champagne & de Lorraine. Cette jeune fille, pleine de courage & de vertu, lui promet de faire lever le ſiege d'Orléans & de le faire ſacrer à Rheims. On réſiſte d'abord; on l'arme enſuite. Elle marche à la tête d'une armée, ſe jette dans Orléans & en fait lever le ſiege. De nouveaux ſuccès viennent à la ſuite. Enfin elle conduit elle-même Charles VII. à Rheims & aſſiſte à ſon ſacre. Après quoi, ayant rempli l'ordre de Dieu & ſa miſſion, elle veut ſe retirer; mais le Roi s'y oppoſe & la prie de continuer à l'aider de ſa valeur. Mais comme ſi la même Providence, qui l'avoit ſuſcitée pour être la

libératrice de la France, ne l'eût destinée que pour les grandes choses qu'elle venoit de faire, la Pucelle d'Orléans cessa bientôt d'être heureuse; elle fut blessée à l'attaque de Paris & prise au siege de Compiegne dans une sortie. On verra dans cette histoire le sort funeste qui termina les jours de cette Héroïne, & que la barbare injustice de ses ennemis lui fit éprouver.

IV. Etat de l'Angleterre. Richard II. fils d'Edouard prince de Galles, monta sur le trône d'Angleterre après son aïeul Edouard III. âgé de douze ans. Presque tout son regne ne fut qu'un orage continuel par les dissentions des Ducs de Lancastre, d'Yorck & de Glocester, ses oncles. Mais Lancastre, le plus ambitieux & le plus cruel, l'emporta. Richard, après avoir éprouvé divers troubles dans sa minorité, calma ces orages, pour porter la guerre contre la France & l'Ecosse. Il la fit aux uns & aux autres avec assez de bonheur; mais cette prospérité ne se soutint pas. Quoique ce Prince ait été un des plus foibles qui aient gouverné l'Angleterre, il laissa néanmoins échapper des traits de force & de vigueur, qui, dans des tems plus heureux, auroient pu engager des tuteurs moins ambitieux à perfectionner son caractere. Richard fut la victime de Henri de Lancastre, qui le fit déposer par les suffrages forcés des deux chambres. Ce malheureux Roi fut renfermé, & périt bientôt après misérablement.

Lancastre, qui occupa le trône d'Angleterre après la déposition de Richard II. sous le nom de Henri IV. gouverna ses sujets plus par la terreur que par l'amour; plus par les ressorts de sa politique que par le sentiment de leur devoir. La mort de Richard II. sera une tache éter-

nelle à sa mémoire, quand même l'usurpation du trône pourroit être justifiée. Quant au reste il ne fit rien de remarquable, qui puisse servir de matiere à son éloge. Ses expéditions en Ecosse & dans le pays de Galles, n'ont rien qui puisse le distinguer honorablement. S'il se tira heureusement de toutes les conspirations qu'on fit contre lui, ce fut aux services de quelques-uns de ses officiers qu'il en fut redevable. Ce Prince mourut à la fleur de son âge; l'inquiétude qui accompagna sa grandeur trop enviée, les remords dont on prétend qu'il fut tourmenté sans cesse, le rendoient un objet de pitié jusques sur le trône où il étoit assis. Sa prudence, sa vigilance & sa prévoyance, pour s'y affermir, furent admirables. L'empire qu'il eut sur lui-même n'est pas moins étonnant: sa bravoure à la guerre & sa fermeté dans les affaires politiques sont aussi surprenantes.

Henri V. son fils & son successeur forma le projet de conquérir la France, & l'exécuta. Il descendit en Normandie, prit & saccagea Harfleur, gagna la bataille d'Azincourt & retourna en Angleterre, emmenant avec lui plusieurs princes & près de quatorze cens gentilshommes qu'il avoit fait prisonniers. Trois ans après il repassa en France, prit Rouen & se rendit maître de toute la Normandie. Les divisions qui régnoient à la cour de France servirent beaucoup à ses conquêtes. La maison d'Orléans & celle de Bourgogne remplissoient Paris de factions. La Reine épouse de Charles VI. & mere du Dauphin, depuis Charles VII. prit le parti du Monarque Anglois. La guerre finit par un traité honteux, qui portoit que Henri épouseroit Catherine de France, qu'il seroit Roi après la

mort de Charles VI. & que dès-lors il prendroit le titre de régent du royaume. On ne peut nier que le roi Henri V. n'ait eu les qualités de corps & d'eſprit qui peuvent entrer dans le caractere des grands hommes. Grand amateur de la juſtice, il l'obſervoit lui-même & la faiſoit obſerver très-exactement. Dévot ſans fard, conſtant dans la piété, grand protecteur de l'égliſe & du clergé, il s'attira par ces qualités l'eſtime & l'affection des gens d'égliſe, qui ne contribuerent pas peu à rehauſſer l'éclat de ſa gloire. Il fut ſobre, tempérant. Il remit en vigueur la diſcipline militaire, qui s'étoit preſque perdue en Angleterre depuis le regne d'Edouard III. On auroit ſouhaité dans lui plus d'humanité, & moins d'avarice & d'ambition.

V. Royaumes de Caſtille, d'Arragon & de Portugal.

En Eſpagne, Henri II. de Tranſtamare, qui étoit monté ſur le trône de Caſtille après en avoir chaſſé Pierre-le-Cruel, ſut s'y maintenir d'abord par le mariage de Jean ſon fils avec l'infante Léonore d'Arragon, & enſuite par les alliances qu'il fit avec la maiſon de France & avec les puiſſances voiſines. Il s'attacha ſur-tout, par la pratique de mille vertus, à ſe faire aimer de ſes peuples & à les empêcher de ſouhaiter un autre Roi. Se voyant tranquille, il tourne ſes armes contre le Roi de Grenade, ancien & irréconciliable ennemi, & le pouſſe ſi vivement, qu'on croit que ce Prince, ſe voyant perdu ſans reſſource, le fit empoiſonner pour envahir ſes états.

Jean II. ſon-fils lui ſucceda. Héritier de ſes vertus auſſi-bien que de ſes couronnes, ce Prince éprouva, plus ſouvent que ſon pere, la malignité de la fortune. Les ſecondes nôces qu'il contracta avec Béatrix fille de Ferdinand roi de Portugal, furent fatales à lui & à ſes états. Les Portugais

Portugais refuſerent de ſe ſoumettre à ſa domination, & élurent à ſon préjudice Jean grand maître de l'ordre d'Avis, fils naturel d'un de leurs rois. Le Roi de Caſtille s'étant opiniâtré à la conquête du Portugal, y perdit deux ou trois armées & preſque ſa réputation. Le Duc de Lancaſtre, qui avoit des prétentions ſur la Caſtille, du côté de la Ducheſſe ſon épouſe, y renonça. Le reſte du regne de Jean II. fut aſſez tranquille.

Son fils & ſon ſucceſſeur Henri III. n'étoit âgé que d'onze ans lorſqu'il parvint à la couronne, & ſa minorité plongea le royaume en de grands troubles, s'étant élevé une eſpece de guerre civile entre les grands pour la régence. L'eſprit de ce Prince croiſſant avec ſon âge, & même d'une maniere prématurée, on le déclara majeur avant l'âge. Il n'oublia rien pour rendre le calme à ſes états, & il y avoit preſque réuſſi, lorſqu'il tomba dans une maladie qui lui dura toute ſa vie.

Après ſa mort les ſeigneurs vouloient déférer la couronne à ſon frere Ferdinand. Mais ce Prince la refuſa par un ſentiment de juſtice, & fut le premier à prêter le ſerment de fidélité à Jean II. ſon neveu, fils du feu Roi, âgé de vingt-deux mois. Le Ciel l'en récompenſa peu de tems après par la couronne d'Arragon, que les états de ce royaume lui mirent ſur la tête. La minorité de Jean II. qui dura treize ans, fit naître pendant ſon regne mille querelles & mille factions, qui ſe ſuccéderent les unes aux autres. Etant devenu majeur, il contribua beaucoup à les augmenter par ſa facilité & ſon peu de mérite, paſſant d'un moment à l'autre de la bonté à la colere, & de la guerre à la paix. Le trop grand crédit qu'il donna

à Alvare de Luna, fut l'origine des troubles & des guerres qui désolerent la Castille sous son regne.

En Arragon Jean I. succéda au roi son pere Pierre IV. Ce Prince fut d'une humeur si opposée à celle de son prédécesseur, qu'on n'eût jamais cru qu'il eût été son fils. Jean aimoit le repos & le plaisir, & fuyoit les affaires comme le plus grand des maux. Son regne fut tranquille & il ne donna presque aucun sujet de plainte. Ce Prince meurt sans enfans mâles, & ses états sont incertains quel prince ils doivent reconnoître pour leur roi, ou le Comte de Foix son gendre, ou l'infant dom Martin son frere. Ils se déterminent enfin en faveur de ce dernier.

Martin s'étoit acquis beaucoup de réputation sous les deux derniers regnes. Il étoit alors en Sicile au secours de son fils, nommé Martin comme lui, pour l'affermir sur le trône, auquel il avoit été appellé en qualité d'époux de Marie reine de Sicile. Martin, après avoir pacifié ce royaume, revint en Arragon & fut couronné à Sarragosse. Son premier soin fut de faire reconnoître pour son héritier dans ce royaume le Roi de Sicile son fils, en présence des ambassadeurs de Sicile, qui, au nom des états de cette isle, consentirent à son union avec la couronne d'Arragon. Le regne de Martin roi d'Arragon répondit à son humeur douce & pacifique; mais il dura trop peu de tems pour le bonheur de cet état. Ce Prince perd son fils unique Martin roi de Sicile, & après sa mort une plus grande question se présente à décider dans les états.

Cinq concurrens prétendent à la couronne d'Arragon. On explique les droits des prétendans & leurs raisons. Enfin les états choisissent dom Ferdinand infant de Castille,

qui commence la troisieme maison royale d'Arragon; mais ce royaume ne jouit pas longtems d'un Prince qui faisoit toutes ses délices. Il ne fit que paroître, & mourut à l'âge de trente-six ans, laissant pour son successeur Alfonse V. du nom, dont nous parlerons en son lieu.

La suite de l'histoire des rois de Portugal ayant été omise par inadvertance, & l'impression de ce volume étant presque finie, nous renvoyons cet article au volume suivant.

A la mort d'Olaus VI. roi de Danemarck, les trois maisons royales du Nord se trouvoient entiérement éteintes, au moins par les branches masculines. Marguerite fille de Valdemare III. & veuve de Haquin roi de Norwege, qui joignoit à l'ambition ordinaire à son sexe une habileté & une suite de desseins qu'on n'a pas coutume d'y trouver, fut choisie pour remplir le trône de Danemarck, & s'associa au gouvernement du royaume Eric de Poméranie, fils de la fille de sa sœur. L'ambition de Marguerite ne se borna pas à la possession de la couronne de Danemarck, elle députa aux états généraux de Norwege, pour solliciter les suffrages en sa faveur. Elle fut élue unanimement pour reine de ce pays, & quitta la qualité de régente, qu'elle portoit depuis la mort du roi Haquin son mari, pour prendre celle de reine. Marguerite entra bientôt en guerre avec Albert de Mecklenbourg roi de Suede. Les Suédois mécontens du gouvernement de ce Prince, l'abandonnent, se mettent sous la protection de la Reine de Danemarck & la reconnoissent pour leur souveraine. Albert se met en devoir de décider la querelle par une bataille, son armée est tota-

VI. Etats du Nord. Danemarck & Suede.

lement défaite & lui-même fait prisonnier avec son fils. Il ne fut relâché, au bout de six ans, qu'à condition qu'il renonceroit à ses prétentions sur le royaume de Suede. Par cette victoire Marguerite se vit reine en même tems de trois royaumes, de Danemarck, de Norwege & de Suede. Elle fut sage & prudente dans le gouvernement, courageuse à la guerre; & c'est avec raison qu'on la nomme la Semiramis du Nord.

Après sa mort Eric X. de Poméranie gouverna seul ces trois royaumes. Il eut de grands démêlés avec les comtes de Holstein au sujet du duché de Sleswick. Mais les villes Anséatiques prirent le parti de ce dernier, avec lequel le roi Eric s'accommoda depuis. Les Danois se flattoient de trouver dans ce Prince les mêmes qualités qu'ils avoient admirées dans leur Reine; les Suédois & les Norwégiens, sur-tout les premiers, espéroient de rentrer dans leur liberté & leurs privileges, dont l'infraction les avoit fait gémir sous le regne précédent. Ils furent tous trompés dans leur attente. Eric succéda aux couronnes de Marguerite, mais il n'hérita ni de sa puissance ni de son habileté; & bien-loin de faire trouver aux Suédois quelqu'adoucissement, il ne fit qu'aggraver le joug qui leur avoit paru insupportable dès les commencemens. Les Danois, choqués de son séjour trop long en Gothland & de ce qu'il ne se mettoit guère en peine du gouvernement de ce royaume, secouerent le joug de son obéissance & élurent en sa place Christophe duc de Baviere, fils de la sœur d'Eric, qui se retira en Poméranie, où il passa le reste de sa vie en homme privé. Christophe ne régna qu'environ neuf ans, & les Danois furent assez satisfaits de son gouvernement.

Après la mort de Casimir III. dit le Grand, & de Louis de Hongrie rois de Pologne, les Polonois rendus à eux-mêmes, penserent à se donner un maître. Louis de Hongrie n'avoit laissé que deux filles, Marie & Hedwige. Les Polonois les reconnurent pour leurs souveraines, & déclarerent qu'ils choisiroient pour roi le Prince qui épouseroit l'une des deux. Jagellon grand duc de Lithuanie, qui se mit sur les rangs, offrit d'incorporer la Lithuanie à la Pologne & de se faire baptiser : car il étoit payen ; il fut préféré, & prit au baptême le nom de Vladislas IV. Quoique l'on remarque dans l'histoire de la vie de ce Prince quelques traits qui marquent encore quelque levain d'idolâtrie, sa conversion n'en fut pas moins sincere. Il engagea même ses sujets de Lithuanie à recevoir l'évangile, les instruisit lui-même ; parce que ses missionaires ignoroient encore la langue du pays. L'université de Cracovie lui est redevable de son établissement, pour satisfaire aux dernieres volontés de la Reine son épouse, qui le lui avoit recommandé par son testament. Dieu se servit de lui pour punir l'orgueil & les désordres des chevaliers Teutoniques, qu'il défit dans une grande bataille, où toute l'armée Teutonique fut taillée en pieces. Ce Prince, dont les vertus ont surpassé les vices, est encore aujourd'hui regardé comme un des grands rois de la Pologne.

VII. Etat de la Pologne.

Vladislas V. son fils ainé lui succéda, malgré l'ambition de ceux qui s'y opposoient à cause de sa trop grande jeunesse. Dix ans après ce Prince étant dans sa vingtieme année, attaqua les Turcs & eut sur eux des avantages considérables : mais il fut tué à la bataille de Varne, s'étant jetté au plus fort de la mêlée. Après sa mort les

Polonois élurent pour roi Casimir IV. duc de Lithuanie, frere du défunt. Les Prussiens, las du joug insupportable des chevaliers Teutoniques, le secouerent & se donnerent à Casimir avec la Poméranie, Culm & tout ce que les chevaliers possédoient; ce qui alluma entr'eux & le royaume de Pologne une guerre longue & opiniâtre, avec un succès assez douteux; jusqu'à ce qu'enfin le Pape s'étant porté pour médiateur, on fit la paix. Sur la fin du regne de Casimir les Turcs ravagerent la Lithuanie & la Russie.

VIII. Etat de la Hongrie.

En Hongrie Marie fille ainée du roi Louis lui succéda. La Reine sa mere régente pendant sa minorité, gouverna si mal, qu'elle indisposa la plûpart des seigneurs, qui offrirent la couronne à Charles-de-la-Paix de la même famille d'Anjou-Sicile : mais il fut tué quelque tems après en trahison. Sigismond de Luxembourg épousa la princesse Marie, & en vertu de ce mariage, il parvint au trône de Hongrie. Etienne vaivode de Transylvanie, oncle de la princesse Marie, au lieu de favoriser Sigismond son mari, suscita contre lui le sultan Bajazet, sans se mettre en peine si cette démarche ne le mettroit pas, lui, sa patrie & sa religion dans les fers. Le Sultan quitte le siege de Constantinople, qu'il formoit, vient à la rencontre de Sigismond, qui marchoit au secours de cette capitale de l'empire d'Orient, & livre la fameuse bataille de Nicopolis, si fatale à la chrétienté. Ce fut-là le commencement des malheurs de la Hongrie; quoique les Turcs n'y aient pas fait de grands progrès sous le regne de Sigismond, qui fut ensuite appellé au trône impérial, ils ne laisserent pas néanmoins d'y faire de tems en tems

des courſes, qui leur donnerent envie d'en entreprendre la conquête.

Ils ne firent rien non plus ſous l'empereur Albert II. de la maiſon d'Autriche, qui avoit épouſé Eliſabeth fille de Sigiſmond, & par-là héritiere des royaumes de Hongrie & de Boheme : mais les diviſions qui s'éleverent en Hongrie l'an 1440. après la mort d'Albert, donnerent lieu à Amurath II. de faire une irruption dans ce royaume. Vladiſlas de Lithuanie, qui fut élu roi de Hongrie par une partie des grands, lui oppoſa Jean Huniade, qui repouſſa les efforts d'Amurath avec tant de ſuccès, qu'il le contraignit à demander la paix. Ce fut la rupture de cette paix qui occaſionna la mémorable journée de Varne.

IX. Etats de Naples & de Sicile.

Les troubles qui agiterent l'égliſe par le grand ſchiſme d'Occident, en attirerent d'autres dans les états des princes chrétiens & ſur-tout en Italie. Le pape Urbain VI. pour ſe venger de Jeanne reine de Naples, donna ſon royaume à Charles de Duras ou de la Paix, qui prit auſſi-tôt les armes pour s'en mettre en poſſeſſion. Jeanne adopta Louis d'Anjou frere de Charles V. roi de France, & l'appella à ſon ſecours; mais avant qu'il pût être arrivé, Charles de Duras, ſe prévalant de la foibleſſe de Jeanne, ſe ſaiſit de ſa perſonne. Louis marcha vers Naples pour venger du moins ſa bienfaitrice, s'il ne pouvoit la ſecourir, & pour révendiquer le royaume : mais ſon armée ayant été ruinée par les maladies, il mourut lui-même de chagrin au bout de trois ans. Charles-de-la-Paix roi de Sicile parvint enſuite à la couronne de Hongrie, comme on l'a remarqué ci devant; mais il la perdit bientôt après avec la vie, ayant été aſſaſſiné dans un feſtin.

Ladiſlas ſon fils fut inveſti du royaume de Naples par le pape Boniface IX. Il eut pour compétiteur Louis d'Anjou fils adoptif de la reine Jeanne, qui fut contraint de repaſſer en France. Vers le même tems Marie fille de Frideric III. roi d'Arragon & femme de Martin d'Arragon, étant morte un an après le décès de Frideric prince de Sicile, ſon fils, Martin ſon mari régna ſeul juſqu'à l'an 1409. qu'il mourut. Son pere Martin roi d'Arragon ſe porta pour héritier de ſon fils, & unit la couronne de Sicile à celle d'Arragon, qu'il avoit déja, & la tranſmit à ſon neveu Ferdinand, qui lui ſuccéda.

Ladiſlas fils de Charles-de-la-Paix fut appellé au trône de Hongrie; mais il fut bientôt contraint de repaſſer dans ſon royaume de Naples. Il entreprit de ſe rendre maître de Rome, où il étoit appellé par les Gibelins. Innocent VII. l'excommunia & le priva du royaume de Sicile. Il craignit les ſuites de cette cenſure & ſe hâta de faire ſa paix avec le Pape. Louis d'Anjou remporta ſur lui une victoire conſidérable, dont il ne ſut pas tirer tout l'avantage qu'il pouvoit. Ladiſlas fut confirmé dans la poſſeſſion de la Sicile. Comme il ne laiſſa point d'héritier, Jeannette ou Jeanne II. ſa ſœur lui ſuccéda.

Le regne de Jeanne II. fut troublé par des guerres civiles & domeſtiques. Elle encourut la diſgrace de Martin V. qui la déclara déchue du droit à la couronne de Sicile, dont il inveſtit Louis III. duc d'Anjou, fils ainé de Louis II. Jeanne, pour ſe tirer d'embarras, adopta Alfonſe fils de Ferdinand roi de Caſtille & d'Arragon. Ce Prince perfide & ambitieux, la fit empriſonner & conſpira même contre ſa vie. Jeanne, outrée de cette ingratitude, ré-

vuqua

voqua l'acte d'adoption de Ferdinand & adopta Louis III. d'Anjou, qui mourut peu de tems après. Par un autre testament cette Princesse institua pour héritier de tous ses états René duc d'Anjou & de Lorraine, frere puîné de Louis III. & mourut le même jour qu'elle avoit fait son testament. Avec cette Reine finit la premiere famille des princes légitimes d'Anjou, sortie de Charles de France comte d'Anjou & de Provence, & roi des deux Siciles, frere puîné de S. Louis.

X. Etat de l'Eglise.

On a pu remarquer par la suite de cette histoire, que le séjour des papes à Avignon fut une source de grands maux dans l'église : mais de toutes les suites funestes que produisit ce séjour, aucune ne nuisit davantage à l'église & n'y causa tant de troubles, que le schisme scandaleux qui arriva après la mort de Grégoire XI. & qui dura près de cinquante ans. Ce Pape mourut à Rome, où il avoit reporté le saint siege. L'élection tumultueuse & forcée d'Urbain VI. jointe à la dureté & à l'imprudence de ce Pontife, fut le prélude de ce grand événement. Les cardinaux étant sortis de Rome & en liberté, élurent le Cardinal de Geneve, qui prit le nom de Clement VII. Les deux Papes soutinrent leurs droits avec tant d'art, & chacun donnoit des raisons si frappantes de l'intrusion de son concurrent, que cette affaire, qui jusqu'alors n'avoit point eu d'exemple, causa un extrême embarras aux personnes même les plus éclairées & les plus judicieuses. Elle parut si douteuse & si remplie d'obscurités, tant sur le droit que sur le fait, que les peuples & les royaumes entiers, les princes, les évêques & les hommes les plus célebres par leur sainteté, embrasserent divers partis.

Clement & Urbain employoient l'un contre l'autre les armes matérielles & spirituelles. Leur défaut de modération ne fit qu'irriter le schisme & produire une infinité de maux. On ne voyoit de toutes parts que meurtres, pillages & abominations. La mort d'Urbain VI. auroit fait finir le schisme, si les cardinaux des deux obédiences eussent voulu se réunir, ou pour confirmer Clement, ou pour faire une autre élection. Mais les Italiens, qui étoient à Rome, se hâterent d'élire Boniface IX. qui, pour se soutenir, fit de grandes exactions sur les églises. Clement ne ménageoit pas plus celles de son obédience. Boniface parut quelque tems assez bien intentionné pour faire finir le schisme; mais on s'apperçut bientôt que les deux concurrens étoient d'intelligence à soutenir chacun ses prétentions, pendant qu'ils se déchiroient en public.

Benoît XIII. successeur de Clement VII. donna beaucoup de paroles, mais n'en tint aucune : en sorte qu'on ne trouva point en France & en Espagne d'autre remede à ce scandale, que de se soustraire à l'obéissance de l'un & de l'autre. Innocent VII. & Grégoire XII. remplirent successivement la chaire de S. Pierre. Enfin les princes chrétiens s'unirent pour travailler sérieusement à l'extinction du schisme. Les cardinaux des deux partis s'assemblent à Pise, déposent les deux Papes & élisent canoniquement Alexandre V. lequel au bout d'un an eut pour successeur Jean XXIII. Il arriva delà que les deux autres ne voulant point céder, l'église se trouva avoir trois papes au lieu de deux.

Enfin l'église fut redevable au zèle de l'empereur Sigismond de la paix qui lui fut rendue. Ce généreux

Prince parcourut lui-même toutes les cours de l'Europe, & ne quitta point prise, que Jean XXIII. ne lui eût promis d'assembler un concile général à Constance, où la grande affaire du schisme fut enfin heureusement terminée par l'élection de Martin V. On verra dans cette histoire les démêlés que le pape Eugene IV. successeur de Martin V. eut avec les peres du concile, assemblés à Basle.

XI. Conciles de Constance, de Basle & de Florence.

Le pape Jean XXIII. pour observer le décret du concile de Pise, qui ordonnoit la tenue d'un concile œcuménique au bout de trois ans, & pour satisfaire aux puissantes sollicitations de l'empereur Sigismond, l'indiqua à Constance, & l'ouverture s'en fit le 5 de novembre 1414. Le principal objet de cette assemblée fut l'entiere extirpation du schisme scandaleux, dont nous venons de parler. Cette assemblée s'appliqua aussi à remédier aux autres maux qui affligeoient alors l'église. La peinture que nous en font ceux-mêmes qui y assistoient, fait voir qu'ils étoient extrêmes. Le concile parle souvent dans ses différentes sessions de la corruption & des désordres qui régnoient dans tous les états. On peut consulter dans les actes du concile les discours de Matthieu Rœder professeur en théologie au college de Navarre, de l'Evêque de Lodi dans l'oraison funebre du cardinal Louis de Bar, de l'Evêque de Toulon, de Théodoric de Munster, &c.

Le concile de Basle se proposa pour principal objet la réformation entiere de l'église. Rien ne prouve mieux la sagesse & la prudence des peres de cette assemblée, que le soin & l'exactitude qu'ils apporterent dans les décisions des matieres contestées. On ne doute pas que ce concile

ne fût parvenu au point de rendre à l'église sa premiere splendeur, si le pape Eugene IV. dans la vue de procurer plus commodément l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine, n'eût traversé ses intentions en le transférant à Ferrare, puis à Florence. La trop grande roideur des peres de ce concile à résister à l'autorité du pape Eugene, faillit à plonger l'église dans un nouveau schisme, aussi fâcheux que celui que l'on venoit d'étouffer à Constance; mais Dieu, qui veille à la conservation de son église, ne permit point que ce scandale eût des suites.

Le concile de Ferrare, ensuite transféré à Florence, principalement assemblé pour procurer la réunion des Grecs schismatiques, sembloit avoir consommé ce grand ouvrage; mais comme la politique avoit plus de part à cette réunion que l'amour de la paix & le zèle de la religion, il n'est pas étonnant si elle fut de si peu de durée. On verra dans le volume suivant quelles furent les suites de cet événement. On peut croire que les châtimens terribles & éclatans que Dieu exerça sur la malheureuse nation des Grecs, furent une punition de la fureur avec laquelle les Grecs s'attacherent au schisme & s'y affermirent.

XII. Assemblée de Bourges. Pragmatique sanction.

Depuis le séjour des papes à Avignon, il s'étoit glissé beaucoup d'abus dans les élections des évêques & des abbés, qui causoient dans l'église, & en France sur-tout, une étrange confusion. Ce fut pour y mettre fin que le roi Charles VII. convoqua en 1437. une assemblée à Bourges, composée des personnes les plus considérables du royaume. Le Roi y présida lui-même, accompagné du Dauphin, des princes du sang & des grands seigneurs du royaume. Les prélats de France y assisterent par eux-mêmes ou par

leurs députés. Les parlemens & les universités y envoyerent aussi. Les députés du pape Eugene IV. avec ceux du concile de Basle s'y trouverent. Le clergé de France avoit déja envoyé des mémoires au concile de Basle ; & les peres de ce concile, pour y répondre, envoyerent au Roi plusieurs décrets qui tendoient au rétablissement de la liberté des élections, & le prierent de les faire recevoir dans son royaume. Pour entrer dans ces vues & autoriser les articles dressés par l'assemblée de Bourges, le Roi fit une loi ou réglement, connu sous le nom de *pragmatique sanction*. Ce réglement, que l'on a appellé pendant longtems le *palladium* ou le *rempart de l'Eglise Gallicane*, ôtoit aux papes presque tout le pouvoir qu'ils s'étoient attribué de conférer les bénéfices & de juger des causes ecclésiastiques de France. Le Roi y déclaroit que le concile général de Basle, légitimement assemblé, avoit fait des réglemens qu'il lui présentoit & à l'Eglise Gallicane par ses députés, & prioit qu'on les reçût ; qu'en conséquence il avoit assemblé un grand nombre de docteurs, de théologiens & de députés de l'université pour examiner ces demandes ; qu'après un long examen, ces décrets avoient été acceptés par l'Eglise Gallicane dans l'assemblée de Bourges : qu'ainsi il vouloit que ces décrets eussent force de loi, & qu'ils fussent observés dans tout le royaume.

La pragmatique contient vingt-trois articles, dressés par l'assemblée du clergé, & d'après les décrets du concile de Basle. Le premier article regarde la célébration des conciles généraux, & ordonne qu'ils soient tenus de dix en dix ans. Le second dit que le concile général est supérieur au Pape ; que tout fidele, & le Pape même, est obligé de lui obéir.

Le troiſieme regarde les élections : on y déclare qu'elles ſeront faites avec liberté & par ceux qui ont droit. Le cinquieme traite de la collection des bénéfices. Les graces expectatives y ſont rejettées comme des occaſions de donner aux égliſes des miniſtres indignes ou incapables de les ſervir, & de ſe ſouſtraire à la juriſdiction des ordinaires, &c. La pragmatique fut enrégiſtrée au parlement, & obſervée juſqu'au tems du concordat ſous François I. Il eſt vrai que, dans cet intervalle, les papes lui porterent de rudes attaques.

XIII. Erreurs de Wiclef.

Jean Wiclef fut un de ces hommes hardis & téméraires, qui s'élevent de tems en tems, & qui, de leur autorité particuliere, oſent entreprendre de réformer l'égliſe, ſous prétexte de la conſoler dans ſon affliction ; mais qui ne font au contraire que la plonger dans une plus grande amertume. Les troubles qui arriverent en Angleterre ſous la minorité de Richard II. donnerent occaſion à Wiclef de ſemer ſes erreurs. Ses livres, quoique groſſiers & obſcurs, ſe répandirent par la ſeule curioſité qu'inſpiroit le ſujet de la querelle & la hardieſſe de l'auteur, dont les mœurs irrépréhenſibles donnoient du poids à ſes opinions. C'étoit dans ce tems-là qu'Urbain VI. & Clement VII. ſe diſputoient le ſiege de Rome. L'Europe étoit partagée entre ces deux Pontifes : l'un étoit reconnu par les Anglois & l'autre par les François. Urbain fit prêcher en Angleterre une croiſade contre la France, & accorda aux croiſés la même indulgence qu'on avoit accordée pour les guerres de la terre ſainte. Wiclef ſaiſit cette occaſion pour ſoulever les eſprits contre l'autorité du Pape, & compoſa contre cette croiſade un ouvrage plein d'emportement & de force. Cet Héréſiarque fraya le che-

min aux hérétiques du seizieme siecle. Une de ses principales erreurs étoit de vouloir établir l'égalité & l'indépendance entre les hommes. Cette prétention excita un soulévement général de tous les paysans & des gens de la campagne. Ils prirent les armes au nombre de plus de cent mille hommes, & commirent une infinité de désordres, en criant par-tout, *liberté*, *liberté*.

Jean Hus adopta une partie des erreurs de Wiclef, & s'en servit pour soulever les peuples contre le clergé de Boheme. Il adopta toutes les déclamations du Rêveur Anglois contre l'Eglise Romaine. D'abord il commença à prêcher contre les indulgences. Il avoit pour prétexte la défense que Sigismond avoit faite de lever de l'argent dans la Boheme, pour le porter à Rome; parce que ce Prince, qui se disoit gouverneur de la Boheme, étoit irrité contre Boniface IX. qui soutenoit Ladislas. Le schisme des papes & l'abus qu'on faisoit des indulgences, ne donnoient que trop de matiere au zèle outré de ce Curé. La conduite que tint le concile de Constance à l'égard de cet Enthousiaste, en le faisant brûler vif, quoique muni d'un sauf-conduit de l'Empereur, fit beaucoup murmurer dans le tems : mais il faut faire attention que ce sauf-conduit ne lui avoit été donné que pour venir se justifier au concile, & à condition de s'y soumettre, si sa doctrine étoit jugée hérétique, comme Jean Hus le publioit lui-même dans ses affiches. Des cendres de cet Hérésiarque sortit une guerre civile. Ses sectateurs, au nombre de quarante mille, remplirent la Boheme de sang & de carnage. Ils n'avoient pas de systême bien développé; mais en attaquant l'autorité de l'église, ils ouvroient une porte à l'impiété qui devoit éclater

XIV. Erreurs de Jean Hus.

après eux, & préparoient les voies à ces prétendus réformateurs, qui devoient perfectionner le plan que Jean Hus & son disciple Jérôme de Prague avoient formé.

XV. Hommes illustres.

Le siecle dont nous donnons l'histoire, ne laissa pas d'être fertile en hommes célebres par leur doctrine & leurs talens. Jean Gerson chancelier de l'université de Paris, fut sans contredit le docteur le plus recommandable de son tems, & rendit des services signalés à l'église & à l'état. Il se montra plein de zèle pour la réforme & soutint ce zèle par les mœurs les plus pures. Pierre d'Ailly, né à Compiegne, d'une famille assez obscure, s'éleva par son mérite jusqu'à la dignité de cardinal & d'évêque de Cambrai. Nicolas de Clemengis ne céda en rien aux anciens, pour l'éloquence & pour la noblesse des pensées; le cardinal Bessarion fut chargé de porter la parole, au nom des prélats Grecs, au concile de Florence & s'en acquitta dignement, & parla avec beaucoup d'éloquence : après avoir disputé pour les Grecs, il entra dans des tempéramens, & fut le principal promoteur de l'union. Il demeura en Italie & fut honoré de la pourpre. On ne doute point qu'il n'eût été pape, s'il avoit voulu faire quelques démarches pour cela. Je ne parle pas de plusieurs autres grandes lumieres de l'église, & qui donnerent des preuves éclatantes de leur zèle pour ses intérêts. L'université de Paris sur-tout, qui avoit donné dans le quinzieme siecle tant de preuves de son zèle, continua dans le suivant de rendre à l'église tous les services qui furent en son pouvoir. Elle engagea le clergé de France à prendre des mesures efficaces pour éteindre le schisme, en déférant cette grande affaire au tribunal d'un concile œcuménique. Elle éleva librement sa voix dans ces augustes assemblées,

assemblées, & les évêques & les docteurs, animés de son esprit, exprimerent ses plaintes & ses gémissemens.

XVI. Etudes en ce siecle.

Dieu, en ce siecle, procura à son église de grands avantages par la punition des Grecs schismatiques. Les savans qui se sauverent dans la ruine de l'empire des Grecs après la prise de Constantinople, se retirerent en Occident, où ils inspirerent le goût pour la langue grecque & des bons auteurs, & par-là contribuerent beaucoup au renouvellement des sciences. Ces étrangers, forcés de se faire estimer en se rendant utiles, ouvrirent des écoles, où ils enseignerent les langues grecque & latine; ils déployerent les trésors de ces idiomes, & firent parler les grands hommes de l'ancienne Rome & de l'ancienne Athenes. Toutes les richesses de l'Eglise Grecque, ses historiens, ses peres, ses canons, sa discipline, passerent dans l'Eglise Latine. On étudia l'histoire, la chronologie, la géographie, la poésie, l'éloquence.

Il est vrai que plusieurs savans de ce siecle se bornerent à la connoissance des belles lettres. On se piquoit de parler latin comme Cicéron; d'imiter Horace, Virgile, Salluste. Un certain goût profane faisoit négliger l'étude importante des écrits solides des saints peres : mais on ne laissa pas que de voir en ce siecle sortir du sein même des ténebres une lumiere qui remplissoit les vrais enfans de l'église de joie & de consolation.

XVII. Invention de l'imprimerie.

L'art de l'imprimerie, qui fut inventé au quinzieme siecle, est une de ces découvertes que les seuls ignorans regardent sans l'admirer, parce qu'ils la voient sans la connoître. Les savans en pensent bien autrement, & jugent que l'esprit humain ne pouvoit jamais rien inventer de plus

utile pour l'instruction & pour l'avancement de toutes les ſciences. En effet chacun ſait que ſans cet art admirable les études, les veilles & les travaux des grands hommes de l'antiquité ne ſeroient point paſſés à la poſtérité. C'eſt à cet art, preſque divin, que nous ſommes principalement redevables de tant de précieux monumens de théologie, de philoſophie, d'hiſtoire, de juriſprudence, de poéſie, d'éloquence. Par ce ſecours on tira des bibliotheques les anciens manuſcrits grecs, latins, hébreux. On donna des éditions de toutes ſortes de livres. On commença à reſtituer les anciens ouvrages à ceux qui en étoient les véritables auteurs. Dans les deſſeins de Dieu l'imprimerie ſervit à empêcher que la tradition ne s'obſcurcît & ne tombât dans une eſpece de cahos. Cet art fut une grande reſſource contre l'ignorance des peuples & contre la négligence des paſteurs.

Le démon, il eſt vrai, a profité de cette invention pour répandre des livres pernicieux, propres à corrompre les mœurs & à faire croître l'irréligion; mais la malice de l'eſprit ſéducteur, qui change en poiſon les meilleures choſes pour ceux qu'il tient dans ſes filets, ne doit pas nous empêcher de reconnoître les grands avantages que l'égliſe a retirés & retirera dans la ſuite de l'invention de l'imprimerie.

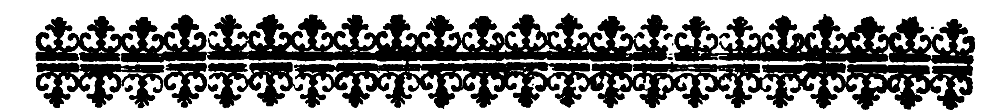


TABLE CHRONOLOGIQUE

Du treizieme Tome de l'Histoire Universelle.

Ans de J.C.	
1341.	CALO-JEAN, ou Jean Peléologue, empereur de Constantinople.
	Cantacuzene se fait déclarer empereur.
1355.	Matthieu fils de Cantacuzene proclamé empereur de Constantinople.
1364.	Charles V. dit le Sage, succede à Jean II. son pere roi de France.
1365.	Charles V. fait la paix avec le Roi de Navarre.
1370.	Grégoire XI. pape.
	Guerre entre la France & l'Angleterre.
1373.	Institution de la fête de la Présentation de la Vierge.
1374.	Majorité des Rois de France fixée à quatorze ans.
1377.	Mort du pape Grégoire XI.
	L'empereur Charles IV. arrive en France.
	Richard II. succede à Edouard III. roi d'Angleterre.
1378.	Urbain VI. est élu pape.
	Clement VII. est élu pape en la place d'Urbain VI.
	Venceslas de Luxembourg empereur d'Allemagne.
1379.	Mort de Henri de Transtamare roi de Castille.
	Jean fils de Henri roi de Castille.
1380.	Charles de Duras nommé roi de Naples.
	Ligue des villes d'Allemagne.
	Mort de Charles V. roi de France, Charles VI. lui succede.
	Louis d'Anjou adopté par Jeanne reine de Sicile.
	Conversion des Lithuaniens.
1382.	Révolte & défaite des Flamands.
	Mort de Jeanne reine de Naples.
1384.	Mort de Louis d'Anjou roi de Sicile.
1386.	Mort de Charles-de-la-Paix roi de Hongrie.
1387.	Mort de Pierre roi d'Arragon, Jean son fils lui succede.
	Marguerite reconnue reine de Danemarck.
1388.	Bajazet sultan de Bithynie succede à Amurath son pere.
1389.	Mort d'Urbain VI. Boniface IX. pape.
	Louis II. d'Anjou couronné roi de Sicile par le Pape.
1390.	Grand jubilé à Rome.
	Mort de Jean roi de Castille, Henri son fils lui succede.

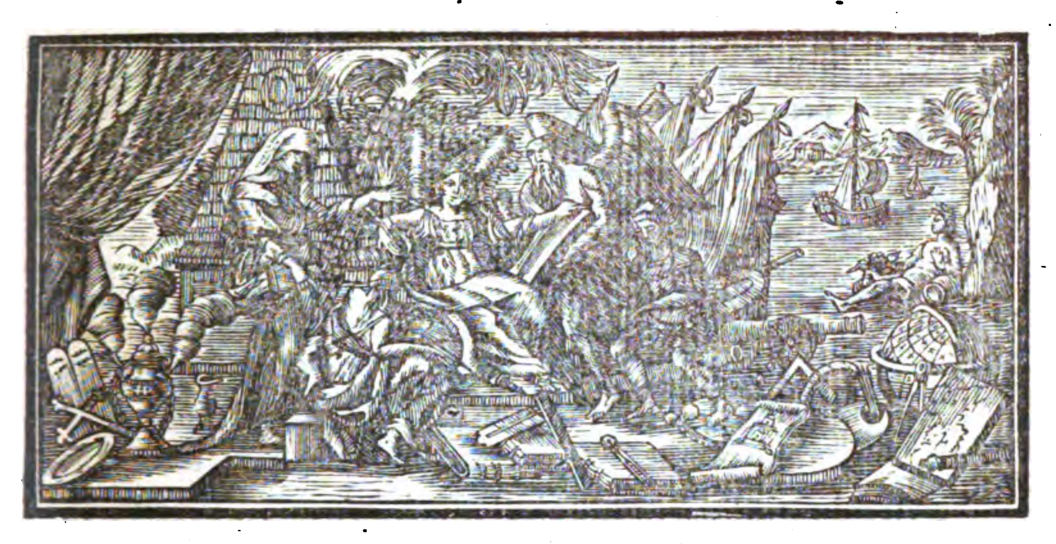
1391. Mort de Jean Paléologue empereur de Constantinople.
Manuel empereur de Constantinople.
1394. Mort du pape Clement VII. Benoît XIII. pape.
1395. Mort de Jean roi d'Arragon. Martin lui succede.
1396. Bataille de Nicopoli, Défaite des chrétiens.
1399. Déposition de Richard II. roi d'Angleterre.
Henri IV. élu roi d'Angleterre.
1400. Commencement de Tamerlan. Ses conquêtes.
Déposition de l'empereur Venceslas.
Rupert comte palatin élu empereur.
1401. La république de Genes se donne à la France.
1402. Ladislas roi de Naples élu roi de Hongrie.
Jean Paléologue empereur de Thessalonique.
Manuel Paléologue remonte sur le trône de Constantinople.
Mort du sultan Bajazet.
1403. Sigismond rétabli roi de Hongrie.
1404. Mort du pape Boniface IX. Innocent VII. pape.
Mort de Philippe duc de Bourgogne.
1406. Mort de Robert Stuart III. roi d'Ecosse.
Mort de Henri III. roi de Castille.
Mort de Tamerlan.
Jean II. roi de Castille.
Mort du pape Innocent VII. Grégoire XII. pape.
1407. Le Duc d'Orléans assassiné par ordre du Duc de Bourgogne.
1408. Concile de Perpignan.
1409. Concile de Pise contre Benoît XIII. & Grégoire XII.
Alexandre V. élu pape.
Mort de Martin roi de Sicile.
1410. Victoire de Jagellon roi de Pologne contre les chevaliers de Prusse.
Mort d'Alexandre V. pape. Jean XXIII. pape.
Mort de Martin roi d'Arragon.
Ferdinand de Castille roi d'Arragon.
Mort de l'empereur Rupert.
Sigismond élu empereur.
Josse marquis de Brandebourg élu empereur.
1412. Mort de Marguerite reine de Danemarck, de Suede & de Norwege.
Ferdinand roi d'Arragon & de Sicile.
1413. Mahomet fils de Bajazet lui succede.
Mort de Henri IV. roi d'Angleterre. Henri V. roi d'Angleterre.
1414. Entrevue de Jean XXIII. & de l'empereur Sigismond.
Ouverture du concile de Constance.
Conversion de la Samogitie.
1415. Bataille d'Azincourt.

Supplice de Jean Hus.
1416. Mort de Ferdinand roi d'Arragon & de Sicile.
Alfonse-le-Sage roi d'Arragon.
1417. Mort du dauphin Louis de France.
1418. Martin V. est élu pape.
Mort de l'empereur Venceslas.
1419. Mort du pape Jean XXIII.
1421. Mort de Mahomet fils de Bajazet. Amurath lui succede.
1422. Mort de Henri V. roi d'Angleterre.
Mort de Charles VI. roi de France.
Sigismond Coribut roi de Boheme.
Henri VI. roi d'Angleterre.
1423. Manuel Paléologue remet l'empire de Constantinople à Jean son fils.
1424. Mort de Vladis-Jagellon roi de Pologne.
Vladislas fils de Jagellon élu roi de Pologne.
Mort de Manuel empereur de Constantinople. Jean son fils lui succede.
1429. Institution de l'ordre de la toison d'or.
1430. Henri VI. roi d'Angleterre couronné à Paris roi de France.
1431. Mort de Martin V. Eugene IV. élu pape.
Ouverture du concile de Basle.
Mort de Charles II. duc de Lorraine. René d'Anjou duc de Lorraine.
Bataille de Bulgnéville.
Fin de la Pucelle d'Orléans.
1432. Assemblée de Bourges.
1433. Paix rendue à la Boheme.
Casimire, frere du Roi de Pologne, élu roi de Boheme.
1434. Les hussites sont défaits en Boheme.
Mort de Louis d'Anjou roi de Naples.
Mort de Jeanne reine de Naples.
1437. Mort de l'empereur Sigismond. Albert II. duc d'Autriche empereur.
1438. Déposition d'Eric X. roi de Danemarck & de Suede.
Christophe III. de Baviere élu roi de Danemarck.
Pragmatique sanction de Charles VII. roi de France.
Diete de Nuremberg.
Concile de Ferrare.
1439. Mort de l'empereur Albert II.
Etablissement des cercles de l'Empire.
Concile de Florence.
Réunion des Grecs avec les Latins.
Election du pape Felix V. au concile de Basle.
1440. Frideric III. empereur d'Allemagne.
Vladislas roi de Pologne élu roi de Hongrie.
Albert duc de Baviere élu roi de Boheme.

	Ladislas fils de l'empereur Albert élu roi de Hongrie.
1444.	Bataille de Varne en Hongrie contre les Turcs.
	Mort de Ladislas roi de Hongrie.
	Mort de Vladislas roi de Pologne.
1446.	Casimire élu roi de Pologne.
1448.	Bataille de Jean Huniade contre les Turcs, qui dura cinq jours.
	Mort de Christophe III. roi de Danemarck & de Suede.
1451.	Mort d'Amurath. Mahomet II. sultan des Turcs.
	Mort de Jean Paléologue empereur de Constantinople. Constantin lui succede.
1453.	Prise de Constantinople par Mahomet II.
	Mort de Constantin dernier empereur des Grecs.
1454.	Mort de Jean II. roi de Castille.
1459.	Mort d'Eric X. roi de Danemarck & de Suede.
1467.	Mort de Scanderberg roi d'Albanie.

Fin de la Table Chronologique.

HISTOIRE



HISTOIRE UNIVERSELLE,

SACRÉE ET PROFANE,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS.

TOME TREIZIEME.

LIVRE CXXXIII.

Contenant l'histoire des Empereurs d'Orient & d'Occident, des Rois de France, d'Angleterre & d'Espagne, &c. depuis l'an 1340. *jusques vers* 1430.



E jeune empereur de Constantinople Jean ou Calo-Jean Paléologue, n'avoit que neuf ans à la mort de son pere l'empereur Andronique, arrivée le 25 de juin 1341. Le grand domestique Jean Cantacuzene, dont nous avons l'histoire, & qui avoit toujours été très-uni à Andronique, prit le gouvernement de l'empire. L'impératrice Anne & le Patriarche Jean d'Apri, avec Alexis Apocauque général des troupes d'Occident, ne le virent dans ce poste éminent qu'avec jalousie, & firent diverses démarches pour éloigner Cantacuzene de la régence, ou du moins pour la partager avec lui. Le patriarche prétendoit à la conduite des affaires en vertu d'un écrit de la main de l'empereur Andronique dernier mort, par lequel, allant autrefois à

I. Calo-Jean ou Jean Paléologue empereur de Constantinople *an* 1341. *Gregor. l. xij. c.* 2. *Jean Cantacuz. l. iij. c.* 9.

la guerre, il l'avoit chargé avec les évêques qui étoient auprès de lui, de prendre soin de l'Impératrice sa femme & de ses enfans. Mais le grand Domestique soutenoit que la tutelle des jeunes Princes & la régence de l'empire lui appartenoient : il relevoit la confiance que l'Empereur lui avoit toujours témoignée, jusqu'à lui offrir les ornemens impériaux, & de partager l'empire avec lui s'il eut voulu l'accepter; il prenoit à témoin l'impératrice Anne, qui savoit qu'Andronique l'avoit prié plusieurs fois de prendre après sa mort le soin des affaires de sa famille & de l'empire; qu'à l'égard de l'écrit que produisoit le Patriarche, c'étoit par pure précaution que l'Empereur l'avoit donné, afin qu'il restât quelqu'un à Constantinople avec autorité pour régler les affaires, pendant que l'Empereur & Cantacuzene étoient à la guerre.

Alexis Apocauque n'avoit point d'autre droit de prétendre au gouvernement que la place qu'il occupoit, & les services qu'il avoit rendus & qu'il pouvoit encore rendre à l'empire. Le Patriarche, joint à l'Impératrice, ne laissa pas de gouverner pendant quelque tems. Mais bientôt Cantacuzene reprit le dessus; son grand crédit, la faveur des troupes & le souvenir des services qu'il avoit rendus à Andronique, le soutinrent contre ses adversaires.

II. Jean Cantacuzene se fait déclarer empereur. *ann.* 1341. *Gregor. Cantacuz.*

Sur la fin de la campagne de l'an 1341. il se mit à la tête de l'armée, & marcha vers la Thrace & la Mysie pour renouveller l'alliance avec Alexandre roi de Mysie ou de Bulgarie, ou pour l'obliger à demeurer en repos par la force des armes. La paix fut bientôt conclue, & la Thrace fut rassurée par la présence du grand Domestique. Comme il avoit conçu le dessein de faire épouser sa fille Hélene au jeune Empereur, les conseillers de l'Impératrice mere lui suggérerent de prendre plutôt une princesse Allemande pour épouse de l'Empereur; ainsi Cantacuzene se déchargea de la tutelle de Jean Paléologue, & se retira mécontent en Macédoine.

Ducas. c. 7.

Ses ennemis, profitant de son absence, conseillerent à l'Impératrice de lui envoyer ordre de ramener à Constantinople les troupes de Macédoine. Ses amis lui manderent de mépriser ces ordres. Il suivit leur avis. L'Impératrice choisit en sa place Alexis Apocauque, & lui donna la charge de grand duc. Il fit aussi-tôt arrêter plus de deux cens personnes des parens & amis de Cantacuzene, & les fit tous enfermer dans la prison du grand palais.

Alors Cantacuzene se vit obligé, par les mauvaises pratiques de l'Impératrice, du Patriarche & d'Apocauque, de prendre les ornemens impériaux pour se mettre à couvert des effets de leur

mauvaise volonté. Il le fit le 26 d'octobre 1341. mais il ne permit pas qu'on le proclamât lui & sa femme qu'après l'empereur Jean Paléologue & l'impératrice Anne sa mere. Il ne voulut porter le manteau de pourpre que pendant trois jours, & au troisieme jour il reprit l'habit blanc qu'il portoit auparavant, & qu'il porta encore depuis en signe de deuil pour la mort de l'empereur Andronique son ami. *Gregor. l. xiij. c. 12.*

III. Couronnement de Jean Paléologue. an. 1341. *Gregor. l. xij. c. 13.*

Ceci se passa à Didymoteque, & le Patriarche en conçut tant de dépit, qu'il résolut de couronner le jeune Paléologue précipitamment un jour qui n'étoit pas fête, ce qu'il avoit refusé de faire immédiatement après la mort de l'Empereur son pere. Cependant Cantacuzene étoit absent, & son parti diminuoit chaque jour à Constantinople. Les citoyens de cette ville s'étant déclarés contre lui, chargeoient d'outrages ceux qu'il envoyoit pour leur porter des paroles d'accommodement; ainsi la guerre civile étoit allumée dans l'empire. Cantacuzene avoit son parti au dedans & au dehors de Constantinople, & il étoit en Thrace à la tête d'une bonne armée. Il auroit pu s'emparer de la Macédoine & de Thessalonique qui en est la capitale, & de quelques autres places; mais il en perdit l'occasion par sa lenteur. Pendant ce tems ses parens & ses amis étoient persécutés, pillés, maltraités, emprisonnés, bannis de Constantinople. *C. 14.* *Gregor. l. xiij. c. 1. 2.*

En partant de Didymoteque, il y laissa l'Impératrice son épouse & ses trois filles; mais il amena avec lui ses deux fils Matthieu & Manuel & Jean Asan son beau-frere. Il fit le siege d'Anastasiople; & après avoir employé toutes ses forces pendant près d'un mois, il fut obligé d'en lever le siege. Comme il s'avançoit vers Thessalonique, où il avoit des intelligences, il fut prévenu par Andronique & par Thomas Paléologue, qui entrerent dans la place & en chasserent le Protostrator, qui avoit promis de la livrer à Cantacuzene. Peu de tems après Apocauque arriva au port de la même ville avec une flotte de soixante-dix vaisseaux.

IV. Alliance de Cantacuzene avec le Crale de Servie. ann. 1342. *Cantacuz. l. iij. c. 44. 45.*

Cantacuzene se vit alors obligé d'implorer le secours d'Etienne crale ou prince de Servie, qui s'engagea généreusement à le servir dans ses disgraces, sous ces conditions: Que l'Empereur ne répéteroit point les villes que le Crale possédoit & qui relevoient de l'empire; mais que le Crale ne pourroit en prétendre à l'avenir aucune autre; que l'Empereur jouiroit de toutes celles qu'ils reprendroient ensemble, sans que les troupes du Crale les pussent piller; que celles que ce Prince où ses gens prendroient à l'avenir, seroient remises à l'empereur Cantacuzene; qu'il ne feroit aucune paix au désavantage de Cantacuzene avec le jeune empereur Jean Paléologue, ni avec l'impératrice Anne sa

mere; que quand Cantacuzene feroit en paifible poffeffion de l'empire, il aideroit le Crale contre tous ceux qui l'attaqueroient. Après que ces articles eurent été jurés de part & d'autre entre les mains de l'Archevêque des Serviens, le Crale donna à l'Empereur vingt de fes principaux officiers avec des troupes, pour le fervir dans tout ce qu'il ordonneroit.

Quelque tems après les officiers du Prince Servien fe défiant des Grecs, & craignant que Cantacuzene venant à faire fa paix avec l'impératrice Anne, on ne fît main-baffe fur eux, demanderent que l'Empereur lui donnât fon fils ainé en ôtage, & qu'il fît époufer à Manuel fon fecond fils la fille de Liber qui étoit le plus riche des Serviens. Cantacuzene, qui ne pouvoit rien refufer au Crale dans ces circonftances, accorda tout ce qu'on voulut. Mais la maladie s'étant mife parmi les Serviens, ils prirent la réfolution de fe retirer, & l'Empereur eut affez de peine de les retenir. A peine furent-ils appaifés que les Grecs fe mutinerent, & une partie abandonna fon fervice & alla droit à Chriftopole.

Cependant l'impératrice Anne, informée de cette alliance, fit folliciter le Crale de lui livrer Cantacuzene. Ce que le Servien rejetta avec horreur. Les Ambaffadeurs & l'Impératrice revinrent une feconde fois, demandant qu'au moins il arrêtât Cantacuzene & le retînt en prifon, lui promettant en récompenfe toutes les villes qu'elle poffédoit en Occident, excepté Theffalonique. Mais & le Crale & Hélene fon époufe les chafferent honteufement, comme s'étant chargés d'une commiffion auffi injufte que déshonorante pour la nation des Serviens, que l'Impératrice croyoit capable d'une pareille perfidie.

Peu de tems après les Theffaliens fe foumirent à l'empereur Cantacuzene, & le Crale s'avança avec lui vers la ville de Phere en Theffalie. Les habitans lui en fermerent les portes, lui répondirent avec infolence, & maffacrerent celui qu'il avoit envoyé leur offrir des conditions de paix. L'état de fes affaires ne lui permettant pas alors d'en tirer vengeance, il fut contraint d'accourir au fecours de la ville de Didymoteque, où l'impératrice Irene fon époufe étoit preffée par les ennemis. Mais les troupes refuferent de marcher de ce côté-là, & il fut averti en même tems, que les ennemis l'attendoient fur le paffage avec une puiffante armée.

L'impératrice Irene demanda du fecours à Alexandre roi de Bulgarie, qui lui en promit; mais au lieu d'amener du fecours, il vint affiéger Didymoteque & folliciter le Crale d'arrêter Cantacuzene, ou de le faire mourir. Le Crale détefta cette propofi-

tion ; & quelque tems après les Bulgares ayant appris que les Turcs avoient abordé à l'embouchure de l'Ebre, abandonnerent le siege de Didymoteque & se sauverent avec précipitation.

C'est qu'Amurat sultan de Lydie, grand ami de Cantacuzene, ayant appris le danger auquel étoit exposée la ville de Didymoteque, accourut à son secours avec une flotte de trois cens quatre-vingt vaisseaux chargés de vingt-neuf mille hommes. Comme il s'avançoit vers Didymoteque, ceux de Phere craignant qu'il ne fît le dégât sur leurs terres, contrefirent une lettre au nom de l'empereur Cantacuzene, par laquelle il rendoit graces à l'Emir de sa bonne volonté, & le prioit de n'avancer pas plus avant sur les terres de l'empire. Amurat, sans se défier de la fourberie, se retira, & le Prince Grec se vit par-là privé du secours dont il avoit un très-pressant besoin.

V. Amurat sultan de Lydie vient au secours de Cantacuzene. *Gregor. l. iij. c. 4. ann. 1342. Cantacuz. l. iij. c. 56.*

Sur ces entrefaites Cantacuzene se rendit maître de Berée, par le moyen du Crale, qui écrivit aux habitans de cette ville pour les exhorter à le recevoir. Ce fut-là le commencement du rétablissement de ses affaires. Après Berée quelques autres places de Macédoine se rendirent à lui. Il s'avança même vers Thessalonique, dans l'espérance de s'en emparer : mais le Crale, qui jusqu'alors lui avoit paru si attaché, l'abandonna, & Cantacuzene fut obligé de se retirer à Berée sans avoir exécuté son dessein. D'un autre côté Apocauque général des troupes du jeune empereur Jean Paléologue parut avec son armée de l'autre côté du fleuve Axius ; Cantacuzene résolut de le passer pour donner bataille aux ennemis : mais ayant appris que les Serviens avoient ordre de le charger à son passage, il se retira à Berée. Le Crale fit ses excuses à l'Empereur & voulut désavouer ce qui s'étoit passé ; mais bientôt après, à la sollicitation d'Apocauque, il se déclara hautement contre Cantacuzene, & Apocauque envoya un assassin pour tuer ce Prince, qui échappa jusqu'à trois fois au meurtrier. Cantacuzene se voyant hors d'état de se soutenir par ses propres forces, envoya prier Amurat de venir à son secours ; ce qu'il promit & executa avec beaucoup de générosité.

Amurat s'étant embarqué à Smyrne, eut d'abord le vent contraire, bien résolu, si la chose eût continué, de brûler ses vaisseaux & d'aller au secours de son ami par terre. Mais le vent ayant changé, il aborda à Clope près de Thessalonique. Puis ayant joint l'Empereur près delà, il envoya sommer la ville de Thessalonique de se rendre à lui. Elle ne répondit que par des actions d'inhumanité qu'elle exerça contre les partisans de Cantacuzene, qui furent contraints d'abandonner la Macédoine,

VI. Amurat vient au secours de l'empereur Cantacuzene. *an. 1343. Gregor. l. xiij. c. 8. 10. Cantacuz. l. iij. c. 63. & sequent. Gregor. l. xiv. c. 12.*

& de se sauver vers la Thrace. Ils envoyerent envain exhorter l'impératrice Anne à la paix. Apocauque traita bien l'Ambassadeur d'Amurat, mais il fit couper les cheveux, la barbe & le nez à celui de Cantacuzene; & après lui avoir fait casser les jambes, on le traîna ignominieusement par la place publique. L'Empereur Cantacuzene & Amurat se rendirent donc à Didymoteque auprès de l'impératrice Irene, & prirent en passant quelques places, & quelques autres se rendirent quand il fut en Thrace.

Apocauque n'osant en venir aux mains avec les Turcs, envoya un renfort à Andrinople. Mais ce renfort fut battu par ceux-ci: & Amurat fut très-bien avisé d'avoir pris ses armes dans cette occasion; car pour l'ordinaire il combattoit sans armes défensives. Il reçut trois coups de pieu, mais sa cuirasse le garantit.

L'impératrice Anne & Apocauque voyant le train que prenoient les affaires, s'adresserent à Alexandre roi de Bulgarie, pour en obtenir du secours. Le Bulgare le leur promit, à condition qu'ils lui abandonneroient les neuf villes du canton de Radope. On les lui accorda; mais il s'excusa de se déclarer contre Cantacuzene, tandis que les Turcs seroient dans la Thrace. Apocauque résolut donc de gagner les Turcs par argent & leur persuader de s'en retourner. Il y réussit; & malgré les instances que leur fit Amurat pour les engager à demeurer, ils persisterent dans leur résolution; & Amurat luimême se laissa gagner par l'impératrice Anne, auprès de laquelle il avoit fait ce qu'il avoit pu pour procurer la paix entre les deux partis.

Cantacuzene l. iij. c. 68.

Le Crale de Servie & Alexandre roi de Bulgarie déclarerent donc la guerre à Cantacuzene. Mais quelques Turcs, qui avoient perdu leurs vaisseaux, s'étant engagés au service de ce Prince, il prit la ville de Gratianople, & peu de tems après fit la paix avec le Roi de Bulgarie. Cependant les Turcs qui étoient à son service, ayant appris qu'un nommé Momitzile avoit brûlé tous leurs vaisseaux & tué tous leurs compagnons qui étoient à Abdere, partirent incontinent pour aller venger la mort de leurs compatriotes; ainsi Cantacuzene se vit tout d'un coup destitué de ce secours, & en même tems il fut attaqué par Momitzile; mais il se défendit si bien qu'il se tira de ce danger. Momitzile lui ayant envoyé demander pardon, il le créa sébastocrator, en même tems que l'impératrice Anne le créa despote.

La réconciliation d'Alexandre roi de Bulgarie, & celle de Momitzile avec Cantacuzene, n'étoient rien moins que sinceres. Ils reprirent bientôt les armes contre lui, & Apocauque tâcha de le surprendre en lui proposant une entrevue, pendant qu'il se disposoit à faire le siege de Didymoteque. En même tems on fit des propositions de paix à l'impératrice Anne, & elle paroissoit

disposée à les accepter, ne voyant aucun avantage à continuer la guerre. Mais Apocauque persuada au Patriarche de s'y opposer & l'impératrice se rendit à leur volonté : ainsi la guerre civile continua.

On envoya toute-fois des Ambassadeurs à Cantacuzene, mais avec ordre de ne lui pas donner le nom d'empereur. Il consentit de les recevoir sous cette condition. Il fit examiner pendant six jours le contenu des lettres ; il y fit une longue réponse, se plaignant que l'Impératrice donnoit trop de crédit à ses ministres, sans considérer que la continuation de la guerre étoit la ruine de l'empire. Il envoya avec les Ambassadeurs un nommé Chrysoberge chargé de ses commissions. Mais on ne permit pas à celui-ci de parler en particulier à l'Impératrice. On le fit même cruellement, mais inutilement fustiger, pour le forcer à trahir le secret de l'Empereur son maître.

VII. Suite de la guerre civile. ann. 1343. Cantacuz. l. iij. c. 76. 77. 78. Gregor. l. xiv. c. 4.

Cependant Cantacuzene conquit diverses places tant en Macédoine qu'en Thrace. Vatace protocynegé, ou grand-veneur, se rendit à lui avec un bon nombre de troupes, & lui remit la ville de Polybote & le fort de Teristacis. L'Empereur en récompense le nomma stratopedarque & donna des pensions à ses parens. Les villes de Thrace, à l'exception de trois, reconnurent presqu'en même tems Cantacuzene, & peu de tems après les amis qu'il avoit dans Andrinople, lui offrirent de le rendre maître de la place, convinrent de lui livrer à un certain jour nommé une des portes de la ville ; mais ils prévinrent ce jour-là & se jetterent sur les principaux des partisans de l'impératrice Anne, les prirent, en tuerent quelques-uns & obligerent les autres à se sauver dans la citadelle, puis ils se mirent à piller & à faire bonne chere. Mais les ennemis les voyant plongés dans le vin & dans le sommeil, fondirent sur eux, en tuerent plusieurs, mirent les uns en prison & chasserent les autres ; ainsi leur entreprise demeura sans effet, & les affaires de Cantacuzene n'en allerent pas mieux.

Ayant su que l'impératrice Anne avoit demandé du secours à Orcan prince des Turcs ou des Perses, il lui envoya aussi un eunuque nommé Calze, pour lui demander la même grace par préférence. Orcan lui accorda ce qu'il souhaitoit, & aidé de ce secours se rendit maître de toutes les villes de Pont, excepté Sozopole, puis marcha vers Constantinople. Il demeura quelques jours devant la ville, sans que personne osât l'attaquer. Les Latins qui demeuroient au fauxbourg de Galata, & en particulier Henri supérieur des freres mineurs, lui ayant représenté les suites de la guerre & l'ayant prié de rendre la paix à l'empire, il lui

donna une lettre pour l'Impératrice & le Patriarche, contenant les conditions de paix qu'il leur offroit. Henri présenta la lettre, & on lui répondit qu'on agréoit les offres de Cantacuzene; on le chargea même d'une lettre pour la lui porter. Il n'entendoit pas le grec; & ayant présenté la lettre à Cantacuzene, il fut fort surpris d'apprendre qu'elle portoit que l'Empereur renonceroit à sa dignité, rendroit toutes les villes qu'il avoit prises & se retireroit au mont Athos ou ailleurs, pour y professer la vie monastique. Quelque tems après Cantacuzene se retira de devant Constantinople & s'avança vers Andrinople qui se rendit à lui par l'entremise de Paraspondile son gouverneur. Il s'empara aussi de la ville de Zernomiane; & Amurat sultan d'Ionie lui ayant amené mille Turcs, ceux-ci firent irruption dans la Bulgarie & les Romains marcherent contre Momitzile qui s'étoit rendu maître de quelques places. Celui-ci envoya d'abord demander pardon à Cantacuzene; mais ne l'ayant pas obtenu, il livra la bataille à l'Empereur & à Amurat, la perdit & fut tué combattant vaillamment près de la ville de Migdanie.

VIII. Le Crale de Servie se fait proclamer empereur. *ann.* 1345. *Gregor. l. xv. c.* 1. *Cantacuz. l. iij. c.* 89.

Cependant Apocauque équippa une grande flotte; & le Crale de Servie, sans se mettre en peine d'observer les traités faits avec Cantacuzene, assiégea la ville de Phere en Thessalie. L'Empereur le fit prier d'abandonner ce siege, il le fit; mais il y avoit toujours un puissant parti, & pouvoit s'en rendre maître quand il voudroit. Quelques-uns lui conseilloient de marcher droit à Phere & d'en chasser les partisans du Crale. Mais la plûpart, & en particulier Amurat & les autres Turcs, furent d'avis de marcher contre Constantinople, & il fallut se conformer à cette résolution. Mais en chemin Soliman fils de Sarchane satrape d'Ionie étant mort de maladie, Amurat fut obligé de s'en retourner; & Cantacuzene, fort mortifié de la perte de Phere, se rendit à Didymoteque. Quant au Crale de Servie, fier de ses prospérités & de ses conquêtes, il se fit proclamer empereur des Romains & donna à son fils le titre de crale.

Vatace s'étant révolté contre Cantacuzene & ayant appellé les Turcs à son secours, voulut les employer contre cet Empereur & leur faire fourrager ses terres; mais ils le refuserent, le tuerent lui-même, emmenerent son fils & se retirerent dans leur pays. Après sa mort Cantacuzene marcha contre Constantinople. Mais il faillit de périr par la trahison d'un citoyen de cette ville, qui étoit venu dans son camp & avoit gagné son cuisinier pour l'empoisonner. La chose ayant été découverte, l'Empereur fut garanti; mais ceux de son parti, qui étoient à Constantinople,

An. 1346. *au mois de mai.*

craignant d'être découverts, sortirent de la ville & se rendirent auprès

auprès de lui. Vers le même tems il se fit couronner empereur à Orestiade avec l'impératrice Irene sa femme, par le Patriarche de Jérusalem & les Evêques qui l'accompagnoient, & qui se séparerent de la communion du Patriarche de Constantinople qui fomentoit la guerre civile. *Cantacuz. l. iij. c. 92. 95. Gregor. l. iij. c. 5.*

Alors les gens de guerre supplierent Cantacuzene de désigner pour son successeur Matthieu son fils ainé. Mais il leur répondit qu'il ne consentiroit jamais à priver Jean Paléologue fils d'Andronique de l'empire, ni à mettre son propre fils sur le trône au préjudice de celui qui en étoit le légitime possesseur. Vers le même tems Jean Apocauque gouverneur de Thessalonique fils du Grand-Duc, général des troupes d'Occident, se déclara en faveur de Cantacuzene & le fit entrer dans Thessalonique. Il envoya à Manuel Cantacuzene fils de l'Empereur, & lui fit demander pour la ville de Thessalonique une exemption générale de toutes les impositions publiques, & en outre des emplois & des charges pour ceux qui l'avoient favorisé dans cette affaire; Manuel accorda tout ce qu'on avoit demandé. *Cantacuz. l. iij. c. 93. & seq.*

IX. Mariage d'Orcan satrape de Bithynie avec Théodore fille de Cantacuzene *an. 1346. Gregor. l. xv. c. 5. Cantacuz. l. iij. c. 95.*

En ce tems-là Orcan ou Hyrcan satrape de Bithynie, fit demander pour femme la fille de l'empereur Cantacuzene, offrant de le servir contre tous ses ennemis, non seulement comme son ami & son allié, mais aussi comme son fils & son sujet. L'Empereur consulta sur cela ses amis & même le Sultan d'Ionie, qui, d'une commune voix, lui conseillerent d'accepter cette alliance comme très-avantageuse à ses intérêts & fondée sur des exemples de ses prédécesseurs, qui avoient contracté de pareilles alliances avec des princes de religion différente. Cantacuzene envoya donc des Ambassadeurs à Orcan pour lui témoigner son consentement & le prier d'envoyer des troupes pour conduire la princesse Théodore. Elle vécut parmi ces peuples infideles d'une maniere qui fit honneur à la religion chrétienne, qu'elle professa toujours constamment & avec l'édification de toute la cour.

Ann. 1346. Gregor. l. xv. c. 5. Cantacuz. l. iij. c. 96. 97.

En ce même tems l'impératrice Anne demanda du secours à Sarcane satrape de Lydie, & Cantacuzene à l'Emir d'Ionie. Cantacuzene gagna les troupes de Sarcane, qui, ayant touché l'argent que l'Impératrice leur avoit promis, se mirent à piller la Bulgarie, puis s'en retournerent dans leur pays. Cependant les amis de Cantacuzene travailloient sous main à le rendre maître de Constantinople. Ils lui envoyerent un nommé Microcéphale, pour convenir avec lui du jour auquel on devoit lui ouvrir la porte dorée, par où ils jugerent qu'il seroit plus aisé de l'introduire que par une autre. C'étoit justement dans la circonstance où l'on

étoit tout occupé à Constantinople de l'affaire de Palamas, contre lequel l'Impératrice & le Patriarche avoient assemblé un concile, comme nous l'avons raconté ailleurs. L'impératrice Anne fut informée du complot par un homme de sa livrée, qui l'avoit appris de ceux-là même qui étoient du secret; mais elle n'y ajouta point de foi, & crut que c'étoit une ruse des amis du Patriarche, pour éviter ou retarder sa condamnation.

X. Cantacuzene se rend maître de Constantinople, & fait la paix avec l'empereur Jean Paléologue. ann. 1347. Gregor. l. xv. c. 7. 8. &c. Cantacuz. l. iij. c. 97. 98. 99. 100.

Cantacuzene arriva près de Constantinople un jour plus tard qu'il n'avoit promis; ses amis n'ouvrirent non plus la porte qu'un jour plus tard; ainsi il entra sans résistance & alla d'abord au palais de Porphyrogenete, où il donna ordre à ses gens de s'arrêter sans piller & sans faire le moindre désordre, jusqu'à ce qu'il eût donné ses ordres touchant la personne de l'Impératrice. Cette Princesse se fortifia le mieux qu'elle put dans son palais; & le lendemain Cantacuzene ayant assemblé les évêques qui étoient dans la ville, il justifia sa conduite, & envoya le Métropolitain de Philippopole & Cabasilas vers l'Impératrice pour conférer avec elle touchant la paix. Elle rejetta, par l'avis de son conseil, les propositions des Ambassadeurs & les renvoya sans leur rien accorder. Toute-fois les principaux de son parti & le jeune empereur Jean Paléologue étoient d'avis de faire la paix. Elle fut enfin conclue après diverses négociations, & en voici les articles:

Cantacuzene accordera une amnistie générale à ceux qui l'ont offensé, & ni l'Impératrice ni l'Empereur son fils ne se vengeront point de ceux qui ont suivi le parti de Cantacuzene; chacun retiendra ce qu'il possédoit avant les troubles, & les deux Empereurs commanderont conjointement & de concert, ensorte néanmoins que le plus jeune déférera à l'ancien pendant dix ans, après lesquels ils gouverneront avec un pouvoir égal. Ces articles furent jurés par les deux Empereurs & l'Impératrice le 8 de février 1347.

Gregor. l. xv. c. 10. 11. &c. Cantacuz. l. iv. c. 5. & seq. an. 1347.

Pour cimenter cette paix, Cantacuzene fit épouser sa fille Hélene au jeune empereur Calo-Jean Paléologue; & comme Cantacuzene n'avoit reçu la couronne impériale qu'à Didymoteque, on jugea à propos de la lui donner de nouveau plus solemnellement à Constantinople; on choisit pour cette cérémonie l'église des Blaquernes, parce que celle de Ste. Sophie étoit alors déserte, la partie orientale de cet auguste temple étant tombée d'elle-même quelques années auparavant. La pompe de ce couronnement se fit avec tout l'éclat que les circonstances du tems permirent; on dressa deux trônes pour les deux Empereurs, & trois pour les trois impératrices, Anne mere du jeune Paléologue, Hélene son épouse & Irene femme de Jean

Gregor. l. v. c. 1. art. 5 ann. 1326. Cantacuz. l. iv. c. 4.

Cantacuzene. Gregoras remarque que la guerre précédente avoit tellement épuisé les richesses du palais impérial, que l'on n'y servoit à table que dans quelque peu de vaisselle d'étain, tout le reste étoit de terre; on n'y voyoit ni or ni argent, & les ornemens des Empereurs & des Impératrices, qui étoient autrefois d'or & ornés de pierres fines & précieuses, n'étoient en cette fête que de cuir doré & de pierres fausses, entremêlées de quelques-unes de vraies. Cantacuzene ne put voir cela sans douleur. Mais la nécessité des tems l'obligea à dissimuler: car il n'ignoroit pas que l'impératrice Anne & le général Apocauque avoient vendu, détourné & dissipé les trésors de l'empire, pour s'en approprier le prix, & la meilleure partie.

XI. Paix dans l'empire. *ann.* 1347. *Cantacuz. l. iv. c. 3. 4. &c.*

Comme ce Prince avoit été excommunié par le patriarche Jean d'Apri, il se fit solemnellement absoudre par le nouveau patriarche Isidore. Ainsi la paix étant rendue à l'empire, les Princes voisins, pour la plûpart, poserent aussi les armes. Gui marquis de Montferrat petit fils du vieil Andronique, prétendant avoir droit à l'empire, avoit équipé une flotte pour attaquer Constantinople & Thessalonique; mais ayant appris que Cantacuzene étoit maître de Constantinople & qu'il y avoit été solemnellement reconnu empereur, il se désista de son entreprise. Presqu'en même tems Orcan, qui avoit épousé Théodore fille de Cantacuzene, vint avec toute sa famille à Scutari pour le voir & le féliciter sur son avénement à l'empire. L'Empereur les régala splendidement, la princesse Théodora entra à Constantinople avec l'Empereur son pere & ses quatre beau-freres fils d'Orcan; & après y avoir demeuré trois jours, elle se rembarqua avec Orcan son mari & ils retournerent en Bithynie.

Cantacuz. l. iv. c. 4. Gregor. l. xvi. c. 1.

Le Crale de Servie s'étoit emparé pendant la guerre civile de la plûpart des villes de Macédoine: il prit même bientôt après la ville de Berée, dont Manuel fils de l'Empereur étoit gouverneur. Cantacuzene lui envoya des Ambassadeurs pour répéter ces villes qu'il avoit usurpées sur l'empire. Le Servien n'eut aucun égard aux demandes de l'Empereur, qui fut obligé de lui déclarer la guerre, & de demander pour cela du secours à Orcan son gendre, qui lui envoya plus de dix mille hommes: mais ces troupes étant arrivées à Migdonie, & sachant que ce pays obéissoit au Crale, ils commencerent à le ravager, puis s'en retournerent chargés de butin, sans avoir rendu aucun service réel à l'Empereur.

XII. Révolte de Matthieu fils aîné de Canta-

Matthieu son fils aîné avoit été nommé au gouvernement de la Thrace par l'Empereur son pere. Ce jeune Prince, séduit par Arsan son oncle & par quelques autres Seigneurs mécontens, résolut de s'assurer de

cuzene. ann. 1347. Gregor. l. xvj. c. 2. Cantacuz. l. iv. c. 7.

quelques places & de se prémunir par ce moyen contre la mauvaise volonté de l'empereur Jean Paléologue son beau-frere, qui ne manqueroit pas, disoient-ils, après la mort de Cantacuzene, de se rendre maître absolu & de se venger sur lui de tout ce que son pere lui avoit fait souffrir. Matthieu s'empara donc d'Orestiade, de Didymoteque, d'Andrinople & de quelques autres places des environs. L'Empereur son pere lui envoya à Orestiade l'impératrice Irene, pour le ramener à son devoir. Matthieu vint par honneur au-devant de sa mere, qui évita sa rencontre & se jetta dans Orestiade. Le Prince y revint & se laissa persuader aux raisons d'Irene. Cette Princesse retourna à Constantinople, & peu de tems après Cantacuzene alla visiter Didymoteque pour achever ce qu'Irene son épouse y avoit commencé. Il parla à son fils & l'exhorta à la paix, puis revint à Constantinople laissant à ce jeune Prince le gouvernement de la Thrace. Les deux Empereurs reprirent vers ce même tems la ville de Médée située sur le Pont-Euxin; delà Cantacuzene se rendit à Didymoteque, où il tomba malade d'un mal de reins, qui lui dura un an entier. Il avoit toujours à cœur de châtier l'insolence du Crale de Servie, qui lui retenoit plusieurs places de Macédoine; il lui déclara la guerre & demanda du secours à l'Emir d'Ionie, autrement nommé Amurat fils d'Atin chef des Turcs qui commandoit à Smyrne, son ami. Mais l'Emir ayant été tué d'un coup de fleche à l'attaque de la forteresse de Smyrne, bâtie & défendue par les Chevaliers de Rhodes, & le mal de l'Empereur ne le quittant pas, il abandonna le dessein de faire la guerre au Crale & tourna ses armes contre les Latins de Galata qui s'étoient soulevés contre lui.

XIII. Guerre de l'empereur Cantacuzene contre les Latins de Galata. ann. 1348. Gregor. l. xvij. c. 1. 2. 3. 4. Cantacuz. l. iv. c. 11.

Galata, autrement Pera, est un fauxbourg de Constantinople où plusieurs Latins, sur-tout des Génois, s'étoient établis, & où ils faisoient leur commerce depuis assez longtems. Ils n'étoient séparés de Constantinople que par un petit bras de mer, & cet endroit étoit assez fort, tant par son assiette, que par les ouvrages qu'on y avoit faits. Les grandes richesses qu'ils possédoient & l'affoiblissement où ils voyoient l'empire, leur inspirerent la hardiesse de se révolter & de se rendre maîtres de la mer. Ils demanderent à Cantacuzene le terrein qui est au-delà de Pera, dans le dessein, disoient-ils, d'augmenter ce fauxbourg; mais en effet pour s'y fortifier. L'Empereur leur ayant refusé leur demande, ils commencerent à fortifier en grande hâte cet endroit; & ayant appris que Cantacuzene étoit demeuré malade à Didymoteque, ils commencerent à exercer leurs hostilités sur les Grecs, brûlant leurs maisons & les vaisseaux qu'ils trouverent dans le

port, & mettant tout à feu & à sang le long des côtes. Cantacuzene, tout malade qu'il étoit, se fit porter à Constantinople & donna ses ordres pour la construction d'une flotte. Alors les Génois vinrent lui demander la paix; mais l'Empereur leur ayant ordonné de démolir le fort qu'ils avoient bâti, ils recommencerent leurs hostilités avec plus de fureur qu'auparavant. Cantacuzene ne pouvant leur résister par mer faute de vaisseaux, envoya contr'eux des troupes qui les obligerent à venir de nouveau demander la paix, qu'on ne voulut leur accorder qu'à condition qu'ils démoliroient leur forteresse. A la fin toute-fois la flotte que l'Empereur avoit envoyée contr'eux ayant été brisée par les vents, il leur accorda ce qu'ils demandoient avec tant d'ardeur, & leur permit de conserver l'espace dont ils s'étoient mis en possession. Ainsi finit cette guerre.

L'Empereur, pour subvenir aux besoins de l'état, se fit rendre un compte exact des deniers qui avoient été touchés par les trésoriers, fit de nouvelles impositions sur ses sujets & augmenta les anciennes. Il envoya en même tems des ambassadeurs au Duc & au sénat de Gênes pour répéter l'isle de Chio, dont ils s'étoient emparés. Ils consentirent de la rendre sous certaines conditions; mais les nobles, qui en étoient les maîtres, déclarerent qu'ils aimeroient mieux être déclarés ennemis de la république que de consentir à ces conditions. Les Ambassadeurs revinrent sans rien faire. Avant leur retour, un riche Génois nommé Cibo, s'offrit de la remettre sous l'obéissance de l'Empereur. Il l'attaqua & la conquit; mais dans un second combat il fut tué, & l'isle demeura au pouvoir des Génois. *An. 1349.*

Cantacuzene partit de Constantinople en 1350. pour aller mettre le jeune empereur Paléologue son gendre en possession de la ville de Thessalonique. Il envoya aussi son fils Manuel dans la Morée pour la ramener à l'obéissance, & il y réussit assez heureusement, non toute-fois sans contradictions. En même tems arriva une flotte de Vénitiens qui venoit faire la guerre aux Génois de Galata, qui, s'étant saisis de l'empire de la mer, troubloient non seulement les Grecs, mais vouloient même s'attirer tout le commerce de ces mers à l'exclusion des Vénitiens. L'Empereur ayant ainsi éloigné Paléologue, & l'ayant comme relégué à Thessalonique, revint triomphant à Constantinople; & comme si l'empire eut été en pleine paix, il commença à traiter les matieres de religion & à tenir des conciles pour établir la doctrine de Palamas. C'est ce que l'on peut voir avec plus de détail dans l'histoire ecclésiastique. *An. 1350. Gregor. l. xviij. c. 2. Cantacuzene. l. iv. c. 23. 24. 25. Gregor. an. 1351. l. 18. c. 3. 4. 5. 6. 7. 8. & l. xix. c. 1. 2. 3. 4. &c. & l. xx. c. 1. 2. 3. 4. 5. &c. l. xxj. c. 1. 2. 3. &c.*

XIV. Guerre en

Cantacuzene, après avoir passé sa vie dans le trouble & dans

Macédoine. an. 1352. Cantacuz. l. iv. c. 16. des guerres presque continuelles, étoit enfin parvenu à l'empire & au comble des honneurs; mais il n'en étoit que plus agité & tous les jours exposé à de nouvelles inquiétudes. Pour se procurer un peu de repos, il résolut, de concert avec sa femme l'impératrice Irene, de renoncer au monde. Il choisit pour compagnons de sa retraite Nicolas Cabasilas & Démétrius Cydonius; ils résolurent d'entrer ensemble au monastere de S. Mamas, situé dans Constantinople, mais fort retiré & très-propre à leur dessein.

Sur ces entrefaites il apprit que le jeune empereur Jean Paléologue avoit été chassé de Thessalonique, s'étoit retiré auprès du Crale de Servie & delà au mont Athos, & que Thessalonique couroit risque de tomber entre les mains des Serviens. Aussi-tôt Cantacuzene envoya demander des troupes au sultan Orcan son gendre, qui lui donna vingt mille hommes; l'Empereur s'embarqua avec le jeune Empereur son gendre; & pendant que les troupes de terre, commandées par Matthieu son fils, s'avançoient vers Thessalonique, il s'en approchoit par mer. Mais les Turcs, qui étoient venus à son secours, s'en étant subitement retournés vers Orcan & le prince Matthieu son fils n'ayant pu approcher de Thessalonique, Cantacuzene se trouva réduit à ses Cantacuz. l. iv. c. 18. 19. 20. 21. 22. seules forces, avec lesquelles toute-fois il entra dans Thessalonique & y rétablit la tranquillité. Peu de tems après il entra dans Berée par intelligence, & s'empara de quelques autres villes, dont les Serviens étoient maîtres. Le Crale ayant demandé une conférence avec lui, les deux Empereurs se rendirent au lieu marqué; & après d'assez longues contestations, ils se séparerent sans rien conclure. Ils se rassemblerent de nouveau le jour suivant, & ils s'accorderent de partager les villes qui faisoient le sujet de leurs contestations. Le Crale eut les villes de Sienne, de Phére, de Mélenique, de Strombize, de Castorie & quelques autres places de Macédoine; Cantacuzene eut l'Acarnanie, la Thessalie, la Servie, les villes maritimes des environs: Berée, Edesse, Gynaicocastre, Migdonia & les bourgs qui sont sur le bord du Strimon, jusqu'aux frontieres de Phere & les montagnes nommées Tantessanes.

La nuit suivante quelques Grecs mal intentionnés allerent secrétement trouver le Crale, & lui persuaderent de prendre plutôt les armes que de rendre les villes à l'Empereur qui n'étoit pas en état de lui nuire, puisqu'il n'avoit point d'armée; ils ajouterent qu'il alloit à Constantinople pour y faire des levées, & que pendant son absence ils persuaderoient au jeune empereur Paléologue de se joindre à lui contre Cantacuzene son beau-pere, qui l'avoit comme privé de l'empire. Le Crale reçut cet avis

avec joie, & dès le matin il fit savoir à Cantacuzene que, réflexion faite, il ne pouvoit tenir les conditions dont il étoit convenu avec lui, & que s'il ne vouloit lui laisser les villes qu'il tenoit & même lui en céder d'autres, il prendroit les armes. Cantacuzene lui fit réponse que, dès le jour suivant, il étoit prêt de terminer leur différend par les armes. On se prépara de part & d'autre au combat, & les deux armées furent longtems en présence. Enfin le Crale envoya offrir à l'Empereur de ratifier le traité précédent ou de donner bataille; & l'Empereur ayant accepté le parti de la paix, il reprit le chemin de Constantinople.

XV. Guerre entre les Vénitiens & les Génois. *an.* 1354. *Cantacuz. l. iv. c.* 18. 25. 26. *&c.*

Cependant la guerre entre les Génois de Galata & les Vénitiens continuoit, ces derniers étant abordés à Thessalonique, demanderent instamment à Cantacuzene qu'il les secourût contre ceux de Galata; mais il s'en excusa sur la guerre qu'il étoit obligé d'entreprendre contre le Crale de Servie. Lorsqu'il fut de retour à Constantinople, les Vénitiens insisterent de nouveau pour avoir du secours; mais l'Empereur s'en excusa toujours, ne voulant point s'attirer de nouveaux ennemis. Toute-fois les Génois de Galata, voyant les ambassadeurs Vénitiens partir de Constantinople, s'imaginerent qu'ils avoient conclu quelque traité avec l'Empereur, & firent jetter en plein jour, par une de leurs machines, une grosse pierre dans Constantinople. L'Empereur s'en plaignit: ils promirent de châtier celui qui l'avoit jettée; mais au lieu de le punir, ils jetterent le lendemain une autre pierre avec la même machine. L'Empereur envoya leur déclarer la guerre & fit revenir les Ambassadeurs de Venise, avec lesquels il traita; mais avec des conditions moins avantageuses qu'il n'avoit fait auparavant.

Ainsi l'Empereur, s'étant joint aux Vénitiens, équipa des galeres & mit le siege devant Galata; en sorte que cette place fut attaquée en même tems par mer & par terre par l'armée des Grecs & par celle des Vénitiens. On poussa ce siege avec beaucoup de vigueur, & les Génois se défendirent très-vaillamment; toute-fois ils n'auroient pas manqué d'être forcés sans la nouvelle qui vint au Général des Vénitiens, que soixante & dix galeres étoient sorties de Genes pour venir au secours de Galata. A cette nouvelle ce Général se retira, & Cantacuzene fut contraint d'en faire de même.

En ce même tems le jeune empereur Jean Paléologue, qui faisoit sa résidence à Thessalonique, se laissa persuader de prendre les armes contre Cantacuzene son beau-pere, sous prétexte que celui-ci s'étoit emparé de toute la souveraine autorité, ne lui en laissant qu'une ombre, & le tenant comme relégué à Thessalonique au milieu de ses ennemis. Paléologue donc traita avec le

Crale de Servie, & on commença à armer de part & d'autre. Cependant Cantacuzene pria l'impératrice Anne de considérer les suites d'une nouvelle guerre, & de détourner le jeune Empereur de s'y engager. Anne s'embarqua aussi-tôt, & parla avec tant de sagesse & de force à son fils, qu'elle l'obligea à changer de résolution. Néanmoins il fallut lui céder quelques places, qu'il tînt en qualité de gouverneur; ce qui parut fort étrange à Cantacuzene, qu'un prince qui dans peu devoit se voir maître de tout l'empire, lui fît une pareille demande.

Cependant la flotte Génoise, dont nous avons parlé, étant arrivée sur les côtes de Thrace, elle s'empara de la ville d'Héraclée. On délibéra même si l'on n'attaqueroit pas ce pays; mais le sentiment qui vouloit qu'on s'en approchât, ne fut pas suivi. L'Empereur ne laissa pas de pourvoir à la sûreté des villes de Pont, il n'y eut que celle de Sozopole, qui, n'ayant pas voulu recevoir le secours qu'il lui envoyoit, fut prise & pillée par les ennemis.

Les Vénitiens revinrent quelque tems après avec une nouvelle flotte, qui formoit, avec les vingt-six galeres que le Roi d'Arragon leur avoit prêtées, soixante & dix vaisseaux; Nicolas Pisan qui la commandoit, perdit, par sa lenteur & sa timidité, l'occasion de battre les Génois. Il ne s'approcha de Constantinople qu'après l'hiver, & alors il combattit avec les troupes de l'Empereur contre la flotte Génoise, qui perdit dix-huit galeres avec les hommes qui les montoient, & les Vénitiens en perdirent seize. Ainsi la perte fut à peu près égale. Les Génois appellerent Orcan à leur secours; l'empereur Cantacuzene & Paléologue son gendre joignirent leurs forces à celles des Vénitiens, & exhorterent le Général de leur flotte à donner bataille; mais il ne put

An. 1355. s'y résoudre, & la tempête ayant fort endommagé sa flotte, il se retira. Il attaqua proche l'isle de Sardaigne Grimaldi général des Génois, & le battit. Les Génois battirent à leur tour les Vénitiens proche de Modon, & enfin ces deux républiques firent la paix en 1355.

XVI. Nouvelle guerre civile entre les deux Empereurs Grecs. *an.* 1355. *Cantacuz. L. iv.* 32. 33. *&c.*

La même année la guerre civile s'alluma de nouveau entre les deux Empereurs de Constantinople, à l'occasion de quelque inimitié qui s'étoit formée entre le jeune empereur Paléologue & Matthieu fils aîné de Cantacuzene & gouverneur d'Andrinople. Cantacuzene fit tout son possible pour réconcilier ces deux Princes. On porta Paléologue à promettre de ne pas troubler son Beau-frere dans le gouvernement d'Andrinople; mais il ne voulut pas s'y engager par écrit. Cantacuzene, craignant les suites de cette division, partit de Constantinople pour aller joindre son Gendre qui étoit à Didymoteque; mais sans l'attendre, le jeune Empereur

Empereur prit les armes, fit alliance avec le Crale de Servie & Alexandre roi de Bulgarie, & se rendit maître de plusieurs places, & même de la ville d'Andrinople, dont le peuple lui ouvrit les portes. Le Prince Matthieu se retira dans la citadelle de la même ville, & envoya en diligence donner avis à son Pere de l'extrêmité où il se trouvoit. Cantacuzene marcha à son secours, reprit Andrinople, & demanda des troupes à Orcan son gendre, qui lui envoya un bon nombre de Turcs. Les Turcs ayant rencontré quelques troupes de Grecs, de Serviens & de Bulgares qui alloient à Andrinople, les défirent & les mirent en déroute. Le jeune empereur Paléologue implora le secours de Soliman fils d'Orcan, qui renvoya ses lettres à Cantacuzene.

On ne laissoit pas de travailler à la paix. Calliste patriarche de Constantinople, l'impératrice Anne & plusieurs personnes sensées, qui voyoient que ces divisions domestiques n'alloient à rien moins qu'à ruiner l'empire, s'employerent auprès du jeune Empereur pour le porter à la paix. Il étoit de lui-même assez disposé à la faire; mais ceux qui étoient autour de lui & qui l'avoient engagé dans ce mauvais parti, l'y retinrent pour son malheur & pour celui de l'empire. Il sortit de Didymoteque pour aller à l'isle de Tenedos; mais aussi-tôt les villes qui s'étoient livrées à lui, rentrerent d'elles-mêmes sous l'obéissance de Cantacuzene. Il voulut se présenter devant Constantinople, dans l'espérance qu'on lui en ouvriroit les portes; mais l'impératrice Irene qui étoit dans la ville, rompit toutes ses mesures, & peu de tems après Cantacuzene arriva dans la ville, & y rétablit la tranquillité.

XVII. Matthieu fils ainé de Cantacuzene est proclamé empereur. an. 1355. Cantacuz. l. iv. c. 37. 38.

Les grands, fatigués des divisions continuelles qui survenoient entre les deux Empereurs, le Beau-pere & le Gendre, vinrent prier Cantacuzene de se déclarer s'il vouloit pour successeur à sa couronne le jeune Paléologue, ou s'il destinoit l'empire à Matthieu son fils ainé; qu'ils le conjuroient à ne les pas laisser plus longtems en suspens sur cet article, afin qu'ils prissent le parti de celui qu'il lui plairoit de choisir. L'Empereur, après en avoir délibéré, se résolut à faire proclamer empereur le prince Matthieu son fils ainé. Il invita ensuite le patriarche Calliste à le couronner selon la coutume; mais il le refusa, & les évêques l'ayant déposé, l'Empereur nomma pour patriarche Philothée qui sacra l'empereur Matthieu. Pour Calliste il se retira à Tenedos auprès du jeune empereur Paléologue.

Cantacuzene se flattoit toujours que l'empereur son gendre rentreroit dans lui-même & feroit la paix. Paléologue y étoit assez disposé; mis il s'étoit livré à des gens qui n'aimoient que la di-

vision, il profita de l'absence de Cantacuzene; & étant secrétement parti de Tenedos, il arriva à Constantinople, & y entra en quelque sorte à la dérobée. Alors il envoya proposer la paix à l'Empereur son beau-pere, qui de son côté avoit secrétement formé la résolution de renoncer à l'empire & de passer le reste de ses jours dans la retraite d'un monastere. Les articles furent bientôt arrêtés : Que les deux empereurs Cantacuzene & Paléologue gouverneroient avec une égale autorité; que le plus jeune céderoit à l'ancien; qu'il y auroit amnistie pour tous ceux qui avoient servi sous les deux Empereurs, & l'un contre l'autre; que l'empereur Matthieu demeureroit en possession de la souveraine autorité, sans être obligé de rendre compte à personne, & demeureroit en possession d'Andrinople & des villes de Rodope; que Cantacuzene rendroit à l'empereur Paléologue le fort de la porte dorée, où il avoit une garnison de Latins, & qui passoit pour imprenable. Ces articles furent jurés & exécutés de part & d'autre.

XVIII. L'empereur Cantacuzene renonce à l'empire & prend l'habit monastique. *an.* 1355. *Cantacuz. l. iv. c.* 42.

Après cela Cantacuzene déclara publiquement au jeune Empereur son gendre la résolution qu'il avoit prise de renoncer au gouvernement & de se retirer dans un monastere. Dès le lendemain il se dépouilla dans le palais royal des ornemens de l'empire, & se couvrit d'un habit de moine, & prit le nom de Joasaph, au lieu de celui de Jean qu'il avoit reçu au baptême. L'impératrice Irene son épouse renonça à l'heure même au monde, & en prenant l'habit de religieuse elle prit le nom d'Eugénie au monastere de Marthe. Presqu'en même tems le patriarche Calliste revint de l'isle de Tenedos & reprit le gouvernement de son église.

A peine l'empereur Cantacuzene eut quitté les ornemens impériaux, que le jeune empereur Paléologue déclara la guerre à l'empereur Matthieu son beau-frere. Paléologue prit quelques villes sur Matthieu. Puis s'approchant de Gratianople, où Matthieu faisoit sa résidence, il lui fit des propositions de paix que Matthieu accepta. Elles portoient qu'ils conserveroient tous deux la qualité d'empereurs; mais comme l'empire étoit trop resserré pour deux Souverains, il fut convenu que Matthieu céderoit à Paléologue ce qu'il possédoit en Thrace, & que Paléologue céderoit la Morée à Matthieu pour la gouverner en toute souveraineté; qu'il disposeroit Manuel despote à abandonner cette province à Matthieu, & lui donneroit pour récompense l'isle de Lemnos; que Matthieu demeureroit à Lemnos en attendant que Manuel lui eut remis la Morée. Matthieu envoya de ses gens pour recevoir l'isle de Lemnos, & Paléologue en envoya aussi pour la lui livrer. Mais

ce traité ne fut pas exécuté fidellement de la part de Paléologue; il ne livra point Lemnos à Matthieu, & les hostilités recommencerent.

XIX. Prise de l'empereur Matthieu. an. 1355. Cantacuz. l. iv. c. 45. & suiv.

Les armées des deux Empereurs furent quelques jours en présence près de Constantinople, mais ils n'oserent en venir aux mains. Ils s'envoyerent réciproquement faire des propositions d'accommodement. Mais n'ayant pu convenir, Matthieu se retira à Byzie, & Paléologue à Constantinople. Ils chercherent à se fortifier par des alliances avec les Princes étrangers. Les Serviens s'offrirent à Matthieu, & Orcan lui envoya un renfort de cinq mille Turcs. Mais ceux-ci ayant attaqué les Serviens, furent à leur tour attaqués & battus par les Serviens. Une terreur panique les saisit & ils se mirent à fuir en confusion & abandonnerent l'empereur Matthieu près de la ville de Philippes. Ce Prince se trouvant seul, alla se cacher dans des roseaux; ceux de Philippes ayant appris qu'il n'étoit pas loin, le chercherent avec des chiens & le firent prisonnier; Boicnas Cæzar le plus puissant des Serviens, le traita avec beaucoup d'humanité & d'honneur, & lui promit de le remettre en liberté.

Pendant l'intervalle l'empereur Paléologue ayant su la prise de son beau-frere, s'avança en diligence vers Gratianople, qui lui ouvrit les portes. Il y trouva l'impératrice Irene femme de Matthieu, ses deux fils & deux de ses filles; car Théodore l'aînée étoit demeurée auprès d'Eugénie son aïeule. Après cela Paléologue envoya une ambassade à Boicnas, lui offrant une grosse somme d'argent pour la rançon de l'empereur Matthieu. Boicnas ayant touché l'argent, envoya demander à Paléologue la permission d'aveugler Matthieu, croyant que Paléologue seroit bien aise de se décharger sur un autre de la haine de cette cruelle exécution; mais Paléologue détesta cette proposition & protesta qu'il ne recevroit point Matthieu, s'il n'étoit sain & entier. Boicnas le lui envoya donc sans lui faire aucun mal. Mais les Grecs qui étoient auprès de Paléologue vinrent le prier de lui faire crever les yeux pour prévenir les dangers d'une seconde guerre. Il eut horreur de ces conseils, & fit conduire Matthieu à Tenedos, d'où après qu'il eut vu sa femme & ses enfans, il fut transporté à Lesbos, où il le fit garder étroitement. Paléologue étant de retour à Constantinople s'entretint avec Jean Cantacuzene ci-devant empereur pere de Matthieu, & lui promit de lui rendre bientôt la liberté.

XX. L'empereur Matthieu renonce à la qualité d'empereur. ann. 1355.

On croit qu'il parloit sincérement & qu'en effet il l'auroit tiré de prison, si un nommé Sejean ne s'étoit entremêlé de le délivrer malgré l'impératrice Eugénie, à qui il en avoit fait la proposition. Cet homme ayant manqué son coup, accusa l'Impératrice de lui

1356. *Cantacuz. l. iv. c. 47. 48. 49.* avoir donné ce conseil; mais quelque tems après étant en prison & faisant réflexion sur la grandeur du crime qu'il commettoit en calomniant ainsi cette Princesse, il désavoua par écrit ce qu'il avoit avancé & déclara Eugénie innocente. Paléologue mieux informé, persista dans la résolution de délivrer Matthieu. Il lui en fit la proposition; mais il lui dit qu'il falloit qu'il renonçât à la qualité d'empereur; Matthieu lui répondit qu'il aimoit mieux passer toute sa vie en prison que de consentir à une condition si honteuse.

Toute-fois l'empereur Cantacuzene son pere, l'étant venu trouver à Epibate proche Sélivrée, lui persuada d'acquiescer au desir de Paléologue, & l'on en dressa un traité, qui portoit que Matthieu renonceroit au titre & aux marques extérieures de l'empire; que néanmoins il auroit le pas sur les enfans de l'Empereur, excepté Andronique l'ainé, & qu'il promettroit de ne jamais prendre les armes contr'eux. Matthieu jura ces articles en présence des Empereurs, des Impératrices, de Calliste patriarche de Constantinople, de Lazare patriarche de Jérusalem & de plusieurs autres prélats, & le Patriarche de Jérusalem prononça contre lui une sentence d'excommunication, s'il violoit son serment. Paléologue tâcha de rendre sa condition la plus tolérable qu'il lui fut possible, lui permit de porter tels brodequins qu'il lui plairoit, pourvu qu'ils ne fussent pas de pourpre; donna à ses deux fils les plus grands honneurs de sa cour, déclarant Jean despote & Demetrius sébastocrator, & les faisant manger à sa table. Matthieu ne changea rien en ses habits & continua à se servir de brodequins blancs, comme il avoit fait dans sa prison.

XXI. Ecrits de Jean Cantacuzene. *Oudin. t. III. p. 978. Fabric. bibl. græc. t. 6. p. 469.*

L'ancien empereur Jean Cantacuzene conduisit lui-même son fils Matthieu en la Morée avec toute sa famille, & dissipa par sa sagesse les soupçons que Manuel despote son second fils avoit conçus contre son frere, s'imaginant que Matthieu étoit venu en Morée pour lui en ôter le gouvernement. Cantacuzene ayant demeuré un an en Morée, revint à Constantinople où il vécut dans le monastere de Manganes jusqu'à sa mort arrivée après l'an 1375. *Bambec. ad Codin. p. 210.* il y en a même qui croient qu'il vécut jusqu'en 1411. c'est-à-dire, qu'il auroit vécu plus de cent ans. En 1375. il reconnut la primauté du Pape. Il avoit déja auparavant en 1352. écrit au Pape pour *Cantacuz. l. iv. c. 9.* le porter à faire la guerre aux Turcs, & avoit proposé la réunion des Grecs avec l'Eglise Romaine. Mais on ne peut guère compter sur la bonne foi & la sincérité d'un homme, qui, dans toute son histoire, ne cherche qu'à se faire valoir & à se donner pour un Prince accompli, tant dans le maniment des affaires, que dans le commandement des armées & dans son attachement

à la saine doctrine & à la vérité de la religion ; quoiqu'on ne puisse ignorer qu'il a usurpé l'empire sur le légitime successeur du jeune Andronique, & qu'il a introduit les Turcs, les Serviens & les Bulgares dans les terres de l'empire pour y soutenir son ambition ; qu'il a fait alliance avec eux, qu'il a fait épouser sa fille à Orcan, & qu'il a soutenu les rêveries de Palamas.

Pour ses écrits, on convient que son histoire divisée en quatre livres fort étendus, est un des plus beaux monumens de l'histoire Grecque de ces derniers tems. Elle commence en l'an 1320. & continue jusqu'en 1357. Dans les manuscrits on lui donne quelquefois le nom de *Christodule*, ou serviteur de Jesus-Christ. Depuis sa profession religieuse il a aussi composé un ouvrage apologétique contre les Sarrazins, les Mahométans & les Juifs ; & une réfutation de Prochore Cydonien, & une autre d'Isaac Argyre.

Matthieu Cantacuzene fils de Jean, dont nous venons de parler, a aussi composé quelques ouvrages, comme un commentaire sur le cantique des cantiques, qui a été imprimé à Rome en 1624. un autre sur le livre de la sagesse de Salomon & quelques autres écrits. Il mourut moine au mont Athos, avant son pere. *Fabric. t. VI. p. 474.*

XXII. Amurat fils d'Orcan se rend maître d'Andrinople. *an.* 1359. & 1360. *Ducas. c.* 3.

Après la mort d'Orcan fils d'Othman, qui avoit épousé la fille de l'empereur Jean Cantacuzene, Morad ou Amurat, surnommé Algazy ou le Conquérant son fils, lui succéda ; & après s'être rendu maître de la plûpart des villes de Thrace, mit le siege devant Andrinople & la réduisit à son obéissance, de même que toute la Thessalie, excepté Thessalonique. Amurat avoit trois fils, Jacup, Cuntzune & Bajazet. L'empereur Jean Paléologue en eut autant, savoir Andronique, Manuel & Théodore. Un jour qu'Andronique & Cuntzune étoient en débauche, ils conjurerent de faire mourir chacun leur pere, se jurant une amitié inviolable lorsqu'ils seroient montés sur le trône, l'un d'empereur & l'autre de sultan. Amurat en ayant été bien informé, fit arracher les yeux à son fils, & manda à Paléologue d'en faire autant à Andronique, sinon qu'ils auroient une guerre irréconciliable. *Ducas. c.* 12. *vers l'an.* 1387.

L'Empereur, qui n'étoit pas en état de résister à Amurat, & qui traitoit toutes les affaires superficiellement, excepté l'amour des femmes, auquel il s'étoit livré de très-bonne heure, fit donc aveugler son fils Andronique, qui étoit le plus beau, le plus vigoureux & le mieux fait de tous les jeunes gens de son âge ; il fit souffrir la même peine au fils d'Andronique, qui n'étoit qu'un enfant qui commençoit à peine à parler. Il les fit enfermer tous deux avec la femme d'Andronique dans une tour de Constantinople, fit couronner Manuel son second fils, & déclara Théodore le troisieme despote de Lacédémone.

XXIII. Mort d'Amurat. Bajazet lui succede *ann.* 1388. *Ducas. c.* 8.

Peu de tems après Amurat tourna ses armes contre les Serviens & remporta de grands avantages sur eux. Lazare crale de Servie ayant succédé à Etienne son pere, lui livra bataille. Le succès en fut douteux, les deux parties ayant fait à peu près une perte égale. Un jeune Servien s'étant détaché de son rang, courut vers l'armée des Turcs, & ayant été mené à Amurat, disant qu'il avoit à lui communiquer un moyen sûr de vaincre les Serviens, lui enfonça son poignard dans le sein & fut taillé en pieces sur le champ.

An. 1388.

La mort d'Amurat ne fut connue que de peu de personnes, les Turcs la cacherent prudemment aux Serviens & même aux deux fils d'Amurat, qui commandoient les deux aîles de l'armée. La droite étoit commandée par Jacup son fils aîné, & la gauche par Bajazet son puîné. On mit le corps d'Amurat sous sa tente au milieu de l'armée, & on recommença à se battre. Les Serviens se défendirent foiblement. Leur roi Lazare & les principaux de son armée furent faits prisonniers & égorgés aux pieds du cadavre d'Amurat.

Bajazet le second des deux fils d'Amurat, ayant le premier été informé de la mort de son pere, manda Jacup son frere, le saisit, lui creva les yeux & se fit proclamer sultan. Bajazet, autrement Abop-Jezide, surnommé *Ilderim*, c'est-à-dire, la Foudre, étoit d'un caractere hardi, ardent, impétueux, ennemi irréconciliable du nom chrétien, passionné pour Mahomet & pour sa loi; aussitôt après la mort de Lazare crale de Servie, il réduisit cette nation sous son obéissance, lui imposa tribut, prit des ôtages & obligea Etienne fils & successeur du Crale de le reconnoître pour maître, de le servir dans toutes ses expéditions, de lui payer tribut & de lui donner Marie sa sœur en mariage. Après cela ayant rassemblé toutes ses forces, il marcha contre la Phrygie qu'il prit avec Carmien prince de ce pays. Il subjugua ensuite l'Ionie, la Carie, la Licie; puis il ramena son armée par la Lydie & vint à Sardes capitale de cette province. Enfin il se rendit maître de Philadelphie, qui s'étoit maintenue presque seule contre la puissance des Turcs, & ayant passé le détroit, il rétablit le fort de Gallipoli & y fit un port pour la sûreté des vaisseaux.

XXIV. Andronique sort de prison. *an.* 1390. *Ducas. c.* 12.

Il y avoit deux ans qu'Andronique, sa femme & son fils étoient en prison, lorsqu'à la faveur d'une sédition, excitée par les Latins ou les Génois qui étoient établis à Galata, ils en sortirent & furent très-bien reçus par les Génois, qui prirent même les armes pour soutenir Andronique contre Paléologue son pere. De plus Bajazet fournit quatre mille hommes à Andronique, par le secours desquels il entra à Constantinople & s'y fit proclamer empereur.

Alors il enferma son pere & ses deux freres Manuel & Théodore dans la même prison, où ils demeurerent aussi deux ans, au bout desquels ils en sortirent & passerent à Scutari dans l'Albanie. Andronique l'ayant appris, & touché de repentir de la conduite qu'il avoit tenue par le passé, les rappella à Constantinople, remit son pere sur le trône & lui demanda pardon de ses excès. L'empereur Jean se laissa fléchir & pardonna à Andronique, puis l'envoya avec sa femme & son fils à Sélivrée dans la Romanie, qu'il lui abandonna avec quelques autres places pour sa subsistance. Andronique & son fils n'étoient pas aveugles. Le pere étoit seulement borgne & le fils extrêmement louche.

Cependant Bajazet avoit pris un tel ascendant sur l'Empereur de Constantinople, qu'il le traitoit comme son esclave. Jean Paléologue voyant le progrès des conquêtes de ce tyran, crut devoir se précautionner contre ses entreprises & fit élever deux tours du côté de la porte dorée, afin d'avoir un lieu de retraite en cas de besoin. Bajazet l'ayant appris, manda à l'Empereur le dessein qu'il avoit de combattre les Turcs qui tenoient les environs de Pergée en Pamphilie, & aussi-tôt Paléologue lui envoya Manuel son fils avec cent hommes. Cette guerre étant finie, Bajazet lui envoya dire qu'il eût à démolir les fortifications qu'il avoit élevées près de la porte dorée; autrement, ajouta-t-il, je ferai arracher les yeux à ton fils Manuel & le renverrai aveugle. L'Empereur étoit alors au lit, ayant la goutte & demi-mort des autres effets de ses débauches; il n'avoit point d'autre héritier que Manuel, & ne pouvoit résister à la puissance de Bajazet. Il fit donc abattre ces tours, & mourut peu de tems après en 1391. cinquante ans après la mort de l'empereur Andronique son pere, & trente-sept ans depuis que Cantacuzene se fut démis de l'autorité souveraine.

Ducas. c. 13.

XXV. Manuel Paléologue succéde à son pere. ann. 1391. 1392. *Ducas. c. 13.*

Aussi-tôt que Manuel, qui étoit à Pruse auprès du sultan Bajazet, eût appris la mort de l'empereur Jean son pere, il s'enfuit la nuit & vint à Constantinople, où il fit les obseques de son pere avec la magnificence accoutumée. Bajazet en conçut une furieuse colere, car il avoit dessein de le faire assassiner & de s'emparer de son empire. Il envoya lui dire qu'il vouloit avoir un Cadi à Constantinople pour juger les différends de ses Musulmans; qu'il vouloit de plus y avoir une mosquée & un quartier séparé; sinon qu'il eut à se renfermer dans sa ville, car tout le reste étoit à lui. Manuel n'osa le contredire, mais il envoya au pape Boniface IX. pour implorer le secours des Latins.

Vide Rainald. ad an. 1344. n. 23. hist. ans.

Le Pape fit prêcher la croisade contre les Turcs dans les pays de son obéissance, sur-tout dans ceux qui étoient plus voisins des

Turcs : mais ce ſecours ne vint pas, & Bajazet étant paſſé de Bithynie en Thrace, il ruina toutes les places aux environs de Conſtantinople; il prit même Theſſalonique le 25 de mai de la même année 1391. Quant à Conſtantinople Bajazet ſe contenta de l'inveſtir & de lui couper les vivres & les autres proviſions. La ville fut bientôt réduite à une extrême famine, & l'empereur Manuel, dans cette circonſtance, écrivit au pape Boniface, au roi de France Charles VI. & à Sigiſmond roi de Hongrie, leur demandant un prompt & puiſſant ſecours.

Froiſſard t. l. iv. c. 67. hiſt. anonyme de S. Denys. l. xvj.

Pluſieurs princes chrétiens, touchés des dangers de Conſtantinople, ſe croiſerent pour le ſecourir. Le Roi de France donna pour chef à la nobleſſe Françoiſe Jean comte de Nevers fils ainé du Duc de Bourgogne. Ils arriverent en Hongrie; & ſans écouter les avis du roi Sigiſmond ni les remontrances des gens d'égliſe, qui les exhórtoient à quitter le vin, le jeu & la débauche, & à ſe mettre en bon état à la vue du danger auquel ils alloient s'expoſer, ils vinrent aſſiéger Nicopoli. Bajazet vint au ſecours avec toutes ſes forces. D'abord les troupes Françoiſes mirent en déroute tout ce qui parut devant elles; mais les troupes de la garde de Bajazet, qui étoient de diverſes nations chrétiennes à ſa ſolde, fondirent ſur eux avec tant d'impétuoſité, que les François, qui avoient voulu être à l'avant-garde, furent tous tués ou faits priſonniers. Le comte de Nevers fut de ce nombre, ce fut le jeudi 28 de ſeptembre 1396.

Ducas c. 13.

Hiſt. anonyme. l. xvj. c. 14.

On raconte que les corps des chrétiens tués à la journée de Nicopoli demeurerent treize mois ſur le champ de bataille, ſans corruption & ſans être mangés des bêtes. Un Chevalier François qui paſſa par là, & à qui le Gouverneur fit voir cette merveille, l'attribua à une protection particuliere de Dieu; mais le Mahométant répondit, qu'au contraire c'étoit une marque de la colere de Dieu; ces chrétiens étant remplis de tant d'impuretés & d'ordures, que les bêtes mêmes en avoient eu horreur & dédaigné de s'en repaître. Bajazet lui-même ayant appris les débauches auxquelles ces François s'abandonnoient dans leur marche, dit : Ils ſeront vaincus, puiſqu'ils offenſent ainſi leur Dieu Jeſus-Chriſt.

Hiſt. des Turcs.

XXVI. Manuel céde l'empire à Jean ſon neveu. *ann.* 1396. *Ducas. c.* 14.

Bajazet enflé de ce ſuccès, envoya ſommer l'empereur Manuel de lui rendre Conſtantinople, mais il ne daigna pas ſeulement lui faire réponſe. Quelque tems après Andronique ſon frere étant mort à Sélivrée, & ayant laiſſé Jean ſon fils & ſon ſucceſſeur dans la même ville, Bajazet lui fit propoſer de lui céder Sélivrée. Le prince Jean lui repréſenta qu'ayant été dépouillé de tout lui & ſon pere, & ne lui reſtant que cette ville

&

& quelques autres au voisinage, ce seroit le réduire à l'extrêmité que de la lui vouloir ôter. Bajazet touché de ces raisons, entreprit de faire valoir les prétentions de Jean Paléologue sur l'empire & sur Constantinople du chef de son pere, contre Manuel son oncle qui en étoit en possession. Le Prince Tartare ne cessoit donc de dire à Manuel : Cédez le trône au légitime héritier sur qui vous l'avez usurpé, & à l'heure même je poserai les armes & vivrai en paix avec la ville. Manuel craignant de plus grands malheurs, envoya traiter avec Jean qui étoit avec dix mille Turcs aux environs de Constantinople, & lui promit de lui céder l'empire, pourvu qu'il lui permît de prendre les galeres qui étoient au port & de se retirer où il plairoit à Dieu de le conduire.

Jean y consentit sans peine, fut reçu dans la ville & dans le palais par son oncle Manuel, puis celui-ci s'embarqua avec sa femme & ses enfans, & se retira d'abord en Morée ; & ayant laissé à Modan l'Impératrice sa femme & ses deux fils Jean & Théodore, il renvoya ses galeres & monta sur un grand vaisseau, avec lequel il aborda à Venise, delà à Milan, à Genes, à Florence, à Ferrare, & ayant parcouru toute l'Italie, il passa en Provence.

Bajazet s'étoit flatté que Jean lui abandonneroit Constantinople, comme ils en étoient convenu, & se contenteroit de la Morée que le Sultan lui promettoit : mais Jean étant entré à Constantinople, s'y fit couronner, & y reçut un Juge ou Cadi, suivant le desir de Bajazet, pour juger les Musulmans selon leur loi. Son empire étoit borné dans Constantinople, le tyran possédant Selivrée & toutes les villes des environs; sa demeure ordinaire étoit Pruse. *Ducas. c. 15*

Cependant Manuel sollicitoit par-tout du secours pour l'empire & la ville de Constantinople. Il arriva à Paris le 3 de juin 1400. mais la maladie du roi Charles VI. à l'occasion de laquelle les princes étoient divisés, fut cause qu'il ne put obtenir aucun secours. Après un long séjour en France, il passa en Angleterre où Henri IV. roi d'Angleterre, nouvellement monté sur le trône & encore mal affermi, ne put lui rien promettre. Ainsi Manuel reprit la route de Venise, d'où il se rendit à Modon en Morée, où il attendit avec sa femme & ses enfans la désolation de Constantinople & la chûte de l'empire d'Orient.

XXVII. Guerre entre Tamerlan & Bajazet. *an.* 1400. 1401. *Ducas. c.* 15. *bibl. Orient. p.* 175. 877. 882.

L'insolence de Bajazet ne demeura pas longtems impunie. Dieu suscita pour l'humilier Tamerlan empereur des Mogols, ou Tartares, ou Scythes, sultan de Perse & de Babylone. Son vrai nom étoit *Timour* & il portoit le surnom de *Lenc* qui en persan signifie boiteux; il naquit à Samarcand capitale du Maurenahar,

& commença à régner en 1370. Son regne dura trente-six ans, pendant lesquels il subjugua le Corosan, l'Inde, la Perse, la Syrie, & s'avança jusqu'en Notalie où ayant envoyé des Ambassadeurs à Bajazet l'an 1401. ils lui parlerent de cette sorte : Le grand Tamerlan vous dit, par la bouche de ses serviteurs : il ne vous est pas permis de ravir le bien d'autrui, ni de vous agrandir par cette injustice. Contentez-vous de ce que Dieu vous a permis d'enlever aux infideles, & restituez incessamment ce que vous avez pris aux autres capitaines, afin d'attirer sur vous les graces de Dieu & les louanges des hommes, sinon je vengerai leurs injures. Bajazet fit arrêter les Ambassadeurs, leur fit raser la barbe & les renvoya avec ignominie, leur disant : Dites à votre Maître qu'il vienne bientôt ; & s'il ne vient, qu'il demeure séparé de sa femme légitime.

La guerre étant ainsi déclarée, Bajazet commença à faire des préparatifs extraordinaires. Il fit la conquête de la ville d'Arsingue, & étant allé à Andrinople, il écrivit à l'empereur Jean Paléologue qui étoit à Constantinople : Ce n'est pas pour votre intérêt, mais pour le mien que j'ai chassé Manuel ; ainsi sortez de cette ville, si vous voulez conserver mon amitié & je vous donnerai quelle province il vous plaira, sinon Dieu & le grand Prophete me sont témoins que je n'épargnerai personne. L'empereur Jean lui répondit, que dans sa foiblesse il mettoit sa confiance en Dieu, qui peut renverser les plus forts & donner la force aux plus foibles ; qu'au reste Bajazet feroit ce qu'il jugeroit à propos.

Presqu'en même tems on reçut nouvelle que Tamerlan s'avançoit vers la Syrie ; qu'après avoir traversé l'Arménie, il avoit pris de force la ville d'Arsingue depuis peu conquise par Bajazet, & en avoit fait passer au fil de l'épée les habitans que Bajazet y avoit mis. Delà il vint mettre le siege devant Sébaste & fit sommer les habitans de se rendre. Sur leur refus il fit miner les murailles, à commencer à plus d'un mille de la ville, sans que les habitans en eussent connoissance ; & quand on fut parvenu au-dessous des murailles, on en démolit les fondemens & on étaya les murs. Alors il somma une seconde fois les habitans de se rendre ; ils ne lui répondirent que par des injures. Aussi-tôt il fit mettre le feu aux étais ; & les murs étant renversés, il abandonna la ville à la fureur du soldat, & prit les principaux des habitans qu'il fit enfouir tout vivans dans une grande fosse, leur ayant lié la tête ensorte qu'elle venoit jusqu'au bas des cuisses ; & de peur qu'ils ne fussent bientôt étouffés par la terre dont on les couvrit, il fit mettre sur leurs corps des planches qui les couvroient,

& qui les laisserent respirer assez longtems & souffrir en déses-pérés.

Delà il alla à Damas, mettant tout à feu & à sang; il pilla la ville & la réduisit en une affreuse solitude. Il fit le même traitement à Alep, puis s'en retourna dans la ville de Samarcand sa capitale. Tout ceci se passa en 1400.

XXVIII. Bajazet est vaincu par Tamerlan. ann. 1401. *Ducas. c. 16.*

Au commencement de l'an 1401. Tamerlan & Bajazet se mirent en campagne, ayant chacun des armées très-nombreuses; mais celle de Tamerlan étoit beaucoup plus forte. Ils se trouverent aux environs d'Ancyre ou d'Angourie en Bithynie. Tamerlan se trouvoit campé dans un terrein aride & stérile, & Bajazet dans une pleine abondante & arrosée d'une belle riviere. Celui-ci, comme par bravade & pour témoigner qu'il ne craignoit point Tamerlan, fit publier dans son camp que toute l'armée pouvoit prendre le divertissement de la chasse du cerf pendant trois jours; car il étoit passionné pour la chasse, & entretenoit d'ordinaire sept mille fauconniers & environs autant de chiens. Tamerlan, profitant de ces trois jours d'absence, s'empara du terrein qu'ils occupoient, & l'armée de Bajazet, épuisée des fatigues de la chasse & brûlée des ardeurs du soleil, perdit près de cinq mille hommes, & trouvant son premier camp occupé par les ennemis, elle se vit obligée de livrer bataille dès le lendemain. Les deux Princes rangerent leurs armées; celle de Tamerlan se rangea dans un silence profond & dans un ordre merveilleux. Bajazet maltraita de paroles ses officiers, comme gens qui ne savoient pas le métier de la guerre. Un de ses principaux Commmandans, sachant qu'Atin sultan d'Ionie étoit dans l'armée de Tamerlan, déserta & se jetta avec cinq cens cavaliers dans la même armée. Les gens de Sarcan, de Mantachie & de Carmien suivirent le même exemple. Tamerlan, supérieur en monde, fit une espece de cercle pour envelopper Bajazet. Etienne crale de Servie & beau-frere de Bajazet fondit sur les Tartares, qui s'entrouvrirent pour les laisser passer; puis, sans en venir aux mains, ils tirerent contr'eux force traits, qui ne les endommagerent point, à cause de la bonté de leurs cuirasses. Les Serviens vinrent une seconde fois à la charge avec aussi peu de succès. Ce que voynt le Crale, il vint parler à l'oreille à Bajazet pour lui persuader de se retirer; mais il n'en voulut rien faire.

Chalcondyle l. iij. c. 12.

V. bibl. Orient. p. 882. où ce Déserteur est nommé Mahmoud-Kaci chef des Tartares qui étoit au-delà du Pont-Euxin.

V. dans Ducas c. 18. qui étoient ces princes Sarcan, Montachie & Carmien.

Alors le Crale prenant Musulman fils aîné de Bajazet le mit au milieu de ses Serviens, & se fit l'épée à la main un passage à travers les Tartares, & ramena Musulman à Pruse, pendant que Bajazet gagnoit une hauteur avec ses dix mille Janissaires, qui étoient ses meilleurs troupes, & dont il étoit le premier auteur;

ces ſortes de troupes n'étant point connues parmi les Turcs avant lui. Ils firent des prodiges de valeur pour défendre leur chef; mais comme ils n'étoient pas plus d'un contre dix, ils furent tous taillés en pieces. Le reſte des troupes de Bajazet fut épargné, on ſe contenta de les dépouiller & de les renvoyer en cet état ſans les mettre à mort; car telle eſt l'ancienne coutume des Scytes. Les Tartares, ayant enveloppé Bajazet, lui crierent: *Seigneur, Bajazet, deſcendez de cheval & venez parler à Tamerlan qui vous demande.* Il deſcendit d'un grand cheval de prix qu'il montoit, & monta ſur un petit cheval qu'on lui avoit préparé.

Tamerlan avoit fait dreſſer ſa tente, & s'étoit mis à jouer aux échecs avec ſon fils, comme pour marquer ſon mépris pour Bajazet. Lorſque ce Prince vaincu fut à la porte de Tamerlan, les ſoldats qui l'amenoient ſe mirent à jetter de grands cris de joie, en diſant : Voilà Bajazet général des Turcs réduit ſous votre puiſſance. Mais Tamerlan continuoit à jouer ſans faire ſemblant de les entendre; enfin ayant donné à ſon fils échec-&-mat, il leva les yeux & demanda : Eſt-ce là celui qui nous commandoit de nous ſéparer de nos femmes ſi nous ne lui faiſions la guerre? Oui, c'eſt moi, répondit Bajazet, il vous ſied mal d'inſulter aux vaincus: apprenez à vous modérer dans votre proſpérité. Après cela Tamerlan le fit aſſeoir vis-à-vis de lui, & le conſola; puis ayant fait dreſſer une tente, il lui dit d'y entrer & de s'y repoſer, lui promettant qu'il lui conſerveroit la vie. Je ne vous traiterai point, ajouta-t-il, comme vous avez traité les autres. Auſſi-tôt qu'il fut entré dans cette tente, il fit faire un foſſé tout au tour, & le fit garder à vue par mille Perſes au dedans, & par cinq mille au dehors.

Tamerlan demeura huit jours ſur le champ de bataille, & pendant que Bajazet étoit gardé ainſi que nous l'avons dit, un des fils de ce Prince nommé Mahomet, qui s'étoit ſauvé avec ſa troupe dans les montagnes, fit creuſer ſous les foſſés qui environnoient la tente où étoit ſon Pere; & les mineurs parvinrent juſqu'au deſſous de la tente de Bajazet. Son fils y étoit déjà entré, & Bajazet en alloit ſortir par deſſous terre, lorſque les gardes s'apperçurent de quelque choſe par la terre qu'on avoit remuée. Tamerlan lui fit mettre les fers aux pieds & aux mains pendant le jour, & la nuit le fit garder très-ſoigneuſement. On dit même qu'il l'enferma dans une cage de fer, & le promena ainſi par-tout où il alloit; mais les auteurs de la vie de Tamerlan ne parlent point de cette particularité, ſes ennemis même n'en font point de mention, non plus que Ducas hiſtorien Grec, qui a donné un air de merveilleux à toute ſon hiſtoire.

Ni Ducas, ni Chalcondyle ne parlent point de cage de fer.

Bajazet ne ſurvécut pas longtems à ſa diſgrace. Les uns attribuent ſa mort au poiſon; d'autres à la douleur de ſe voir ainſi réduit & à une eſpece de déſeſpoir; d'autres à une eſpece d'eſquinancie. On aſſure que Tamerlan eut un grand déplaiſir de ſa mort, & qu'il avoit deſſein de le remettre ſur le trône dès qu'il auroit réglé les affaires de Natolie, où il vouloit rétablir les princes que Bajazet avoit autrefois dépouillés. Son corps fut renvoyé à Pruſe, où il s'étoit fait bâtir un tombeau. Il avoit laiſſé en mourant ſix fils; ſavoir, 1°. Muſulman, qui fut tiré du combat d'Ancyre par Etienne crale des Serviens. 2°. Eſſei. 3°. Mahomet qui eſſaya de tirer ſon Pere de captivité. 4°. Muſa. 5°. Muſtafa. 6°. Orcan. Quelques-uns ont écrit que ſa femme & quelques-uns de ſes fils furent pris avec lui. XXIX. Mort de Bajazet. *an.* 1402. *Bibl. Orient. p.* 882. *Ducas. c.* 17. 18. *lui compte au moins huit fils. V. auſſi Chalcondyle.*

Après la mort de Bajazet Manuel Paléologue reprit la ſouveraine puiſſance à Conſtantinople, & relégua Jean ſon frere à Leſbos. Alors Muſulman fils ainé de Bajazet vint trouver Manuel à Conſtantinople, & ſe jettant à ſes pieds, lui dit: Je vous ſupplie de me tenir lieu de pere, & je vous obéirai comme un fils fort ſoumis. Je ne vous demande que le gouvernement de la Thrace & des autres provinces que mes ancêtres ont poſſédées. Il lui donna en ôtage un de ſes jeunes freres & une de ſes ſœurs nommée Farmacatan, & lui promit de lui rendre Theſſalonique, la Morée & les forts qui ſont ſur le Pont-Euxin juſqu'à Varne. Manuel accepta ces conditions, fit proclamer ſon frere Jean empereur de Theſſalonique. Sarcan, Carmien & le fils de Montachie rentrerent en poſſeſſion de leurs terres. Mahomet; Muſa & Muſtapha fils de Bajazet demeurerent ſans ſouveraineté, errans de côté & d'autre à la tête de quelques troupes. XXX. Manuel Paléologue remonte ſur le trône impérial. Jean ſon frere eſt proclamé empereur de Theſſalie *ann.* 1402. *Ducas. c.* 18.

Quant à Tamerlan, il étoit né en 1335. d'un pere nommé Targaï-Nouïan. Dès l'âge de douze ans il donna des preuves de ſa valeur; mais on ne fixe le commencement de ſon empire qu'en 771. de l'égire. Il avoit plus de ſoixante ans lorſqu'il fit la guerre à Bajazet. Les auteurs Orientaux racontent au long ſes actions, & différent des nôtres en parlant de ſes guerres. Il mourut en 1406. âgé de ſoixante & onze ans, & après trente-ſix ans de regne; ſon corps fut porté à Samarcand capitale de ſon empire, où il fut enterré ſous un dôme fort élevé. Il avoit nommé pour ſon ſeul & unique héritier & ſucceſſeur Mirza-Pir-Mohammed ſon petit fils, & fils de Gaiatgihandir ſon fils ainé; mais ce fut Mirza-Khalil qui lui ſuccéda. *Bibl. Orient. p.* 878. 879. *On met cette bataille au dimanche 7 d'Août* 1401. *V. Bulliald. notas in Ducas. c.* 16.

Venceſlas de Luxembourg ſuccéda dans l'empire d'Allemagne à ſon pere Charles IV. mort le 29 novembre 1378. Il étoit fils d'Anne fille de Henri duc de Janver en Boheme. Il na- XXXI. Empire d'Allemagne. Venceſlas de Lu-

xembourg empereur. ann. 1376. *Vide Script. hist. Germ. t. I. p. 646. & seq.*

quit le 27 de Février 1361. On dit qu'il lâcha son urine dans l'eau du baptême qu'on avoit fait tiédir, & qu'il sâlit par ses excrémens l'autel sur lequel on l'avoit placé âgé de deux ans; ce qui fut regardé par plusieurs comme un mauvais présage. Il fut élu roi des Romains en 1376. du vivant de son Pere, ainsi que nous l'avons dit. Ce fut un Prince, dont les commencemens furent fort louables; mais au bout de cinq ans de regne, il commença, comme un autre Néron, à s'abandonner à toutes sortes d'excès, de cruautés, d'ivrogneries, d'ordures. On dit qu'il avoit un bourreau qu'il nommoit son compere, parce qu'il avoit tenu sur les fonts un des enfans de cet homme, & qu'il employoit pour exécuter ses cruautés. On ajoute qu'un jour il fit rôtir à la broche son cuisinier, qui ne lui avoit pas préparé à manger à son goût. Il prenoit plaisir à nourrir de très-gros chiens, & de les faire marcher & coucher avec lui. L'un de ces chiens mordit la nuit la reine son épouse, & elle mourut de la morsure. Le vin & la débauche l'avoient tellement abruti, qu'il ne prenoit plus aucun soin du gouvernement de l'empire, & n'employoit sa puissance qu'à faire du mal; aussi ne fréquenta-t-il jamais l'Allemagne & les autres pays de l'empire. Il demeura toujours en Boheme. En un mot il y a peu de princes plus décriés que Venceslas. Il y a toute-fois des auteurs qui veulent l'excuser, en disant que ses ennemis lui ont imputé bien des choses, en haine de ce qu'il fut trop favorable aux Hussites.

XXXII. Venceslas soutient le pape Urbain VI. contre Clement VIII. *an. 1378. Rainald. ad an. 1378. vid. Baluz. not. in vit. Pap. Aven. 559. 590. 821. &c.*

Dans le grand schisme qui s'éleva dans l'église après la mort du pape Grégoire, décédé en 1376. entre Urbain VI. & Clement VII. tous deux élus papes, chacun par une partie des cardinaux, l'empereur Venceslas & les princes d'Allemagne embrasserent le parti d'Urbain contre Clement, pendant que les François tenoient pour Clement contre Urbain. Ce dernier avoit confirmé l'élection de Venceslas; & ce fut un des motifs qui le détermina à le préférer à son compétiteur dans les dietes de Nuremberg & de Francfort, tenues en 1379. Il nomma la même année Josse marquis de Moravie pour aller en Italie en qualité de Vicaire de l'empire, avec ordre de s'informer exactement lequel des deux Prétendans étoit le vrai Pape, & de le défendre envers & contre tous. Après la mort d'Urbain VI. les cardinaux de son obédience ayant choisi pour pape Boniface IX. ce Pontife notifia son élection à Venceslas, l'invita à venir en Italie pour y recevoir la couronne impériale & réprimer le parti des schismatiques qui s'augmentoit tous les jours, lui promettant à cet effet les décimes de toutes les églises d'Allemagne & de Boheme. Venceslas promit d'y aller, & d'y envoyer au plutôt Josse marquis

de Moravie pour y rétablir le bon ordre ; mais il ne tint pas sa parole, ni lui, ni le Marquis ne mirent jamais le pied en Italie.

Mag. chronic. Belgic.

Après la mort d'Urbain VI. arrivée en 1389. les cardinaux de son parti élurent Boniface IX. & après celle de Clement VII. arrivée en 1394. les cardinaux François élurent Benoît XIII. ainsi le schisme sembloit se perpétuer. Benoît XIII. écrivit à Venceslas pour tâcher de l'attirer dans son obédience. Les universités de Paris, d'Oxford & de Prague écrivirent aussi à ce Prince pour l'exhorter d'employer son autorité pour éteindre le schisme. On tint une grande assemblée à Rheims en 1398. où il se rendit. Charles VI. roi de France, avec son frere Louis duc d'Orléans, & les Ducs de Berry & de Bourgogne s'y trouverent aussi avec grand nombre de seigneurs & de prélats ; & l'on y conclut que le plus court & le plus sûr moyen de finir le schisme, étoit que les deux Papes renonçassent à leur droit, & que les cardinaux des deux obédiences se réunissent & choisissent un nouveau Pape. Les deux Rois envoyerent leurs ambassadeurs, chacun de leur côté, au Pape qu'ils reconnoissoient, mais sans aucun succès. Le schisme subsista encore longtems.

XXXIII. Confédération entre les villes de l'empire. *an.* 1380. 1381. *& seq. Trith. ad ann.* 1366. *&* 1380. *chronic. Elvang. an.* 1381. *Crusius annal. Suev. l. v. & alii apud Struv.*

Vers l'an 1380. on vit plusieurs villes d'Allemagne faire entr'elles des confédérations ou des ligues défensives ou offensives contre les seigneurs & les princes d'Allemagne, dont elles craignoient la trop grande puissance, & à l'autorité desquels elles vouloient se soustraire. Les premieres villes qui se liguerent ainsi, furent Mayence, Strasbourg, Worms, Spire, Francfort, Haguenau, Weissembourg, auxquelles se joignirent quarante-une villes de Suabe & de Baviere, dont l'autorité étoit plus grande & plus redoutable. D'autres seigneurs furent exceptés, nommément la noblesse de son côté se ligua contre les villes. On vit en Allemagne la ligue du lyon, de la panthere, des cornus ; parce que ceux qui y entroient portoient sur leurs habits en broderie un lyon, une panthere, ou quelques autres marques qui les distinguoient. L'empereur Venceslas craignant les suites de ces ligues, tant de la part de la noblesse que de la part des villes alliées, les défendit pour l'avenir dans la diete de Nuremberg en 1383. & publia une paix générale dans toute l'Allemagne. On croit que la division de l'Allemagne, en différens cercles, vient de ces ligues, ou confédérations des villes entr'elles.

Ces confédérations, dont le premier objet étoit de se conserver en liberté, eurent un effet tout contraire. Les villes entreprirent des guerres mal concertées, leurs troupes furent battues, & elles retomberent dans un état pire qu'auparavant. L'empereur

Venceslas les supprima entiérement en 1389. dans la diete d'Egra, & contraignit les villes à souscrire à la paix publique. Cette paix fut mal observée, les confédérations subsisterent dans la haute Allemagne; & pour les anéantir, Venceslas fut obligé de venir en personne en Allemagne en 1398. Il y confirma la paix publiée à Egra, & la prorogea pour dix ans.

XXXIV. Venceslas est pris & mis en prison par ceux de Prague. *an.* 1393. *Dubrav. l. xxiij.*

Ce Prince continuoit à exercer ses cruautés, & à se plonger dans le vin & dans les excès de la débauche. Il s'apperçut bientôt qu'il étoit devenu odieux à tout le monde; il ne se fioit à personne, & ne se croyoit nulle part en sûreté. Il fit bâtir, environ à mille pas de Prague une forteresse nommée Cuntatice, pour s'y retirer en cas de besoin; ce qui n'empêcha pas que le 7 de mai 1393. les bourgeois de Prague ne l'arrêtassent & ne le jettassent dans leur prison criminelle, où il demeura caché pendant quinze semaines, au bout desquelles il obtint, à force de prieres, de sortir de ce cachot pour aller se laver dans un bain public qui est dans la vieille Prague. Il étoit accompagné d'une servante nommée Susanne. Après être sorti de l'étuve, il apperçut sur la riviere une nacelle vuide, & demanda à Susanne si elle pourroit le mener à l'autre bord; elle s'y engagea, & Venceslas parvint heureusement à ce fort dont nous avons parlé, qu'il s'étoit bâti hors de la ville. Il y récompensa généreusement sa libératrice, la fit asseoir à sa table, la reçut dans son lit, & lui accorda toute sa confiance. Ensuite il se retira dans un autre fort plus éloigné nommé Zibruch, d'où il exerçoit mille cruautés par les mains du bourreau son compere.

An. 1394. *Dubrav. l. xxiij. Æneas. Sylv. l. xxxiv.*

Quelque tems après son frere Sigismond & son oncle Josse duc de Moravie, aidés de Léopold duc d'Autriche, l'arrêterent près de Beraune, & l'enfermerent à Prague dans une tour plus forte & mieux gardée que la premiere; mais craignant qu'il ne leur échappât, ils le transporterent à Crumlow chez Henri de Rosen, qui le fit si secrétement conduire à Vienne dans une prison si secrete, qu'il n'y avoit que ceux qui l'y avoient mis qui en eussent connoissance. Il y demeura si bien caché, que le prince Jean de Luxembourg son frere & Procope son cousin germain, étant venus à Prague avec des troupes à dessein de le tirer de prison, & ne l'y ayant pas trouvé, s'avancerent vers Crumlow, où ils apprirent que Henri de Rosen les attendoit avec un corps de troupes. Alors ils jugerent que Venceslas n'étoit plus en Boheme, & se retirerent.

Quelque bien gardé que fût ce Prince, il ne laissa pas de s'échapper. Un pêcheur nommé Grundler, qui portoit quelquefois des petits poissons par charité aux prisonniers, ayant appris qui

qui il étoit, comme il passoit au-dessous de la fenêtre de son cachot, lui apporta une ceinture de soie, par le moyen de laquelle il se descendit par la fenêtre, & le pêcheur le passa au-delà du Danube, d'où il revint en Boheme au château de Vicegrad. Aidé de quelques soldats qui se joignirent à lui, il fit arrêter le Gouverneur, & lui ayant arraché son anneau, il écrivit en son nom à quelques-uns des Magistrats de Prague de se rendre au château. Ils y vinrent sans se défier de rien, & furent aussi-tôt mis à mort. Pour le pêcheur Grundler, il le créa chevalier & lui donna de quoi vivre à son aise.

XXXV. Venceslas est déposé de l'empire. an. 1400. Dubrav. l. xxiij. Naucler. vol. II. Gener. 47.

L'année suivante 1395. il créa Jean Galéas duc de Milan, de comte qu'il étoit auparavant, & lui fit acheter cette dignité cent mille écus d'or. A ce prix Venceslas lui envoya le sceptre & le bonnet ducal; ce qui donna occasion à Galéas de faire la guerre aux villes d'Italie & d'étendre ses conquêtes, portant son ambition jusqu'à vouloir se faire reconnoître roi de ce pays : mais les Princes d'Allemagne que Venceslas n'avoit pas consultés, furent choqués de son procédé, & ce fut un des plus grands motifs de sa déposition, à laquelle ils commencerent à se préparer dans l'assemblée tenue à Mayence le lundi d'après l'Exaltation de la Ste. Croix au mois de septembre 1399. dans laquelle ils formerent une confédération pour soutenir les droits de l'église, de l'empire, des électorats; pour empêcher le démembrement des provinces de l'empire, & en particulier pour s'opposer à ce qui s'étoit fait à l'égard du Milanés. Venceslas craignant les suites de ces ligues, indiqua une diete à Nuremberg, qui se devoit tenir après la S. Michel 29 de septembre 1400.

Les électeurs & les autres princes de l'empire lui firent une députation, demandant qu'il nommât un vicaire de l'empire, & lui insinuant pour cette dignité Emichon de Linange; de plus ils demanderent qu'il se rendît à Francfort pour y répondre aux griefs qu'on avoit à proposer contre lui. Au lieu de venir à Nuremberg & à Francfort, il envoya son Chevalier & d'autres seigneurs pour s'excuser de ce qu'il ne pouvoit venir en Allemagne. Les électeurs se retirerent de Francfort, & manderent aux députés de Venceslas qu'ils pouvoient s'y rendre & exposer les raisons de leur Maître. Les députés firent savoir aux électeurs, qu'ils avoient ordre de ne traiter qu'avec eux, & ainsi se retirerent.

Le lundi d'après l'Exaltation de la Ste. Croix. an. 1400.

Mais les électeurs indiquerent une nouvelle assemblée à Mayence, dans laquelle ils se liguerent de nouveau pour conserver les droits de l'église & de l'empire; pour empêcher l'aliénation des pro-

vinces de l'empire, & en particulier du Milanés, & que personne ne pût, sans leur consentement, être élevé à l'empire ou au vicariat de l'empire : & enfin dans une autre diete tenue la même année 1400. à Francfort, ils résolurent de procéder incessamment à l'élection d'un nouvel empereur. On s'assembla pour cela dans cette derniere ville au mois de mai 1400. & la chose y fut proposée : mais on en différa l'exécution jusqu'à une autre assemblée, qui se devoit tenir à Lanstein, où Venceslas seroit invité, & s'il n'y comparoissoit pas, il seroit déposé de l'empire. Il fit ses protestations contre tout ce qu'on pourroit faire, & promit d'indiquer une diete, où il inviteroit son frere Sigismond, le Roi de Hongrie, le Marquis de Moravie, les ambassadeurs du Roi de Pologne, de Dannemark, de Norwege, de Suede, en un mot tous les princes d'Allemagne & d'Italie, en présence desquels on régleroit toutes les affaires de l'empire. Les électeurs, sans avoir égard à ses excuses, tinrent leur diete à Obernlanstein sur le Rhin vis-à-vis Rhense; & ni Venceslas, ni aucun autre n'y ayant comparu pour lui, après l'avoir attendu dix jours, le jugerent comme contumax, & le déclarerent indigne & incapable de gouverner l'empire. La sentence fut prononcée le 20 d'août 1400. sur le Rhin hors des portes de Lanstein en présence d'une grande multitude de peuple. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg ne s'y trouverent pas, mais ils y avoient été invités. On choisit en sa place Rupert comte Palatin du Rhin.

Cette élection produisit un schisme dans l'empire, les uns tenant Rupert pour empereur, & les autres Venceslas. Le pape Clement VII. & Benoît XIII. reconnurent toujours ce dernier pour empereur, & les cardinaux au concile de Pise en 1409. ne voulurent pas recevoir les ambassadeurs de Rupert. Les villes de Suabe déclarerent qu'elles n'en reconnoîtroient point d'autres que Venceslas, tandis qu'il ne les auroit pas absous de leur serment de fidélité. On dit que ceux de Nuremberg étant pressés de prêter ce serment à Rupert députerent vers Venceslas pour le prier de le leur permettre, lui offrant pour cela vingt mille écus d'or. Il les remercia de leur argent, & leur dit qu'ils pouvoient faire ce qu'ils voudroient, à condition de lui envoyer quelques voitures du meilleur vin du Rhin de Bacarat.

Krantz Vandal. l. x. c. 1.

XXXVI. Mort de l'empereur Venceslas. ann. 1418.

Dubrav. Nauder. Lehman Cuspinian. &c. Gobelin, person. æt. 6. c. 70.

Depuis l'élection de Rupert, Venceslas vécut à son ordinaire dans le vin & dans l'indolence, méprisé & presqu'abandonné. Sigismond son frere roi de Hongrie ayant honte d'une telle conduite, l'arrêta en 1403. & le mit en prison. Il en sortit l'année suivante, & enfin mourut d'apoplexie en 1418. Voici comme on raconte sa mort. Il étoit à table à dîner, lorsqu'on lui annonça

qu'il y avoit une émeute dans la ville de Prague. Consterné de cette nouvelle il se leve de table. A ce moment son échanson dit imprudemment : *J'avois prévu cela il y a trois jours.* Venceslas le saisit aux cheveux, le jetta par terre, & le voulut poignarder. Les assistans le retinrent, il tomba en apopléxie entre leurs bras & mourut peu de jours après. On le porta pendant la nuit, de peur du peuple, au château de Prague où il fut enterré dans la chapelle de S. Venceslas patron de la Boheme, & après quelques semaines on le transféra de nouveau pendant la nuit au monastere du palais royal, où il fut enterré sans honneur & sans solemnité par les freres convers & les serviteurs du monastere.

Ce Prince avoit épousé en premieres nôces Jeanne fille d'Albert duc de Baviere comte de Hollande, laquelle étant morte en 1387. il épousa après sa seconde prison en 1400. Sophie fille d'Etienne duc de Baviere. Il n'eut point d'enfans de ces deux femmes. L'on avoit élu ou plutôt destiné à l'empire, dans la diete de Francfort tenue au mois de mai 1400. Frideric duc de Brunswick : mais ce Prince ayant été tué près de Frislar en Hesse, il ne jouit pas de l'empire ; & Rupert, qui avoit été élu au mois d'août 1400. comme nous l'avons dit, fut sans contradiction reconnu empereur après la mort de Venceslas.

XXXVII. Affaires de France. *ann.* 1364. Charles V. dit le Sage.

En France, le roi Jean II. du nom étant mort en Angleterre en 1364. eut pour successeur Charles son fils V. du nom, surnommé le Sage. Il étoit né au château de Vincennes le 21 de janvier 1337. sa mere étoit Bonne de Luxembourg fille ainée de Jean de Luxembourg roi de Boheme. Charles étoit dans sa vingt-septieme année, quand il parvint à la couronne. Il trouva le royaume dans une étrange confusion, causée par les malheurs & la foiblesse du regne précédent. Les blanches compagnies y commettoient impunément mille désordres. Il fut sacré & couronné à Rheims avec la reine Jeanne son épouse, fille du duc Pierre de Bourbon, le 19 de mai 1364. Le nouveau Roi ayant remarqué l'inconvénient & les suites fâcheuses de l'usage où étoient ses prédécesseurs, de paroître à la tête des armées, & de s'éloigner du centre de leur royaume, il résolut de se renfermer dans le cabinet, & de confier le commandement de ses troupes à des généraux d'une valeur, d'une sagesse & d'une conduite éprouvées. Par ce moyen il rétablit les affaires de la France, qui étoient fort dérangées. Les maréchaux du Guesclin & de Boucicaut furent les principaux instrumens dont il se servit dans la guerre.

XXXVIII. Victoire remportée par le Comte de

Dès le commencement de son regne du Guesclin remporta une victoire importante contre Jean de Crailli captal de Buch en Gascogne, qui commandoit les troupes du Roi de Navarre. Le com-

Montfort sur Charles de Blois. *an.* 1364. *Hist. des du Guesclin. Froissart, annal. de France.*

bat se donna près de Cochevel en Normandie le jeudi d'après la Pentecôte, & la nouvelle en fut portée au roi Charles à Rheims, où il fut sacré le dimanche de la Trinité dix-neuf de mai. Le nombre des combattans n'étoit que d'environ quinze cens hommes de chaque côté. Les ennemis y furent presque tous pris ou tués. Le Captal fut fait prisonnier avec quelques autres gentilshommes. Le roi Charles, pour récompenser du Guesclin, lui donna le comté de Longueville, à condition qu'il mettroit entre ses mains le Captal de Buch & quelques autres prisonniers.

Froissart. c. 227. d'Argentray. Lobincan. &c. hist. de Bret.

Mais la victoire remportée à Avray par le Comte de Montfort sur Charles de Blois le jour de S. Michel 29 de septembre 1364. donna autant de chagrin au roi Charles, qui favorisoit le comte de Blois, qu'elle causa de joie au Roi d'Angleterre, qui appuyoit le Comte de Montfort. Cette victoire eut de très-grandes suites. Le roi Charles, quoique fortement sollicité par la Comtesse de Penthievre épouse de Charles de Blois, se trouva obligé, par l'état des affaires du royaume, de reconnoître le Comte de Montfort pour Duc de Bretagne, à condition que ce Duc réciproquement le reconnoîtroit pour son souverain. Le traité fut conclu le 12 d'avril 1365.

Il portoit en substance : Que Jean comte de Montfort seroit reconnu pour légitime & unique duc de Bretagne, à l'exception des terres qui seroient cédées à la Comtesse de Penthievre; que la Comtesse renonceroit pour elle & pour ses héritiers au duché de Bretagne, & consentiroit que Jean comte de Montfort en fût reçu à foi & hommage par le Roi de France pour le duché de Bretagne & autres terres; que le comté de Penthievre & les autres terres de Bretagne, que la Comtesse avoit héritées de ses pere & mere, lui demeureroient; qu'elle ne feroit point hommage au Duc de Bretagne pour ce comté tant qu'elle vivroit, mais que ses enfans ou successeurs seroient soumis à l'hommage; qu'elle auroit de plus la vicomté de Limoges; que le Comte de Montfort lui assigneroit dix mille livres de rente sur les terres qu'il possédoit en France, & de plus trois mille livres de rente viagere; qu'il procureroit la délivrance de Jean fils aîné de la Comtesse, détenu depuis longtems en ôtage en Angleterre, & qu'il feroit épouser sa sœur Jeanne à ce jeune Prince, qui, au cas qu'il mourroit sans enfans, lui succéderoit au duché de Bretagne.

XXXIX. Paix entre la France & le Roi de Navarre. Eloignement des blanches

Enfin la paix fut conclue le 6 de mars 1365. à Vernon, entre la France & le Roi de Navarre, qui depuis assez longtems entretenoit la division & le trouble dans le royaume, & publiée à Paris le vingt de juin, avec une joie incroyable : restoient encore

les compagnies de bandits, qui étoient au nombre de près de trente mille, partagés en diverses bandes, qui couroient impunément la France, la Lorraine, le Barrois, le Pays Messin & l'Alsace. Le roi Charles fit alors une ligue avec Jean I. duc de Lorraine & Robert duc de Bar, pour s'opposer aux efforts de ces compagnies. Le Pape proposa au Roi de les envoyer avec le Roi de Chypre faire la guerre aux Turcs, avec promesse de leur accorder l'indulgence de la croisade. Plusieurs s'engagerent sous cette condition : mais la plûpart passerent en Espagne sous le commandement de du Guesclin pour faire la guerre à Pierre le Cruel roi de Castille. Du Guesclin fut envoyé vers eux, & les détermina à le suivre, moyennant deux cens mille florins qu'il leur promit de la part du Roi & autant de la part du Pape, avec l'absolution des censures qu'ils avoient encourues. Ils s'y engagerent par traité, mais à condition qu'ils ne serviroient point contre le Prince de Galles. Les chefs des compagnies vinrent à Paris, y furent très-bien reçus & régalés par le Roi, & plusieurs Chevaliers François, Flamands, Bretons, & autres se joignirent à eux.

compagnies. Du Tillet. recueil des traités. hist. du Guesclin.

Rainald. an. 1365.

Leur rendez-vous fut à Châlons-sur-Saone, & après que toutes les places dont les compagnies s'étoient emparées en France furent rendues au Roi, du Guesclin prit sa route par Avignon. Le Pape en fut allarmé, il envoya un Cardinal au-devant du Général pour le prier d'empêcher le pillage & les désordres. On lui demanda deux choses & au plutôt, l'absolution en bonne forme pour les soldats & les chefs, & deux cens mille francs pour leur aider à faire le voyage. Le Cardinal s'en retourna avec cette réponse. Le Pape avec les Magistrats d'Avignon firent lever sur le peuple une capitation de cent mille francs. Du Guesclin les refusa, sachant qu'ils avoient été levés sur le pauvre peuple, & dit qu'il entendoit qu'ils seroient fidellement rendus aux bourgeois d'Avignon; qu'il falloit que le Pape & son clergé fournissent seuls cette dépense; ce qui fut exécuté assez promptement de peur de plus grands maux.

Les soldats de ces compagnies portoient sur leurs habits de grandes croix blanches, & publioient qu'ils alloient faire la guerre aux Maures de Grenade. Ces croix blanches leur firent donner le nom de blanches compagnies. Le Comte de Transtamare frere naturel du Roi de Castille étoit le premier mobile de cette expédition. Dès que les compagnies furent entrées en Espagne, le Roi de Castille abandonna plusieurs places qu'il avoit conquises sur le Roi d'Arragon, & ce dernier Prince en reconnoissance envoya cent mille florins d'or à du Guesclin. Pierre le Cruel, qui étoit en horreur à ses sujets aussi-bien qu'aux étrangers,

ſe vit bientôt abandonné de ſa nobleſſe & de ſes ſoldats, & fut obligé de ſe réfugier d'abord en Portugal, puis en Galice avec ſa femme & ſes enfans. Le Comte de Tranſtamare fut proclamé roi de Caſtille, & en peu de tems preſque toutes les villes de ce royaume le reconnurent.

XL. Le Prince de Galles prend la défenſe du Roi de Caſtille. *ann.* 1366. *Froiſſart.* 232. 233. 234. 235. *Continuat. Nangi.*

Le Roi de Caſtille dans ſon malheur eut recours au Prince de Galles qui étoit en Guienne, & qui lui promit ſon ſecours. Il engagea le Roi de Navarre d'entrer dans cette confédération. D'un autre côté le Roi d'Arragon & celui de France ſe liguerent pour ſoutenir le roi Henri de Tranſtamare contre Pierre le Cruel. Tranſtamare trouva le ſecret de regagner le Roi de Navarre, en lui cédant quelques places qui étoient à ſa bienſéance : mais le Prince de Galles ayant envoyé inviter les Anglois, qui étoient en très-grand nombre dans les compagnies blanches, ils abandonnerent Henri de Tranſtamare, & vinrent joindre le Prince de Galles. Ce ne fut pas ſans trouver beaucoup d'obſtacles ſur leur route. Le Roi d'Arragon fit garder les défilés, & les contraignit de prendre de longs détours pour repaſſer les Pyrénées. Le Comte de Foix craignant qu'ils ne ravageaſſent ſon pays, leur en avoit fermé l'entrée. Les compagnies étoient réduites à douze mille hommes en partant d'Eſpagne, de vingt-cinq mille qu'elles étoient en y entrant.

Cependant du Gueſclin, qui étoit allé demander du ſecours au Roi de France de la part de Tranſtamare, arriva heureuſement en Caſtille avec un corps de troupes aſſez conſidérable, en même tems que le Prince de Galles entroit en Eſpagne par la Navarre, & que le Roi de Navarre fut enlevé par un parti François. L'armée du Prince de Galles & celle de Henri de Tranſtamare ſe trouverent en préſence le troiſieme d'avril veille de Pâque fleurie 1367. entre Najarre & Navarette; & Tranſtamare ayant voulu hazarder la bataille, contre l'avis de du Gueſclin & de quelques autres, la perdit. Il y fit toute-fois des prodiges de valeur, & eut le bonheur de ſe ſauver en Arragon. Du Gueſclin ſe rendit priſonnier au Prince de Galles avec quelques autres chevaliers François. Il y eut du côté des vaincus huit mille hommes de tués ſur la place, ſans compter ceux qui ſe noyerent dans la riviere. Le Roi de Caſtille rentra aiſément dans ſon royaume, & ſatisfit ſon humeur ſanguinaire par la mort & le tourment d'une infinité de perſonnes de condition. Le Roi de Navarre fut mis en liberté, en donnant ſon fils pour ôtage au Roi de France. Tranſtamare vint d'Arragon à Montpellier, où le Duc d'Anjou le combla d'amitié & releva ſes eſpérances.

Pierre le Cruel paya d'ingratitude le Prince de Galles, &

le laissa sortir d'Espagne sans lui avoir payé les sommes qu'il avoit promises pour le payement des troupes Angloises & les compagnies. Elles étoient réduites au nombre de six mille hommes. Du Guesclin sortit de prison moyennant une somme de cent mille doubles d'or, qu'il trouva dans la bourse de ses amis, même de la Princesse de Galles, qui lui donna dix mille francs. Transtamare qui savoit combien le Roi de Castille étoit odieux à ses sujets, entra dans ce royaume à la tête d'une petite armée de trois mille chevaux & de six mille hommes de pied. Bientôt la noblesse de Leon, de Castille & de Galice vint grossir son armée. Il s'avança jusqu'à Tolede & en forma le siege. Du Guesclin l'y vint joindre avec deux mille François.

Froissart. c. 245.

XLI. Défaite & mort de Pierre le Cruel roi de Castille. Henri Transtamare lui succéde. *ann.* 1368. *Marian. l. xvij. c.* 13.

Le Roi de Castille dans cette extrêmité eut recours aux Sarrazins de Grenade, qui lui fournirent vingt mille hommes. Il obtint aussi quelques secours du Roi de Portugal son cousin germain, de sorte qu'il s'avança à la tête de quarante mille hommes. Du Guesclin fut d'avis de laisser au siege de Tolede une partie de l'armée, & de marcher avec six mille hommes seulement à la rencontre du Roi de Castille. Il surprit ce Prince dans sa marche & mit en déroute son avant-garde. Pierre soutint avec le reste de son armée pendant quelque tems l'impétuosité des troupes de Transtamare, & fut enfin obligé de se retirer lui douzieme dans le château de Montiel. Ce fut le 13 d'août 1368. que le combat se donna. Le Roi de Castille fut bientôt assiégé dans ce château, où il n'avoit de vivres que pour quatre jours. Il tenta de sortir pendant une nuit : mais il fut arrêté & fait prisonnier par le Begue de Villaines. Ce malheureux Prince pria Villaines de le dérober à la fureur de Transtamare. Villaines lui ayant promis de faire en sa faveur tout ce qu'il pourroit, le mena dans sa tente : mais à peine y eut-il été une heure, que Transtamare survint & se jetta sur le Roi. Ce Prince le renversa sous lui sur une espece de matelas qui étoit au milieu de la tente, & le voulut percer de son poignard ; mais Transtamare le prévint & le perça lui-même. La mort de ce Prince rendit maître de Castille Transtamare, qui se maintint sur le trône malgré les Rois de Portugal, de Navarre, & d'Arragon, qui se déclarerent contre lui. Du Guesclin fut fait connétable de Castille.

13 d'Août 1368.

XLII. Le Prince de Galles est cité à la cour de France. 1369. *Froissart. c.* 247.

Le Prince de Galles depuis son retour d'Espagne avoit presque toujours été malade. Il étoit menacé d'hydropisie & ne pouvoit plus monter à cheval. L'expédition d'Espagne l'avoit jetté dans de grandes dépenses, & pour payer ses dettes il avoit imposé à ses sujets une capitation, qui devoit lui produire douze cens mille livres par an. Les Seigneurs du pays déja mécontens des Anglois, résolurent de porter leurs plaintes au Roi de France,

& de traduire à sa cour le Prince de Galles comme feudataire de cette couronne. Il est vrai que par le traité de Brétigny le Roi d'Angleterre devoit renoncer à ses droits sur la France, la Normandie, le Maine & l'Anjou, & que le Roi de France devoit aussi renoncer à la souveraineté sur les pays conquis, sur la principauté de Guienne & de Gascogne; mais ces articles étoient demeurés de part & d'autre sans exécution. Ainsi le roi Charles V. après une mûre délibération, fit citer le Prince de Galles à Paris en sa présence & en la cour des Pairs, pour répondre aux griefs proposés contre lui par la noblesse de Guienne & de Gascogne. L'acte qui lui en fut signifié est du 25 de janvier 1369.

XLIII. Guerre entre la France & l'Angleterre. an. 1369. 1370 *Annal. de France. Froissart. c. 281. & seq.*

Le Prince de Galles répondit qu'il viendroit en effet à Paris le plutôt qu'il pourroit, mais que ce seroit à la tête de soixante mille hommes, pour venger l'injure que Charles lui faisoit en prenant ainsi la défense de ses sujets rebelles. Le roi d'Angleterre Edouard V. pere du Prince de Galles se plaignit au Roi de France de l'infraction du traité de Brétigny, & offrit de satisfaire à tous les points qui n'avoient pas été fidellement exécutés. La France ne laissa pas de lui déclarer la guerre. L'Angleterre de son côté se mit en disposition d'attaquer la France; mais le roi Charles, plus vigilant & mieux préparé, enleva le comté de Ponthieu avant que les troupes du Roi d'Angleterre fussent rassemblées. Les François & les Anglois entrerent en même tems en action dans la Guienne & dans la Gascogne; & la guerre se faisoit à la fois dans ce pays, dans la Basse-Normandie, & dans la Picardie. La premiere campagne se passa sans aucune action d'éclat; mais les François comptoient pour beaucoup d'avoir conquis le comté de Ponthieu & diverses places au-delà de la Loire.

Avant que d'entrer en campagne & le 14 de mai 1370. le roi Charles, dans l'assemblée de sa cour des Pairs, prononça un arrêt portant confiscation du duché de Guienne & de tous les autres fiefs possédés en France par Edouard roi d'Angleterre & par le Prince de Galles son fils. Et aussi-tôt que du Guesclin, envoyé par le Roi de Castille, fût arrivé d'Espagne à Toulouse, le Duc d'Anjou entra en campagne avec une armée composée de deux mille lances chevaliers & écuyers, & de six mille hommes de pied, auxquels se joignirent mille hommes des compagnies. A la vue de cette armée Moissac, Agen, Tonnins-sur-Garomne, le port de Ste. Marie & Montpezat se rendirent. Aiguillon ne tint que quatre jours. Le Duc de Berri assiégea & prit Limoges; mais le Prince de Galles la reprit bientôt après & se retira à Cognac, où il passa le reste de la campagne.

D'un

D'un autre côté le Roi d'Angleterre avoit fait passer la mer au général Knole avec des troupes, pour faire irruption en France du côté de Calais. Ils traverserent l'Artois, vinrent à Arras, dont ils brûlerent un fauxbourg, passerent les rivieres d'Oise & d'Aine, toujours côtoyés par l'armée Françoise qui les incommodoit beaucoup : ils passerent aussi la Marne, & vinrent loger aux environs de Paris à Ville-Juif, au Bourg-la-Reine, à Pont-Antoni. Après avoir fait le dégât autour de Paris, ils marcherent vers Etampes, entrerent dans la Beausse & se répandirent dans le Maine & dans l'Anjou, où ils ne purent faire autre chose que ravager les campagnes, les places étant bien munies & bien gardées. Ces longues marches ne se purent faire sans perdre beaucoup de monde. Du Guesclin, qui étoit à Paris auprès du Roi, dont il venoit d'être fait connétable, sortit alors de Paris avec un bon corps de gendarmerie, & s'avança vers le Maine. Il battit & fit prisonnier Thomas Grantson lieutenant du Connétable d'Angleterre, & dissipa les Anglois qui étoient répandus dans divers quartiers du Maine, de l'Anjou & le long de la riviere de Loire. Tout cela se fit dans le mois de novembre 1370. Du Guesclin étoit déja de retour à Caën le premier de décembre.

Hist. du Guesclin. c. 42. Froissart. c 284. 285. &c.

L'année suivante 1371. ne fournit aucun événement bien remarquable. Le Roi de France, pour arrêter la licence des seigneurs particuliers, qui à tout propos se faisoient la guerre de leur autorité les uns aux autres, & se mettoient par-là hors d'état de le servir & leur patrie, fit une ordonnance au mois de juillet, par laquelle il déclaroit atteints de crime de lese-majesté les gentilshommes qui oseroient déclarer la guerre à leurs voisins. Dans le cours de la campagne on prit de part & d'autre quelques petites places; & le Prince de Galles, dont la maladie augmentoit tous les jours, retourna en Angleterre, dans l'espérance que l'air natal rétabliroit sa santé.

XLIV. La guerre continue entre la France & l'Angleterre. an. 1372. Froissart. c. 302. & seq.

Le Roi de Castille se déclara en 1372. pour le Roi de France, & mit en mer dès le mois de juin une flotte de quarante gros vaisseaux, où il y avoit quelques pieces de canon, & de treize vaisseaux de moindre grandeur. La flotte d'Angleterre, qui étoit à peu près aussi forte, fut apperçue par celle d'Espagne dès l'avant-veille de la S. Jean sur le soir. On commença aussi-tôt à se battre; mais la nuit qui survint sépara les deux armées. Le lendemain matin la bataille recommença, & les Anglois la perdirent. Presque tous leurs vaisseaux furent pris ou coulés à fond, & le Comte de Pembrock, qui la commandoit, fut fait prisonnier. Cette victoire fut suivie de la prise de plusieurs places au-delà

de la Loire & dans le Poitou. La flotte Espagnole retourna en Espagne avec ses prisonniers, où après s'être reposée quelque tems, elle se remit en mer, & vint bloquer la Rochelle par mer. Yvain de Galles, le seul rejetton qui restoit des anciens Princes de Galles, après avoir fait lever le siege de Soubise, prit dans une embuscade le Captal de Buch, le principal des généraux qu'eussent alors les Anglois.

Presqu'en même tems la ville de Poitiers se rendit au connétable du Guesclin, S. Jean d'Angeli, Taillebourg, Angouleme, Xaintes suivirent son exemple. La Rochelle usa de stratageme pour se défaire du Gouverneur Anglois & de ses troupes, qui tenoient le château ou la citadelle; le Maire de la ville feignit d'avoir reçu des ordres du Roi d'Angleterre, qui leur mandoit de faire la revue, pour voir combien il y avoit d'hommes dans la place, y compris la garnison. Le Maire instruit que le Gouverneur Anglois ne savoit pas lire, lui montra des lettres du Roi, & lui lut non ce qu'elles portoient, mais ce qu'il jugea à propos. Cet homme trop crédule fit sortir la garnison du château, & aussi-tôt deux cens bourgeois s'emparerent des avenues; & le Gouverneur y ayant voulu rentrer, fut chargé par les deux cens bourgeois & par le reste de la bourgeoisie, qui le contraignirent de se rendre. Aussi-tôt le Maire de la Rochelle informa les officiers du Roi, qui étoient dans différens postes, de ce qu'il avoit fait. Ils s'avancerent vers la ville, qui s'offrit au Roi à condition qu'il raseroit le château de la Rochelle; qu'on y établiroit une monnoie avec les mêmes privileges que celle de Paris, & que la ville ne seroit jamais détachée du domaine du Roi.

Après ces conquêtes l'armée Françoise fit le siege de Thouars, où la plûpart de la noblesse du Poitou s'étoit retirée. Après quelques attaques ils capitulerent, à ces conditions: qu'on leur permettroit d'envoyer en Angleterre avertir le Roi de l'état où ils étoient; que si avant la S. Michel vingt-neuf de septembre le Roi d'Angleterre, ou quelques-uns de ses fils, ne venoit pas à leurs secours avec une armée, ils rendroient non seulement Thouars, mais tous leurs châteaux à la France.

Leurs envoyés étant arrivés en Angleterre, trouverent le roi Edouard disposé à passer à Calais avec une flotte de quatre cens voiles : mais les nouvelles qu'il reçut de Poitou le déterminerent à conduire sa flotte de ce côté-là. Les vents contraires l'empêcherent d'y aborder ; & le terme convenu étant arrivé, la ville de Thouars fut rendue au Connétable. Avant le mois d'avril de l'an 1373. le Poitou, la Xaintonge & le pays d'Aunis furent réduits sous la puissance du Roi.

Le Roi d'Angleterre gagna le Duc de Bretagne son gendre, ci-devant nommé le Comte de Montfort, & l'engagea à déclarer la guerre à la France. Mais la plus considérable noblesse du pays se détacha du Duc, & l'armée Françoise, commandée par du Guesclin & aidée des seigneurs Bretons, prit la plûpart des places du pays, les unes par composition, les autres par force, plusieurs se rendirent volontairement. Le Roi d'Angleterre ne se contenta pas d'envoyer du secours au Duc de Bretagne, il fit encore passer à Calais le Duc de Lancastre avec une bonne flotte & une armée de treize mille hommes, qui fut bientôt augmentée jusqu'au nombre de trente mille. Cette grande armée traversa la France jusqu'à Bourdeaux, par la Picardie, la Champagne & la Bourgogne, sans pouvoir rien entreprendre, toujours harcelée par les troupes Françoises qui la côtoyoient & la suivoient, de maniere qu'en arrivant à Bourdeaux, elle ne se trouva plus que de six mille hommes, presque tous hors d'état de servir. Ainsi le Duc de Lancastre & le Duc de Bretagne furent obligés de repasser la mer & de s'en retourner en Angleterre.

XLV. Le Duc de Bretagne se déclare contre la France. ann. 1373. Froissart. c. 312. & seq.

Le Pape qui ne voyoit qu'avec peine les deux Rois d'Angleterre & de France consumer ainsi leurs forces, qu'ils auroient pu employer si utilement pour la défense des chrétiens d'Orient contre les Infideles, fit tant par ses instances & ses légats, qu'enfin ils conclurent une treve depuis l'an 1374. jusqu'à Paque de l'an 1375. mais la Bretagne n'y fut pas comprise, & la guerre y continua avec beaucoup d'animosité jusqu'à l'an 1375. que la treve fut prolongée jusqu'en 1376, & cette province y fut comprise. Les Légats du Pape se flatterent d'amener enfin les deux Rois à une bonne paix, & ils y travaillerent sans relâche pendant l'année 1376. mais ils ne purent obtenir qu'une prolongation de la treve jusqu'en 1377. le Roi de France demandant qu'on lui rendît quatorze cens mille livres qu'il avoit données pour la rançon du Roi son pere, & que Calais fût rasé; à quoi le Roi d'Angleterre ne voulut jamais consentir.

Dans l'intervalle le roi Charles V. donna un édit en date du mois d'aout 1374. par lequel il ordonnoit qu'à l'avenir les Rois de France, dès qu'ils entreroient dans leur quatorzieme année, prendroient en main le gouvernement de leur état. Dès l'an 1270. Philippe le Hardi au camp devant Carthage avoit fait une ordonnance, par laquelle il fixoit la majorité du Roi de France à l'âge de quatorze ans accomplis; mais la loi de Charles V. a prévalu. Avant ces édits les Rois de France n'étoient reconnus majeurs qu'à l'âge de vingt-un ans, de même que leurs vassaux.

XLVI. Fixation de la majorité des rois de France à l'âge de quatorze ans commencés. V. Daniel. hist. de France. t. II. p. 689.

La mort du roi d'Angleterre Edouard, arrivée le 23 de juin 1377,

n'empêcha pas la continuation de la guerre. La France la faisoit avec succès par mer & par terre, ayant formé une puissante armée navale avec le secours du Roi de Castille, qui joignit ses vaisseaux à ceux de Charles. D'un autre côté le Roi d'Ecosse, qui jusqu'alors n'avoit osé se déclarer contre l'Angleterre en faveur de la France, le fit hautement après la mort d'Edouard, & fit entrer une grande armée en Angleterre.

XLVII. Arrivée de l'empereur Charles IV. en France. ann. 1377. Contin. Nangi. &c.

L'empereur Charles IV. de Luxembourg résolut de venir en France pour voir le roi Charles son neveu, qu'il avoit toujours tendrement aimé, & pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait de visiter l'abbaye de S. Maur des Fossés à deux lieues de Paris. Il arriva à Cambrai le 22 de décembre 1377. où on le retint sous divers prétextes jusqu'à la fête de Noël, pour empêcher qu'il ne parût avec les ornemens impériaux à l'église de S. Quentin ce jour-là, & n'y chantât la septieme leçon à son ordinaire. On lui fit compliment sur sa route, mais on ne manquoit pas de lui dire que c'étoit par ordre du Roi. Le Prévôt des marchands de Paris avec ses échevins, à la tête de deux mille bourgeois à cheval, vêtus de robes mi-partie de blanc & de violet, le complimenta sur le chemin de S. Denis. Le Roi monté sur un cheval, accompagné des Ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon & de Bar, & d'une infinité de noblesse, le reçut entre la chapelle & la porte S. Denis. Ils se saluerent en mettant bas chacun son chaperon, & sans descendre de cheval. Le Roi céda son appartement à l'Empereur & à Venceslas son fils roi des Romains. L'Empereur déclara le prince Charles dauphin son vicaire perpétuel & irrévocable dans le royaume d'Arles & le Dauphiné, qu'on regardoit comme fief de l'empire.

Dans une grande assemblée, composée du conseil de l'Empereur & de celui du Roi, on parla beaucoup de la guerre que Charles avoit déclarée à l'Angleterre, & il justifia sa conduite d'une façon qui lui mérita les applaudissemens des Allemands. L'Empereur lui fit offre de tout ce qui dépendoit de lui. Il partit pour l'Allemagne le 16 de janvier 1378.

XLVIII. Le Roi de Navarre veut faire empoisonner le Roi de France. an. 1378 Continuat. Nangi.

Le roi Charles V. se défioit toujours du Roi de Navarre, qu'il regardoit comme un ennemi d'autant plus dangereux, qu'il cachoit sa mauvaise volonté sous les apparences d'amitié & de réconciliation. Il avoit donné du poison au Roi plusieurs années auparavant, & le Roi s'en étoit toujours ressenti; il résolut de lui en donner encore, & il employa pour cela un nommé Jacques de la Rue un de ses chambellans. De la Rue fut arrêté & convaincu; on arrêta aussi dans le château de Bernay Pierre du Tertre secrétaire du Roi de Navarre, & l'on se saisit de tous les

papiers de l'un & de l'autre, où l'on trouva les preuves des intrigues du Roi de Navarre avec le Roi d'Angleterre contre la France. Les deux fils du Roi de Navarre étoient comme en otage en France. On se servit du prince Charles, l'ainé des deux, pour s'emparer des villes de Normandie qui appartenoient au Roi de Navarre, & on les fit démanteler. De la Rue & du Tertre furent condamnés à être traînés sur la claie depuis le palais jusqu'aux halles, à avoir la tête tranchée & ensuite à être écartelés; ce qui fut exécuté.

XLIX. Sédition à Montpellier. *an.* 1378. *Annal. de France.*

La guerre étoit toujours très-allumée, & on faisoit de part & d'autre des entreprises importantes. Le Duc d'Anjou prit Montpellier sur le Roi de Navarre; mais peu de tems après les bourgeois s'étant révoltés, firent main-basse sur tous les François qu'ils rencontrerent, & jetterent leurs corps dans des puits. Le Duc d'Anjou y retourna, & malgré les soumissions que les bourgeois & le cardinal Pierre de Lune, avec tous les religieux & les ecclésiastiques de la ville purent lui faire, il priva la ville de tous ses priviléges, & déclara qu'il n'auroit désormais ni université, ni maison de ville, ni consulat, ni jurisdiction, ni sceaux, ni archives, ni cloches; & que les habitans payeroient au Roi six vingt mille francs d'or, sans compter les dépenses faites pour assembler les troupes; qu'on feroit une liste de six cens hommes de la ville, dont deux cens seroient décapités, deux cens pendus & deux cens brûlés; que les consuls & les plus notables de la ville tireroient eux-mêmes les corps de ceux qui avoient été jettés dans les puits; que le corps de l'université fonderoit une église, où il y auroit six chapelles où l'on prieroit pour le repos de ceux qui avoient été massacrés; que les portes & les murailles de la ville seroient abattues. Le Pape obtint du roi la modération de cette sentence. Elle fut réduite à l'amende de six vingt mille francs & à la punition des principaux auteurs de la sédition.

Dans le même tems la flotte Angloise, sous le commandement du Duc de Lancastre, assiégea S. Malo. On battit la place avec quatre cens pieces de canons. Le connétable du Guesclin vint à son secours avec seize mille hommes d'armes des meilleures troupes du royaume. Lancastre, après avoir inutilement tenté de saper les murs de la ville & d'attirer le Connétable au combat, se retira en Angleterre, où il fut fort mal reçu.

L. Réunion du duché de Bretagne à la couronne de France. *ann.* 1379.

Le roi Charles V. méditoit depuis longtems de réunir le duché de Bretagne à sa couronne. La conduite de Jean comte de Montfort qui possédoit ce duché, après s'être déclaré contre lui & retiré en Angleterre, lui en fournit l'occasion. Le Roi donc, séant

V. hist. de Bretagne. c. 8. Froissart. c. 43. 44. Daniel. hist. de France. t. II. p. 704.

au Parlement avec les princes du sang, les officiers de sa couronne, les prélats & seigneurs le 4 décembre 1379. confisqua ce duché & le réunit à sa couronne, nonobstant les protestations de la comtesse de Penthievre veuve de Charles de Blois, qui prenoit toujours la qualité de duchesse de Bretagne; mais on ajouta cette clause : *Sauf aux enfans de Charles de Blois de représenter leurs droits, en cas que la ligne masculine de Jean comte de Montfort vînt à s'éteindre.* Peu de jours après le Roi envoya pour prendre possession du duché & recevoir le serment de fidélité des seigneurs.

Mais ceux-ci, chagrins de voir cette réunion, firent & signerent entr'eux un acte d'association pour faire revenir le Duc de Bretagne leur seigneur, & s'opposerent à la réunion. Le Duc informé de leur bonne disposition, partit d'Angleterre & arriva en Bretagne avec quelques troupes. Dinan, Rennes & Vanne se déclarerent d'abord pour lui. Presque toute la noblesse du pays le vint joindre. Les soldats Bretons, qui étoient dans l'armée de France, désertoient & se rendoient en foule auprès du Duc. Le connétable du Guesclin fut envoyé en Bretagne. Il ne put arrêter les progrès du Duc. On voulut même, comme Breton, le rendre suspect au Roi; mais il dissipa bientôt ces soupçons, & osa même conseiller au Roi de s'accommoder avec le Duc de Bretagne : mais la négociation ne réussit pas.

LI. Continuation de la guerre entre la France & l'Angleterre. an. 1380. Froissart. c. 49. hist. du Guesclin. hist. de Bretagne.

Je ne m'étends pas ici sur le schisme qui survint dans l'église après la mort du pape Grégoire XI. le 27 de mars 1378. & qui fut suivi de l'élection d'Urbain VI. & de Clement VII. ou VIII. nous en parlerons dans l'histoire de l'église. Cependant la guerre continuoit entre la France & l'Angleterre. Le roi Charles V. renouvella l'alliance avec le nouveau roi de Castille Jean fils de Henri. Le connétable du Guesclin mourut au siege du château neuf de Rendan. La place ne se rendit qu'après sa mort au jour dont on étoit convenu; & le Gouverneur de la ville en mit les clefs à ses pieds. Ce bon Connétable mourut en bon chrétien comme il avoit vécut en franc & loyal chevalier, priant les officiers, qui l'avoient suivi en tant d'occasions périlleuses, de se souvenir de ce qu'il leur avoit dit si souvent : qu'en quelque lieux qu'ils fissent la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfans, le pauvre peuple n'étoient point leurs ennemis. Le Roi voulut qu'il fût enterré à S. Denis, & lui fit faire un mausolée auprès de celui qu'il s'étoit préparé, & prononcer une oraison funébre en son honneur.

Cependant le Roi d'Angleterre avoit envoyé à Calais Thomas comte de Boukinkam son oncle avec une nombreuse armée, résolu de pousser jusqu'en Bretagne. Le Roi de France, suivant son ancienne maxime, laissa passer l'armée sans livrer bataille;

mais la faisoit suivre; & c'étoit pour l'affoiblir & la fatiguer. Cette armée n'arriva en Bretagne, qu'après la mort du roi Charles V. & le Duc de Bretagne qui avoit toujours été ennemi de la France sous le regne précédent, changea de disposition après la mort du Roi.

LII. Mort du roi Charles V. Charles VI. dit le Bien-aimé lui succede. *ann.* 1380. *Froissart. hist. anonyme, &c.*

Ce Prince n'étant encore que duc de Normandie, avoit été empoisonné d'un poison lent par le Roi de Navarre. L'empereur Charles IV. son oncle lui avoit envoyé un médecin Allemand qui le guérit, lui prescrivit un régime de vie & lui prédit que, quand une fistule qu'il avoit au bras viendroit à se fermer, il devoit se disposer à mourir. La fistule ayant cessé de couler, il se disposa à la mort en prince vraiment chrétien. Il fit une confession générale, reçut le viatique, protesta, qu'en suivant le parti du pape Clement VII. il avoit fait ce que la prudence humaine lui avoit inspiré, puis il mourut le 16 de septembre 1380. la quarante-quatrieme année de son âge & la dix-septieme de son regne.

Il laissoit trois freres, les Duc d'Anjou, le Duc de Berry & le Duc de Bourgogne, & deux fils, l'ainé qui lui succéda & qui fut nommé Charles VI. qui n'étoit alors que dans sa douzieme année, & le second Louis, qu'on nommoit alors monseigneur de Valois, & qui dans la suite fut nommé duc de Touraine & puis duc d'Orléans. La mésintelligence des Princes ses oncles, & du Duc de Bourbon beau-frere du roi Charles V. jetterent la France dans de terribles embarras. La foiblesse d'esprit du jeune Roi y contribua beaucoup; & sa mere Isabeau de Baviere y mit le comble en se livrant aux ennemis de l'état pour faire perdre la couronne à son propre fils. Le roi Charles V. sans nommer aucun régent du royaume, avoit désigné les quatres Princes, dont nous venons de parler, pour gouverner l'état & pour la tutelle du jeune Charles VI. son fils. Ces quatre Princes, chacun en particulier, avoient voulu avoir la régence à l'exclusion des autres. On délibéra sur cela. Le Duc d'Anjou frere ainé du roi Charles V. avoit des prétentions bien fondées; mais on craignoit son humeur intéressée & sa dureté envers les peuples. Après diverses délibérations on convint d'arbitres, lesquels après quatre jours de conférences firent leur rapport le 2 d'octobre 1380. & sur leur avis il fut résolu qu'on avanceroit le tems de la majorité du Roi, dont le couronnement & le sacre se feroient à la fin du même mois d'octobre; que le Duc d'Anjou auroit le titre de régent; qu'en cette qualité il feroit émanciper le jeune Roi avant le sacre, & que dès-lors le royaume seroit gouverné au nom du Roi par les conseil & avis des Princes ses oncles.

Cependant le jeune Roi étoit à Melun, où le Roi son pere l'avoit envoyé comme dans une place où il seroit plus en sûreté qu'à Paris. Dès que l'affaire de la régence fut réglée, on travailla aux préparatifs pour son sacre ; & ce Prince nomma pour la charge de connétable, vacante par la mort de Bertrand du Guesclin, Olivier de Clisson, recommandable par son mérite & par ses grands services. Le sacre du Roi se fit à Rheims le 4 de décembre 1380. On remarque que le Connétable, le Maréchal de Sancerre, le Sire de Couci & Gui de la Trimouille, vêtus de drap d'or, étoient à cheval, & recevoient les plats pour les faire placer sur la table du Roi dans le festin qui suivit son sacre.

Après le retour du Roi, les bourgeois de Paris, qui avoient déja auparavant demandé la suppression des impôts, se souleverent de nouveau, & vinrent solliciter la même chose avec plus d'insolence qu'auparavant. Le Roi leur accorda enfin leur demande ; & ces mutins coururent de suite piller les bureaux & les maisons de ceux qui étoient préposés pour la levée des subsides, déchirerent les régîtres, & emporterent tout l'argent & les meubles précieux qu'ils y trouverent. Ils demanderent ensuite qu'on chassât les Juifs, & sans attendre la réponse du Roi, ils coururent aux maisons de ces malheureux, les pillerent, enleverent & déchirerent leurs papiers de compte, & arracherent les enfans des bras de leurs meres, les porterent à l'église pour les faire baptiser. Le Roi arrêta ces désordres en defendant, sous peine de la vie, de maltraiter les Juifs.

LIII. Paix entre le roi Charles VI. & le Duc de Bretagne. *ann.* 1380. *Hist. anonyme c.* 8. *&c. Lobinau t. II. p.* 607.

L'armée Angloise que le Comte de Boukinkam conduisoit en Bretagne étant arrivée sur les frontieres de cette province, le Duc de Bretagne envoya prier le Comte de s'avancer jusqu'à Rennes, & lui dire que dans deux jours il viendroit l'y trouver. Il n'y vint toute-fois que plus de quinze jours après ; ce qui donna occasion aux Anglois de faire le dégât dans tous le pays.

Cependant la cour de France fit si bien qu'elle regagna le Duc de Bretagne, qui promit, avec toute sa noblesse, de rentrer sous l'hommage du Roi, & de lui demeurer fidele à l'avenir. Le traité fut conclu le 15 de janvier 1381. & exécuté par le même Duc en personne le vingt-sept de septembre de la même année ; mais auparavant il avoit fait sa protestation en bonne forme devant un notaire apostolique, que s'il étoit obligé de transiger avec la France, il ne le feroit que par force & par la crainte de mort, ou de la perte de ses états. Le traité fait entre la France & le Duc, de même que cette protestation, demeurerent secrets ; & le Duc de Boukinkam ayant assiégé la ville de Nantes, qui tenoit pour les Francois, & ayant été obligé de lever le siege au

commencement

commencement de janvier 1382. le Duc de Bretagne lui déclara alors la conclusion de son traité avec la France, & Boukinkam se vit contraint de se retirer en Angleterre avec les restes de son armée fort en désordre.

La suppression des subsides & des impôts avoit réduit le Roi à ne pouvoir soutenir la guerre ni satisfaire aux pressans besoins de l'état. On résolut dans son conseil de les rétablir; & cette nouvelle causa une sédition à Paris & à Rouen, dans laquelle le peuple porta l'insolence à l'excès. Le Roi se rendit à Rouen, fit abattre une porte & une partie du mur, entra par la breche, châtia les mutins, fit exécuter les plus coupables & confirma les impôts. Les Parisiens avoient pris les armes, & persistoient dans leur désobéissance. On fit avancer des troupes, & on leur permit de vivre à discrétion aux environs de Paris. La ville offrit cent mille livres au Roi, & le Roi promit de rentrer dans la ville.

LIV. Révolte des Flamands. Leur défaite par les François. *an.* 1382. *Froissart c.* 120. 125. *hist. anon.* &c.

La révolte des Flamands contre Louis comte de Flandre leur seigneur & vassal de la France, attira les premieres armes du jeune Roi Charles VI. de ce côté-là. Il n'avoit qu'environ quatorze ans. A leur tête étoit Artevelle fils de ce fameux Jacques Artevelle brasseur de bierre, qui, sous le roi Philippe de Valois, s'étoit déja mis à la tête d'une semblable révolte contre Louis de Nevers comte de Flandre. Artevelle avoit fait le siege d'Oudenarde; mais l'armée du Roi ayant pris la ville d'Ypres, & ensuite Dunkerque, Furnes, Gravelines, Cassel, Bourbourg & plusieurs autres s'étant soumises au Roi, Artevelle laissa quelques troupes devant Oudenarde, & vint au devant de l'armée Françoise jusqu'à Rosebec, village entre Deinse & Harlebec. Son armée étoit plus nombreuse que celle du Roi; elle fut néanmoins battue & mise en déroute avec perte de plus de vingt mille hommes; Artevelle fut trouvé entre les morts sans blessure, ayant été étouffé dans un fossé par le nombre des morts qui tomberent sur lui. La bataille se donna le 27 de novembre 1382. Le Comte de Flandre fit annoncer cette victoire à ceux qui défendoient Oudenarde par le moyen d'une flêche, à laquelle étoit attachée une lettre qui les en assuroit. Dès que les assiégeans l'eurent appris, ils se sauverent & abandonnerent le siege. Toute la Flandre, à l'exception de Gand, rentra dans le devoir.

Au retour de cette expédition, le roi Charles VI. châtia sévérement les séditieux de Paris; on en fit mourir quelques-uns, on punit les autres par des amendes pécuniaires, & on rétablit les subsides & les impôts. On recommença à punir ceux de Rouen. Il en coûta la vie à quelques bourgeois, & beaucoup d'argent aux autres.

LV. Les Anglois en Flandre. *an.* 1383. 1384. *Meyer. Froissart. c.* 141. *hist. anonyme.*

Cependant le pape Urbain VI. qui étoit reconnu pour vrai pape en Angleterre, fit publier en ce pays une croisade contre les partisans de Clement VII. son compétiteur, qui étoit soutenu par la France. Henri Spencer fut déclaré général ou chef de l'expédition, & il réussit à former une armée de quinze mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Quand ils furent arrivés à Calais, la plûpart des seigneurs croisés étoient d'avis d'aller en France, puisqu'elle reconnoissoit Clement, & que c'étoit dans cette vue qu'on s'étoit engagé dans cette entreprise; toute-fois le Général fit résoudre qu'on feroit la guerre en Flandre, quoique le Comte de Flandre reconnût le pape Urbain aussi-bien que les Anglois. Ainsi contre l'intention de la cour d'Angleterre, & apparemment du Pape même, les croisés se jetterent dans la Flandre, où ils s'emparerent de Gravelines, Bourbourg & de Dunkerque, & battirent le Comte de Flandre proche Dunkerque; après quoi ils se rendirent maîtres de Cassel, de Bergue, de Furnes, de Nieuport, d'Ostende & de presque toutes les places du côté de la mer. On fit ensuite le siege d'Ypres; mais l'armée du roi Charles VI. étant venue au secours, ils leverent le siege. Après quoi ils partagerent leur armée en trois corps, dont un se jetta dans Bergues, l'autre alla à Gravelines & le reste à Bourbourg; mais ils furent encore obligés par l'armée Françoise d'abandonner ces places.

Alors on pensa à faire la paix; le Duc de Bretagne en fit les premieres propositions aux Anglois. Le Roi d'Angleterre nomma le Duc de Lancastre & le Comte de Boukinkam ses oncles pour traiter avec ceux que le Roi nommeroit, dont les principaux furent les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bretagne. Les conférences se tinrent à Lelinghem, entre Calais & Boulogne. Après trois semaines de pourparler, on ne put convenir que d'une treve qui devoit durer jusqu'à la S. Michel 29 septembre de l'année suivante 1384. le Roi de Castille, celui d'Ecosse & la ville de Gand furent compris dans la treve.

Le Comte de Flandre mourut quelque tems après au mois de janvier 1384. & le Duc de Bourgogne qui avoit épousé Marguerite sa fille unique légitime, devint très-puissant, & il joignit à son duché de Bourgogne les comtés de Flandre, d'Artois, de Retel, de Nevers, la seigneurie de Salins & plusieurs autres terres. Nous le verrons dans la suite faire une grande figure dans les affaires de l'Europe.

Les conférences pour la paix recommencerent en 1384. à Calais; mais comme les François vouloient que les Anglois rendissent Brest, Cherbourg & Calais, qui étoient les trois clefs du

royaume, & que ceux-ci le refuserent toujours constamment ; l'on ne put rien conclure qu'une prolongation de treve jusqu'à l'année suivante 1385.

LVI. Le Duc d'Anjou adopté par la reine Jeanne de Naples *ann.* 1380. *Juvenal. des Ursins.*

Nous avons parlé ailleurs en plus d'un endroit de Jeanne reine de Naples ; qu'on accusa d'avoir fait étrangler André de Hongrie son mari. Cette Princesse ayant embrassé le parti de Clement VII. compétiteur d'Urbain VI. celui-ci fulmina l'excommunication contr'elle, la déclara rebelle, la priva du royaume de Naples qui relevoit du saint siege, & en investit le jeune Charles de Duras. Le pape Clement VII. au contraire, persuada à la reine Jeanne d'adopter Louis duc d'Anjou & de le déclarer son héritier, non seulement pour le royaume de Naples, mais aussi pour ses comtés de Provence, de Forcalquier & de Piémont ; ce qu'elle fit par un acte solemnel & autentique le 29 de juin 1380. à Naples dans le château de l'Œuf. Clement ratifia cet acte, & il fut envoyé au Duc d'Anjou. Le roi Charles V. son frere promit de le seconder dans son entreprise ; & le Pape permit au Duc d'Anjou de lever certaines taxes sur les ecclésiastiques du royaume de France & des autres pays de son obédience.

Charles de Duras voulant faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, marcha avec une armée contre Othon de Brunswick mari de la Reine ; &, par une intelligence qu'il avoit dans Naples, il s'en rendit maître & fit prisonnier Othon. La reine Jeanne se sauva dans le Château-neuf, où il l'assiégea, la prit, la tint quelques mois dans une étroite prison, puis la fit étrangler.

Le Duc d'Anjou ayant appris ces nouvelles, fut fort tenté d'abandonner les droits qu'il avoit sur le royaume de Naples ; mais il auroit voulu conserver le comté de Provence. Il se rendit à Avignon le 2 de février 1382. Le pape Clement & les députés de la Reine le presserent fortement d'entrer incessamment en Italie ; & les Provençaux, avant de le reconnoître, insistoient à ce qu'auparavant il fît ses efforts pour délivrer la Reine des mains de ses ennemis. Il se mit donc en marche pour l'Italie le 31 de mai 1382. passa les Alpes & arriva à Aquila dans l'Abruze, qui fait partie du royaume de Naples ; là il apprit la mort funeste de la reine Jeanne, & commença à prendre les titres de roi de Sicile, de Jérusalem & de comte de Provence. Il envoya défier au combat Charles de Duras jusqu'à dix fois. Charles se moqua des ses défis, résolut de défaire son ennemi par la disette & par l'intempérie de l'air, & les grandes chaleurs presque toujours mortelles aux François.

LVII. Mort de Louis

Charles de Duras voyant l'armée du Duc d'Anjou toute dé-

duc d'Anjou roi de Naples. an. 1387. Hist. anon. Juvenal des Ursins.

labrée & très-affoiblie par les maladies, l'envoya défier à son tour au commencement d'avril 1384. Les François regardoient le jour de la bataille comme la fin de leurs maux, soit qu'ils fussent vainqueurs ou vaincus; mais Charles de Duras ne fit que montrer son armée auprès de Barlette, & la fit incontinent défiler & rentrer dans la ville par une autre porte. Les chaleurs augmentant les maladies, le Duc d'Anjou en fut lui-même attaqué, & mourut à Bari le 20 de septembre 1384. Par sa mort Charles de Duras demeura maître du royaume de Naples.

La Duchesse d'Anjou ayant appris la mort de son mari, demanda au pape Clement l'investiture du royaume de Naples pour le prince Louis son fils ainé, & la permission de le mettre aussi en possession du comté de Provence. Le Pape lui accorda l'investiture du royaume de Naples; mais les Provençaux refuserent de reconnoître ce jeune Prince jusqu'à ce qu'il eût reconquis ce royaume. Le roi Charles VI. ayant employé la force & la négociation, les Provençaux se soumirent, & le jeune Prince fut reconnu pour comte de Provence.

LVIII. Continuation de la guerre entre la France & l'Angleterre. an. 1385. Hist. anon. l. iij. c. 4. 5.

Comme la treve entre la France & l'Angleterre étoit sur le point de finir, on tint de nouvelles conférences pour parvenir à la paix; mais elles furent inutiles, & on résolut en France de porter la guerre en Angleterre & d'agir conjointement avec l'Ecosse. Mais auparavant l'armée de France prit & pilla la ville de Dam, qui s'étoit révoltée contre le Duc de Bourgogne. La ville de Gand & quelques autres qui avoient suivi le même exemple rentrerent dans le devoir, après quoi l'Amiral François partit pour l'Ecosse. Il se nommoit Jean de Vienne, & avoit avec lui mille hommes d'armes, qui en font environ quatre ou cinq mille; car chaque homme d'armes avoit avec lui quatre ou cinq cavaliers. Il arriva au port le plus proche d'Edimbourg, & renvoya ses vaisseaux pour amener le reste de l'armée; elle fit irruption sur les terres d'Angleterre & dans le pays de Galles, où elle mit tout à feu & à sang. Le Roi d'Angleterre envoya le Duc de Lancastre en Ecosse, qui y fit de grands ravages; mais, sur un avis qu'il se tramoit quelque chose contre lui à Londres, il fit une treve avec le Roi d'Ecosse, & retourna en Angleterre. L'Amiral François n'ayant plus rien à faire en ce pays-là, revint aussi en France.

LIX. Mort du Roi de Navarre. an. 1387. Froissart. hist. anon. de S. Denis, &c. Daniel. t. II. p. 783.

Vers le même tems le Roi de Navarre se servit du valet d'un joueur de harpe, qui, revenant de S. Jacques en Galice, avoit passé par la Navarre pour empoisonner le Roi de France, le Comte de Valois frere du Roi, les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon, & quelques autres seigneurs de la cour de France.

Cet homme se fournit d'arsenic à Bayonne, & étant arrivé à Paris on l'arrêta sur certains indices, & on trouva sur lui ce poison. Son procès ayant été instruit, il avoua tout. Enfin au mois de mars 1386. il fut écartelé, & le procès du Roi de Navarre ayant aussi été fait avec toutes les formalités ordinaires, il fut dit qu'il étoit atteint & convaincu de crimes énormes contre le Roi. Le respect pour la majesté royale empêcha de spécifier le crime & ses circonstances.

Quelque tems après ce Prince sentant la chaleur naturelle s'éteindre en lui, se fit envelopper, par le conseil des médecins, dans un drap trempé dans de l'eau-de-vie, & on cousit ce drap pour le tenir plus serré. Celui qui l'avoit cousu, au lieu de couper le fil avec des ciseaux, le voulut brûler avec une bougie, & aussi-tôt la flamme prit au drap, & brûla le Prince, qui y étoit enfermé & qui jettoit des cris effroyables; il survéquit encore trois jours, & mourut, dit-on, dans de grands sentimens de pénitence.

Froissart dit avoir appris des gens de Pampelune, où le Prince mourut, qu'ayant fait mettre dans son lit, pour s'échauffer, une boule d'airain creuse & pleine d'eau chaude, & d'autres ingrédiens propres à entretenir longtems la chaleur, le feu prit aux draps & aux couvertures, & que le Prince en ayant été tiré, vécut encore quinze jours. D'autres regardent tout ceci comme une fable inventée, pour rendre la mémoire de ce Prince odieuse. Il mourut au mois de janvier 1387.

LX. Préparatif pour une descente en Angleterre. an. 1386. 1387. *Froiss. Juvenal. des Ursins.*

La France se préparoit cependant à exécuter son grand projet de porter la guerre en Angleterre, & de forcer les Anglois à abandonner Calais, Brest & Cherbourg. Le Roi faisoit faire à l'Ecluse, qui lui avoit été cédée par le Comte de Flandre, un armement si nombreux, que les historiens n'en parlent qu'avec étonnement. On y comptoit douze cens vaisseaux de toute sorte de grandeurs. Leur nombre étoit tel, disoit-on alors, qu'il y en avoit de quoi faire un pont sur le détroit qui sépare la France de l'Angleterre. On avoit préparé au même lieu une ville de bois pour loger les soldats, quand ils seroient débarqués. Ces préparatifs faisoient le sujet de tous les entretiens de ce tems-là. Mais la lenteur du Duc de Berry, qui affecta de n'envoyer les troupes qu'il avoit promises que vers la mi-septembre, rendit tout cela inutile. Les pluies & les mauvais tems qui survinrent, firent échouer ces grands projets. L'année suivante on reprit encore le dessein de faire descente en Angleterre, mais avec moins de bruit & d'appareil. Le Connétable de Clisson & l'Amiral se chargerent d'exécuter la chose avec quatorze mille hommes. Mais le Duc de Bretagne ayant attiré Clisson à Vannes, sous prétexte



d'une aſſemblée des ſeigneurs du pays, dont il vouloit prendre les avis, il fit entrer le Connétable dans une tour comme pour la viſiter, l'y fit enfermer & lui fit mettre les fers aux pieds, aux mains & au cou.

LXI. Le Connétable de Cliſſon arrêté, puis relâché par le Duc de Bretagne. *an.* 1387. *D'Argentré. l. ix. hiſt. anon. l. vij. c. 3.*

Cette détention déconcerta tous les projets de la France. Il ne fut plus queſtion de faire deſcente en Angleterre, & ce dernier armement fut auſſi inutile que le premier. Le Duc de Bretagne, dans le premier feu de ſa colere, ordonna, le ſoir même du jour qu'il arrêta Cliſſon, à Bavalen capitaine du château de l'Hermine, d'aller vers la minuit à la priſon où étoit le Connétable, de l'enfermer dans un ſac, & de le jetter dans la mer quand elle ſeroit montée. Bavalen eut beau lui repréſenter les ſuites d'une pareille exécution, le Duc perſiſta, & Bavalen promit d'obéir. Le repos de la nuit ayant calmé la fureur du Duc, il ſe repentit de l'ordre qu'il avoit donné; Bavalen étant venu à ſon lever, il lui demanda s'il avoit exécuté ſes ordres : oui, Seigneur, répondit-il. Alors le Duc ſe mit à pleurer, à gémir, à plaindre ſon ſort. Bavalen voyant qu'il ſe repentoit ſincérement de ſa faute, lui dit que le Connétable étoit encore en vie, & qu'il avoit bien prévu qu'il prendroit d'autres ſentimens, quand il auroit ſérieuſement refléchi ſur ce qu'il avoit commandé. Le roi Charles VI. envoya bientôt des ordres au Duc de remettre le Connétable en liberté. Le Duc craignant de s'attirer la guerre, ſe hâta de conclure un traité commencé avec Laval beau-frere du Connétable, par lequel il étoit dit, que toutes les fortereſſes que le Connétable & Jean de Bretagne fils de Charles de Blois poſſédoient en Bretagne, lui ſeroient remiſes entre les mains; que Cliſſon lui payeroit cent mille francs d'or; qu'il lui obéiroit & ſe reconnoîtroit ſon ſujet; qu'après que Cliſſon auroit ſigné ce traité & livré ſes châteaux & fortereſſes, elles lui ſeroient remiſes, excepté les châteaux de Joſſelin & de Broon. Ainſi Cliſſon & Beaumanoir qui avoient auſſi été arrêtés, furent mis en liberté, & ſe rendirent auſſi-tôt auprès du Roi, à qui ils demanderent juſtice, mais par le crédit des Ducs de Berry & de Bourgogne on accommoda cette affaire. On rendit à Cliſſon les places qu'il avoit cédées & les cent mille francs d'or qu'il avoit donnés.

LXII. Le roi Charles VI. prend l'adminiſtration de ſon royaume. *ann.* 1388. *Annal. de France. hiſt. anon. de S. De-*

Le roi Charles VI. étoit entré dans ſa vingtieme année, & s'ennuyoit fort de ſe voir depuis tant de tems ſous la tutelle des Princes ſes oncles. Au retour d'une expédition, où il avoit réduit le Duc de Gueldres qui lui avoit déclaré la guerre, & la ville de Verdun qui s'étoit révoltée, étant arrivé à Rheims vers la Touſſaints de l'an 1388. il déclara dans une grande aſſemblée des

princes du sang & de plusieurs prélats & seigneurs, qu'il étoit tems qu'il se chargeât du gouvernement de ses états. L'assemblée approuva la résolution du Roi : mais lorsqu'il fut arrivé à Paris, les Ducs de Berry & de Bourgogne firent tous leurs efforts pour lui faire changer de dessein. Le Roi tint ferme; les Princes se retirerent de la cour, & il ne resta que le Duc de Bourbon auprès du jeune Roi, qui pourvut des premieres charges de l'état des personnes zélées pour le bien public & pour le soulagement du peuple. L'on mit sur le tapis l'affaire de la paix entre les deux couronnes de France & d'Angleterre, & si l'on ne put pour-lors convenir des articles de la paix, on y conclut une treve pour trois ans, depuis 1389. jusqu'en 1392. *nys. Juvenal des Ursins.*

LXIII. Le roi Charles VI. à Avignon. Louis d'Anjou couronné roi de Naples. *ann. 1389. Juvenal. des Ursins.*

Dès qu'elle fut arrêtée, le roi Charles VI. partit pour Avignon, où il fut reçu du Pape avec les honneurs dûs au fils aîné de l'église, & le Roi réciproquement rendit au souverain Pontife les plus profonds respects, mettant le genou en terre & lui baisant le pied, les mains & la bouche. Dès le lendemain le Pape couronna roi de Sicile & de Jérusalem Louis d'Anjou, l'aîné des fils de celui qui étoit mort en Italie; & ce Prince partit aussi-tôt pour aller en Arragon épouser Iolande fille puînée de Jean I. du nom roi d'Arragon, mais ce mariage ne fut consommé que dix ans après. D'Arragon, il passa en Italie pour se mettre à la tête de son parti contre Ladislas fils de Charles de Duras; car ce dernier étoit mort en Hongrie, dont il avoit été couronné roi le 31 décembre 1385. & ayant été arrêté au château de Bude, y étoit mort en prison en 1386. âgé de quarante-un ans. Ladislas son fils avoit été reconnu roi de Naples le 25 février 1386. & étoit en possession de la ville & du royaume de ce nom, lorsque le jeune Louis d'Anjou y arriva. Celui-ci prit la ville de Naples & la perdit bientôt après. Ladislas son compétiteur mourut en 1414. & Louis en 1417.

LXIV. Expédition contre les infideles d'Afrique. *an. 1390. hist. anon.*

Peu de tems après le retour du roi Charles VI. les Génois lui envoyerent demander du secours contre les Mahométans d'Afrique. Le Duc de Bourbon s'offrit de se mettre à la tête de ceux qui voudroient être de cette expédition. Plusieurs seigneurs & chevaliers s'engagerent de l'accompagner. Il assembla en peu de tems quinze cens hommes d'armes avec quantité d'arbalêtriers & de gens de pied. Le Comte d'Erbi fils du Duc de Lancastre joignit à Genes les troupes Françoises. Ils débarquerent sur les côtes de Tunis & assiégerent Carthage. Après deux mois de siege & quatre assauts sanglans, ils leverent le siege & allerent attaquer l'armée ennemie dans son camp. Après quelque résistance elle fut taillée en pieces, mais Carthage ne se rendit pas; seulement on fit dé-

livrer tous les esclaves chrétiens, & les vaisseaux Génois trafiquerent avec plus de sûreté qu'auparavant sur la Méditerranée.

LXVI. Le roi Charles tombe dans une espece de Phrénesie. *ann.* 1392. *Hist. anonyme de S. Denis. l. xij. c. 3. 4. 5. &c.*

La treve entre la France & l'Angleterre qui devoit finir en 1392. fut prorogée encore d'un an, & pendant ce tems-là on vît naître en France les troubles qui déchirerent le royaume durant tout le regne de Charles VI. Pierre de Craon homme de grande qualité, & qui avoit été confident du Duc d'Orléans, ayant fait attaquer le Connétable de Clisson à Paris même dans le cimetiere de S. Jean, & croyant qu'il étoit mort, se sauva en Bretagne. Le Roi crut que le Duc de Bretagne étoit complice de cet attentat & lui ordonna de livrer les coupables. Le Duc répondit qu'à la vérité Craon avoit paru en Bretagne, mais qu'il s'étoit retiré aussi-tôt & qu'il ne savoit ce qu'il étoit devenu. Le Roi peu satisfait de cette réponse, résolut d'aller en Bretagne avec une armée pour venger sur le Duc le crime dont il le croyoit complice. Les Ducs de Berry & de Bourgogne n'étoient nullement de cet avis. Ils ne laisserent pas de suivre le Roi avec leurs troupes. Comme il étoit au Mans, le Duc de Bretagne envoya lui témoigner sa surprise, de ce qu'il venoit ainsi lui faire la guerre sans qu'il lui en eût donné sujet.

Le Roi reçut les Ambassadeurs assez froidement, & le premier jour d'août 1392. on apperçut quelque désordre dans les manieres du Roi, dans ses gestes, dans ses discours : il paroissoit tantôt comme stupide & tantôt comme extravagant. Quatre jours se passerent de cette sorte, le cinquieme il ordonna qu'on mît l'armée en bataille, & il se trouva à la tête armé de toutes pieces. Comme il étoit prêt d'une maladrerie peu éloignée de la ville du Mans, un gueux de fort mauvaise mine vint lui crier à pleine tête & d'une voix terrible : Prince, où allez-vous ? On vous trahit & on va vous livrer à vos ennemis. Au même moment l'épée d'un homme d'armes qui étoit auprès de lui s'échappa du fourreau, & ayant été relevée sur le champ, cette vue d'une épée nue, jointe à ce qu'il venoit d'entendre, acheva de lui troubler tellement l'esprit, qu'il devînt tout furieux, & se persuadant qu'on en vouloit à sa vie, il mit l'épée à la main & tua le cavalier qui venoit de relever la sienne, & trois autres encore. Son épée enfin s'étant rompue, on le saisit & on le transporta au Mans.

La violence de cet accès l'épuisa tellement qu'il fut trois jours sans parler, & presque sans mouvement & sans respiration, ensorte que les médecins croyoient à chaque instant qu'il étoit prêt d'expirer. Le troisieme jour de sa maladie il revint à lui, & apprit avec horreur ce qui lui étoit arrivé. Il demanda pardon des meurtres qu'il avoit fait, se confessa, communia à la messe qui fut célébrée

dans

dans sa chambre, & fit vœu de visiter les églises de Notre-Dame de Chartres & de S. Denis. On attribua cet accident à un sortilege donné, disoit-on, par Valentine de Milan épouse du Duc d'Orléans. Ce contretems rompit le projet de la guerre contre le Duc de Bretagne. On congédia les troupes, & le Roi revint à Paris par Chartres, où il s'acquitta du vœu qu'il avoit fait; & étant venu à S. Denis, il fit achever la chasse du roi S. Louis commencée par Charles V. son pere.

Les Ducs de Berry & de Bourgogne reprirent le maniement des affaires, & on n'oublia rien pour divertir le Roi, & dissiper ses inquiétudes & sa mélancolie. Dans une mascarade qui se fit aux nôces d'une Dame Allemande que la Reine aimoit, le Roi parut dans la sale déguisé en satyre avec quatre autres jeunes seigneurs habillés de même, & attachés tout cinq les uns aux autres avec des chaînes; ils portoient des habits de toile fort serrée & enduits de poix-résine, à laquelle ils avoient attaché de la laine en guise de poil. Le Duc d'Orléans, en badinant, mit le feu à l'habit d'un de ces masques, aussi-tôt la poix-résine s'enflamma & tout l'habit fut en feu. Comme ils ne pouvoient se séparer à cause des chaînes, le feu se communiqua à tous. La Duchesse de Berry jetta promptement son manteau sur le Roi & étouffa la flamme. Ce Prince fut sauvé; mais les autres périrent, ou dans le moment, ou quelques jours après. Le Duc d'Orléans demanda pardon au Roi, & pour expier sa faute il fonda une chapelle magnifique aux célestins.

Au mois de juin suivant 1393. le Roi retomba dans sa phrénésie; il en guérit au bout de quelques mois en janvier 1394. Ce Prince alla en pélérinage au mont S. Michel pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait dans un de ses bons intervalles. Au mois de mai la treve avec l'Angleterre fut prolongée pour quatre ans.

An 1393. hist. anon. de S. Denis. l. xiij. c. 3. 4.

LXVII. Tentatives de la part de la France pour l'extinction du schisme. *ann.* 1394. 95. 96. 97. 98. 1399.

Cependant on travailloit en France à éteindre le schisme qui duroit toujours entre les papes François & Italiens. Les rois, les princes, les prélats, l'université s'y employoient avec zèle, & proposoient aux deux Papes la voie de cession comme la plus propre à rendre la paix à l'église. La France proposa aussi la voie de soustraction à l'obédience de Benoît XI. & l'exécuta. La plûpart des cardinaux abandonnerent ce Pape, & le Roi ordonna au maréchal de Boucicaut de l'assiéger dans son palais d'Avignon, afin de l'obliger à renoncer au pontificat. Il entra en composition, & par un acte du 20 avril 1399. il promit de renoncer au pontificat au cas que Boniface IX. y renonçât aussi, ou qu'il mourût, ou qu'il fût chassé de son siege. Il s'engagea aussi de faire sortir de son palais la garnison Arragonoise, & de ne retenir que cent

personnes auprès de lui; tout cela sans préjudice à la soustraction de son obédience de la part de la France, qui subsisteroit toujours. Divers états suivirent l'exemple de cette couronne; mais le peu de conformité de conduite & de sentiment entre les rois & les princes chrétiens sur cet article, fut cause que le schisme dura encore longtems, ainsi que nous le verrons dans l'histoire de l'église.

LXVIII. Négociation pour la paix avec l'Angleterre. *an.* 1400. 1401. *Juvenal des Ursins. hist. anon. l. xv. annal. de France, &c.*

An. 1394.

Durant la derniere treve, qui fut de quatre ans, l'on avoit repris les négociations pour rétablir la paix entre les deux nations, la Françoise & l'Angloise. Richard roi d'Angleterre, qui la désiroit sincérement, demanda en mariage Isabelle de France fille ainée du Roi, ayant peu de tems auparavant perdu la reine Anne de Luxembourg sa femme, fille de Venceslas roi des Romains. Ce mariage ne lui convenoit point du tout, la Princesse n'ayant que sept ans, & ce Prince étant âgé d'environ trente-un ans: d'ailleurs Isabelle étoit promise au Comte de Montfort fils ainé du Duc de Bretagne, à qui l'on fit agréer Jeanne la cadette. Les deux Rois se jurerent l'un à l'autre une treve de vingt-huit ans, & la jeune Princesse fut donnée au Roi d'Angleterre pour être élevée dans les manieres de cette cour. Dans le contrat de mariage Richard renonçoit à la succession au royaume de France, qu'il auroit pu prétendre en vertu de ce mariage; mais non pas au droit qu'il prétendoit y avoir du chef de son pere. De plus Richard consentit à la restitution de Brest au Duc de Bretagne & à celle de Cherbourg au Roi de Navarre, & qui étoit un grand acheminement à la paix; ce qui déplut extrêmement aux Anglois & causa de terribles mouvemens en Angleterre.

Vers le même tems la république de Genes, craignant de tomber sous la domination de Jean Galeas Visconti seigneur de Milan, se donna à la France, consentant que le Roi, comme seigneur de Genes & de toutes ses dépendances, y mît tel Gouverneur il jugeroit à propos, en conservant toute-fois les privileges de la noblesse & des bourgeois. Le Roi en fit prendre possession par ses commissaires. Le Doge de Genes leur remit toutes les marques de sa dignité, & fut ensuite nommé gouverneur de Genes de la part du Roi. Je ne répete pas ici ce que j'ai dit ailleurs de la défaite des François à Nicopoli par Bajazet le 28 septembre 1396.

LXIX. Mort de Philippe duc de Bourgogne. *an.* 1404.

La mort de Philippe duc de Bourgogne arrivée en 1404. causa de grands changemens dans la cour de France. Ce Duc mourut dans le duché de Brabant, dont il alloit prendre possession au nom de son second fils, que Jeanne duchesse douairiere de Brabant avoit fait son héritier. Il étoit si chargé de dettes, que la duchesse sa femme fut obligée de renoncer à la communauté, en ôtant sa ceinture, selon

l'usage de ce tems-là, & la mettant sur le cercueil avec ses clefs & sa bourse. Il laissa trois fils & trois filles. Jean l'ainé eut pour son partage le duché & le comté de Bourgogne, l'Artois & la Flandre; Antoine le second eut les duchés de Brabant & de Limbourg; Philippe le cadet des trois eut les comtés de Nevers & de Rétel.

Jean succéda au pouvoir qu'avoit eu son pere à la cour du Roi, mais il l'acquit par des voies violentes; au lieu que son pere s'étoit fait aimer du peuple en s'opposant aux nouveaux impôts, & estimer à la cour par sa prudence & sa modération. Les historiens de ce tems-là assurent que le prince Jean de Bourgogne étant sur le point d'être égorgé avec les autres prisonniers faits par Bajazet, un astrologue lui sauva la vie, assurant Bajazet qu'il voyoit dans la phisionomie de ce jeune François qu'il feroit un jour périr bien des chrétiens, & que par cette raison il falloit lui sauver la vie. La suite ne justifia que trop cette horoscope, supposé qu'il soit vrai, & peut-être n'a-t-il été fait qu'après coup.

LXX. La Reine & le Duc d'Orléans se retirent à Melun. Le Roi est ramené à Paris. an. 1404. *Juvenal des Ursins. hist. anon. Monstrelet. c. 15.*

Le nouveau Duc de Bourgogne étant venu à Paris, trouva que, pendant les accès de la maladie du Roi, toute l'autorité étoit entre les mains du Duc d'Orléans & de la Reine, & qu'on se plaignoit hautement des nouveaux impôts & de la maniere sordide dont ils avoient réglé la dépense de Louis dauphin duc de Guienne. Ce Prince étoit pour-lors âgé de huit à neuf ans, & son mariage avoit été fait avec Marguerite fille du même Jean duc de Bourgogne dont nous parlons. Le Roi informé des mécontentemens de la cour, de l'abus qu'on faisoit de l'argent qu'on levoit sur le peuple, & sur-tout ayant appris du Dauphin même le peu de soin qu'on avoit pour lui & pour ses gens, assembla un conseil extraordinaire où les princes du sang, & en particulier le Duc de Bourgogne, furent appellés pour réformer par leurs avis les désordres de l'état & de sa maison.

Mais le Duc de Bourgogne différa de se mettre en chemin & ne vint à la cour que quand il eut assemblé environ six mille gens d'armes avec lesquels il s'approcha de Paris. A son approche la Reine & le Duc d'Orléans résolurent de se retirer à Melun & d'y faire conduire le jeune Dauphin & le Prince son frere. Boucicaut conduisit le jeune Prince par la Seine jusqu'à Ville-Juif, où le Duc d'Orléans s'étoit arrêté, & où des litieres les attendoient pour les conduire à Melun. Le Duc de Bourgogne en étant informé, vint à toutes jambes à Juvisi, fit arrêter la litiere du Dauphin & le ramena à Paris. Cependant la Reine & le Duc d'Orléans se rendirent à Melun. Dès le lendemain de l'arrivée des deux jeunes Princes à Paris, on tint une grande assemblée de prélats & de seigneurs, dans laquelle le

Dauphin déclara que le Duc de Bourgogne n'avoit rien fait, en le ramenant à Paris, que de son bon gré. Ce Prince fut logé au Louvre sous bonne garde, & le Duc de Bourgogne obtint du Roi qu'on rendît aux Parisiens les armes qu'on leur avoit ôtées au commencement du regne, & qu'on remît dans les rues de Paris les chaînes qu'on en avoit ôtées à l'occasion des révoltes du même tems. On amassa des troupes de part & d'autre, & tout paroissoit disposé à une guerre civile. Cependant comme le Duc d'Orléans avoit beaucoup moins de troupes que le Duc de Bourgogne, il consentit à un accommodement, & ils remirent l'un & l'autre leurs intérêts entre les mains des Rois de Navarre & de Sicile, & des Ducs de Berry & de Bourbon. Ces quatre Princes commencerent par ordonner que toutes les troupes fussent congédiées de part & d'autre, & après huit jours de conférence la paix fut conclue le 17 d'octobre 1405. & il fut résolu que les uns & les autrés agiroient de concert pour le rétablissement du bon ordre dans l'état; & en effet ils firent quelque réforme pour rétablir les finances & les faire entrer immédiatement dans les coffres du Roi.

LXXI. Mort du Duc d'Orléans tué par le Duc de Bourgogne. *an.* 1407. *Juvenal des Ursins. Monstrelet. anonym. de S. Denis.*

La haine du Duc de Bourgogne contre le Duc d'Orléans éclattoit à tout moment. Il falloit les raccommoder tous les jours. Le Duc de Berry étoit le médiateur ordinaire. Un dimanche 20 de novembre 1407. ces deux Princes communierent ensemble & se jurerent *bon amour & fraternité*. Trois jours après le Duc d'Orléans étant chez la Reine, qui étoit en couche à l'hôtel Barbette, on vint dire au Duc, vers sept heures du soir, que le Roi le demandoit pour une affaire pressante. Le Duc, contre son ordinaire, car il alloit ordinairement dans Paris, escorté de plus de six cens tant chevaliers qu'écuyers, monta sur sa mule suivi seulement de deux écuyers à cheval, & précédés de trois pages qui portoient des flambeaux. En passant auprès de l'hôtel du Maréchal de Rieux pour aller à l'hôtel de S. Paul où le Roi étoit, il se vit tout d'un coup investi de dix-huit assassins. Octonville gentilhomme Normand, qui étoit à leur tête, lui coupa la main qu'il avoit appuyée sur la selle de sa mule. Le Prince cria : *Je suis le Duc d'Orléans. C'est à lui que nous en voulons*, répondirent les meurtriers. Octonville lui déchargea un autre coup sur le front qui le fit tomber, puis il lui en donna un troisieme, dont il lui fendit la tête.

Aussi-tôt ces malheureux s'enfuirent & gagnerent l'hôtel d'Artois. jettant après eux quantité de chausses-trappes de fer, pour empêcher qu'on ne les suivît. Le corps du Duc d'Orléans fut transporté dans l'hôtel de Rieux. Il n'avoit que trente-six ans. Comme aucun des assassins n'avoit été reconnu, on ne savoit à qui attribuer cet attentat. Après diverses perquisitions le Prevôt de

Paris demanda au Roi permission de chercher jusques dans les hôtels des Princes, ce que le Roi non seulement lui permit, mais même lui ordonna. Le Duc de Bourgogne qui étoit présent, ne put dissimuler son embarras, & avoua au Roi de Sicile & au Duc de Berry qu'il étoit l'auteur de l'assassinat. Ces deux Princes lui conseillerent de se retirer; ce qu'il fit avec six hommes seulement. Il marcha sans rien prendre jusqu'à Bapaume, & fit rompre le pont de Ste. Maxence sur la riviere d'Oise pour arrêter ceux qui le poursuivroient. Octonville & les autres assassins se sauverent aussi & se retirerent à Lens en Artois.

La Duchesse d'Orléans veuve du défunt vint demander justice au Roi, qui la lui promit. Le grand pouvoir du Duc de Bourgogne faisoit craindre qu'il ne se joignît aux Anglois pour faire la guerre à la France. Après bien des délibérations, il fut résolu qu'on tâcheroit d'engager le Duc de Bourgogne à reconnoître sa faute & à en demander pardon au Roi. Le Roi de Sicile & le Duc de Berry lui écrivirent pour le prier de venir conférer avec eux à Amiens. Il y vint avec trois mille hommes bien armés, & répondit aux Princes, que non seulement il croyoit n'avoir rien fait qui méritât punition en tuant le Duc d'Orléans, mais qu'il avoit même fait une bonne action, & qu'il avoit sur cela l'approbation de trois docteurs, qui l'avoient assuré qu'il auroit griévement péché s'il ne s'étoit pas défait d'un homme aussi pernicieux que le Duc d'Orléans; qu'au reste il lui étoit très-indifférent qu'on prît en France à son égard le parti de la paix ou de la guerre. Les Princes lui défendirent de la part du Roi de venir à Paris sans y être mandé. Il répondit qu'il y viendroit non pour se défendre, mais pour être entendu sur ce qu'il avoit à proposer contre le Duc d'Orléans. Il vint en effet à S. Denis au mois de février 1308. Nous verrons ailleurs la suite de cette affaire, & nous allons donner ici celles d'Angleterre à cause de leur liaison avec celles de France.

LXXII. *Affaires d'Angleterre. ann. 1377. Rapin. Thoiras t. III. p. 226. Polydor. Virgil. l. xx. Valsinham in Rich. II. p. 193. & seq.*

Après la mort du roi Edouard III. Richard II. du nom son petit-fils lui succéda. Il étoit fils d'Edouard fils ainé d'Edouard III. mort en 1357. peu de tems avant le Roi son pere. Richard fut couronné le 16 de juillet, & dans cette cérémonie un champion armé de toutes pieces vint se présenter dans la salle de Westminster où le Roi mangeoit, & ayant jetté ses gantelets à terre, défia tous ceux qui étoient présens & qui voudroient disputer au Roi ses justes droits à la couronne. On ignore précisément l'origine de cette coutume, qui s'est conservée jusqu'aujourd'hui en Angleterre; voici la premiere fois qu'il en soit fait mention dans l'histoire. Comme le jeune roi Richard n'étoit pas en âge de gou-

verner par lui-même, ses oncles, le Duc de Lancastre, qui portoit en Angleterre le titre de roi de Castille, & le Comte de Cambrige se chargerent de l'administration des affaires.

La treve conclue avec la France étoit expirée depuis le premier d'avril 1377. sans qu'en Angleterre on se fût mis en peine de faire aucuns préparatifs pour la guerre. La maladie & la mort du roi Edouard avoient suspendu tout autre soin. Les François firent descente en plusieurs endroits des côtes d'Angleterre, & n'ayant point trouvé de résistance, s'en retournerent chargés de butin; mais ils ne purent se rendre maîtres du château de Carelsbrook dans l'isle de Wight.

Le premier soin du parlement, qui s'assembla au mois d'octobre, fut de régler ce qui regardoit l'administration du royaume pendant la minorité du Roi. On nomma pour régens les trois oncles du Roi, & on leur associa quelques évêques & quelques seigneurs. Ensuite on accorda au Roi un subside pour soutenir la guerre, à condition que l'argent qui en proviendroit seroit mis entre les mains de deux personnes fidelles qui en justifieroient l'emploi. De plus le parlement déclara que ce subside ne tireroit point à conséquence, & qu'à l'avenir on prendroit sur les revenus ordinaires du Roi de quoi entretenir sa maison & fournir aux frais de la guerre.

LXXIII. Cherbourg est livré aux Anglois. *an.* 1378.

Mais le Duc de Lancastre, qui s'étoit chargé d'équiper une flotte pour couvrir les côtes d'Angleterre, se fit remettre l'argent destiné à cet usage; & peu de tems après on envoya les Comtes d'Arundel & de Salisburi pour prendre possession de la ville de Cherbourg, que le Roi de Navarre cédoit aux Anglois. Ils réussirent dans leur entreprise, & par ce moyen les Anglois se trouverent avoir une entrée dans le royaume de France par la Normandie, comme ils en avoient une en Picardie par le moyen de Calais.

Dans la grande affaire du schisme de l'église entre les papes
1378. Urbain VI. & Clément VII. l'Angleterre prit le parti du premier, peut-être par antipathie contre la France, qui avoit reconnu Clement VII. & qui avoit intérêt de conserver le Pape en France. Nous parlerons plus au long de ce schisme, de sa cause & de ses suites dans l'histoire de l'église.

LXXIV. Le Duc de Bretagne offre de livrer Brest aux Anglois. *ann.* 1378.

Le Duc de Bretagne ayant été obligé d'abandonner son pays à la France, & de se retirer d'abord en Flandre & puis en Angleterre, le Duc de Lancastre entreprit de le rétablir dans ses états, tant pour faire une diversion des forces de la France, que pour acquérir en Bretagne le fort & la ville de Brest, que le Duc offrit à l'Angleterre pour tout le tems de la guerre, si

elle réussissoit à le faire rentrer dans ses états. Le Duc de Lancastre employa la flotte qu'il avoit équipée ; & les Anglois fournirent volontiers des subsides extraordinaires pour cette expédition. Mais la France qui avoit tout l'intérêt du monde à empêcher l'exécution de ce service, cita le Duc de Bretagne devant la cour des Pairs ; & comme il ne comparut pas, la cour donna un arrêt qui confisquoit la Bretagne au profit du Roi. Alors les seigneurs de Bretagne craignant de tomber sous la domination de la France, rappellerent leur Duc, qui fut reçu dans ses états avec de grandes démonstrations de joie ; & les Anglois lui envoyerent quelque secours, qui n'arriva pas heureusement, la tempête ayant brisé la plûpart des vaisseaux qui portoient ce secours. Mais le Duc de Bretagne fit sa paix en 1380. avec le jeune roi Charles VI. successeur de Charles V. Toute-fois Brest demeura aux Anglois.

LXXV. Les Ecossois se déclarent contre l'Angleterre en faveur de la France. *an.* 1378.

Cependant le Roi d'Ecosse, gagné par les promesses de la France, rompit tout-à-coup la treve & s'empara par surprise du château de Barwik, la ville ayant été démantelée dans les guerres précédentes. Le Comte de Northumberland, qui étoit gouverneur des provinces du Nord d'Angleterre, assembla promptement un corps de troupes, entra dans Barwik & emporta le château en neuf jours de siege. La peste, qui se faisoit sentir dans les provinces du Nord, obligea les Anglois & les Ecossois à demeurer en repos & d'observer la treve, sans en faire un nouveau traité.

Les Anglois en Portugal. 1378.

Ferdinand roi de Portugal avoit entrepris la guerre contre Jean roi de Castille fils de Henri-le-Bâtard, dont nous avons parlé ci-devant. Ferdinand demanda du secours au Roi d'Angleterre, & le Duc de Lancastre, qui avoit un grand crédit à la cour, & qui ayant épousé Constance fille aînée de Pierre-le-Cruel roi de Castille, prenoit lui-même le titre de roi de Castille, & se flattoit d'avancer ses affaires en affoiblissant le roi Jean, porta le conseil du roi d'Angleterre à prendre la défense du roi de Portugal, & fit nommer le Duc de Cambrige son frere pour conduire ce secours au roi Ferdinand ; & de peur que la guerre d'Ecosse ne lui portât préjudice, il se rendit sur les frontieres de ce royaume pour y négocier une prolongation de la treve.

LXXVI. Révolte en Angleterre. *an.* 1381.

Mais cette guerre de Portugal ne produisit aucun avantage au Duc de Lancastre, ni au royaume d'Angleterre. Le Roi de Portugal se servit du secours des Anglois pour faire une paix avantageuse avec le Roi de Castille, à qui même il donna Béatrix sa fille unique, qu'il avoit promise au Comte de Cambrige. Ainsi ce Prince revint en Angleterre en 1382. après avoir perdu l'es-

pérance de procurer par ce mariage à son fils la couronne de Portugal, & de servir à mettre sur la tête de son frere le Duc de Lancastre la couronne de Castille.

On vit en 1381. éclatter en Angleterre une révolte à l'occasion de la levée d'un nouveau subside accordé au Roi en 1380. pour continuer la guerre contre la France. Un nommé Vat-Tyler, c'est-à-dire, Gautier-le-Couvreur, étoit à la tête des mécontens, qui se plaignoient non seulement des collecteurs du subside, mais encore des juges, des officiers de justice & des seigneurs & gentilshommes qui vexoient les peuples. Ils se plaignoient de plus du gouvernement, qui n'avoit pas fait ses diligences pour empêcher les descentes des François, qui avoient fait de grands ravages sur les côtes. Vat-Tyler se trouva bientôt à la tête de cent mille hommes, avec lesquels il marcha droit à Londres, délivrant par-tout les prisonniers. Entre ceux-ci se trouva un prêtre nommé *Jean Staw*, qui persuada ces révoltés que, tous les hommes étant égaux par leur origine, il falloit réduire tout le monde à une parfaite égalité. Sur ce pernicieux principe, ils commencerent à faire couper la tête à tous les seigneurs, gentilshommes, juges, avocats & procureurs qui tomberent entre leurs mains, puis ils s'engagerent par serment à ne reconnoitre aucun roi qui s'appellât *Jean* : ce qu'ils firent en haine de Jean duc de Lancastre, qu'ils soupçonnoient d'aspirer à la royauté.

Le jeune roi Richard leur envoya demander ce qu'ils désiroient. Ils répondirent qu'ils avoient des choses de la derniere conséquence à lui communiquer. On leur répondit avec hauteur & menace. Ils continuerent leurs marches vers Londres, prirent d'abord & pillerent un des fauxbourgs, puis entrerent dans la ville, le peuple leur en ayant ouvert la porte malgré les magistrats. Ils y brûlerent le palais du Duc de Lancastre & les maisons de ceux qu'ils croyoient leurs ennemis. Londres étoit comme une ville prise d'assaut. Toute-fois, pour montrer que ce n'étoit pas le motif d'avarice qui les animoit, ils ne voulurent s'approprier aucuns meubles, & jetterent au milieu des flammes un homme qui avoit pris pour lui une piece de vaisselle d'argent. Les Flamands qui avoient mis à partie la capitation qu'on exigeoit avec beaucoup de rigueur, furent les plus maltraités dans cette sédition.

Le Roi & son conseil leur envoyerent offrir une chartre authentique qui confirmoit leurs privileges & une amnistie générale de tout ce qu'ils avoient fait. Ceux de la province d'Essex s'en contenterent & se retirerent, ayant laissé quelques-uns de leurs chefs pour faire expédier cette chartre. Mais Vat-Tyler ne fut pas si facile à contenter. Il témoigna vouloir entrer en quelque

que négociation avec le Roi-même. Ce Prince s'avança à cheval, & Vat-Tyler étant aussi à cheval, lui demanda que la forme du gouvernement fût entiérement changée selon certaines idées fantastiques qu'il s'étoit formées ; & comme, en parlant au Roi, il levoit de tems en tems son épée comme pour le menacer, le Maire de Londres, indigné d'une telle insolence, lui déchargea sur la tête un coup d'épée qui le renversa mort.

Cette action de témérité qui devoit causer la perte du Roi & de tous ceux qui l'accompagnoient, eut un effet tout contraire. Le jeune Roi se tournant vers eux, leur cria avec assûrance, voyant qu'ils bandoient leurs arcs pour tirer sur lui : *Eh! mes amis, voulez-vous donc tuer votre roi? Ne soyez pas en peine de la perte de votre chef, c'est moi que vous aurez désormais pour général. Suivez-moi.* En même tems se mettant à leur tête, il les mena à la place de S. George. Etant arrivés à cette place, ils virent venir une troupe de mille bourgeois bien armés, que le Maire de Londres avoit préparés à tout événement. Ils s'imaginerent que toute la bourgeoisie en armes alloit fondre sur eux, ils jetterent leurs armes & demanderent quartier, & en même tems se disperserent sans qu'il en restât ensemble un assez grand nombre pour causer de l'inquiétude.

Pendant que ces choses se passoient à Londres on vit de pareils soulévemens dans le comté de Suffolk & dans la province de Norfolck, où les séditieux commirent une infinité de désordres & sacrifierent à leur fureur tout ce qu'ils rencontrerent de juges & d'avocats, obligeant les seigneurs & les nobles de les servir à genoux, sous peine de perdre la tête. Henri Spencer évêque de Norwich se mit à la tête d'un corps de ses sujets fideles & fondit sur les rebelles, dont il fit un carnage épouvantable. Le Roi fit lever une armée de trente mille hommes, qui fut partagée en deux corps, dont le premier marcha dans la province de Kent, & l'autre dans la province d'Essex, par où la révolte avoit commencé. Le Roi, alors âgé de quinze ans, se mit à la tête du second corps. Les mécontens qui n'avoient pas eu le loisir de se fortifier, furent aisément défaits & dissipés. Jean Staw chef des rebelles d'Essex avoua que leur dessein étoit de tuer le Roi, d'exterminer la noblesse & le clergé, à la réserve des religieux mendians, de partager l'Angleterre en plusieurs royaumes, de faire Vat-Tyler roi de Kent, d'abolir toutes les anciennes loix & d'en faire de nouvelles ; mais cette dangereuse révolte fut étouffée peu de tems après sa naissance.

LXXVII. Caractere de Richard roi d'Angleterre.

Le roi Richard étant parvenu à sa dix-septieme année, commença à faire paroître son naturel plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors.

On remarqua qu'il étoit plein de lui-même, présomptueux, aimant la bagatelle & ses plaisirs, écoutant les flatteurs & ne pouvant souffrir ceux qui lui remontroient ce qui convenoit aux devoirs d'un grand Prince. Un de ses courtisans ayant un jour obtenu de lui un présent considérable, Richard Scroop, qui étoit alors chancelier, refusa d'en sceller la patente. Le Roi, irrité de son refus, envoya lui demander les sceaux; mais il refusa de les rendre, disant qu'il ne les tenoit pas du Roi, mais du parlement. Le Roi alla lui-même chez ce Magistrat & se fit rendre les sceaux. Scroop les rendit, & protesta qu'il ne serviroit plus dans aucun emploi public. Richard retint les sceaux entre ses mains pendant quelques jours & scella lui-même quelques patentes. Après quoi il les remit à Robert Bay-Brook évêque de Londres. Cette action du Roi le fit regarder comme un Prince capable de tomber dans de grands excès; &, dans la prochaine assemblée du parlement, on fit révoquer le pouvoir que le Roi, quelques années auparavant, avoit donné aux évêques de faire emprisonner les hérétiques.

LXXVIII. Le duc de Lancastre passe en Portugal. an. 1385.

Nous avons parlé ci-devant des prétentions du Duc de Lancastre sur la couronne de Castille, & des efforts inutiles qu'il avoit faits pour les faire valoir par le moyen de Ferdinand roi de Portugal. Ce Prince étant mort sans laisser d'autres enfans légitimes que la princesse Béatrix épouse du Roi de Castille, celui-ci prétendoit que la couronne de Portugal étoit dévolue à la Reine son épouse par la mort du Roi son pere. Mais les Portugais ne pouvant se résoudre à obéir au Roi de Castille, avoient mis sur le trône Jean fils naturel de Ferdinand leur dernier roi. Le Roi de Castille voulut faire valoir son droit, entra en armes dans le royaume de Portugal, & assiégea Lisbonne. Mais la ville ayant fait une plus longue résistance qu'il ne croyoit, il fut obligé d'en lever le siege. Dans la campagne suivante il perdit une bataille qui l'obligea à abandonner ce pays, sans toute-fois perdre l'espérance de venir à bout de son dessein par le secours de la France, avec qui il étoit allié, & à qui il avoit rendu des services importans contre les Anglois.

Le nouveau Roi de Portugal, ne doutant pas que le Roi de Castille son ennemi ne fût bientôt secouru par la France, envoya de son côté des Ambassadeurs en Angleterre pour faire alliance avec Richard, offrant de reconnoître le Duc de Lancastre pour Roi de Castille, & de l'appuyer de toutes ses forces. Le Roi d'Angleterre étoit étrangement prévenu contre le Duc son oncle, à cause de certaine conspiration qu'on l'avoit accusé de former contre lui, pour le dépouiller du royaume. Quoique le Duc se fût

justifié, le Roi, animé par ses courtisans, ne le voyoit qu'avec peine, se défioit de lui & étoit bien-aise de l'éloigner. Le Roi donc s'engagea sans peine à donner du secours au Duc de Lancastre pour cette grande entreprise. Le parlement lui accorda les subsides qu'il demandoit, & le Duc partit de Portsmouth avec une armée de vingt-mille combattans, entre lesquels étoient mille 1386.
hommes d'armes. Il menoit avec lui Constance de Castille sa femme, & ses filles Philippe & Catherine, dont la premiere étoit venue de son premier mariage avec Blanche de Lancastre, & la seconde de Constance de Castille.

Le Roi & la Reine d'Angleterre les accompagnerent jusqu'au bord de la mer, & leur firent présent de deux couronnes d'or. Le Duc ayant mis à la voile, fit en passant lever le siege de Brest, assiégée par le Duc de Bretagne, ensuite poursuivit sa route. Il arriva le 9 d'août 1386. à la Corogne, où il fit débarquer ses troupes. Il se rendit maître de diverses places en Galice, & enfin de Compostelle où il passa l'hiver. Il conclut le mariage de Philippe sa fille ainée avec le Roi de Portugal, & employa le tems de l'hiver à former les projets de la campagne. Il fit la guerre pendant trois ou quatre ans dans ce pays avec assez de succès; & enfin en 1390. il transigea avec le Roi de Castille, qui s'obligea de lui donner comptant six cens mille livres, & lui assigner une pension de quarante mille livres pendant sa vie & celle de la Duchesse sa femme. Ce traité fut suivi du mariage de la princesse Catherine avec Henri fils ainé du Roi de Castille, en faveur duquel le Duc & la Duchesse s'étoient départis de leurs prétentions sur ce royaume.

Tel fut le succès de l'expédition du Duc de Lancastre, qui revint en Angleterre en 1390. & quoique le roi Richard ne le vît qu'avec peine auprès de lui, il le combla de caresses & lui fit présent du duché de Guienne, avec les mêmes droits que ce duché avoit été possédé par le feu prince de Galles pere du Roi; mais les plus clair-voyans demeurerent persuadés que ce n'étoit que pour l'éloigner d'Angleterre, qu'il l'avoit investi de cette province. D'ailleurs les Gascons formerent tant de difficultés sur cette aliénation faite par le Roi d'Angleterre, & témoignerent tant de répugnance de recevoir le Duc de Lancastre pour seigneur, que le Roi fut obligé de révoquer le don qu'il lui en avoit fait; 1396.
à quoi le Duc de Lancastre se soumit de bonne grace.

Pendant que ce Prince étoit à son expédition de Portugal, la France équipa cette redoutable flotte, dont nous avons parlé, qui fit tant de bruit dans le monde sans aucun effet, & le Roi d'Angleterre demanda à son parlement des subsides proportionnés LXXIX. Brouilleries en Angleterre.

aux bésoins de l'état & aux circonstances du tems. Le parlement présenta au Roi une adresse, pour lui demander qu'on fît rendre compte à ceux qui jusqu'alors avoient eu le maniement dês deniers publics, soutenant que le Roi trouveroit dans la confiscation de leurs biens, de quoi subvenir aux nécessités de l'état. Le Roi reçut très-mal ces remontrances ; & comme on lui demandoit que le grand trésorier & le grand chancelier fussent dépouillés de leurs emplois, il répondit que pour faire plaisir au parlement, il ne chasseroit pas le moindre marmiton de sa cuisine ; en même tems il partit pour aller à Eltham, ne voulant point recevoir de réplique. Enfin quelques jours après il envoya le Chancelier demander, d'un ton absolu, qu'on lui donnât les subsides qu'il avoit demandés.

Alors les chambres s'unissant, répondirent qu'elles ne travailleroient à aucune affaire jusqu'à ce que le Roi se fût rendu à son parlement, & que les ministres fussent punis selon leurs mérites. Le Roi ordonna aux chambres de lui envoyer quarante députés pour lui rendre raison de leur procédé. Elles n'y voulurent envoyer que le Duc de Glocester oncle du Roi & l'Evêque d'Ely, qui lui dirent, que comme le Roi, dans la qualité de souverain, avoit droit d'assembler les chambres, elles avoient aussi celui de requérir la présence du Roi dans le parlement. Qu'il y avoit un ancien statut qui portoit, que si le Roi s'absentoit de son parlement pendant quarante jours, ils pouvoient se retirer chacun chez eux. Le Roi répondit qu'il voyoit bien que ses sujets étoient résolus de se révolter contre lui, & qu'il alloit demander du secours au Roi de France pour les ranger à leur devoir. Toute-fois, après le départ des deputés, il accorda ce que le parlement avoit demandé. Le Chancelier fut dépouillé de sa charge, & le Duc d'Irlande relégué dans une isle. On nomma treize commissaires pour examiner les comptes publics. Les biens du Duc d'Irlande furent confisqués, & le Chancelier condamné à restituer ce qu'il avoit reçu mal à propos des bienfaits du Roi.

Le Roi rappella bientôt les favoris & les rétablit dans leurs emplois, & la résolution fut prise d'empoisonner le Duc de Glocester oncle du Roi. Mais le Duc ne se trouva pas au festin où l'on devoit exécuter ce complot. Les Comtes d'Arundel & de Northingham amiraux d'Angleterre, au retour d'une expédition contre la France où ils avoient bien fait, furent disgraciés, & renoncerent à leur commission. Le roi Richard résolut de s'emparer du pouvoir despotique en Angleterre & d'assembler un parlement à sa dévotion, qui lui assurât une autorité sans bornes. Mais les shérifs n'y voulurent pas consentir ; & ayant formé le

dessein de lever une armée pour opprimer la liberté du peuple, il trouva si peu de gens disposés à le servir, qu'il se vit contraint de renoncer à ce projet. Le Duc de Glocester, les Comtes d'Arundel, de Warwick, de Derby, de Nottingham, ayant appris que le Roi avoit résolu leur perte, prirent les armes & se virent bientôt à la tête de quarante mille hommes, avec lesquels ils marcherent droit à Londres.

Le Roi intimidé, avoit résolu de livrer au Roi de France Calais & Cherbourg, & à ce prix d'en tirer un puissant secours; mais il fut prévenu, & prit le parti de dire aux mécontens de venir le lendemain dans la salle de Westminster, où ils pourroient lui présenter leurs requêtes. Ils y vinrent, & l'Evêque d'Ely grand chancelier leur ayant demandé pourquoi ils avoient pris les armes, ils répondirent que c'étoit pour procurer le bien du Roi & du royaume, & faire punir les traitres que le Roi avoit autour de lui. Ils nommerent en particulier le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolk, l'Archevêque d'Yorck, le juge *Tréfilian* & un alderman de Londres nommé *Brambre*, qui étoit de la même cabale. Le Roi les renvoya à la prochaine assemblée du parlement.

Cependant le Duc d'Irlande, que le Roi avoit envoyé lever une armée dans le pays de Galles, revint promptement, & fut défait & mis en fuite par les mécontens. On trouva dans sa cassette une lettre du Roi, qui lui ordonnoit de marcher à Londres, & lui promettoit de vivre & mourir avec lui. Le Duc d'Irlande après sa défaite s'enfuit en Hollande; & après avoir fait quelques séjours à Utrecht, vint à Louvain où il mourut trois ans après. Le Roi s'étoit retiré dans la tour de Londres, attendant les suites de la victoire des seigneurs. En ce tems-là on arrêta un François qui lui apportoit un sauf-conduit pour se rendre à Boulogne où le Roi de France l'attendoit; le même messager portoit une lettre, par où il paroissoit que le Roi d'Angleterre lui devoit livrer Calais & Cherbourg, & qu'il avoit même deja touché une partie de la somme dont on étoit convenu pour ces deux places.

Les Seigneurs ligués étant entrés dans Londres avec leur armée, demanderent au Roi une entrevue, dans laquelle ils lui 1388.
reprocherent aigrement tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, tant contre eux qu'au désavantage du bien public. Richard ne leur répondit que par ses larmes. Et les seigneurs attribuant ce qu'il avoit fait aux mauvais conseils de ses favoris, le prierent de se trouver le lendemain à Westminster pour y régler avec eux les affaires de l'état; à peine furent-ils sortis, que le Roi leur fit dire

qu'il ne vouloit point de conférence avec eux. Les seigneurs à leur tour lui déclarerent que, s'il ne s'y trouvoit pas, ils s'y rendroient eux-mêmes pour procéder à l'élection d'un nouveau Roi. Cette menace obligea le Roi à leur accorder tout ce qu'ils lui demandoient. Les favoris & les dames qui avoient favorisé les desseins de la cour, furent banis, & les juges furent enfermés dans la tour & ensuite pendus ou bannis, & leurs biens confisqués au profit du Roi. Le Parlement, après ces exécutions, défendit d'attribuer au Roi les mouvemens précédens, & accorda une amnistie générale aux deux partis. Le Roi renouvella le serment qu'il avoit fait à son sacre; on lui fit hommage & on prêta serment de fidélité, comme s'il eut commencé un nouveau regne. Ce parlement fut nommé l'*Impitoyable*, & ne finit que le 4 juin 1389.

LXXX. Mauvais gouvernement de Richard roi d'Angleterre. *Thoyras. l. x. p.* 258. 259.

Le Roi étant entré dans sa vingt-unième année, voulut prendre lui-même le gouvernement de son royaume. Il changea la plûpart de ses officiers; mais il fit paroître son peu de sagesse & de jugement dans le choix de ceux qu'il établit en leur place. Ils n'étoient nullement capables des emplois qu'on leur confioit; aussi ne tarda-t-on pas de voir la confusion dans les affaires publiques. Richard plein de faste & de vanité faisoit des dépenses excessives, & se faisoit un honneur de surpasser en magnificence tous les souverains de l'Europe. On dit qu'il entretenoit tous les jours dans sa cour jusqu'à dix mille personnes; trois cens domestiques étoient employés à sa seule cuisine. La Reine avoit un pareil nombre de femmes à son service. Enfin il affectoit en toutes choses une prodigalité qui ne pouvoit qu'être à charge à ses sujets, & il accordoit ses graces avec tant de facilité, que cela leur faisoit perdre une grande partie de leur mérite.

LXXXI. Soulévement en Irlande. *ann.* 1393. 1394.

Les Irlandois, depuis assez longtems, paroissoient résolus de secouer le joug de l'Angleterre. On y voyoit de fréquens soulévemens qui menaçoient d'une révolte entiere. Cette révolte éclata en 1393. & le Roi résolut d'y aller en personne. Il s'y rendit en effet au mois de septembre 1394. & y fit quelques progrès; mais la mauvaise saison l'obligea à se rendre à Dublin, en attendant qu'il pût se remettre en campagne. Avant qu'il pût exécuter ce dessein, l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Londres vinrent le supplier de revenir en Angleterre, parce que les Wiclefites, nommés autrement Lollards, menaçoient de faire une grande réforme dans le clergé. Le Roi se rendit donc en diligence en Angleterre, laissant en Irlande le comte de la Marche avec quelques troupes, pour terminer la guerre en ce pays-là. Les peuples mé-

contens se continrent pendant quelques années; mais enfin méprisant le petit nombre de troupes que le Roi y avoit laissées, ils se révolterent de nouveau d'un commun accord en 1398. & le Roi prit la résolution d'aller en personne châtier leur insolence; & ayant mis à la voile, il arriva le trente-un de mai à Waterford, d'où il marcha vers Dublin. Il remporta divers avantages sur les Irlandois; mais en même-tems il se formoit une terrible conspiration contre lui en Angleterre, qui aboutit à lui faire perdre la couronne, comme nous le dirons ci-après. 1397. 1397.

LXXXII. Troubles en Angleterre. an. 1397.

La restitution que Richard roi d'Angleterre avoit fait de la ville de Brest au Duc de Bretagne, & de Cherbourg au Roi de Navarre, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de France, dont nous avons parlé, excita les murmures de tous les Anglois & causa de terribles révolutions dans ce royaume. Le Duc de Glocester oncle du Roi, ne put s'empêcher de lui en faire quelques reproches, que Richard reçut très-mal. Il se plaignit aux Ducs de Lancastre & d'Yorck, que le Duc de Glocester affectoit de censurer toutes ses actions & de se mêler de choses qui ne le regardoient pas. Les deux Ducs excuserent le Duc de Glocester, & lui assurerent qu'eux trois n'avoient que des sentimens d'une fidélité inviolable pour son service. Cependant comme ils craignoient son ressentiment, & qu'il avoit laissé échapper quelques mots qui marquoient qu'il les soupçonnoit d'agir de concert avec le Duc de Glocester, ils se retirerent dans leurs terres; & le Roi résolut de se défaire du Duc de Glocester.

LXXXIII. Parlement favorable au roi Richard, qui fait tuer ou bannir ceux qui lui sont contraires.

Un jour étant venu à la maison de campagne de ce Prince, il le pria de l'accompagner à Londres, où il avoit besoin de lui pour une affaire de conséquence. Le Duc qui étoit au lit, se leva promptement, & étant monté à cheval accompagna le Roi jusques dans un chemin creux, où il se vit tout d'un coup enveloppé d'une troupe de cavaliers qui le conduisirent sur la Tamise, dans un vaisseau qui le mena à Calais. Dès que le Roi fut arrivé à Londres, il fit arrêter les Comtes de Warwick & d'Arundel & le lord Colham avec quelques autres seigneurs dont il avoit dessein de se défaire; & comme il apprit que le peuple commençoit à s'émouvoir, il publia une proclamation qu'il les avoit fait arrêter pour quelques nouvelles malversations qu'ils avoient faites. Ensuite il convoqua tous les Pairs du royaume à Nottingham, pour savoir leurs avis touchant la maniere dont on devoit procéder contre les prisonniers. Les seigneurs déclarerent que l'affaire ne pouvoit être décidée que dans un parlement.

Le parlement fut donc convoqué; & comme il étoit composé de gens dévoués au Roi, l'Evêque d'Excester fit un discours pour

prouver que la puissance du Roi étoit sans bornes; & sur ce principe le parlement révoqua l'acte d'amnistie accordée neuf ans auparavant au Duc de Glocester, aux Comtes de Warwick & d'Arundel, lesquels furent condamnés à mort, & le Roi même, dit-on, voulut être présent à l'exécution du Comte d'Arundel; mais le Comte de Warwick ayant bien voulu se reconnoître coupable, fut seulement condamné à un exil perpétuel dans l'isle de Man. Thomas d'Arundel archevêque de Cantorbery fut accusé de trahison, condamné au bannissement & son bien confisqué au profit du Roi. Quant au Duc de Glocester il fut secrétement étranglé dans sa prison à Calais. Après cela le Roi transféra le parlement à Strewsburi au voisinage du pays de Galles, dans lequel on continua les procédures commencées à celui de Westminster. On donna au Roi une autorité excessive, & on multiplia les cas de haute trahison à un tel point, qu'il étoit presqu'impossible de n'y pas tomber, à moins de prendre la volonté du Roi pour regle de vie.

Le roi Richard étoit au comble de ses desirs, & croyoit son autorité despotique établie d'une maniere inébranlable. Cependant la révolte des Irlandois éclata de nouveau, & il voulut aller en personne pour les réduire; il arriva en Irlande au mois de mai 1399. menant avec lui les fils que le Duc de Lancastre son oncle avoit eus de sa troisieme femme; car ce Duc étoit décédé l'année précédente, & le Roi avoit condamné à un bannissement perpétuel le Duc d'Herford fils ainé de ce Prince, & avoit confisqué tous ses biens. Il menoit aussi comme en ôtage les fils du feu Duc de Glocester. Enfin il avoit pris avec lui la plus grande partie de ses joyaux. Il entra en Irlande à la tête d'une puissante armée, & accompagné de presque tous les seigneurs qui lui étoient le plus dévoués. Il fit quelques progrès en Irlande, & il se flattoit de la réduire bientôt à l'obéissance.

LXXXIV. Le jeune Duc de Lancastre se met à la tête des mécontens d'Angleterre. 1399.

Cependant l'Angleterre étoit pleine de mécontens, qui profiterent de son absence pour se soulever, & écrivirent à l'Archevêque de Cantorbery qui s'étoit retiré en France, de même que le Duc d'Herford fils ainé du Duc de Lancastre, que toute l'Angleterre étoit prête à prendre les armes, & qu'il ne leur manquoit qu'un chef de distinction pour se déclarer. Le Duc d'Herford entra sans peine dans ce projet, se rendit en Bretagne, & s'embarqua secrétement sur trois vaisseaux, n'étant accompagné que de l'Archevêque de Cantorbery & d'environ quatre-vingt hommes, entre lesquels il n'y avoit que quinze ou dix-huit lances. Avec cette petite troupe il se fit voir sur les côtes d'Angleterre, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, sans débarquer à nulle part. Le peuple

peuple ayant ſu qu'il étoit ſur les côtes, ſe ſouleva en divers endroits, ce qui le porta à pouſſer plus loin ſon entrepriſe; il aborda dans la province d'Yorck au commencement de juillet, & quelques ſeigneurs s'étant joints à lui, il ſe trouva bientôt à la tête de plus de ſoixante mille hommes.

Dès que le Duc d'Yorck régent du royaume eut appris ces nouvelles, il ſe retira de Londres, & ſe rendit à S. Alban avec les ſeigneurs de ſon conſeil. La ville de Londres ſe trouvant en liberté, elle ſe déclara pour le Duc d'Herford, qui avoit pris le titre de Duc de Lancaſtre, & par ſon exemple entraîna les autres villes, qui juſqu'alors n'avoient oſé ſe déclarer. Le jeune Duc de Lancaſtre publia enfin un manifeſte, dans lequel il diſoit qu'il n'avoit pris les armes que pour tirer raiſon de l'injuſtice qu'on lui avoit faite. Cette injuſtice étoit connue de tout le monde. Le Duc d'Yorck ayant diſtribué des commiſſions pour lever des troupes, il ne ſe trouva preſque perſonne qui en voulût accepter. Ses conſeillers ſe retirerent à Briſtol, & lui-même abandonna le ſoin des affaires publiques, & ſe rendit à ſa maiſon; & le Duc de Lancaſtre entra comme en triomphe dans Londres, où il fut reçu avec toutes les démonſtrations de joie & d'affection poſſibles. Delà il marcha droit à Briſtol, qui lui ouvrit ſes portes, & il fit d'abord attaquer le château où les ſeigneurs du conſeil s'étoient retirés; au bout de quatre jours ils furent obligés de ſe rendre à diſcrétion. Le peuple ayant demandé la mort d'une partie de ces conſeillers, il leur fit trancher la tête. L'heureux ſuccès de ſes armes détermina toute l'Angleterre à ſuivre ſon parti. Le Duc d'Yorck ſon oncle vint bientôt ſe joindre à lui pour l'aider de ſes conſeils.

Cependant le roi Richard étoit en Irlande dans une parfaite ſécurité. Le vent contraire, qui dura pendant plus de trois ſemaines, l'empêcha de recevoir des nouvelles d'Angleterre. Dès qu'il ſut l'état des choſes, il fit mettre en priſon les freres du jeune Duc de Lancaſtre & les fils du Duc de Gloceſter; & au lieu de paſſer précipitamment en Angleterre, il différa ſon paſſage de quelques jours pour raſſembler toute ſa flotte, & faire embarquer toute ſon armée à la fois. En même tems il envoya le Comte de Saliſburi au pays de Galles pour lever des troupes, & il eut bientôt aſſemblé une armée de quarante mille hommes, laquelle, ſur l'avis que le Roi d'Angleterre étoit mort en Irlande, ſe diſſipa. Le Roi n'étoit pas mort, mais il fut obligé par le vent contraire de reſter encore dix-huit jours en Irlande; & il n'apprit qu'après ſon débarquement en Angleterre, que l'armée du Comte de Saliſburi l'avoit abandonné. Alors ce malheureux Prince voyant que

tout le peuple s'étoit fortement attaché à son ennemi, se trouva dans une extrême perplexité : les uns lui conseilloient de retourner en Irlande & de s'y fortifier, d'autres d'aller en France auprès du roi Charles VI. son beau-pere, & d'y attendre des conjonctures plus favorables ; ses officiers & ses soldats l'exhortoient à les mener à l'ennemi, promettant de répandre pour son service jusqu'à la derniere goutte de leur sang.

LXXXV. Le roi Richard se livre entre les mains du jeune Duc de Lancastre.

Tout-à-coup, sans prendre conseil de personne, il se déroba de son armée pendant la nuit, & alla se renfermer dans le château de Conway, qui passoit pour imprenable, mais étoit alors dépourvu de tout. Il n'eut pas plutôt disparu, que le Comte de Vorcester grand maître de sa maison, rompit la baguette blanche, qu'il portoit comme marque de sa dignité, & alla se rendre au Duc de Lancastre. Le roi Richard se trouvant presque seul dans son château, envoya dire au Duc de Lancastre qu'il se soumettoit aux conditions qu'il jugeroit lui-même équitables, & qu'il le prioit de lui envoyer quelques-uns pour s'expliquer avec eux. Le Duc fit partir sur le champ l'Archevêque de Cantorbery & le Comte de Northumberland, tous deux ennemis jurés du Roi, pour aller s'instruire de ses intentions. Dans la courte conférence que Richard eut avec ces députés, il proposa que, si l'on vouloit lui laisser la vie avec une pension honorable pour son entretien & pour celui de huit personnes qu'il nommeroit, il résigneroit sa couronne & se contenteroit de passer le reste de sa vie en simple particulier.

Les députés lui ayant fait espérer que sa proposition seroit acceptée, il souhaita de conférer avec le Duc même. Pour cet effet il se rendit à Flint, qui n'est éloigné que de trois lieues de Chester, où le Duc étoit dejà arrivé. Le jour suivant le Duc étant allé à Flint, se présenta au Roi, qui lui dit avec une constance assurée : *Beau cousin, vous êtes le bien venu. Je suis venu*, répondit le Duc, *plutôt que vous ne l'aviez souhaité, sur ce que j'ai été informé des plaintes que le peuple fait contre votre gouvernement ; mais, s'il plaît à Dieu, j'y mettrai ordre pour l'avenir. Si c'est votre volonté*, répartit le Roi, *c'est aussi la mienne.* Ensuite ces deux Princes allerent le même jour coucher à Chester d'où ils prirent ensemble la route de Londres. A leur approche le peuple sortit en foule de la ville pour recevoir l'un avec mille malédictions, & l'autre avec des applaudissemens & des louanges excessives. Le Roi fut conduit à la tour, & détenu en prison, pendant que le Duc de Lancastre prenoit ses mesures pour faire réussir ses projets.

Richard avant sa prison avoit convoqué un parlement à Londres. Dans cette assemblée on devoit connoître le Duc de Lan-

eastre pour roi d'Angleterre. Il n'étoit question que de savoir comment on s'y prendroit pour le faire avec solidité. Le Duc d'Yorck fut d'avis, après divers débats, 1°. D'obliger le roi Richard à faire une résignation pure & simple. 2°. Que le parlement déposât le Roi. 3°. Qu'il adjugeât la couronne au Duc de Lancastre en reconnoissance des grands services qu'il venoit de rendre à l'état. Ce sentiment fut universellement approuvé & suivi; & le jour avant l'ouverture du parlement, le Duc de Lancastre, accompagné d'un grand nombre de seigneurs, s'étant rendu à la tour, Richard livra la couronne & toutes les marques de la royauté au Duc; & par un écrit signé de sa main, il se reconnut indigne & incapable de gouverner plus longtems le royaume. Le jour suivant le parlement étant assemblé, on produisit cet acte de résignation, qui fut unanimement accepté. Puis on dressa les articles d'accusation contre Richard, pour servir de fondement à sa déposition. Voici les principaux de ces articles.

LXXXVI. Articles proposés contre le roi Richard. an. 1399.

1°. Qu'il avoit prodigué les revenus de la couronne & mis le gouvernement du royaume entre les mains de gens indignes & incapables de le gouverner au grand détriment du peuple, qui s'étoit vû chargé d'impositions excessives. 2°. Qu'il avoit sans raison accusé de trahison & fait punir les commissaires établis par le parlement, pour avoir inspection sur le gouvernement du royaume. 3°. Qu'il avoit contraint les juges à porter un jugement contraire aux loix, pour avoir occasion de condamner les Comtes d'Arundel & de Warwick, & plusieurs autres personnes. 4°. Qu'il avoit fait mourir le Duc de Glocester son oncle, sans l'avoir fait juger selon les loix du royaume. 5°. Qu'il avoit permis à ses soldats de commettre toutes sortes de violences, sans les en punir. 6°. Qu'encore qu'il eût assuré que les Ducs de Lancastre, de Chester & de Glocester n'avoient été arrêtés que pour de légeres malversations, il les avoit fait condamner comme coupables de haute trahison. 7°. Qu'il avoit exigé de diverses provinces des amendes excessives pour des crimes qui étoient abolis par une amnistie. 8°. Qu'il avoit empêché qu'on ne communiquât les affaires publiques aux commissaires que le parlement avoit établis pour prendre soin du gouvernement. 9°. Qu'il avoit défendu sous peine de la vie à tous ses sujets de demander le rappel du Duc d'Herford, depuis nommé le Duc de Lancastre. 10°. Qu'il avoit demandé au Pape des bulles pour confirmer ce que le parlement avoit fait en sa faveur. 11°. Qu'il avoit banni le Duc d'Herford du royaume, quoique ce Prince fût prêt à soutenir son accusation contre le Duc de Norfolck, selon les loix du royaume. 12°. Qu'il avoit destitué divers shérifs de leurs emplois de sa simple autorité, contre

les loix du royaume. 13°. Qu'il avoit emprunté diverses sommes considérables, qu'il n'avoit jamais payées. 14°. Qu'il avoit imposé des taxes sur ses sujets de sa seule autorité. 15°. Qu'il avoit souvent dit que toutes les loix du royaume résidoient dans sa tête & dépendoient de son autorité, & avoit agi en conséquence. 16°. Que contre les loix du royaume il avoit permis que les shérifs demeurassent plus d'un an en charge. 17°. Que de sa seule autorité il avoit annullé les élections des députés au parlement, & en avoit mis d'autres en leurs places. 18°. Qu'il avoit entretenu des espions dans la ville & à la campagne, afin d'être averti des plaintes qu'on faisoit contre lui & contre son gouvernement. Ce qui lui avoit servi de prétextes pour faire payer des amendes excessives à divers particuliers. 19°. Qu'avant son départ pour l'Irlande il avoit exigé de grosses sommes du clergé & contraint les églises de livrer leur argenterie. 20°. Qu'il avoit emporté en Irlande les joyaux de la couronne & les archives du royaume. 21°. Que dans ses négociations avec les princes étrangers, il avoit usé de tant d'équivoques & de mauvaise foi, qu'aucun d'eux ne vouloit plus se fier à sa parole. 22°. Qu'il avoit dit plusieurs fois que la vie & les biens de ses sujets étoient à sa disposition. 23°. Que contre la teneur de la grande chartre, il avoit permis que des affaires qui devoient être jugées par le droit commun, fussent décidées par les loix militaires. 24°. Que sous prétexte que ces loix en certaines occasions permettent le duel, il avoit souffert que des gens robustes défiassent des gens cassés de vieillesse, & que ceux-ci ayant refusé de s'exposer à un combat inégal, le roi Richard avoit donné gain de cause aux agresseurs. 25°. Qu'il avoit banni sans cause l'Archevêque de Cantorbery, & sans un jugement préalable. 26°. Qu'il n'avoit accordé la possession du revenu des évêchés, qu'à condition que les évêques élus s'engageroient par serment à maintenir les statuts faits au parlement de Schrewsbury. Voilà les principaux articles proposés au parlement, & sur lesquels il fut résolu que le roi Richard seroit déposé de la royauté.

LXXXVII. Déposition de Richard II. roi d'Angleterre. Henri IV. lui succede. *an.* 1399.

En même tems on nomma des Commissaires pour lui aller signifier sa déposition, & révoquer tous les sermens & hommages que la noblesse & le peuple d'Angleterre lui avoient faits. Le trône étant ainsi déclaré vacant, le Duc de Lancastre se leva; &, après avoir fait le signe de la croix, il demanda la couronne, fondé sur ce qu'il étoit descendu du roi Henri III. & sur le droit qu'il avoit reçu de Dieu, par le secours de ses parens & de ses amis, pour recouvrer son royaume d'Angleterre, qui étoit sur le point d'être ruiné. Il fit mention d'Henri III. & non d'Edouard III. son aïeul, parce qu'il s'étoit répandu un bruit qu'il descendoit d'Edmond duc

de Lancastre le Bossu, qu'on disoit avoir été fils ainé de Henri III. mais qu'à cause de sa difformité on avoit placé sur le trône Edouard I. son frere cadet. Le parlement, sans approfondir la chose & sans faire attention aux justes prétentions d'Edmond Mortimer comte de la Marche, qui avoit été reconnu héritier présomptif de Richard, adjugea la couronne à Henri duc de Lancastre, & il fut proclamé le même jour 30 de septembre 1399.

Rapin. Thoyras. p. 274. t. III.

Après la déposition du roi Richard, faite dans un parlement convoqué par lui-même, il falloit en convoquer un nouveau. Le nouveau roi Henri, sans observer toutes les formalités usitées en cas pareil, se contenta de donner pouvoir aux mêmes députés qui avoient composé le premier, de composer avec la chambre des seigneurs un nouveau parlement sous son autorité. Il s'assembla le six d'octobre, & il fut prorogé jusqu'au quatorze du même mois. Comme il étoit nécessaire, pour la cérémonie du couronnement du nouveau Roi, qu'il y eut un grand sénéchal, Henri donna cette charge à Thomas de Lancastre son second fils, qui n'avoit que dix ans. La cérémonie se fit le jour de S. Edouard treize d'octobre. Il fut oint d'une certaine huile qu'on prétendoit avoir été donnée par la Ste. Vierge à S. Thomas de Cantorbery, quand il étoit réfugié en France. Le propre jour de son couronnement il fit une proclamation, par laquelle il disoit qu'il étoit monté sur le trône, 1°. Par droit de conquête. 2°. Parce que Richard lui avoit résigné la couronne. 3°. Parce qu'il étoit le plus proche héritier mâle du dernier Roi. Ces précautions montroient assez son inquiétude sur son droit à la couronne. Le lendemain de cette cérémonie quatorze d'octobre, le parlement fit un acte d'indemnité pour mettre à couvert ceux qui, pendant les derniers troubles, avoient pris les armes en faveur du Duc de Lancastre, à présent roi d'Angleterre. On y déclara aussi que la bulle du Pape, qui confirme les statuts du parlement de Schrewsbury étoit nulle, le Pape n'ayant aucune autorité sur le gouvernement civil du royaume; on rétablit aussi les droits & les privileges du peuple, sur le même pied où ils étoient avant l'usurpation du roi Richard. Enfin malgré les raisons que Thomas Mercks évêque de Carlisle produisit, pour montrer que le parlement n'avoit pu ni déposer Richard ni donner la couronne à Henri, le parlement résolut que Richard seroit détenu en prison tout le reste de sa vie, & entretenu en la maniere d'un grand Prince; & que si quelqu'un entreprenoit de le délivrer, ce Prince seroit mis à mort le premier. Quant à l'Evêque de Carlisle, il fut envoyé en prison dans l'abbaye de S. Alban, d'où il fut tiré peu de tems après.

LXXXVIII. Affaires d'Espagne. Dom Henri Transtemar roi de Castille. ann. 1369. Marian. l. xvij. c. 13.

Nous avons deja vu une partie des affaires d'Espagne dans l'histoire de France. Nous allons donner le précis de ce que nous n'avons pas encore touché. Pierre-le-Cruel roi de Castille ayant été tué, ainsi qu'on l'a dit, le 23 mars 1369. Henri de Transtemar son frere, son vainqueur & son meurtrier lui succéda dans le royaume de Castille. La ville & le château de Montiel lui ouvrirent les portes, & il y trouva de si grandes richesses, que si le roi Pierre-le-Cruel son prédécesseur en eût fait l'usage qu'il auroit dû, la guerre auroit encore duré longtems. Dès que la nouvelle de sa mort se fut répandue, Tolede, Séville & toutes les provinces de Castille se soumirent à Henri. Mais la Galice refusa de le reconnoître. Martin de Cordouë, qui en étoit gouverneur, se fortifia dans Carmone où étoient les enfans & le reste des trésors du feu Roi; ceux qui lui étoient demeurés fideles, se hâterent de sauver les Infantes ses filles à Bourdeaux, où le Duc de Lancastre épousa l'ainée nommée Constance, & prit à cause d'elle la qualité de roi de Castille. Nous avons vu ci-devant les démarches qu'il fit pour soutenir ses droits à cette couronne contre Henri de Transtemar.

LXXXIX. Guerre du roi de Castille contre le Roi de Portugal & autres. an. 1370. 1371. Marian. l. xvij. c. 14. 15. 16. 17.

Ferdinand roi de Portugal fils de Béatrix de Castille & petit fils de Sanche IV. prit aussi le titre de roi de Castille & de Léon, fut reconnu par les villes de Zamora & de Cindad-Rodrigue, & passa avec une armée dans la Galice, où il fut reçu à la Corogne. Les Rois d'Arragon & de Navarre, jaloux de la prospérité de Henri roi de Castille, s'engagerent de donner secours au Roi de Portugal. En même tems Mahomet roi de Grenade, ancien allié de Pierre-le-Cruel, faisoit le ravage dans l'Andalousie, voulant, disoit-il, conserver la fidélité envers le roi Pierre, même après sa mort. Ce grand nombre d'ennemis ne déconcerta pas le roi Henri de Castille. Il les surmonta tous par sa diligence, par sa valeur & par le secours de la France. Du Guesclin, qu'il venoit de faire son connétable, entra avec lui sur les terres de Portugal, emporta d'assaut les villes de Brague & de Bragance, répandit la
1370. terreur dans tout le pays, & obligea le Roi de Portugal à demander la paix. Il renonça à ses prétentions sur la Castille, & la paix entre les deux Rois fut scellée par le mariage du Prince de Portugal avec l'infante Eléonore fille du roi Henri. La dot fut de cent mille florins.

Les autres ennemis du Roi de Castille demeurerent en repos, craignant chacun de son côté de s'engager dans une guerre douteuse contre un Prince que la fortune favorisoit visiblement. Le Roi d'Arragon n'étoit pas sûr du côté de la Sardaigne, & le Roi de Grenade préféra l'alliance du Roi de Castille à la guerre.

Martin de Cordouë étoit le seul ennemi qui pût donner de l'inquiétude au roi Henri. Il se laissa assiéger dans Carmone, le siege fut des plus opiniâtres. Les assiégés méprisoient si fort leurs ennemis, qu'ils ne daignerent pas même fermer leurs portes, & ne refuserent jamais le combat. Un jour voyant les assiégeans endormis durant la plus grande chaleur du jour, ils firent une sortie, entrerent dans le camp & pénétrerent jusqu'au quartier du Roi. Quelques soldats plus éveillés que les autres prirent les armes & arrêterent leur impétuosité. D'autres se joignirent à eux & repousserent les assiégés dans la ville. Enfin Carmone fut contrainte par la famine de se rendre par composition. On leur promit la vie; mais on fit mourir à Séville Martin de Cordouë, en haine de ce qu'il avoit fait mourir inhumainement quelques soldats Castillans qui étoient tombés entre ses mains. On trouva dans la ville de grands trésors, & les enfans de Pierre-le-Cruel.

1271. *Marian. l. xvij. c. 16.*

XC. Le Duc de Lencastre offre de renoncer à ses prétentions sur la Castille sous certaines conditions. *an.* 1373. *Marian. l. xvij. c. 18.*

Le roi d'Angleterre Edouard V. qui savoit de quelle importance seroit pour lui de mettre le Roi de Castille dans ses intérêts pour résister à la France, avec laquelle il étoit en guerre, offrit à Henri de Castille de faire renoncer son fils le Duc de Lancastre à ses prétentions sur la Castille, s'il vouloit renoncer à l'alliance avec la France. Henri, qui avoit été rétabli deux fois sur le trône par le secours de la France, ne put accepter ces conditions; mais il offrit au Duc de Lancastre une grosse somme, s'il vouloit se désister de ses prétentions sur la Castille; ce que le Duc refusa, & continua de prendre la qualité de Roi de Castille & de Léon. Les Anglois en même-tems solliciterent le Roi d'Arragon d'entrer en leur alliance contre le roi de Castille, qui les incommodoit beaucoup par ses forces maritimes; mais l'Arragonnois aima mieux faire alliance avec le Roi de Castille, dont il redoutoit la puissance, d'autant plus que les peuples Arragonnois, sur certains prodiges arrivés dans leur pays, étoient alors dans la prévention que le Ciel destinoit l'Arragon au Roi de Castille. Le roi Henri maria son fils Jean de Castille avec Eléonore d'Arragon, & par ce moyen se fortifia dans son alliance.

XCI. Mort de Henri roi de Castille. *ann.* 1379. *Marian. l. xviij. c.* 2.

Après cela Henri ne songea plus qu'à rendre son royaume florissant & à réparer les maux que les guerres précédentes y avoient causés. Se voyant tranquille & bien affermi sur le trône, il résolut de tourner ses armes contre le Roi de Grenade, le plus puissant des princes infideles qui fût alors en Espagne. Le Roi Barbare ne se croyant pas assez puissant pour tenir tête à un ennemi si redoutable, aposta, dit-on, un Seigneur Maure, qui, feignant d'être mécontent, se retira à la cour du Roi de Castille, lui fit de grands présens, entr'autres de brodequins de grand prix, & lui demanda

sa protection. Ces brodequins étoient, dit-on, empoisonnés; & le roi Henri les ayant chaussés, fut attaqué d'une maladie des nerfs, qui l'emporta le dixieme jour de sa maladie le lundi 30 de mai 1379. Il n'étoit âgé que de quarante-six ans cinq mois, il en avoit régné treize & deux mois. C'étoit un très-bon Prince, qui sut parfaitement se soutenir dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, homme de conseil & d'expédition, méprisant la délicatesse dans la nourriture & la somptuosité dans ses habits. Il recommanda en mourant à Jean de Castille son fils & son successeur de ne prendre pas légérement son parti dans la dispute touchant le schisme de l'église, d'avoir Dieu devant les yeux dans toute sa conduite & l'honneur de l'église, de préférer l'alliance de la France à toute autre, de rendre la liberté à tous les esclaves chrétiens, de se faire des amis & de les conserver comme le plus certain & solide appui de son trône. Son corps fut porté, de S. Dominique où il étoit mort, à Burgos, où il fut enterré. Il voulut mourir revêtu de l'habit de S. Dominique.

XCII. Jean de Castille succede au roi Henri son pere, an. 1379. Marian. l. xviij. c. 3.

Le roi Jean successeur du roi Henri de Castille étoit âgé de vingt-un ans trois mois lorsqu'il monta sur le trône. Il fut couronné avec la reine Eléonore son épouse à Burgos, où il fit chevaliers cent jeunes gentilshommes. Jean étoit un prince de grande espérance, sage, posé, bienfait, d'un excellent naturel, prenant volontiers conseil, rempli de religion, point précipité, agissant en tout avec maturité. Il suivit exactement le conseil de son pere, en demeurant fortement attaché à la France, à qui sa maison avoit de si grandes obligations. Il équipa pour son secours une flotte qu'il envoya faire le dégât sur les côtes de Bretagne.

V. ci-devant art. 76.

En 1381. & 1382. il eut à soutenir la guerre contre le Roi de Portugal & le Duc de Lancastre; ces deux Princes prétendans tous deux à la couronne de Castille. Nous avons remarqué ci-devant que cette guerre ne fut avantageuse qu'au Roi de Portugal, à qui le Roi de Castille rendit les vaisseaux & les prisonniers faits sur lui dans un combat naval, & sa fille Béatrix fut promise à Ferdinand fils du Roi de Castille. Les Anglois furent ramenés dans leur pays sur les vaisseaux Castillans.

XCIII. Guerre contre le Portugal. Marian. l. xviij. c. 7. 8. 9.

Vers le même tems & en 1382. Eléonore épouse du roi Jean mourut en couches d'une fille qui ne vécut que peu de tems; le Roi de Portugal crut que cette mort pourroit apporter quelques changemens à ses affaires, & fit proposer au roi Jean d'épouser Béatrix sa fille & son héritiere; que ce mariage lui assuroit la succession au royaume de Portugal & affermiroit de plus en plus leur alliance. Le mariage se célebra avec beaucoup de pompe sur la fin de l'an 1382. Ferdinand roi de Portugal étant mort peu de

tems

tems après, Jean roi de Castille se présenta pour prendre possession de ce royaume; mais les Portugais naturellement ennemis des Castillans, ne purent se résoudre à le recevoir pour roi. Ils élurent donc Jean grand maître de l'ordre de l'Avis, fils naturel de Ferdinand, & prirent les armes pour le soutenir. Le Roi de Castille avoit un gros parti dans ce royaume, & peut-être la noblesse & les peuples auroient-ils pû à la fin revenir à lui, si l'on n'avoit pas d'abord poussé les choses avec trop de violence. Le Roi de Castille fit arrêter & mettre en prison Jean frere du Roi de Portugal. Il forma le siege de Lisbonne, & son armée fit de grands dégâts dans tout le royaume. Ces exécutions irriterent de plus en plus les Portugais, qui, ayant remporté quelques avantages sur les Castillans, résolurent de soutenir la guerre de toutes leurs forces. Le Roi de Castille perdit deux ou trois batailles, en particulier celle d'Alinbarrota ou Atolairos, on lui tua dix mille hommes avec la fleur de sa noblesse. Il étoit lui-même à la bataille, mais dans une litiere & malade. On le sauva par le moyen d'un bon cheval, sur lequel il fit d'une seule traite, tout malade qu'il étoit, quarante-quatre milles, ou quinze lieues à trois milles pour la lieue. Il alla d'abord à Santaren, d'où il se rendit à Lisbonne & retira son armée qui en faisoit le siege. Il revint à Séville chargé de confusion, mais fort heureux d'être échappé de ce danger. Après sa retraite toutes les villes de Portugal se rendirent sous l'obéissance du nouveau roi Jean d'Avis, qui laissa le royaume à sa postérité.

XCIV. Le Duc de Lancastre vient en Portugal & fait la guerre au roi de Castille. *an.* 1386. 1387. 1388. *Marian. l. xviij. c.* 10. *V. ci-devant art.* 78.

Quelques tems après les Portugais, fiers de leur victoire, inviterent le Duc de Lancastre, qui se faisoit toujours appeller roi de Castille, à venir en Portugal avec des troupes, lui promettant de se joindre à lui pour lui aider à faire la conquête de ce royaume. Mais la même raison qui avoit fait échouer le Roi de Castille contre le Portugal, fit échouer le Duc de Lancastre contre la Castille. Les peuples prévenus contre les Anglois, firent une telle resistance, que le Duc, pour ne pas tout perdre, résolut de s'accommoder avec le roi Jean.

On s'assembla à Fragose, & on y régla les prétentions des deux Princes. On assigna à la Duchesse de Lancastre de très-gros revenus sur les plus riches villes de Castille, & on négocia le mariage de la princesse Catherine fille unique du Duc de Lancastre, avec le prince Henri fils du Roi de Castille, qui n'étoit encore âgé que de sept ans. Le roi Jean érigea, en faveur des nouveaux époux, les Asturies en principauté, & l'on en affecta le titre à l'héritier présomptif de Castille. Quelque tems après le Duc de Lancastre quitta le titre de Roi, & étant retourné à Bourdeaux il envoya la Duchesse sa femme prendre possession des terres qui lui avoient

été assignées, & mener la jeune Princesse au Prince des Asturies. Le mariage se célébra à Palence, mais la consommation en fut différée à sept ans delà. La Duchesse offrit au roi Jean la couronne d'or enrichie de pierreries, que le Duc de Lancastre son mari avoit fait faire pour son propre couronnement.

XCV. Mort de Jean roi de Castille. *an.* 1390. *Marian. l. xviij. c.* 13. Henri son fils lui succede.

Le Roi de Portugal, que la prospérité rendoit hardi, forma le siege de Tude en Galice vers les frontieres de son royaume. Son armée fit le ravage dans tous les environs, & la ville fut enfin obligée de se rendre. Le Roi de Castille avoit envoyé au secours Tenore archevêque de Tolede; mais le secours arriva trop tard, & tout ce que put faire ce Prélat, fut de procurer une treve entre les deux royaumes; le Roi de Portugal rendit Tude, & celui de Castille lui restitua quelques autres places. On tint une grande assemblée à Caraca, où le Roi de Castille proposa d'abdiquer la royauté en faveur du Prince son fils, & les Portugais promirent en ce cas de le reconnoître pour Roi lui & Béatrix son épouse. Les grands n'y voulurent point consentir, disant qu'il seroit de trop mauvais exemple, de voir un Roi plein de santé & dans un âge le plus propre à gouverner l'état, en laisser le gouvernement à un jeune Prince qui n'étoit pas en âge de le faire; qu'il falloit contraindre par la force les Portugais à le reconnoître pour leur souverain, & non pas attendre qu'ils le fissent jamais de leur bonne volonté.

Dans la même assemblée on accorda le pardon à tous ceux qui, pendant la derniere guerre, avoient témoigné trop peu d'attachement au Roi & aux intérêts de l'état : on augmenta aussi la paie des soldats, & on fixa le nombre de ceux que le Roi devoit entretenir, à quatre mille cavaliers pésamment armés, à quinze cens armés à la légere, & à mille archers avec leur suite. On résolut de prier le pape Clement VII. dont on avoit embrassé l'obédience, de ne plus conférer de bénéfices à des étrangers. Enfin après quelques autres réglemens l'assemblée se sépara; & le Roi de Castille, après avoir fait la treve pour six ans avec le Roi de Portugal & avec le Roi de Grenade, se retira à Ségovie où il passa l'été, delà il vint à Complute ou à Ceala. Il s'y trouva cinquante soldats chrétiens qui étoient au service du Roi de Maroc, & qui s'exerçoient à une course de chevaux qui fit grand plaisir au Roi. Il voulut, avec les seigneurs qui l'accompagnoient, prendre aussi part à ce divertissement. Un dimanche 9 d'octobre 1390. après la messe il sortit de la ville avec sa noblesse, & ayant poussé son cheval dans des terres labourées, il tomba & se froissa de telle sorte que ses gens, craignant qu'il n'expirât en le transportant, dresserent une tente au même lieu; & pendant que

Pierre Tenore archevêque de Tolede publioit qu'il n'étoit blessé que légérement, il envoya un courier à Talavera avertir le Prince des Asturies : peu d'heures après le Roi mourut ; on cacha sa mort jusqu'à l'arrivée du Prince, qui fut proclamé Roi à Madrid.

Le roi Henri de Castille III. du nom, n'avoit qu'onze ans & quelques jours lorsqu'il fut élevé sur le trône. Sa santé étoit si foible qu'il fut surnommé le Valétudinaire ; mais il avoit de l'esprit & de la maturité au-dessus de son âge, ce qui détermina les grands du royaume à le déclarer majeur avant l'âge, en 1392. c'est-à-dire, à treize ans dix mois ; car la majorité étoit fixée à quatorze ans. Ce jeune Prince, aidé de ses conseillers, mit tous ses soins à pacifier le royaume. Mariana raconta une chose qui mérite de trouver ici sa place. Un jour le roi Henri revenant de la chasse aux cailles, à laquelle il s'exerçoit volontiers, ne trouva rien de préparé pour son dîner. Il en demanda la raison, & on lui dit qu'il n'y avoit ni argent, ni crédit, ni gages pour acheter de quoi donner à manger ni à lui ni à ses gens. Le Roi fort surpris donna son manteau pour acheter de la viande de mouton, & fit préparer les cailles qu'il avoit prises pour son dîner. Sur le soir il apprit que l'Archevêque de Tolede donnoit à manger au Duc de Bénevent, au comte de Transtamar, au seigneur Henri Villena, au Comte de Medina-Cœli, à Jean Valasco, à Alfonse Gusman & à quelques autres seigneurs, lesquels se régaloient tour-à-tour avec un luxe & une magnificence royale. Le Roi se déguisa, entra chez l'Archevêque, & fut témoin de la bonne chere qu'on y faisoit. Après souper chacun commença à vanter ses richesses, & à dire combien il lui revenoit des deniers royaux.

XCVI. Henri de Castille succede au roi Jean son pere. ann. 1390. *Marian. l. xviij. c. 15. & l. xix. c. 1.*

Le Prince, qui avoit tout oui sans être connu, feignit le lendemain d'être tombé dangéreusement malade, & fit prier les Seigneurs dont a parlé, de venir recevoir ses dernieres volontés. Ils vinrent au château sans se défier de rien. On les introduisit seuls & sans armes dans une salle. Sur le midi le Roi y entra bien armé, & l'épée à la main. Il demanda à l'Archevêque de Tolede combien il avoit vu de Rois de Castille ? il fit la même demande aux autres. Ils répondirent : l'un, qu'il en avoit vu trois ; l'autre, quatre & l'autre cinq : & moi, dit le Roi, qui suis plus jeune que vous, j'en ai vu vingt : car vous êtes tous autant de Rois, qui, à ma honte & au grand malheur de l'état, gouvernez avec empire & jouissez des revenus de ma couronne : en même tems il appella ses gardes & six cens soldats qui étoient à portée. Il dit à ces Seigneurs de se préparer à la mort. Ils se jetterent à ses pieds fondant en larmes, & lui promirent de lui remettre & leurs personnes & leurs biens. Ils demeurerent enfermés pendant

deux mois, autant de tems qu'il en fallut au Roi pour se remettre en possession des châteaux & des domaines de l'état qu'ils possédoient, & pour se faire représenter les sommes qu'ils tiroient des deniers royaux. Par ce moyen le Roi rétablit ses finances & affermit son autorité.

Mais il ne vécut pas assez longtems pour voir l'exécution de ses bons & grands desseins. En 1396. il tomba dans une maladie de langueur qui le consumoit insensiblement. Il eut toute-fois un fils en 1405. qui fut nommé Jean. Le roi Henri mourut en 1406. âgé de vingt-sept ans, après un regne de seize ans deux mois vingt-un jours.

Les grands, prévoyant les malheurs qu'alloit causer la minorité d'un Prince qui n'avoit qu'un an; voulurent élever sur le trône Ferdinand de Castille duc de Pegnafiel, oncle de Jean. Mais Ferdinand s'en défendit avec beaucoup d'ardeur, & fit couronner roi Jean son neveu. Le Ciel l'en récompensa peu de tems après, par la couronne d'Arragon qu'on lui déféra, comme nous l'allons voir.

XCVII. Mort de Pierre roi d'Arragon. Jean lui succede. ann. 1387.

En Arragon, après la mort du roi Pierre arrivée en 1387. Jean son fils ainé lui succéda âgé de trente-six ans. Son regne fut tranquille, car il avoit un très-grand éloignement de toutes sortes d'affaires, & il ne donna à personne aucune sorte de mécontentement. Il ne régna que huit ans, & mourut en 1395. d'une chûte de cheval dans la forêt de Foxa, où il étoit allé à la chasse. Il avoit été marié deux fois; la premiere, du consentement de son pere avec Mattée fille de Jacques comte d'Armagnac; la seconde, malgré le roi Pierre, avec Yolande d'Anjou, fille de René duc de Bar. Il eut du premier lit une fille nommée Jeanne, mariée en 1391. avec Mathieu de Castelbon comte de Foix & prince de Bearn; du second lit il eut Yolande. A la mort du roi Jean d'Arragon, son épouse Yolande se déclara grosse, & présenta aux états assemblés à Sarragosse un testament du feu Roi. Mais la fausseté de cette grossesse ayant été avérée, les états statuerent qu'on n'ouvriroit le testament du Roi qu'après qu'on auroit fait élection d'un Roi. On exclut d'abord le Comte de Foix comme étranger, & on choisit Martin duc de Montblanc pour roi d'Arragon; puis on ouvrit le testament du feu Roi, qui avoit prévenu ce choix, & avoit nommé le même Martin pour son héritier.

XCVIII. Martin duc de Montblanc roi d'Arragon. an. 1395.

Martin étoit alors à la tête des armées du Roi de Sicile; dès qu'il eut reçu la nouvelle de son élection, il nomma la Reine son épouse pour régente, & promit de passer en Arragon dès qu'il auroit soumis les ennemis du Roi de Sicile. Le Duc de Foix, voulant faire valoir son droit sur la couronne d'Arragon, entra dans

ce royaume à la tête d'une armée, & y fit quelques conquêtes. Mais la mort, qui l'enleva bientôt après sans enfans, fit évanouir ses prétentions.

Le roi Martin étant revenu dans son royaume, y fut couronné à Sarragosse avec les solemnités ordinaires, & fit aussi reconnoître son fils pour Roi de Sicile en présence des ambassadeurs de ce royaume, qui consentirent à l'union de la couronne de Sicile à celle d'Arragon. Mais il commit une grande faute & fort opposée à ses intérêts, en faisant épouser l'infante Yolande sa fille à Louis d'Anjou roi de Naples, se contentant de la faire renoncer à la succession de son pere & de sa mere, moyennant cent soixante florins dont il composa sa dot. Il avoit traité un peu auparavant avec la princesse Jeanne épouse du Comte de Foix; laquelle, moyennant une pension de trois mille florins d'or, avoit renoncé à tous ses droits à la couronne d'Arragon.

XCIX. Mort de Martin roi d'Arragon. *an.* 1410. Ferdinand de Castille duc de Pegnafiel lui succede. *ann.* 1412.

Le Roi de Sicile son fils unique étant mort en 1409. ce royaume fut réuni à celui d'Arragon, après en avoir été détaché en 1291. en faveur de Frideric d'Arragon, dont la postérité venoit de finir par la mort du Roi de Sicile. La succession aux royaumes de Sicile, d'Arragon, de Valence, de Sardaigne & de Catalogne, devoit devenir, après la mort du roi Jean actuellement régnant, une pomme de discorde entre plusieurs prétendans, qui ne manqueroient de prendre les armes pour soutenir leurs prétentions. Le roi Jean auroit pu prévenir ces troubles en nommant un successeur; mais il craignoit de désobliger plusieurs prétendans, en préférant l'un d'eux à tous les autres.

Pour essayer de les mettre d'accord, il épousa une jeune princesse nommée Jeanne d'Arragon-Prade, espérant d'en avoir des enfans : mais il mourut bientôt après; & les prétendans, qui étoient Jaime d'Arragon comte d'Urgel, Louis d'Anjou roi de Naples, Alfonse d'Arragon duc de Gandie, Ferdinand duc de Pegnafiel, le Duc d'Anjou, le Comte de Luna, convinrent de s'en rapporter aux arbitres nommés par les états d'Arragon. Ces arbitres, après avoir examiné l'affaire pendant deux ans, se déterminerent en faveur de Dom Ferdinand infant de Castille, duc de Pegnafiel, qui fut déclaré roi d'Arragon, de Sicile, de Sardaigne, de Valence & Prince de Catalogne, au mois de mai de l'an 1412.

C. Affaires de Hongrie. Les Hongrois offrent la couronne de Hongrie à Charles

En Hongrie, après la mort du roi Louis arrivée en 1381. les grands de ce royaume reconnurent pour reine Marie fille ainée de Louis, laquelle avoit épousé Sigismond de Luxembourg fils de l'empereur Charles IV. mais les Hongrois s'étant lassés du gouvernement de cette Princesse & de sa mere Elisabeth fille du Roi

surnommé de la Paix. *ann.* 1386. *Vid. Bonfin. l. x. Decad.* 2. p. 356. Mort du roi Charles.

de Bosnie, car Marie étoit encore en bas âge, firent venir de Naples Charles-de-la-Paix pour les gouverner, ainsi qu'on l'a marqué ailleurs. Charles eut d'abord quelque répugnance à s'y résoudre; la Reine son épouse fit ce qu'elle put pour l'en détourner; il s'y détermina néanmoins, la laissa en Italie avec ses enfans, mit de bonnes garnisons dans ses villes, espérant, disoit-il, quand il se seroit rendu maître du royaume de Hongrie, le remettre à son fils aîné & revenir aussi-tôt en Italie. Charles étant arrivé en Hongrie, les prélats & les grands s'assemblerent à Bude, déposerent la reine Marie & choisirent Charles pour leur Roi. On le conduisit de suite à Albe-Royale, où il fut sacré & couronné avec les cérémonies ordinaires, en présence même de la reine Marie & d'Elisabeth sa mere. Charles ne jouit pas longtems de ce nouveau royaume. Un Palatin de Hongrie le fit massacrer par un gentilhomme nommé Blaise de Forgach, qui lui fendit la tête jusqu'aux yeux. Il étoit assis entre les deux reines Elisabeth & Marie; en même tems le Palatin s'empara du palais, & en chassa les Italiens qui étoient venus avec Charles. Tout ceci se passa à Bude le 6 de février 1386.

On croit que ce fut la reine Elisabeth qui le fit tuer, & que ce Palatin ne fut qu'exécuteur de ses ordres.

Alors on vit un changement total dans les esprits. Les Hongrois firent main-basse sur tous les Italiens & sur les Partisans de Charles. On reconnut de nouveau & on félicita les deux reines Elisabeth & Marie, comme si elles venoient de monter sur le trône. Le roi Charles, à qui il restoit un peu de vie, fut transporté à Visgrade, où l'on dit qu'on empoisonna sa plaie ou qu'on l'étouffa. Ce qui est certain, c'est qu'il fut d'abord enterré sans pompe dans l'église de S. André, & qu'ensuite on le tira de terre, & il demeura longtems sans sépulture, parce qu'il étoit mort excommunié par le pape Urbain. Ce Prince avoit laissé deux enfans, Ladislas & Jeanne, lesquels furent transportés dans la citadelle de Gaïette, comme dans un lieu de sûreté; & Ladislas ou Lancelot, comme on le nommoit en France, fut couronné roi de Naples par les ordres de la reine Marguerite sa mere.

Charles-de-la-Paix étoit de petite taille, d'où vient qu'on lui donna aussi le surnom de petit. Il étoit blond, beau de visage, avoit la parole agréable, la démarche posée. Il étoit bien instruit des poésies & des histoires, & s'en entretenoit d'ordinaire après le repas; le pape Urbain VI. l'avoit excommunié à Nocera, & prétendit après sa mort que le royaume de Naples lui étoit revenu comme un fief relevant du saint siege. En conséquence il refusa opiniâtrément de lui accorder la sépulture ecclésiastique.

CI. Les deux reines Elisabeth &

Quant au royaume de Hongrie, il demeura comme auparavant sous le gouvernement des deux Reines. Quelque tems après elles

partirent avec le Palatin & Blaise Forgach, dont nous avons parlé, pour visiter la basse Hongrie. Un jour elles se virent attaquées par Jean Hervart ban ou prince de Croatie, qui mit d'abord en fuite le peu de troupes qui les accompagnoient, puis massacrerent le Palatin & Forgach aux yeux des deux Reines. La nuit suivante il fit noyer la reine Elisabeth. Pour Marie il lui conserva la vie. Toutes les dames, qui l'accompagnoient, furent traitées indignement, & sans égard à leur condition & à leur pudeur. Le Ban s'en retourna le lendemain dans son pays, & enferma la reine Marie dans un château nommé Crupa, où il la fit garder très-étroitement. Marie sont prises par le Ban de Croatie. *ann.* 1387. *Bonfin. p.* 367. *& seq.*

Sigismond époux de cette Princesse, qui étoit alors en Boheme, ayant appris la mort du roi Charles, mais ne sachant pas encore celle d'Elisabeth, ni la prison de Marie son épouse, se hâta de venir en Hongrie avec de bonnes troupes, & fut joint en chemin par une nombreuse noblesse du royaume. Il arriva heureusement à Bude, où ayant appris ce qui étoit arrivé aux deux Reines, il se disposa à marcher contre le Ban de Croatie & en tirer vengeance. Alors le Croate, après avoir exigé le serment de la reine Marie, qu'elle ne se vengeroit point de l'injure qu'il lui avoit faite, la renvoya, le plus honorablement qu'il put, à Bude. Le roi Sigismond & Marie indiquerent une grande assemblée à Albe-Royale pour le jour de la Pentecôte. La reine Marie y déclara publiquement qu'elle cédoit à Sigismond tout le droit qu'elle avoit au royaume; après quoi ils furent solemnellement couronnés & reçurent le serment de fidélité des grands & de leurs sujets.

CII. Guerre du roi Sigismond contre le Ban de Croatie. *an.* 1388.

Sigismond marcha ensuite contre le Ban de Croatie, l'assiégea dans Dobor ville de Bosnie, & le prit comme il s'enfuyoit dans les montagnes. Sa prise fut suivie de la reddition de Dobor, de la soumission de la Bosnie, de la Croatie & de la Dalmatie qui s'étoient révoltées. Le traitre Jean Herwart prince de Croatie fut traité selon ses mérites; & après avoir souffert divers tourmens, fut écartelé enfin dans la ville de Cinq-Eglises. Sigismond réduisit après cela la Valachie à son obéissance & revint heureusement à Bude. Ceci arriva la quatrieme année après le couronnement de Sigismond, c'est-à-dire, en 1390. Ce Prince avoit alors vingt-quatre ans. 1390.

Deux ans après la Valachie se révolta de nouveau, & les Turcs entrerent dans ce complot; mais Sigismond les défit & en tua un très-grand nombre. Puis il prit la ville de Nicopoli, tout le pays se soumit. Il n'étoit pas encore arrivé à Bude, qu'il apprit la mort de la reine Marie son épouse; & bientôt après il sut que Ladislas roi de Pologne, qui avoit épousé Adjugue sœur de Marie, 1392. *Bonfin. l. ij. p.* 374.

levoit une grande armée, pour faire valoir les droits de sa femme sur le royaume de Hongrie; car la reine Marie étoit morte sans enfans. Mais Jean Kanyse archevêque de Strigonie mit si bon ordre aux affaires en l'absence de Sigismond, & fortifia si bien les avenues de la Hongrie, que le Roi de Pologne n'y put pénétrer.

Elle mourut le lundi 17 mai 1392: Dlugos. l. x. p. 147.

Sigismond se rendit odieux aux Hongrois par la sévérité qu'il exerça contre plusieurs seigneurs qui avoient trempé dans la conjuration contre la reine Marie. Il en fit mourir un assez grand nombre, entre lesquels il y en eut qui ne voulurent jamais lui rendre le moindre honneur, ni s'humilier en sa présence, le regardant, sur-tout depuis la mort de la Reine, comme un usurpateur & un tyran.

CIII. Guerre de Sigismond roi de Hongrie contre Bajazet empereur des Turcs. *an. 1396. Bonfin. dec. iij. p. 377. hist. anon. de S. Denys. l. xvj. c. 2.*

Le roi Sigismond, voyant que Bajazet sultan des Turcs, s'étant déja rendu maître de la Bulgarie & de la Valachie, se préparoit à venir fondre sur la Hongrie, envoya demander du secours au Roi de France, qui permit à la noblesse de marcher de ce côté-là. Comme c'étoit une guerre de religion, il y eut une infinité de jeunes seigneurs qui se rendirent en Hongrie. Jean comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne, fut nommé commandant de ce secours. Enguerrand de Couci l'accompagna pour l'aider de ses conseils; Boucicaut maréchal de France & Philippe d'Artois comte d'Eu & connétable furent de cette expédition. Ils traverserent l'Allemagne par la Baviere & par l'Autriche, attirant les yeux des peuples par la magnificence de leurs équipages; mais les scandalisant par leurs débauches & les désolant par leurs pillages. Lorsqu'ils furent arrivés en Hongrie, le roi Sigismond se trouva à la tête d'une armée si nombreuse, qu'il disoit qu'elle étoit capable non seulement de battre les Turcs, mais même de soutenir le ciel, s'il tomboit sur la pointe de leurs lances.

Ils forcerent la forteresse de Raach en Valaquie, où tout fut passé au fil de l'épée. Ils s'opiniâtrerent, malgré le Roi de Hongrie, à aller attaquer la grande Nicopoli située sur le Danube, pour la distinguer de la petite Nicopoli qui est sur l'autre rive de ce fleuve. Cette ville appartenoit aux Turcs, & étoit bien fortifiée & bien défendue. Bajazet craignant pour cette place, s'avança jusqu'à six lieues près de l'armée chrétienne, & le dernier jour de septembre 1396. il se mit en marche vers Nicopoli. Sigismond, qui connoissoit la maniere de combattre des Turcs, étoit d'avis de composer la premiere ligne de l'infanterie Hongroise, qui demeureroit exposée à la premiere ligne des Turcs, composée ordinairement de fort mauvaises troupes. Mais les François dirent qu'ils n'étoient pas venus de si loin pour être placés dans un corps de réserve. Ainsi il fallut les ranger aux premiers rangs, & ils se

mirent

mirent tous à pied selon la maniere de combattre de la gendarmerie Françoise de ce tems-là. Leurs chevaux furent ramenés au camp avec grand bruit.

Bientôt on vit arriver l'armée de Bajazet rangée en deux lignes; la premiere composée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, & la seconde de trente mille chevaux; ce n'étoit-là qu'une partie de l'armée Turque. Bajazet étoit demeuré derriere une colline avec quarante mille chevaux de ses meilleures troupes. La bataille commença entre trois ou quatre heures après midi. Les François fondirent sur l'avant-garde des Turcs, forcerent les palissades que ceux-ci avoient plantées devant eux avec une promptitude admirable, enfoncerent les bataillons & firent un carnage effroyable. On dit qu'il demeura dix mille Turcs sur la place. Ils mirent encore la cavalerie Turque en désordre, quoiqu'ils se fussent mis à pied, & en tuerent cinq mille. Ils pousserent les Turcs jusques sur la hauteur, d'où ils apperçurent l'armée de Bajazet, qui n'avoit pas encore paru. Alors réfléchissant sur l'extrême danger auquel leur imprudence les avoit engagés, ils prirent la fuite en désordre. Bajazet les enveloppa & en fit une boucherie effroyable. L'armée Hongroise, comme étourdie d'un événement si peu attendu, & voyant les chevaux des François qu'ils avoient ramenés au camp avec leurs selles; car alors c'étoit la coutume de descendre de cheval & de combattre à pied, les Hongrois croyant que tout étoit perdu, se mirent aussi en fuite, quoique Sigismond pût faire pour les arrêter, il faillit lui-même de tomber entre les mains des ennemis; il se sauva à pied & déguisé par le moyen d'une petite barque, avec laquelle il passa le Danube. On compte que les chrétiens y perdirent vingt mille hommes, & les Turcs trente mille. Nous avons rapporté ailleurs quelques autres circonstances de cette fameuse bataille. *Ci-devant art. 25.*

CIV. Sigismond s'enfuit à Constantinople, puis revient en Hongrie. *ann. 1396. 1397. Bonfin. l. ij. & l. iij. init.*

Sigismond après cette défaite, craignant le ressentiment des Hongrois, se retira dans la Thrace à Constantinople, delà il vint à Rhodes, puis en Dalmatie & en Croatie. Pendant son absence le royaume fut gouverné par Jean archevêque de Strigonie & Etienne son frere, fort attachés au parti du Roi; mais plusieurs autres seigneurs voyant les peuples de Hongrie indisposés contre le Roi à cause de la défaite de Nicopoli, leur persuaderent de demander pour roi Ladislas fils aîné du roi Charles-de-la-Paix, qui étoit le légitime héritier du royaume, & qui régnoit alors à Naples; ils lui envoyerent des ambassadeurs pour l'inviter à venir prendre possession d'un royaume qui lui appartenoit, & où il étoit ardemment desiré. Ladislas craignant un sort pareil à celui de son pere, ne se hâta pas de venir; mais

promit de ratifier tout ce que les deux Etiennes feroient en son nom.

Cette conspiration ne put être si secrete, que Sigismond n'en fût averti par ceux de son parti. Il étoit alors en Dalmatie, où il demeura, dit-on, vingt-deux mois; il revint enfin, & par le secours de l'Archevêque de Strigonie & de quelques autres seigneurs, il rentra & fut reçu dans son royaume; mais les conjurés continuoient leurs pratiques, & leur nombre augmentoit
1401. tous les jours. Enfin l'an 1401. le jour de S. Vital 28 avril ils vinrent en grand nombre à la cour & commencerent à reprocher au Roi le meurtre de plusieurs seigneurs qu'il avoit sacrifiés à sa vengeance à la malheureuse journée de Nicopoli, dont ils lui attribuoient toute la faute; des reproches on en vint aux injures, & enfin ils se jetterent sur lui & l'auroient mis en pieces sans les remontrances de quelques-uns de ses amis qui les en détournerent. Ils le mirent dans les liens & le livrerent à ses plus grands ennemis, qui le conduisirent dans le château de Sokles.

CV. Ladislas roi de Naples proclamé roi de Hongrie. ann. 1402. 1403.

Alors ils proclamerent roi Ladislas fils du roi Charles-de-la-Paix, & envoyerent promptement en Italie porter à ce jeune Prince la nouvelle de la détention de Sigismond, & qu'il avoit été unanimement reconnu roi de Hongrie. Ladislas aussi-tôt équipa une flotte & aborda à Jadera ou Zara, qu'il savoit être dépendant du royaume de Hongrie; il fut reçu sans contradiction, & ensuite couronné solemnellement à Javarin le 5 d'août 1403. par Ange Acciaoli cardinal de Florence, légat du Pape. Mais comme la citadelle de Bude & la plûpart des forteresses du pays, & la Hongrie qui confine avec la Moravie, tenoient encore pour Sigismond, Ladislas alloit bride en main, craignant de s'engager trop avant dans le pays & de se livrer à un peuple inconstant, qui pourroit peut-être bientôt le traiter comme son pere avoit été traité.

Dlugos. l. x. p. 171. & 173.

L'Historien de Pologne dit que Sigismond chassa honteusement Ladislas de Dalmatie, & qu'après la détention de Sigismond les grands de Hongrie vinrent offrir la couronne à Wladislas de Pologne. Que celui-ci la refusa & exhorta les Hongrois à rétablir Sigismond sur le trône, & qu'il fit savoir à ce Prince, que si les Hongrois ne le rétablissoient de bonne grace, il les y contraindroit par les armes.

CVI. Sigismond rétabli roi de Hongrie. ann. 1403. 1404. Elu roi des Romains. ann. 1410.

Cependant la mere de ces jeunes seigneurs, auxquels le roi Sigismond avoit été confié, touchée de ses larmes, persuada à ses fils de le délivrer, moyennant le gouvernement de la Moravie que Sigismond leur promit. Ils le conduisirent donc d'abord en Moravie, puis en Boheme. Ceux de son parti qui étoient en

Hongrie, reprirent le dessus, le rappellerent; & Sigismond ayant assemblé une puissante armée revint heureusement en Hongrie, & le jeune roi Ladislas retourna aussi-tôt en Italie. Le pape Boniface, qui avoit favorisé Ladislas, aigrit par ce procédé l'esprit de Sigismond, qui s'en plaignit amérement à divers princes, auxquels il écrivit; & depuis ce tems, sans se mettre en peine du Pape, il disposa comme il voulut des évêchés, des abbayes & de tous les bénéfices de son royaume. Enfin il fut élu roi de Romains en 1410. le 20 septembre; & nous en parlerons encore souvent.

CVII. Affaire de Pologne. *an.* 1380. Jagellon roi de Pologne. *Dlugos. l.* x. *p.* 106.

Jagellon duc de Lithuanie ayant épousé, comme nous l'avons dit ailleurs, Hedvige fille de Louis roi de Hongrie, reine & héritiere de Pologne, & ayant par ce mariage uni à perpétuité la Lithuanie à la couronne de Pologne, les chevaliers de Prusse Jaloux de cette agmentation de puissance des Polonois, firent irruption dans la Lithuanie pendant l'absence de Jagellon, occupé à la cérémonie de son couronnement, & y commirent une infinité de ravages. Ils avoient en leur compagnie André frere de Jagellon, fort attaché au schisme des Russiens, & qui ne voyoit qu'avec peine son frere entrer dans la communion Romaine. Mais Jagellon envoya contre eux quelques troupes qui les mirent en fuite & reprirent tout ce qu'ils avoient pris. Quelque tems après le nouveau roi Jagellon mena Hedvige son épouse en Lithuanie, comme pour prendre possession de ce nouvel état. Y étant arrivé, il convoqua une diete à Wilna, où il fit instruire les seigneurs & les peuples de Lithuanie dans la religion chrétienne & catholique; & en leur présence fit éteindre le feu perpétuel qu'ils adoroient comme un dieu vivant, & que les prêtres entretenoient avec grand soin; renversa l'autel où l'on immoloit des victimes, démolit le temple & coupa le bois de futaie qui lui étoit consacré. Il fit aussi mourir les aspics & les autres serpens que ces peuples superstitieux nourrissoient dans leurs maisons comme autant de divinités.

Ces peuples reconnurent alors l'impuissance & la vanité de leurs faux dieux & reçurent le baptême; le Roi prenant lui-même la peine de leur enseigner en leur langue le symbole & l'oraison dominicale, en leur faisant distribuer après leur baptême des habits de laine; car auparavant ils n'étoient vêtus que de peaux ou de toile. Cette libéralité en porta plusieurs à venir recevoir ce sacrement; & comme la multitude étoit trop grande pour qu'on pût les baptiser tous séparément, on les distribuoit par troupes, les hommes d'un côté & les femmes de l'autre, puis on les arrosoit de l'eau du baptême, & on donnoit à chaque troupe le nom de

quelque apôtre ou de quelque saint ou sainte, que tous ceux de cette troupe portoient dans la suite, abandonnant le nom barbare qu'ils portoient auparavant. Le Roi fonda dans la même ville de Wilna un évêché avec des revenus suffisans pour un évêque & des chanoines; & y nomma pour premier évêque André Valzilon franciscain, confesseur de la Reine. Après le départ de cette Princesse, le Roi demeura encore environ un an dans le pays, allant par les villes & les villages, instruisant les peuples & les faisant baptiser, aidé des prêtres & des missionnaires. Il donnoit lui-même le baptême aux ducs, aux seigneurs & aux prêtres, & fondoit en plusieurs endroits des églises & des oratoires; en sorte qu'on peut le regarder comme l'apôtre des Lithuaniens.

CVIII. Jagellon revient de Lithuanie en Pologne. *ann.* 1388. *Dlugos. l. X. p.* 119.

Ce Prince étant de retour en Pologne au commencement de l'an 1388. quelques mauvais esprits lui inspirerent de la jalousie contre la Reine son épouse, en lui faisant entendre que Villaume duc d'Autriche étoit venu à Cracovie & avoit eu des entretiens secrets avec elle; mais les conseillers du Roi ayant dissipé ces soupçons, les mêmes flatteurs recommencerent l'année suivante de répandre de nouvelles semences de division entre le Roi & la Reine; alors cette Princesse demanda au Roi qu'il lui fût permis de se purger publiquement; & par le duel de douze chevaliers qu'elle produisit, & que Gievosse son accusateur fût condamné à se rétracter, ou à fournir pareil nombre de combattans pour soutenir son accusation. Celui-ci n'ayant osé se défendre, fut condamné à se coucher sous le banc des juges & de se rétracter, en criant comme un chien qui abboie: ce qui fut exécuté sur le champ, & la Reine déclarée pure & innocente, & hors de tout soupçon.

CIX. Guerre en Lithuanie & en Russie. *ann.* 1390. *Dlugos. l. x. p.* 124. *& seq.*

A peine le roi Wladislas ou Jagellon étoit de retour en Pologne, où il goûtoit un peu de repos, qu'il se vit obligé de retourner en Lithuanie au plus fort de l'hiver, au commencement de février, pour châtier quelques Lithuaniens & quel- Russiens qui troubloient la paix. Le duc Witaved étoit à la tête des mécontens, & étoit maître de Brzescie, de Kaminieck & de Grodno. Le Roi lui enleva ses places, & le réduisit pour un tems à son devoir. La reine Hedvige son épouse voulut aussi partager avec lui la gloire & les travaux de la guerre. Elle leva une armée, marcha contre la Russie, prit plusieurs places & obligea les Russiens à lui jurer obéissance. Ainsi le Roi & la Reine travailloient de concert à étendre les limites de la Pologne, & à faire fleurir la religion chrétienne & catholique en Lithuanie. Ils fonderent & bâtirent un monastere de Bénédictins à Clepard, dans lequel on célé-

broit l'office divin en langue esclavonne, distinction particuliere pour cette langue vulgaire, qui est la seule de l'Europe dont on se serve dans les services divins.

Witaved grand duc de Lithuanie, frere du roi Jagellon, s'étant allié avec les Chevaliers de Prusse, fit la guerre encore 1391.
assez longtems dans la Lithuanie, & la réduisit à une telle disette par les ravages qu'il y fit, que les peuples auroient été contraints d'abandonner le pays, si le Roi de Pologne ne leur eut fourni de quoi se sustenter. Enfin Jagellon fit la paix avec son frere le duc Witaved en 1392. & lui donna le gouver- 1392.
nement de la Lithuanie, en considération de l'ancienne amitié qu'ils avoient eue dans leur jeunesse; ce qui n'empêcha pas que les Chevaliers de Prusse & les Russiens ne continuassent à molester les Lithuaniens, en haine de leur union avec la Pologne. Skyrgiello duc de Trocko, autre frere du roi Jagellon, fut un des principaux auteurs de ces guerres: il fut empoisonné par un religieux Grec du rit des Russiens en 1394.

Wladislas duc d'Oppoli ou Oppelen ayant usurpé plusieurs places sur la Pologne, le roi Jagellon se mit en campagne en 1396. pour les récupérer; mais il ne déclara pas son des- 1396.
sein, il feignit d'en vouloir à la terre de Dobrzin, & envoya ses troupes de ce côté-là sous le commandement du général Christiern d'Ostrow, promettant de le suivre bientôt en personne avec de nouvelles troupes. Le Général assiégea la ville de Bobrovnitz, le Duc d'Oppelen marcha au secours de la place. Le grand Maître des chevaliers de Prusse se joignit à lui. Le général Christiern ne se sentant pas assez fort pour résister à tant d'ennemis, abandonna le siege. Tout d'un coup le Roi de Pologne tourna vers le château d'Olschtin, & envoya ses généraux pour assiéger d'autres places que le Duc d'Oppelen tenoit encore. Ils les prirent avec une rapidité incroyable; car après la prise d'Olschtin, qui passoit pour imprenable, rien ne put plus résister. Il n'y eut que la forteresse de Boleslavicez, où le Duc d'Oppelen avoit ramassé ses trésors & ses forces, qui arrêta les Polonois longtems; car elle ne se rendit qu'après un siege de sept ans. Dlugos l. x. p. 147. & suiv.

CX. Mort de la Reine Hedvige. an. 1399. Dlugos. l. x. p. 160. & seq.

La reine Hedvige étant enceinte, le Roi son époux invita le pape Boniface & plusieurs rois & princes au baptême de l'enfant qu'elle mettroit au monde; le Pape lui écrivit un bref, par lequel, s'excusant de faire ce voyage, il nommoit l'Ecolâtre de Cracovie pour baptiser l'enfant, & prioit qu'outre le nom que le Roi & la Reine lui donneroient, on lui imposât encore

celui de Boniface au masculin si c'étoit un mâle, ou au féminin si c'étoit une fille. La Reine accoucha d'une fille le 12 de juin 1399. & elle fut nommée Elisabeth-Boniface; mais elle mourut au bout de trois jours, & la Reine sa mere mourut le 17 juillet au château de Cracovie. C'étoit une Princesse d'une très-grande vertu, & qui conserva sur le trône les sentimens de mépris du monde & de ses pompes, que le christianisme doit inspirer à tous les vrais chrétiens.

Le Roi son époux, qui ne jouissoit du royaume de Pologne que du chef de cette Princesse, après ses obseques se retira en Russie & en Lithuanie, craignant que les Polonois ne le renvoyassent & ne choisissent un autre Roi: mais les grands & les conseillers lui envoyerent une députation pour le prier de revenir, & lui dirent qu'on lui feroit épouser l'autre héritiere de Pologne, Anne fille du Comte de Cilly ou Cilley dans le cercle d'Autriche, & d'Anne fille de Casimir II. roi de Pologne. La Princesse lui fut aisément accordée en mariage, & amenée à Cracovie; & quand au bout de huit mois elle eut un peu appris la langue polonoise, elle épousa en 1401. le roi Wladislas & fut couronnée en 1402. mais comme elle n'étoit pas belle, le Roi sut mauvais gré à ses ambassadeurs de s'être engagés en son nom de la prendre pour femme. Il l'épousa toute-fois; mais il ne la prit en affection que quelques années après.

1401.

CXI. Paix entre les Chevaliers de Pologne. & les Chevaliers de Prusse. *ann.* 1404. *Dlugos. l. x. p.* 181.

La Lithuanie étoit presque toujours en guerre avec les Chevaliers de Prusse; on résolut enfin des deux côtés de faire la paix, & on s'assembla pour cela à Racziasch le jour de la Pentecôte 1404. Le Roi de Pologne avec ses conseillers, & Conrad d'Iungen grand maître de Prusse s'y rendirent, ils choisirent des arbitres, & enfin la paix fut conclue à ces conditions: Que le Roi de Pologne & le grand Duc de Lithuanie rendroient aux Chevaliers de Prusse la Samogitie, & qu'ils racheteroient d'eux la terre de Dobrzin moyennant la somme de quarante mille florins; que de part & d'autre on racheteroit les prisonniers, & qu'on ne recevroit point les transfuges. Presqu'en même tems le Roi de Boheme Venceslas, dans une entrevue qu'il eut avec le Roi de Pologne à Wradislaw, offrit de lui rendre la Silésie & quelques-autres villes qui avoient autrefois appartenu à la Pologne; mais les seigneurs Polonois détournerent leur Roi d'accepter cette restitution, qui attireroit de nouvelles guerres, & qu'on auroit trop de peine à conserver.

CXII. Nouvelle guerre entre la Pologne & les

La paix qu'on avoit conclue en 1404. avec les Chevaliers ne dura pas longtems, ils vinrent se plaindre au roi Wladislas, que son frere le grand Duc de Lithuanie refusoit de leur rendre la

Samogitie, qui leur avoit été adjugée dans la derniere paix. Le Roi de Pologne leur répondit qu'il ne pouvoit abandonner son frere, & que si on lui déclaroit la guerre, il seroit obligé de le soutenir; qu'au reste, il ne refuseroit aucune condition de paix, pourvu qu'elles fussent justes & équitables. Les Chevaliers commencerent les hostilités par la prise de quelques places; & le Roi de Pologne s'étant mis à la tête de son armée, marcha contre la Prusse & y prit plusieurs places. Venceslas roi de Boheme s'entremit pour accommoder leur différends, & obtint du Roi de Pologne une treve, qui devoit durer depuis le mois d'octobre 1408. jusqu'à la S. Jean-Baptiste 1409.

Chevaliers de Prusse. *an.* 1408. *p.* 195. & *seq.*

La treve ne fut pas plutôt expirée, que l'on recommença les hostilités. Le Roi de Pologne & le Duc Witaved, autrement nommé Alexandre, firent construire pendant l'hiver un pont de bateaux pour passer la Vistule. Le grand Duc de Lithuanie fit alliance avec les Tartares, qui lui devoient fournir un certain nombre de soldats; & le Roi Pologne fit de grandes chasses jusqu'à trois reprises, où il prit quantité de gibier, dont il fit sécher & saler les chairs pour ses soldats durant la guerre. On s'assembla à Prague pour entendre la décision que donneroit le Roi Venceslas; mais comme on le connoissoit & qu'on n'avoit que du mépris pour tout ce qu'il pourroit dire, les Ambassadeurs se retirerent de Prague, & on se disposa à faire la guerre aux Chevaliers de Prusse. On la poussa d'abord avec tant de vigueur, que le grand Maître de cette milice demanda une treve de dix jours. Pendant ce tems le grand Duc de Lithuanie s'approcha pour joindre ses troupes à celles de son frere le Roi de Pologne. La jonction se fit heureusement par le moyen du pont de bateaux dont on a parlé, & qui fut aussi-tôt démonté & renvoyé à Ploſco. On fit encore diverses tentatives pour la paix.

CXIII. Victoire des Polonois contre les Prussiens, &c. *an.* 1410. *Dugos. l. xj. p.* 287. & *seq.*

Enfin on en vint à une bataille qui se donna le 14 juillet 1410. d'abord on se battit avec une ardeur égale, en sorte que pendant une heure on ne s'apperçut pas qu'aucun des deux partis eut aucun avantage sur l'autre. Mais les Chevaliers Prussiens voyant l'aile droite où étoient les Lithuaniens moins forte & moins serrée que celle des Polonois, fondirent sur elle & la mirent en fuite. Le corps des Bohémiens & des Moraves commença aussi à fuir; mais ils furent arrêtés & ramenés au combat par Nicolas vice-chancelier de Pologne, & celui qui les commandoit déclaré infame; sa femme-même, au retour du combat, ne le voulut plus voir ni recevoir dans son château. Les Chevaliers qui avoient poussé les Lithuaniens étant

de retour au champ de bataille, ranimerent les Prussiens & les Russiens qui commençoient à combattre plus foiblement. Ils firent de nouveaux efforts & s'attacherent à poursuivre la personne du Roi de Pologne, qui combattoit avec une telle ardeur, qu'il fallut retenir la bride de son cheval & éloigner de lui la banniere qui le suivoit toujours pour dérober sa présence aux ennemis; enfin les Prussiens & les Russiens qui combattoient sous seize étendards différens, furent presque tous taillés en pieces ou faits prisonniers. Le grand Maître & les principaux commandeurs des Chevaliers de Prusse y furent tués.

Ceux qui échapperent, se jetterent dans leur camp & voulurent y faire encore quelque resistance; mais on brisa & on renversa les charriots dont ils vouloient se couvrir. Le camp fut pillé, & on y trouva les chaînes & les liens qu'ils avoient préparés pour enchaîner les Lithuaniens & les Polonois. Le roi Wladislas, craignant que ses gens ne se prissent de vin & ne devinssent intraitables, fit enfoncer les tonneaux qu'on trouva en grand nombre dans le camp ennemi. On dit qu'il périt dans ce combat cinquante mille hommes, & qu'on en prit cinquante mille prisonniers & quarante-un étendards. Ce combat se donna le 15 de juillet 1410. On ne doute pas que si le Roi de Pologne eût marché immédiatement après sa victoire contre la ville de Marienbourg capitale de la Prusse, & où le grand Maître avoit sa résidence, il l'auroit emportée sans difficulté. Presque tout le reste de la Prusse se soumit à lui sans beaucoup de résistance; Marienbourg résista & les Polonois furent obligés d'en lever le siege. Nous remettons le reste de l'histoire de Wladislas à un autre tems, il vécut jusqu'en 1434.

CXIV. Affaires de Dannemarck & de Suede. *an.* 1387. *Meurs. l. v. p* 96. *Pontan. &c.*

En Dannemarck, après la mort d'Olaus V. du nom, arrivée en 1387. les trois maisons du Nord se trouvoient éteintes par rapport aux mâles. La Suede avoit choisi Albert duc de Mecklenbourg en 1363. Le Dannemarck choisit en 1387. Marguerite veuve de Haquin roi de Norwege & régent du royaume de Dannemarck sous le regne de son fils Olaus dernier mort. Elle eut pour compétiteur dans cette élection Henri de Mecklenbourg, qui avoit épousé Ingeburge sœur ainée de Marguerite; mais celle-ci l'emporta par la faveur des prélats & des ecclésiastiques qu'elle avoit comblés de bienfaits. Elle songea ensuite à se faire reconnoître reine de Norwege, & elle y réussit heureusement. Ainsi elle quitta la qualité de régente du royaume pour y prendre le titre de reine. Comme elle n'étoit pas mariée, & que les Norwégiens souhaitoient qu'elle leur donnât un héritier de sa couronne, pour éviter à l'avenir les troubles qui arrivent d'ordinaire

naire à la mort des Princes qui meurent sans héritiers certains: elle ne jugea pas à propos de se remarier; mais elle demanda aux états de Norwege assemblés, qu'ils lui déclarassent le Prince que sa naissance appelloit à lui succéder. Ils lui répondirent que c'étoient les enfans du duc de Poméranie Wratislas VII. & de Marie de Mecklenbourg; & la Reine nomma pour son successeur le jeune Prince Henri ou Eric, & l'on en dressa l'acte.

CXV. Guerre contre Marguerite reine de Norwege & de Dannemarck. ann. 1388. Meurs. l. v. p. 97. Pontan. Marguerite est choisie reine de Suede.

Henri de Mecklenbourg époux de la Princesse Ingeburge, & Albert de Mecklenbourg son frere roi de Suede, jaloux de l'élévation de Marguerite, lui déclarerent la guerre. On dit qu'Albert méprisoit si fort la reine Marguerite, qu'il l'appelloit la servante des moines, & qu'il lui envoya une pierre à aiguiser, pour aiguiser ses ciseaux & ses aiguilles, & qu'il protesta de ne mettre jamais son chapeau sur sa tête qu'il n'eût uni le royaume de Dannemarck à celui de Suede. Marguerite avoit un grand parti en Suede, où Albert n'étoit point aimé pour ses exactions, ses débauches, les nouvelles impositions qu'il mettoit tous les jours sur ses sujets; & enfin il avoit fort mécontenté la noblesse en réunissant à son domaine la troisieme partie des fiefs, dont la noblesse & le clergé étoient en possession depuis longtems. Il se fit donc une conspiration en Suede contre Albert; & les grands envoyerent offrir la couronne de ce royaume à la reine Marguerite. Elle l'accepta avec plaisir, à condition qu'on la lui donneroit comme à l'héritiere légitime du royaume de Suede; ce qui fut accordé. Plusieurs des principaux seigneurs lui remirent leurs châteaux, qu'elle leur rendit aussi-tôt; & enfin le mercredi d'apres la Pentecôte 1388. le sénat de Suede lui écrivit pour la reconnoître aux conditions arrêtées auparavant avec elle.

Alors commencerent les hostilités de part & d'autre entre Albert & Marguerite; les deux armées se rencontrerent sur la fin de septembre proche Falcoping & en vinrent aux mains; *21 septembre 1388.* le combat fut très-sanglant: mais enfin l'armée d'Albert fut mise en déroute. Albert lui-même fut fait prisonnier avec son fils Eric, le Comte d'Holstein & grand nombre de seigneurs. Albert & son fils furent conduits à la Holm en Scanie, où ils demeurerent prisonniers pendant sept ans. Les princes de la maison de Mecklenbonrg, & les villes de Rostock & de Wilna mirent des troupes sur pied pour tirer de prison le roi Albert. Jean de Mecklenbourg mit sa flotte en mer & arriva devant Stockholm qui étoit assiégée. Jean mit ses troupes à terre, délivra 1389. la ville, fit des courses aux environs & mit tout à feu & à sang. Les paysans prirent les armes, mais il furent presque tous taillés

en pieces auprès du village de Tilling. Les Ducs de Mecklenbourg, non contens de ces violences, permirent à quiconque en auroit le moyen de courir sur les vaisseaux Danois, Suédois & Norwégiens, & d'aller piller les côtes de ces trois royaumes indifféremment. La mer fut incontinent couverte de vaisseaux.

Malgré ces hostilités le parti de la reine Marguerite se fortifioit en Norwege & en Suede, elle y passa même les années 1390. 1391. Elle s'occupa en Suede à pacifier les troubles de ce royaume, qui étoit divisé entre le parti des Suédois & celui des Allemands; c'est-à-dire, des partisans du roi Albert, qui prenoient souvent les armes les uns contre les autres, & exerçoient diverses cruautés contre ceux qui tomboient entre leurs mains; les Allemands prirent même la cruelle résolution de transporter dans l'isle de Cleping les bourgeois de Stockholm, & ils l'exécuterent la nuit même de la Fête-Dieu 1389. & après avoir enfermé dans une maison ceux que l'épée & le feu du ciel avoient épargnés, ils y mirent le feu. Cependant, comme le roi Albert vivoit encore, les Suédois ne jugerent pas à propos de faire couronner la reine Marguerite, elle ne fut même reconnue universellement dans ce royaume qu'en 1395.

Joh. Mag. hist. Gothor. Suenon. l. xxj. c. 16. 17.

CXVI. Paix avec le Duc de Slefwick & les Comtes d'Holstein, an. 1392. *Meurs. l. v. p. 99.*

Marguerite étant retournée en Dannemarck, fit la paix avec Gerard duc de Slefwick & avec les Comtes d'Holstein; elle renonça à toutes prétentions sur les terres de ces deux seigneurs, & eux réciproquement promirent de ne se mêler en aucune maniere des affaires du Dannemarck. Alors les pirates abandonnerent la mer Baltique, & se répandirent dans l'Océan, où ils prirent & pillerent la ville de Berg. On commença en 1394. à négocier la délivrance du roi Albert; mais la chose ne s'exécuta que l'année suivante. Les députés promirent, au nom du Roi, qu'il renonçeroit à toutes ses prétentions sur la couronne de Suede; que les villes de ce royaume seroient garantes des promesses du Roi; qu'Albert leur mettroit en forme de dépôt entre les mains la ville de Stockholm & sa forteresse qui tenoit encore pour lui, pour la remettre à la reine Marguerite après l'exécution du traité; qu'enfin Albert & son fils seroient mis en liberté en payant soixante-mille marcs d'argent à Marguerite, ou en lui remettant la ville de Stockholm. Le Duc de Poméranie, Jean de Mecklenbourg son fils & plusieurs seigneurs furent garans de ce traité. A l'égard de l'isle de Gotland, il fut convenu que chacun y conserveroit ce qu'il possédoit.

CXVII. Le jeune Prince Henri est proclamé roi

La reine Marguerite avançant en âge, témoigna aux états de Suede, que ce seroit pour elle une grande consolation de voir Eric de Poméranie son petit neveu, reconnu solemnellement pour roi

de Suede. La chose ne fut pas sans contradiction ; mais à la fin elle passa, & le jeune Prince fut proclamé & couronné Roi à Morasten avec les cérémonies ordinaires. La Reine, pour témoigner sa reconnoissance aux Suédois, s'appliqua à gagner leur confiance & leur affection. Elle indiqua une assemblée solemnelle, qui se devoit tenir à Nicoping la veille de S. Mathieu 20 de septembre 1396. dans laquelle il fut réglé, que les châteaux & autres domaines dépendans de la couronne, aliénés par le roi Albert, seroient rachetés au plutôt ; que les forteresses nouvelles, bâties pendant les troubles du royaume, seroient abbatues ; que ceux qui voudroient jouir des privileges & immunités du royaume, feroient dans six semaines serment de fidélité entre ses mains & celles du jeune Roi ; que les gentilshommes rentreroient dans tout ce qui leur avoit appartenu ; que l'on abandonneroit aux soldats & aux officiers ce qu'ils avoient pris pendant la guerre, pourvu qu'il eût appartenu au fisc ; que quand le Roi & la Reine le jugeroient à propos, les états s'assembleroient afin de prendre les mesures avec les états généraux de Dannemarck & de Norwege, pour déclarer le jeune Roi souverain des trois royaumes du Nord.

de Suede. an. 1396. 22. juillet. Meurs. l. v. p. 99. Joh. Mag. l. xxj. xxij. & l. xxij. c. 1. &c.

Comme le plus ardent desir de la Reine étoit de perpétuer, s'il étoit possible, l'union des trois royaumes de Dannemarck, de Suede & de Norwege, cette Princesse fit tout ce qu'elle put pour mettre dans ses intérêts la maison d'Holstein, afin qu'elle n'y formât à l'avenir aucun obstacle ; elle donna à vie au comte Gerard d'Holstein le duché de Slefwick, & elle offrit à perpétuité aux Ducs de la même maison le duché d'Holstein, à condition qu'ils le reprendroient comme vassaux de la couronne de Dannemarck. Mais ces Princes préférerent des subsides en argent. Ainsi le duché de Slefwick ne devint point fief héréditaire, il releva toujours du Dannemarck.

Cette même Princesse, que l'historien de Suede dépeint comme une avare, à qui rien ne suffisoit & qui accabloit ses sujets de tributs & d'impôts, jugea à propos de faire la visite de ses états, & d'y faire quantité de beaux & d'utiles réglemens pour le commerce ; & en particulier que les loix anciennes, dont les guerres avoient interrompu l'usage, seroient désormais observées exactement, & qu'on exerceroit une grande sévérité envers les pirates, dont on a vu les désordres dans tous les états de la mer Baltique.

Enfin Marguerite croyant avoir suffisamment disposé les esprits à entrer dans ses vûes, convoqua les états généraux des trois royaumes pour cette importante affaire ; & après leur avoir re-

CXVIII. Union des trois royaumes du Nord en fa-

veur du jeune roi Eric. *ann.* 1397. *Meurs. Pont. &c.*

présenté les avantages qui leur reviendroient de n'avoir qu'un même souverain, combien cela leur épargneroit de guerres & de divisions toujours infiniment funestes à un état, & combien l'union entre les trois royaumes apporteroit de facilité au commerce, elle les exhorta à faire une élection solemnelle du jeune Prince, confirmative de la premiere. Les états approuverent de nouveau & unanimement l'élection du jeune Roi, & l'union des trois royaumes en faveur de ce Prince & de ses successeurs. On en fit une loi fondamentale qui fut reçue par les trois nations & confirmée par les sermens les plus solemnels. On y régla qu'à l'avenir le Roi qui gouverneroit ces trois royaumes, seroit élu tour-à-tour dans les trois royaumes, sans que la dignité royale fût affectée à un des trois préférablement à l'autre; que si le Roi avoit plusieurs fils, l'un d'eux jouiroit des trois royaumes, les autres auroient certains appanages, dont ils se contenteroient, & qu'on pourvoiroit à l'état des filles selon leur condition; si le Roi mouroit sans enfans, on choisiroit d'un commun accord un Prince pour lui succéder. Le second article portoit, que le souverain devoit partager sa résidence dans les trois royaumes, & consumer dans chacun le revenu de chaque couronne sans pouvoir en transporter ailleurs les deniers, ni les employer à d'autres usages qu'à l'utilité particuliere du royaume, dont ils seroient tirés. Le troisieme, que chaque royaume conserveroit son sénat, ses loix, ses coutumes, ses privileges; & que le Roi ne pourroit donner les dignités, les emplois, les bénéfices à d'autres qu'aux sujets nés dans chaque royaume.

CXIX. Albert roi de Suede renonce à ses prétentions sur ce royaume en faveur de la reine Marguerite. *an.* 1397. *Meurs. Pontan.*

Cette loi si célebre dans le Nord, & qu'on appella l'union de Calamar, parce que l'assemblée se tint dans la ville de ce nom, fut dans la suite la source des guerres qui durerent plus d'un siecle entre la Suede & le Dannemarck. Vers le même tems Eric fils d'Albert, ci-devant roi de Suede, étant mort, Albert en fut si touché, qu'il écrivit au peuple de Stockholm, pour l'exhorter à rentrer au plutôt sous l'obéissance de la reine Marguerite, & aux puissances qui s'étoient rendues garantes du traité fait avec elle, qu'elles étoient désormais quittes de ce cautionnement. Ainsi Marguerite recouvra le reste des places de Suede, qui jusqu'alors étoient demeurées fidelles au roi Albert. Ce Prince publia le 25 de novembre 1405. un acte, par lequel il renonçoit, tant pour lui que pour ses héritiers, à ses prétensions sur le royaume de Suede, & promettoit de ne prendre jamais les armes contre le roi Eric.

Le grand Maître de l'ordre teutonique qui possédoit encore l'isle de Gotland, ayant fait refus de la rendre à la reine Marguerite, cette Princesse envoya en 1397. une flotte pour faire

descente dans l'isle & assiéger Wisby qui en étoit la capitale L'empereur Venceslas, comme protecteur de l'ordre teutonique, demanda une conférence, où les députés de sa part convinrent que l'isle en question seroit restituée à la Reine, moyennant neuf mille nobles à la rose, que la Princesse payeroit à l'ordre, pour l'indemniser des frais de la guerre. Cette somme ne fut payée qu'en 1408. & alors la Reine entra en possession de cette isle.

CXX.
Faux Olaus puni de mort.
an. 1402. *Pont.*

L'an 1399. est célebre par le froid excessif qu'il fit dans le Nord. Il fut tel que les hommes & les chariots passoient en droiture sur la mer Baltique pour se rendre de Poméranie en Dannemarck. En 1402. un imposteur voulut se faire passer pour le roi Olaus dernier mort en 1387. Il prétendoit qu'il n'étoit pas mort, & racontoit diverses circonstances secretes, & qui ne pouvoient être connues que de la Reine & de lui. Mais comme il se trouva fils de la nourrice du vrai Olaus, & qu'il pouvoit avoir appris de sa mere diverses particularités secretes; que d'ailleurs la Reine déclara que son fils avoit une verrue entre les deux épaules, l'imposteur fut arrêté & brûlé entre Falsterboë & Scanor.

An. 1404. *& suiv. Meurs. Pontan. Krantz.*

Cependant la guerre s'alluma entre Eric roi de Dannemarck & Elisabeth duchesse d'Holstein, à l'occasion de la ville de Gottorp, que la Duchesse avoit promis de remettre entre les mains de la reine Marguerite, & à l'occasion de la ville de Flensbourg que le Roi de Dannemarck faisoit fortifier, dont Henri évêque d'Osnabruck & Adolphe de Schawenbourg comte d'Holstein s'emparerent par surprise. Le roi Eric envoya contr'eux un corps de troupes qui fut défait le 12 d'août 1410. On proposa de terminer 1410.
ces différends par la voie d'accommodement. Mais comme la chose tiroit en longueur, Eric menaça d'employer toutes ses forces pour réunir le duché de Slefwick à la couronne de Dannemarck. Ces menaces obligerent les Comtes de Holstein d'entrer 1411.
de nouveau en accommodement, mais l'affaire ne fut terminée qu'en 1412.

La sentence portoit, que la ville de Flensbourg resteroit entre les mains de la reine Marguerite à titre de dépôt & d'engagement; que l'on feroit droit dans la suite sur la propriété de la forteresse voisine de cette ville, lorsque la Reine & la Duchesse auroient respectivement fourni leurs titres. Que cependant il y auroit une paix ferme entre les trois royaumes & le duché de Slefwick.

CXXI.
Mort de la reine Marguerite de Dannemarck, &c. *an.*

Après cet accommodement la reine Marguerite, qui étoit venue en Jutland pour ajuster l'affaire dont nous venons de parler, s'étant embarquée à Flensbourg, fut surprise d'une mort subite dans le vaisseau le 27 de novembre 1412. à l'âge de cinquante-neuf

1412. Meurs. Pontan. &c.

ans, dont elle en avoit régné, tant avec son fils Olaus qu'avec son petit fils Eric, environ trente six. Elle avoit fait son testament avant que de s'embarquer, & avoit fait quelques fondations au monastere de Campen dans le voisinage de cette ville. Son corps fut quelque tems en dépôt au monastere de Sora, d'où il fut ensuite transféré dans l'église de Roschild. Les historiens Dannois parlent de cette Princesse comme d'une Princesse pleine de religion, de pieté, de justice, de modération, d'honnêteté & de douceur, & on ne peut disconvenir qu'elle n'ait surpassé plusieurs rois par son habileté dans le gouvernement & par sa prudence dans le maniment des affaires. Le roi Valdemar son pere, admirant les grandes qualités de Marguerite, disoit souvent que la nature s'étoit méprise en la produisant, qu'au lieu d'une femme elle avoit cru produire un homme. Les historiens Suédois, qui en ont parlé d'une maniere peu avantageuse, paroissent l'avoir fait par passion. Ils se flattoient d'avoir, par le traité de Calmar, extrêmement borné l'autorité des Rois. Marguerite ne fut pas fort scrupuleuse à en observer les articles. C'est ce qui indisposa les Suédois contre elle.



LIVRE CXXXIV.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Depuis l'an 1370. *jusques vers l'an* 1410.

LE pape Urbain V. étant décédé à Avignon le 19 décembre 1370. les cardinaux au bout de dix jours, c'est-à-dire, le 29 du même mois de décembre au soir en entrant au conclave, & le lendemain 30 dès le matin élurent, comme par inspiration, le cardinal de Beaufort, nommé Pierre Roger, né à Maumont au diocèse de Limoges, neveu du pape Clement VI. étant fils de son frere Guillaume comte de Beaufort en Vallée. Pierre fut premiérement notaire du saint siege, puis le Pape son oncle le fit en 1348. cardinal diacre de Ste. Marie-la-Neuve, quoiqu'il n'eût pas encore dix-huit ans. Avant que d'être pape, il fut chanoine de Narbonne, archidiacre de Rouen, prévôt de S. Sauveur de Maëstricht, archidiacre de Cantorbery & de Bourges, chanoine & archidiacre de Tulle dans l'église d'Orléans. Etant élu pape, il prit le nom de Grégoire XI. & fut ordonné prêtre le samedi 4 de janvier 1371. & le lendemain dimanche veille de l'Epiphanie, il fut sacré & couronné. Il étoit d'un beau naturel, doux, modeste, ingénieux, bien instruit du droit civil & canonique & de la théologie morale.

I. Grégoire XI. pape. *an* 1370. *Rainald. an.* 1370. *n.* 24. *&c.*

Le 6 de juin 1371. qui fut le vendredi des quatre-tems après la Pentecôte, il fit une promotion de douze cardinaux, la plûpart François; il n'y en eut qu'un Romain, savoir, Jacques des Ursins, & un Espagnol Pierre Gomés de Burros.

Le Pape étant informé qu'en Arragon certains religieux avoient prêché les trois propositions suivantes : 1°. Si une hostie consacrée tombe dans la boue ou dans quelque lieu sale, quoique les especes demeurent, le corps de Jesus-Christ cesse d'y être, & la substance du pain y revient. 2°. Il en est de même si l'hostie est rongée ou mangée par une bête. 3°. Quand un homme consume les especes dans sa bouche, Jesus-Christ est enlevé dans le ciel, & ne passe pas dans l'estomac. Ces propositions pouvoient encore passer pour problématiques; car le Maître des sentences a dit que les bêtes ne prennent point le corps de Jesus-Christ, quoiqu'elles paroissent le prendre. Que prend donc une souris, ou que mange-

II. Erreurs condamnées sous le pontificat de Gregoire XI. *an.* 1371. *Director. inquisit. p* 74. *Vading. ann.* 1371. *n.* 14. 15. *Petr. Lomb. dist.* 19.

S. Thom. troisieme part. qu. 80. art. 4. ad 3. t'elle ? Dieu le fait. Mais S. Thomas a tenu, qu'en ce cas la subſtance du corps de Jeſus-Chriſt ne ceſſe point d'être ſous les eſpeces tant qu'elles demeurent, & ce ſentiment à prévalu. Auſſi le Pape défendit ſimplement de prêcher publiquement aucune de ces propoſitions, qui pouvoient alors cauſer du ſcandale, ſous peine d'excommunication encourue pour le ſeul fait.

Rainald. an. 1372. n. 38. En Allemagne, Albert évêque d'Halberſtad diſoit ſouvent que tout arrive en ce monde par néceſſité; que le deſtin regle la vie & la mort de chaque perſonne; qu'il ne faut conſulter ni délibérer ſur aucune choſe, & que l'on dépend néceſſairement des influences céleſtes. Comme cet Evêque paſſoit pour ſavant, étant docteur de l'univerſité de Paris, pluſieurs étoient touchés de ſes diſcours, principalement les nobles; & étant ébranlés dans la foi, ils commencerent à ne plus prier Dieu ni les Saints, & à négliger les bonnes œuvres. Le Pape étant informé de ce déſordre, donna commiſſion à l'Inquiſiteur de ces quartiers-là & au Prévôt d'Herford d'informer du fait; & s'ils trouvent que la choſe eſt ainſi, d'engager l'Evêque à reconnoître ſon erreur & à la rétracter devant le peuple, le clergé & les commiſſaires, & à reconnoître que c'eſt une héréſie. On en dreſſera un acte public; & ſi le Prélat refuſe de faire ce qu'on demande de lui dans le terme qu'on lui preſcrira, il ſera cité à comparoître devant le Pape dans deux mois; & ſoit qu'il ſe rétracte ou non, les commiſſaires ont ordre de déclarer publiquement que ces propoſitions ſont hérétiques & condamnées par l'Egliſe Romaine.

En Sicile, dans quelques endroits on honoroit comme ſaints les diſciples de Doucin & des freres de la pauvre-vie, quoique ces ſectes euſſent été condamnées par le ſaint ſiege. Ils gardoient leurs os comme des reliques, érigeoient en leur honneur des égliſes

12 ſeptembre 1372. ou des chapelles, & les viſitoient tous les ans à grandes troupes avec du luminaire au jour de leur mort. Sur cet avis, le Pape écrivit aux évêques de Sicile d'empêcher à l'avenir ce culte ſuperſtitieux, même, s'il étoit néceſſaire, par le ſecours du bras ſéculier.

III. Vie de S. André Corſin. Bolland. 30 janv. t. II. Au commencement de l'année ſuivante 1373. mourut S. André Corſin évêque de Fieſoli en Toſcane. Il étoit né à Florence vers l'an 1302. de la famille noble des Corſini. Dès l'âge de douze ans il commença à ſe déranger, & il perſiſta dans ſon déréglement environ trois ans. Un jour qu'il avoit injurié ſa mere, elle lui dit: Je vois bien, mon fils, que tu es le loup que j'ai ſongé; car la veille de ta naiſſance, je m'imaginai accoucher d'un loup, qui, entrant dans une égliſe, devint un agneau; tu es à la Ste. Vierge, à qui nous t'avons voué, & non pas à nous. Ces paroles frapperent

frapperent tellement le jeune André, qu'il en fut occupé toute la nuit, & prit la résolution de se convertir. Le lendemain il alla à l'église des Carmes de Florence, & fut reçu dans leur ordre avec le consentement de ses pere & mere. Après sa profession il prit pour regle de se donner rudement la discipline tous les vendredis, & d'aller quêter dans la grande rue de Florence, un grand cabas au cou. Ses parens en avoient honte; mais il leur disoit : ma profession est de mendier.

Il vint étudier à Paris par ordre du chapitre général, & y demeura trois ans. En retournant il passa à Avignon, où il fut retenu pendant quelques jours par le cardinal de Florence Pierre Corsini son parent. Arrivé à Florence il y fut fait prieur, puis le 13 d'octobre 1349. il fut fait évêque de Fiesoli & confirmé par le pape Clement VI. toute-fois il alla se cacher chez les Chartreux. On le chercha inutilement; & on alloit procéder à une nouvelle élection, quand un enfant de trois ans s'écria dans l'assemblée : Dieu a choisi André, envoyez aux Chartreux, & vous le trouverez en prieres. Il fut donc ramené à l'église & sacré. Il gouverna ce diocèse pendant vingt-trois ans. Il mourut le jour de l'Epiphanie 6 de janvier 1373. & fut canonisé par le pape Urbain VIII. en 1629.

IV. Turlepins condamnes en France. *ann.* 1373. *Rainald. an.* 1373. *n.* 19. 20.

En France, la secte des béguards subsistoit encore en quelques lieux, & ces hérétiques se nommoient turlepins & donnoient dans les excès des Manichéens. Le roi Charles V. les avoit fait poursuivre par les inquisiteurs, en faisant toute-fois apporter certaines restrictions au pouvoir & aux procédures de ces juges ecclésiastiques; ce qui ne fut pas approuvé par le Pape, qui auroit voulu que les officiers du roi appuyassent les inquisiteurs, au lieu d'apporter obstacle à leurs fonctions. Ces turlepins étoient un rejetton de la société des pauvres dont on a tant parlé. Ils disoient, qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui est naturel, se découvrant d'une maniere indécente, se mêlant indifféremment comme les bêtes. A Paris on brûla leurs habits & leurs livres dans le marché aux pourçeaux hors la porte de S. Honoré; on brûla même deux des premiers qui avoient professé cette secte.

Une autre branche de ces prétendus pauvres de Jesus-Christ, dont le chef étoit Arnaud Montanier frere mineur de Puy-Cerda en Catalogne, enseignoit que Jesus-Christ ni ses Apôtres n'ont rien possédé en propre, ni en commun ni en particulier; que quiconque porte l'habit de S. François ne peut être damné; que S. François descend en purgatoire un jour de chaque année, & en tire les ames de ceux qui ont été de son ordre. Cet ordre durera toujours. Arnaud chef de ces visionnaires refusa de con-

damner ces erreurs, mais il s'enfuit en Orient; & fut enfin condamné publiquement comme hérétique opiniâtre.

Rainald. an. 1374. n. 26. Vading. ann. 1375. n. 12.

Vers le même tems les Vaudois se fortifioient en Dauphiné & s'étendoient aux provinces voisines, particuliérement en Savoie. Ils tuerent à Suse un inquisiteur dans le couvent des freres prêcheurs. Ils en tuerent encore un autre dans une paroisse du diocèse de Turin dans la place publique devant l'église. Ces hérétiques étoient soutenus de quelques nobles, qui ne permettoient pas aux inquisiteurs de procéder contre eux; le Gouverneur même de la province les protégeoit & négligeoit de prêter la main aux inquisiteurs. C'est de quoi le Pape se plaignit au Duc de Savoie & au Roi de France, à qui appartenoit le Dauphiné. Les remontrances du Pape eurent tant d'effet, que l'on arrêta un très-grand nombre d'hérétiques; ensorte qu'il fallut bâtir de nouvelles prisons pour les enfermer à Embrun, à Vienne, à Avignon, & pourvoir à leurs subsistances par de nouvelles levées de deniers.

V. Nouvelle fête de la Présentation de la Vierge. an. 1373. Laimoi. hist. Navarr. l. 5. Baillet. 21. nov. vies des saints.

Il y avoit déja assez longtems qu'on célebroit en Orient, & en particulier dans l'isle de Chypre, la fête de la Présentation de Notre-Dame, en mémoire de ce qu'elle avoit été présentée au temple à l'âge de trois ans, & y étoit demeurée jusqu'au tems de ses fiançailles avec S. Joseph. Cette présentation n'est pas marquée dans l'écriture, & il n'y avoit ni loi ni coutume qui obligeassent les parens d'y présenter les jeunes filles, ni même les garçons, à cet âge. Car l'exemple de Samuel, qui fut présenté à Héli, ne peut être tiré à conséquence. S. Jean de Damas est peut-être le plus ancien auteur qui ait parlé de cette présentation de la Vierge. Quant à la fête dont nous parlons, elle étoit instituée en Gréce dès le douzieme siecle, puisque Manuel Comnene, qui commença à regner en 1143. en parle au 21 de novembre.

Damascen. l. iv. de fide orthod.

Philippe de Maisiere gentilhomme François & chancelier du royaume de Chypre, étant venu en ambassade auprès du pape Grégoire XI. lui parla de cette fête, & de la maniere dont on la célebroit en Gréce, & lui présenta l'office noté en musique. Le Pape le fit examiner, l'approuva & le fit célebrer à Avignon cette année 1373. Philippe de Maisiere étant ensuite venu à la cour de France, présenta le même office au roi Charles V. qui le reçut avec joie & le fit célebrer solemnellement dans sa chapelle le 21 de novembre 1373. Le Roi en écrivit, de Melun où il étoit, une grande lettre aux docteurs, régens, & étudians du collége de Navarre, pour les exhorter à célebrer la même fête au jour que nous avons marqué, auquel on la célebre aujourd'hui dans l'Eglise Latine.

Le pape Grégoire XI. avoit dès l'année 1373. reçu une ambassade solemnelle des Romains, qui le prioient instamment de revenir faire sa résidence à Rome; & dès le commencement de son pontificat il en avoit conçu le dessein, mais il n'en forma la résolution fixe qu'en 1374. Il en écrivit à l'empereur Charles IV. le 8 d'octobre 1374. aux Ducs d'Autriche, à Louis roi de Hongrie & à Frideric roi de Sicile. Enfin il écrivit au roi de France Charles V. qu'il savoit bien qu'il n'agréeroit point son voyage, qu'encore qu'il se sentît beaucoup de répugnance de s'éloigner de lui & de son pays natal, toute-fois la bienséance, l'intérêt de la religion & de l'état temporel de l'église, le pressent de se rendre à Rome, & qu'il étoit résolu de s'y rendre au printems prochain, c'est-à-dire, de l'an 1375. car la lettre est du 9 de janvier de cette même année. Comme il espéroit de rétablir la paix entre la France & l'Angleterre pendant l'automne de 1375. il remit son voyage au printems de 1376. mais n'ayant pu réussir à faire cette paix, il partit enfin d'Avignon le samedi 13 de septembre 1376. malgré les remontrances & même les menaces qui lui furent faites de la part du Roi de France, & malgré la répugnance des cardinaux qui craignoient les Romains, dont ils n'étoient pas aimés. Il ne laissa que six cardinaux à Avignon, tous les autres le suivirent. Il arriva à Rome le 17 de janvier 1377.

VI. Le pape Grégoire XI. prend la résolution d'aller à Rome. *an. 1374. Rainald. n. 23.*

Froissart. t. ij. c. 12.

L'absence du Pape avoit occasionné divers troubles en Italie. Les Florentins, maltraités par les gouverneurs qu'on leur envoyoit de sa part, se liguerent avec presque toutes les villes de l'état ecclésiastique, mirent sur pied une armée & prirent pour signal un étendard où étoit écrit ce mot, *libertas*. Ils chasserent ou tuerent les officiers du Pape, renverserent les forteresses de l'état ecclésiastique. Le cardinal Noëllet fut arrêté à Boulogne & dépouillé de ses biens. Le cardinal Geraud du Puy fut traité à-peu-près de même à Pérouse. Le Pape publia contre eux une bulle d'excommunication & d'interdit contre la ville & le diocèse de Florence; défendit aux Florentins tout commerce avec les peuples chrétiens; les priva de leurs priviléges, jurisdiction & université; confisqua leurs biens & abandonna leurs personnes au premier saisissant, pour les réduire en servitude. La bulle est du 20 d'avril 1376. En conséquence de cette bulle, plusieurs Florentins établis à Avignon furent obligés de quitter leurs établissemens & de se retirer en Italie. Ceux qui étoient en Angleterre demeurerent serfs du Roi, & leurs biens acquis à son domaine.

VII. Révolte des Florentins contre le Pape. *an. 1376. Vit. Gregor. XI. p. 434. 435.*

Valsingham. an. 1376.

Mais ces rigueurs ne furent pas capables de réduire les Florentins; ils n'en furent que plus animés contre le Pape. Grégoire envoya



contre eux une armée avec le légat Robert cardinal de Geneve, qui ne fit pas beaucoup de progrès contre des gens endurcis, & résolus de soutenir leur révolte. Toute-fois voyant le grand préjudice que les censures du Pape apportoient à leur commerce avec les étrangers, ils envoyerent à Avignon Ste. Catherine de Sienne. Elle y arriva le 18 de juin 1376. Le pere Raimond de Capoue dominicain, son confesseur, lui servit d'interprête; car elle ne parloit que le Toscan. Elle intercéda pour les Florentins auprès du Pape, qui lui dit : je remets la paix entre vos mains, ayez seulement en recommandation l'honneur du saint siege. Toute-fois le Pape lui annonça que les Florentins la trompoient, & qu'ils n'agissoient pas de bonne foi. En effet les députés qu'ils avoient promis d'envoyer ne vinrent que fort tard, & lui déclarerent qu'ils n'avoient aucun ordre de traiter avec elle. Ce trait de mauvaise foi ne l'empêcha pas de continuer ses bons offices pour eux auprès du S. Pere, qu'elle exhorta d'exécuter la résolution qu'il avoit prise d'aller en Italie, comme il fit l'année suivante.

VIII. Vie de Ste. Catherine de Sienne. *Boll. 30 april.*

Ste. Catherine, dont on vient de parler, étoit née à Sienne, & fille d'un teinturier. A l'âge d'environ vingt ans elle embrassa l'institut des sœurs de la pénitence de S. Dominique, où elle pratiqua de grandes austérités enchérissant sur ce qui se pratiquoit dans le couvent. Elle suivit l'attrait qu'elle avoit pour l'oraison, dont elle fit presque toute son unique occupation. Raimond de Capoue frere prêcheur, & depuis général de son ordre, confesseur de la Sainte & auteur de sa vie, raconte que, doutant des choses qu'elle disoit avoir apprises de Jesus-Christ même, qui étoit, disoit-elle, son unique Maître dans la vie spirituelle, son visage parut tout d'un coup comme celui d'un homme du moyen âge, portant une barbe médiocre, le regard si majestueux, qu'on voyoit manifestement que c'étoit le Seigneur. Dès-lors elle ne douta plus qu'elle ne fût éclairée d'une lumiere surnaturelle.

Un jour Jesus-Christ lui apparut avec sa Ste. Mere & plusieurs autres saints, & l'épousa solemnellement, lui mettant au doigt un anneau d'or orné de quatre perles & d'un diamant. Elle crut toujours avoir cet anneau au doigt; mais personne ne l'y voyoit, non plus que l'impression des stigmates qu'elle disoit avoir reçue à l'imitation de S. François. Elle disoit aussi qu'elle avoit sucé la plaie du côté du Seigneur, & qu'elle avoit changé de cœur avec lui; toutes choses qu'on ne pouvoit connoître que sur son rapport.

Sa réputation étoit fort grande, & on l'employa, comme on l'a vu, à diverses députations, jusques-là que ses sœurs même en étoient scandalisées. Le pape Urbain VI. en 1379. la fit venir à

Rome, & voulut qu'elle fît une exhortation devant les cardinaux à l'occasion du schisme, qui commençoit à se former entre Urbain VI. & Clement VII. Elle fut toujours fort attachée au premier, & fort opposée à Clement ; & on attribua à ses prieres deux avantages que le pape Urbain remporta sur les Clémentins en un même jour, qui fut le 30 d'avril 1379. Urbain vouloit l'envoyer à la reine Jeanne de Naples pour la rappeller à son obéissance, & il voulut joindre à Catherine de Sienne une autre Catherine qui se trouvoit alors à Rome, savoir, la fille de Ste. Brigitte de Suede ; mais le pere Raimond ne fut pas de cet avis, de peur d'exposer ces saintes filles à quelque injure qui nuisît au moins à leur réputation. Sur quoi Catherine de Sienne dit : si Ste. Agnès & Ste. Marguerite avoient ainsi pensé, elles n'auroient jamais gagné la couronne du martyre.

Elle écrivit plusieurs lettres au sujet du schisme, invectivant violemment contre les partisans de Clement, excitant les princes à leur faire la guerre ; ce qui ne paroît guère conforme à l'esprit du christianisme & à la douceur d'une Vierge chrétienne. Ordinairement, lorsqu'elle étoit en extase, elle dictoit ses révélations en italien, & on les écrivoit en latin. Elle mourut à Rome le 29 d'avril 1380. âgée seulement de trente-trois ans, consumée d'infirmités & de douleurs causées par ses jeûnes, ses veilles & autres austérités, outre l'application d'esprit continuelle. Elle fut canonisée quatre-vingt ans après sa mort par le pape Pie II. en 1461. On célebre sa fête le trente d'avril.

IX. Erreurs de Wiclef. *Valsing.* p. 191. 203 & t. XI. *concil.* p. 2038.

Le Pape étant arrivé à Rome, comme nous l'avons dit, au commencement de l'année 1377. y fut reçu avec beaucoup de respect & de réjouissance. Delà il écrivit à l'Archevêque de Cantorbery & à l'Evêque de Londres, leur reprochant d'avoir négligé jusqu'alors de réprimer Jean Wiclef docteur en théologie & curé de Leutterwort au diocèse de Lincoln, qui prêchoit & soutenoit certaines propositions fausses & erronnées, dont quelques-unes avoient rapport aux erreurs de Marsille de Padoue & de Jean de Dun, condamnées par le pape Jean XXII. Il ordonne à ces Prélats de s'informer secrétement, s'il est vrai que Wiclef soutient ces propositions au nombre de dix-neuf, dont il leur envoie la liste ; & au cas qu'il les soutienne, de le faire arrêter, interroger, emprisonner, & lui envoyer son interrogatoire clos & scellé. Voici les plus claires des propositions de Wiclef : Dieu ne peut donner à un homme pour lui & pour ses hérétiers un domaine civil à perpétuité ; s'il y a un Dieu, les seigneurs temporels peuvent légitimement & méritoirement ôter les biens de fortune à une église coupable ; &, supposé le cas, ils doivent le faire hardiment, sous peine

de damnation. On ne peut être excommunié, si on ne s'excommunie premiérement soi-même. Jesus-Christ n'a pas donné l'exemple à ses disciples d'excommunier ceux qui leur sont soumis, principalement pour le refus des choses temporelles. Le Pape, ou tout autre, ne lie ou ne délie que quand il se conforme à la loi de Jesus-Christ ; on doit croire par la foi catholique que tout prêtre ordonné légitimement, a un pouvoir suffisant de conférer tous les sacremens, & par conséquent d'absoudre de quelque péché que ce soit celui qui a la contrition : un ecclésiastique & le Pape même peut légitimement être repris & accusé par ceux qui lui sont soumis & par des laïcs.

X. Vie de Wiclef. *Voyez la vie de Wiclef par Jean Lewis en anglois. Item apologie de Wiclef par Thomas Jannes en anglois. Oudin. t. III. p. 1038. &c.*

Quant à la personne de Wiclef, voici ce qu'on en sait. Il naquit vers l'an 1324. dans la paroisse de Wiclef, proche de Richemond bourg de la province d'Yorck. Après avoir fait ses classes, il fut envoyé à Oxford en 1340. & aggrégé au college de Merton. Vers l'an 1360. il fut élu principal du college de Balliol, en 1365. de celui de Simon d'Iolis archevêque de Cantorbery, malgré certains religieux qui prétendoient que cette préfecture leur appartenoit, & qu'on devoit leur accorder le titre de docteurs en théologie sans subir les examens ordinaires. Les mêmes religieux firent tant auprès de Simon Langham archevêque de Cantorbery, qu'il fut dépouillé de cette dignité en 1367. & delà vint son animosité contre les religieux, sur-tout les mendians, contre lesquels il écrivit quelques ouvrages. Wiclef appella de cette sentence à Rome ; mais il fut débouté par sentence du cardinal Androuin commissaire, confirmée par le pape Urbain V. en 1370. Il fut reçu docteur en théologie en 1372. & établi professeur en l'université d'Oxford. Comme il étoit hardi à avancer diverses propositions nouvelles & singulieres, on l'écoutoit avec plaisir, sur-tout lorsqu'il déclamoit contre les abus de la cour de Rome & contre les religieux mendians ; il affectoit de faire revivre de certaines opinions des anciens philosophes, qu'il débitoit sous son nom & dont il se faisoit honneur ; il lisoit aussi assidument les œuvres de Robert de Lincoln & de Richard archevêque d'Armach, qui étoient à-peu-près de son caractère ; & quoiqu'il fût curé dans le diocèse de Lincoln, la haine qu'il avoit conçue contre la cour de Rome & les religieux mendians, lui inspira le dessein de renverser l'état & la puissance ecclésiastique. Il ne trouva que trop de dispositions à se faire écouter par les Anglois, qui murmuroient hautement des sommes excessives que le saint siege tiroit de l'Angleterre, & de ce qu'il distribuoit les meilleurs bénéfices à des étrangers. Il fut un des députés que le roi Edouard envoya au pape Grégoire XI. à Avignon pour y porter ses plaintes. N'y ayant pas eu satisfaction, il

revint en Angleterre & se déchaîna contre le Pape qu'il appelloit antechrist, le prêtre orgueilleux de Rome, un vrai filou. Il disoit qu'en Angleterre il y avoit plusieurs curés qui ne savoient pas les dix commandemens de Dieu, & qui n'auroient pu lire ni expliquer un seul verset des pseaumes. Il attaqua le luxe & la vanité des prélats, & ne cessoit d'invectiver contre les mendians; ce qui lui attira grand nombre d'ennemis, & fut cause qu'on envoya à Rome les dix-neuf articles dont nous avons parlé.

La bulle du Pape, qui ordonnoit d'examiner la doctrine de Wiclef, étant arrivée en Angleterre, le nombre des partisans de Wiclef étoit si grand dans l'université d'Oxford, qu'on y fit difficulté de recevoir le bref du Pape & qu'on se contenta de le lire; & l'Archevêque de Cantorbery & l'Evêque de Londres commissaires, ayant ordonné au Chancelier de l'université d'appeller ses professeurs en théologie de la plus saine doctrine, & d'examiner secrétement avec eux, sans subtilité scholastique, les dix-neuf propositions de Wiclef, puis de leur en rendre compte, & de citer Wiclef à comparoître devant les deux Prélats dans un mois à l'église de S. Paul de Londres, pour répondre sur ces propositions; ce mandement n'eut point d'exécution alors, à cause du changement du gouvernement en Angleterre. Et quand enfin Wiclef comparut devant ses juges, le Duc de Lancastre frere du roi Edouard III. & oncle du jeune roi Richard II. Henri Percin grand maréchal d'Angleterre, & particuliérement la Princesse de Galles mere du jeune Roi, s'étant déclaré pour lui, la Princesse-même ayant envoyé dire aux deux Prélats qu'ils se gardassent bien de rien prononcer contre ce S. Homme, les Commissaires le renvoyérent, & se contenterent de la promesse verbale qu'il leur fit de ne pas parler davantage sur ces articles. 19 fév. 1378.

Mais il ne tint pas sa parole, & s'expliqua encore plus fortement qu'il n'avoit fait. Il écrivit au pape Urbain VI. nouvellement élu, lui expliquant sa doctrine, comme il le jugeoit à propos, le priant de la confirmer, si elle lui paroissoit véritable, ou de la corriger, si elle méritoit correction. Sur ces entrefaites le schisme s'étant formé entre Urbain VI. & Clément VII. Wiclef écrivit touchant ce schisme, & peu après il soutint qu'il falloit traduire l'écriture sainte en langue vulgaire, rejetta tous les dogmes qui ne sont pas fondés sur les livres divins, & entreprit de traduire la bible en langue vulgaire. Il attaqua ensuite la transsubstantiation. Le Chancelier de l'université d'Oxford le condamna publiquement sur cette matiere, & le Duc de Lancastre son protecteur vint exprès à Oxford pour lui imposer silence sur cet article; mais il n'obéit pas. Et depuis qu'il se fut ainsi déclaré contre



l'autorité & la doctrine de l'église, il ne cessa plus d'écrire & de dogmatiser; en sorte que l'on dit qu'il a composé plus de deux cens volumes, & avancé plus de huit cens erreurs. Il en veut principalement à la primauté & à l'autorité du Pape & de l'église, à l'ordre hiérarchique, aux cérémonies de l'église, aux ordres religieux, aux vœux monastiques, au culte des saints, à la liberté de l'homme, à la tradition, à l'autorité des peres & des conciles.

On le regarde avec raison comme le premier auteur de la prétendue réforme, renouvellée & achevée par Luther & Calvin. Le nombre de ses disciples fut prodigieux, & il séduisit près de la moitié des peuples d'Angleterre. Il se retira sur ses vieux jours dans sa cure de Lutterwort, où il continua de travailler, & y mourut de paralysie le 31 de décembre 1384. Et en 1428. Richard Flemming évêque de Lincoln, à la sollicitation du Pape, fit ouvrir son tombeau & jetter ses cendres dans un ruisseau. Il sera encore parlé souvent dans la suite de cette histoire de Wiclef & des Wicléfistes.

XI. Ecrits de Wiclef. *V. Cave append. p. 35. 36. Oudin. t. III. p. 1038. & suiv.*

Ses écrits sont en très-grand nombre en latin & en anglois, sans compter ceux qui furent livrés aux flammes par l'ordre des évêques d'Angleterre, à qui le roi Richard avoit permis d'arrêter & d'emprisonner les sectateurs de Wiclef & de faire brûler ses écrits. Il y en a très-peu d'imprimés. On dit que ses quatre livres des trialogues sur les choses saintes ont été imprimés en 1525. les autres sont demeurés manuscrits, & l'on en trouve encore un très-grand nombre, sur-tout dans les bibliotheques d'Angleterre: on vante principalement sa version angloise de la bible & ses commentaires sur quelques livres de l'écriture. Ces versions étoient de son tems entre les mains de presque tout le monde, & la plûpart en abusoient, comme le remarque Henri Knigton auteur du tems, chanoine régulier de l'abbaye de Leicestre. Par cette version, dit-il, l'écriture devint vulgaire & plus claire aux laïcs & aux femmes qui savent lire, qu'elle ne l'est d'ordinaire aux clercs les plus lettrés. Ainsi la perle de l'évangile est jettée & foulée aux pieds par les pourceaux, & devient le jouet du peuple.

Hist. Henr. Knigt. p. 2644.

Le principal ouvrage de Wiclef est le dialogue, nommé trialogue, parce qu'il y fait parler trois personnages, la vérité, le mensonge & la prudence, c'est comme le corps de sa théologie. Il est bon d'en donner ici le précis: Tout arrive par nécessité; tous les péchés sont nécessaires & inévitables. Dieu ne pouvoit empêcher le péché du premier homme, ni le pardonner sans la satisfaction de Jesus-Christ; mais aussi il étoit impossible que le fils de Dieu ne s'incarnât, ne satisfît, ne mourût pas. Dieu pouvoit bien faire autrement

autrement s'il eut voulu, mais il ne pouvoit vouloir différemment; le péché de l'homme étant venu de séduction & d'ignorance, il fallut par nécessité que la sagesse divine s'incarnât pour le réparer. Jesus-Christ ne pouvoit sauver les démons, parce que leur péché étant contre le S. Esprit, il eut fallu que le S. Esprit se fût incarné, ce qui est impossible. Rien n'est possible à Dieu que ce qui arrive actuellement; la puissance qu'on lui attribue pour les choses qui n'arrivent point est une illusion. Quand Jesus-Christ dit qu'il pouvoit demander à son Pere douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pouvoit s'il eut voulu, mais qu'il ne pouvoit le vouloir. Dieu ne laisse pas d'être libre, comme il l'est, à produire son verbe, quoiqu'il le produise nécessairement; mais la liberté de contradiction pour pouvoir faire ou ne pas faire, est une chimere introduite par les docteurs. Tel est le fonds de la doctrine de Wiclef, nécessité absolue en toutes choses.

XII. Mort du pape Grégoire XI. *ann.* 1377. *Rainald. an.* 1378. *n.* 2.

Le pape Grégoire XI. avoit extrêmement à cœur la paix avec les Florentins; & ceux-ci ne la souhaitoient pas moins de leur côté. Grégoire leur envoya Ste. Catherine de Sienne pour leur faire des propositions; mais elle y fut en danger de sa vie par l'animosité du petit peuple. Pendant ces négociations Grégoire tomba malade à Rome le 5 de février 1378. Quoiqu'il n'eut pas encore atteint l'âge de quarante-sept ans, il étoit extrêmement tourmenté de la gravelle; & prévoyant qu'il ne vivroit pas longtems, il donna une bulle le dix-neuf de mars, dans laquelle il dit: Si notre décès arrive avant le premier jour de septembre prochain, les cardinaux qui se trouveront à Rome, sans appeller ni attendre les absens, choisiront le lieu qu'ils jugeront à propos pour procéder à l'élection d'un Pape, & pourront allonger ou abréger le tems marqué aux absens pour les attendre avant l'entrée au conclave; sans même y entrer, ils pourront élire un Pape, qui sera reconnu pour tel sur le choix de la plus grande partie, quand bien même la moindre y contrediroit.

Il se flattoit de retourner à Avignon avant le mois de septembre, mais il mourut à Rome le 27 de mars 1378. Son corps fut enterré dans l'église de Ste. Marie-la-Neuve qui avoit été son titre. Il avoit tenu le saint siege sept ans deux mois vingt-sept jours. Il se trouvoit alors à Rome seize cardinaux, il en étoit resté six à Avignon, c'étoit en tout vingt-deux. Ceux qui étoient à Rome, firent venir devant eux le Sénateur & les autres officiers de la ville, & leur firent prêter serment d'observer la bulle *Ubi periculum*, qui est celle de l'établissement du conclave, & de garder fidellement le bourg de S. Pierre & le palais du Vatican, où le conclave se devoit tenir.

Les officiers de la ville de Rome, après leur avoir exposé les inconvéniens de la longue absence des papes, les supplierent très-humblement d'élire pour cette fois un pape Italien ; à quoi les cardinaux répondirent, qu'ils choisiroient selon leur conscience un digne pasteur à l'église, sans acception de personne ou de nation. Or les Romains, résolus d'avoir absolument un pape Italien, avoient mis hors de la ville tous les nobles qui auroient pu les retenir, & y avoient introduit quantité de paysans montagnards, capables de tout entreprendre pour faire réussir leur projet. Avant que d'entrer au conclave les cardinaux, après avoir délibéré entr'eux s'ils prendroient un cardinal François, un Italien ou un Limousin, convinrent presque unanimement de choisir un Italien, mais qui ne fût pas du collége des cardinaux, & ils jetterent les yeux sur Barthelémi archevêque de Bari. Lorsqu'ils furent entrés dans le conclave, le peuple amassé dans la place du palais de S. Pierre, où se tenoit le conclave, crioit à haute voix, & demandoit un pape Romain, en disant : *Romano lo volemo* ? nous voulons un Romain. Le Cardinal des Ursins dit aux autres cardinaux : prenons un frere mineur, mettons-lui la chappe & la mitre papale, & feignons de l'avoir élu, puis retirons-nous d'ici & nous en choisirons un ailleurs.

XIII. Urbain VI. élu pape. *ann.* 1378. *Papebr. conat. n.* 9. 10. 11. *&c.*

La proposition du Cardinal des Ursins fut rejettée ; ensuite le Cardinal de Limoges prenant la parole, donna l'exclusion à tous les cardinaux Romains & Italiens, puis dit tout haut : J'élis pour pape, purement & librement, le seigneur Barthelémi archevêque de Bari. Aussi-tôt les autres cardinaux, au nombre de plus des deux-tiers, élurent le même Archevêque ; ce que voyant le Cardinal de Florence, il le choisit aussi. Les cardinaux délibérerent ensuite s'il falloit aussi-tôt publier l'élection, & conclurent d'en remettre la publication jusqu'après dîner, de peur qu'on ne leur fît quelques insultes, parce qu'il n'étoit ni Romain ni dans le conclave. Ils l'envoyerent donc quérir avec d'autres prélats qui étoient à Rome, sous prétexte de leur communiquer quelque affaire de conséquence. Ils se rendirent tous au palais, & après le dîner les cardinaux élurent de nouveau l'Archevêque de Bari, pour faire voir que l'élection étoit libre.

Le peuple s'étant douté que l'élection étoit faite, demanda avec de grands cris quel pape on avoit élu & de quelle nation il étoit: L'Evêque de Marseille, gardien du conclave, leur dit : Allez à S. Pierre & on vous le dira. Quelques-uns crurent que l'on avoit dit d'aller au Cardinal de S. Pierre, & supposant qu'il étoit élu pape, ils allerent à son logis & en emporterent quelques meubles, suivant la mauvaise coutume de piller la maison du nouveau Pape. Les

cardinaux de deçà les Monts, craignant la violence du peuple, engagerent le Cardinal de S. Pierre à se laisser revêtir comme pape & à recevoir les respects du peuple; mais ce Cardinal crioit: Je ne suis point pape & ne veux point être antipape, on a élu l'Archevêque de Bari, qui vaut mieux que moi.

Le lendemain vendredi neuf d'avril le nouveau Pape fut reconnu & élu de nouveau par les cardinaux. Les officiers de la ville le reconnurent aussi; l'Elu donna son consentement, on chanta le *Te Deum*, on l'intronisa & il prit le nom d'Urbain VI. Les cardinaux le saluerent comme pape, & on annonça au peuple son élection d'une fenêtre, en disant à haute voix au peuple Romain: Je vous annonce une grande joie, qui est, que nous avons un Pape qui se nomme Urbain VI. Il étoit de petite taille, épais, ayant le tein basané & âgé d'environ soixante ans quand il fut élu pape. Le jour de Pâques, qui fut le dix-huit d'avril, il fut couronné solemnellement avec toutes les cérémonies requises, en présence de seize cardinaux qui étoient en Italie; & pendant trois mois ils vécurent avec lui & lui rendirent les devoirs accoutumés comme au vrai Pape.

XIV. Imprudence du pape Urbain VI. Occasion du schisme. an 1378. *Th. schism. Rainald. an. 1378. &c.*

Le lendemain de son couronnement dix-neuf d'avril, les seize cardinaux qui étoient à Rome écrivirent aux six qui étoient demeurés à Avignon le détail de ce qui s'étoit passé à l'élection, intronisation & couronnement du pape Urbain VI. & ceux-ci y répondirent par une lettre, par laquelle ils confirmoient cette élection. Tout alloit à souhait jusqu'alors, mais Urbain par son imprudence gâta ses propres affaires & occasionna un schisme fâcheux dans l'église. Le lundi de Pâques, après avoir ouï les vêpres en la grande chapelle de son palais, il commença à faire publiquement des reproches aux évêques qui étoient venus à ces vêpres, disant qu'ils étoient tous des parjures d'avoir quitté leurs églises pour résider à sa cour. Le lundi suivant il tint un consistoire public où il fit un sermon sur l'évangile du bon pasteur, reprenant publiquement & assez grossiérement les défauts des cardinaux, des prélats & autres officiers qui étoient présens. Ce discours fit assez peu d'impression sur leur cœur, mais il le leur rendit odieux, & ces remontrances indiscretes ne firent qu'aliéner les esprits. Vers le même tems un collecteur de la chambre apostolique vint lui apporter quelque argent de sa cueillette. Le Pape le reçut mal, & lui dit: *Que ton argent périsse avec toi*, & ne se mit pas en peine de le recevoir.

Quelque tems après, c'est-à-dire, vers la mi-mai, les cardinaux mécontens sortirent de Rome & se retirerent à Anagni en Campanie, sous prétexte d'éviter les grandes chaleurs, qui commen-

çoient à se faire sentir à Rome. Quelques jours après le Pape fut informé que les cardinaux vouloient procéder contre lui; & espérant de les ramener, il sortit de Rome le vingt-six de juin & s'en alla à Tivoli, qui est quasi à mi-chemin de Rome à Anagni.

Vit. Papar. Aven. t. II. p. 814. Rainald. an. 1378. n. 24.

Cependant les cardinaux qui étoient à Avignon le reconnoissoient encore pour pape, mais ceux qui étoient à Anagni prétendirent que l'élection d'Urbain étoit nulle, comme faite par violence, & qu'ils n'avoient recouvré leur liberté que depuis qu'ils étoient sortis de Rome, & manderent des troupes pour venir garder le sacré college. Bernard de la Sale capitaine Gascon vint d'auprès de Viterbe où il étoit, & battit auprès de Rome une troupe de Romains qui voulurent lui disputer le passage d'un pont. Ceux qui échapperent, se jetterent dans Rome & la remplirent de cris & de tumulte, se jettant sur les gens du Pape & sur les François, sans distinction d'âge, de sexe ou de dignité.

Du Boulay. hist. univ. Paris. t. IV. p. 466.

Marsille d'Inghen ancien recteur de l'université de Paris, qui étoit alors auprès du Pape à Tivoli, informa de tout ceci ses confreres les docteurs de la même université, & leur dit que l'église est dans le plus grand danger de schisme, où elle ait été depuis plus de cent ans. Il dit de plus que la Reine de Sicile a envoyé au Pape à Tivoli deux mille lances & cent hommes de pied pour sa défense : d'un autre côté les cardinaux qui étoient à Anagni écrivirent à la même université de Paris, & lui envoyerent Nicolas de S. Saturnin maître du palais & docteur en théologie, pour les informer de l'état des choses & de leur intention par rapport à la nouvelle élection du Pape qu'ils vouloient faire. Le 9 d'août 1378. les mêmes cardinaux, après une messe du S. Esprit & le sermon, firent lire une déclaration contre Urbain, dans laquelle, après avoir raconté le tumulte qui étoit arrivé à Rome pendant qu'ils étoient dans le conclave, ils ajoutent : Donc, pour éviter le péril de mort qui nous menaçoit, nous crumes devoir élire pour pape l'Archevêque de Bari, persuadés que voyant cette violence, il auroit assez de conscience pour ne pas accepter le pontificat. Mais lui, oubliant son salut & brûlant d'ambition, consentit à l'élection, quoique nulle de plein droit; & la même crainte durant toujours, il fut intronisé & couronné, & prit le nom de pape, méritant plutôt celui d'apostat ou d'antechrist; or puisqu'après l'avoir longtems attendu & averti charitablement en secret, il ne veut point se reconnoître, ne pouvant plus en conscience souffrir ce scandale, nous dénonçons cet usurpateur anathématisé comme intrus dans le pontificat, & vous exhortons à ne lui obéir ni adhérer en aucune maniere. Ils lui adresserent à lui-même cette déclaration en changeant seulement leurs termes.

Le 27 d'août 1378. Les cardinaux François quitterent Anagni & vinrent à Fondi ville de Campanie, & les cardinaux Italiens les y vinrent trouver; & s'étant assemblés au nombre de quinze, ils élurent pape le vingt du même mois de septembre Robert de Geneve, l'un d'entr'eux, cardinal prêtre du titre des douze apôtres. Les trois Cardinaux Italiens se retirerent aussi-tôt après l'élection, qui fut publiée le lendemain jour de S. Matthieu; & le nouveau Pape prit le nom de Clement VII. Ce pape avoit été chanoine de Paris, évêque de Térouanne, puis de Cambrai, & promu au cardinalat par Grégoire XI. en 1371. Il n'avoit que trente-six ans lorsqu'il fut élu. Il étoit allié ou parent de presque tous les grands princes chrétiens.

XV. Election de Clement VII. *an. 1378. Vit. Pap. Aven. t. II. p. 464. 465. 477.*

Le pape Urbain reconnut trop tard l'imprudence de sa conduite. Il se rendit plus gracieux à ceux qui l'approchoient; & pour se faire des créatures, il créa vingt-neuf cardinaux. Après avoir écrit leurs noms de sa main, il ouvrit la porte de sa chambre, sonna une clochette, fit entrer ceux qui voulurent, déclara qu'il avoit fait des cardinaux, fit lire leurs noms par un secrétaire & fit un sermon sur ce sujet. Vingt-six accepterent la promotion & trois la refuserent.

XVI. Le roi de France embrasse le parti ou l'obédience de Clement VII. *an. 1378. Duboulay. hist. univ. Paris. t. IV. p. 523 & 480. &c.*

Dans l'intervalle le roi de France Charles V. fut informé de ce qui s'étoit passé à l'élection d'Urbain VI. & les cardinaux qui avoient élu Clement, le firent prier de lui adhérer & de se déclarer contre Barthelémi archevêque de Bari. Pour procéder avec maturité dans une affaire de cette conséquence, le Roi assembla le huit de septembre six archevêques, trente évêques, plusieurs abbés & plusieurs docteurs tant en théologie qu'en droit; & après un long & sérieux examen, la plus grande & la plus saine partie furent d'avis que le parti des cardinaux étoit le plus juste & que Clement étoit le vrai pape. Cependant le Roi différa encore de se déclarer; mais enfin il le fit en faveur de Clement le 13 de novembre 1378. après avoir encore examiné l'affaire plus mûrement.

Les deux Papes contendans travailloient chacun de leur côté à attirer les rois & les princes dans leur parti. Nous avons vu qu'Urbain avoit créé vingt-neuf cardinaux, Clement VII. en créa aussi six nouveaux le vendredi des quatre-tems 18 de décembre 1378. & envoya des légats & des nonces aux rois de la chrétienté, à l'Empereur & au corps Germanique, au Roi de France, au Roi de Boheme, au Roi d'Angleterre, au Roi d'Espagne, en Flandre & en Brabant. Les trois cardinaux Italiens Pierre Corsini évêque de Porto, Simon de Milan & Jacques des Ursins, sans prendre parti dans ce différend, s'étoient séparés d'Urbain sans s'attacher à Clement, & demandoient la tenue d'un concile pour terminer ces difficultés; mais les Clémentins n'y voulurent pas consentir.

Henri roi de Castille ne jugea pas non plus à propos de se déclarer, & en mourant le 29 de mars 1379. il recommanda à Jean son fils & son successeur de ne pas prendre facilement parti dans le schisme de l'église & d'attendre l'éclaircissement de cette grande affaire. La reine Jeanne de Naples, après avoir témoigné beaucoup de joie de la promotion d'Urbain qui étoit né son sujet, ayant ensuite appris l'élection de Clement, se tourna de son côté & ordonna qu'il fût reconnu dans ses états. Mais les Napolitains n'y eurent point d'égard; & Clement étant venu à Naples fut en danger d'être pris, ce qui l'obligea de se retirer en France. Il y arriva le dix de juin, delà il se rendit à Avignon.

XVII. Le pape Clement VII. à Avignon. *ann. 1379. Rainald. an. 1379. n. 28. Du Boulay. vit. Pap. &c.*

Quelque tems après son arrivée en cette ville, il écrivit à l'université de Paris, qui venoit de se déclarer pour lui, pour l'en remercier & l'exhorter à demeurer ferme dans son obédience; toute-fois des quatre nations qui composent la faculté des arts, il y en eut deux qui étoient demeurées dans la neutralité. Le roi Charles V. s'étant déclaré pour Clement de même que l'université, l'aida toujours puissamment & envoya des ambassadeurs presque à tous les princes & les états qui tenoient pour Urbain, les exhortant à ne point se laisser prévenir, mais à écouter patiemment ce qu'on leur proposeroit pour Clement. La plûpart refuserent non seulement de donner audience aux envoyés de Clement, mais de les laisser entrer sur leurs terres; Clement crut donc qu'il falloit employer la force, & envoya à ceux qui tenoient son parti en Italie des troupes & de l'argent autant qu'il put. Il ne manqua pas aussi d'employer les armes spirituelles; & comme Urbain avoit fait des procédures & publié des bulles contre lui, il en publia contre Urbain: aussi leur étoit-il également facile d'écrire, de fulminer & se charger réciproquement d'injures & de malédictions.

Reginald. an. 1380.

L'obédience d'Urbain comprenoit la plus grande partie de l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Boheme, la Hongrie & la plus grande partie des Pays-bas. Clement étoit reconnu en France & dans le royaume de Naples. Urbain, pour punir la reine Jeanne qui l'avoit abandonné pour suivre le parti de Clement, la déclara hérétique, schismatique & criminelle de lèse-majesté, comme ayant conspiré contre lui; la déposa de la royauté & la priva de toute dignité, honneur, royaume, terre & fief qu'elle tenoit de l'église, de l'empire ou d'autres seigneurs, déclarant tous ses biens confisqués & tous ses vassaux absous du serment de fidélité; défendant à qui que ce fût de lui obéir, sous peine d'excommunication pour les personnes & d'interdit pour les communautés: & afin de joindre l'effet aux menaces, il offrit le royaume de Naples à Charles duc de Duras, surnommé de la Paix, parent du Roi de Hongrie & proche parent de la reine

Jeanne, dont il avoit même épousé la niece. Charles avoit de la répugnance à accepter cette offre; mais Louis roi de Hongrie craignant qu'après sa mort il ne prétendît au royaume de Hongrie au préjudice de ses filles, lui persuada d'accepter les offres du Pape & l'envoya en Italie avec une armée suffisante.

XVIII. Charles-de-la-Paix est nommé roi de Naples, & arrive en Italie. *an.* 1380. *Theod. Niem. l. 1. c.* 21. 22. *Rainald. an.* 1380. *n.* 8.

Mais Charles manquoit d'argent, & pour lui en fournir le pape Urbain fut obligé de vendre une grande partie des domaines & des droits des églises & des monasteres de Rome, & le prix de ces aliénations alla à plus de quatre-vingt mille florins; il en vint jusqu'à vendre les argenteries des églises & les autres meubles précieux pour en faire de la monnoie. Il donna même une commission à deux cardinaux pour engager ou aliéner à tems ou à perpétuité les biens meubles & immeubles des églises, même malgré les prélats & autres titulaires des bénéfices. Charles-de-la-Paix arriva en Italie en 1381. Le pape Urbain le reçut à Rome & lui donna l'investiture du royaume de Sicile deçà le Fare; & Charles le reçut comme un fief dépendant de l'église de Rome. Il entra à Naples le vingt-six de juillet; la reine Jeanne fut obligée de se renfermer dans le château de l'Œuf, & peu après se rendit à composition. Otton de Brunswick son mari fut aussi pris dans un combat, & Charles-de-la-Paix demeura maître du royaume de Naples.

XIX. La reine Jeanne adopte Louis d'Anjou. *an.* 1380. *Juven. des Ursins. p.* 542. *Baluz. vit. Pap. Aven. p.* 501.

Avant son arrivée en Italie, la reine Jeanne qui n'avoit point d'enfans, quoiqu'elle en fût à son quatrieme mari, adopta, pour son fils & son successeur au royaume de Naples & au comté de Provence, Louis d'Anjou frere du Roi de France; l'acte d'adoption est du 29 de juin 1280. & confirmé par le pape Clement VII. mais la mort du roi de France Charles V. surnommé le Sage, étant arrivée deux mois après, c'est-à-dire, le 16 de septembre 1380. Louis d'Anjou ne put passer de si-tôt en Italie, ayant été chargé du principal gouvernement du royaume pendant le bas-âge du roi Charles VI. son neveu. Le maniement des affaires de ce royaume ne l'empêcha pas de travailler aux préparatifs de son expédition d'Italie; & Charles-de-la-Paix, pour se débarrasser de la reine Jeanne qu'il tenoit prisonniere, la fit étrangler par quatre Hongrois, comme elle prioit Dieu dans la chapelle du château où elle étoit enfermée. Sa mort découragea ceux qui avoient pris le parti du Duc d'Anjou, & ils revinrent à l'obéissance de Charles.

Vit. Pap. p. 506 *Theod. Niem.*

Cependant Louis d'Anjou étoit venu à Avignon auprès du pape Clement VII. & se disposoit à passer en Italie. Il partit d'Avignon le dernier jour de mai 1382. Il se détourna de Rome où étoit Urbain VI. & s'arrêta à Aquila qui tenoit encore pour la reine Jeanne. Le pape Urbain fit publier la croisade contre lui, & le chargea de censures & de menaces; en même tems il accordoit des graces

Rainald. an. 1382. *n.* 3. 5.

& répandoit l'argent à pleine main pour soutenir Charles-de-la-Paix.

Le 1 janvier 1384. le pape Urbain VI. après avoir dit la messe, donna solemnellement à Charles-de-la-Paix l'étendard de l'église pour marcher contre Louis duc d'Anjou qui étoit à Tarente, & contre lequel il réitéra les censures qu'il avoit portées & publia la croisade. Charles marcha donc avec une grande armée contre Louis, mais il se garda bien de livrer bataille; & par ses délais l'armée Françoise se consuma par la disette, la fatigue & les maladies. Louis d'Anjou mourut lui-même de maladie & de chagrin le 20 de septembre 1384. près de Bari. Son fils ainé Louis, à peine âgé de sept ans, lui succéda au titre du roi de Sicile & au comté de Provence sous la conduite de sa mere Marie de Bretagne.

XX. Jean roi de Castille reconnoit Clement VII. *Vit. Pap. p. 1285. Rainald. an. 1380. n. 19. &c.*

Cependant le roi Jean de Castille, qui jusqu'alors ne s'étoit pas voulu déclarer en faveur d'aucun des deux Papes, envoya des ambassadeurs à Rome & à Avignon vers les deux élus pour lui apporter des informations de la vérité du fait touchant les deux élections, pendant que la mémoire en étoit encore récente. Les ambassadeurs s'acquitterent de leur commission, & les deux Papes envoyerent de leur côté chacun un légat en Espagne pour informer le Roi de ce qu'il souhaitoit savoir. Le cardinal Pierre de Lune y vint de la part de Clement & François d'Urbain évêque de Faënza s'y rendit de la part d'Urbain VI. On tint une grande assemblée à Medina-del-Campo au diocèse de Salamanque, où la cause des deux Papes fut examinée à loisir. Les deux envoyés parlerent, donnerent leurs mémoires, produisirent leurs témoins; les commissaires du Roi se donnerent le tems de tout voir & de tout examiner; & enfin le Roi de Castille se transporta à Salamanque avec toute sa cour & toute sa suite, & le dimanche 19 de mai 1381. il fit sa déclaration solemnelle, par laquelle il rejettoit Barthelémi de Prignano comme intrus dans le saint siege, & reconnoissoit pour pape Clement VII. comme élu canoniquement & véritable vicaire de Jesus-Christ.

La déclaration du Roi de Castille fut faite à ces conditions. Le Pape ne conférera les évêchés & les autres bénéfices ou les biens des prélats mourans; il conservera les provisions des évêchés ou d'autres bénéfices donnés par Urbain. Il révoquera les graces expectatives & les censures portées depuis son élection jusqu'à la déclaration du Roi. Il ne réservera plus de bénéfices & n'exigera point de décimes ou d'autres subsides pécuniaires.

Rainald. an. 1382. n. 14.

Le pape Urbain fut très-piqué de cette déclaration du Roi de Castille. Il s'en plaignit amérement par une bulle qu'il publia contre lui le 28 de mars 1382. dans laquelle il ne le nomme que Jean Henriquez, soi-disant roi de Castille & de Leon; il le prive & le dépose

dépose de toute dignité & honneur, & du droit qu'il pouvoit avoir au royaume de Castille & de Leon, de tous fiefs & autres biens; le déclare infame & exposé à tous les fideles chrétiens, pour être pris & envoyé au Pape sans délai, & mis dans une étroite prison, défendant sous peine d'excommunication de lui obéir en quoi que ce soit, & déclarant absous de leur serment tous ceux qui pourroient lui en avoir prêté quelqu'un.

La doctrine de Wiclef faisoit toujours de grands progrès en Angleterre, & Jean Bull ou Vallée un de ses disciples, alloit de village en village; & le dimanche, à l'issue de la messe, tenoit au petit peuple des discours qu'il savoit leur être agréables, parlant contre les ecclésiastiques & les seigneurs temporels, en disant qu'il ne falloit donner ni dîmes, ni oblations à plus riches, ni à plus mauvais que soi : que personne n'est propre au royaume des cieux, s'il n'est né en légitime mariage. Quand les évêques l'empêchoient de prêcher dans les églises, il prêchoit dans les rues, dans les places publiques, même à la campagne, & avoit toujours grand nombre d'auditeurs. Comme il méprisoit les censures, l'Archevêque de Cantorbery le fit mettre en prison, & après quelque tems ce Prélat le relâchoit, ne voulant pas le faire mourir, mais aussi-tôt Jean Vallée recommençoit à prêcher comme auparavant.

XXI. Révolte des paysans en Angleterre. ann. 1381. *Thom. Valsing. p. 275. Froissart. vol. II. c. 74.*

Un jour il prit pour texte de son sermon un proverbe anglois, qui dit : *quand Adam labouroit & qu'Eve filoit, qui étoit le plus noble?* Il en concluoit que tous les hommes ayant été créés égaux, la servitude n'a été introduite que par l'oppression injuste des méchans contre la volonté de Dieu; car, ajoutoit-il, s'il avoit plu à Dieu de créer des serfs, il auroit établi dès le commencement du monde qui devoit être l'esclave & le seigneur; voici le tems où vous pouvez, si vous voulez, secouer le joug de la servitude; soyez donc gens de cœur & ne perdez point l'occasion; défaites-vous premiérement des plus grands seigneurs du royaume, ensuite des justiciers & des autres juges, & enfin de ceux qui peuvent nuire à la communauté : ainsi vous serez tous égaux en liberté, en noblesse & en puissance. Le peuple, charmé des discours de Jean Vallée, crioit : il sera notre archevêque & chancelier du royaume. Celui qui l'est aujourd'hui, est un traître & ennemi des communes. Il faut lui couper la tête quelque part qu'on le trouve.

Ce prélat si odieux au peuple étoit Simon de Sudburie archevêque de Cantorbery. Depuis l'année 1375. les séditieux commencerent à s'attrouper dans la province d'Essex. A chaque village où ils passoient, ils envoyoient dire que tous les habitans eussent à les suivre, sinon qu'ils brûleroient & abatteroient leurs maisons. Ils étoient au nombre de près de deux cens mille lors-

qu'ils entrerent à Londres le jeudi 13 de juin 1381. jour de la fête du S. Sacrement; le lendemain même vendredi ils entrerent dans la tour où le roi Richard s'étoit retiré avec l'Archevêque & le grand Prieur des Rhodiens grand trésorier du royaume, qui étoient les deux à qui ils en vouloient le plus. S'étant fait mener où étoit l'Archevêque, ils le trouverent dans la chapelle, qui, venant de dire la messe, faisoit son action de grace, & les attendoit bien préparé à la mort. Ils entrerent en criant: *où est ce traître & ce voleur*? Il s'avança tranquillement & leur dit: vous êtes les bien venus, mes enfans, je suis l'Archevêque que vous cherchez, mais non pas un traître, ni un voleur. Ils le tirerent hors de la chapelle, le tenant par les bras & par le camail, & le menerent hors des portes de la tour. Là, jettant un cri horrible, ils l'environnerent tenant une infinité d'épées nues; il pria pour eux & il se mit à genoux baissant la tête pour recevoir le coup. Il en reçut jusqu'à huit, dont le dernier lui abattit la tête. Son corps demeura sans sépulture ce jour-là & le suivant, tant on craignoit ces furieux. Ils tuerent avec lui le grand prieur des Rhodiens Robert Hales; & ayant mis leurs têtes au bout de deux piques, ils les porterent par les rues en dérision. Pour dissiper ces mutins, le Roi leur promit ce qu'ils voulurent; mais ensuite il en fit punir plusieurs, entr'autres le prêtre Jean Vallée, qui, étant pris & convaincu, fut traîné comme coupable de haute trahison; c'est-à-dire, traîné, pendu, décapité, éventré & mis en quatre quartiers le huit de juillet. Pour remplir la place de l'archevêque Simon, ainsi malheureusement massacré, les moines de Cantorbery, du consentement du Roi, élurent Guillaume de Courtenai évêque de Londres; & le pape Urbain, sans le savoir, lui donna vers le même tems la provision de l'archevêché.

XXII. Ecrits séditieux de Wiclef. *an.* 1381. *Thom. Va sing. p.* 283. 284. *Rainald. an.* 1381. *n.* 29.

Au commencement de mai 1382. le roi Richard d'Angleterre ayant assemblé un parlement à Londres, Wiclef en prit occasion d'écrire aux seigneurs assemblés & de leur envoyer les huit propositions suivantes, comme nécessaires au maintien du royaume: 1°. Le Roi ou le royaume ne doit obéir à aucun siege ou prélat, si-non en tant qu'il est marqué dans l'écriture, autrement c'est quitter Jesus-Christ pour obéir à l'antechrist. 2°. Il ne faut envoyer de l'argent ni en cour de Rome ni aux autres cours étrangeres, si ce devoir n'est prouvé par l'écriture sainte; autrement ceux qui l'exigent, sont des loups ravissans que l'on connoît par leurs fruits selon l'évangile. 3°. Personne, ni cardinal ni autres, ne doit recevoir aucun fruit des bénéfices d'Angleterre, s'il n'y réside & n'est occupé utilement pour le royaume au jugement des

Matth. VII. 16.

seigneurs, autrement il pille les pauvres sujets du royaume sans leur rien donner d'équivalent à ce qu'il en tire. 4°. Le Roi doit détruire les traîtres du royaume & défendre ses sujets contre leurs cruels ennemis, par où il entendoit ceux qui combattoient ses erreurs. 5°. Le commun peuple ne doit point être surchargé de tailles jusqu'à ce que le patrimoine des églises soit épuisé; c'est le bien des pauvres qui doit être employé pour leurs besoins, & le clergé vivra dans la premiere perfection de sa pauvreté. 6°. Quand un évêque ou un curé tombe manifestement dans le mépris de Dieu, le Roi non seulement peut confisquer son temporel, mais il y est obligé. 7°. Le Roi ne doit point se servir d'un évêque ou d'un curé pour quelque fonction séculiere, autrement ils sont l'un & l'autre traîtres à Jesus-Christ. 8°. Le Roi ne doit emprisonner personne pour être demeuré longtems excommunié, à moins qu'on ne montre par la loi de Dieu que ce retardement de se faire absoudre, est illicite.

En même tems Wiclef publia d'autres propositions condamnables, principalement contre la présence réelle de l'eucharistie; il envoya de ses disciples répandre ces erreurs, sans que les curés pussent l'empêcher, parce qu'il étoit soutenu par le peuple, dont il flattoit l'aversion contre le clergé. D'où il arriva que l'Evêque de Lincoln, son supérieur diocésain, l'ayant interdit de la prédication ou voulant le corriger, le peuple furieux intimida tellement ce Prélat, qu'il n'osa rien exécuter.

XXIII. Concile de Londres. *t. XI. Concil. p.* 2052. *an.* 1382.

Mais le nouvel archevêque de Cantorbery Guillaume de Courtenai, voulant s'opposer à ce désastre, tint un concile à Londres, où se trouverent avec lui sept évêques, & plusieurs docteurs & bacheliers en théologie, tous des quatre ordres mendians; plusieurs docteurs en droit canon & en droit civil, tous séculiers. L'Archevêque les assembla premiérement le 17 du mois de mai 1382. qui étoit le mercredi avant la Pentecôte, dans une chambre du prieuré des freres prêcheurs. On y lut publiquement plusieurs propositions que l'on disoit hérétiques ou erronées, l'Archevêque chargea les docteurs & les bacheliers d'en dire en conscience leur sentiment.

Après en avoir délibéré, ils s'assemblerent au même lieu le vingt-un du mois, où il fut déclaré que quelques-unes de ces propositions étoient hérétiques, & d'autres erronées & contraires à la décision de l'église. Les propositions qui furent jugées hérétiques, étoient au nombre de dix, savoir: la substance du pain & du vin demeure au sacrement de l'autel après la consécration, & les accidens n'y demeurent point sans substance. Jesus-Christ n'est point en ce sacrement vraiment & réellement: si un évêque ou un prêtre est en péché mortel, il n'ordonne, ne consacre, ni ne

baptise point: la confession extérieure est inutile à un homme suffisamment contrit: on ne trouve point dans l'évangile que Jesus-Christ ait ordonné la messe: Dieu doit obéir au diable: si le pape est un imposteur & un méchant, & par conséquent membre du diable, il n'a aucun pouvoir sur les fideles, si ce n'est peut-être qu'il l'ait reçu de l'Empereur: après Urbain VI. on ne doit point reconnoître de pape, mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses propres loix. Il est contraire à l'écriture sainte que les ecclésiastiques aient des possessions temporelles, j'entends des immeubles.

Les propositions qualifiées seulement d'erronées étoient quatorze, savoir: aucun prélat ne peut excommunier que celui qu'il sait être excommunié de Dieu; & celui qui excommunie autrement, est hérétique & excommunié lui-même. Le prélat qui excommunie un clerc qui a appellé au Roi & au Conseil, est dès-lors traître à Dieu, au Roi & au royaume. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la parole de Dieu, à cause de l'excommunication des hommes, sont excommuniés, & au jour du jugement seront réputés traîtres à Dieu. Un prêtre ou un diacre peut prêcher sans autorité du pape ni de l'évêque. Celui qui est en péché mortel n'est ni seigneur temporel, ni évêque, ni prélat. Les seigneurs temporels peuvent à leur discrétion ôter les biens temporels aux ecclésiastiques pécheurs d'habitude, & les peuples peuvent aussi corriger à discrétion les seigneurs qui péchent. Les dîmes sont de pures aumônes, & les paroissiens peuvent les retenir pour les péchés de leurs curés ou les donner à d'autre à leur choix. Les prieres appliquées particuliérement à une personne par les prélats ou les religieux, ne lui profitent pas plus, si le reste est égal, que les prieres générales. Celui qui entre dans une religion particuliere devient dès-là moins propre à l'observation des commandemens de Dieu, & n'est plus de la religion chrétienne. Les saints ont péché en instituant des religions particulieres. Les religieux sont obligés de vivre du travail de leurs mains, au lieu de mendier, autrement ils sont excommuniés eux & ceux qui leur font l'aumône.

Le vingt juin de la même année l'Archevêque fit comparoître en sa présence Nicolas Herford & Philippe Rapingdon, tous deux professeurs en théologie, & Jean Aishton maître-ès-arts, leur ordonna de répondre sur les vingt-quatre propositions. Ils lui présenterent leur réponse par écrit sur un papier dentelé en forme d'écrou, dont ils gardoient le semblable. Dans cet écrit ils condamnerent la plûpart des propositions, quelques-unes purement & simplement, d'autres relativement & avec restrictions.

Interpellés de s'expliquer davantage ; ils le refuserent, excepté sur l'article que Dieu doit obéir au diable, qu'ils expliquerent d'une obéissance de charité, disant que Dieu l'aime & le punit comme il doit. L'Archevêque ayant demandé aux docteurs présens ce qui leur sembloit de ces réponses, ils les jugerent insuffisantes & captieuses. Enfin l'Archevêque obtint du roi Richard, pour lui & pour ses suffragans, un pouvoir de faire arrêter & emprisonner ceux qui soutiendroient ces erreurs.

XXIV. Vie de S. Jean Népomucene, mort en 1383. Bolland. maii die 16.

Nous avons parlé ailleurs de Venceslas roi de Boheme & empereur, ou roi de Germanie, tous les écrivains du tems le dépeignent comme un monstre de débauches, d'intempérance & de cruauté. Il avoit épousé Jeanne, ou, comme d'autres l'appellent, Elisabeth fille d'Albert duc de Baviere & comte de Hollande, Princesse vertueuse, qui, ne pouvant plus souffrir les désordres de Venceslas, se donna toute entiere à la dévotion & aux exercices de piété : elle choisit pour confesseur & directeur Jean Népomucene chanoine de la cathédrale de Prague, célebre prédicateur & aumônier du Roi son mari. Comme la Reine se confessoit souvent, Venceslas en conçut de la jalousie & sollicita son Confesseur de lui révéler ses confessions, & si elle n'avoit point quelqu'autre amant. Car ce Prince déréglé, qui ne pouvoit souffrir la Reine quand elle étoit présente, ne pouvoit toute-fois vivre sans elle ni la voir absente ; ce qu'on regardoit comme l'effet de quelque philtre qu'on lui avoit donné. Jean Népomucene s'excusa de satisfaire au desir du Roi, & le pria de ne le point presser sur cela, puisqu'il n'ignoroit pas quelles étoient les obligations d'un confesseur à cet égard.

Le Prince se contint pour-lors, & n'inquiéta pas davantage le Confesseur. Quelque tems après Venceslas ayant fait mettre en broche un de ses cuisiniers, qui lui avoit servi un chapon mal rôti, tous les courtisans eurent horreur d'une telle cruauté ; mais personne n'osa lui en témoigner son sentiment, de peur de s'attirer les terribles effets de sa colere. Il n'y eut que Jean Népomucene qui lui remontra la grandeur de son crime. Le Roi en fureur le fit saisir par ses gardes & jetter dans un fond de fosse. Il y demeura quelques jours dans de profondes ténebres, & fort incommodé de la faim & de la soif. Le Roi lui envoya un de ses gentilshommes pour lui témoigner qu'il étoit fâché de ce qui étoit arrivé, pour le tirer de prison & l'inviter à manger avec le Roi. Il y vint, & après le repas, Venceslas le pressa de nouveau de lui découvrir la confession de la Reine, lui promit un secret inviolable, lui faisant les plus grandes promesses s'il vouloit condescendre à ses desirs, & les

plus terribles menaces s'il persistoit à lui refuser ce qu'il demandoit. Le S. Homme refusa toujours constamment ce que le Roi souhaitoit : ce qui le mit en telle colere, que faisant appeller son compere, c'est ainsi qu'il nommoit le bourreau, il lui livra Jean Népomucene pour le tourmenter, l'étendre sur le chevalet & lui brûler les côtés avec des torches ardentes.

Après lui avoir fait souffrir ces tourmens il le laissa aller. Jean commença à prêcher à son ordinaire, mais avec une ardeur & une liberté plus grande que jamais, prédisant les grands malheurs dont la Boheme étoit menacée, & dont on vit bientôt après l'accomplissement. Un jour qu'il venoit de Boleslaw, où il étoit allé en pélerinage vers l'image de la Ste. Vierge qu'on y honore, le Roi le voyant par sa fenêtre, le fit venir devant lui, & lui dit, d'un ton de voix terrible, qu'il étoit mort s'il ne lui révéloit la confession de la Reine. Le Saint le refusa avec plus de vigueur que jamais & lui témoigna l'horreur qu'il avoit de sa proposition. Aussi-tôt Venceslas fit signe à ses gens, qui le saisirent & le mirent dans une chambre haute, puis vers minuit lui lierent les pieds & les mains, & selon quelques historiens, l'enfermerent dans un sac de cuir & le précipiterent dans la riviere de Moldaw qui joint les deux villes de Prague.

La nuit même on vit toute la riviere brillante d'une lumiere surnaturelle. La Reine, qui ne savoit rien de ce qui s'étoit passé, en avertit Venceslas, qui en conçut tant d'horreur qu'il se tint caché pendant trois jours sans paroître en public. Le matin on vit le corps mort sur le rivage ; tout le monde soupçonna le Roi de l'avoir fait noyer. Les chanoines de la cathédrale allerent lever le corps de leur confrere, & le déposerent d'abord dans l'église de Ste. Croix qui étoit proche, en attendant qu'ils le portassent à la cathédrale, où il fut enterré. Dieu fit éclater la sainteté du Saint par plusieurs miracles, & l'église de Boheme le vénére comme un vrai martyr du secret de la confession. Il souffrit le martyr la veille de l'Ascension 29 avril 1383. Son nom de Népomucene vient du lieu de sa naissance, nommé Népomuk ou Pomuk, à dix milles de Prague, tirant vers la Baviere.

XXV. Le pape Urbain VI. à Naples. *an.* 1383. *Theod Niem.* c 28. 29. *Rainald. an.* 1383. *n.* 3. 4. &c.

Le pape Urbain VI. n'étoit pas content de Charles-de-la-Paix, parce qu'il ne s'opposoit pas assez vigoureusement au Duc d'Anjou, & il résolut d'aller à Naples pour faire sentir de plus près à ce Prince qu'il étoit maître du royaume de Naples ; il partit donc de Rome & se retira à Tivoli le 19 d'avril 1383. Au commencement de septembre il passa à Ferentino, où il obligea les cardinaux de se rendre, sous peine de privation de leur dignité. Après la S. Michel il entra dans le royaume de Naples, & le roi

Charles-de-la-Paix vint à sa rencontre jusqu'à Averse, où ce Prince lui fit la révérence, & fit la fonction de son écuyer, marchant devant lui quand ils entrerent dans la ville. Urbain ne voulut pas loger dans le château qui étoit préparé; & d'abord qu'il fut entré on ferma les portes de la ville, ce qui fut regardé comme un assez mauvais augure. Le neuf d'octobre le Pape & le Roi vinrent à Naples, où le Roi le fit loger au château-neuf sous bonne garde. Ensuite il accorda son élargissement aux cardinaux & lui demanda pardon avec larmes de sa détention. Le Pape vint donc loger à l'archevêché, où le Roi & la reine Marguerite son épouse le visiterent souvent.

Le Pape étant à Naples avec son neveu François Prignano, jeune homme sans mérite, à qui le Pape avoit fait donner la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi & plusieurs autres terres que le roi Charles ne lui avoit données qu'à son grand regret, Prignano enleva une fille noble, religieuse professe de sainte Claire, dont il abusa & la retint quelques jours dans son logis. Le Pape à qui on en parla, répondit, c'est un jeune homme; quoiqu'il eut alors plus de quarante ans. Le roi Charles le fit citer en sa présence; & comme il ne parut point, il fut condamné par contumace à perdre la tête. Le Pape s'en plaignit, disant qu'étant souverain seigneur du royaume on ne pouvoit en sa présence condamner à mort un seigneur qualifié. La chose s'accommoda & le crime demeura impuni.

Le 1 janvier 1384. le pape Urbain donna solemnellement à Charles-de-la-Paix l'étendard de l'église pour marcher contre Louis d'Anjou. On a vu ailleurs les suites de cette guerre. Urbain ne se croyant pas en sûreté à Naples, où la reine Marguerite étoit la maîtresse, en sortit le vingt-six mai pour venir à Nocera; mais les cardinaux ne s'y plaisoient point à cause de la petitesse du lieu & des courses continuelles des ennemis. Le roi Charles n'y voyoit pas non plus volontiers le pape Urbain, Il le fit prier le dix de novembre de revenir à Naples. Urbain répondit: les rois ont accoutumé de venir voir les papes, & non pas les papes d'aller trouver les rois. Si vous voulez entretenir notre amitié, déchargez les peuples d'impôts. Le Roi répondit en colere: je suis maître d'en établir encore de nouveaux, jai conquis ce royaume; ce n'est pas au Pape à le gouverner, qu'il commande aux prêtres.

Depuis ce tems la mésintelligence se mit entre le pape Urbain & le roi Charles. Urbain revint toute-fois à Naples dans le même mois de novembre, & le 21 de ce mois 1384. il y publia une bulle pour restraindre les privileges des mendians, dont

XXVI. Conspiration des cardinaux contre le Pape. an. 1384. Rai-

Rald. an. 1384. n. 5. Theod Niem. c. 41. 42.

il recevoit des plaintes de toutes parts. Vers le même tems les cardinaux & les courtisans, ne se croyant pas en sûreté dans le royaume de Naples, prierent le Pape de se retirer à Rome ou dans quelque lieu sûr & commode. Il n'en voulut rien faire. Et sur son refus, ils consulterent un jurisconsulte célebre nommé Bartolin de Plaisance, savoir: si lorsqu'un pape est négligent, entêté ou incapable de gouverner, on ne peut pas lui donner, par l'avis des cardinaux, un ou plusieurs curateurs. Urbain informé de cette consultation, entra en fureur; & ayant assemblé en consistoire les cardinaux quelques jours auparavant celui qu'ils avoient déterminé pour l'arrêter, six des principaux furent arrêtés eux-mêmes & mis entre les mains de François Prignano son neveu, qui leur fit donner la question avec les cordes à la maniere d'Italie, c'est-à-dire, en les étendans violemment avec des cordes, puis les laissant rudement tomber à terre. Ils confesserent dans les tourmens. Le cardinal d'Angleterre Adam Eston avoua avoir sû le complot, mais sans y consentir; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût mis en prison comme fauteur de la conspiration. Le Pape les dépouilla de toutes dignités, honneurs & bénéfices, & fit porter au château tout ce qui se trouva dans leur logis.

7. janv. 1365. Vers le même tems il offrit le cardinalat aux trois Archevêques de Treves, Cologne & Mayence, aux deux Evêques de Liege & de Breslau, & à Pierre de Rozemberg prêtre noble Bohémien, leur permettant de conserver leur vie durant l'administration de leurs églises au spirituel & au temporel. Mais ces prélats ne jugerent pas à propos d'accepter l'honneur qu'il leur faisoit. Et le 15 janvier 1385. ayant assemblé le clergé & le peuple de Nocera & des environs, il excommunia le roi Charles, la reine Marguerite sa femme, l'antipape Clement avec ses cardinaux, l'Abbé de Mont-Cassin jadis cardinal de Rieti, les six Cardinaux prisonniers & tous leurs fauteurs.

XXVII. Siege de Nocera. an. 1385. Theod. Niem. c. 54. & suiv.

Le roi Charles étant revenu à Naples le vingt-six de janvier, & ayant appris ce qui s'étoit passé, envoya vers Nocera des troupes sous la conduite de l'Abbé de Mont-Cassin son chancelier, qui commencerent à ruiner les villages d'alentour & prendre tous ceux qui pouvoient être du parti du Pape. Le vendredi suivant ils assiégerent la ville de Nocera & y donnerent un assaut. Le lundi six ils la prirent & la brûlerent, puis ils assiégerent le château où le Pape s'étoit renfermé, & le siege dura sept mois. Pendant ce tems-là, le clergé de Naples, après une longue délibération, déclara au Roi que l'interdit du Pape n'ayant pas été porté canoniquement, il ne falloit pas l'observer. En conséquence le Roi ordonna au clergé de célebrer l'office divin sous peine de

prison

prison & de confiscation de tous leurs biens. La plûpart obéirent, quelques-uns se retirerent, d'autres étant suspects de favoriser le Pape, furent pris & mis à la question, quelques-uns noyés dans la mer, la plûpart enfermés pour longtems dans les prisons.

XXVIII. Cardinaux emprisonnés & soumis à la question. *Theod. Niem.*

Quelque tems après l'emprisonnement des Cardinaux, le Pape fit venir Thieri de Niem, qui nous a conservé le détail de toute cette affaire, & l'envoya avec six autres commissaires pour interroger les prisonniers. Ils allerent d'abord au cachot où étoit le Cardinal de Sangre, puis chez tous les autres qu'ils trouverent chargés de chaînes. On leur fit prêter serment de dire la vérité en général, sans leur marquer sur quoi ils devoient être interrogés. Les Commissaires, après avoir exécuté les ordres du Pape, vinrent pour lui en rendre compte; mais les larmes qui couloient de leurs yeux & leurs sanglots, ne leur permirent pas de s'expliquer. Thieri de Niem essaya de fléchir le Pape, & le pria de pardonner aux Cardinaux & de se mettre lui-même avec sa cour en lieu de sûreté. Ces remontrances ne firent qu'allumer davantage sa colere. Le roi Charles & le Cardinal de Riéti, qui étoient à Naples, firent de même tous leurs efforts pour tirer des mains du Pape ces prisonniers; il demeura inexorable. Il fit venir ces Prélats en en sa présence dans un consistoire public, leur promettant de leur pardonner s'ils confessoient leurs crimes. Ils persisterent à dire qu'ils étoient innocens.

Le Pape les mit une seconde fois à la question; ils la souffrirent avec une constance admirable, & demeurerent en prison, dans la misere, la faim, la soif, le froid, mangés de vermines, jusqu'au huit d'août, qui est le tems que le Pape sortit de Nocera.

Cependant le roi Charles fit publier le 10 de mai 1385. à son de trompe dans son armée, que quiconque livreroit le Pape, vif ou mort, autrement que de mort naturelle, recevroit sur le champ dix mille florins d'or; & quiconque procureroit ou favoriseroit son évasion publique ou secrete, de jour ou de nuit, seroit réputé rebelle & ennemi du Roi. Le Pape de son côté excommunioit tous les jours l'armée ennemie, se mettant à une fenêtre avec un flambeau ou une clochette. Il fit en même tems une constitution, portant que si désormais le Pape étoit prisonnier ou assiégé, tous les chrétiens des environs, à dix journées de distance, seroient tenus de le secourir de leurs personnes ou de leurs biens, selon leurs pouvoirs; & ceux qui le feroient, gagneroient l'indulgence de la terre sainte & de la guerre contre les infideles.

XXIX. Les cardinaux qui étoient à Na-

Les cinq Cardinaux qui étoient à Naples, voyant la maniere pleine d'humanité dont le pape Urbain traitoit leurs six confreres qui étoient en prison à Nocera, écrivirent au clergé de Rome,

ples renoncent à l'obéissancee d'Urbain VI. *an. 1385. Vit. Pap. Aven. t. II. p. 983.*

qu'Urbain, par son insolence & ses mœurs détestables, a occasionné le schisme dont l'église est déchirée. Il est, disent-ils, d'une humeur si farouche qu'il semble furieux. Il a fait emprisonner & tourmenter cruellement six cardinaux, parce qu'ils l'avertissoient charitablement de sa conduite déraisonnable & s'opposoient à ses injustices. Au lieu de travailler à faire cesser le schisme, il cherche à l'augmenter; ce qui le rend suspect dans la foi. Le voyant donc incorrigible, nous nous sommes soustraits à son obéissance, & sommes convenus unanimement que nul fidele ne doit plus lui obéir, mais au contraire lui résister, & penser sérieusement à la réformation & à l'union de l'église. C'est pourquoi nous avons résolu d'aller bientôt à Rome avec quelques-uns de nos confreres les cardinaux, & d'y pourvoir au bien de l'église avec vous & avec le peuple Romain. Nous avons aussi résolu d'écrire aux prélats & aux princes chrétiens d'envoyer au plutôt à Rome des députés, afin que, par leur conseil & le vôtre, nous puissions remédier au péril de l'église, soit par la voie d'un concile général ou autrement.

Urbain sortit enfin du château de Nocera malgré les assiégeans qui ne l'attaquoient que foiblement. Il en sortit le 8 d'août 1385. par le secours de quantité de soldats Bretons qui lui furent amenés par Raimond de Beauce. Il fut poursuivi par les ennemis qui lui enleverent de grandes richesses: il menoit avec lui les six cardinaux prisonniers & l'Evêque d'Aquila; & comme ce dernier ne pouvoit suivre tant parce qu'il étoit mal monté, que parce qu'il se ressentoit encore de ce qu'il avoit souffert à la question, le Pape croyant qu'il retardoit exprès, le fit tuer. Urbain étant campé près de Salerne, les soldats François de son escorte délibérerent s'ils le livreroient à Clement qu'ils reconnoissoient pour pape, espérant d'en tirer une grande somme d'argent; mais Raimond de Beauce, qui commandoit l'armée, les retint en payant comptant à ses troupes onze mille florins d'or, & leur donnant des sûretés pour vingt-six mille. Afin de faire ce payement, Urbain qui n'avoit point d'argent monnoyé fut obligé de mettre sa vaisselle en pieces.

XXX. Le Pape arrive à Genes. *Rainald. ann. 1386. n. 9.*

Peu de tems après il s'embarqua sur des galeres Génoises & arriva en Sicile où il étoit reconnu; il en partit bientôt pour Genes où il arriva le samedi 23 de septembre 1385. Il y fit huit cardinaux; mais ceux qui étoient à Naples n'oserent accepter publiquement cette dignité, de peur du roi Charles. Pendant qu'il étoit à Genes, un Hermite François vint à cheval avec quatre serviteurs, demandant à lui parler & se disant envoyés de Dieu.

Le lendemain il se présenta au Pape, vêtu de noir, en habits longs, outre qu'il étoit d'une grande taille, portant une grande

barbe noire & baissant les yeux d'un air sérieux. Il déclara qu'il ne savoit pas parler latin, & dit en françois : Seigneur, je viens vous annonçer ce que Dieu m'a révélé pour l'union de l'église ; il y a déja quinze ans que je vaque à la contemplation dans le désert, où j'ai appris par révélation que notre saint pere le seigneur Clement est le vrai pape, & que vous n'en êtes qu'un faux: renoncez donc à la papauté pour procurer l'union de l'église & pour votre salut. Le pape Urbain lui répondit : d'où savez-vous que cette révélation vient de Dieu ? L'Hermite ne donna point d'autre preuve que de s'offrir aux tourmens, & parloit beaucoup sans raisonner. Le Pape le fit mettre en prison avec deux de ses domestiques, car les deux autres s'enfuirent. Le Pape les fit mettre à la question tous trois séparément. L'Hermite confessa que sa prétendue révélation étoit plutôt une suggestion diabolique. Il sembloit devoir être puni comme criminel de lèse-majesté ; mais les prélats François, qui reconnoissoient Urbain pour pape, représenterent que si on les faisoit mourir, leurs parens & leurs amis, demeurant en France, seroient peut-être traités de même ; car ils savoient que le Roi de France protégeoit particuliérement cet Hermite. Le Pape donc, après avoir pris conseil, se contenta de sa rétractation publique. On le tira de prison, on lui rasa la barbe & on l'amena à l'église, où, après la messe du Pape & le sermon, il révoqua à haute voix tout ce qu'il avoit dit contre le pape Urbain, & reconnut qu'il n'y avoit point d'autre vrai pape. Quelques jours après il s'en retourna.

XXXI. Mort des six Cardinaux prisonniers. *ann.* 1385. *Rainald. n.* 10. 11.

Les six Cardinaux étoient toujours en prison, & plusieurs de leurs amis firent une conjuration pour les délivrer & pour forcer leur prison. Mais les conjurés ayant été découverts dans le palais même du Pape, ils s'enfuirent. Quelque tems après on forma le dessein d'empoisonner le Pape. Ceux qui furent soupçonnés furent mis dans les fers ; & comme le Pape recherchoit les auteurs de cet attentat, deux cardinaux s'enfuirent de sa cour, savoir, Pile de Prato archevêque de Ravenne & Galiot Torlat de Pietra-Mala, qui se rendirent à Avignon auprès de Clement VII. Le premier, en passant à Pavie pour faire dépit à Urbain, brûla en place publique le chapeau rouge qu'il avoit reçu de lui ; & Clement ne comptant pour rien leur premiere promotion, les créa de nouveau tous deux cardinaux.

Quant aux Cardinaux prisonniers, Richard roi d'Angleterre obtint l'élargissement d'Adam Eston cardinal du titre de Ste. Cécile ; il le renvoya en Angleterre sans suite & comme un pauvre moine, accompagné seulement d'un François clerc de chambre du Pape. Les autres cinq, malgré les instantes prieres du Doge

& des citoyens de Genes, furent enfin mis à mort, une nuit au mois de décembre, peu de jours avant son départ de Genes pour aller à Lucques. On ne convient pas du genre de leur mort. Les uns croient qu'ils furent jettés dans la mer, d'autres qu'ils furent égorgés & enterrés dans une écurie.

XXXII. Soulévement contre le clergé en Angleterre. *an.* 1385. *Valsing. p.* 320.

La doctrine de Wiclef faisoit toujours grand bruit & grand progrès en Angleterre. Le roi Richard ayant indiqué un parlement à Londres vers la S. Martin 1385. les laïcs lui accorderent un subside de quinze & demi, à condition que le clergé lui donneroit un dixieme & demi. Guillaume de Courtenay archevêque de Cantorbery, primat d'Angleterre, s'opposa fortement à cette imposition, soutenant que l'église étant libre ne devoit point être taxée par les laïcs, qu'il perdroit plutôt la tête que de la voir ainsi asservie. Cette réponse irrita la noblesse, qui demanda en furie que l'on ôtât aux ecclésiastiques les biens temporels; qu'ils étoient venus à un point d'arrogance, que ce seroit charité de les dépouiller de ces biens, dont ils abusoient, pour devenir insupportables par leur orgeuil. Ils croyoient la chose si praticable, que plusieurs offroient déja des sommes pour l'achat de certains monasteres qui étoient à leur bienséance.

Le roi Richard, bien-loin d'entrer dans ces sentimens, dit qu'il vouloit conserver l'Eglise Anglicane au même état qu'il l'avoit trouvée à son avénement à la couronne, & que même il augmenteroit ses privileges. Cette réponse fut fort approuvée, non seulement des ecclésiastiques, mais aussi des bons laïcs; & l'Archevêque de Cantorbery, après en avoir délibéré avec le clergé, alla trouver le Roi, & lui dit, que d'un consentement unanime ils venoient lui offrir le fonds d'une décime qu'il pourroit employer à ses affaires. Le Roi accepta cette offre avec plus de joie qu'il n'auroit fait un présent forcé, qui auroit été de quatre fois autant.

XXXIII. Vie du B. Pierre de Luxembourg. *Vit Pap. Aven. t. I. p.* 509. 1320. *hist. de Lorr. t. II. p.* 622. *& suiv.*

Pierre de Luxembourg fils de Guy de Luxembourg comte de Ligny en Barrois, & de Mahaut de Châtillon comtesse de S. Paul, nâquit à Ligny le 20 de juillet 1369. Dès l'âge de quatre ans il n'avoit plus ni pere ni mere, & étoit élevé par sa tante Jeanne de Luxembourg comtesse de S. Paul, qui, quatre ans après, l'envoya étudier à Paris. Il y fut pourvû d'un canonicat de la cathédrale, & à l'âge de douze ans il fut nommé archidiacre de Dreux en l'église cathédrale de Chartres; il résigna cette dignité à son frere André de Luxembourg, qui fut depuis évêque de Cambray. Enfin le pape Clement VII. lui donna l'évêché de Metz au commencement de l'an 1383. quoiqu'il n'eût pas encore atteint la quinzieme année de son âge. On dit que, pour mar-

quer l'éloignement qu'il avoit des pompes séculieres, il voulut entrer la premiere fois dans sa ville épiscopale monté sur un âne, à nuds pieds, à l'imitation de Jesus-Christ qui entra ainsi dans Jérusalem.

Dès qu'il fut en possession de son évêché, il en fit la visite avec Bertrand Pagessius son suffragant, & s'y conduisit avec une sagesse au dessus de son âge. Il partagea les revenus de son évêché en trois parts. La premiere fut destinée à l'entretien & à l'ornement des églises, la seconde à la nourriture & au soulagement des pauvres, la troisieme au besoin de sa personne & de sa maison. La ville de Metz étoit pour-lors partagée au sujet des deux papes Urbain & Clement. Il y a tout lieu de croire que le pape Clement, en nommant Pierre de Luxembourg à cet évêché, avoit en vue d'attirer la ville à son obédience. Cependant l'empereur Venceslas proche parent de Pierre de Luxembourg, étant venu à Metz en 1384. demanda à la ville qu'elle reconnût Urbain VI. pour vrai pape, & qu'elle reçût pour évêque Tillemont Boissi ou Voissé, qui se qualifie élu de Metz dans des actes des années 1393. & 1403. Il est toute-fois indubitable que Pierre de Luxembourg demeura évêque de Metz pendant toute sa vie, & que le pape Clement VII. y fut reconnu pour vrai pape, puisqu'en 1387. il nomma Pierre de Luxembourg cardinal du titre de S. George au ciel d'or, & qu'il l'invita de venir à Avignon, lui conservant son titre de l'évêché de Metz. Pierre crut devoir obéir à l'invitation du Pape; & le roi Charles VI. qui lui avoit procuré le chapeau, lui fit présent le 24 avril 1386. d'une somme de deux mille livres pour supporter les frais du voyage.

Pendant son séjour à Avignon, le comte Valeran de Luxembourg son frere faisoit la guerre à la ville de Metz, qui avoit fait quelques entreprises contre les droits de l'Evêque. Cette guerre dura depuis le mois de mars 1385. jusqu'en 1387. que, par la médiation de l'Evêque de Strasbourg, qui avoit l'administration du temporel de l'évêché, la paix se fit entre le comte Valeran & les magistrats de Metz, à la satisfaction du Prélat.

Cependant Pierre de Luxembourg édifioit la cour du Pape par la pratique des plus excellentes vertus, par sa modestie, son humilité, son amour pour les pauvres & pour la pauvreté. Ses austérités étoient telles, que le Pape fut obligé de les modérer par son autorité. Il se confessoit au moins une fois chaque jour & communioit toutes les bonnes fêtes. Ses grandes austérités lui causerent une dangereuse maladie, & on le porta à Ville-neuve-lès-Avignon, pour y être plus en repos & plus éloigné du bruit. Il fit son testament l'avant dernier jour de juin 1387. où l'on

voit des marques de sa piété & de sa modestie. Il mourut le second de juillet de la même année, n'ayant que dix-huit ans moins dix-huit jours; il fut enterré trois jours après dans le cimetiere des pauvres, comme il l'avoit ordonné par son testament. Le roi Charles VI. fit bâtir en 1395. en son honneur une maison de célestins sur son tombeau, & sollicita sa canonisation. Toute-fois ce ne fut qu'en 1527. que l'on publia le quatre d'avril la bulle de sa béatification, celle de sa sanctification n'a pas encore été accordée. Il fit une infinité de miracles après sa mort. Le bienheureux Pierre de Luxembourg a composé quelques petits ouvrages de piété, comme plusieurs lettres, un petit livre qu'il adressa à sa sœur Jeanne de Luxembourg pour l'engager à quitter le monde, & une prose ou espece de litanie en l'honneur de plusieurs saints, auxquels il avoit de la dévotion. Il eut pour successeur dans l'évêché de Metz Raoul de Couci.

XXXIV. Division à Naples entre les partisans d'Urbain & de Clement. an. 1387. *Theod. Niem. c. 60. 62. 64. Rainald. ann. 1387. n. 7. &c.*

Pendant le schisme l'on voyoit plusieurs églises cathédrales ayant deux évêques, comme nous venons de voir en celle de Metz, divisée entre deux prélats de deux communions différentes. Après la mort de Charles-de-la-Paix on vit la même chose à Naples; Nicolas Zanasi archevêque de Naples y tenoit le parti d'Urbain, & Bernard peu auparavant y tenoit le parti de Clement. Ce Pape voulant profiter de la mort de Charles-de-la-Paix, arrivée en Hongrie en 1386. persuada à Otton de Brunswick prince de Tarente, dernier mari de la reine Jeanne, de retourner à Naples & d'y relever le parti du jeune roi Louis d'Anjou. Otton fut reçu à Naples, mais à condition que ses soldats n'entreroient dans la ville qu'en petit nombre. Il y fit reconnoître le jeune roi Louis malgré les oppositions de l'archevêque Zanasi, qui se donna de grands mouvemens pour maintenir le peuple dans l'obéissance du roi Ladislas & dans celle du pape Urbain. Il y eut même un combat dans la ville, où les urbanistes eurent l'avantage.

Quelque tems après, c'est-à-dire, le 7 de juillet 1387. deux galeres étant arrivées de Provence avec de l'argent pour payer les troupes de Louis d'Anjou, son parti reprit le dessus, & la reine Marguerite avec ses enfans fut obligée de se retirer à Gaïete, où ils demeurerent plusieurs années dans une grande disette.

Theod. Niem. c. 66. S. Antonin. t. XXII. c. 2. §. 14.

Le pape Urbain étoit à Lucques, ou il étoit allé de Genes, comme nous l'avons vu. Il y fut fortement sollicité par quelques princes Allemands de mettre fin au schisme & d'entrer en conférence avec Clement; mais il ne voulut rien écouter: au contraire, le vingt-neuf août de cette année, il publia une bulle pleine d'invectives & de menaces contre Clement, publiant même une croisade contre lui. Ce qui ne fit qu'augmenter le scandale.

Raináld. an. 1337. n. 1. 2. 3.

En Espagne, la Castille s'étoit déclarée dès l'an 1382. pour le pape Clement VII. mais Pierre roi d'Arragon, surnommé le Cérémonieux, étoit toujours demeuré dans la neutralité entre les Papes, quoiqu'il eut fait plusieurs enquêtes à Rome & à Avignon au sujet des deux élections. Après sa mort arrivée le 5 janvier 1387. Jean duc de Gironne son fils ainé & son successeur à la couronne, se détermina enfin par les instances de Pierre de Lune légat en Espagne; & le 24 de février 1387. il publia à Barcelonne une déclaration, par laquelle il reconnoît pour vrai pape Clement VII. & ordonne à tous ses sujets de le reconnoître pour vrai chef de l'église, & tenir Urbain VI. pour antipape & séparé de l'église.

XXXIV. Jean roi d'Arragon se déclare pour Clement VII. ann. 1387. Rainald. n. 10. vit. Pap. Aven. p. 518. 1365.

Charles-le-Noble roi de Navarre, après la mort de son pere Charles-le-Mauvais, arrivée le 1 de janvier de la même année 1387. se détermina de même en 1389. ou 1390. avant Pâques après la mort d'Urbain VI. à reconnoître pour vrai pape Clement VII. car son pere n'avoit point voulu se déclarer pour aucun des deux : ainsi toute l'Espagne, à la reserve du Portugal, se trouva réunie sous l'obéissance de Clement.

Du Boulay. hist. univ. Paris. t. IV. p. 648.

A Paris il s'émut cette année une grande dispute entre les freres prêcheurs & les autres théologiens. Frere Jean de Montson du même ordre, docteur en théologie, natif du diocèse de Valence en Catalogne, soutint dans les écoles quatorze propositions, dont voici les plus importantes : L'Union hypostatique en Jesus-Christ, est plus grande que l'union des trois Personnes dans l'essence divine. Il peut y avoir une pure créature plus parfaite pour mériter, que l'ame de Jesus-Christ-même. Il est expressément contre la foi de nier que tout homme, excepté Jesus-Christ, ait contracté le péché originel; & il est autant contre la foi d'en excepter la Ste. Vierge, que d'en exempter dix personnes. L'écriture sainte ne doit être expliquée que par l'écriture-même. Les quatorze propositions furent rapportées dans l'assemblée de la faculté de théologie, tenue aux Mathurins le 6 de juillet 1387. & après qu'elles eurent été qualifiées chacune en particulier, l'université, à la requête de la faculté de théologie, les présenta judiciairement à l'évêque de Paris Pierre d'Orgemont, comme au juge ordinaire en cette partie, qui défendit à frere Jean de Montson de sortir de Paris; & après les procédures nécessaires, prononça cette sentence le vendredi vingt-trois d'août veille de S. Barthelemi : nous défendons qu'aucun désormais ne soit si hardi que d'enseigner ou soutenir en public ou en cachette aucune des quatorze propositions mentionnées ci-dessus, sous peine d'excommunication qui sera encourue par le seul fait, & dont nous nous réser-

XXXV. Dispute sur l'Immaculée Conception. an. 1387. Du Boulay. t. IV. p. 620. vit. Pap. t. II. p. 291. & suiv. V. Echard. descript. ord. præd. t. I. p. 691.

vons spécialement l'absolution : au reste, si Jean de Montson peut être pris, nous procéderons contre lui par emprisonnement & autres voies de droit. Pendant le cours de cette procédure devant l'Evêque de Paris, l'Inquisiteur ou son Vice-Regent, fut souvent interpellé de se joindre à la cause ; mais il n'y voulut jamais comparoître : apparemment il étoit de l'ordre des freres prêcheurs.

Jean de Montson appella de la sentence de l'Evêque de Paris au pape Clement VII. & se rendit à Avignon, où il obtint une citation contre l'université. Elle envoya des députés, dont le chef fut Pierre d'Ailli docteur en théologie, & grand maître du college de Navarre. Il parla deux fois sur ce sujet en consistoire devant le Pape ; & ces discours, selon le style du tems, sont en forme de sermons, commençant par un texte de l'écriture suivi de préambule & de protestation ; après quoi le corps même du discours est chargé de tant de divisions & de subdivisions, qu'il en devient plus obscur. Le Pape donna des commissaires, & l'examen de l'affaire dura le reste de cette année & toute la suivante. Jean de Montson voyant que l'air du bureau ne lui étoit point favorable, jugea à propos de se retirer. Il alla à Aix en Provence, où il abandonna l'obédience de Clement VII. & embrassa celle d'Urbain VI. D'Aix il se rendit en Arragon sa patrie. Cependant les Cardinaux, nommés commissaires pour l'examen de sa doctrine, porterent leur sentence le mercredi 27 janvier 1389. par laquelle ils déclarerent Jean de Montson excommunié, principalement à cause de sa fuite.

XXXVI. Condamnation de Jean de Montson. *ann.* 1389. *Du Boulay. t. IV. p. 633. vit. Pap. t. II. p. 1008. t. I. p. 521.*

Enfin le 7 février 1389. le Recteur de l'université, accompagné des procureurs des Quatre-Nations, fit son rapport au roi Charles VI. accompagné du Duc de Bourbon son oncle, d'Olivier de Clisson connétable de France, & de plusieurs autres seigneurs & de quelques prélats ; & dit qu'ils étoient venus pour avoir réponse de Guillaume de Valen évêque d'Evreux & confesseur du Roi, de l'ordre des freres prêcheurs ; lequel étant interpellé de rétracter les propositions de Jean de Montson, (ce qu'il fit à l'heure même,) il pria le Roi à genoux d'écrire au Roi d'Arragon & au Pape de faire arrêter & faire amener à Paris frere Jean de Montson, pour le punir suivant ses démérites. Mais frere Jean s'étoit sauvé d'Avignon & même d'Arragon où il s'étoit retiré, & se rendit à Rome auprès du pape Urbain VI. en faveur duquel il écrivit un traité pour prouver qu'il étoit le Pape légitime, & dans lequel il réfute les raisons des Clémentins. La sentence d'excommunication portée par coutumace à Avignon contre ce frere, fut publiée à Paris le 17 mai 1389. c'est-à-dire, 1390. avant Pâques, & cette

cette condamnation attira une grande persécution aux freres prêcheurs. L'université les sépara d'elle entiérement, ne les admettant ni aux actes de l'école, ni aux honneurs, ni aux degrés. On leur défendoit de prêcher & d'entendre les confessions; on leur refusoit les offrandes & les aumônes, & ils devinrent la fable du peuple qui les appelloit par mépris *les Hués*. Tout cela en haine de ce qu'ils ne croyoient pas l'immaculée Conception. Ce schisme entre l'université de Paris & les freres prêcheurs dura environ dix-sept ans, & ne cessa qu'en 1403. que le pape Benoît XIII. le roi Charles VI. & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, s'étant employés auprès de l'université pour y faire de nouveau recevoir les freres prêcheurs, obtinrent enfin leur rétablissement le 21 d'août 1403.

Quant à la personne de Jean de Montson, il vivoit encore en 1393. & étoit en grande considération en Sicile & à la cour des papes reconnus en Italie, en faveur desquels il a composé divers ouvrages dont on peut voir le catalogue dans ceux qui ont écrit sur les auteurs ecclésiastiques. *Echart. t. I. p. 692. Oudin. t. V. p. 1227.*

XXXVII. Lollards en Angleterre. an. 1387. *Thom. Valsing. p. 327.*

En Angleterre les Wicléfistes, qui avoient pris le nom de Lollards, y causoient toujours de grands dérangemens : un nommé Gautier Disse de l'ordre des carmes, qui avoit été confesseur du Duc de Lancastre, accorda à un nommé Pierre Pareshull augustin, diverses graces que le pape Urbain avoit accordées au Duc de Lancastre avant son départ pour la Castille. L'Augustin se prévalant de ces graces, s'attacha aux Lollards ou Wicléfistes qui étoient en grand nombre à Londres, qui lui persuaderent de quitter son état. Il se mit à prêcher & publier les vices de son ordre. Il reprocha aux augustins des choses si extraordinaires, que les auditeurs en furent saisis d'horreur. Quelques-uns coururent aussi-tôt en avertir ces religieux, dont douze vinrent à l'église où Pareshull prêchoit encore. Un d'eux s'approcha & lui donna le démenti. Les Lollards se jetterent sur lui, le foulerent aux pieds & lui donnerent plusieurs coups. Ils chasserent les autres augustins de l'église & les poursuivoient, voulant brûler leur couvent; mais ils furent arrêtés par quelques-uns de ces religieux, qui leur parlerent modestement & humblement.

Cependant les Lollards prierent Pierre Pareshull de mettre par écrit ce qu'il savoit de son ordre. Il le fit & accusa plusieurs augustins d'avoir tué de leurs confreres, d'avoir commis plusieurs autres crimes énormes, & afficha cet écrit à la porte de la cathédrale de Londres. Il étoit soutenu par les gentilshommes que l'on nommoit chaperonnés, parce qu'ils n'ôtoient leurs chaperons à personne, pas même devant le saint sacrement. Un de ces seigneurs fit ôter de sa chapelle

toutes les images, hors celle de Ste. Catherine; un autre ayant communié la veille de Pâques, tira l'hostie de sa bouche; & malgré les remontrances du prêtre qui le suivoit, étant arrivé à la maison en mangea une partie avec de l'oignon & l'autre avec des huitres, disant que l'eucharistie n'étoit pas de meilleure condition que son pain ordinaire.

XXXVIII. Vie de Lolhard Walter chef des Lollards en Angleterre. *Basnage hist. de la religion des églises réformées t. II. p. 109.*

Tels étoient les Lolhards ou Lollards en Angleterre. Ils tiroient leur nom de Walter Lolhard qui prêchoit en Allemagne vers l'an 1315. diverses erreurs tirées des Pétrobusiens & des Henriciens. On dit qu'il prêcha ensuite en Piémont, d'où il passa en Angleterre & embrassa les erreurs de Wiclef, d'où vient qu'on donna aux Wiclésistes le nom de Lollards. Ils se séparerent de l'Eglise Romaine en 1389. & se choisirent des prêtres pour célebrer parmi eux l'office divin. Comme ils se sentoient appuyés par une infinité de personnes qui avoient embrassé leurs sentimens, ils eurent la hardiesse de présenter à la chambre des communes une remontrance contenant deux articles tout contraires à la doctrine & aux pratiques de l'église catholique. Le Roi étoit alors absent, & les évêques lui députerent pour le prier de retourner incessamment dans son royaume, pour arrêter le cours de ces erreurs & de ces désordres. On procéda contr'eux en 1410. & en 1413. on leur défendit de s'assembler & de prêcher, & au peuple d'assister à leurs prédications. En 1414. le parlement ordonna que tous les Magistrats & autres exerçant quelque emploi public, feroient tous leurs efforts pour exterminer ces hérétiques, & qu'ils assisteroient les évêques dans l'exécution de ce dessein. Plusieurs Lollards furent brûlés vifs, d'autres sortirent du royaume, & d'autres abjurerent leurs erreurs pour éviter les supplices. Lolhard fut brûlé à Cologne en 1422..

XXXIX. Mort du pape Urbain VI. an. 1389. *Théod. Niem. c. 68. 69. Rainald. &c. vit. Pap. Aven. &c.*

Le pape Urbain VI. résolu d'aller à Naples pour se mettre en possession de ce royaume qu'il prétendoit lui appartenir nuement, partit de Pérouse vers la mi-août 1388. avec une armée. Etant à dix milles de Pérouse son mulet s'abattit sous lui, & le Pape se trouva blessé en divers endroits, ensorte qu'il ne pouvoit plus aller à cheval : delà il se fit porter à Tivoli, puis à Férentine; enfin voyant que l'argent lui manquoit & que l'hiver approchoit, il vint à Rome & y fut reçu avec peu d'honneur au commencement d'octobre. L'onzieme avril 1389. il fit trois institutions mémorables; par la premiere, il fixa l'espace du jubilé à trente-trois ans; par la seconde, il établit la fête de la Visitation de la Ste. Vierge & la fixa au second jour de juillet; la troisieme porte que la fête du S. Sacrement pourroit se célebrer nonobstant l'interdit, & que ceux qui accompagneroient le saint sacrement depuis l'église jusques chez le malade, ou de chez le malade à l'église, gagneroient cent jours d'indulgence.

Il commença à se mal-porter dès le 14 d'août 1389. la maladie se déclara entiérement vers la mi-septembre; & après vingt-huit jours de langueur il mourut le quinze d'octobre de la même année, ayant tenu le saint siege onze ans dix mois & huit jours. Son corps fut enterré à S. Pierre de Rome dans la chapelle de S. André.

XL. Election du pape Boniface IX. successeur d'Urbain. VI. *ann. 1389. Theod. Niem. c. 69.*

Les cardinaux de son obédience qui étoient à Rome, donnerent avis de sa mort aux rois & aux princes qui le reconnoissoient, savoir, l'empereur Venceslas, son frere Sigismond roi de Hongrie, Richard roi d'Angleterre, Jean roi de Portugal & les autres princes & républiques de son obédience. Les cardinaux qui étoient absens de Rome s'y rendirent au plutôt; & s'étant assemblés au conclave au nombre de quatorze, ils élurent le 2 de novembre 1389. Pierre Thomacelli connu sous le nom de cardinal de Naples. Il prit le nom de Boniface IX. & fut couronné le jour de S. Martin onzieme du même mois. Il étoit Napolitain & savoit assez la grammaire; mais ne savoit écrire ni chanter, & ignoroit les affaires & le stile de la cour de Rome; en sorte que, n'entendant pas ce qu'on lui demandoit, il signoit sans choix les suppliques, & prononçoit confusément sur les conclusions prises par les avocats au consistoire. Dès le dix-huit décembre suivant il fit quatre nouveanx cardinaux, & rétablit les trois cardinaux déposés par Urbain VI. son prédécesseur; savoir, Adam Eston évêque de Londres, Barthelémi Mezza-Vacca évêque de Riéti & Landolphe Matermori archevêque de Bari. De plus il reçut comme cardinal Pile de Prato archevêque de Ravenne, qui avoit quitté Urbain pour Clement & qui revint à Boniface.

XLI. Le roi Charles VI. à Avignon.

Mais avant que ceci fût connu en France, il se passa bien des choses, tant à la cour du Pape à Avignon, qu'à celle du roi Charles VI. Ce Prince arriva à Avignon le 30 d'octobre 1389. Le premier de novembre, fête de la Toussaints, le Pape couronna roi de Sicile le jeune Louis d'Anjou cousin germain du roi Charles VI. qui, en cette cérémonie, donna à laver à la messe au Pape, & le nouveau roi y communia sous les deux especes. Le roi s'en retourna chargé de présens, & le Pape lui accorda la disposition de quatre évêchés & de sept cens cinquante bénéfices à son choix, en faveur des pauvres clercs de son royaume; ce qui fit beaucoup murmurer les étudians, qui se voyoient par-là frustrés de leurs espérances.

Quand les cardinaux de l'obédience de Clement VII. qui étoient à Avignon, eurent appris la mort d'Urbain VI. ils s'assemblerent, & supposant que les cardinaux qui étoient à Rome, au lieu d'entrer au conclave pour choisir un nouveau pape, vien-

droient se réunir à Clement, & par-là mettroient fin au schisme. Dans cette pensée ils manderent au roi Charles VI. la mort d'Urbain, & le prierent d'écrire aux princes qui tenoient pour Urbain, d'embrasser l'obédience de Clement & de mettre fin au schisme. Le roi Charles VI. en parla au Duc de Bourgogne, qui lui conseilla de ne faire aucune démarche sur cette affaire, qu'il n'eût vu ce que les cardinaux de Rome auroient fait. L'université de Paris, dont l'autorité étoit alors fort grande, non seulement dans l'église, mais aussi dans l'état, envoya des députés au Roi jusqu'à trois fois, pour le prier de remédier au schisme; mais elle n'en reçut aucune réponse, ce qui la mortifia beaucoup.

XLII. Boniface IX. se réconcilie avec le Roi & la Reine de Naples. *an.* 1389. 1390. *Theod. Niem. c.* 64. *Rainald. an.* 1390. *n.* 10.

Le pape Boniface IX. voyant bien qu'il ne pouvoit soutenir la guerre que son prédécesseur Urbain VI. avoit commencée contre les deux prétendans à la couronne de Naples, Ladislas & Louis, aussi-tôt après son élection, reçut en grace Ladislas avec Marguerite sa mere & Jeanne sa sœur, en leur donnant l'absolution de toutes les censures dont Urbain les avoit frappés, donnant au Cardinal de Florence le titre de légat pour couronner Ladislas, alors âgé d'environ dix-sept ans, & nommant le Cardinal comme son tuteur, & la Reine sa mere sa tutrice jusqu'à sa majorité. Le Cardinal vint à Gaïete au mois de mai 1390. & y couronna Ladislas, qui prêta foi & hommage au Pape pour le royaume de Sicile, aux mêmes conditions que Charles-de-la-Paix son pere l'avoit prêté. Comme le parti de Louis d'Anjou étoit maître de Naples, Ladislas se tenoit à Gaïete & n'en osoit sortir.

Au mois de juin 1390. le nouveau roi de Sicile Louis II. d'Anjou partit de France pour passer à Naples, avec une armée considérable & bien pourvue de vivres. Le pape Clement VII. qui le soutenoit, lui donna pour conseil le cardinal Pierre de Turi, qu'il fit aussi son légat en ces quartiers-là. Louis ne s'embarqua toute-fois à Marseille que le vingt de juillet avec sa flotte; & étant arrivé à Naples, il attaqua les châteaux de l'Œuf & de S. Elme, qui tenoient encore pour Ladislas, & obligea la garnison à se rendre. Il réduisit aussi la ville de Ponzola; mais le pape Boniface envoya six cens chevaux au secours de Ladislas, & promit des indulgences à ceux qui prendroient les armes contre Louis.

XLIII. Jubilé à Rome. *an.* 1390. *Theod. Niem. c.* 62. *Rainald.* 1390. *n.* 8.

Le grand jubilé ayant été ouvert à Rome dès Noël de l'an 1389. il y eut pendant toute l'année 1390. un très-grand concours de pélerins pour gagner l'indulgence du jubilé; mais il n'y en vint que des pays de l'obédience de Boniface, d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne, de Boheme & d'Angleterre. On fit de grandes offrandes aux églises; mais la plus grande partie tomboit entre les mains du pape Boniface; ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer

encore dans divers pays des quêteurs qui vendoient l'indulgence à ceux qui ne pouvoient ou ne vouloient pas aller à Rome, & donnoient aux quêteurs autant que leur auroit coûté le voyage de Rome. Ce qui produisit beaucoup d'argent, y ayant telles provinces dont ces quêteurs tirerent plus de deux cens mille florins d'or; car ils prétendoient avoir la puissance de remettre tous les péchés sans autre pénitence, & de dispenser de toutes les irrégularités. A leur retour à Rome ils rendirent compte au Pape de leur recette; mais plusieurs le firent d'une maniere très-infidelle.

A l'exemple de ces quêteurs, il y eut aussi des religieux mendians & des clercs séculiers, qui se disant envoyés par le Pape ou par ses légats, & faisant valoir leurs facultés, vraies ou fausses, donnoient des absolutions pour de l'argent & souvent pour de petites sommes, sans avoir égard à l'énormité des péchés, ni à la contrition des pécheurs, à la restitution ou à la satisfaction. Ils dispensoient aussi, pour une légere compensation, de toute sorte de vœux de chasteté, d'abstinence, de pélerinage, ou d'autres: ils absolvoient & réconcilioient les hérétiques & les schismatiques sans abjuration en forme; ils réhabilitoient les bâtards & donnoient dispense pour se marier dans les degrés défendus. Enfin ils donnoient toutes sortes de graces pour de l'argent, qu'ils tiroient au nom de la chambre apostolique; & toute-fois ils ne lui en rendoient aucun compte. Tels furent les tristes effets du schisme, où les papes manquant des secours ordinaires, étoient obligés de recourir à des moyens peu canoniques pour tirer de l'argent.

XLIV. Paul Tigrin faux patriarche de Constantinople. *an.* 1390. *Juven. Urs. p.* 78. *Labour. l.* 9. *c.* 10.

Paul Tigrin faux patriarche de Constantinople ayant été mis en prison à Rome par le pape Urbain VI. en fut délivré en 1390. par Boniface IX. Tigrin étoit Grec de naissance, né dans une ville de l'Archipel de parens pauvres; il s'embarqua avec quelques autres qui étoient d'intelligence avec lui, & se disoit patriarche de Constantinople; car alors il y avoit deux patriarches de cette ville, l'un Grec qui y résidoit, & l'autre Latin qui avoit sa résidence en quelqu'autre endroit de l'Europe. Cet imposteur débarqua premiérement dans l'isle de Chypre, dont le Roi se fit couronner de sa main, & lui donna trente mille florins d'or. On venoit de tous côtés lui demander, comme au Pape, des graces qu'il accordoit facilement, les faisant bien payer, de sorte qu'il amassa beaucoup d'argent. Ensuite il vint à Rome prétendant y faire le même personnage; mais le pape Urbain le fit examiner, & il survint des gens qui lui soutinrent en face que la même année ils avoient vu en Gréce le véritable Patriarche de Constantinople. Etant ainsi convaincu d'imposture, il fut mis en prison

par ordre d'Urbain VI. qui confisqua son trésor, & laissa Paul en cet état le reste de son pontificat.

Mais au couronnement de Boniface IX. il fut mis en liberté suivant la coutume. Alors il vint en Savoie, & sachant que le vrai Patriarche de Constantinople étoit parent du Comte, il alla trouver ce Prince, disant que c'étoit lui, lui montrant une généalogie à laquelle il fut trompé. Ainsi il reçut très-bien le prétendu Patriarche, le fit habiller selon sa dignité & l'envoya avec douze chevaux à Avignon, le recommandant au pape Clement comme son parent & patriarche de Constantinople. Clement lui fit de grands biens en reconnoissance des maux qu'il disoit avoir soufferts du pape Urbain VI. à son occasion. D'Avignon il vint en France, où il fut très-bien reçu du Roi.

Félibien hist. de S. Denis p. 305.

Ce prétendu Patriarche étant à S. Denis, dit aux religieux de ce monastere : Je sais que vous avez le corps de votre Saint; mais j'ai encore quantité de ses livres & même sa ceinture, que je pourrois vous remettre si vous me donniez deux de vos religieux pour m'accompagner. On les lui donna, & ils l'accompagnerent jusqu'à la mer où il s'embarqua à la dérobée, sans dire adieu, emportant son argent. Ces religieux le voulurent suivre & allerent jusqu'à Rome, où ils apprirent que ce n'étoit qu'un imposteur, & s'en revinrent.

XLV. Ordonnance du roi Richard II. sur les bénéfices d'Angleterre. *ann. 1391. Valsing. p. 343. & seq. Rainald. an. 1391. n. 19.*

En Angleterre, le roi Richard II. dans un parlement qu'il tint le 16 de janvier 1391. ordonna que désormais personne ne passeroit la mer pour obtenir des provisions de bénéfices, sous peine d'être arrêté & emprisonné comme rebelle au Roi. Le pape Boniface, qui étoit reconnu en Angleterre, se plaignit vivement de cette ordonnance comme suggérée par quelques esprits séditieux, & renouvellant une pareille ordonnance du roi Edouard son ayeul, conforme à celle d'un autre Edouard plus ancien. Le Pape, dis-je, soutint dans la bulle qu'il écrivit à ce sujet le 4 de février 1391. que les laïcs, quelque pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des biens ecclésiastiques; que tout ce qu'ils ordonnent, même en faveur de l'église, est une usurpation de l'autorité d'autrui. Il conclut en déclarant nulles les ordonnances dont il s'agit, tant celle du roi Richard que celles des deux Edouards, comme notoirement contraires à la liberté de l'Eglise Romaine; & ordonna à tous ceux qui se seront emparés de quelques bénéfices, sous prétexte de ces ordonnances, de les quitter dans deux mois avec restitution des fruits.

Mais on n'eut point d'égard à cette bulle en Angleterre, & peut-être n'y étoit-elle pas encore arrivée, lorsque le même roi Richard fit une proclamation à Londres, portant que tous les

bénéficiers qui étoient en cour de Rome revinssent en Angleterre vers la S. Nicolas, c'est-à-dire, au commencement de décembre, crainte de perdre leurs bénéfices; & que tous ceux qui n'en n'avoient pas encore revinssent aussi, sous peine de forfaiture. Les Anglois qui étoient à Rome obéirent, & le Pape envoya en diligence en Angleterre un nonce, savoir, Nicolas abbé de Nonentule, pour reconnoître l'état des choses & les causes de ce statut du dernier parlement. Le Nonce étant arrivé près du roi Richard, lui fit de grands complimens de la part du Pape, & lui demanda la révocation de l'ordonnance en question, comme contraire à la liberté ecclésiastique. Il joignit d'autres remontrances touchant l'état temporel de la Sicile, du royaume de Naples, les vues que la France avoit sur l'Italie en y envoyant Louis d'Anjou, que Clement VII. avoit fait couronner roi de Naples; qu'il avoit aussi promis de couronner un autre roi de Toscane & de Lombardie; les périls où seroit exposée l'Angleterre, si l'antipape Clement & le Roi de France prenoient le dessus. Le roi Richard lui répondit qu'il auroit égard à ses remontrances, & lui dit d'attendre jusqu'à la tenue du prochain parlement, à quoi le Nonce consentit aisément.

Le parlement se tint le vendredi 10 de novembre 1391. & on y traita des plaintes du Papé contre l'ordonnance du mois de janvier précédent. Le Roi & le Duc de Lancastre paroissoient vouloir déférer au Pape; mais les seigneurs ne voulurent pas consentir que ceux qui alloient à Rome y pussent obtenir impunément des bénéfices comme auparavant. Toute-fois, pour ne paroître pas ne rien accorder au Pape ni au Roi, ils consentirent que, par permission du Roi, on pût impétrer ainsi des bénéfices jusqu'au prochain parlement.

XLVI. Guerre entre les deux rois de Naples, Ladislas & Louis II. d'Anjou *an.* 1392. *Rain. an.* 1392. *n.* 2. *Labour. l. xij. c.* 6. *Juven. des Urs. p.* 94.

Le royaume de Sicile ou de Naples, disputé entre Ladislas & Louis d'Anjou, le premier soutenu par Boniface IX. & le second par Clement VII. étoit une pomme de discorde pour les uns & pour les autres. Les deux Rois n'étoient pas assez puissans pour soutenir seuls la guerre; & les deux Papes, pour subvenir aux frais de la guerre, étoient obligés d'employer des moyens violens afin de tirer de l'argent des peuples de leurs obéissances, à qui ces impositions étoient très-à charge. Boniface qui soutenoit Ladislas, voyant ses finances épuisées, vendit quelques terres de l'église, & ordonna que les bénéficiers, nouvellement pourvus par le saint siege, payeroient à la chambre apostolique la moitié des fruits de la premiere année. Clement qui appuyoit Louis II. d'Anjou, sollicité par la reine Marie mere de Louis, imposa une décime sur tout le clergé de France sans en excepter personne,

pas même l'université. Le Recteur en porta ses plaintes au Roi, qui promit d'en écrire au Pape. La plûpart des évêques s'assemblerent & résolurent de ne pas payer; & que s'ils étoient pressés par les collecteurs, ils en appelleroient au Pape mieux informé. Ils le firent & envoyerent exprès deux notaires à Avignon, qui afficherent secrétement l'acte d'appel aux portes du palais du Pape : tout cela inutilement, la décime fut payée.

XLVII. Opposition aux privileges du clergé en France. *ann.* 1392. *Labour. l. xij. c. 2.*

Au conseil du Roi on n'étoit nullement favorable aux privileges du clergé. Le connétable Olivier de Clisson, Buraut de la Riviere & Jean le Mercier seigneur de Noviant, les trois personnes qui avoient le plus de crédit auprès de Charles VII. crioient hautement contre les évêques qui faisoient exercer la justice séculiere, même au criminel, & qui étendoient le privilege de la cléricature au delà de ses justes bornes. Ces plaintes étoient appuyées par quelques docteurs de l'ordre des mendians, qui n'avoient ni seigneuries, ni justices à conserver, & qui avoient même intérêt à affoiblir les autres religieux qui en avoient. L'université de Paris résolut de se joindre au clergé, dont elle faisoit partie pour soutenir l'intérêt commun. N'ayant pu obtenir audience du Roi, elle cessa ses leçons & ses exercices; ce qui fit sortir de Paris grand nombre d'étudians. Les membres de l'université s'étant assemblés de nouveau, firent au Roi une députation du Recteur avec vingt des plus notables, qui obtinrent enfin audience du Roi, quoiqu'avec peine, & comme le Docteur, chargé de porter la parole, commençoit sa harangue, le Chancelier lui dit : que le Roi étoit informé du sujet qui les amenoit; qu'il vouloit bien leur accorder ce qu'ils vouloient lui demander, & qu'il l'auroit même fait plutôt, s'il eût été informé de leurs priviléges.

XLVIII. Députation de deux chartreux au Pape & au Roi pour l'union *an.* 1392. *Labour. l. xij. c 7. Spicil. t. VI. p. 54.*

Vers le même tems le pape Boniface IX. envoya en France deux chartreux, savoir, Pierre prieur de la chartreuse d'Ast, & Barthelémi de l'Isle de Gorgone, pour essayer de procurer l'union & de mettre fin au schisme. Ces deux Religieux vinrent d'abord à Avignon, & quoiqu'ils protestassent qu'ils étoient porteurs de lettres du Pape Boniface au Roi de France, on les retint enfermés jusqu'à ce que le Roi, pressé par les instances de l'université, écrivît à Clement, qui n'osa les retenir d'avantage. En les envoyant, il leur dit : assurez le Roi que de notre part nous nous employerons sérieusement à procurer l'union, quand il nous en devroit coûter, non seulement notre dignité, mais la vie. La suite fera voir que ces protestations n'étoient rien moins que sinceres.

Les deux Chartreux n'arriverent à Paris que vers la fin de décembre 1392. ils furent reçus & écoutés favorablement; & comme on

on ne vouloit offenser ni Boniface ni Clement, on se contenta de faire réponse de vive voix, & de faire dire à Boniface que le Roi louoit ses bons sentimens pour l'union de l'église, & qu'il étoit prêt à employer tout son pouvoir à la procurer; & pour mieux témoigner cette bonne volonté, on expédia des lettres à tous les princes d'Italie pour les inviter à concourir à l'union. On joignit à ces deux Chartreux Italiens deux autres chartreux de France pour porter ces réponses à Boniface. On rendit de solemnelles actions de graces à Dieu pour le consentement des princes à l'union, par une procession solemnelle à S. Martin-des-Champs le 25 de janvier 1393.

Ensuite on publia dans l'université que chacun seroit reçu à donner un mémoire des moyens qu'il estimeroit les meilleurs pour parvenir à l'union de l'église; qu'on mettroit ces mémoires par écrit, & qu'on les jetteroit dans un coffre par un trou en maniere de tronc. Après quoi on nomma des commissaires pour les examiner, & ils trouverent que tous ces moyens se réduisoient à trois : la cession des deux prétendus papes, le compromis & le concile général; ces trois moyens furent présentés au Roi, & rédigés en forme de lettre par Nicolas de Clémengis bachelier en théologie.

Les quatre Chartreux étant arrivés à Pérouse où étoit le Pape, lui remirent les mémoires dont ils étoient chargés. Boniface répondit au Roi, en l'exhortant à se détacher de Clement & à s'attacher uniquement à lui, sans faire de sa part aucune démarche pour l'union; ce qui fut cause que les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui gouvernoient pendant les accès de la maladie du Roi, ne jugerent pas à propos de lui faire aucune réponse. *20 juin. 1393*

Cependant Boniface ayant réduit à son obéissance les villes de Boulogne, Pérouse & autres de la Marche d'Ancône & de la Romagne, les Romains l'envoyerent inviter de revenir à Rome, où il seroit plus en sûreté qu'ailleurs; il se rendit à leurs prieres, après cependant avoir fait avec eux un traité qui regle les droits qu'il devoit exercer dans la ville & les officiers qu'il y devoit avoir. *Rainald. an. 1393. n. 5. 6.*

XLIX. Lettre de Clemengis touchant l'union. *an. 1393 Juvenal des Ursins. p. 104 du Boulay. hist. univ. t. IV. p. 685.*

Nicolas Clémengis ayant achevé la lettre qui devoit être présentée au Roi touchant l'union, elle fut lue & approuvée dans une assemblée générale de l'université tenue aux Bernardins le 6 de juin 1394. Dans cette lettre Clémengis se déclare pour la voie de la cession, comme la plus propre pour sauver l'honneur des princes qui ont adhéré à l'un ou à l'autre Pape, pour calmer les consciences des fideles de l'une & de l'autre obédience & pour éviter le scandale; les deux prétendans eux-mêmes doivent

prendre ce parti pour leur propre honneur, de peur, que venant à la discussion, elle ne tourne à la honte de l'un ou de l'autre, ou de tous les deux.

La seconde voie, qui est celle d'un concile particulier ou d'un compromis que les deux prétendans feroient entre les mains de quelques personnes notables qu'ils choisiroient eux-mêmes avec plein pouvoir de terminer le différend; cette voie abrégeroit le chemin à l'union, & éviteroit les difficultés de la convocation & de la tenue d'un concile général.

La troisieme voie, qui est celle du concile général, seroit utile non seulement pour l'extinction du schisme, mais aussi pour le rétablissement de la discipline & pour la correction des mœurs; mais il seroit bon que ce concile fût composé non seulement des prélats, mais aussi des docteurs en théologie & en droit, & même des députés des chapitres des cathédrales & des principaux ordres religieux. Il conclut: nous disons hardiment que si un des contendans refuse opiniâtrément ces trois voies, sans en proposer une autre suffisante, il doit être jugé schismatique obstiné, & par conséquent hérétique. Il ajoutoit une triste peinture de l'état où l'église étoit réduite depuis le schisme, où l'on voyoit les prélatures remplies de sujets indignes, les églises & les monasteres pillés, désolés, abandonnés ou détruits; la simonie tellement en vogue, que sans argent on ne peut obtenir ni graces ni bénéfices. On vend jusqu'aux sacremens, principalement l'ordination & la pénitence. On n'éleve aux dignités ecclésiastiques, pour la plûpart, que des personnes très-incapables & très-indignes. Le service divin diminué par-tout & en quelque lieu entiérement abandonné; les mœurs & les vertus de l'ancienne église tellement oubliées, que si les peres revenoient, à peine pourroient-ils reconnoître que ce fût la même église qu'ils ont autrefois gouvernée. Cette lettre ayant été lue au Roi, il en parut content & la fit traduire en françois pour être examinée plus à loisir, car elle étoit écrite en latin suivant l'usage de l'université. Il donna jour aux députés pour recevoir sa réponse; mais pendant l'intervalle le Cardinal de Lune se donna tant de mouvement, qu'il fit changer les dispositions de la cour; & le jour de l'audience étant venu, le chancelier Arnauld de Corbie dit aux députés de l'université: le Roi ne veut plus entendre parler de cette affaire, il vous défend absolument de la poursuivre ni de recevoir aucune lettre sur ce sujet, que vous ne les lui apportiez sans les ouvrir. L'université, après avoir insisté inutilement, fit cesser les leçons, les prédications & les autres exercices de sa profession, jusqu'à ce qu'on lui fît justice.

La lettre de l'université fut envoyée au pape Clement, auquel l'université elle-même écrivit ensuite, le priant d'y avoir égard, & aux trois voies d'union qui y sont proposées. Elle se plaint amérement du Cardinal de Lune sans le nommer. Il a tenté premiérement, dit-elle, d'empêcher que nous n'eussions audience du Roi, n'y ayant pas réussi, il s'est efforcé de nous faire imposer silence perpétuel ; mais on le lui a refusé. L'université demande justice au Pape & l'exhorte à travailler sérieusement à l'union, puis elle ajoute : le mal est venu à ce point, que plusieurs disent tout haut : il n'importe qu'il y ait plusieurs papes, & on en pourroit mettre un en chaque royaume, qui fussent tous égaux en autorité.

L. Mort du pape Clement VII. *an.* 1394. *Vit. Pap. t. I.* p. 536. & 1396.

Le pape Clement ayant reçu ces lettres, les lut en présence de ceux qui étoient avec lui ; puis se levant en grande colere, il dit tout haut : ces lettres sont empoisonnées & tendent à diffamer le saint siege. Ceux qui les avoient apportées, craignant pour leurs personnes, se retirerent promptement. Depuis ce jour Clement demeura triste & pensif, peu après il tomba malade ; & le mercredi 16 de septembre 1394. après avoir oui la messe, rentré dans sa chambre, il fut attaqué d'apoplexie & mourut. Il avoit tenu le siege près de seize ans. Aussi-tôt que la nouvelle de sa mort fut arrivée, l'université envoya au Roi une députation, pour le prier de mander aux cardinaux d'Avignon qu'ils retardassent l'élection jusqu'à ce qu'il eût plus amplement délibéré sur l'affaire de l'union ; de plus ils le prierent d'assembler les prélats, les barons & les membres les plus fameux des universités, pour donner leurs avis sur la maniere de procéder en cette affaire. Enfin ils le prierent d'écrire au pape Boniface & aux seigneurs qui tenoient son parti, & de permettre à l'université de Paris d'écrire aux autres universités sur ce sujet, & d'ordonner dans son royaume des prieres publiques pour la paix de l'église. Le Roi agréa toutes ces demandes, ordonna à l'université de reprendre ses exercices & ses leçons qu'elle avoit interrompus depuis assez longtems. Le même jour vingt-trois septembre après dîner le Roi assembla son conseil, & le Chancelier dit de sa part, qu'il étoit d'avis d'envoyer de sa part aux cardinaux d'Avignon le patriarche Simon de Cramaud, Pierre d'Ailli son aumônier & le Vicomte de Melun, pour travailler à l'union de l'église. Mais le Duc de Berry ayant représenté que les cardinaux verroient plus volontiers des laïcs, le Roi choisit Renaud de Roie & le Maréchal de Boucicaut, & fit partir devant un courier chargé d'une lettre, où il prioit les cardinaux de différer l'élection jusqu'à l'arrivée de ses envoyés. Mais quand le courier arriva, ils étoient entrés au conclave dès le samedi au soir vingt-six de septembre seulement ; il n'étoit

pas encore fermé. Le courier présenta la lettre du Roi au Cardinal de Florence doyen du college. Les cardinaux jugerent bien ce qu'elle contenoit, &, pour ne paroître pas mépriser la priere du Roi, ils résolurent tout d'une voix de n'ouvrir la lettre qu'après qu'ils auroient élu un pape. Or voici comme ils procéderent. Premiérement, pour pouvoir dire qu'ils n'étoient point fauteurs du schisme, ils dresserent un acte, où ils disoient en substance : Nous promettons & jurons que nous travaillerons de bonne foi à finir le schisme qui régne maintenant dans l'église, & donnerons pour cet effet aide & conseil au Pape futur, sans rien faire au contraire; ce que chacun de nous observera, quand même il seroit élevé au pontificat, jusqu'à céder cette dignité si les cardinaux jugent qu'il soit expédient pour l'union de l'église. Les cardinaux souscrivirent cet acte, & en jurerent l'observation sur les évangiles dans le conclave devant l'autel, où on célébroit la messe commune. Ceux qui souscrivirent étoient au nombre de dix-huit.

LI. Election du pape Benoît XIII. le 28 septembre. *ann.* 1394. *Vit. Pap. p.* 556 *& suiv. spicileg. p.* 65. 68. 120. 701. 123.

Le lundi vingt-huit de septembre veille de la S. Michel, les cardinaux présens élurent pape tout d'une voix Pierre de Lune, puis, à l'heure du dîner, ils sortirent du conclave & menerent le nouveau Pape à l'église cathédrale d'Avignon, où il prit le nom de Benoît XIII. & le garda pendant trente ans; il y en avoit dix-neuf qu'il étoit cardinal, l'ayant été fait par Grégoire XI. en 1375. On le nommoit le Cardinal d'Arragon. Depuis le schisme il témoignoit hautement le desir qu'il avoit de réunir l'église, il en parloit ainsi aux rois & aux princes, aux prélats & au peuple même en prêchant publiquement; & dans sa légation de France, il témoignoit en toute occasion que si jamais il succédoit à Clement, il vouloit, à quelque prix que ce fût, réunir toute l'église. C'est sur ses sentimens si publics que les cardinaux se hâterent de l'élire pape; car ils ne furent qu'un jour dans le conclave. L'université de Paris ayant su son élection, lui écrivit pour l'en féliciter, espérant toujours qu'il effectueroit le desir qu'il avoit témoigné si souvent de réunir l'église. Benoît lui-même répondit à l'université, témoignant toujours le même desir de l'union & de la paix; mais toute la suite de sa conduite fera bien voir le peu de sincérité de ses sentimens.

LII. Concile de Paris. *an.* 1395 *t. XI. Concil p.* 2511. *Juvenal des Ursins. Spicil. t. VI. p.* 71.

Au commencement de l'an 1395. le roi Charles VI. convoqua une grande assemblée à Paris pour le jour de la Chandeleur 2 de février 1395. Il s'y trouva deux patriarches, savoir, celui d'Alexandrie & celui de Jérusalem; sept archevêques, Lion, Sens, Reims, Rouen, Tours, Bourges & Besançon; quarante-six évêques, neuf abbés, quelques doyens & grand nombre de docteurs.

Quand on fut assemblé après la messe solemnelle & l'invocation du S. Esprit, Simon de Cramaud patriarche d'Alexandrie demanda à chacun des assistans de dire son avis en conscience. Il s'en trouva quatre-vingt-sept qui conclurent qu'il falloit procéder par la voie de cession & non autrement. Mais les nonces du pape Benoît, qui étoient alors à Paris, insisterent auprès du Roi à ce qu'on ne determinât rien dans cette assemblée, & qu'on renvoyât au Pape la derniere décision; ce que le Roi accorda.

Le concile dura un mois entier, & on choisit pour envoyer au Pape les Ducs de Berri & de Bourgogne oncles du Roi, & le Duc d'Orléans son frere, avec quelques autres de son conseil, auxquels on dressa une instruction portant les inconvéniens de la voie du compromis & de celle du concile, & concluant pour la cession, où l'on entroit dans le détail de la maniere de l'exécuter & d'élire un autre Pape. Les trois Ducs arriverent à Avignon le samedi 22 mai 1395. & le lundi suivant ils firent en consistoire public leurs propositions tendantes en général à l'union de l'église. Le mardi suivant ils eurent une conférence sécrete avec le Pape, auquel ils demanderent l'acte dressé dans le conclave, dont ils prirent copie. Le mercredi & le vendredi suivans ils presserent le Pape de s'expliquer sur la maniere dont il vouloit procurer l'union, & il n'en proposa point d'autre qu'une conférence entre lui & Boniface avec les Cardinaux, sur laquelle toutefois il ne voulut pas s'expliquer plus en détail, de peur, disoit-il, que ses adversaires n'y missent obstacle.

LIII. Les Ducs de Berri, de Bourgogne & d'Orleans envoyés à Benoît XIII. *an.* 1395. *Vit Pap. Aven. p.* 1116.

Le premier jour de juin qui fut le mardi de la Pentecôte, les Ducs & leur conseil eurent une conférence avec le Pape & les cardinaux & proposerent la voie de cession, & prierent Benoît de la choisir préférablement à toute autre. Il répondit: expliquez-m'en la maniere & la pratique, j'en prendrai conseil & vous ferai une réponse dont vous aurez sujet d'être satisfaits. Les Princes peu contens de cette réponse, se retirerent dans leurs hôtels. Ils envoyerent dire aux cardinaux de les y venir trouver, & leur demanderent s'ils croyoient la voie de la cession la plus propre pour parvenir à la paix de l'église. Ils répondirent que la voie de conférence proposée par Benoît, leur paroissoit convenable; mais que puisque la voie de cession paroissoit la meilleure au Roi & à son conseil, ils vouloient s'y conformer, & sur le champ on écrivit leurs avis. Il n'y eut que le seul Cardinal de Pampelune, Espagnol, qui refusa de s'y soumettre.

Enfin le pape Benoît ayant en vain essayé pendant trois semaines d'amener les Ducs à son sentiment, leur donna sa réponse par écrit en forme de bulle, qui se réduit à rejetter la voie



de cession & s'en tenir à la conférence entre lui & Boniface. La bulle est du 20 juin 1395. le jeudi premier de juillet les cardinaux vinrent trouver le Pape par ordre des Ducs, & s'efforcerent de lui persuader d'accepter la voie de cession, pour éviter les scandales & les maux dont l'église étoit menaçée; mais il n'eut point d'égard à leurs remontrances. Huit jours après les Ducs eurent une derniere audience dont ils ne furent pas plus satisfaits; enfin ils prirent le chemin de Paris, où ils arriverent le jour de S. Barthelémi vingt-quatre août. Ils firent leur rapport au Roi & à son conseil de ce qui s'étoit passé, & le supplierent de poursuivre ce qu'il avoit commencé pour l'union de l'église. Il fut conclu que le Roi enverroit aux autres Princes chrétiens pour ce sujet; & en effet il envoya en Allemagne & en Angleterre, & l'université de Paris y envoya de même; mais tout cela fut presque sans effet.

LIV. L'université de Paris s'emploie à la paix de l'église. *an.* 1395. 1396. *Du Boulay. hist. univ. Paris. l. iv. p. 753. & seq. Rainald. an.* 1395. 1396. *&c.*

L'université de Paris entra bien avant dans cette affaire, & prit fort à cœur d'engager Benoît XIII. à embrasser la voie de la cession qu'on lui présentoit. Elle écrivit à toutes les universités, à tous les rois & les princes, pour leur demander la voie de la cession. Elle reçut des lettres de toute la chrétienté sur le même sujet. L'université d'Oxford consultée par Richard roi d'Angleterre, sur la lettre de l'université de Paris, se déclara pour la voie du concile général, qui fut en effet suivie comme on le verra bientôt. Les Rois de France & d'Angleterre eurent une entrevue, dans laquelle le dernier convint de ne plus soutenir le pape Boniface, mais de l'obliger aussi bien que Benoît à suivre la voie de la cession; & dans une lettre qu'il lui écrivit, il traitoit Boniface de pape & Benoît seulement de cardinal. Mais ce dernier ne voulut pas recevoir l'envoyé du roi Richard, à moins qu'il ne lui rendît les honneurs de pape; ce que l'envoyé refusa.

Benoît envoya à Rome quatre ambassadeurs pour conférer avec Boniface sur les moyens d'éteindre le schisme. Mais Boniface ne leur permit pas d'avancer plus loin que Fondi. Il permit seulement à François évêque de Ségovie de les aller trouver, avec ordre de lui rapporter fidellement ce qu'ils auroient dit. L'Evêque à son retour fit son rapport au Pape, qui prétendit qu'il avoit infidellement exécuté sa commission, & avoit traité avec les ambassadeurs de Benoît pour les faire venir à Rome, afin d'y exciter du tumulte. L'Evêque de Ségovie écrivit donc aux ambassadeurs, les exhortant à accomplir leur dessein. Boniface en étant averti, fit informer contre l'Evêque, avec ordre, s'il se trouvoit coupable, de les punir selon les canons.

L'université de Paris voyant que le pape Benoît demeuroit

inflexible, & que plus on s'efforçoit de lui persuader la cession, plus il s'opiniâtroit à la refuser, crut qu'il en falloit venir à la soustraction d'obéissance, & publia un écrit qui en faisoit voir les raisons, & racontoit tout ce que le roi Charles VI. & l'université avoient fait jusqu'alors pour procurer la paix, & conclut par un appel au Pape futur, unique & véritable de toutes les censures portées ou à porter par le pape Benoit; & l'acte lui en fut aussi-tôt signifié.

Benoît en fut extrêmement irrité, & par une bulle il déclare cette appellation nulle & de nul effet, sans préjudice de procéder contre les appellans selon que mérite leur insolence. L'Université à son tour écrivit aux cardinaux d'Avignon pour se plaindre de cette bulle, & les exhorter à s'appliquer plus que jamais à l'extinction du schisme, puis elle publia un second acte d'appel. *Du Boulay. t. IV. p. 803. 820. & 3 mai. 1396.* *10 juill. 1396.*

LV. Erreurs des Lollards ou Wicléfistes en Angleterre. *an. 1396. Valsing. an. 1395. p. 351.*

Les divisions qui déchiroient & affoiblissoient l'église, donnoient lieu aux hérétiques & aux mauvais chrétiens de se multiplier & de se fortifier. Les Lollards ou Wicléfistes d'Angleterre étoient les plus nombreux & les plus dangereux ennemis que l'église eut alors, & jamais elle n'avoit été moins en état de leur résister & de s'opposer à leur progrès. En 1395. les Wicléfistes afficherent publiquement à Londres des propositions abominables contre les ecclésiastiques & les sacremens. Le Roi qui étoit alors en Irlande, en revint promptement, & fit de fortes réprimandes aux seigneurs, qu'on accusoit de soutenir ces hérétiques. L'année suivante le Pape écrivit au roi Richard, le priant de condamner ceux que les prélats avoient déclarés hérétiques; c'est-à-dire, sans doute les Wicléfistes, dont on avoit condamné dix-huit articles tirés du trialogue de Wiclef.

Voici les plus remarquables de ces articles. La substance du pain demeure dans l'Eucharistie après la consécration. On ne peut sans témérité décider que les enfans morts sans baptême ne seront pas sauvés. Donner la confirmation n'est pas réservé aux évêques seuls. Du tems des apôtres il n'y avoit dans l'église que deux ordres, les prêtres & les diacres. Il n'y a point de vrai mariage entre les vieilles gens qui se marient sans espérance d'avoir des enfans. La dissolution des mariages à cause de l'alliance ou de la parenté est établie par les hommes. Le mariage est aussi bon par paroles du futur que par paroles du présent. Les douze agens de l'antechrist sont le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les archidiacres, les officiaux, les doyens, les moines, les chanoines séculiers & réguliers, les mendians & les quêteurs. C'est une hérésie de dire qu'il soit permis aux ministres de la loi de grace de recevoir des fonds de terre & des biens temporels.

Les seigneurs sont obligés, sous peine de damnation, d'ôter les biens temporels aux ecclésiastiques pécheurs d'habitude. Quiconque est en péché mortel n'est seigneur de rien, & ne doit pas être considéré comme seigneur temporel. L'on ne doit croire ce qu'enseignent le pape & les cadinaux, qu'autant qu'il est prouvé par les saintes écritures. Le reste doit être méprisé comme hérétique.

Ces dix-huit articles furent condamnés en 1396. dans un concile tenu à Londres par Thomas d'Arundel archevêque de Cantorbery, & réfuté par Guillaume de Videford franciscain, Anglois de nation, qui a fort bien combattu les erreurs de Wiclef par l'écriture & par les peres.

LVI. Suite de l'affaire du schisme. an 1396. 1397 *Theod. Niem. l. ij. c. 33. S. Antonin. t. III. p. 416.*

Sur la fin de cette même année 1396. c'est-à-dire, pendant le mois de septembre, plusieurs envoyés vinrent à Rome de la part de divers Princes de l'obédience du pape Benoît XIII. savoir, des Rois de France, d'Angleterre, de Castille, de Navarre & d'Aragon. Ils vinrent pour exhorter Boniface & le prierent que, pour faire cesser le schisme, il voulût bien renoncer à tout le droit qu'il prétendoit au pontificat, assurant que Benoît en feroit autant. Boniface répondit qu'il étoit vrai pape, & que son droit ne pouvoit être révoqué en doute, par conséquent qu'il ne pouvoit renoncer au pontificat. Ainsi les envoyés s'en retournerent vers leurs Maîtres sans avoir rien obtenu.

Au mois d'avril de l'année suivante 1397. on tint à Francfort une diete, où se trouverent les députés de l'université de Paris, & de plusieurs Rois & Princes chrétiens. L'empereur Venceslas n'y vint point, quoiqu'il y fût invité & qu'il l'eût promis. On y délibéra pendant douze jours sur l'union de l'église; & on envoya vers le pape Boniface pour l'exhorter à la cession, ce qu'il trouva fort mauvais, & s'en feroit volontiers vangé; ne le pouvant faire il essaya de les gagner par des graces qu'ils ne demandoient point, & enfin les renvoya sans leur donner des réponses positives.

Froissart.

En 1398. on tint à Reims une grande assemblée de seigneurs, tant de l'empire d'Allemagne que de la France, pour procurer l'union de l'église. Le roi Venceslas y vint avec son conseil. L'assemblée se tint pendant le Carême & finit le jour de Pâques sept d'avril. L'on y traita du mariage entre le fils du Marquis de Brandebourg, frere de Venceslas, & la fille du Duc d'Orleans. Mais les résolutions touchant les affaires de l'église furent toutes secretes. On sut seulement que Pierre d'Ailli évêque de Cambrai devoit aller à Rome en ambassade de la part de Venceslas & de Charles VI. pour exhorter Boniface à trouver bon qu'on fît une nouvelle élection

élection, pour juger lequel des deux, de Boniface ou de Benoît, demeureroit pape. Le Roi de France se faisoit fort du Roi d'Angleterre & de ceux d'Ecosse, de Castille, de Portugal, de Navarre & d'Arragon. Le roi Venceslas répondoit de son royaume de Boheme, de l'Allemagne jusqu'en Prusse, & de son frere Sigismond roi de Hongrie.

LVII. Ambassade de Pierre d'Ailli à Rome. an. 1398 *Launoi. Navar. hist. p.* 467.

Pierre d'Ailli étant arrivé en Italie trouva le pape Boniface à Fondi, & lui ayant exposé la cause de son voyage, le Pape lui dit qu'il falloit délibérer avec les cardinaux à Rome. En effet, étant allé à Rome il tint un consistoire, où les cardinaux dirent au Pape : S. Pere, vous devez dissimuler en cette occasion, & dire que vous obéirez volontiers à ce que vous demandent ces princes, pourvu que le prétendu Pape d'Avignon se démette de son côté ; que les Rois marquent le lieu où il leur plaira que se tienne le conclave, vous vous y trouverez volontiers & y ferez trouver les cardinaux. Cet avis plut à Boniface & il s'y conforma dans la réponse qu'il fit à l'Evêque de Cambrai. Les Romains de leur côté craignant de perdre ce Pape, dont la présence à Rome leur procuroit de très-grandes richesses, l'exhorterent fortement à ne pas céder, lui promettant d'exposer leurs vies & leurs biens pour le soutenir. Le Pape les rassura, en leur disant, que quoi qu'on pût faire, il ne se soumettroit jamais à la volonté du Roi ni de l'Empereur. Pierre d'Ailli, qui ignoroit tout cela, continuoit de négocier avec le Pape & les cardinaux ; mais il n'en put tirer d'autre réponse, sinon que quand Benoît se seroit soumis, Boniface se conduiroit de telle maniere que les Rois en seroient contens.

Cependant Benoît ayant su que Charles VI. avoit envoyé vers les princes de la chrétienté pour l'affaire de l'union, en fut très-affligé, & envoya au Roi le Cardinal de Pampelune pour s'en expliquer ; mais le Roi & les princes lui manderent de ne pas venir, ce qui mortifia encore le Pape davantage ; & en même tems on tint une grande assemblée à Paris, dans laquelle on convint que le meilleur moyen de mettre le pape Benoît à la raison, étoit de lui ôter non seulement la collation des bénéfices, mais aussi tout exercice de son autorité par une soustraction entiere d'obéissance ; & pour cet effet le chancellier Arnauld de Corbie dressa des lettres-patentes, où, après avoir expliqué l'affaire fort au long, le Roi prononça ainsi :

LVIII. Soustraction du royaume de France à l'obéissance de Be-

Nous, assistés des princes de notre sang & de plusieurs autres, & avec nous l'église de notre royaume, tant le clergé que le peuple, nous retirons entiérement de l'obéissance du pape Benoît XIII. & de celle de son adversaire (c'est-à-dire Boniface IX.)

noit XIII. *an.* 1398. *Libertés Gall. t. II. p. 452. 449. 451. vit. Pap. Aven. t. II. p. 1122.*

dont nous ne faisons point mention, parce que jamais nous ne lui avons obéi, ni ne voulons lui obéir. Nous voulons que désormais personne ne paye rien au pape Benoît, à ses collecteurs ou autres officiers, des revenus ou émolumens ecclésiastiques, & nous défendons étroitement à tous nos sujets de lui obéir ou à ses officiers en quelque maniere que ce soit. Donné à Paris le 27 de juillet 1398.

Hist. de S. Denis. p. 313.

Le lendemain dimanche le Chancelier de France parla publiquement en françois, & à porte ouverte, en présence d'une multitude innombrable, & rendit publique la soustraction à l'obéissance de Benoît XIII. On envoya deux commissaires à Avignon signifier à Benoît l'ordonnance du Roi dont on vient de parler. Ils arriverent à Ville-Neuve-lès-Avignon le dimanche 1 de septembre 1398. & y publierent la soustraction d'obéissance; ordonnant sous de grosses peines à tous les sujets du Roi, tant clercs que laïcs, de se retirer du service & de la cour de Benoît. Ils obéirent, & les cardinaux au nombre de dix-huit renoncerent de de même à l'obédience de Benoît & passerent à Ville-Neuve, où ayant fait venir les citoyens d'Avignon & tenu conseil avec eux, ils résolurent d'adhérer à la soustraction du Roi; & tout de suite, pour mettre la chose en exécution, on élut pour abbé de S. Denis Philippe de Villette, qui succéda à Gui de Monceau, mort quelques mois auparavant; & au lieu d'en demander la confirmation au Pape selon les privileges de l'abbaye, les plus habiles canonistes jugerent que dans le présent ce devoit être l'Evêque diocésain, qui en effet confirma l'élection & donna la bénédiction abbatiale au nouvel Elu.

LIX.
Benoît XIII. est pressé de renoncer au pontificat. *an.* 1398.
Froissart. 4. c. 97. 98.

Il fut ensuite résolu que le Roi enverroit, vers Benoît à Avignon, l'Evêque de Cambrai & le Maréchal de Boucicaut, pour obliger Benoît, par traité ou autrement, à se démettre du pontificat. Boucicaut avec ses troupes demeura à Lion, en attendant l'issue du voyage de l'Evêque de Cambrai, qui alla devant à Avignon. Il exposa à Benoît sa commission de la part du Roi de France & de l'Empereur, & qu'ils étoient convenus que les deux Papes résigneroient le pontificat chacun de leur côté. Alors Benoît changea de couleur, & élevant sa voix, dit : J'ai beaucoup travaillé pour l'église, on m'a élu en bonne forme, & maintenant on veut que je renonce à la papauté. Je n'en ferai rien tant que je vivrai, & je veux bien que le Roi de France sache que je ne me soumettrai point à ses ordres, & que je garderai mon nom & ma dignité jusqu'à la mort. L'Evêque de Cambrai reprit : Seigneur, prenez le conseil des cardinaux, s'ils sont d'un autre avis, vous ne pouvez résister seul ni à la puissance du Roi de France

ni à celle de l'Empereur. Alors s'avancerent deux cardinaux créatures du Pape, qui lui dirent : S. Pere, l'Evêque de Cambrai parle bien, suivez son conseil, nous vous en prions. Le Pape y consentit : ainsi finit cette audience. L'Evêque retourna à son logis & n'alla rendre visite à aucuns des cardinaux.

Le lendemain on sonna la cloche du consistoire, l'Evêque de Cambrai y expliqua le sujet de son voyage. On le pria de se retirer pendant qu'on délibéreroit. La délibération fut longue, & enfin le Cardinal d'Amiens dit, que le Roi de France & l'Empereur le voulant ainsi, il falloit leur obéir, puisque sans eux ils ne pouvoient vivre, & que le Roi de France menaçoit d'arrêter le revenu de leurs bénéfices. Plusieurs furent de son sentiment, & presserent Benoît de s'expliquer. Il répondit : je desire l'union de l'église & j'y ai beaucoup travaillé ; mais puisque Dieu m'a pourvu du pontificat, & que vous m'avez élu, je demeurerai Pape tant que je vivrai, & je n'y renoncerai pour qui que ce soit. Alors les cardinaux se retirerent, la plûpart sans prendre congé de lui. L'Evêque de Cambrai le pressa de lui rendre une réponse positive ; mais il n'en put tirer d'autre, si-non qu'il étoit Pape légitime, & qu'il vouloit demeurer tel jusqu'à la mort.

LX. Benoît assiégé dans Avignon. *Froissart.* 4. c. 97. 98. *vit. Pap.* t. II. p. 1123.

Pierre d'Ailli partit donc d'Avignon, & ayant appris que le Maréchal de Boucicaut s'étoit avancé jusqu'au pont S. André à neuf lieues d'Avignon, il s'y rendit le lendemain & lui raconta ce qu'il avoit fait à Avignon. Alors le Maréchal envoya ses ordres par toute l'Auvergne, le Vivarais jusqu'à Montpellier, pour faire avancer les troupes qu'il commandoit. Il manda au Sénéchal de Beaucaire de fermer tous les passages, tant par le Rhône que par terre, afin que rien ne pût venir à Avignon. Boucicaut vint lui-même au pont S. Esprit pour empêcher que rien ne descendît par le Rhône ; ensuite il envoya défier le pape Benoît par un Héraut dans son palais, lui, tous les cardinaux & les habitans d'Avignon, qui allerent dire au Pape qu'ils ne vouloient pas soutenir la guerre contre le Roi de France. Le Pape leur répondit : votre ville est forte & bien pourvue ; je manderai des troupes de Genes & d'ailleurs, & ferai dire au Roi d'Arragon qu'il me vienne servir, comme il y est doublement obligé, parce que je suis son parent & qu'il doit obéissance au Pape. Vous vous effrayez de peu de chose. Allez, gardez votre ville & je garderai mon palais.

Boucicaut avoit investi Avignon, en sorte que rien ne pouvoit entrer ni en sortir sans congé ; il envoya dire aux habitans que s'ils n'ouvroient leur ville, qu'il brûleroit leurs vignes & toutes leurs maisons de campagne ; ce qui les obligea de demander aux

cardinaux s'ils vouloient se joindre à eux, & leur déclarer qu'ils ne vouloient pas faire la guerre au Roi de France; les cardinaux y consentirent, & sans consulter le Pape, ils convinrent que Boucicaut entreroit dans Avignon & assiégeroit le palais du Pape; mais sans faire aucune violence aux cardinaux, à leurs domestiques ni au corps de la ville.

Benoît fut très-sensiblement touché de ce traité, & toute-fois il protesta que jamais il ne se soumettroit, quand il lui en devroit coûter la vie. Il s'enferma dans son palais comme pour en soutenir le siege. Cependant il écrivit à Martin roi d'Arragon pour lui envoyer un prompt secours; mais ce Prince ayant lu la lettre, dit à ses courtisans : ce prêtre croit-il que, pour lui aider à soutenir ses chicanes, je doive entreprendre la guerre contre le Roi de France? Il faudroit que je fusse bien mal conseillé.

Cependant les cardinaux avoient abandonné Benoît & s'étoient retirés à Ville-Neuve. Après le traité dont on a parlé, ils créerent capitaine d'Avignon le Cardinal de Neufchâtel, qui parut dans la ville à cheval, l'épée au côté, un bâton de commandant à la main, pendant que le peuple crioit : *Vive le sacré college & la ville d'Avignon.* Il se logea au palais épiscopal; & le 29 septembre 1398. il fit tirer du canon contre le palais du Pape, ensorte que le Pape-même fut frappé de quelque petit éclat d'un boulet de pierre qui sortit du canon, ainsi il demeura assiégé dans son palais pendant tout l'hiver.

LXI. Benoît se soumet aux articles proposés par le Roi de France. *Froiss. 4. c. 98. vit. Pap t. II. p. 1126.*

Il avoit des vivres pour deux ou trois ans, mais il manquoit de bois à brûler. Il fut donc obligé d'entrer en composition par le moyen du Roi d'Arragon, qui avoit envoyé à Paris pour traiter de sa délivrance. Mais le Roi de France jugea plus à propos d'envoyer lui-même au Roi d'Arragon des ambassadeurs qui passeroient par Avignon, & proposeroient à Benoît de renoncer au pontificat, en cas que Boniface cédât, mourût, ou fût déposé, & qu'on en élût un troisieme qui fût le vrai pape; alors Benoît seroit délivré & le Roi de France le prendroit sous sa protection. Les ambassadeurs arriverent à Avignon le 23 avril 1399. & Benoît accepta ces articles, à condition que le Roi lui donneroit sauve-garde & aux siens. Aussi-tôt on lui administra des vivres, & il demeura en liberté dans son palais; mais sans en pouvoir sortir qu'avec la permission du Roi & des cardinaux, jusqu'à ce que l'union fût rétablie dans l'église. Voilà ce qui se passoit en France du côté de Benoît XIII.

LXII. Conduite de Boniface IX. *Simonie auna-*

A Rome, le pape Boniface IX. ne paroissoit occupé qu'à amasser de l'argent par toutes voies, tant pour se soutenir dans son obédience, que pour défendre le roi Ladislas dans son royaume de

Naples contre Louis II. d'Anjou. Pendant les sept premieres années de son pontificat, il n'osa exercer publiquement la simonie à cause de plusieurs bons cardinaux qui la détestoient; mais ses officiers la pratiquoient de son aveu en mille manieres différentes, de sorte que tout étoit vénal dans sa cour, prélatures, dignités, emplois, graces; vers la dixieme année de son pontificat, qui fut l'an 1398. il réserva à la chambre apostolique les annates, c'est-à-dire, les premiers fruits ou revenus d'une année de toutes les églises cathédrales ou abbatiales qui viendroient à vaquer, quand même le pourvu ne pourroit pas en prendre possession; ce dont Boniface ne se mettoit pas en peine, témoignant au contraire souhaiter que l'impétrant ne la prît point, afin de tirer aussi de l'argent d'un autre; & comme ceux qui venoient à Rome pour s'y faire promouvoir aux bénéfices, ne lui apportoient pas toujours les sommes nécessaires, ils étoient obligés à emprunter à gros intérêt. L'usure y vint si fréquente & si publique sous son pontificat, qu'elle ne fut plus regardée comme un péché. Il vendoit aussi les bénéfices réservés ou non, sous la date de la mort des titulaires, dont il étoit averti par des couriers payés à cet effet par les expectans. Quelquefois il vendoit le même bénéfice à plusieurs personnes sous la même date, le proposant à chacun comme vaquant. De plus, pour rendre inutiles les graces expectatives qu'il avoit données, il en accordoit sous une date postérieure avec la clause de préférence; ce qu'il fit si longtems, que personne n'en vouloit plus acheter. Pendant la peste qui eut cours à Rome en 1398. le même bénéfice fut quelquefois vendu en une même semaine à plusieurs impétrans, dont aucun ne prit possession, étant prévenu par la mort. Ce trafic étoit si public, que la plûpart des courtisans soutenoient qu'il étoit permis, & que le Pape ne pouvoit pécher en cette matiere; & tels furent les funestes effets du schisme.

tes. Theod. Niem. c. 7. 8. Gobel. c. 84. p. 274.

LXIII. Conspiration contre le pape Boniface. *ann. 1399. Theod. Niem. 11. c. 27. Rainald. an. 1400. n. 9.*

Quelques seigneurs Romains, mécontens de Boniface, conspirerent contre lui & résolurent de lui ôter la seigneurie temporelle de Rome. Au mois de janvier 1400. ils entrerent la nuit secrétement par la porte du peuple & s'avancerent jusqu'au capitole. Ils étoient bon nombre de gens armés, à pied & à cheval, & frapperent aux portes de plusieurs citoyens de Rome, espérant qu'ils se joindroient à eux. Mais personne ne leur ayant répondu, ils craignirent que le Pape n'eût été averti de leur complot & se retirerent par troupes. Le lendemain on en prit environ trente-un qui s'étoient cachés dans les vignes, & on les pendit sur le champ; & comme on n'avoit point de bourreau, on contraignit un jeune homme de la troupe de pendre les autres, même son pere & son frere.

Le Pape crut que les Colonnes étoient les auteurs de cette entreprise; & après les procédures ordinaires il publia contr'eux une grande bulle, où après avoir fait le dénombrement des excès commis depuis quelques siecles par cette famille contre le saint siege, il déclare Jean & Nicolas Colonnes freres, surnommés de Palestrine, excommuniés, privés de tous biens, honneurs & dignités. La bulle est du 14 de mai 1400.

LXIV. Délibération en Angleterre au sujet du schisme. *ann.* 1399. *Rainald. ad an.* 1399. *n.* 82.

L'Angleterre persistoit toujours dans l'obédience de Boniface; & le roi Richard II. ayant consulté l'université d'Oxford sur la voie de la cession ou de la renonciation, à quoi la France vouloit obliger Benoît, l'université répondit que les François & les Espagnols, qui ont raison de se défier du droit de leur Pape, n'ont pas tort de vouloir le contraindre à la cession & de se soustraire à son obédience : il n'en est pas de même de ceux qui sont attachés à Boniface, dont le droit paroît incontestable; & ce seroit un péché mortel à ceux qui le reconnoissent, de lui refuser l'obéissance, sur-tout n'y ayant aucune nécessité de le faire, puisqu'il y a une autre voie de finir le schisme, qui est celle du concile général, plus canonique & plus propre à calmer les consciences dans l'une & dans l'autre obédience. Ils ajoutent qu'il faudroit que Boniface convoquât un concile général, où il marquât le jour & le lieu auquel il invitât non seulement les prélats de son obédience, mais aussi Pierre de Lune ou Benoît XIII. avec ses cardinaux & les prélats ses adhérans; & qu'au cas de contumace de leur part, il exhortât les princes à le contraindre de se soumettre au jugement du concile, & que, nonobstant leur contumace le concile, ne laisseroit pas de procéder sur l'affaire du schisme.

LXV. Imposteurs en Italie. *ann.* 1400 *Theod. Niem. l. ij. c.* 26. *vid. Bonfin. Rer. Hungar. decad.* 3. *l. II. p.* 383.

La dixieme année du pontificat de Boniface, c'est-à-dire, en 1398. quelques imposteurs sortis d'Ecosse vinrent en Italie, portant des croix de terre cuite en forme de brique, où l'on avoit mêlé du sang & qu'on avoit humecté d'huile, ensorte qu'elles sembloient suer dans les chaleurs de l'été. Ils prêchoient par-tout la pénitence, assurant que la fin du monde étoit toute proche; qu'Elie étoit déja venu, & que le monde périroit par un tremblement de terre. Le prétendu Elie étoit un de leur compagnie. Leurs prédications exciterent un grand mouvement de dévotion dans toute l'Italie & à Rome même, ensorte qu'on voyoit par-tout des processions de gens vêtus de longs habits blancs de toile, le visage couvert d'une espece de capuche, ayant seulement une ouverture à l'endroit des yeux comme les pénitens blancs. Ils marchoient ainsi en procession, chantant de nouveaux cantiques en latin ou en italien, entr'autre : *Stabat Mater dolorosa*, que l'on attribuoit alors à S. Grégoire. Ils continuoient ces exercices pendant treize

jours, puis ils se retiroient dans leurs maisons pendant la nuit. Comme ils couchoient dans les églises, les cimetieres & les monastères, pele-mêle, jeunes & vieux, hommes & femmes, il en arriva de grands désordres, que l'on fut obligé de réprimer par les voies de justice ; ce qui dissipa enfin cette dévotion : elle avoit duré deux ou trois mois, & avoit produit d'assez bons effets dans plusieurs endroits, des treves entre les villes ennemies, des réconciliations, des confessions & des communions plus fréquentes.

Nonobstant la déclaration d'Urbain VI. par laquelle le jubilé avoit été célébré en 1390. une infinité de personnes, qui ne le reconnoissoient pas pour pape, se rendirent à Rome en 1400. pour y gagner le grand jubilé. Le roi de France Charles VI. qui n'étoit pas de l'obédience de Boniface, fit défense à ses sujets de s'y rendre, sous peine aux ecclésiastiques de saisie de leur temporel, & aux autres de prise de corps de leurs personnes. Il ne laissa pas d'arriver en Italie grand nombre de François, qui furent maltraités par les troupes du Pape, qui étoit en guerre avec le Comte de Fondi, & il en mourut un grand nombre par la peste qui se mit à Rome pendant cette année là.

Libertés Gal. lic. p. 462. Theod. Niem. Rainald.

LXVI. Erreurs de Wiclef en Boheme. Commencement de Jean Hus. an. 1400. 1401.

Trith. chronic. Hirsang. ann. 1402. t. I. oper. Jean. Hus. Æneas Sylvius. Bohem. &c.

Les erreurs de Wiclef passerent d'Angleterre en Boheme vers 1398. L'université de Prague, fondée par l'empereur Charles IV. étoit gouvernée absolument par les docteurs Allemands, au grand mécontentement des Bohémiens, qui prierent instamment le roi Venceslas fils de Charles IV. de leur laisser la conduite de leurs écoles à l'exclusion de ces étrangers. Venceslas, irrité contre les Allemands qui l'avoient déposé de l'empire, accorda aisément aux Bohémiens ce qu'ils demandoient. Un des plus grands ennemis des Allemands étoit un jeune homme de basse naissance, mais distingué par son esprit & par sa facilité à parler, nommé Jean Hus, qui fut reçu maître-ès-arts à l'université de Prague l'an 1396. ordonné prêtre en 1400. & établi prédicateur dans l'église nommée de Bethléem, & l'année suivante il fut fait doyen ; ce qui lui donna moyen de répandre ses erreurs avec plus de liberté. Les Allemands, qui gouvernoient presqu'absolument l'université, ayant condamné en 1408. les quarante-cinq propositions de Wiclef, & défendu de les enseigner sous peine d'être exclu de la nation, Jean Hus qui étoit de l'assemblée, mais qui n'en approuvoit pas le résultat, excita les Bohémiens à demander au roi Venceslas qu'ils eussent le gouvernement de l'université, à l'exclusion des Allemands ; ce qu'ils obtinrent facilement, comme nous l'avons dit ; & alors les Allemands se retirerent de Prague au nombre de plus de deux mille, tant docteurs qu'étudians, &

passerent à Leipsick en Misnie, où ils fonderent une nouvelle université par autorité du Pape vers l'an 1408. ou 1409.

Quelques années auparavant, un seigneur Bohémien étudiant à Oxford en Angleterre, y acheta des ouvrages de Wiclef, qui traitoient des droits civils, des droits divins de l'église & diverses questions contre le clergé. Ce Gentilhomme répandit ces livres en Boheme & les communiqua en particulier à Jean Hus, qui étoit, comme on l'a dit, un des deux prédicateurs dans l'église de Bethléem, où l'on prêchoit tous les jours en bohémien.

Ayant pris goût à la doctrine de Wiclef, il la répandit insensiblement dans ses sermons, disant que c'étoit la pure doctrine, que l'auteur étoit un saint homme ; & je voudrois, disoit-il, qu'après ma mort mon ame se trouvât avec la sienne. Il eut bientôt grand nombre de sectateurs, clercs & laïcs, & s'appliqua à traduire en langue vulgaire, c'est-à-dire, en sclavon, les ouvrages de Wiclef. Or, voici les principaux points de la doctrine de cet héréſiarque, tels qu'ils furent déclarés en 1401. à Thomas d'Arundel archevêque de Cantorbery, par un chevalier nommé Louis de Cliſſon, qui avoit été longtems dans le parti des Lollards.

1°. Les sept sacremens ne sont que de signes morts, & n'ont point de valeur dans la forme usitée de l'église. 2°. La virginité & le célibat ne sont pas des états approuvés de Dieu ; mais il a ordonné le mariage, & c'est le meilleur. C'est pourquoi ceux qui veulent se sauver, doivent se marier, ou du moins être dans la résolution de le faire ; autrement ils sont homicides, & empêchent la propagation du genre humain. 3°. Si un homme & une femme sont d'accord de se marier ensemble, la volonté seule suffit pour faire un mariage, sans autre soumission à l'église ; en vertu de cette doctrine, les Lollards avoient quantité de mariages clandestins. 4°. Ils disoient que l'église n'étoit que la synagogue de satan, c'est pourquoi ils n'y alloient ni pour honorer Dieu, ni pour recevoir les sacremens, principalement celui de l'autel, disant que ce n'étoit qu'une bouchée de pain mort, & le nommant la tour ou la forteresse de l'antechrist. 5°. Un enfant nouveau né ne doit pas être baptisé dans l'église : parce que, disoient-ils, c'est une image de la Trinité qui n'est point souillée de péché, & qui deviendroit pire, si elle tomboit entre les mains des prêtres. 6°. Nous n'avons ni fêtes ni jour plus saint que l'autre, pas même le dimanche : on a tous les jours une égale liberté de travailler, de boire & de manger. 7°. Enfin il n'y a point de purgatoire après cette vie, ni d'autre pénitence en cette vie pour quelque péché que ce soit, que de le quitter & de s'en repentir

avec

avec foi. On verra dans la suite de cette histoire les terribles suites qu'eut cette doctrine de Wiclef & de Jean Hus.

LXVII. Benoît XIII. s'évade d'Avignon. an. 1403. Jean Juven. des Ursins. p. 152. Labour. p. 260. 266. 461. 466. 467. ms. f.

Depuis plus de quatre ans le pape Benoît demeuroit enfermé dans son palais d'Avignon, dont il ne devoit sortir que quand l'union seroit rétablie dans l'église. Ennuyé de cette longue détention, il gagna un gentilhomme Normand nommé Robinet de Braguemont, qui le venoit souvent voir les soirs, & qui lui ménagea une escorte de cinq cens hommes qui devoient l'attendre hors de la ville. Le soir 12 mars 1403. Braguemont étant venu au palais du Pape, au sortir Benoît le suivit, déguisé comme s'il étoit un homme de sa suite. Il emporta sur lui la sainte hostie dans une boîte, suivant l'ancienne coutume des papes, de la faire porter dans leurs voyages. Il prit aussi une lettre du Roi, portant qu'il n'avoit jamais approuvé la soustraction d'obéissance. Au sortir de son palais il entra dans une maison de la ville où il étoit connu, & y fit faire sa barbe qu'il n'avoit point coupée depuis sa prison. Etant sorti de la ville, il joignit son escorte qui le conduisit à Château-Renard, petite ville voisine, d'où il écrivit le jour même au Roi pour l'avertir de sa sortie, protestant toujours de ses bonnes intentions pour l'union de l'église.

Aussi-tôt qu'il fut en liberté, les cardinaux & les habitans d'Avignon chercherent à se réconcilier avec lui; il leur accorda ses bonnes graces & envoya au Roi deux de ses cardinaux, qui obtinrent aisément la restitution d'obéissance à Benoît. La chose se fit solemnellement dans une espece de concile tenu à Paris le 15 mai 1403. & ensuite confirmé par le Roi-même dans l'église de Notre-Dame le trente du même mois; & le Roi en fit expédier le jour même sa lettre-patente, ordonnant que la soustraction cessât à l'avenir, & que la vraie obéissance pour lui & son royaume lui fût rendue à l'avenir.

Quand le Pape eut appris la restitution de son obéissance, il prétendit disposer de tous les bénéfices qui avoient vaqué depuis la soustraction. Le Roi lui envoya une ambassade, pour le prier de confirmer toutes les provisions faites durant la soustraction, mais il n'en voulut rien faire; & le Roi fut obligé de donner une déclaration en date du 19 décembre 1403. portant, qu'en faisant la restitution d'obéissance au pape Benoît, son intention avoit été que les provisions des bénéfices demeureroient en leurs force & vertu, & de défendre de contraindre les pourvus de payer aucune finance, sous prétexte de vacance, service, procuration ou autre redevance.

LXVIII. Benoît XIII. envoie à Boni-

L'année suivante Benoît voulant montrer qu'il ne tenoit pas à lui que le schisme ne finît, envoya à Rome des députés pour

face IX. pour finir le schisme. an. 1404. Juven. des Ursins. p. 164. Labour. p. 376. Theod. Niem. t. II. p. 23 Spicil. t. VI. p. 160.

traiter avec Boniface. Celui-ci leur fit dire qu'il ne les écouteroit pas, s'ils ne le traitoient comme Pape. Ils y consentirent, considérant que l'importance de l'affaire exigeoit que l'on passât sur une pure cérémonie. Ils demanderent une conférence en lieu sûr avec Boniface, pour parvenir à l'union de l'église; les cardinaux Romains y étoient assez portés, & le Pape promit de donner aux ambassadeurs une réponse positive pour le jour de S. Michel vingt-neuf de septembre. Ce jour on tint l'assemblée au Vatican; & le Pape, au lieu de donner la réponse qu'il avoit promise, soutint qu'il étoit seul pape & Benoît antipape, & autres choses qui ne servoient de rien à l'affaire. Les envoyés, piqués de ces discours, répliquerent que leur Maître n'étoit point simoniaque, l'accusant tacitement de l'être lui-même. Boniface l'entendit bien, & en fut tellement irrité qu'il leur ordonna de sortir de Rome. Ils répondirent : nous avons un sauf-conduit de vous & du peuple Romain pour demeurer encore quelque tems ici.

LXIX. Mort de Boniface IX Innocent VII. pape. Theod. Niem. c. 24. 34.

Boniface outré de dépit, & d'ailleurs pressé des douleurs de la pierre dont il étoit malade depuis longtems, se mit au lit & n'en releva point; il mourut le troisieme jour après l'assemblée, qui étoit le 1 octobre 1404. après avoir tenu le saint siege quatorze ans & onze mois. Il fut enterré avec peu de pompe dans l'église de S. Pierre, & aussi-tôt les cardinaux se presserent d'entrer dans le conclave pour lui élire un successeur. Les envoyés du pape Benoît les prierent de surseoir l'élection, disant que par ce moyen ils espéroient qu'on verroit bientôt l'union de l'église. Mais les cardinaux croyant qu'on les vouloit tromper, entrerent au conclave le 12 d'octobre 1404. Ils étoient au nombre de neuf, & il y en avoit deux d'absens, savoir, Baltazar Cossa occupé en sa légation de Boulogne, & Valentin cardinal des Cinq-Eglises en Hongrie.

Quand les neuf cardinaux furent dans le conclave, ils firent un compromis solemnel en présence de notaires & de témoins, portant que chacun d'eux, & particuliérement celui qui seroit élu pape, procureroit de tout son pouvoir l'union de l'église, quand même il faudroit renoncer au pontificat, & que les cardinaux absens, & ceux qui pourroient être créés de nouveau, feroient le même serment. Ensuite le vendredi dix-sept d'octobre ils élurent Cosmat de Meliorati, qui prit le nom d'Innocent VII. Il étoit avancé en âge quand il fut élu pape, & étoit natif de Sulmona dans l'Abruzze; il devint docteur fameux en droit canon, son caractere étoit la douceur, la bonté, la pureté de mœurs. Le pape Boniface IX. l'avoit fait cardinal au commencement de son pontificat. Il fut couronné solemnellement le deux de novembre à la porte de l'église de S. Pierre.

Le roi Ladislas étoit alors à Rome, & le Pape fit un décret en sa faveur, portant qu'il ne concluroit point l'affaire de l'union de l'église, sans avoir pourvu à la sûreté de ce Prince; en sorte que, quoi qu'il arrivât, il demeureroit en paisible possession du royaume de Sicile. A la recommandation de ce Prince, il fit un traité avec les Romains le 27 octobre 1404. portant: il y aura à Rome un sénateur élu par le Pape, qui aura toute jurisdiction suivant les ordonnances de la ville, excepté les affaires d'état & les crimes de lèse-Majesté. Il y aura sept officiers nommés gouverneurs de la chambre de Rome, qui maintenant seront élus en présence du Pape & lui prêteront serment, & dans la suite en présence du Sénateur; leur charge ne durera que deux mois, & consistera à recevoir & employer les revenus de la ville, mais sans aucune jurisdiction. Le Pape, les cardinaux, son camérier & son maître-d'hôtel seront exempts de toute gabelle, péages & autres charges. Le peuple ni ses officiers ne pourront faire entrer dans Rome aucune troupe de gens armés, ni aucuns envoyés ou adhérans de l'antipape.

An. 1404. Raynald. n. 16. 17.

LXX. Innocent VII. indique un concile pendant l'année 1405. *Raynald. an. 1404. n. 12. Gobel. c. 88. Spicil. t. VI. p. 171.*

Innocent après son élection écrivit une lettre circulaire à tous les archevêques & évêques de son obédience, pour leur donner part de sa promotion. Après en avoir rapporté les circonstances, il les exhorta à venir à Rome, ou y envoyer des personnes capables dans la Toussaint prochaine 1405. pour tenir un concile général, & travailler efficacement à l'extinction du schisme. Il écrivit dans la même vue aux rois & princes de son obédience. Il écrivit aussi en particulier à l'université de Paris, & il leur dit que les ambassadeurs envoyés à Boniface par Benoît, lui avoient offert principalement, pour finir le schisme, la voie d'une entrevue en un certain lieu à l'exclusion de toute autre voie; que Boniface son prédécesseur, pressé par la maladie dont il est mort, leur avoit déclaré que cette voie étoit impraticable pour lui, & les avoit pressés de condescendre à quelqu'autre moyen particulier d'union; mais qu'ils s'en étoient toujours tenus à cette voie de conférence, & avoient persisté dans cette déclaration, avant que les cardinaux entrassent au conclave. Car, ajoute-t-il, notre intention étoit de ne point procéder à l'élection d'un nouveau Pape, si ces ambassadeurs avoient eu une procuration suffisante pour résigner le pontificat, & nous ne croyons pas que leur Maître fut d'avis de s'en dépouiller. C'est ce que dit Innocent dans sa lettre à l'université de Paris.

Le 27 décembre 1404.

Le 27 février 1405.

Les envoyés de Benoît étant sortis de Rome après la promotion d'Innocent, s'arrêterent à Florence, d'où ils envoyerent demander au même Innocent un sauf-conduit pour s'en retourner à

Rome, afin d'y traiter de l'union de l'église ; sur quoi le Pape
23 avril 1405. écrivit aux évêques de Florence & de Fiesole une lettre semblable à celle qu'il avoit écrite à l'université de Paris, se plaignant que les envoyés de Benoît n'avoient aucun pouvoir d'accepter la voie de cession, & n'en avoient proposé d'autre que celle d'une conférence entre les deux Papes, que la maladie de Boniface rendoit impraticable. Enfin il renvoie l'affaire au concile qu'il avoit indiqué pour la Toussaint prochaine.

LXXI. Promotion des cardinaux en 1405. Rainald. n. 7. Thed. Niem. l. ij. c. 36.

Dans une promotion de cardinaux que le pape Innocent fit le le 12 juin 1405. il en avoit créé cinq de Romains, dans l'espérance de se rendre le peuple favorable ; mais il n'y réussit pas. Les sept officiers nommés les prud'hommes ou les régents de la chambre, étoient du parti Gibelin opposé au Pape. Au lieu de se conformer au traité fait avec lui le 27 octobre 1404. dont on a parlé ; ils lui faisoient tous les jours de nouvelles demandes, souvent si déraisonnables, que le Pape tout benin & pacifique qu'il étoit, fut obligé de leur répondre : n'ai-je pas fait tout ce que vous avez voulu, que pouvez-vous demander davantage, si-non que je me dépouille encore de cette chappe que je porte ? Voulant dire qu'il renonceroit plutôt au pontificat, que de souffrir plus longtems leurs importunités. Il fut donc contraint, pour mettre sa personne en sûreté, de tenir toujours pour sa garde un capitaine nommé Muscarda, avec un nombre de gens de guerre logés dans le fauxbourg S. Pierre, qui lui coûtoient peut-être plus à entretenir que ne valoit sa dignité. Muscarda se joignit à Louis Meliorati neveu du Pape, âgé de trente ans, qui souffroit très-impatiemment la maniere dont les régens traitoient le Pape son oncle. Ces Régens étoient soutenus par Ladislas roi de Naples qui résidoit à Rome, & travailloit sous main à se rendre maître de cette ville.

Le 5 août 1405. au matin les Régens, accompagnés de quelques autres Romains, vinrent parler au Pape pour lui proposer quelque accommodement : après une longue conférence, ils sortirent sans rien conclure. Quand ils furent arrivés près de l'hôpital du S. Esprit en Saxe, Louis Meliorati en fit arrêter par ses gens jusqu'à douze, entre lesquels étoient deux Régens. Il en fit enfermer, dépouiller & massacrer onze, & jetter leurs corps dans la rue, où ils demeurerent jusqu'au soir. Le douzieme fut garanti par un cardinal qui survint.

Au bruit de cette violence, les Régens, qui s'étoient échappés, animerent le peuple contre le Pape & sa cour, & sonnant la cloche du Capitole, comme on a accoutumé quand les Romains marchent à la guerre, le peuple se jetta sur les officiers de la

cour du Pape, les maltraita, en mit quelques-uns en prison & pilla leurs maisons. Le Pape, qui n'avoit aucune part à ce qui s'étoit fait, levoit les yeux au ciel, prenant Dieu à témoin de son innocence. Les uns lui conseillerent de sortir de Rome pour ne pas s'exposer aux emportemens du peuple, d'autres vouloient qu'il demeurât. Le premier avis l'emporta; il sortit de Rome & se rendit à Viterbe, où il demeura le reste de l'année. Après sa retraite Jean Colonne, qui favorisoit les Romains révoltés, entra dans Rome & se logea au palais; ce qui lui fit donner par dérision le nom de Jean XXIII. comme s'il eut voulu se donner pour pape. Cependant les Régens, outrés de douleur pour le meurtre de leurs concitoyens, en écrivirent au Pape des lettres pleines d'amertume, effacerent par-tout ses armoiries, ou les salirent avec de la boue, disant qu'ils ne vouloient plus le reconnoître pour Pape, mais procurer l'union de l'église à quelque que prix que ce fût. Tel étoit l'état des affaires du pape Innocent à Rome.

LXXII. Benoît XIII. à Genes. en 1405. *Juven. des Ursins. p.* 170. *Labour. p.* 502.

En France le pape Benoît XIII. témoignoit de son côté beaucoup de desir pour l'union, mais toujours suivant son plan d'une conférence avec son compétiteur. Il résolut donc d'aller à Genes, & s'il étoit besoin, jusqu'à Rome; mais il n'oublia pas d'ordonner, pour les frais de son voyage, la levée d'une décime en France & dans tous les pays de son obédience. L'université de Paris fit sur cela ses remontrances aux princes qui gouvernoient le royaume pendant la maladie du Roi, mais elle ne fut point écoutée; ce qui fit conjecturer qu'ils avoient part à cette décime. L'université fut donc obligée d'envoyer une députation vers Benoît, qui n'eut nul égard à leurs prieres, & la décime fut levée.

Quelque tems auparavant, des ambassadeurs de France étoient allés à Genes, & avoient attirés à l'obédience de Benoît la république, l'Archevêque & même le Cardinal de Fiesque, qui y étoit alors; ils allerent de même à Pise, & disposerent les paysans à en faire de même. Benoît étant ainsi assuré d'être bien reçu de ces villes, s'embarqua à Nice en Provence, & arriva à Genes au mois de mai 1405 il y fut reçu de maniere qu'on vit bien qu'il étoit attendu; aussi cette république étoit-elle alors sous la protection de la France, & le Maréchal de Boucicaut y commandoit pour le Roi. Benoît demanda aux Génois des vaisseaux pour le conduire à Rome, afin de conférer avec Innocent & de mettre fin, s'il etoit possible, au schisme; mais la peste qui survint à Genes l'obligea de s'en retourner à Marseille. Sur la fin de septembre, ne pouvant aller à Rome en personne, il fit demander à Innocent, qui étoit à Viterbe, un saufconduit pour

ses nonces qu'il avoit dessein de lui envoyer pour traiter de l'union. Innocent le lui refusa, ne croyant pas que Benoît le demandât de bonne foi; ce qui donna occasion à celui-ci de se plaindre d'Innocent, comme refusant d'entrer en négociation pour procurer la paix de l'église. Il en écrivit diverses lettres en plusieurs endroits, Innocent écrivit aussi de son côté. Ainsi de part & d'autre ils amusoient le monde par leurs écrits, poussant le tems de peur qu'on ne les obligeât à céder.

LXXIII. Innocent revient à Rome. *an.* 1406. *Rain. n.* 1. 2. 3. *Theod. Niem. l. ij. c.* 37. & 38. 39. & *seq.*

Le pape Innocent voyant l'impossibilité de tenir le concile qu'il avoit indiqué à Rome pour la Toussaint de l'an 1405. le protogea ensuite jusqu'à la S. Martin de la même année; & sachant qu'il n'y avoit point de sûreté sur les chemins, il les remit au mois de mai de l'an 1406. par une bulle du 20 novembre 1405.

Jean Colonne étant sorti de Rome, de même que les capitaines qui tenoient pour le roi Ladislas, les Romains firent une députation au Pape, pour le prier de revenir à Rome, lui promettant de lui en rendre la seigneurie, pour la tenir comme l'avoit tenue Boniface IX. son prédécesseur. Innocent donna commission à Barthelémi évêque de Crémone son commissaire à Rome, de prendre en son nom possession de la ville & des châteaux, & de lui préparer les voies pour son retour. Il rentra dans la ville la seconde semaine de Carême, & y fut reçu avec l'honneur convenable. Peu de tems après il publia une bulle contre Jean & Nicolas Colonnes freres, & renouvella contr'eux les censures portées par Boniface IX. Deux jours après il en publia une autre contre le roi Ladislas, qu'il dépouille de tous ses états & de tous ses droits, avec toutes les peines les plus grieves & les clauses les plus terribles. Ladislas en craignant les suites, envoya au Pape un ambassadeur, qui négocia si bien, que le Pape lui envoya Paul des Ursins & son neveu Louis Meliorati, qui conclurent avec lui la paix le 30 août 1406. & en même tems le Pape fit Ladislas gonfanonier de l'Eglise Romaine.

27 Janvier 1406.

18 Juin 1405. & 20 juin.

LXXIV. Soustraction de l'obéissance de Benoît quant aux finances. *ann.* 1406. *Juven. des Ursins.* 179. 180. *Labour. p.* 537. 542. 544.

Pendant que ces choses se passoient à Rome, les députés que l'université de Paris avoit envoyés vers Innocent VII. revinrent à Paris, & en rapporterent la bulle de convocation d'un concile pour le mois de mai 1406. Le pape Benoît en ayant avis, envoya aussi-tôt à Paris le Cardinal de Chalant en qualité de légat *à latere*, pour empêcher que les princes n'envoyassent à ce concile. Les princes sachant que le voyage de ce Cardinal n'avoit pour but que d'empêcher l'union, ne voulurent point le reconnoître pour légat, & remirent son audience après Pâque, sous prétexte que le Roi y seroit alors en personne. Pâque tomba le 11 avril 1406. & le Légat n'eut audience que le 29 du même mois; il soutint tant

qu'il prit la cause de Benoît, & la démarche qu'il avoit faite de s'avancer jusqu'à Genes pour conférer avec Innocent, afin de procurer l'union. Alors le docteur Jean Petit recteur de l'université demanda aux princes permission de parler; il ne put l'obtenir alors, mais après beaucoup de sollicitations elle lui fut accordée pour le dix-sept de mai. Ce jour il parla, & conclut à ce que la soustraction d'obédience, faite à Benoît huit ans auparavant, fût observée, la lettre de l'université de Toulouse condamnée & l'Eglise Gallicane délivrée des exactions de la cour de Rome. Les princes renvoyerent la décision de cette derniere affaire, qui étoit celle que les partisans de Benoît avoient le plus à cœur, au parlement, où l'assignation fut donnée au cinq de juin suivant.

Ce jour étant venu, Jean Plaoul parla au parlement, attaqua la lettre de l'université de Toulouse, qui traitoit de crime la soustraction d'obédience, comme si Benoît eût été reconnu pape légitime & indubitable. Il conclut que cet article fût jugé criminellement, & que la lettre fût condamnée comme scandaleuse & pernicieuse. Le même jour le docteur Jean Petit parla encore de la soustraction d'obédience, montra comme elle étoit venue, que l'on n'avoit jamais eu intention de la révoquer, que si l'on s'en étoit relâché pour un tems, c'étoit sous des conditions que Benoît n'avoit pas observées. Il releva les impositions exhorbitantes dont Benoît accabloit le clergé, & la rigueur excessive de ses collecteurs; & conclut à ce que l'Eglise Gallicane en fût délivrée.

Le lendemain six de juin parla Jean Juvenal des Ursins, qui traita la lettre de l'université de Toulouse de ridicule, de passionée & d'injurieuse au Roi; demandant qu'elle fût lacérée au lieu où elle avoit été composée, & les auteurs punis comme criminels de lèse-majesté. Quant à la soustraction d'obédience, il demanda qu'elle fût continuée: enfin il parla contre les levées de deniers que le Pape faisoit sur le clergé, particuliérement des décimes; disant que ce n'étoit point un devoir, mais un secours volontaire, & qui ne devoit être accordé que par permission du Roi. Par arrêt du dix-sept juillet, la lettre de l'université de Toulouse fut condamnée à être déchirée publiquement à Toulouse & à Avignon, réservant au Procureur-Général d'en poursuivre les auteurs.

Le samedi 7 août 1406. fut faite soustraction d'obédience à Benoît, en tant qu'il touchoit aux finances, avec défense de porter aucune somme d'argent hors du royaume. Enfin le onze septembre le parlement, les chambres assemblées, rendit un grand arrêt, portant défense à Benoît & à ses officiers d'exiger dans le royaume les annates & les premiers fruits des bénéfices vacans, les procurations pour les visites; & ces droits seront levés par les

prélats & les archidiaires qui visiteront. Les cardinaux & le Camérier du college cesseront aussi de prendre la part qu'ils avoient dans les annates, les arrérages & les autres droits; & s'il en a été levé quelque chose, il demeurera saisi en la main du Roi; ceux qui auront été excommuniés à l'occasion de ce que dessus, seront absous, & ce jusqu'à ce qu'autrement par la cour en ait été ordonné.

LXXV. Assemblée générale à Paris. *an.* 1406. *Jean Juvenal.* p. 180.

Comme cet arrêt n'étoit que provisionnel, il fut ordonné qu'à la S. Martin 1406. on tiendroit une assemblée générale du clergé, où tous les prélats de France seroient appellés, pour décider enfin si on en reviendroit à la soustraction totale d'obédience à Benoît. Quand l'assemblée fut formée, comme il y avoit partage de sentiment, il fut résolu qu'on en choisiroit douze théologiens canonistes, dont les uns parleroient pour le pape Benoît, les autres contre; après quoi le Roi prendroit son parti. Les députés parlerent d'abord contre le Pape; & après qu'ils eurent parlé, le Chancelier demanda si ceux qui devoient parler pour le Pape étoient prêts. Ils demanderent délai & furent remis au lundi suivant. Ce jour arrivé, Guillaume Fillâtre docteur en droit, doyen de l'église de Rheims, parla pour le Pape, rejetta la soustraction, releva l'autorité du Pape, & affoiblit trop celle du Roi & de l'église de France. Le samedi quatre décembre parla Armel du Breüil archevêque de Tours pour le pape Benoît. Le onze du même mois Pierre d'Ailli évêque de Cambrai soutint le même parti, & conclut pour le concile général.

Pierre le Roi abbé du Mont S. Michel & Pierre Plaoul docteur en théologie parlerent pour l'université de Paris. Enfin la derniere audience fut le lundi vingt décembre, où parla le premier avocat du roi Jean Juvenal des Ursins : il traita premiérement de la puissance du Roi, & montra qu'il avoit droit d'assembler le clergé de son royaume pour les affaires de l'église, quand même il n'en seroit pas requis; de présider à l'assemblée & d'en faire exécuter la résolution. Dans le fonds il adhéra à la demande de l'université pour la convocation d'un concile général & la soustraction de l'obéissance à Benoît. On vint ensuite aux opinions, & l'un & l'autre point fut résolu. La conclusion de l'assemblée se fit après toutes les fêtes le 16 janvier 1407. par une procession solemnelle à Paris, où assisterent soixante-quatre évêques & un grand nombre d'abbés.

LXXVI. Mort d'Innocent VII. Gregoire XII. pape. *an.* 1406.

Pendant que ces choses se passoient en France le pape Innocent VII. mourut assez subitement à Rome le 6 novembre 1406. & fut enterré à S. Pierre. Les cardinaux au nombre de quatorze entrerent au conclave le dix-huit du même mois. Dabord ils délibérerent

libérerent s'ils choisiroient un Pape, sachant que la France avoit fait promettre à Benoît qu'il renonceroit au pontificat si celui de Rome y renonçoit, ou si après sa mort les cardinaux sursoyoient à l'élection. Cette voie paroissoit infaillible pour la réunion; mais on craignoit que pendant une longue vacance les Romains ne reprissent l'autorité temporelle. Les cardinaux prirent donc un milieu, qui fut d'élire un pape qui ne fût que comme un procureur pour céder le pontificat. Ils en dresserent un acte le vingt-trois novembre, portant que celui d'entr'eux qui seroit élu pape, renonceroit au pontificat quand l'antipape y renonceroit ou mourroit. Le jour de S. André trente du même mois, ils élurent tout d'une voix Ange Corrario Vénitien, cardinal prêtre du titre de S. Marc, patriarche titulaire de Constantinople, âgé de soixante & dix ans, docteur en théologie.

Gobel. p. 285. Rainald. 1406. n. 8. 9. 10. 11. Theod. Niem. l. iij. c. 1.

Au sortir du conclave il ratifia en pleine liberté l'acte qu'il venoit de faire; & le jour de son couronnement il fit un sermon, où il exhorta les cardinaux & les courtisans à concourir avec lui à cette bonne œuvre. Il ne parloit que de desir pour l'union, disant qu'il se rendroit au lieu de la conférence, quand il devroit y aller à pied, un bâton à la main, ou par mer par la moindre petite barque. Personne ne doutoit de ses bonnes intentions. On craignoit seulement qu'il ne vécût pas assez pour les accomplir. Grégoire, avant même son couronnement, écrivit à Benoît, pour l'exhorter à abdiquer pour la paix de la chrétienté: *Agissons*, disoit-il, *de concert pour procurer l'union de l'église, j'offre de renoncer au pontificat, si vous renoncez aux droits que vous y prétendez.*

LXXVII. Grégoire promet d'embrasser la voie de cession. *ann. 1406. Theod. Niem. l. iij. c. 4. Nemor. p. 205.*

Grégoire XII. écrivit en même tems une lettre circulaire aux princes & aux prélats, où, après leur avoir fait part de sa promotion, il promet de céder; mais toujours avec la restriction, en cas que son adversaire cede de son côté. Le pape Benoît faisoit les mêmes protestations, comme on le voit par sa lettre datée de Marseille le dernier de janvier 1407. La suite fera voir que ces Papes disoient tout le contraire de ce qu'ils vouloient faire. Cependant le roi de France Charles VI. publia une lettre adressée à tous les fideles, par laquelle il témoigna que dans le concile assemblé, dont nous venons de parler, tenu à Paris, on a jetté les fondemens de l'union de l'église, les deux papes Benoît & Grégoire ayant tous deux promis par leurs lettres d'accepter la voie de cession; c'est pourquoi il a résolu de leur envoyer des ambassadeurs pour les sommer de tenir leur promesse, & de déclarer par bulle, que dans dix jours après qu'ils en seront requis, ils céderont, absens l'un de l'autre, chacun chez eux, entre les mains de leurs cardinaux, ou par lettres ou par procureurs. S'ils acquies-

cent à cette réquisition, les deux colleges de cardinaux se rendront en un même lieu, où ils feront l'élection d'un seul pape; que si les deux contendans ne veulent céder qu'en personne & étant ensemble, nous ne l'empêcherons point, mais nous y contribuerons plutôt; & si le pape Benoît cherche de faux-fuyans ou à tirer l'affaire en longueur, ou si Grégoire ne veut céder qu'en présence de Benoît, ou refuse de céder absolument, en ce cas nous ordonnons, de l'avis du concile de l'Eglise Gallicane & des universités de Paris, d'Orléans & d'Angers, que si dans les dix jours de la réquisition il n'accorde nettement la voie de cession, & si dans les dix jours suivans il ne satisfait nos ambassadeurs sur les circonstances & l'exécution de cette voie, nous nous retirons de lui comme d'un schismatique retranché de l'église, & nous ne lui rendrons plus aucune obéissance, puisqu'il n'a tenu qu'à lui que la paix ait été rendue à l'église. Ensuite les cardinaux qui seront demeurés avec nous dans le bon parti, s'assembleront avec ceux de l'autre college pour l'élection d'un pape unique; que si par malheur tous les cardinaux se trouvoient tellement divisés, qu'ils ne pussent s'accorder pour faire l'union, nos ambassadeurs travailleroient à la faire avec l'autre parti, aux conditions plus amplement exprimées dans leurs instructions. Donné à Paris le 18 février 1407.

LXXVIII. Ambassade au pape Benoît, pour le porter à la cession. *ann. 1407. Monstrelet l. j. c. 33. Rainald. an. 1407. Theod. Niem. l. iij. c. 13.*

Dès le commencement du même mois, le Roi & l'université envoyerent des ambassadeurs au pape Benoît, savoir, sept évêques, cinq abbés & plusieurs docteurs au nombre de trente-huit en tout. Etant arrivés à Marseille où étoit Benoît, ils lui exposerent l'offre que faisoit Grégoire de céder pour l'union de l'église; & si vous n'en faites autant, ajouterent-ils, nous avons charge de vous déclarer que tout le royaume de France & plusieurs autres pays de la chrétienté vous feront soustraction d'obéissance, à vous & à votre compétiteur. Le pape Benoît leur dit qu'ils auroient réponse en peu de jours; & cependant, sans en donner part à aucun des cardinaux, il fit une constitution, portant défense à qui que ce fût, sous peine d'excommunication, de se soustraire de son obéissance & de ses successeurs à perpétuité. Il envoya par un exprès cette constitution à Paris au Roi & à l'université; ce qui les surprit beaucoup. Le pape Grégoire envoya aussi à Marseille trois ambassadeurs à Benoît. Après plusieurs jours de conférence, ils convinrent que l'union se feroit par la cession des deux prétendus Papes, qui se trouveroient ensemble à Savone, ville épiscopale de la côte de Genes, où ils se rendroient à la S. Michel 29 septembre, ou au plus tard à la Toussaint. Le traité est du 20 d'avril 1407. & contient vingt-trois articles pour

la sûreté des papes & de leur suite. Entr'autres, que des deux côtés on ne nommera aucun des deux Papes antipape, ni aucun des cardinaux anticardinaux. Le pape Grégoire prit occasion du voyage de Savone pour demander un subside d'argent aux églises de son obédience, & en même tems il déclara qu'il ne pourroit se rendre à Savone au tems marqué, ni par terre ni par mer; qu'il n'iroit pas par terre n'en pouvant faire la dépense, ni par mer n'ayant pu obtenir de vaisseaux des Vénitiens ses compatriotes, & ne voulant pas se servir de galeres des Génois anciens ennemis des Vénitiens.

LXXIX. Benoît refuse de confirmer le traité de Marseille. *an.* 1407. *Rainald. n.* 6. *Niem. l. iv. c.* 17. *&c.*

Les ambassadeurs de France, qui étoient à Marseille auprès du pape Benoît, insistoient à ce qu'il leur fît expédier une bulle de ce qu'il avoit promis particuliérement touchant la voie de cession; mais il le refusa, prétendant qu'ils devoient se fier à sa parole. Quelque tems après arriverent à Paris le 10 de juin 1407. les Evêques de Todi & de Modon envoyés du pape Grégoire. Le Roi donna audience publique le même jour, & ils annoncerent l'union de l'église comme très-proche; ce qui répandit une grande joie dans la ville, où l'on donnoit à Grégoire le nom d'Ange, faisant allusion à son nom de baptême Ange Corrario. Ces deux Prélats reçurent de grands honneurs à Paris, même de l'université, & ils demeurerent longtems en France. L'Evêque de Modon expliqua le détail du traité fait à Marseille pour l'entrevue de Savone, & son récit fut confirmé le lendemain par quelques-uns des envoyés de France qui étoient revenus de Marseille à Paris. Mais on s'y défioit beaucoup du pape Benoît, & on doutoit qu'il dût céder le pontificat. Les députés revenus de Marseille confirmoient cette défiance, en rendant compte des raisons qui les avoient empêchés de signifier à Benoît la soustraction d'obéissance sur le refus de la bulle qu'ils lui avoient demandée : Nous n'avons pas voulu, disoient-ils, le pousser à bout, de peur qu'il ne mît quelque obstacle à la conférence de Savone.

Benoît avoit déja envoyé à Rome ses députés à ce sujet, & les ambassadeurs de France y étant arrivés quelque tems après, se joignirent à ceux de Benoît pour presser Grégoire de tenir sa parole & se rendre à Savone. Enfin le jeudi vingt-un de juillet les ambassadeurs de Benoît s'étant assemblés avec les cardinaux de Grégoire, leur dirent : Nous avons requis votre Pape jusqu'à six fois de confirmer le traité de Marseille, sans en avoir pu tirer de réponse depuis trois semaines que nous sommes à Rome; nous vous protestons donc, en présence des ambassadeurs de France que voici, qu'il ne tient pas au pape Benoît que l'union de l'église ne se fasse; & si on veut nous donner réponse, il faut

que ce soit aujourd'hui, parce que nous ne demeurerons pas ici davantage.

LXXX. Le pape Grégoire refuse de se rendre à Savone. an. 1407. *Le Labour. c. 13. 17. 20. 21. Niem. l. iij. c. 19. 21.*

Les cardinaux les prierent de rester jusqu'au lendemain. Ce jour-là ils leur présenterent une cédule, par laquelle Grégoire demandoit un autre lieu d'entrevue que Savone, ou que Benoît & lui s'y rendissent par terre, & que le Maréchal de Boucicaut se retirât en France. Il se fit encore quelques propositions de part & d'autre : après quoi les ambassadeurs revinrent en France & allerent trouver Benoît, qui s'étoit retiré dans l'isle S. Honnorat à cause de la peste qui étoit à Marseille. Il réitéra ses promesses d'aller à Savone; mais il refusa de désarmer ses galeres, voulant, disoit-il, les garder pour sa sûreté.

D'un autre côté Grégoire étant sorti de Rome le neuf d'août, se rendit à Viterbe & delà à Sienne, où il demeura le reste de l'année. Là, pour amuser les cardinaux, il leur dit qu'il vouloit céder le pontificat; mais à condition de conserver pendant sa vie tout ce qu'il avoit avant qu'il fût Pape, savoir, le titre de patriarche de Constantinople, les évêchés de Modon & de Coron dans les états de Venise, un prieuré qu'il tenoit en commende; il demandoit encore l'archevêché d'Yorck en Angleterre, que l'on supposoit vacant, quoiqu'il ne le fût pas.

Le terme de la conférence, qui étoit le vingt-neuf septembre jour de S. Michel, étant passé, & le dernier terme de la même conférence, c'est-à-dire, la Toussaint étant passée, il fit publier à Sienne un écrit, où il exposoit les raisons pour lesquelles il prétendoit n'avoir pu aller à Savone, & fit prêcher par les religieux mendians en conformité de cet écrit, quelques-uns même soutenant qu'il ne pouvoit en conscience faire l'union proposée.

LXXXI. Le pape Benoît XIII. à Savone en 1407. *Theod. Niem.*

Cependant le pape Benoît étoit arrivé à Savone dès avant la S. Michel, accompagné de ses cardinaux, attendant Grégoire avec les siens; mais ce dernier se rendit de Sienne à Lucques, où, comme il tenoit son premier consistoire public, les nonces du pape Benoît le prierent de procéder efficacement avec leur Maître à terminer le schisme, sans différer davantage. Il répondit publiquement qu'il étoit prêt de céder, pourvu que Benoît en fît autant en personne ou par procureur. Cette réponse causa beaucoup de joie aux envoyés de Benoît; mais elle n'eut aucun effet, non plus que toutes les précédentes, & on crut que les deux Papes agissoient de concert pour éloigner l'union; & dès le 12 janvier 1408. le Roi de France fit publier la soustraction d'obéissance à tous les deux prétendus Papes, à commencer à l'Ascension prochaine, qui devoit être le vingt-quatre de mai.

Vers le même tems, le pape Grégoire, comme s'il eût pris à tâche de perpétuer le schisme, créa quatre nouveaux cardinaux malgré les remontrances des autres, qui protesterent qu'ils ne les reconnoîtroient pas pour leurs confreres; ce qui obligea une partie des anciens cardinaux à sortir de Lucques & à se retirer à Pise, où se trouvant en liberté au nombre de sept, ils firent la protestation suivante : Qu'il étoit venu à leur connoissance que le Pape avoit fait trois défenses; la premiere, de sortir de Lucques sans sa permission depuis le quatre mai; la seconde, de s'assembler en aucun lieu sans son commandement exprès; la troisieme, de communiquer avec les envoyés de Pierre de Lune ni avec ceux de France.

LXXXII. Nouveaux cardinaux crees par Grégoire. Opposition des anciens. *an.* 1408. *Niem. Labour. p.* 311. 371. 304.

C'est pourquoi, ajoutent-ils, très-S. Pere, nous vous disons avec toute sorte de respect, que ces défenses sont nulles; & que quand elles auroient quelque valeur, elles seroient injustes; que nous en sommes grévés & appellons par cet écrit, premiérement à vous-même S. Pere mieux informé, & jugeant selon la droite raison; mais s'il faut appeller d'une personne à une autre, nous appellons de vous à Notre-Seigneur Jesus-Christ, dont vous êtes le vicaire, & qui jugera les vivans & les morts. Nous appellons aussi au concile général où l'on a coutume d'examiner & de juger toutes les actions même des papes. Nous appellons encore au futur Pape, auquel il appartient de réformer ce que son prédécesseur a mal fait, & nous protestons contre tout ce qui pourroit être fait ou attenté à notre préjudice. Cet acte d'appel fut aussi-tôt publié à Pise, & le lendemain lundi il fut signifié au pape Grégoire en consistoire public, comme il donnoit aux nouveaux cardinaux, suivant la coutume, les anneaux & les autres marques de leur dignité en présence de la cour. Grégoire déclara qu'il ne déféroit point à cet appel, & les cardinaux appellans rendirent compte de leur conduite par une lettre circulaire à toute la chrétienté.

Le même jour lundi 14 mai 1408. un nommé Sanches Loppés ayant observé le tems auquel il n'y avoit auprès du Roi de France aucuns princes du sang, lui présenta une bulle close de la part du pape Benoît. Comme elle étoit adressée au Roi & à tous les princes du sang & aux seigneurs du conseil, le Roi ne voulut l'ouvrir qu'en leur présence. Il les assembla donc, & on trouva que la bulle contenoit en substance ces cinq propositions : 1°. Le pape Benoît excommunie tous ceux, de quelque condition qu'ils soient, même rois ou princes, qui rejettent la voie de conférence. 2°. Tous ceux qui approuvent la voie de cession. 3°. Ceux qui sont d'une opinion contraire à la sienne. 4°. Qui se retirent de son obéissance ou lui refusent les levées de deniers, ou la

LXXXIII. Soustraction de l'obeissance de Benoit. *an.* 1408. *Preuves des libert. p.* 485. *Du Boul. t. V. hist univ. Paris. p.* 15.

collation des bénéfices. 5°. En cas que quelqu'un attente au contraire, si dans vingt jours il ne remet les choses au premier état, le Pape prononce interdit général, suspense contre les bénéficiers, & dispense du serment de fidélité fait au Roi & aux autres princes.

Quelques jours après, c'est-à-dire, le vingt-un de mai, le Roi fit élever plusieurs échafauds dans le jardin du palais près de la riviere. Le Roi étant placé au plus haut, les princes, les chanceliers de France, les prélats, le Recteur de l'université, chacun à son rang, environnés d'une multitude innombrable de peuple, Jean de Courte-Cuisse docteur en théologie soutint, au nom de l'université, les treize propositions suivantes: 1°. Il est notoire que ni le Roi ni les seigneurs de son sang n'ont jamais rien fait, pour procurer l'union de l'église, que par le conseil & la décision des prélats, du clergé & des universités du royaume. 2°. Il paroît manifestement par la conduite & les actions de Pierre de Lune, qu'il est convenu avec son adversaire de ne pas suivre la voie de cession. 3°. Par la cédule qu'il donna dans le conclave & par ses actions, il est certain & évident qu'il s'est parjuré opiniâtrément en matiere de foi. 4°. Il a enseigné une héresie expresse, en disant publiquement en consistoire, qu'il croiroit pécher mortellement en cédant le pontificat. 5°. Par ses procédures & par ses actions il paroît notoirement qu'il a persécuté, autant qu'il a pu, ceux qui ont travaillé de bonne foi & à bonne intention pour l'union de l'église. 6°. Il est évident que dans ses légations il approuvoit la voie de cession, & la recommandoit comme sainte & utile à l'église. 7°. Par ses discours & ses actions il paroît évidemment que lui & ses fauteurs s'efforcent à faire un nouveau schisme dans l'église. 8°. De tout ce que dessus il paroît que Pierre de Lune est schismatique, opiniâtre, & même hérétique & perturbateur de la paix de l'union de l'église. 9°. Il ne doit plus être nommé Benoît, ni pape, ni cardinal, ni d'aucun autre nom de dignité, & personne ne lui doit obéir, sous peine d'être fauteur du schisme. 10°. Les collations, les provisions de bénéfices & les procédures qu'il a faites depuis le tems de la lettre qu'il a donnée en forme de bulle le troisieme jour de mai de l'année passée, & tout ce qui a été fait en conséquence, tous ces actes sont nuls. 11°. Personne ne lui doit obéir, ni à ses lettres ou à ses ordres, sous peine d'être fauteur d'hérésie & de schisme. 12°. On doit procéder contre ceux qui le favorisent, le reçoivent & le défendent, comme contre lui-même. 13°. Enfin tous ceux qui lui donnent aide ou conseil dans le royaume de France, se rendent évidemment criminels de lèse-majesté.

LXXXIV. Procédures contre les porteurs de la bulle de Benoît. *an. 1418. Labour. p. 652.*

Après quoi un autre docteur demanda au Roi qu'il fût exactement informé touchant la prétendue bulle ; que ceux qui l'avoient suggerée ou reçue, fussent pris, arrêtés & punis ; que le Roi ne reçût aucune lettre de Pierre de Lune ; que la prétendue bulle fût déchirée, comme blessant la foi, séditieuse, injurieuse à la majesté royale. Le lendemain vingt-un de mai, le Roi écrivit aux cardinaux Romains pour les exhorter à abandonner Grégoire. L'université leur écrivit sur le même sujet. Le Roi ordonna aussi au Maréchal de Boucicaut gouverneur de Genes d'arrêter Benoît, s'il étoit possible ; mais Pierre de Lune s'embarqua & se jetta dans Perpignan, ville frontiere de France & d'Arragon.

Grégoire de son côté étoit toujours à Lucques, écrivoit diverses lettres pour justifier sa conduite, & rejettoit la faute de ce qui s'étoit passé contre l'union, sur quelques mauvais esprits ennemis de la paix. Les cardinaux de Pierre de Lune se voyant abandonnés de lui, se joignirent aux cardinaux Romains qui avoient abandonné Grégoire, & écrivirent des lettres circulaires pour justifier leur séparation & pour la convocation d'un concile à Pise pour le 25 de mars 1409. Les cardinaux de l'obéissance de Benoît lui écrivirent pour lui signifier la convocation de ce concile, & pour l'inviter à s'y trouver. Le 2 de juillet 1408. Grégoire indiqua un autre concile général dans la province d'Aquilée, pour la Pentecôte de l'année suivante, qui devoit être le 26 de mai 1409. & Benoît en indiqua un à Perpignan, où il s'étoit retiré, pour la Toussaint suivante. A Paris, le Roi ayant assemblé tous les prélats du royaume le onze du mois d'août, nomma des commissaires pour faire le procès à ceux qui avoient apporté la bulle d'excommunication du pape Benoît, savoir, le docteur Sanches Loppés & un écuyer du Pape. Le vingt d'août les Commissaires ayant publié leur sentence, on l'exécuta de cette sorte : on revêtit les deux condamnés de dalmatiques de toile noire, portant les armes du Pape, & des écritaux où les deux patiens étoient traités de faussaires & de traîtres, envoyés par un traître. On leur mit aussi sur la tête des mitres de papier ; & en cet équipage on les mena dans un tombereau à la cour du Palais, où ils furent mis sur un échafaud & exposés à la dérision du peuple. Le dimanche suivant on les montra de même au parvis de Notre-Dame, où l'un des Commissaires, qui étoit de l'ordre des mathurins & docteur en théologie, fit un discours, où il déclara Pierre de Lune schismatique, hérétique & criminel de lèse-majesté, & le chargea de quantité d'injures indignes d'un religieux & d'un théologien.

Rainald. an. 1408. n. 53. concil. t. XI. p. 2279.

Vers le même tems les deux Papes firent de nouveaux cardinaux

pour remplacer ceux qui les avoient abandonnés. Grégoire étant à Sienne le 19 septembre 1408. en créa neuf; & Benoît étant à Perpignan le vingt-deux de septembre, en créa cinq. D'autre part les cardinaux qui étoient à Pise écrivirent aux Prélats qui étoient à Sienne auprès de Grégoire, pour les exhorter à s'unir à eux par la tenue du concile qu'ils avoient indiqué à Pise, sans avoir égard aux conciles indiqués en d'autres endroits par les deux Papes, qui ne cherchoient qu'à entretenir le schisme dans l'église.

LXXXV. Suite du concile de Paris en 1408. *Spicil. p. 161. t. VI.*

Cependant le concile de Paris, commencé au mois d'août, continuoit ses enquêtes contre les fauteurs, adhérens, défenseurs de Pierre de Lune, qui furent dénommés au nombre de onze ou douze, & déclarés schismatiques & hérétiques; & on y dressa plusieurs articles sur la maniere dont l'Eglise Gallicane devoit se gouverner pendant la neutralité. Ces articles se rapportent à cinq principaux chefs: le premier regarde l'absolution des péchés ou les censures réservées au Pape, pour laquelle le concile permet d'avoir recours au Pénitencier du Pape, ou à son défaut à son propre Evêque. Le second chef regarde les dispenses; celles de l'irrégularité sont renvoyées au Pénitencier ou à l'Evêque, celles des mariages au concile provincial. Le troisieme chef regarde l'administration de la justice. Les archevêques tiendront tous les ans leur concile provincial, & y assisteront en personne avec leurs suffragans; au défaut de l'archevêque le premier suffragant le convoquera & y présidera. Chaque concile provincial durera au moins un mois. Les moines de l'ordre de S. Benoît & les chanoines réguliers tiendront désormais leurs chapitres provinciaux selon la forme du droit.

Le quatrieme chef regarde les appellations: elles se feront par degrés devant les ordinaires de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque, de l'archevêque au primat; & s'il n'y a point de primat au concile provincial, les causes des moines & des autres religieux qui ont un général ou chef particulier, seront terminées au concile provincial. Le cinquieme & dernier chef regarde la collation des bénéfices: les élections des prélats se feront suivant les régles du droit, & la confirmation de l'élu se fera par l'évêque, l'archevêque ou le concile provincial. Les collations de tous les autres bénéfices se feront par les ordinaires: les réguliers seront nommés pour être pourvus des bénéfices réguliers dans le rôle l'université, comme les séculiers pour les bénéfices séculiers. Les dignités, les personnats & les autres bénéfices électifs seront laissés aux chapitres qui ont droit de les élire. On ne conférera les bénéfices qu'à ceux qui ont accepté la neutralité.

Le

LXXXVI. Concile de Perpignan. t. XI. p. 2110. an. 1408.

Le jour de la Toussaint le pape Benoît fit l'ouverture de son concile à Perpignan avec grande solemnité. L'assemblée fut très-nombreuse, &, après la messe & le sermon, la session fut remise en faveur des absens au quinze de novembre. Elle se tint effectivement ce jour-là : la seconde se tint le samedi dix-sept, où l'on récita la profession de foi : la troisieme se tint le vingt-un novembre, & on y lut ce que Benoît avoit fait depuis qu'il avoit été élevé au pontificat, & les peines qu'il avoit souffertes pour l'union de l'église. Cette lecture fut continuée pendant les cinq sessions suivantes. A ce concile assisterent presque tous les prélats des royaumes de Castille, d'Arragon & de Navarre ; ceux de Provence, de Gascogne & de Savoye, environ six-vingt en tout. Le pape Grégoire vint de Sienne à Rimini où il passa l'hiver, & envoya delà en Allemagne Antoine Corrario son neveu, cardinal, en qualité de légat, pour détourner Rupert roi des Romains de se trouver au concile de Pise. Les cardinaux qui étoient à Pise, de leur côté envoyerent aussi en Allemagne le Cardinal de Bari, pour inviter les seigneurs & les prélats à se trouver à leur concile. Les deux Légats assisterent à la diete de Francfort, & chacun d'eux y fit le personnage qui lui convenoit. Le roi Rupert & sa cour firent beaucoup d'honneur au Légat de Grégoire ; mais les autres princes & prélats le regarderent comme un homme qui venoit troubler l'union ; ce qui le rendit fort odieux au peuple du pays. La conclusion de la diete fut que le Roi, les Archevêques de Mayence & de Cologne, & le Marquis de Misnie enverroient chacun leur ambassadeur en Italie, pour solliciter l'union ; mais Rupert demeura toujours opiniâtrément attaché à Grégoire.

LXXXVII. Concile de Pise. an. 1409. Concil. t. XI. p. 2117. Premiere session.

L'ouverture du concile de Pise se fit au jour marqué 25 de mars 1409. Après la messe, le sermon & les prieres convenables, deux cardinaux diacres, deux archevêques, deux évêques avec plusieurs docteurs & plusieurs notaires se transporterent à la porte de l'église, & demanderent à haute voix, si Pierre de Lune & Ange Corrario, soi-disant papes, étoient là présens ou quelqu'un pour eux ? Personne n'ayant répondu, ils rentrerent & en firent leur rapport au concile, qui établit des promoteurs pour faire, au nom de l'église universelle, tout ce qui seroit nécessaire & utile pour l'extirpation du schisme contre les contendans. On établit des avocats & des notaires pour la poursuite de la cause, puis les promoteurs demanderent que les deux contendans fussent réputés contumaces ; mais le concile remit la chose à la prochaine session qui se tint le lendemain vingt-six de mars. Les contendans y furent de nouveau appellés & accusés, & la cause remise au pénultieme du mois qui étoit un samedi veille des Rameaux, auquel

Second. session.

jour le concile déclara les deux contendans contumaces, ordonna qu'il seroit passé outre & procédé contre eux, & que la prochaine session se tiendroit le lundi d'après le dimanche après *Quasimodo* quinze d'avril.

Trois. session. Ce jour le concile donna audience aux ambassadeurs de Rupert de Baviere roi des Romains, qui proposerent par écrit quelques difficultés touchant la convocation du concile. Après les avoir ouïs, on promit de leur faire réponse à la prochaine session, *Quatr. session.* assignée au mercredi vingt-quatre d'avril; mais au lieu d'attendre la réponse, ils s'en allerent dès le second jour, sans prendre congé de personne. Avant de partir, ils dresserent un acte d'appel à Notre-Seigneur Jesus-Christ & à un concile général légitimement assemblé. L'appel est daté du 19 avril 1409. & le vingt-un du même mois les ambassadeurs se retirerent.

Cinq. session. Dans la cinquieme session tenue le vingt-quatre d'avril, on proposa trente-sept articles contenant l'histoire du schisme, où l'on faisoit voir les variations, la mauvaise foi, la collusion des deux contendans.

Six. session. Dans la sixieme session qui fut le dernier jour d'avril, le concile donna audience aux ambassadeurs d'Angleterre qui étoient au nombre de sept, qui exhorterent le concile à faire bonne justice, & déclarerent qu'ils consentiroient à tout ce qui seroit ordonné par le concile.

Sept. session. La septieme session fut le samedi quatre de mai, auquel Pierre d'Ancarano docteur de Boulogne répondit aux difficultés proposées par les ambassadeurs du roi Rupert, & le concile nomma des commissaires pour examiner les faits proposés dans la cinquieme session; & il fut résolu d'envoyer au roi Ladislas, pour le prier de ne pas mettre d'empêchement au concile & à ce qui y seroit résolu.

Huit. session. La huitieme session se tint le vendredi dix de mai; il y fut décidé que l'union des deux colleges des cardinaux avoit été bien & duement faite; & le concile déclara que les cardinaux avoient pu assembler un concile général, & que celui de Pise avoit toutes les qualités d'un vrai concile universel. Après quelques contestations sur ce que quelques cardinaux obéissoient encore au pape Benoît, le concile déclara que les deux Papes contendans ayant témoigné ne vouloir point réunir l'église par la voie qu'ils avoient jurée, tout le monde pouvoit & devoit se soustraire à leur obé- *Neuv. session.* dience. Ce qui fut confirmé dans la neuvieme session tenue huit jours après.

Dix. session. La dixieme se tint le vingt-deux mai, où l'Avocat du concile dit que les commissaires nommés pour l'examen des faits propo-

ſés dans la cinquieme ſeſſion, étoient prêts d'en faire leur rapport. Le concile l'ordonna. On alla à la porte de l'égliſe pour la forme, afin d'y citer les deux contendans. Après quoi l'Archevêque de Piſe monta au jubé, fit lire par un notaire tous les articles l'un après l'autre, & ſur chacun l'Archevêque diſoit qu'il étoit prouvé par quinze ou vingt témoins & pour le moins par cinq ; on ne lut que vingt articles dans cette ſeſſion, les autres dix-ſept furent remis au jour ſuivant. Après leur lecture, l'Avocat du concile demanda qu'ils fuſſent déclarés vrais, publics & notoires. Ce qui fut fait en la douzieme ſeſſion. Le mercredi vingt-neuf de mai on tint la treizieme ſeſſion. Pierre Plaoul fit un ſermon, dans lequel il aſſura que l'égliſe étoit au deſſus du Pape, & rapporta l'opinion de l'univerſité de Paris, ſavoir : que Pierre de Lune étoit ſchiſmatique, opiniâtre & hérétique, & que le concile le devoit chaſſer de l'égliſe & le dépoſer, ajoutant que les univerſités d'Angers, de Toulouſe & d'Orléans étoient de la même opinion. Après quoi l'Evêque de Navarre Italien, monta en chaire & prononça que c'étoit l'opinion auſſi de cent trois docteurs en théologie, de pluſieurs licentiés & bacheliers, formés de divers pays, qui ſe trouvoient au concile ; enfin que c'étoit l'avis des univerſités de Boulogne & de Florence.

Onz. ſeſſion. *Douz. ſeſſion.* *Treiz. ſeſſion.*

A la quatorzieme ſeſſion tenue le premier de juin, l'Archevêque de Piſe fit encore un rapport ſommaire des preuves de la vérité des faits qui avoient été déclarés notoires, & ajouta que le lundi & ſamedi ſuivans, on montreroit chez les carmes les dépoſitions des témoins à tous ceux qui les voudroient voir.

Quatorz. ſeſſ.

En la quinzieme ſeſſion tenue le mercredi cinq de juin veille de la fête du ſaint ſacrement, après avoir cité par affiches miſes aux portes de l'égliſe les deux contendans, & après les avoir appellés, ou quelqu'un pour eux, aux mêmes portes de l'égliſe, le Patriarche titulaire d'Alexandrie, aſſis ſur le jubé entre les deux Patriarches d'Antioche & de Jéruſalem, prononça la ſentence du concile, portant que les crimes contenus dans la requête préſentée par ſes promoteurs ſont vrais & notoires, & que les prétendus papes Pierre de Lune & Ange Corrario ſont ſchiſmatiques, opiniâtres & hérétiques, coupables de parjure, ſcandaliſant toute l'égliſe & incorrigibles ; c'eſt pourquoi ils ſe ſont rendus indignes de tout honneur & dignité, de tout droit de commander & de préſider, & ſont retranchés de l'égliſe ; leur défend à l'un & à l'autre de ſe porter pour papes, déclarant l'Egliſe Romaine vacante, & tous les chrétiens, de quelque dignité qu'ils ſoient, même impériale ou royale, abſous de leur obéiſſance ; défendant à tous les fideles d'obéir à l'un ou à l'autre, leur donner aide ou

Quinz. ſeſſion.



conſeil, ſous peine d'excommunication : déclare nulles toutes les procédures, ſentences & cenſures prononcées par les deux prétendans, & les promotions des cardinaux faites par eux en l'an 1408. Après quoi on chanta le *Te Deum*, & on fit défenſe que perſonne ſe retirât du concile ſans congé.

Seiz. ſeſſion. Dans la ſeizieme ſeſſion qui ſe tint le lundi 10 de juin 1409. l'Archevêque de Piſe étant monté au jubé, lut une cédule où les cardinaux diſoient en ſubſtance: nous promettons que ſi quelqu'un de nous eſt élu pape, il continuera le préſent concile, ſans permettre de le diſſoudre, juſqu'à ce que la réforme de l'égliſe univerſelle ſoit faite, tant en ſon chef que dans ſes membres. Si on élit pape un des cardinaux abſens, ou quelqu'un hors du ſacré college avant de publier l'élection, nous procurerons de tout notre pouvoir qu'il faſſe la même promeſſe. Cependant nous ratifions la ſentence prononcée contre les deux contendans, & nous trouvons bon que pendant la vacance du ſaint ſiege on continue le concile, & qu'on y procede à la réformation de l'égliſe autant qu'il ſe pourra commodément.

Dix-ſept. ſeſſion. Dans la dix-ſeptieme ſeſſion tenue le jeudi treize de juin, le concile ordonna que les cardinaux qui avoient été créés par les deux prétendus Papes, ſéparément l'un de l'autre, puſſent procéder pour cette fois à l'élection d'un nouveau pape, ſans que le concile prétende porter préjudice au pouvoir ordinaire des cardinaux pour l'élection des papes. A la même ſeſſion, les ambaſſadeurs du roi d'Arragon eurent audience, & déclarerent que le Roi leur maître leur recommandoit l'affaire de l'union qu'il avoit fort à cœur; mais que comme Benoît ou Pierre de Lune avoit, dans ſon concile de Perpignan, fait quelque ordonnance touchant l'union, ils prioient qu'on les entendît ſur cela; & qu'à l'égard de ce qui s'étoit fait à Piſe, il demandoit qu'on leur en donnât communication pour les inſtruire. Le concile nomma des députés pour cela. Ainſi finit la ſeſſion.

LXXXVIII. Election du pape Alexandre V. *Theod. Niem. l. iij. c. 51. an. 1409.*

Le lendemain on ſe diſpoſa par des prieres ſolemnelles & publiques à procéder à l'élection d'un nouveau Pape; & le même jour ſamedi quinze de juin au ſoir les cardinaux, au nombre de vingt-quatre, entrerent au conclave: le Maître des Rhodiens fut chargé de le garder, & les cardinaux, après avoir demeuré dix jours entiers au conclave, élurent pape le cardinal de Milan Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. Il étoit Grec de nation & ſurnommé Philarge, né en l'iſle de Candie, qui étoit alors ſous la domination des Vénitiens. Ses parens étoient ſi pauvres qu'il ne ſe ſouvenoit point de les avoir connus; mais comme il demandoit l'aumône étant encore enfant, un Italien de

l'ordre des freres mineurs le ramassa & lui apprit le latin. Quand Pierre fut un peu plus grand, il le mit dans la maison de l'ordre & lui en donna l'habit ; enfin voyant son bon naturel il le mena avec lui en Italie, où ayant fait ses premieres études il fut envoyé en Angleterre, puis à Paris où il se perfectionna beaucoup. Etant de retour en Italie, il vint à la connoissance de Jean Galeas Visconti duc de Milan, par le crédit duquel il devint premiérement évêque de Plaisance en 1386. deux ans après il fut transferé à Vicenze, puis à Novarre & enfin à l'archevêché de Milan en 1402. Le pape Innocent VII. le fit en 1405. cardinal prêtre du titre des douze apôtres. Quand il fut Pape, il donna l'archevêché de Milan à François de Creppa religieux de son ordre qui étoit déja son vicaire général. Il avoit environ soixante & dix ans quand il fut élu.

Le lundi après son élection, qui fut le premier de juillet, fut tenue la dix-huitieme session du concile, où il présida comme Pape. Le Cardinal de Chalant lut le décret de son élection souscrit par tous les cardinaux, où ils déclaroient qu'ils l'avoient élu unanimement. Ensuite Balthazar Cossa cardinal diacre de S. Eustache, monta à la tribune & publia plusieurs ordonnances du nouveau Pape, savoir : Approbation de tout ce qui a été fait & réglé par les cardinaux depuis le 3 de mai 1408. particuliérement dans le concile ; union des deux colleges des cardinaux ; absolution donnée au Cardinal de Chalant pour avoir été longtems avec Pierre de Lune ; ce que le nouveau Pape étendit à tous les prélats du même parti qui étoient venus au concile. De plus il déclara qu'il étoit résolu de travailler à la réformation de l'église, comme le concile l'avoit promis. *Dix-huit. session.*

Le dimanche suivant sept de juillet Alexandre fut couronné solemnellement dans l'église cathédrale de Pise. On y observa toutes les cérémonies connues ; on y lut l'évangile en grec, en hébreu & en latin. Le Pape revêtu pontificalement & la thiare en tête, accompagné de tous les prélats aussi revêtus & leurs chevaux couverts de leurs housses blanches, fit la cavalcade par la ville ; & les Juifs lui présenterent le livre ou rouleau de la loi, selon la coutume.

La dix-neuvieme session fut le mercredi dix de juillet. Un député de la ville de Florence qui étoit alors maîtresse de celle de Pise, offrit l'obéissance de la ville & de l'état au nouveau Pape. Un député de Sienne en fit autant. Enfin le Pape fit publier qu'il révoquoit toutes les procédures faites, les sentences & les censures portées pendant le schisme par les deux prétendus Papes, & en donnoit l'absolution à cautele ; qu'il ratifioit toutes les *Dix-neuv. session.*

dispenses de mariages & autres accordées par les contendans, mais seulement à l'égard de ceux qui lui obéissoient.

Vingt. session. La vingtieme session fut prolongée jusqu'au vingt-sept de juillet à cause de l'arrivée du roi de Sicile Louis d'Anjou qui assista à cette session. Le Pape, avec l'approbation du concile, ratifia toutes les élections & confirmations de prélatures, les collations & provisions des bénéfices faites par les prétendus Papes, dont les titulaires étoient en possession avant la sentence portée par les deux contendans. Il approuva aussi toutes les provisions de prélatures ou de bénéfices faites par les collateurs ordinaires pendant la soustraction d'obédience, ou la neutralité dans les lieux où elle étoit observée. Il ordonna de plus qu'il seroit procédé contre ceux qui adhéroient encore à Pierre de Lune ou à Ange Corrario. Enfin il ordonna qu'on assembleroit un concile général dans trois ans au mois d'avril 1412. dans la ville ou autre lieu qu'il déclareroit un an auparavant.

LXXXIX. Fin du concile de Pise. *an.* 1409. *Vingt-unieme session. 7 d'août.*

La vingt-unieme & derniere session se tint le mercredi sept d'août. Le Pape, avec l'approbation du concile, défendit d'aliéner ou hypothéquer les biens immeubles de l'Eglise Romaine ou des autres églises jusqu'au premier concile. Il ordonna aux métropolitains de tenir leurs conciles provinciaux, & aux évêques leurs synodes selon la forme de droit & le décret du concile général de Latran tenu en 1215. & aux chanoines réguliers de tenir leurs chapitres généraux conformément aux décrets du même concile. Il confirma aussi les constitutions d'Honorius III. & de Benoît XII. Enfin il donna congé aux prélats jusqu'au prochain concile de 1412.

Ainsi finit le concile de Pise qui fut très-nombreux; car on y compte vingt-deux cardinaux, dix archevêques, soixante ou quatre-vingt évêques, cent députés d'évêques absens, cent procureurs de chapitres, quatre-vingt abbés & les procureurs de deux cens autres, les généraux des quatre ordres mendians, les députés de l'université de Paris & plusieurs autres; enfin les ambassadeurs de l'empereur Rupert, des Rois de France, d'Angleterre, de Pologne & de plusieurs autres seigneurs.

XC. Continuation du concile de Perpignan. *an.* 1409. *t. XI. Concil. p.* 2111. *Indicul. Arrag.* 1408. *Theod. Niem. l. iij. c.* 36.

Cependant le pape Benoît continuoit son prétendu concile de Perpignan, commencé dès le mois de novembre 1408. on y compta jusqu'à six vingt évêques. Après plusieurs sessions Benoît demanda ce qu'il y avoit à faire pour le bien de l'église; sur quoi les opinions furent extrêmement partagées, les uns voulant que Benoît envoyât à Pise des légats avec pouvoir de renoncer au pontificat en son nom, les autres qu'il tirât l'affaire en longueur. Cette diversité fut cause que presque tous les prélats se retirerent

de Perpignan, en sorte qu'il n'en demeura que dix-huit, au nom desquels Alfonse Lyca patriarche titulaire de Constantinople présenta au pape Benoît en leur nom le 1 février 1409. leurs avis en forme de requête tendante principalement à lui persuader de céder le pontificat.

Le vingt-six mars suivant Benoît tint une session, dans laquelle il envoya sept légats à Pise pour sonder à quelle condition on pourroit s'accorder; mais six de ces légats furent retenus à Nismes par les officiers du Roi de France, & on intercepta les lettres dont Benoît les avoit chargés. Ce qui fit perdre toute espérance d'amener Benoît à la cession & de parvenir à l'union de l'église.

Le pape Grégoire XII. ainsi qu'on l'a vû, avoit indiqué en 1408. un concile dans la province d'Aquilée, sans marquer le lieu où il se devoit tenir. Mais par sa lettre du dix-neuf décembre de la même année, il le marqua à Austria près d'Udine dans le diocèse d'Aquilée. L'ouverture s'en fit le jour du saint sacrement 6 de juin 1409. Il s'y trouva si peu de prélats, que Grégoire fut obligé de remettre la seconde session au vingt-deux du même mois, & d'envoyer trois évêques à Venise pour appeller les prélats de la province, sous peine d'excommunication. Mais les Vénitiens, de l'avis des docteurs, reconnurent le pape Alexandre V. quoique Grégoire fût Vénitien.

XCI. Concile d'Aquilée par Grégoire XII. *an.* 1409. *t.* XI. *Concil. p.* 3003.

La seconde session se termina donc à prononcer une sentence contre Pierre de Lune & Pierre de Candie; (car c'est ainsi qu'il nommoit le pape Alexandre,) par laquelle le concile déclare leurs élections nulles & sacrileges; qu'ils sont notoirement schismatiques, & comme tels déchus de toutes dignités, cassant tous les actes qu'ils ont faits en qualité de papes.

Il tint encore une derniere session le 5 de septembre 1409. dans laquelle il publia une cédule portant en substance: qu'il est prêt de renoncer au pontificat quand Pierre de Lune & Pierre de Candie, se trouvant dans un même lieu, renonceront à leurs droits, & donna à Rupert roi des Romains, à Ladislas roi de Jérusalem & à Sigismond roi de Hongrie le pouvoir de choisir le lieu & d'assigner le terme auquel Grégoire devoit se rendre. Il ajouta que si cet adversaire ne vouloit pas s'y accorder, il leur donnoit pouvoir de convoquer un concile général de tous les divers partis & d'en choisir le lieu, étant prêt de s'y rendre lui-même & de s'en tenir à ce qui seroit délibéré. Mais tout cela n'étoit qu'un artifice de Grégoire, qui n'ignoroit pas que les trois princes Rupert, Ladislas & Sigismond étant aussi opposés d'intérêt qu'ils l'étoient, ils ne conviendroient jamais pour l'union de l'église.

XCII. Grégoire se retire d'Austria à Gaïete. *ann.* 1409. *Niem. c.* 45. 49. 50.

Cependant Grégoire ayant déposé le patriarche d'Aquilée nommé Antoine Panciarin, qui lui étoit suspect, & craignant que les Vénitiens qui appuyoient Panciarinne le fissent arrêter lui-même, résolut de sortir des états de Venise. Le roi Ladislas lui envoya deux galeres à un port près d'Austria, & environ cinquante hommes d'armes pour l'escorter jusques-là. Mais les Vénitiens ayant eu vent qu'il vouloit se retirer, lui envoyerent des députés pour quelques affaires qui les regardoient ; Grégoire leur donna terme pour leur rendre réponse, & en attendant partit un jour de grand matin déguisé en laïc, monté à cheval, accompagné de deux hommes à pied. Ceux qu'on avoit mis en embuscade pour l'arrêter, le prirent pour un marchand, ne voulant pas se découvrir pour un seul homme à cheval, & le laisserent passer librement. Peu après sortit Paul camérier & confesseur de Grégoire, vêtu de rouge, comme si c'étoit un grand prélat, accompagné des hommes d'armes que Ladislas lui avoit envoyés, suivi de plusieurs mules & autres bêtes chargées des bagages de Grégoire. Les gens de l'embuscade le prirent pour Grégoire lui-même, & vinrent sur lui à brides abattues. Ils prirent Paul, son escorte & tout son bagage ; mais ayant bientôt reconnu que ce n'étoit pas le Pape, ils apprirent que c'étoit celui qui avoit passé seul à cheval avec deux hommes de pied, ils coururent à toutes brides ; & étant arrivés à une ville appartenante au Comte de Gorits, ils surent qu'il s'étoit jetté dans une barque sur la riviere, & étoit descendu dans la mer où étoient les galeres & s'étoit embarqué.

Ceux qui le poursuivoient, s'en retournerent confus & rejoignirent leurs camarades, avec lesquels ils trouverent encore les prisonniers qu'ils avoient faits & les menerent à Udine. Mais en dépit de Grégoire, ils dépouillerent Paul son confesseur de son habit rouge qu'il portoit, & le laisserent en pourpoint. Comme ils le chargoient de bastonnades, un d'eux sentit de la résistance, & ayant mis Paul en chemise, il trouva cinq cens florins d'or cousus dans le pourpoint. Il les porta à ses camarades qui les partagerent avec joie. Un d'entr'eux se revêtit de l'habit rouge, & marchant à cheval dans Udine, il donnoit au peuple des bénédictions comme le Pape.

Le reste de la suite de Grégoire n'osoit sortir d'Austria, où ils étoient demeurés ; mais vers la mi-octobre ils en sortirent par le secours d'une troupe de cinq cens chevaux Allemands qui les en tirerent. Grégoire s'étant embarqué, vint dans l'Abruzze, & demeura à Gaïette sous la protection du roi Ladislas. Sa cour étoit petite, on y apportoit peu d'argent pour obtenir des graces, & son

ſon obédience ſe ſoutenoit plus par la crainte du Roi que par affection pour lui.

XCIII. Alexandre V. ſe rend maitre de Rome. *ann.* 1409. *Niem. c.* 52.

Pendant que Grégoire XII. tenoit ſon concile d'Auſtria, le pape Alexandre V. étoit à Piſe, où le roi Louis II. d'Anjou le vint trouver. Le cardinal Balthazar Coſſa, qui étoit en ſi grand crédit à la cour d'Alexandre qu'il ne s'y faiſoit rien ſans ſa participation, ſe joignit au roi Louis; & avec les troupes de ce Prince & celles du Pape ils paſſerent à Rome où ils furent reçus, & Paul des Urſins leur fit rendre le château S. Ange. Ils prirent pluſieurs fortereſſes des rebelles. Le Pape ſortit de Piſe ſur la fin d'octobre & ſe rendit à Boulogne. Etant encore à Piſe le douze d'octobre il donna une bulle pour renouveller les privileges des religieux mendians au préjudice des curés; ce qui cauſa de grands mouvemens dans l'univerſité de Paris pendant le Carême de l'an 1409. car ce Pape, ayant été tiré de l'ordre des freres mineurs, les favoriſoit en tout, leur donnoit les charges les plus lucratives de ſa cour, ordinairement exercées par des ſéculiers, & prenoit plaiſir à les placer dans la plûpart des évêchés vacans. En général il diſtribuoit les bénéfices ſans beaucoup de choix, ſans ſe mettre en peine du mérite des perſonnes, ni des formalités ordinaires uſitées dans la diſtribution des graces.

XCIV. Erreurs de Jean Hus. *ann.* 1409. *Joh. Cochl. hiſt. l. j. n.* 12. 16.

Nous avons parlé ci-devant, article LXVI. du commencement des erreurs de Wiclef en Boheme, & de l'excluſion que Jean Hus fit donner aux Allemands qui gouvernoient auparavant l'univerſité de Prague. Jean Hus, devenu comme maître de cette école, y fit bientôt recevoir les erreurs de Wiclef, que les docteurs Allemands avoient condamnées. Il gagnoit le peuple par ſes ſermons & par les traductions qu'il faiſoit des livres de Wiclef en langue ſclavone; il attiroit auſſi les eccléſiaſtiques par ſes déclamations contre les mœurs du ſiecle, & contre les nobles qui enlevoient les meilleurs bénéfices, au préjudice des autres eccléſiaſtiques plus recommandables par leur doctrine & leur vie réglée. Ceux-ci piqués de jalouſie quitterent leur premier ſentiment, ſuivant lequel ils avoient condamné Wiclef, & s'attacherent à Jean Hus, invectivant non ſeulement contre les prêtres vicieux & ignorans, mais contre le clergé en général, ſans épargner le Pape-même. Ceux qui témoignerent plus d'emportement après Jean Hus, furent Jérôme de Prague & Jacobel de Miſnie, qui ſoulevoient les peuples contre l'égliſe catholique.

L'archevêque qui étoit alors Swinco-le-Lievre, d'une famille très-noble, ayant été averti de ce qui ſe paſſoit, comme il étoit réſolu, il aſſembla des docteurs en qualité de légat du ſaint ſiege, & ſe fit apporter les livres de Wiclef. Après les avoir fait examiner



par les docteurs, & de leur avis, il les fit tous brûler au nombre de plus de deux cens. Ils étoient écrits très-proprement & reliés en bois à la maniere du tems, mais couverts d'étoffes précieuses & garnis d'or. Mais il y en eut beaucoup qui échapperent, n'ayant pas été apportés suivant les ordres de l'Archevêque. Jean Hus, pour s'en venger, composa & fit chanter publiquement par les laïcs de son parti des chansons en langue vulgaire qui le tournoient en ridicule, & qui firent tant de bruit, que le roi Venceslas défendit par ordonnance publique de les chanter, sous peine de la vie & de confiscation de tous les biens.

Mais Jean Hus trouva d'autres moyens pour inspirer au peuple du mépris pour le clergé. Il établit des conférences publiques, où des tailleurs, des cordonniers & d'autres artisans, instruits par les sermons de Jean Hus & par la lecture de l'écriture sainte en langue vulgaire, disputoient avec les prêtres; les femmes-mêmes se mêloient de parler dans ces controverses & de composer des livres. Jean Hus fut dès-lors cité pour comparoître à Rome; & le pape Alexandre V. écrivit à l'archevêque Swinco de défendre par l'autorité apostolique à qui que ce fût, quelque privilege qu'il pût avoir, de prêcher ailleurs que dans les églises & dans les cimetieres, & d'enseigner en public ou en secret les articles de Wiclef; & de déclarer que quiconque refuseroit d'obéir & d'abjurer ces erreurs, seroit tenu pour hérétique & mis en prison.

Rainald. an. 1409. 20 décembre n. 89.

XCV. Alexandre V. est invité d'aller à Rome. *an.* 1410. *Rainald.* 1410. n. 5. 6. 7.

Cependant le pape Alexandre V. ayant appris que la ville de Rome étoit délivrée de la puissance du roi Ladislas, étoit fortement exhorté d'aller à Rome; les Romains eux-mêmes le souhaitoient. Ils lui envoyerent des députés à Boulogne, qui lui porterent les clefs de la ville de Rome, les sceaux & le gonfanon du peuple Romain. Ils lui présenterent avec une lettre qui fut reçue à la vue d'une grande multitude, qui en témoigna une très-grande joie. Le Pape reçut ses envoyés avec beaucoup de magnificence, & les chargea d'une lettre datée du 15 de mars 1410. où il dit: rien ne pouvoit nous arriver de plus agréable & de plus précieux que de voir votre ville heureusement délivrée de la séduction d'Ange Corrario (ou Grégoire XII.) Ayant donc égard au desir que vous témoignez de nous voir chez vous & de gagner le jubilé, nous vous l'indiquons par les présentes pour l'année 1413.

XCVI. Mort d'Alexandre V. le 3 de mai 1410.

Le pape Alexandre V. étant tombé malade à Boulogne, fit appeller auprès de lui les cardinaux & les exhorta à l'union, à la paix & à maintenir la dignité de l'église, ajoutant qu'il étoit persuadé que tout ce qui avoit été fait & ordonné au concile de Pise, avoit été fait de bonne foi & dans toutes les regles. Il mourut trois jours après le samedi 3 de mai 1410. ayant tenu le

faint fiege dix mois huit jours. Le facré college étoit alors compofé de vingt-trois cardinaux, favoir, fix évêques, neuf prêtres & huit diacres. Il y en avoit fept d'abfens, & les feize qui fe trouverent alors à Boulogne, entrerent au conclave après la neuvaine des funérailles du pape Alexandre; c'eft-à-dire, le mercredi au foir 14 de mai 1410. Le cardinal Balthazar Coffa faifoit femblant de ne fe foucier d'être pape, & recommandoit aux cardinaux d'élire le cardinal de Malte Conrad Caraccioli, Napolitain comme lui. C'étoit un homme de bien, mais prefque fans lettres & fort groffier.

Mais le roi de Sicile Louis II. d'Anjou, qui avoit une grande flotte fur la côte de Genes pour attaquer le roi Ladiflas fon compétiteur, envoya un ambaffadeur à Boulogne, qui, avant que les cardinaux entraffent dans le conclave, leur recommanda Balthazar Coffa, comme un homme propre à lui rendre de grands fervices dans fon entreprife. Il le recommanda principalement aux François qui lui étoient dévoués. En effet ils l'élurent trois jours après leur entrée au conclave, favoir, le famedi dix-fept de mai. Il prit le nom de Jean XXIII. comme il n'étoit que diacre, il fut ordonné prêtre le famedi fuivant par le Cardinal de Viviers évêque d'Oftie, qui le facra évêque le lendemain dimanche vingt-cinq de mai. Après la meffe il fut couronné devant la porte de l'églife par le cardinal diacre Rainald Brancas Napolitain, puis il marcha en cavalcade folemnelle par la ville de Boulogne. XCVII. Jean XXIII. eft élu pape. an. 1410. *Niem. vit. Joan.*

On raconte que ce Pape gagna à force d'argent les cardinaux, fur-tout ceux qui n'étoient pas riches, pour lui donner leurs voix. On ajoute qu'étant appuyé du crédit du roi Louis d'Anjou, il fit de grandes menaces aux cardinaux s'ils n'élifoient un Pape qui lui fût agréable, & qu'il n'en voulût agréer aucun de ceux qui lui furent propofés; qu'enfin ne pouvant s'accorder entr'eux, ils lui dirent de nommer celui qu'il vouloit être élu. Il leur répondit: donnez-moi le manteau de S. Pierre, & je le donnerai à celui qui doit être Pape. Ils lui donnerent la chape rouge, il fe la mit fur les épaules, & dit: je fuis Pape. Auffi Thieri de Niem le traite tout net d'intrus. Le bruit courut qu'il avoit avancé la mort de fon prédéceffeur par un clyftere empoifonné; ce & fut un des chefs d'accufation contre lui lorfqu'il fut dépofé au concile de Conftance. Tout le monde favoit qu'avant fon pontificat il avoit mené une vie très-licencieufe. Tel étoit le pape Jean XXIII. *Platine. Philip. Bergam.*

Pierre d'Ailli, dont on a parlé dans le cours de cette hiftoire, étoit né à Compiégne en 1350. de parens médiocres. Il entra bourfier pour la théologie au college de Navarre à Paris en 1372. étant procureur de la nation de France dans l'univerfité. Il em- XCVIII. Pierre d'Ailli évêque de Cambray. *Launoi. hift. Navar. p. 467.*

brassa la secte des nominaux, & s'appliqua fort à la dialectique & à la physique, particuliérement aux traités de l'ame & des météores. En 1375. il commença à expliquer le maître des sentences, & ne laissoit pas de prêcher de tems en tems avec beaucoup de succès. Il reçut le bonnet de docteur en 1380. à l'âge de trente ans; l'année suivante il alla à Noyon, où on l'avoit fait chanoine. La même année il fit un discours en présence du Duc d'Anjou, pour prouver que le concile général étoit nécessaire pour ôter le schisme qui déchiroit l'église. Etant revenu à Paris en 1384. il fut fait grand maître du college de Navarre, où sa réputation lui attira grand nombre de disciples, entr'autres Jean Gerson, Nicolas de Clemengis & Gilles des Champs, qui succeda à Pierre d'Ailli dans la charge de grand maître de Navarre. La même année il fut honoré de trois charges, de chancelier de l'église de Paris, d'aumônier & de confesseur du Roi vers l'an 1387. Il parla en présence du pape Clement VII. pour l'université de Paris contre Jean de Montson dominiquain, qui avoit avancé quelques propositions contre l'Immaculée Conception de la Vierge, & avoit été censuré par l'université de Paris.

En 1394. il fut fait trésorier de la Ste. Chapelle, qui est la premiere dignité de ce chapitre, & fut envoyé par le roi Charles VI. vers le pape Benoît XIII. pour délibérer sur les moyens d'éteindre le schisme. En 1395. il fut élu évêque du Pui, & au commencement de l'année suivante il fut choisi pour évêque de Cambray. Il prit possession de cette église le second jour de juin; & se voyant obligé de résider dans son évêché, il résigna la charge de chancelier de Paris à Jean Gerson son disciple, qui fut depuis si fameux.

En 1398. il fut député de la part du Roi de France & de l'empereur Venceslas, pour aller à Rome proposer au pape Boniface de consentir à ce que l'on fît une nouvelle élection pour juger lequel des deux contendans, Boniface IX. ou Benoît XIII. seroit connu pape. Il alla donc en Italie, & trouva le Pape à Fondi. Il lui présenta ses lettres de créance, & négocia pendant quelques tems avec le Pape & les cardinaux, ainsi qu'on l'a vu ailleurs; mais il fut enfin obligé de revenir sans avoir rien fait. En 1405. étant à Genes à la cour du pape Benoît XIII. il lui persuada d'ordonner que la fête de la très-sainte Trinité seroit observée par toute l'église.

Il se trouva en 1409. au concile de Pise, & eut grande part à tout ce qui y fut résolu. Enfin en 1411. il fut créé cardinal par le pape Jean XXIII. En 1414. il se rendit au concile de Constance, où il demeura pendant les trois ans qu'il dura; il mourut

en 1425. & fut enterrée dans sa cathédrale de Cambray. Il a laissé divers ouvrages, dont M. de Launoi, dans son histoire du college de Navarre, a diligemment recueilli les titres.

XCIX. Jean Petit docteur de Paris, mort en 1411. *Vading. an. 1410. n. 19.*

Jean Petit docteur de l'université de Paris étoit natif de Normandie & religieux francifcain. Après le meurtre du Duc d'Orléans, commis par les ordres du Duc de Bourgogne en 1408. Jean Petit entreprit publiquement de justifier cette action, que tout le royaume regarda avec horreur. Il fit sur cela une harangue le 8 de mars 1408. à l'hôtel de S. Paul, où logeoit le Roi; Louis duc de Guienne, dauphin & fils ainé du roi Charles VII. le Roi de Sicile, le cardinal de Bar, les Ducs de Berry, de Bretagne & de Lorraine & plusieurs autres seigneurs, le Recteur de l'université, grand nombre de docteurs, de bourgeois & d'autres peuples, étoient présens à sa harangue. Jean Petit, dès son exorde, rendit compte au Duc de Bourgogne, en ces termes : Je lui ait fait serment de le servir il y a trois ans passés, & il me donne une bonne grosse pension, dont je tire une bonne partie de ma dépense. Dans le corps du discours, il soutient entr'autres cette proposition : Qu'il est permis à tout particulier de tuer un tyran, & il ajoute: Je prouve cette vérité par douze raisons en l'honneur des douze apôtres. Puis il allégue Jean de Salisburi, qui avoit soutenu cette erreur deux cens quarante ans auparavant dans son policratique. Ensuite Jean Petit fit l'application de cette maxime au Duc d'Orléans, qu'il chargea de toute sorte de crimes non prouvés. On dit qu'on trouve encore son discours manuscrit dans quelques bibliothéques; mais le parti du Duc de Bourgogne ayant prévalu, Jean Petit fut accusé d'héréfie par l'université. Il se retira à Hedin, le Duc de Bourgogne y ayant pourvû à sa subsistance. Il y mourut en 1411.

Joan. Salisb. l. iij. c. 15.

Vit. Oudin. t. III. p. 2262.

C. Philothée surnommé Coccin patriarche de Constantinople. *Oudin. t. III. p. 1049. 1052.*

Philothée Coccin patriarche de Constantinople fut tiré du mont Athos, où il étoit abbé, pour remplir le siege d'Héraclée en Thrace; il s'y distingua par sa charité envers les captifs. L'empereur Jean Cantacuzene usurpateur de l'empire de Constantinople en 1354. ne pouvant obtenir du patriarche Callixte qu'il donnât la couronne impériale à son fils, le relégua & mit en sa place Philothée, dont nous parlons ici, qui couronna le prince Matthieu fils de Cantacuzene. Quelque tems après cet Empereur s'étant fait moine, & Jean Paléologue étant remonté sur le trône, renvoya Philothée dans son premier siege d'Héraclée; mais ce Patriarche renonça aussi lui-même au monde, & prit le nom de Josaphat ou Christodule, c'est-à-dire, serviteur de Jesus-Christ. Il gouverna le siege de Constantinople depuis 1354. jusqu'en 1371. environ pendant quinze ou seize ans. Il a écrit plusieurs ouvrages, dont la plûpart

ſont demeurés manuſcrits. Les principaux regardent la viſion de Dieu, les palamites & les thaboriſtes de ſon tems. On peut voir les auteurs qui ont traité des écrivains eccléſiaſtiques.

CI. Manuel Calecas théologien Grec. *Echart. de ſcript. ord. præd. t. I. p. 718.*

Manuel Calecas fleurit vers l'an 1380. il étoit bon théologien, verſé dans la lecture de l'écriture, des canons & des peres de l'égliſe. Il a écrit contre les palamites & a favoriſé les Latins; ce qui lui attira beaucoup de perſécution de la part des Grecs ſes compatriotes, qui le chaſſerent de leur compagnie & l'obligerent de ſe retirer à Pera au couvent de l'ordre des freres prêcheurs, où il prit l'habit & fit profeſſion. On a de lui quatre livres contre les erreurs des Grecs, traduits en latin par Ambroiſe camaldule, ſur la proceſſion du S. Eprit, qui ont été imprimés dans les bibliothéques des peres; il a auſſi attaqué les palamites & leurs faux conciles tenus ſous l'empereur Cantacuzene, & quelques ouvrages ſur la Trinité. On peut voir le pere Echard des écrivains de l'ordre des freres prêcheurs, & les autres auteurs qui ont écrit des écrivains eccléſiaſtiques. Calecas mourut vers l'an 1400.

CII. Jean Bocace. *Papyr. Maſſon. vit. Bocac. Paul Jove Elog. Baillet. Jugem. des ſavans.*

Jean Bocace naquit en 1313. à Certaldo ville de Toſcane; ſon pere, quoique pauvre payſan chargé de famille, le deſtina au négoce & le donna à un marchand Florentin, qui le mena à Paris. Bocace fut au ſervice de ce Maître pendant ſix ans; mais on remarqua que ſon inclination ne le portoit point au trafic. On l'appliqua à l'étude du droit canonique, comme une profeſſion plus propre à faire fortune. Il ne trouva pas encore dans cette étude de quoi contenter ſon inclination qui le portoit à la poéſie. Ainſi, auſſi-tôt que ſon pere fut mort, il s'abandonna tout entier à la lecture des poëtes, & ſe mit ſous la diſcipline de François Petrarque; il ſe fit traduire Homere de grec en latin pour le mieux entendre, & procura à Léon Spilat Grec de Theſſalonique une chaire de profeſſeur à Florence pour l'explication de ce poëte. La république de Florence honora Bocace du droit de bourgeoiſie, & l'employa à des affaires publiques.

Elle le députa vers Petrarque pour l'engager à venir à Florence; mais celui-ci, qui ſavoit les factions dont cette ville étoit partagée, bien-loin d'écouter Bocace, lui perſuada de s'en retirer. Bocace roda donc en divers endroits de l'Italie; & enfin s'arrêta à la cour de Naples, où le roi Robert lui fit un très-bon accueil, & où il eut beaucoup de part à la faveur de la reine Jeanne. Les troubles de Florence étant appaiſés, il revint en cette ville; & après quelque ſéjour il ſe retira à Certaldo ſa patrie, où il mourut l'an 1376. âgé de ſoixante-deux ans. On voit à Certaldo ſon tombeau, avec ſa ſtatue de marbre & une épitaphe. Il excelloit beaucoup plus dans l'élégance de la langue Italienne que dans celle de la langue latine,

Il est fort inférieur à Pétrarque pour la poésie italienne ; mais il lui est fort supérieur pour la prose. Parmi ses ouvrages il y en a de doctes & de sérieux, comme la généalogie des dieux, l'abrégé de l'histoire Romaine, le livre des femmes célebres, celui des aventures des personnes signalées, depuis Adam jusqu'à Jean roi de France ; il y en a d'autres très-galans & même licencieux, comme son decaëmeron, qui est un recueil de cent nouvelles galantes. C'est cet ouvrage qui a le plus fait connoître Bocace, & qui a été traduit en plusieurs langues.

Jean de Lignano célebre jurisconsulte, étoit selon les uns de Milan, & selon les autres de Boulogne. Il est certain qu'il a enseigné longtems à Boulogne. Il y composa en 1360. son traité de la guerre sous le pape Innocent VI. & ensuite son traité de la pluralité des bénéfices. En 1376. & en 1377. la ville de Boulogne le députa vers Grégoire XI. qui le fit son vicaire-général dans la ville de Boulogne. On cite aussi de lui un traité de l'amitié, & un traité des censures ecclésiastiques, & un autre des heures canoniales, & quelques-autres ouvrages sur l'élection du pape Urbain VI. où il montre que les cardinaux ont été forcés dans l'élection de ce Pape. Il mourut à Boulogne l'an 1383. au mois de février, & fut enterré dans l'église de S. Dominique de la même ville. Outre les ouvrages dont on a parlé, il a encore composé des commentaires sur les clémentines, sur les décrétales, sur l'interdit ecclésiastique, sur la représaille, &c. Il avoit épousé Novelle fille de François Calderin, célebre jurisconsulte de ce tems-là en Italie, dont il eut un fils nommé Jean-Baptiste de Lignano.

CIII. Jean de Lignano fameux jurisconsulte Italien. *Oudin. t. III. p. 2072.*

Nicolas Oresme évêque de Lisieux s'est fait un grand nom dans la république des lettres, par le grand nombre d'ouvrages qu'il a composés, & dont la plûpart se trouvent en manuscrit au college de Navarre, dont il a été le principal ornement & le premier grand maître. On lui attribue la version de la bible en langue françoise, qu'il entreprit, dit-on, par les ordres de Charles V. Cependant le pere le Long de l'oratoire prétend que cette version, attribuée jusqu'aujourd'hui à Nicolas Oresme, est l'ouvrage de Radulphe de Praëles. Il le prouve par un manuscrit dont il rapporte la préface, & il remarque qu'aucun ancien manuscrit de la version de la bible, ni aucun auteur contemporain ne l'a attribuée à Nicolas Oresme.

CIV. Nicolas Oresme évêque de Lisieux. *Vit. Jan. Laun. hist. Nav. Reg. Paris. p. 2. p. 455.*

Bibl. sac. p. 2. c. 5.

Le Roi de France le nomma pour précepteur à son fils, qui depuis fut nommé Charles V. & surnommé le Sage. Oresme ayant reçu le bonnet de docteur fut fait grand maître du college de Navarre en 1356. Il le gouverna avec beaucoup de sagesse & de



réputation jusqu'en 1361. qu'ayant été fait doyen de la cathédrale de Rouen & trésorier de la Ste. Chapelle, il renonca à la charge de grand maître, & enfin il fut fait évêque de Lisieux en 1377. Après avoir gouverné pendant sept ans cette église, il mourut en 1384. & fut enterré dans son église cathédrale. Il a composé plusieurs ouvrages, sur-tout de philosophie, de mathématique & de théologie. Il a traduit en françois quelques ouvrages d'Aristote, comme sa morale & la politique, les livres du ciel & du monde, & le livre de François Petrarque, intitulé des remedes de l'une & de l'autre fortune. Il a aussi écrit sur le changement des monnoies, qui causoit alors bien du bruit en France; sur la communication des idiomes: & étant à la cour du pape Urbain V. il fit un discours plein de liberté sur les déréglémens des prélats & du clergé, qu'Illiricus a fait imprimer parmi les témoins de la vérité. On peut voir le catalogue de ses ouvrages dans l'histoire du college de Navarre, par monsieur de Launoy.

CV. Barthelémi d'Albisy. *Vide Vading. bibl. ord. minor. p.* 48. *Oudin. t. III. p.* 1175.

Barthelémi d'Albisy francisçain, natif de Rivano en Toscane, florissoit vers l'an 1380. Il travailla pendant plusieurs années à un ouvrage célebre, intitulé: les conformités de S. François avec la vie de Jesus-Christ, qui fut imprimé à Milan en 1510. *in-folio* & ensuite en 1590. à Boulogne avec des augmentations & des corrections. D'Albisy ayant achevé son ouvrage en 1399. se rendit au chapitre général de son ordre, qui se tenoit cette année-là à Assise; & l'ayant présenté aux supérieurs du chapitre, il y fut fort approuvé, & pour récompense on donna à l'auteur la robe dont S. François s'étoit servi pendant sa vie. Cet ouvrage eut grand cours dans son ordre, & on le lisoit assez communément dans les réfectoires. Un ministre luthérien nommé Errart Malbert, visitant les couvens des freres mineurs dans le duché de Brandebourg, rencontra le livre des conformités & en fit des extraits, il les fit imprimer avec sa réfutation sous le nom d'alcoran des franciscains. L'ouvrage parut en 1531. il s'éleve aussi beaucoup contre la légende dorée & la grande légende de S. François, composée en 1245. par Thomas de Ceperen.

Barthelémi d'Albisy mourut fort âgé au couvent des franciscains de Pise le 10 décembre 1401. Il a aussi écrit six livres de la vie & des louanges de la Ste. Vierge, ou des conformités de la Ste. Vierge avec Notre-Seigneur Jesus-Christ, & des sermons de Carême composés en 1397. & imprimés en 1488. Tous ces ouvrages ont donné plusieurs occasions de déclamations aux protestans contre l'auteur & contre ses confreres.

CVI. Jean Fabri évêque de

Jean Fabri ou le Febvre évêque de Chartres étoit natif de Paris, où il fit ses études en droit canon & en droit civil. Il professa la

la regle de S. Benoît & fut prieur de S. Waſt d'Arras, puis abbé de Tournus, & enſuite en 1369. fait abbé de S. Waſt d'Arras, d'où il fut transféré à l'évêché de Chartres en 1379. Pendant le ſchiſme entre Urbain VI. & Clement VII. Jean de Lignano ayant pris le parti d'Urbain VI. & ayant écrit en ſa faveur un traité qu'il intitula *de l'état de l'égliſe*, Jean Fabri abbé de S. Waſt d'Arras, écrivit en faveur de Clement en 1379. un autre traité qu'il intitula du deuil *des gens de bien*; c'eſt un dialogue entre un docteur de Boulogne & un docteur de Paris. Le même Abbé a écrit un journal de ce qu'il a fait depuis l'an 1381. juſqu'en 1387. ou 1388. où on lit pluſieurs choſes qui regardent les affaires publiques de ce tems-là. Il fut ſouvent employé par le Roi de France, dont il étoit conſeiller, & à des députations importantes depuis qu'il fût fait évêque de Chartres.

Chartres. Oudin. t. III. p. 1197. Baluz. not. in vit. Pap. Aven.

Vid. Gallia Chriſt. t. VIII.

CVII. Ubalde de Ubaldis docteur de Pérouſe, mort en 1400. *Oudin. t. III. p. 1233.*

Ubalde ou Balde de Ubaldis, né à Pérouſe en 1324. eut pour pere Pierre Ubalde célebre médecin de cette ville. Le jeune Ubalde ayant fait de fort bonne heure ſes premieres études & ſa philoſophie, s'appliqua, à l'exemple de ſon pere, à la médecine; & comme il n'avoit point de goût pour cette profeſſion, il s'adonna enſuite à la juriſprudence. Il n'avoit encore que dix-ſept ans qu'il ſoutint publiquement ſes theſes de droit; & après avoir pris le bonnet de docteur, il vint à Boulogne en 1344. pour y enſeigner, n'ayant encore que vingt ans. Bartolde, un des plus fameux juriſconſultes de ce tems-là, diſputa contre lui pendant cinq ou ſix heures, & Bartolde fut obligé de céder. On convient que Balde ou Ubalde eſt un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle; mais on le blâme de n'avoir pas été aſſez conſtant dans ſes ſentimens, & d'avoir enſeigné ſouvent le contraire dans différens endroits de ſes écrits. Jean Galeas Viſconti duc de Milan ayant fondé l'univerſité de Pavie, y fit venir Ubalde pour y profeſſer, & le tira de Boulogne où il enſeignoit avec grande réputation. Il mourut à Pavie le 28 d'avril 1400. âgé de ſoixante & ſeize ans & revetu de l'habit de S. François, comme il l'avoit ſouhaité avant ſa mort. Une petite chienne qu'il nouriſſoit l'ayant mordu à la levre, il mourut quatre mois après, dans le délire. Ses ouvrages ſont imprimés en pluſieurs tomes & en pluſieurs endroits. Outre ceux de droit civil & canonique, il a compoſé un traité contre Clement VII. qui eſt imprimé dans le dix-ſeptieme tome d'Orderic, Rainald. Balde eut deux fils & deux freres qui ſe ſont tous diſtingués par leur capacité & leur ſcience, ſur-tout dans le droit.

CVIII. Henri de Heſſe ou de Langueſtaine.

On connoît pluſieurs Henri de Heſſe, mais le plus fameux eſt celui qui fut licencié dans l'univerſité de Paris, & y enſeigna pluſieurs années avec beaucoup de réputation. Il y enſeignoit la phi-

Oudin. t. III. p. 1252. & suiv.

losophie en 1363. & obtint le degré de licencié en 1375. Il fut souvent employé par l'université de Paris, dans différentes députations au sujet du schisme. Il écrivit aussi sur ce sujet, un ouvrage intitulé, l'*histoire ou l'épitre de la paix*; dans laquelle il se déclare pour la cession. Il y fait parler deux interlocuteurs, l'un en faveur du pape Urbain VI. l'autre en faveur du pape Clement VII. Ce traité fut composé en 1381. & imprimé dans l'histoire du concile de Constance au tome deux & dans le second tome de Gerson. Il a composé plusieurs autres ouvrages; comme un commentaire sur les quatre premiers chapitres de la genese, sur le cantique des cantiques, sur les quatre livres du maître des sentences, sur l'oraison dominicale, la salutation angélique, sur le symbole des apôtres & plusieurs autres qui se trouvent manuscrits dans les bibliotheques. Mais il y en a peu d'imprimés. Albert archiduc d'Autriche, fondateur de l'université de Vienne, le rappella en Allemagne vers l'an 1382. 1383. ou 1384. & on trouve son nom dans plusieurs souscriptions faites depuis l'an 1384. jusqu'en 1389. pour la confirmation des statuts de cette université. Il mourut à Vienne le 11 de février 1397.

CIX. Honorat Bonet. V. Bayle dictionnaire. t. II. p. 1270. Fran. Oudin. t. III. p. 1271. 1272.

Honorat Bonet, François, natif de Provence, chartreux de profession, prieur de la chartreuse de Gaillon, a vécu sous le regne de Charles VI. roi de France; pendant le schisme de Clement VII. & Urbain VI. Honorat Bonet est célebre par un ouvrage imprimé plusieurs fois sous le nom de *songe du verger*, parce que l'auteur dit l'avoir écrit sur un songe qu'il eut dans le verger de la chartreuse de Gaillon. Cet ouvrage est principalement écrit contre le schisme qui étoit alors. On lui donne aussi le titre d'*arbre des batailles*, ou le livre des tribulations de l'église & de la valeur des Romains, écrit en langue provençale, dédié au roi Charles VI. Il fut composé vers l'an 1395. après la mort des deux Papes, dont il parle assez librement. On connoît peu de chose de la vie de l'auteur; mais son ouvrage est imprimé plus d'une fois.

CX. Christienne de Pisan. V. Philip. l'abbé. nov. bibl. manuscrit. Oudin. t. III. p. 2219.

Christienne de Pisan célebre fille Françoise, écrivit en 1404. un ouvrage intitulé, *des faits & bonnes mœurs du sage roi Charles V. fait & composé par Christienne de Pisan, damoiselle accomplie, du dernier jour de novembre l'an de grace* 1404. Elle raconte dans le douzieme chapitre de la troisieme partie, que le roi Charles V. aimoit les livres & les sciences; & quoiqu'il entendît le latin assez bien, & qu'il n'eût pas besoin qu'on le lui expliquât, cependant il employoit les plus doctes personnages de son tems à faire des traductions des meilleurs livres latins en françois; par exemple, de la bible en trois manieres, savoir, le texte, puis

les gloses avec le texte, puis d'une maniere allégorisée. Elle a écrit plusieurs autres ouvrages qui sont demeurés manuscrits, comme *la cité des dames*, le livre *des faits d'armes & de chevalerie*, le livre *de la mutation de fortune*, en vers, le livre *des longues études*, en vers, les *proverbes moraux* & le livre *de prudence*; l'épitre d'Othea, mises en vers françois & dédiée à monseigneur d'Orléans, fils du roi Charles V. *l'instruction des princes & des dames de cour & autres. Le débat des deux amans*, *de Christienne de Pisan fille de monsieur Thomas de Pisan, autrement dit de Boulogne.*

CXI. Jean Froissart trésorier, chanoine de Chimay. *V. les éditions de ses œuvres & les auteurs des écrivains François.*

Jean Froissart né en 1333. à Valenciennes, trésorier, chanoine de l'Isle, étoit de Chimay en Hainaut. Il s'est rendu célebre par les quatre livres d'histoire qu'il a écrits des choses mémorables, arrivées de son tems depuis l'an 1324. jusqu'à 1400. principalement dans les guerres entre la France & l'Angleterre. Cette histoire est d'autant plus estimable, que l'auteur ne raconte que ce qu'il a vû ou qu'il a appris de témoins irréprochables; ayant vécu longtems à la cour de la reine Philippe, fille de Guillaume I. surnommé le bon duc de Hollande & de Hainaut, & épouse d'Edouard III. roi d'Angleterre; de laquelle, dit-on, il a donné l'éloge en deux livres. Son histoire ou chronique a été imprimée plusieurs fois & traduite en flamand. Il a encore écrit plusieurs traités d'amour & de moralité, qui sont demeurés manuscrits. On trouve qu'il est trop partial, & a donné trop de louanges aux Anglois, & trop peu aux François.

CXII. S. Vincent Ferrier dominicain, fameux predicateur. *Bolland. 5. April Echart. de script. ord. prædic. t. I. p. 163.*

S. Vincent Ferrier naquit à Valence en Arragon le 23 de janvier 1346. il reçut la tonsure cléricale vers l'an 1357. puisqu'en cette année son pere plaida pour lui procurer une prébende dans l'église de S. Grégoire. Il prit l'habit des freres prêcheurs le 5 février 1363. recut le bonnet de docteur en 1384. ou 1385. & mourut vers l'an 1417. ou 1418. âgé de plus de soixante & dix ans. Etant rappellé à Valence sa patrie, lorsqu'il étoit déja docteur en théologie; il y fut en grande estime & y enseigna publiquement la théologie, tant scholastique que positive pendant six ans. En même-tems il prêchoit assiduement & avec un grand concours d'auditeurs & de disciples. Le cardinal Pierre de Lune étant venu à Valence & ayant oui parler de la science & de la vertu de Vincent, le prit avec lui, l'emmena en France, & le retint auprès de lui pendant tout le tems de sa légation; car le pape Clement VII. l'avoit envoyé légat en France auprès du roi Charles VI.

Pierre de Lune ayant été élu pape sous le nom de Benoît XIII. fit venir Vincent Ferrier de Valence, où il étoit retourné, à Avignon, pour l'avoir auprès de lui, le choisit pour son confes-

seur & le fit maître du sacré palais en 1395. Vincent ne demeura à Avignon que deux ans ; il en sortit vers l'an 1396. pour aller prêcher en divers lieux, croyant en avoir reçu la mission de Jesus-Christ-même. Benoît qui ne le quittoit qu'à regret, fit tout ce qu'il put pour le retenir, lui offrit le cardinalat & l'évêché vacant de Valence, qui vaqua en ce même-tems. Mais Vincent refusa l'un & l'autre, se croyant indigne de ces grandes places ; & persuadé qu'il seroit plus utile à l'église par ses prédications qu'en demeurant à la cour du Pape, comme il auroit été obligé s'il avoit été cardinal, il demanda donc au Pape la permission de prêcher par-tout, & Benoît la lui accorda avec la qualité de légat apostolique & les pouvoirs les plus amples de lier & d'absoudre.

Etant sorti d'Avignon, il revint en Catalogne où il travailla pendant deux ans de suite, delà il passa en Provence, puis en Piémont, & en 1402. en Dauphiné où il convertit grand nombre d'hérétiques, principalement dans le diocèse d'Embrun. Delà il passa en Savoie, puis en Allemagne & en Lorraine. En 1405. Benoît l'appella avec lui à Gênes où il demeura environ un mois ; puis il parcourut toute la côte de Gênes ; il repassa en France & la traversa en prêchant toujours jusqu'en Flandre. Sur sa réputation Henri roi d'Angleterre le pria de passer dans son royaume. Il y demeura quelque tems, & passa delà en Ecosse & en Irlande. Etant de retour en France, il demeura quelque tems en Gascogne & en Poitou. Il finit l'année 1407. en Auvergne & prêcha l'Avent à Clermont. L'année suivante il passa quelque tems à Lyon & ensuite à Aix où il étoit sur la fin d'octobre, puis il s'embarqua à Marseille pour passer au royaume de Grenade.

En 1410. après la mort de Martin roi d'Arragon, il y eut plusieurs compétiteurs pour la succession à son royaume. Pour décider sur leurs prétentions, les trois provinces d'Arragon, de Catalogne & de Valence nommerent chacune trois juges, & Vincent Ferrier & son frere Boniface Ferrier, qui s'étoit fait chartreux, furent deux des trois juges que la province de Valence avoit nommés ; tant on avoit de confiance en leur probité & en leur sagesse. La couronne d'Arragon fut adjugée à Ferdinand fils de Jean roi de Castille, & d'Yolande fille de Pierre II. roi d'Arragon.

Les Rois de Castille, d'Arragon & de Navarre ayant résolu en 1416. de se soustraire avec leurs sujets à l'obédience de Benoît XIII. Vincent Ferrier, quoiqu'il eut toujours été très-attaché à Benoît, & même son confesseur pendant quelques années, se sépara de lui, persuadé que le bien de l'église demandoit cette soustraction, & publia en chaire à Perpignan le six de janvier l'édit de soustraction arrêté à Narbonne le 13 décembre 1415.

Cet homme apoſtolique mourut en 1417. ou 1418. à Vannes ville de Bretagne. Il fut canoniſé par Callixte III. en 1455. On lui attribue un très-grand nombre de miracles ; mais le plus grand eſt ſon zèle toujours ſoutenu pendant tant d'années à travailler à la converſion des hérétiques, à l'inſtruction des peuples & à la correction des pécheurs, ſon déſintéreſſement, ſon mépris des grandeurs & des dignités. Ses ouvrages ont été imprimés en différens endroits. Ses ſermons, qui ſont en grand nombre, font voir le mauvais goût qui régnoit de ſon tems & la mauvaiſe maniere dont on traitoit les matieres de la religion dans la chaire de vérité. On a encore de lui un traité de la vie ſpirituelle ou de l'homme intérieur, traduite en italien & en françois ; un traité du ſchiſme adreſſé à Pierre roi d'Arragon, un autre ſur l'oraiſon dominicale, un traité de la fin du monde & des deux avénémens de l'antechriſt. Il a auſſi écrit quelques lettres & des opuſcules qu'on a inſérés dans le corps de ſes ouvrages.

Echart. loco cit. p. 766.

Boniface Ferrier, frere de S. Vincent Ferrier, dont on vient de parler, étudia le droit civil & le droit canon, & devint le plus fameux juriſconſulte de ſon tems : il fut à Valence un de ceux qu'on nommoit les peres jurés, charge conſidérable dans la ville. Après la mort de ſa femme il entra dans l'ordre des chartreux à la perſuaſion de ſon frere Vincent, & en prit l'habit au monaſtere nommé la porte du ciel près de Valence. Comme les chartreux avoient des monaſteres dans les obédiences des deux Papes contendans, pendant le ſchiſme, quelques-uns des ces monaſteres reconnoiſſoient un Pape, les autres un autre. Boniface Ferrier ayant été fait général des chartreux, & le chapitre général de ſon ordre tenu à Rome en 1382. ayant reconnu pour général celui qui avoit été nommé par Clement VI. Boniface Ferrier renonça au généralat : ce qui fut trouvé fort mauvais par Benoît XIII. qui contraignit Boniface à reprendre la conduite de ſon ordre, & celle de la grande chartreuſe. Mais enfin Boniface voyant l'opiniâtreté de Benoît, ſe retira entiérement de ſon obédience.

LIVRE CXXXV.

HISTOIRE CIVILE.

Depuis l'an 1402. jusques vers l'an 1440.

I. Manuel Paléologue empereur de Constantinople. Jean Paléologue empereur de Thessalonique. *an.* 1402. *Ducas. c.* 18. & *Chalcondyle Mahous.* 1410. 1413.

L'Empire de Conſtantinople affoibli par les guerres étrangeres & domeſtiques, & partagé entre Manuel Paléologue empereur de Conſtantinople & Jean ſon frere empereur de Theſſalonique, & Muſulman fils ainé de Bajazet, qui demeura maître de la Thrace & des pays voiſins, ci-devant poſſédés par Bajazet. Cet empire autrefois ſi étendu & ſi puiſſant, étoit alors ſi reſſerré, ſi affoibli & ſi chancelant, qu'on voyoit bien qu'il tendoit à ſa fin. Les fils de Bajazet ſe firent la guerre l'un à l'autre ; Muſulman, dont on a parlé, ayant été mis à mort, Muſa ou Moïſe ſon frere ſe rendit maître d'Andrinople & de toute la Thrace ; puis vint mettre le ſiege devant Conſtantinople. En ayant trouvé les fauxbourgs abandonnés par les habitans, que l'empereur Manuel avoit retirés dans la ville, il les réduiſit en cendres. Les habitans de Conſtantinople ſe défendirent avec tant de vigueur, que les Turcs n'avancerent que très-peu dans leur entrepriſe. Manuel, qui ménageoit extrêmement ſon monde, envoya prier Mahomet frere de Muſa de venir de Pruſſe à Scutari & delà à Conſtantinople, pour lui aider à en ſoutenir le ſiege contre Muſa. Mahomet fut introduit dans la ville avec ſes troupes ; mais au bout de trois jours ayant fait une ſortie, il fut repouſſé avec grande perte. Il fut encore battu quelques jours après, & enfin ſe retira de Conſtantinople, ayant partagé ſes troupes en deux corps, dont l'un marcha vers le Pont-Euxin & l'autre vers Andrinople.

An. 1413.

II. Mort de Muſa. Mahomet ſon frere lui ſuccede dans ſes etats de la Thrace. *ann.* 1413. *Ducas. c.* 20. *An.* 1414. C. 20.

Muſa ayant eu avis de leur retraite, pourſuivit les troupes qui ſe retiroient vers le Pont-Euxin, leur livra bataille, fut vaincu, & ſes ſoldats prirent parti dans l'armée de Mahomet. Muſa lui-même étant tombé dans un marais, y fut tué par le valet d'un ſeigneur à qui il avoit ôté la vie. Mahomet ſon frere ſe rendit donc à Andrinople, & y fut reçu comme ſouverain. L'empereur Manuel lui envoya faire compliment, & Mahomet lui reſtitua, ainſi qu'il l'avoit promis, les forts des environs du Pont-Euxin, de la Theſſalie & de la Propontide ; & lui promit une auſſi grande ſoumiſſion que celle d'un fils à ſon pere. Il reçut auſſi très-bien

les Ambaſſadeurs de Servie, de Valachie, de Bulgarie, du duc Joannice, du Deſpote de Lacédémone & du Prince d'Achaïe, & leur promit d'entretenir la paix avec leurs Maîtres. Quelque tems après l'empereur Manuel équipa une flotte & paſſa dans la Morée, où il ſoumit à ſon obéiſſance le Prince d'Achaïe, & les Navarrois ou les Catalans, & y laiſſa ſon fils en qualité de deſpote. Au retour il eut une conférence avec Mahomet, puis il revint à Conſtantinople.

Mahomet s'étant ainſi établi en Thrace, paſſa en Orient & fit la guerre à Cineïs ou Zunaït fils du Bacha Caraſon, qui s'étoit rendu maître de Smirne, d'Epheſe & de pluſieurs autres places de l'Aſie mineure, & y exerçoit une ſouveraine autorité. Mahomet prit d'abord ſur lui quelques places, & mit le ſiege devant Smirne. Tous les gouverneurs des environs, attirés par la réputation de ſa douceur, vinrent lui amener du ſecours. Après dix jours de ſiege, la mere, la femme & les enfans de Cineïs ſe rendirent à lui; & étant entré dans la ville, il en démolit les murailles, & ordonna même qu'on renverſât une tour que les chevaliers de Rhodes faiſoient faire, & qui étoit plus de moitié faite. Le grand Maître de Rhodes, qui étoit un de ceux qui lui étoient venus rendre leurs reſpects, lui fit ſur cela des remontrances; mais il ne pût rien obtenir, ſinon que Mahomet lui aſſigna un autre lieu dans ſes états pour y bâtir une nouvelle tour. Il la bâtit en effet ſur les frontieres de Carie, & y mit une garniſon de chevaliers de ſon ordre. Le fort fut nommé le fort de S. Pierre. On y recevoit tous les eſclaves qui s'échappoient des mains des Turcs. III. Guerre de Mahomet en Aſie. *an.* 1418. 1419. *Ducas. c.* 21.

Alexandre Suſman, à qui Mahomet avoit donné le gouvernement de l'Aſie mineure, ayant attaqué le Duc de Naxos allié des Vénitiens, ceux-ci équiperent une flotte de dix galeres, & vinrent à ſon ſecours. Ils attaquerent les Turcs au port de Gallipoli, les battirent, prirent leurs galeres au nombre de vingt-ſept, & les menerent à Ténédos. Ils firent mourir tous les Turcs, mirent les chrétiens en liberté, mais firent pendre tous ceux de cette religion, qui avoient pris parti parmi les Turcs.

L'année ſuivante la flotte Vénitienne ſe préſenta devant Lampſaque & attaqua une tour bâtie par Muſulman; mais n'ayant pû débarquer ſon monde, elle ſe retira, laiſſant la tour à demi-ruinée. 1419.

Muſtapha & Cineïs ayant pris les armes contre Mahomet, celui-ci les pourſuivit & les contraignit de ſe jetter dans Theſſalonique, où ils furent accueillis par Démétrius Laſcaris, qui y commandoit pour l'empereur Manuel. Mahomet envoya lui redemander ces deux hommes: Démétrius répondit, qu'il ne pouvoit les lui livrer ſans en avoir reçu des ordres de l'Empereur. Il lui *Ducas. c.* 22.

en écrivit ; & Manuel répondit à Mahomet, qu'il n'avoit pu refuſer un aſyle à des malheureux qui étoient venus rechercher ſa protection ; qu'au reſte il pouvoit lui déclarer la guerre & faire ce qu'il jugeroit à propos. En même tems il écrivit à Démétrius de lui envoyer Muſtapha & Cineïs à Conſtantinople ſous ſûre garde. Mahomet ayant reçu cette réponſe, ſe retira & n'oſa faire le ſiege de Theſſalonique, ni ſe brouiller avec Manuel. Ce dernier relégua Muſtapha dans l'iſle de Lemnos, & Cineïs fut enfermé dans le monaſtere de la Vierge, ſurnommé Pamonacériſte ; & Mahomet paya la dépenſe qu'ils faiſoient dans le lieu où ils étoient gardés, à condition que Manuel ne les mettroit point en liberté pendant ſa vie.

IV. Mort de Mahomet. Amurath ſon fils lui ſuccede. an. 1421.

Mahomet mourut quelque tems après, ayant été frappé d'apoplexie comme il étoit à la chaſſe & qu'il préſentoit la lance à un grand ſanglier ; la force des remedes lui rendirent le mouvement & la connoiſſance pour quelques heures, pendant leſquelles il ſe montra à ſon armée ; mais le jour ſuivant étant retombé, il mourut & laiſſa l'empire à Amurath ſon fils ainé, qui étoit alors gouverneur de la frontiere des Turco-Perſes, voiſins des Laziens & des Perſes. Mahomet avoit encore deux autres fils, l'un âgé de ſept ans & l'autre de huit. Il les recommanda à l'empereur Manuel & le pria de leur ſervir de tuteur, de peur qu'Amurath leur frere ainé ne les fît étrangler, comme il le fit en effet depuis, ſelon la barbare coutume de ſa nation. On céla la mort de Mahomet pendant quarante jours, en attendant qu'Amurath ſon fils fût arrivé pour prendre le commandement des armées & le gouvernement de l'état.

Chalcondyle in Mahomet.

On aſſure que Mahomet avoit fait ſon teſtament, par lequel il laiſſoit l'empire de l'Europe à Amurath ſon fils ainé & celui d'Aſie à Muſtapha ſon autre fils, & leur recommanda très-expreſſément de cultiver l'amitié de l'Empereur de Conſtantinople ; mais Ducas raconte la choſe comme nous l'avont dite. Amurath étant arrivé à Pruſe, & ayant été reconnu empereur & ſucceſſeur de Mahomet, donna avis de ſon élévation à l'empereur Manuel & à Caraman ſultan de Cogni. Manuel de ſon côté demanda à Amurath qu'il lui envoyât ſes deux freres, ſelon que ſon pere Mahomet l'avoit ordonné par ſon teſtament, ſinon qu'il lui ſuſciteroit un compétiteur qui ſeroit bientôt maître de la Macédoine, de la Cherſoneſe & de la Thrace. En même tems Manuel donna avis de tout ceci à Muſtapha, qu'il tenoit ſous bonne garde dans l'iſle de Lemnos.

V. Muſtapha eſt établi ſur la

Bajazet, qui avoit la principale autorité dans la cour de ce Prince, n'étant pas en âge de gouverner par lui-même, répondit qu'il n'étoit

toit ni honnête, ni conforme aux loix de leur prophete, de faire élever les enfans des musulmans chez des cabours ou infideles, tels qu'étoient les chrétiens; qu'ainsi ils ne pouvoient confier les deux jeunes Princes à Manuel, mais qu'ils vouloient bien entretenir la bonne intelligence avec lui conformément aux anciens traités. L'empereur, piqué de cette réponse, envoya Démétrius Lascaris Leontaire avec dix galeres en l'isle de Lemnos, avec ordre d'y prendre Mustapha qu'il y avoit relégué, de le mener avec Cineïs dans la Chersonese, & de l'établir gouverneur de Thrace comme fils naturel du sultan Bajazet à qui elle avoit appartenue. Cet ordre fut exécuté, & Mustapha fut mis en possession de toutes les provinces, de toutes les villes & de toutes les places auxquelles il pouvoit prétendre en qualité de seul héritier de Bajazet son pere. Mais auparavant Démétrius avoit tiré promesse de Mustapha, qu'il obéiroit à Manuel comme à son pere; qu'il lui donneroit son fils en ôtage, & qu'il lui livreroit Gallipoli & les terres voisines du Pont-Euxin jusqu'aux frontieres de la Valachie, & quelque places de Thessalie.

Thrace. ann. 1421. Ducas c. 23. 24. Chalcondyle in Amurat. art. 1.

VI. Amurath est abandonné des siens. an 1421. Ducas c. 24. Chalcond. l. v.

Cependant Amurath ou son conseil fit partir Bajazet avec l'élite de ses troupes, pour s'opposer à Mustapha qui avoit déja pris la ville de Gallipoli, mais qui n'étoit pas encore maître de la citadelle. Les deux armées étant en présence, Mustapha harangua l'armée de Bajazet, & aussi-tôt le Commandant de l'aîle droite descendit de cheval & vint se soumettre à son obéissance; l'aîle gauche en ayant fait autant, Bajazet se vit tout d'un coup sans armée, & contraint de venir avec son frere Comzas se présenter aux pieds de Mustapha. On lui donna des gardes jusqu'à l'arrivée de Cineïs, qui, le voyant, ordonna qu'on le menât hors du camp, & qu'on lui coupât la tête, en haine de ce qu'autrefois il avoit rendu eunuque Adulas gendre de Bajazet; pour Comzas il fut épargné.

Mustapha n'ayant plus d'armée qui s'opposât à sa marche, alla droit à Andrinople, où il fut reçu avec de grandes marques de joie; mais cependant la citadelle de Gallipoli capitula & se rendit. Démétrius Lascaris se flattoit que, suivant les conventions faites avec Mustapha, elle lui seroit rendue; mais Cineïs étant survenu inopinément, lui déclara qu'il ne devoit point s'attendre à profiter de leurs conquêtes, qu'il pouvoit s'en retourner à Constantinople, fort heureux qu'on ne lui fît pas un plus mauvais traitement, que, selon la fable du loup, sa tête lui tiendroit lieu de récompense. Démétrius eut beau se plaindre de ce manque de parole, il fallut se retirer dans sa galere fort mécontent; & Mustapha étant arrivé quelque tems après, ne le contenta pas plus

qu'avoit fait Bajazet; mais il lui parla plus doucement, & lui témoigna qu'il ne pouvoit en bon musulman satisfaire à sa parole, & que les Turcs ses sujets n'y consentiroient jamais. Avec cette réponse Démétrius revint à Constantinople, & rendit compte à l'empereur Manuel du succès de son voyage.

VII. Amurath est rétabli sur le trône. an.1421. Ducas. c. 25. 26. 27.

Manuel, pour se venger de la perfidie de Mustapha, promit à Amurath de lui donner tout le secours dont il seroit capable. En même tems les Génois lui offrirent des vaisseaux pour passer son armée d'Orient en Occident. Amurath travailla donc sérieusement à faire la guerre à Mustapha, qui ne songeoit qu'à ses plaisirs & à vivre dans l'oisiveté; Bajazet lui en fit des reproches, moins par considération pour Mustapha, que pour ses propres intérêts, ayant dessein de passer en Orient avec un corps de troupes pour se rendre maître de la province de Phrygie, dont il avoit autrefois joui. Il vint effectivement à Lampsac, où les gouverneurs de plusieurs petites villes de Phrygie devoient le reconnoître & se soumettre à sa puissance.

En même tems Amurath & Mustapha se mirent en campagne, & bientôt les deux armées se trouverent sur un marais près Lopadion, sans pouvoir s'approcher à cause de la profondeur du marais. Alors le conseil d'Amurath résolut de détacher Cineïs du parti de Mustapha en lui promettant, pour lui & pour ses descendans, la province que possédoit Atein; Homza frere de Cineïs lui en envoya secrétement faire la proposition. Les deux freres se trouverent la nuit suivante sur les bords du fleuve; & après quelques discours, ils convinrent que Cineïs se détacheroit de Mustapha, & demeureroit dans la suite inviolablement attaché à Amurath. En effet dès l'année suivante il sortit du camp de Mustapha, accompagné de soixante & dix hommes; & après une assez longue marche, arriva à Smirne où il fut très-bien reçu, parce qu'il étoit de cette ville & y avoit été nourri. Il ramassa promptement des troupes & marcha à leur tête contre Mustapha fils d'Atin, fort différent du sultan Mustapha, le combattit, lui cassa la tête d'un coup de massue; & à l'heure même les troupes de Mustapha le reconnurent pour leur général.

VIII. Mort de Mustapha. an.1422. Ducas. c. 27.

Le sultan Mustapha, qui étoit à Lopadion, ayant appris la retraite de Cineïs, ne songea plus qu'à se sauver; il le fit avec beaucoup de confusion, & la plus grande partie de ses gens prirent parti dans l'armée d'Amurath. Pour lui il se sauva à Gallipoli, accompagné seulement de quatre de ses gens. En même tems Amurath dépecha à Jean Adorne général des Génois, qui étoit à Phocée, pour l'avertir de la retraite de Mustapha, le priant de venir en diligence au détroit avec ses vaisseaux. Adorne

s'y rendit en même tems qu'Amurath, qui monta sur la galere d'Adorne, & descendit à terre vers Gallipoli avec ses troupes. Il entra dans la ville, prit la citadelle & fit passer au fil de l'épée tous ceux qui avoient voulu s'opposer à sa descente. Delà il marcha vers Andrinople à la tête de ses gens, des Génois & des François qui étoient à leur service. Il entra dans la ville sans résistance, & envoya du monde à la poursuite de Mustapha, qui, au sortir d'Andrinople d'où il avoit enlevé ses trésors, avoit fui vers la Valachie, dans la résolution de se retirer à Constantinople. Il fut arrêté sur les bords du Danube & amené à Amurath, qui le fit pendre sur la place publique, dans la supposition qu'il n'étoit qu'un séducteur, qui s'étoit donné pour fils de Bajazet.

IX. L'empereur Manuel ou Jean son fils oppose à Amurath Mustapha son frere. *an.* 1423. *Ducas. c.* 28. *Chalcond. l. v. p.* 122. 123.

Amurath étant ainsi heureusement remonté sur le trône de ses peres, songea à se venger de l'empereur Manuel, qui lui avoit suscité un concurrent en la personne de Mustapha. Or l'empereur Manuel étant alors fort âgé, s'étoit déchargé du soin des affaires sur Jean Paléologue son fils aîné, qu'il avoit marié longtems auparavant à la fille du Marquis de Montferrat; mais s'en étant dégoûté elle se retira chez son pere, & Jean Paléologue épousa la fille du Duc de Russie, selon Chalcondyle, ou plutôt Marie fille d'Alexis Comnene prince de Trébisonde, selon Ducas. Le même Chalcondyle dit que l'empereur Manuel s'étant démis de son vivant du gouvernement de l'empire en faveur de son fils Jean Paléologue, qui le pourvut quant-à-quant du patriarchat, qui est la souveraine dignité de toute l'Eglise Grecque; mais ce fait est insoutenable. L'église de Constantinople avoit alors pour patriarche Euthyme II. du nom ou Joseph II.

Chalcond. l. iv. p. 109.

Jean Paléologue sachant qu'Amurath se disposoit à lui faire la guerre & à venir assiéger Constantinople, lui envoya des ambassadeurs, qu'Aumrath retint pendant quelque tems; puis quand ses préparatifs furent achevés, il les renvoya, disant: Assurez votre Maître que je l'irai trouver incessamment. En effet il amena bientôt une armée de cent mille hommes devant Constantinople. On accusa un nommé Corax, qui avoit été envoyé vers Amurath pour traiter de la paix, d'avoir promis de livrer la ville, à condition qu'on lui en donneroit le gouvernement; Corax fut, dit-on, convaincu & livré aux Candiots qui gardoient la porte de de l'Empereur, & qui arracherent les yeux à Corax, dont il mourut peu de jours après. Cependant Manuel, tout abattu qu'il étoit par la vieillesse, songea à susciter un concurrent à Amurath. Ce Prince avoit eu deux freres, l'un desquels il fit étrangler, comme on la dit; l'autre, nommé Mustapha, fut sauvé & mené en Paphla-

gonie par Eliez échanſon du ſultan Mahomet, pere d'Amurath & de Muſtapha. Manuel manda à Eliez d'amener Muſtapha à Pruſe, & lui envoya de l'argent pour lever des troupes pour le ſervice du jeune Prince, qui fut reçu comme ſouverain à Pruſe, & enſuite à Nicée de Bithynie; Amurath ayant appris ce qui ſe paſſoit, leva promptement le ſiege de Conſtantinople, & retourna à Andrinople après trois mois de ſiege.

X. Mort de l'empereur Manuel Paléologue. Jean ſon fils lui ſuccede. *ann.* 1424. *Ducas. c.* 28. *Chalcond. l. vij. p.* 197. 198.

Dans l'intervalle mourut l'empereur Paléologue, & laiſſa l'empire à Jean Paléologue ſon fils; il avoit vécu ſoixante & quinze ans & en avoit régné trente ſept. Jean Paléologue ſon fils ainé avoit été couronné cinq ans auparavant. Manuel avoit eu ſix fils: le premier, Jean, dont nous venons de parler: le ſecond, Théodore, qui fut deſpote de Lacedémone: le troiſieme, Andronique, qui fut deſpote de Theſſalie: le quatrieme, Conſtantin, qui commandoit les contrées du Pont voiſines de Chazaurie: le cinquieme, Démétrius, qui fut prince de Péleponneſe: le ſixeme, Thomas, qui fut deſpote d'Achaïe.

Manuel aimoit les lettres, & étoit théologien & philoſophe. Nous avons de lui les cent préceptes qu'il laiſſa à ſon fils Jean Paléologue, & qui ont été traduits en françois au ſeizieme ſiecle. De plus on garde dans la bibliotheque du Roi à Paris, vingt dialogues ſur la religion qu'il a compoſés. Beſſarion, qui étoit alors un jeune homme, fit ſon oraiſon funebre, que Perrot traduiſit en latin, & qui ſe trouve dans les annales de Bzovius.

Quant au ſultan Amurath, il ne ſéjourna que trois jours à Andrinople, & marcha auſſi-tôt vers Nicée, pour y ſurprendre ſon frere Muſtapha. Il arriva près de la ville au milieu de la nuit, & ayant fait ſavoir ſa venue à ceux qui lui étoient attachés dans la ville, ils lui ouvrirent les portes, le reçurent dans la place, & lui livrerent Muſtapha ſon frere, qui n'étoit encore âgé que de ſix ans. Il le fit étrangler & tuer tous ſes gardes.

Amurath revint enſuite à Andrinople & ſe diſpoſa à faire la guerre à Cineïs, qui l'avoit abandonné, & à Jean Paléologue empereur de Conſtantinople. Il s'avança d'abord vers Philadelphie, & Cineïs vint à ſa rencontre avec ſon armée. Le combat s'étant donné, le plus jeune fils de Cineïs donna tête baiſſée ſur les ennemis, qui s'ouvrirent & le laiſſerent paſſer; mais comme il voulut revenir, il fut coupé & obligé de prendre la fuite. Il fut arrêté & mené priſonnier à Hatil général de l'armée d'Amurath. Cineïs ayant ſu la priſe de ſon fils, ſe retira à Hypſele ſur la mer, vis-à-vis l'iſle de Samos. Hatil alla enſuite à Epheſe & la ſoumit à l'obéiſſance d'Amurath, qui donna à Hatil le gouvernement de la province, & envoya à ſa place, pour commander

l'armée, Hamza son beau-frere & frere de Bajazet, que Cineïs avoit fait mourir.

Hamza envoya Hatil pour mettre le siege devant Hypsele, où Cineïs s'étoit enfermé. Ce dernier voyant qu'il ne pouvoit soutenir l'effort de l'armée ennemie, beaucoup plus forte que la sienne, offrit de se rendre, pourvu qu'on lui sauvât la vie & qu'on l'envoyât à Amurath : Hatil lui donna sa parole, & Cineïs & Bajazet son frere se rendirent à Hatil; mais Hamza étant arrivé d'Ephese sur le soir, envoya casser la tête à Cineïs, qui étoit profondément endormi, & couper la tête à Bajazet & à un petit enfant qui étoit avec lui, puis il envoya ces têtes à Amurath à Andrinople.

XI. Mort de Cineïs & de Bajazet son frere. *an.* 1425. *Ducas. c.* 28.

Quelques années après, c'est-à-dire, en 1429. Amurath envoya Hamza faire le siege de Thessalonique. Cette ville étoit alors au pouvoir des Vénitiens, à qui les citoyens de Thessalonique s'étoient donnés, malgré le despote Andronique troisieme fils de l'empereur Manuel Paléologue qui en étoit le gouverneur, mais qui n'étoit pas assez puissant pour les défendre. Les Vénitiens voyant Amurath maître des états, tant d'Orient que d'Occident, qui avoient appartenus aux Sultans ses prédécesseurs, lui envoyerent demander la paix; mais il les renvoya, prétendant que Thessalonique lui appartenoit; & aussi-tôt il fit marcher Hamza pour en former le siege. Il arriva lui-même en personne bientôt après, & fit publier qu'il abandonnoit les personnes & les biens des habitans aux soldats, & ne se réservoit que la place. Puis ayant fait donner l'assaut, la ville fut bientôt emportée, le nombre des soldats de la garnison n'étant pas comparable à celui des assiégeans. On y commit toutes les cruautés & les abominations dont la fureur, l'impiété & la lubricité du soldat sont capables dans une telle circonstance. Les églises furent changées en mosquées; il n'y eut que celle de S. Démetre qui fut laissée aux chrétiens. Amurath y entra, y fit sa priere & y immola de sa main un belier. Après cela les Vénitiens, craignant de perdre encore l'isle d'Eubée ou de Négrepont, conclurent la paix avec Amurath. Ce Prince ayant su que Caraman prince de Cogny avoit en son écurie un très-beau cheval Arabe, le lui envoya demander. Caraman le lui refusa, disant qu'il ne le pouvoit monter, & que c'étoit tout ce que lui-même pouvoit faire que de s'en servir. Amurath, piqué de ce refus, lui déclara la guerre; & sa colere ne put être désarmée que par l'envoi du cheval, par les soumissions de Caraman & par les prieres de sa femme sœur d'Amurath.

XII. Prise de Thessalonique sur les Vénitiens par les Turcs. *ann.* 1429. *Ducas. c.* 290.

Amurath ayant passé le Danube à Nicopoli, marcha quatre jours jusqu'aux frontieres de Hongrie, ne trouvant par-tout qu'une vaste

XIII. Guerre d'Amurath en

Hongrie. *ann.* 1436. *Ducas. c.* 30. 32. *Chalcond. l. vij. p.* 175. & *seq.*

solitude : car au premier bruit de sa marche, les Hongrois avoient abandonné les bourgs & les petites villes. Comme le roi de Hongrie Ladislas étoit encore enfant, la Reine sa mere donna le commandement de l'armée à Jean Huniade, qui étoit un excellent capitaine. Amurath ayant une seconde fois passé le Danube, s'en retourna à Andrinople, & laissa la conduite de son armée à ses généraux. L'année suivante il amena une armée encore plus nombreuse devant Belgrade, ville forte de Servie située sur le Danube & sur la Save. Elle étoit très-bien munie & d'une situation très-avantageuse. La garnison fit une très-vigoureuse résistance, & se servoit (dit l'historien Ducas,) d'une machine de fonte creuse comme une canne, dont on tiroit quatre ou cinq balles de plomb grosses comme une noisette, qui étoient poussées par l'inflammation d'une poudre composée de nitre, de soufre & de charbon. Le siege dura six mois, sans qu'il avançât beaucoup, au contraire son armée diminuoit tous les jours par les maladies & par les machines des assiégés.

Alors George despote de Servie, craignant qu'Amurath ne le dépouillât enfin de ses états, se ligua avec la Reine de Hongrie, qui ordonna à Jean Huniade général de ses armées, de joindre ses troupes à celles du Despote, pour résister à l'ennemi commun. Ils rassemblerent une armée considérable & s'avancerent jusqu'au bourg nommé Isla, à égale distance entre Sophie & Philippopoli. Amurath marcha contr'eux &, craignant la valeur des Hongrois, fit la paix avec le Despote de Servie, lui rendit toutes les places qu'il avoit usurpées sur lui, même le fort de Sendrew, lui renvoya ses deux fils qui avoient les yeux crevés, & conclut la paix avec la Reine de Hongrie, & avec le Roi de Pologne tuteur du jeune Roi de Hongrie. La principale condition de cette paix, fut que les Turcs ne passeroient point le Danube pour faire la guerre aux Hongrois, ni réciproquement les Hongrois pour faire la guerre aux Turcs.

XIV. Guerre d'Amurath contre Caraman. *an.* 1437. 1438. *Ducas. c.* 32.

Pendant qu'Amurath faisoit la guerre au Despote de Servie, Caraman sultan de Cogny avoit repris les places qu'Amurath avoit autrefois usurpées sur lui. Amurath n'eut pas plutôt conclu la paix avec les Hongrois & les Serviens, qu'il marcha contre Cogny. Il prit & pilla la ville, & en emporta une quantité prodigieuse d'or & d'argent. Il fit le dégât par-tout le pays de Caraman, sans épargner même les Turcs. Pendant ce tems Caraman s'étoit mis en sûreté dans les montagnes de Syrie, & dès qu'il fut qu'Amurath avoit retiré son armée, il rentra dans son pays.

XV. Précis de la vie de Scander.

Vers ce même tems parut le fameux George Castriot, nommé autrement Scanderberg, c'est-à-dire, Alexandre seigneur, que

la providence suscita pour humilier l'orgueil d'Amurath & du sultan Mahomet II. son fils. George Castriot naquit en 1404. de Jean Castriot & de Vorsava fille du Roi des Triballes. Son pere étoit seigneur ou prince de cette partie d'Epire ou d'Albanie, qu'on appelle *Emathia*. Jean se voyant pressé par les Turcs, auxquels il n'étoit pas en état de résister, fut obligé de donner au sultan Amurath ses quatre fils en ôtage, savoir : Repote, Stanise, Constantin & George. Les trois premiers périrent par un poison lent, que le Sultan leur fit donner. George fut épargné à cause de son extrême jeunesse. Amurath, après l'avoir fait circoncire, lui donna le nom de *Scander*, c'est-à-dire, Alexandre ; & se servit de lui dans la guerre de Hongrie contre Huniade. Scanderberg se trouva à la bataille qu'Huniade donna au Bacha de Romanie en 1443. Les Turcs y furent défaits, & Scanderberg profitant de ce désordre, se fit donner par le secrétaire d'Amurath des lettres adressées au gouverneur de Croie capitale d'Albanie, avec ordre de remettre la place & le gouvernement au porteur de ces lettres. Ainsi Scanderberg s'empara de Croie & de la souveraineté d'Albanie. Son pere étoit mort peu de tems auparavant, & les peuples du pays furent ravis de secouer le joug des Ottomans.

berg. *Vit. Martini Basler. Paul. Jov. Chalcond. &c.*

Amurath informé de son évasion & de la défection de l'Albanie, marcha contre lui à la tête d'une puissante armée, mettant tout à feu & à sang par-tout où il passoit. Scanderberg, qui n'étoit pas assez fort pour tenir la campagne, fit retirer les femmes, les enfans & le menu peuple sur les terres des Vénitiens, & dans les montagnes le long du Golfe. Pour lui, avec un petit corps d'armée, il ne cessoit de harceler les Turcs & de les incommoder dans leurs marches & dans leurs campemens. Amurath forma le 1446.
siege de Spetisgrade & l'emporta aisément. Il marcha ensuite contre Getia, qui se rendit par composition ; enfin il fit le siege de Croie capitale du pays ; mais la valeur des assiégés, soutenue par l'activité de Scanderberg qui ne laissoit aucun repos aux Turcs, par les allarmes continuelles qu'il leur donnoit & l'approche de l'hiver, obligerent Amurath de lever le siege.

Il revint en 1448. & marcha droit à la ville de Croie, où 1448.
Scanderberg avoit laissé une bonne garnison, pendant qu'avec le reste de ses troupes il demeuroit dans des lieux inaccessibles, afin d'être à portée de secourir la ville dans le besoin. Le canon des Turcs eut bientôt fait une grande brêche, & les Janissaires donnerent l'assaut avec une hardiesse étonnante. Les assiégés les reçurent de même & les repousserent. Sur ces entrefaites, George despote de Servie donna avis à Amurath que Jean Huniade, à la tête d'une armée de Hongrois, de Transilvains & de Valaques,

se disposoit à passer le Danube & à faire irruption sur ses terres. Aussi-tôt Amurath se mit en marche de ce côté-là, & laissa l'Albanie & Scanderberg en repos. Ce fut cette même année 1448. qu'Amurath remporta la célebre victoire de Costobe sur l'armée chrétienne & Huniade, où les chrétiens perdirent, selon quelques-uns, jusqu'à dix-sept mille hommes & les Turcs environ quatre mille.

Après la mort d'Amurath arrivée en 1451. Mahomet II. son fils continua de faire la guerre à Scanderberg pendant onze ans. Celui-ci défit ses généraux en huit batailles différentes. Mahomet fut enfin obligé de le rechercher d'accommodement. Ils conclurent une treve de quelques années; après quoi Scanderberg fut invité à passer en Italie par le pape Pie II. & le roi de Sicile Ferdinand d'Arragon assiégé dans Bari. Scanderberg fit lever le siege & contribua beaucoup à la victoire que Ferdinand remporta sur le Comte d'Anjou & le général Picinini. Ferdinand, pour reconnoître un si important service, lui fit présent des villes de Traris, Siponte & S. Jean-le-Rond.

La treve avec Mahomet étant expirée, la guerre recommença en Albanie; & la ville de Croie fut de nouveau assiégée pendant deux campagnes consécutives, & toujours sans succès de la part des Turcs; Mahomet lui-même ayant été obligé de lever le siege & de laisser Scanderberg jouir en repos du fruit de ses travaux. Ce grand homme étoit d'une force de corps si extraordinaire, que d'un coup de sabre il coupoit d'ordinaire son homme depuis la tête jusqu'au nombril. On dit que le sultan Mahomet II. l'ayant fait prier de lui envoyer l'épée dont il se servoit & avec laquelle il faisoit de si prodigieux faits d'armes, le Sultan n'y trouva rien d'extraordinaire, ce qui fit dire à Scanderberg, qu'en lui envoyant le cimeterre, il auroit aussi fallu lui envoyer son bras. On convient qu'il y avoit quelque chose de tout extraordinaire dans ce grand Général; qu'il a tué de sa main plus de deux mille Turcs; qu'il s'est trouvé en vingt-deux batailles, toujours bien avant dans la mêlée, sans avoir reçu aucune blessure, & qu'il n'a jamais eu plus de dix à douze mille hommes dans son armée. Il mourut à Lille le 17 Janvier 1467. laissant un fils nommé Jean, qu'il avoit eu de son épouse Donique fille d'un seigneur Albanois. Après sa mort l'Albanie retourna sous la puissance des Turcs.

XVI. Guerre des Turcs en Hongrie. *ann.* 1444. *Ducas. c.* 32.

Au commencement de l'année 1444. Mahomet fils héritier présomptif d'Amurath, fut averti qu'il paroissoit sur les bords du Danube un grand nombre de Hongrois & de Valaques. Il en informa aussi-tôt son pere, qui se mit en devoir de passer la mer Egée; car il s'étoit retiré à Pruse pour y vivre en tranquillité; mais

mais il trouva vingt-cinq galeres qui s'étoient avancées jusqu'à Gallipoli, lui empêcherent le passage ; il passa néanmoins sur l'arriere saison & joignit ses troupes à celles de Mahomet son fils. Ils s'avancerent jusqu'à Varne, où il y eut un combat furieux depuis la pointe du jour jusqu'à la neuvieme heure, dans lequel les chrétiens taillerent en pieces une grande quantité de Turcs. Vers la dixieme heure le Roi des Saxons, environné de cinq cens hommes, voulut fondre sur eux, quoique pût faire Jean Huniade pour l'empêcher; mais dès qu'il se fût avancé, son cheval reçut un grand coup, ce qui fut cause que le Prince tomba à la renverse & que les Turcs lui couperent la tête à l'heure-même. Incontinent cette tête parut au haut d'une lance, & on entendit crier : *fuie qui pourra.* A peine Huniade put-il se sauver. Les Turcs continuerent à tuer & remporterent une célebre victoire.

Quelque tems après Huniade se mit de nouveau en campagne; & étant arrivé à Nisis ville située sur le Cosave, il se disposa à livrer la bataille à Amurath. Mais ayant reconnu la multitude de l'armée ennemie & le peu d'assurance de la sienne, il se retira devant le jour ; & Amurath s'étant apperçu de sa fuite, le poursuivit & en tua un grand nombre. Il marcha ensuite vers la Morée où Constantin despote de Lacédémone fils de l'empereur Manuel, s'étoit emparé de Thebes & des bourgs d'alentour. Amurath répéta les places que Constantin avoit prises; & sur son refus, l'assiégea dans Hoxamilion, où il s'étoit enfermé avec soixante mille hommes. Il se préparoit à une vigoureuse défense, mais il fut trahi par les Albanois. Il eut toute-fois le bonheur d'échapper à la trahison avec Thomas son frere despote d'Achaïe.

XVII. Mort de Jean Paléologue. Constantin empereur de Constantinople.

L'empereur Jean Paléologue mourut à Constantinople, accablé de douleur pour les divisions qui regnoient dans l'église, & pour les dangers auxquels il voyoit son empire exposé. Il avoit été longtems tourmenté de la goutte, & enfin étant tombé malade, il fut emporté après avoir regné vingt-sept ans. On envoya aussitôt vers Constantin son frere qui étoit alors despote de Lacédémone, pour le prier de venir incessamment à Constantinople. Constantin n'étoit pas le plus âgé des freres de Jean Paléologue, c'étoit Théodore; mais on préféra Constantin pour prévenir les troubles domestiques qu'il auroit pu causer, si l'on avoit choisi Théodore. Dès qu'il fut arrivé à Constantinople & qu'il fut reconnu pour successeur de Jean son frere, il envoya une ambassade à Amurath & lui témoigna tant de soumission, qu'il désarma sa colere & demeura pendant quelque tems assez tranquille à Constantinople.

XVIII. Mort du sul-

Amurath mourut aussi en 1451. à Andrinople le 2 de février,

tan Amurath. *an.* 1451. *Ducas. c.* 33. Mahomet lui succede.

& laissa son empire à Mahomet son fils, qui étoit alors à Manissa. On cacha pendant quelques tems la mort du Sultan, & pendant ce tems on dépêcha des couriers à Mahomet, pour l'inviter à venir le plus promptement qu'il pourroit à Andrinople. Il y fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Il y fit porter le corps de son pere à Pruse avec une pompe très-magnifique, & le fit mettre au tombeau qu'il s'étoit fait préparer durant sa vie. Il trouva des richesses infinies dans ses trésors, & fit étrangler un enfant de huit mois, que son pere avoit eu de la fille du Prince de Sinope sa femme légitime, puis fit épouser à cette femme, qui étoit sa belle mere, un esclave nommé Isaac.

George despote de Servie & Constantin empereur de Constantinople, de même que les princes de Valachie & de Bulgarie, ceux de Lesbos, de Chio, de Rhodes, de Galata, vinrent lui faire compliment sur son avénement à la couronne, & lui demander la continuation de la paix. Il les reçut avec honneur & leur accorda ce qu'ils demandoient; mais la suite fit bien voir que ces démonstrations d'amitié étoient feintes; car dès l'année suivante ceux qui avoient la principale part au gouvernement de Constantinople, envoyerent à Mahomet des ambassadeurs pour lui donner avis que Constantin avoit été proclamé empereur, & pour répéter la pension de trois cens mille aspres que les Turcs devoient payer à l'Empereur. Mahomet dissimula la peine que lui faisoit cette demande; & étant arrivé à Andrinople, il fit défense de payer cette pension, & fit publier dès le commencement de l'hiver que mille ouvriers se tinssent prêts, avec les instrumens & les matériaux nécessaires, pour construire au commencement du printems une forteresse à l'embouchure de Bosphore. En vain l'empereur Constantin envoya lui faire des remontrances sur cette entreprise, Mahomet répondit qu'il n'entreprenoit rien sur la ville de Constantinople, puisqu'elle ne possede rien au delà de ses fossés, & que toutes les terres des environs appartiennent aux Turcs, les Romains n'y pouvant demeurer en sûreté.

XIX. Forteresse bâtie sur le Bosphore par Mahomet. Il déclare la guerre aux habitans de Constantinople. *Ducas. c.* 34.

En effet, au commencement du printems & après le mois de mars, on vit arriver une infinité d'ouvriers & de matériaux pour construire le fort dont Mahomet vint lui-même tracer les fondemens. Il choisit pour cet effet un endroit au dessus de Sostenion que les anciens appelloient Phonée. Le fort étoit de forme triangulaire, ayant à chaque angle une tour très-haute & très-forte, qui devoient être autant de citadelles. Les mille maçons avoient chacun deux coudées par jour pour leur tâche. Chaque maçon avoit deux manoeuvres pour le servir. Il y avoit autant de maçons au dedans qu'au dehors de la forteresse. Constantin ayant

envoyé prier Mahomet d'empêcher ses gens de faire le dégât dans les campagnes, il donna des ordres tout contraires; & la forteresse étant achevée, il déclara la guerre aux habitans de Constantinople.

Constantin prévoyant ce qui devoit arriver, avoit renforcé la garnison de Constantinople & avoit fait entrer dans la ville quantité de paysans avec beaucoup de bled battu & non battu. Mahomet de son côté se disposoit à former le siege de cette ville. Il fit venir un fondeur de canon, nommé Urbain, Valaque de nation, & lui demanda s'il pourroit lui faire un canon qui jettât une pierre assez grosse pour abattre les murailles de Constantinople. Il répondit qu'il feroit un canon de telle grosseur il voudroit, & capable de mettre en poudre les murailles de cette ville, quand elles seroient aussi épaisses que celles de Babilone, mais qu'il ne répondoit pas de la portée du canon. On lui fournit tout le métail nécessaire, & au bout de trois mois il jetta en fonte un canon d'une grandeur prodigieuse. On l'éprouva, le fondeur y mit la poudre & la pierre, puis y ayant mis le feu, la pierre en sortit & alla jusqu'à mille pas, & en tombant elle fit un trou profond d'une toise. Chalcondyle dit qu'il fit deux pieces de canon qui jettoient des pierres de cinquante livres pesant; mais le grand canon, dont on parle ici, en jettoit du poids de trois cens livres, & tiroit sept coups par jour & un coup la nuit.

Mahomet n'étoit occupé que de grands desseins pour prendre Constantinople, & ne songeoit à autre chose nuit & jour. Pendant la nuit il traçoit le plan de la ville & méditoit comment il dresseroit ses machines, où il feroit la mine, en quel endroit il appliqueroit les échelles, & pendant le jour il montroit ces choses à ceux qui s'y connoissoient & leur demandoit leur avis.

Sur la fin de janvier & vers le commencement de février il fit mener son grand canon vers Constantinople, soixante bœufs attachés à trente chariots le tiroient; deux cens hommes marchoient aux côtés, pour empêcher qu'il ne renversât. Il y avoit devant cinquante ouvriers & deux cens manœuvres pour disposer les chemins. Les mois de février & de mars se passerent avant que la machine fût arrivée à cinq milles de Constantinople. Au commencement du mois de mars Mahomet envoya ordre dans les provinces, que tous ceux qui étoient capables de porter les armes, se rendissent au siege de Constantinople. Le nombre de ceux qui y vinrent est presque incroyable. Les Turcs y accoururent avec tant d'ardeur, que les vieillards-mêmes & les enfans y voulurent être. Ce siege commença le 6 avril 1453. L'armée ennemie étoit campée depuis la porte de bois jusqu'à la porte

XX. Commencement du siege de Constantinople. 6 *avril* 1453. *Ducas. c.* 35. 37. 38. *Chalcond. l. viij.*

dorée vers le midi & jusqu'à l'église de S. Cosme, & dans toute l'étendue qui étoit autrefois plantée de vignes.

Cependant l'empereur Constantin avoit envoyé à Rome pour demander au Pape du secours, & pour achever l'ouvrage de l'union commencée au concile de Florence. Le Pape envoya à cet effet Isidore archevêque de Russie & cardinal de Pologne, qui arriva à Constantinople au mois de novembre 1452. Il y fut très-bien reçu par l'Empereur; mais quand il fut question de l'union, plusieurs y consentirent en apparence, mais en général on peut dire que personne ne la désiroit sincérement. Ils feignirent seulement d'y acquiescer, bien résolus de retourner au schisme dès que le danger seroit passé. Aussi ne leur vint-il point de secours de la part des Romains, le Cardinal ayant aisément pénétré le fonds de leur cœur; & après son départ, ils abandonnerent la grande église, qui demeura sans sacrifice, sans office public, comme un lieu profané & souillé par l'union qui avoit été faite.

Les Génois établis à Galata, que le danger ne regardoit pas moins que ceux de Constantinople, demanderent du secours à Gênes, & on leur en envoya en effet avec quelques troupes; on retint les vaisseaux Vénitiens qui se trouverent dans le port, & & l'Empereur fit venir des grains, des légumes & d'autres provisions de bouche, de la Morée, de Chio & des autres provinces habitées par les chrétiens. Le port de la ville étoit fermée par une chaîne tendue, depuis la belle porte jusqu'aux bords de Galata, en sorte que les vaisseaux de la ville y étoient en sûreté. Les deux tiers du mois d'avril s'étant passés en légeres escarmouches & en petit combats, Mahomet manda des renforts & de nouvelles levées; il en vint un si grand nombre, qu'on croit qu'il montoit à quatre cens mille hommes. Presqu'en même tems arriva la flotte des Tucs, composée d'environ trois cens bâtimens, tant galeres qu'autres vaisseaux. Il y avoit dans le port huit grands vaisseaux, vingt petits, plusieurs galeres & une grande quantité de barques; & le port, comme nous l'avons dit, étoit fermé d'une grosse chaîne; en sorte que Mahomet, désespérant de s'en rendre maître, resolut de transporter par terre ses galeres autour de la ville. Il fit donc travailler à un chemin derriere Galata, depuis l'endroit qui est exposé à l'Orient jusqu'à l'autre côté du golfe de Céras, à l'opposite de l'église de S. Cosme. Ce chemin ayant été fait avec un travail infini, il fit traîner ces vaisseaux sur des machines ou des rouleaux; & pendant qu'on les traînoit ainsi, il y avoit un pilote assis à la proue, & un autre à la poupe qui tenoit en main le gouvernail; un autre agitoit les voiles, & un autre battoit le tambour & chantoit une chanson marine. Ils

menerent ainsi quatre-vingts galeres, depuis un bord du golfe jusqu'à l'autre golfe. En même tems on amena le canon dont on a parlé. Le canonier avoit deux pierres, l'une desquelles étoit fort grosse & l'autre plus petite; il tiroit la petite la premiere pour voir s'il avoit bien visé, & ensuite la seconde. Et pour empêcher que son canon ne crevât quand il avoit tiré, il jettoit de l'huile dedans, & par ce moyen il le conserva jusqu'à la fin du siege.

XXI. Constantin offre de payer tribut, pourvu que Mahomet leve le siege de Constantinople. an. 1453. *Ducas. c. 38. Chalcond. l. viii.*

Bientôt il y eut une grande breche aux murailles, & Constantin désespérant de résister plus longtems, envoya supplier Mahomet de lui imposer tel tribut qu'il lui plairoit & de se retirer. Mais il répondit: Je prendrai la ville, ou la ville me prendra vif ou mort. Si vous voulez en sortir vous-même, je vous donnerai la Morée, je donnerai d'autres provinces à vos freres & nous demeurerons bons amis; mais si je la prends de force, je vous ferai tous passer au fil de l'épée, j'abandonnerai la ville au pillage, je livrerai le peuple prisonnier à mes soldats & je me contenterai d'avoir la ville vuide. Constantin ne fit point de réponse à une telle proposition. L'on continua à battre la ville & à travailler à la sapper, mais avec assez peu de succès, parce que les mineurs des assiégeans rencontrerent ceux des assiégés, qui les contraignirent à se retirer en leur jettant du feu. Les bombardes ou canons des assiégés ne leur furent pas de grand usage, parce que n'ayant pas le secret de les rafraîchir, ils se brisoient aussi-tôt qu'ils avoient tiré quelques coups, & d'ailleurs ils ébranloient les murailles de la ville & les affoiblissoient par leurs secousses; & comme la ville étoit d'une très-grande étendue, car elle avoit cent onze stades ou près de quatres lieues de tour, la garnison & les bourgeois étoient fort partagés, & se trouvant éloignés les uns des autres, ne pouvoient s'entre-secourir ni résister, comme il auroit fallu, aux assiégeans beaucoup plus nombreux.

Après quarante jours de siege Mahomet envoya sommer Constantin de se rendre, lui offrant la vie sauve & aux siens, avec la liberté de se retirer où ils voudroient avec leurs biens, sinon qu'il alloit donner un assaut général & abandonner la ville au pillage; les grands & les soldats à l'épée, les citoyens à la captivité & à la merci du soldat. Constantin n'ayant pas accepté ces conditions, Mahomet fit publier dans son camp qu'il se contentoit des maisons & abandonnoit tout le reste aux soldats. En même tems il fit allumer des feux toute la nuit dans son camp & sur sa flotte. Ce spectacle jetta la terreur dans tous les assiégés; & les promesses de Mahomet inspirerent un telle ardeur à ses troupes, qu'elles se jetterent au milieu des plus grands dangers avec une ardeur incroyable. L'assaut fut donné un dimanche vingt-

ſeptieme jour de mai. Mahomet tint les aſſiégés dans de continuelles allarmes pendant toute la nuit pour les fatiguer. Lorſque le jour parut, il combattit aſſez foiblement juſqu'à la neuvieme heure ou trois heures après midi. Alors il partagea ſon armée en deux, & la rangea depuis le palais juſqu'à la porte dorée; il rangea auſſi ſa flotte autour des murs qui donnoit ſur la mer, & mit ſur ſes vaiſſeaux quantité d'échelles & d'autres machines propres à ſon deſſein.

XXII. Aſſaut donné à Conſtantinople. an. 1453. Ducas. c. 39. 40. Chalcond. l. viij.

Lorſque le ſoleil fut couché on ſonna de la trompette, & toute l'armée des Turcs ſe mit en mouvement. Mahomet s'avança vers la breche à cheval & environné de dix mille eſclaves : il avoit plus de cent mille cavaliers à ſes côtés; dans le bas juſqu'au port de la porte dorée il y avoit plus de cent mille hommes de pied, & plus de cinquante mille depuis l'endroit où étoit Mahomet juſqu'au haut du palais. Outre cela il y en avoit un nombre infini ſur les vaiſſeaux & ſur le port.

L'empereur Conſtantin & Jean Juſtinien Génois étoient à la tête de trois mille Latins ſur la breche; le grand Duc étoit au palais avec cinq cens hommes. Il y avoit encore plus de cinq cens hommes armés de lances & de traits pour défendre les murailles qui ſont du côté de la mer, depuis la porte dorée juſqu'à la belle porte. La garniſon n'étoit qu'environ de huit mille hommes, ce qui étoit bien peu de choſe en comparaiſon de l'armée formidable des Turcs. L'Empereur & Juſtinien ſe défendirent avec une vigueur incroyable; mais Juſtinien ayant reçu un coup de balle qui lui perça le gantelet au deſſus de la main, cette bleſſure lui cauſa une ſi grande douleur, qu'il fut obligé d'abandonner ſon poſte & de ſe retirer pour ſe faire traiter. Les Turcs, couverts de leurs boucliers, s'approcherent des murailles & firent tous leurs efforts pour y appliquer leurs échelles; mais ils furent repouſſés par la prodigieuſe quantité de pierres qu'on jetta ſur eux.

XXIII. Priſe & pillage de Conſtantinople. an. 1453. Ducas. c. 40. Chalcond. l. viij.

Cependant quelques eſclaves Turcs, au nombre de cinquante, ayant apperçu une porte ſouterraine, nommée la porte du Cirque, qui conduiſoit par deſſous terre au palais, & qu'on avoit démurée depuis peu pour faire une ſortie ſur les Turcs, ſe jetterent par cette entrée dans la ville, monterent ſur les murailles, taillerent en pieces ceux qu'ils y trouverent, & donnerent par-là moyen aux leurs de dreſſer leurs échelles & de ſe rendre maîtres de la ville. L'empereur Conſtantin & ceux qui étoient avec lui ne s'apperçurent de l'entrée des ennemis que quand ils ſe virent expoſés à leurs traits. Alors ils voulurent rentrer dans la ville, & s'y jetterent par la porte Carſias qui étoit fort étroite; les Turcs

y entrerent par la breche, & firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrerent. Constantin, dans cette triste circonstance, s'écria: Ne se trouvera-t-il pas un chrétien pour me couper la tête ? A l'heure même un Turc lui porta un coup au visage, & un autre soldat le renversa mort à ses pieds, ne sachant pas que ce fût l'Empereur. Les Turcs entrerent dans la ville à une heure après minuit du vingt-neuf de mai, & n'y perdirent que trois hommes; au lieu que depuis la porte de Carsias jusqu'au palais, ils en tuerent deux mille, tant de ceux qui fuyoient que de ceux qui se défendoient. Ils avouerent depuis que, s'ils avoient cru que le nombre des soldats de la garnison fût si petit, ils se feroient bien gardés de les mettre à mort; ils les auroient gardés pour les vendre & en faire de l'argent : car cette nation est d'une avarice infinie. Ils trouverent dans la ville, & sur-tout dans les églises, de quoi la satisfaire; car l'on y avoit ramassé des richesses inestimables.

Les femmes, les enfans & le menu peuple s'étoient jettés dans l'église de Ste. Sophie, croyant par-là éviter les derniers malheurs. Les Turcs enfoncerent & briserent les portes, & chargerent de chaînes toute cette multitude pour les réduire en captivité & les vendre pour esclaves; puis ils pillerent l'église & en briserent les saints images & les précieuses reliques. Les chrétiens qui étoient sur la flotte résisterent assez longtems, & empêcherent que les ennemis n'appliquassent leurs échelles aux murailles; mais le jour étant venu & ceux qui étoient entrés dans la ville, étant revenus avec leur butin, les Grecs se retirerent, & les Turcs entrerent de tous côtés dans la ville de Constantinople. Leur acharnement au pillage donna lieu aux vaisseaux Génois & Vénitiens de se sauver avec leurs gens. Toute-fois les Génois qui n'avoient pu s'embarquer, ayant tenu conseil, allerent avec leurs magistrats se prosterner aux pieds du Vainqueur, lui présenterent les clefs de leur ville & en furent bien reçus. Tout ceci se passa depuis la premiere heure du jour jusqu'à la huitieme, c'est-à-dire, depuis six heures du matin jusqu'à deux heures après midi.

Alors Mahomet entra dans la ville avec ses visirs & les chefs de ses troupes; il alla droit à la grande église, dont il admira la grandeur & la beauté. Etant descendu de cheval, il y entra; & s'étant avancé sur l'autel, il fit faire la priere publique, selon le rit de la religion, sur le pupitre ou jubé. Après qu'il fut sorti de l'église de Ste. Sophie, le grand Duc, qui s'étoit sauvé au palais, vint se jetter à ses pieds. Il lui reprocha d'avoir voulu défendre la ville jusqu'à l'extrêmité & de l'avoir par-là précipitée dans le dernier malheur; puis il lui demanda si l'Empereur s'étoit sauvé

sur la flotte, le Duc répondit qu'il n'en savoit rien. Au même moment les deux soldats qui l'avoient tué, vinrent se présenter à Mahomet; & il leur dit de lui aller couper la tête & de la lui apporter. Quand il l'eut vue, il la fit reconnoître par le grand Duc & par quelques autres, puis on la cloua au haut de la colomne de l'augustion, où elle demeura jusqu'au soir; après quoi on en ôta la peau, qu'on remplit de paille, pour la porter comme en trophée aux princes des Perses, des Arabes & autres Turcs. Mahomet témoigna d'abord quelque bonté au grand duc Jean Justinien, selon Cantacuzene, & aux autres seigneurs, qu'il racheta même de son argent des mains de ses soldats; mais quelque tems après il les fit tous exécuter par les mains du bourreau; & telle fut la conclusion de cette sanglante tragédie. Constantinople avoit été fondée par le grand Constantin en 329. & elle fut prise par les Turcs sous Constantin Paléologue en 1453. après avoir subsisté entre les mains des chrétiens pendant onze cens vingt-quatre ans. Constantin Paléologue, le dernier des empereurs Romains de Constantinople, n'avoit régné que trois ans trois mois.

XXIV. Empire d'Allemagne. Rupert élu empereur en 1400. Seul empereur après la mort de Venceslas. *an.* 1418. *Struv. hist. Germ. sect.* 8. *p*, 661. & *seq.*

En Allemagne, après la déposition de l'empereur Venceslas, Rupert comte Palatin du Rhin & duc de Baviere fut élu le 22 d'août 1400. à Rhens sur le Rhin; il étoit fils de Rupert & de Béatrix fille de Pierre II. roi de Sicile. On loue sa piété, sa justice, sa religion, sa valeur. Il étoit d'une taille assez petite; mais bien prise & vigoureuse, ayant beaucoup d'esprit & d'érudition pour son tems. On juge bien que son élection s'étant faite du vivant de Venceslas, dont le parti étoit très-puissant en Allemagne, il souffrit beaucoup de contradiction, & que plusieurs princes refuserent d'abord de le reconnoître. Il ne put se faire couronner à Aix-la-Chapelle, cette ville lui ayant fermé les portes; mais il reçut la couronne royale le jour de l'Epiphanie 1401. à Cologne, des mains de Frideric archevêque de cette ville; & il punit l'obstination de ceux d'Aix-la-Chapelle, en les privant de leurs privileges & les mettant au ban de l'empire; & le Pape en 1402. les menaça d'excommunication, s'ils ne reconnoissoient Rupert. Ils ne le reconnurent qu'en 1406.

An 1401. *apparat. juris publ. p.* 97. *an.* 1402. *ibid. p.* 104 *Marten. t.* I. *p* 1718.

XXV. Le roi Rupert passe en Italie. *an.* 1401. Il revient en Allemagne. *ann.* 1402.

Les Princes qui soutenoient Rupert assiégerent Prague capitale de Boheme, qui tenoit toujours pour Venceslas; mais après six semaines de siege, Rupert, qui étoit alors à Heidelberg, ne leur envoyant point de secours, ils furent obligés de l'abandonner. Comme la cession que Venceslas avoit faite du Milanez, à Jean Galeas duc de Milan, avoit été la principale cause de sa déposition, le roi Rupert résolut de porter la guerre en Italie pour révendiquer ce duché à l'empire. Il commença par créer à la diete

diete de Nuremberg tenue en 1401. son fils Louis-le-Barbu vicaire général de l'empire en Allemagne ; après quoi il se rendit en Italie invité par le pape Boniface IX. qui promettoit de lui donner à Rome la couronne impériale. Rupert déclara solemnellement la guerre à Galeas, s'il ne restituoit incessamment toutes les terres qu'il tenoit de l'empire. Mais Galeas répondit qu'il les possédoit en fief de l'empereur Venceslas. Rupert entra donc en Italie avec la reine Elisabeth sa femme, au mois de septembre, à la tête de cinq mille lances, de mille chevaux & d'un grand nombre de troupes. Il fit son entrée à Padoue le 18 de novembre 1401. & donna avis au Pape de son arrivée. Il remporta d'abord quelqu'avantage sur le Vicomte de Milan ; mais comme sa cavalerie étoit inférieure à celle des Italiens, il perdit beaucoup de ses cavaliers ; & le Duc d'Autriche & l'Archevêque de Cologne s'en étant retournés en Allemagne, il fut obligé de se retirer à Trente. Il y demeura jusqu'après Noël ; & au commencement de l'an 1402. il reprit le chemin de Padoue, dans l'espérance que les Vénitiens, le Pape & les Florentins lui enverroient les secours qu'ils lui avoient promis. Mais voyant que ce secours ne venoit point, il revint en Allemagne en 1402. laissant pour son vicaire en Italie François de Carera seigneur de Padoue. En chemin ayant appris que quelques troupes Angloises étoient en marche pour le venir joindre en Italie, il les contremanda.

V. Martene. t. I p. 1669. 1670.

Mucius. p. 912.

Gobelin. persona ætat. vj. c. 70. ann. 1402. Thrithem. an. 1402. Martene. t. I. p. 1700.

Son départ rehaussa le courage de Galeas, qui songea à se faire roi d'Italie. Il avoit déja pris Boulogne & espéroit de prendre bientôt Florence, lorsqu'une fievre aigue le conduisit au tombeau. Il ne laissa qu'une fille en bas âge. Rupert auroit pu profiter de cette circonstance pour retourner promptement en Italie ; mais le refus que les Archevêques de Mayence, de Cologne & de Treves faisoient de lui payer les décimes qui lui avoient été accordées par le Pape, le mirent hors d'état de faire ce voyage ; le Pape, au contraire, reprit Boulogne, Pérouse & d'autres terres que Galeas lui avoit enlevées. Les Vénitiens, les Florentins & les Génois s'emparerent de quelques autres villes qui relevoient de l'empire ; & Ladislas roi de Sicile, au milieu de ces troubles, porta son ambition jusqu'à prendre le titre de Roi des Romains ; & on dit qu'il s'étoit fait faire un manteau royal, où l'on avoit écrit en broderie ces mots : *aut César, aut nihil.*

XXVI. Mort de Galeas vicomte de Milan. *ann. 1402. M. .us. p. 914. Theod. Niem. c. 33. Gobelin. persona.*

Caldast. constit. imper. t. I. p. 385. Theod. Niem de schism. l. iij. c. 28. 29. Union. c 9. 27.

On a vu ailleurs, dans l'histoire ecclésiastique, que le roi Rupert demeura toujours fidellement attaché au pape Grégoire XII. & que malgré les instances qu'on lui fit de renoncer à son obédience, il y persista jusqu'à la fin. Son attachement lui attira de fâcheuses affaires ; plusieurs princes & prélats d'Allemagne s'étant

XXVII. Mort du roi Rupert. *ann. 1410. Cuspini. p. 393. & alii.*

ligués contre lui, sous prétexte de vouloir rétablir la paix dans l'église & mettre fin au schisme, commirent diverses hostilités en Allemagne. Rupert se disposoit à les réduire à l'obéissance, lorsqu'il fut surpris par la mort le 18 mai 1410. à Openhem; il fut enterré dans l'église du S. Esprit d'Heidelberg. Il avoit épousé Elisabeth fille de Frideric burgrave de Nuremberg. Durant sa dernière maladie il nomma sept arbitres ou commissaires, pour faire le partage de ses biens entre ses enfans. Il avoit eu six fils, dont deux étoient morts en bas âge. Il en restoit quatre & trois filles. Le premier des fils vivans étoit Louis, surnommé le Barbu ou l'Aveugle, qui eut pour partage le Palatinat, l'électorat avec la seigneurie d'Amberg. Le second, Jean eut les principautés de Sultzbach, de Neubourg & le comté de Chamb. Le troisieme, Etienne eut pour partage les seigneuries de Simmeren, de Deux-Ponts & de la petite Pierre. Le quatrieme, Othon eut la seigneurie de Sintzheim. Les filles furent. 1°. Elisabeth qui épousa Frideric duc d'Autriche. 2°. Agnès femme d'Adolphe duc de Cleves. 3°. Marguerite femme de Charles I. ou II. duc de Lorraine.

XXVIII. Sigismond empereur. *ann.* 1410. Concurrence avec Josse marquis de Brandebourg. *Gobelin persona. Mag. cron. belgic. &c. Theod Niem. l. 3. c. 34. Æneas Sylvius Comment. l. iij. Andr. Ratisbon. cronic. p. 1245.*

Après la mort de l'empereur Rupert les électeurs se trouverent partagés. Les uns, comme Vernier archevêque de Mayence, Louis comte Palatin & Frideric burgrave député de Sigismond roi de Hongrie & de Boheme, élurent le même Sigismond le 20 de septembre 1410. Les autres, savoir, Jean archevêque de Mayence, Frideric de Cologne & les députés des Electeurs de Boheme, de Saxe & de Brandebourg élurent, le premier d'octobre de la même année, Josse marquis de Brandebourg. Ainsi l'empire se trouva partagé entre trois prétendans : Venceslas qui vivoit encore, Sigismond son frere & Josse de Brandebourg ou de Moravie. On assure que Venceslas approuva l'élection de ce dernier. Mais Josse étant mort trois mois après son élection le 8 de janvier 1411. âgé de soixante ans, sans laisser aucun fils, le roi Sigismond fut de nouveau élu, & son élection fut confirmée le 21 de juillet 1411. par les Electeurs de Cologne, de Boheme, de Saxe; mais ceux de Treves & du Palatinat ne voulurent pas se trouver à la diete, soutenant que la premiere élection qu'ils avoient faite étoit bonne & légitime. Sigismond fut couronné solemnellement à Aix-la-Chapelle le 8 de novembre 1414.

XXIX. Vie de Sigismond avant qu'il fût parvenu à l'empire. *Stravius. hist. Ger. t. I. p. 678.*

Mais il faut donner ici le précis de sa vie avant qu'il fût élu Roi des Romains. Il étoit né en 1368. de l'empereur Charles IV. de Luxembourg & d'Elisabeth de Stettin, niece de Casimir roi de Pologne & cousine germaine de Louis roi de Hongrie. La grandeur de sa taille, sa bonne mine, sa libéralité, son zele pour la religion, la connoissance qu'il avoit des langues latine, alle-

mande, bohémienne, sclavonne, italienne & françoise qu'il parloit aisément, le rendoient fort recommandable & lui firent donner le surnom de Lumiere du monde. Il ne manquoit ni de valeur ni de conduite dans la guerre, mais il n'y étoit pas heureux. Sigismond fut d'abord nommé marquis de Brandebourg par l'empereur Charles IV. son pere en 1373. ensuite il fut fait Roi de Pologne à cause de Marie fille de Louis roi de Hongrie, héritiere du royaume de Pologne. Le roi Louis de Hongrie étant décédé en 1382. Sigismond fut appellé pour lui succéder à la couronne; mais n'ayant pas usé de la diligence que la chose demandoit, les Hongrois reconnurent Marie fille de Louis, promise à Sigismond, pour leur Reine ou plutôt pour leur *Roi*, comme ils la voulurent ainsi nommer. Sigismond étant arrivé en Hongrie, célebra son mariage avec la même Marie à Bude; puis s'en retourna en Boheme, laissant le gouvernement de la Hongrie à la Reine son épouse.

Mais les Hongrois s'étant révoltés contr'elle, appellerent à la couronne Charles-de-la-Paix, ou le Petit, roi de Naples, qui fut reconnu Roi de Hongrie à l'exclusion de Marie. Charles fut mis à mort en 1385. comme nous l'avons dit ailleurs, & Marie avec sa mere Elisabeth furent emmenées captives par le Ban de Croatie. Sigismond vint délivrer Marie, & fut reconnu & couronné roi de Hongrie en 1386. Marie mourut en 1392. Et Sigismond ayant irrité la noblesse de Hongrie en faisant mourir trente-deux seigneurs qui avoient été opposés à la reine Marie, & ayant perdu la fameuse bataille de Nicopoli en 1396. se retira à Constantinople; & les Hongrois, animés contre lui, se révolterent & appellerent à la couronne Ladislas roi de Pologne. Sigismond étant revenu en son royaume, fut insulté & arrêté par les seigneurs Hongrois, qui l'envoyerent en prison au château de Socles en 1401. Il revint enfin dans son royaume par le moyen des Bohémiens en 1403. Enfin il fut élu roi des Romains en 1410. élu de nouveau en 1411. & couronné à Aix-la-Chapelle en 1414.

Le premier de ses soins fut de rétablir la paix publique en Allemagne, où elle avoit été fort troublée depuis la déposition de Venceslas & les élections de Rupert de Baviere & de Josse de Moravie. La paix fut donc publiée en 1434. Les électeurs, les princes d'Allemagne & les villes impériales s'y accorderent, quoiqu'avec quelque différence. Nous verrons dans l'histoire ecclésiastique ce qui regarde les Wiclésites & les Hussites.

Le schisme duroit toujours entre les trois papes Benoît XIII. Grégoire XII. & Jean XXIII. & toute l'Europe étoit divisée à

XXX. Sigismond procure la re-

nue du concile de Constance. an. 1414.

leur occasion. L'empereur Sigismond brûlant du desir de rétablir la paix & d'éteindre le schisme, parcourut pendant plus de trois ans presque toutes les cours de l'Europe, pour engager les princes à terminer le schisme & à consentir à la tenue d'un concile général, pour mettre fin à cette grande affaire. Le concile fut enfin agréé & indiqué à Constance pour le 1 novembre 1414. & la premiere session s'en tint le seize de novembre de la même année. Le pape Jean XXIII. y présida; mais ni l'Empereur, ni les autres princes n'y vinrent que quelque tems après. On partagea d'abord le concile en quatre nations, l'Allemande, la Françoise, l'Angloise & l'Italienne, auxquelles on joignit ensuite l'Espagnole. Chacune de ces nations choisit un prélat, avec autorité de décider, au nom de la nation, tout ce qui se présenteroit à examiner au concile.

Le pape Grégoire XII. renonça à la papauté le 4 de juillet 1415. & mourut le 18 octobre 1417. Et Jean XXIII. après qu'on lui eût fait son procès, fut déposé par le concile le 29 de mai 1417. Il ne restoit plus que Benoît XIII. qui étoit soutenu par Ferdinand roi d'Arragon. L'empereur Sigismond résolut de s'avancer jusqu'à Narbonne, pour avoir une entrevue avec Benoît XIII. & Ferdinand, dans l'espérance d'engager le premier à renoncer à la papauté, & le second à se retirer de son obéissance avec tous ses sujets. Benoît ne jugea pas à propos de se trouver à l'entrevue, & demeura enfermé dans le château de Colibre en Roussillon; mais les deux princes Sigismond & Ferdinand furent bientôt d'accord, & tout l'Arragon renonça à l'obédience de Benoît. Tout cela se passa en 1411. & 1416.

XXXI. Déposition de Jean XXIII. de Grégoire XII. de Benoît XIII. Martin V. est élu en leur place. an. 1417.

Delà Sigismond passa en France & en Angleterre, pour procurer la paix entre les Rois de ces deux royaumes & les exhorter à joindre leurs forces pour faire la guerre aux Sarrazins. Mais il ne réussit pas à les réconcilier. Il se rendit sur la fin de l'automne de l'an 1416. à Aix-la-Chapelle, où il demeura assez longtems occupé à terminer les différends qui étoient entre Thieri archevêque de Cologne & Adolphe duc de Mons ou de Berg. Enfin l'Empereur revint au concile de Constance & y fut reçu avec de grands honneurs le 27 de janvier 1417. Pierre de Lune ou Benoît XIII. après avoir été cité canoniquement pour comparoître au concile, & n'y ayant comparu ni par lui ni par commissaire, on prononça enfin contre lui la sentence de déposition le 26 juillet 1417. du consentement des prélats, de l'empereur Sigismond, des Rois de Castille, de Navarre, d'Arragon & d'un grand nombre de seigneurs qui assistoient au concile. Après quoi on procéda à l'élection d'un nouveau pape, qui fut Othon Colonne cardinal

Romain, qui fut élu le 11 novembre 1417. & reconnu par tout le concile, par l'Empereur & les princes, & prit le nom de Martin V. Il accorda à Sigismond la décime sur tous les bénéfices d'Allemagne, pour l'indemniser des grands frais qu'il avoit soufferts à la poursuite de cette affaire. Martin V. excommunia Pierre de Lune & tous ses sectateurs. Il fut résolu dans la quarante-quatrieme session du concile, qu'on célebreroit tous les dix ans un concile général, dont le premier fut indiqué à Pavie & le second à Basle, & enfin le concile fut dissous le 24 avril 1418.

XXXII. Troubles en Boheme causés par les hussites. *an.* 1415. 1416. 1417.

L'empereur Sigismond étant venu en Boheme, y trouva de grands troubles causés par les partisans de Jean Hus qui avoit été brûlé au concile de Constance. Les hussites se souleverent, s'assemblerent sur la montagne de Thabor, environ à deux lieues de Prague, & délibérerent de choisir un nouveau roi de Boheme, qui favorisât leur faction; & cependant la noblesse prit les armes & commença à piller les églises & les monasteres. En même tems l'empereur Venceslas mourut, & l'Impératrice sa femme envoya offrir le royaume à Sigismond. Ce Prince faisoit alors la guerre aux Turcs; & ayant appris la mort de son frere Venceslas, envoya ses députés pour prendre en son nom possession du royaume. Les hussites avoient à leur tête un nommé Jean Zisca, ou le Borgne, qui s'étoit déja rendu maître de quelques villes & de la ville-basse de Prague. Les députés de Sigismond étant arrivés, conclurent une treve de quatre mois avec les mécontens, à condition qu'ils rendroient Visgrade & les autres places dont ils s'étoient emparés, & qu'ils enverroient leurs députés à Brunne en Moravie, pour faire satisfaction à l'Empereur. Ils s'y rendirent, & Sigismond leur pardonna, à condition qu'ils recevroient les magistrats qu'il leur enverroit, & qu'ils abattroient les chaînes & les barrieres qu'ils avoient mises dans la ville de Prague.

XXXIII. Sigismond chassé de Boheme par Jean Zisca. *an.* 1418. 19. 20. *Æneas Sylvius. c.* 39. 40. *Du Brav. l.* 24. *Luspinian. Trithem. Nauclet. &c.*

Si Sigismond étoit allé de suite droit à Prague, on ne doute pas que tout n'eût été pacifié; mais il alla de Brunne à Wratislaw, pour punir ceux qui y avoient fait mourir, quelque tems auparavant, un Sénateur établi par le roi Venceslas. Il les fit décapiter; & la sévérité dont il usa envers ceux de Wratislaw, fit craindre à ceux de Prague qu'il ne les traitât de même, quoiqu'il leur eût promis le pardon. Ils se révolterent hautement, & firent publier partout qu'on eût à fermer les avenues du royaume à Sigismond, qui étoit ennemi de ceux qui parloient la langue de Dalmatie ou le sclavon, qui avoit engagé la Prusse à l'ordre teutonique, qui avoit aliéné le marquisat de Brandebourg & l'avoit démembré de la Boheme, qui avoit fait brûler Jean Hus & Jérôme de Prague dans le concile de Constance, & qui étoit entiérement opposé

aux dogmes que ces deux Docteurs avoient enseignés. Zisca profitant de cette disposition des Bohémiens, prit les armes, & se voyant pressé par l'armée Impériale, près de la ville d'Ausca, comme il n'avoit que de l'infanterie & que l'armée ennemie étoit presque toute composée de cavalerie, il dit aux femmes des soldats qui suivoient, selon la coutume, en grand nombre, de jetter par terre leurs voiles & leurs manteaux. Les cavaliers qui étoient descendus de cheval & avoient gardé leurs bottines & leurs éperons, se trouverent si embarrassés de ces linges & de ces vêtemens, qu'ils ne purent se défendre que très-foiblement, & furent aisément vaincus par les hussites. Zisca bâtit près delà une ville, qu'il nomma Thabor, d'où vint à ces gens le nom de thaborites.

Sigismond, quelque tems après, entra à la tête d'une armée dans la Boheme, & engagea Cenchon ou Cenque gouverneur de la citadelle de Prague de à lui remettre entre les mains; mais les bourgeois de Prague appellerent à leur secours Zisca, qui mit le siege devant la citadelle & en ferma toutes les avenues, résolu de la prendre par famine. Sigismond vint bientôt au secours & y jetta des vivres. Quelque tems après il vint mettre le siege devant Prague. Il avoit dans son armée le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg, & son gendre Albert archiduc d'Autriche. Pendant le siege il se fit couronner Roi de Boheme dans la citadelle, par Conrade archevêque de Prague le 27 de juillet 1420. & après diverses pertes, il fut enfin obligé de lever le siege qu'il avoit commencé six semaines auparavant & de se retirer à Cuttemberg. Cependant les hussites, sous la conduite de Zisca, firent de si grands progrès dans le pays, qu'ils se rendirent maîtres de toute la Boheme & des principales villes, & que Sigismond fut obligé d'abandonner ce royaume.

XXXIV. Continuation de la guerre contre les hussites. *an.* 1421. 1422 *Æneas Sylv. du Bravius, &c.*

Mais l'année suivante ayant donné ordre aux électeurs de l'empire d'attaquer la Boheme à la S. Barthelémi vingt-quatre d'août du côté de l'Occident, pendant que lui, avec une armée de Hongrois, l'attaqueroit du côté de l'Orient; il approcha de Prague le dimanche trente de juin, & entra dans la citadelle où il fut reçu par le clergé en grande solemnité, pendant que ses troupes étoient campées dans la plaine, où elles se préparoient à assiéger la ville, comme une ville hérétique. L'armée fut grossie par une infinité de croisés, qui vinrent à cette guerre comme à une guerre de religion. On y comptoit près de cent cinquante mille hommes, & on y voyoit un très-grand nombre d'archevêques, d'évêques & d'autres prélats, & des nobles de toute sorte. Une si grande multitude désola & ravagea les campagnes, mais sans avoir pu prendre ni Prague ni aucune autre ville; & elle se retira le

seize d'octobre fête de S. Gal, indignée de ce que Sigismond n'étoit pas venu la joindre au jour marqué. Il ne vint que vers les fêtes de Noël 1421. entra dans la Boheme à la tête d'une puissante armée de Hongrois, d'Autrichiens & de Moraves, prit quelques places, & Cuttemberg se rendit par composition; mais Zisca étant venu fondre sur son armée, la mit en déroute; & Sigismond se retira, après avoir perdu beaucoup des siens & tout son bagage.

XXXV. Sigismond tâche de gagner Zisca. *an.* 1422. *Æneas Sylv. c.* 45. Mort de Zisca. *an.* 1424.

L'année 1422. il entra de nouveau en Boheme avec aussi peu de succès qu'auparavant, & voyant qu'il ne pouvoit remporter aucun avantage contre Zisca à forces ouvertes, il essaya, à sa honte & à celle de l'empire, de le gagner par promesse. Il lui offrit le gouvernement de la Boheme, le commandement de ses armées & une grosse somme d'argent, s'il vouloit le reconnoître pour roi & engager les peuples à lui prêter serment de fidélité. Æneas Sylvius dit que Zisca agréa ces propositions; mais que Dieu ne permit pas qu'elles fussent exécutées, & qu'il mourut comme il alloit joindre Sigismond pour consommer cette affaire. Mais d'autres soutiennent le contraire, & qu'il demeura toujours fort opposé à Sigismond, & fut enfin frappé de peste comme il faisoit le siege de Priseau le mercredi d'après la S. Gal 1424. On dit qu'étant au lit de la mort, on lui demanda où il vouloit être enterré, & qu'il répondit qu'on pouvoit jetter sa chair aux oiseaux & aux bêtes carnacieres, & réserver sa peau pour en faire un tambour, & qu'aussi-tôt que les ennemis l'entendroient battre, ils prendroient incontinent la fuite.

XXXVI. Les deux Procopes & le prêtre Bréderic succedent à Zisca. *an.* 1424. *Du Brav. l.* xiij. *Æne. Sylv. c.* 41. *&c.*

Après la mort de Zisca, les Bohémiens révoltés se trouverent dans une grande consternation. Comme ils étoient partagés en diverses factions, les uns, qui portoient le nom de *thaborites*, choisirent pour chef un nommé Procope, surnommé le Grand, par opposition à un autre Procope, surnommé le Petit, qui fut le principal des chefs que l'autre parti des hussites, surnommés, *orphelins*, choisit pour les commander. Ces deux factions, quoiqu'assez différentes de sentimens, ne manquoient pas de se réunir dès que le danger étoit commun & qu'on en vouloit à leur liberté. Ils appelloient la Boheme la terre de promission, & les peuples voisins qui leur étoient opposés, ils les nommoient Philistins ou Iduméens ou Moabites, & les traitoient avec la derniere cruauté. Le troisieme parti, nommé des *orébites*, avoit pour chef un prêtre nommé Bréderic natif de Moravie, qui faisoit des courses continuelles dans la Silésie.

XXXVII. Troisieme expédition con-

Pour arrêter le cours de ces guerres, qui désoloient tant de provinces & qui causoient tant de ravages dans la religion, l'Em-



tre les hussites. an. 1426. 1427. Du Brav. l. xxvij. Theobald. c. 59. &c.

pereur indiqua une diete à Vienne en Autriche, où il invita les électeurs, afin de prendre avec eux des mesures pour réprimer les hussites. Mais les électeurs de l'empire & les princes s'excuserent d'y venir. En sorte que cette diete, qui avoit été indiquée pour la Ste. Catherine 25 de novembre 1424. fut remise à la chaire S. Pierre 18 janvier 1425. & enfin renvoyée jusqu'à la Purification de la Vierge 1426. On y résolut une quatrieme expédition contre les hussites. On alla les attaquer comme ils étoient occupés au siege d'Aussig frontiere d'Autriche. Le combat se donna le dix-neuf de juillet, & il fut si opiniâtre, qu'on dit qu'il demeura sur la place près de douze mille Allemands & de trois mille Bohémiens. Après cette victoire les hussites prirent la ville d'Aussig & firent passer au fil de l'épée tous ceux qui s'y trouverent, puis y mirent le feu & la ruinerent de telle sorte, qu'elle fut trois ans sans être habitée. Après cela les hussites se jetterent dans la Misnie, & s'emparerent de la capitale du pays nommée Misene en 1427.

Le pape Martin V. informé des ravages que faisoit en Boheme & dans les pays voisins l'hérésie des hussites, envoya légat en Allemagne le Cardinal de Vinchester, pour exciter les princes d'Allemagne à leur faire la guerre. A sa sollicitation on forma trois corps d'armée, dont le premier étoit composé des Saxons & des soldats des villes Anséatiques. Le second étoit commandé par le Marquis de Brandebourg & étoit composé des troupes de Franconie. Le troisieme avoit pour chef Othon de Zinbenheim archevêque de Treves, & étoit composé des troupes du Rhin, de Baviere & de Suabe. Leur projet étoit de reprendre d'abord la capitale de Misnie; mais lorsqu'ils surent que les hussites venoient à leur rencontre, ils se retirerent à Thacovie, & abandonnerent leurs machines de guerre. Les Bohémiens les poursuivirent, en tuerent un grand nombre, prirent Thacovie & demeurerent maîtres de leurs bagages. Delà ils se répandirent dans la Misnie, la Voigtland, la Franconie & la Baviere, & les ravagerent. Bamberg & Nuremberg racheterent leur territoire du pillage par de grosses sommes d'argent; & tel fut le succès de la cinquieme expédition contre les hussites de l'an 1427.

XXXVIII. Sixieme expédition contre les hussites. an. 1431. Æneas. Sylv. c. 48 Windek. c. 168. Trithem. ad an. 1431. Nocler. vol. II. generat. 48.

L'empereur Sigismond indiqua diverses dietes à Presbourg en 1429. à Nuremberg en 1430. & encore en 1431. pour aviser aux moyens de réduire les hussites. Dans la derniere, la résolution fut prise de leur faire la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant, & on taxa tous les membres de l'empire à un certain nombre de soldats & à une certaine quantité de provisions de guerre qu'ils devoient fournir. On nomma pour chef de cette sixieme

sixieme expédition contre les hussites, Frideric marquis de Brandebourg, auquel on donna pour adjoint le cardinal Julien de S. Ange. Les hussites écrivirent à cette diete, pour se plaindre qu'on les traitoit d'hérétiques & qu'on les persécutoit comme tels, demandant qu'on les instruisît, mais qu'on ne les attaquât pas les armes à la main. L'armée des catholiques étoit, dit-on, de quarante mille chevaux, l'infanterie n'étoit pas si nombreuse. Avec une telle armée on auroit pû réduire aisément les rebelles, mais il en arriva tout autrement. Les chefs manquant de cœur, de conduite & d'autorité, les troupes prirent honteusement la fuite la veille de l'Assomption de Notre-Dame, & par leur retraite rehausserent infiniment le courage des hussites.

Nonobstant les troubles dont la Boheme & une partie de l'Allemagne étoient agitées, Sigismond prit la résolution en 1431. de passer en Italie, sans l'aveu & le consentement des électeurs & des états de l'empire. Les deux principaux motifs de son voyage, étoient de recevoir la couronne impériale des mains du pape Eugene IV. & lui demander la confirmation du concile de Basle commencé dès l'année précédente; mais que ce Pape paroissoit vouloir dissoudre. Sigismond entra donc en Italie au mois d'octobre 1431. & reçut à Milan le vingt-cinq novembre de la même année, la couronne de fer ou de Lombardie par les mains de Barthelémi archevêque de Capra. Il reçut aussi l'anneau, l'épée nue, le sceptre, le globe & les autres marques de l'empire. La cérémonie s'en fit dans l'église Ambroisienne.

XXXIX. Sigismond passe en Italie. *an.* 1431. *Trith. ad an.* 1431.

De Milan il se rendit à Plaisance & delà à Parme. Les Vénitiens & les Florentins firent tous leurs efforts pour l'empêcher de passer plus loin. On dit même que le Pape se joignit à eux, & qu'on voulut même employer le poison pour lui ôter la vie. Mais l'Empereur, aidé du Duc de Milan, remporta sur leur armée, forte de vingt mille chevaux, une victoire signalée, où il demeura dix mille hommes sur la place.

Au commencement de l'an 1433. Sigismond continua son chemin vers Rome; & après avoir renouvellé les sermens & les promesses que ses prédécesseurs avoient faits au profit de l'Eglise Romaine, & avoir promis qu'il n'y viendroit qu'accompagné de ses domestiques, sans qu'il eut à sa suite aucun ennemi du Pape, de l'église ou du peuple Romain, il entra dans Rome & y reçut la couronne impériale le jour de la Pentecôte vingt-un de mai, sur les degrés de l'église de S. Pierre, en présence de la Reine son épouse, des Rois d'Espagne, d'Arragon & de Portugal, & de Philippe duc de Milan. Après cela Sigismond fit le serment ordinaire de conserver la foi catholique, & les droits & privileges de

XL. Sigismond couronné empereur par le pape Eugene IV. *an.* 1433. *Cuspinian. p.* 398 *Trith. ad an.* 1433.

l'Eglise Romaine. Il servit d'écuyer au Pape, selon la coutume, & créa plusieurs chevaliers; & enfin reprit la route d'Allemagne.

Krant. 11. Saxon. 22.

Il se rendit à Basle dans le mois de novembre 1433. & y travailla beaucoup à réunir le pape Eugene IV. au concile qui se tenoit en cette ville. Il y reçut au mois de novembre une célebre ambassade d'Amurath sultan des Turcs, qui venoient, disoient-ils, pour procurer une paix durable & pour le féliciter sur son couronnement. L'Empereur reçut les Ambassadeurs Turcs dans la cathédrale en grande cérémonie. Mais on ne voit pas que cette ambassade ait produit de grands effets.

XLI. Grand nombre de hussites périssent par le feu an. 1433. *Æn. Sylv. c. 51. Theobald. c. 31.*

Ménard de Neuve-Maison, qui s'étoit déclaré contre les thaborites & les autres séditieux de Boheme, assisté de la noblesse du pays, remporta plusieurs victoires sur eux & divers avantages, comme on le verra dans l'histoire ecclésiastique; & enfin les nobles formerent la résolution de les faire tous périr, persuadés que c'étoit le seul moyen de rendre la paix à la Boheme. Ils firent donc publier que tous ceux qui voudroient s'enrôler & continuer la guerre, eussent à entrer dans des granges couvertes de chaumes, qui étoient en grand nombre dans la campagne; & qu'au contraire tous les paysans, qui n'étoient pas soldats, eussent à se retirer au plutôt. Les Bohémiens accoutumés à la guerre, à la licence & au brigandage, entrerent, sans se défier de rien, dans ces granges, que l'on ferma aussi-tôt & où l'on mit le feu. Il en périt de cette sorte plusieurs milliers.

XLII. Paix avec les Bohémiens. an. 1433. *V. Leibnitz. Mant. Cod. jur. Gent. Diplom. p. 138. Theobald. c. 79. 80.*

Sigismond, qui étoit alors à Ulm, ayant appris la défaite des thaborites & des orphelins, envoya des ambassadeurs en Boheme pour exhorter la noblesse du pays à y rétablir la paix & à le reconnoître pour roi, comme successeur & héritier du roi Venceslas son frere. Les seigneurs se rendirent auprès de lui en grand nombre à Ratisbonne. Il y vint aussi des ambassadeurs du concile de Basle; & après plusieurs conférences, on conclut une paix générale pour tout le royaume de Boheme & la Moravie, à condition qu'on leur accorderoit la communion sous les deux especes; en telle sorte néanmoins, qu'on suivroit ce que le concile de Basle auroit défini sur cet article, & que les prêtres, qui donneroient la communion sous les deux especes, instruiroient sérieusement les peuples, que sous l'espece du pain est réellement contenu le corps & le sang de Jesus-Christ de même que sous l'espece du vin, de peur qu'ils ne crussent que le corps seul étoit sous l'espece du pain, & le sang seul sous l'espece du vin.

XLIII. Sigismond en Hongrie, puis

Sigismond étant encore à Ratisbonne indiqua une diete à Francfort pour le 6 décembre 1434. Dans cette diete on devoit

traiter la réforme des abus de l'Allemagne, de la maniere d'administrer la justice & de réprimer les entreprises du clergé, qui attiroit à son tribunal les causes séculieres. Ensuite, à la priere des Hongrois, il s'embarqua sur le Danube & arriva à Bude, & dans une grande assemblée il réforma les abus du gouvernement; ensuite ayant assemblé les premiers seigneurs de la Boheme à Albe-Royale au commencement de l'an 1436. il leur distribua soixante mille écus, grand nombre de bétail, & leur marqua le jour auquel il devoit se rendre en son royaume de Boheme. Il y arriva au commencement de 1436. & dans une assemblée qu'il tint à Iglaw en Moravie, il confirma ce qui avoit été arrêté avec les légats du concile de Basle au sujet de la communion sous les deux especes. On y régla aussi ce qui concernoit les biens ecclésiastiques engagés pour certaines sommes jusqu'à rachat, & les monasteres abandonnés & le reste qui regarde le gouvernement des églises de ce royaume. Enfin les commissaires députés, au nom de tout le clergé de Boheme, promirent solemnellement obéissance à l'Eglise Romaine; & le lendemain les légats du concile, après avoir levé les censures & donné l'absolution de l'excommunication à tous ceux qui l'avoient encourue, les introduisirent dans l'église. L'Empereur entra ensuite dans Prague le 27 d'août 1436. & y fut reçu avec tous les témoignages d'honneur & de respect. Il y reçut le serment de fidélité des seigneurs, & y établit les magristats dont l'autorité fut reconnue. Les restes des thaborites obtinrent la permission de demeurer dans la ville & d'y exercer leur religion pendant cinq ans, en payant chaque année un certain tribut. Mais Rockesane leur chef n'ayant pas voulu se soumettre à l'Eglise Romaine, & ayant même, disoit-on, conspiré contre la vie de l'Empereur, fut étranglé & pendu avec ses complices.

en Boheme. an. 1435. 1436. *Vindeck. c.* 103. 204. 205. *Æn. Syl. Naucler. Cuspinian. &c.*

XLIV. Mort de l'empereur Sigismond. an. 1437. *Æn. Sylv. c.* 53. *Trith. an.* 1437. *Naucler. vol.* 2. *gener.* 48. *Cuspinian. &c.*

L'empereur Sigismond étant dangereusement malade du poison qu'on lui avoit donné, l'impératrice Barbe sa femme fit venir secrétement les principaux seigneurs de Boheme, & leur fit comprendre que, pour prévenir les troubles dont l'Empire & le royaume de Boheme étoient menacés après la mort de l'Empereur, qui ne pouvoit plus vivre que peu de tems, elle ne voyoit qu'un seul moyen, qui étoit, qu'après la mort de Sigismond elle épousât le Roi de Pologne. Les barons de Boheme y donnerent les mains & s'engagerent à la favoriser dans ce dessein, apparemment pour ne pas tomber sous la puissance d'Albert duc d'Autriche, gendre de Sigismond. Celui-ci ayant été informé de ce complot de l'Impératrice, se fit transporter de Prague, où il étoit, à Znoym ville de Moravie, où étant arrivé, il fit arrêter l'impératrice

Barbe, & reconnoître pour son successeur & son héritier dans le royaume de Boheme Albert duc d'Autriche son gendre. Les principaux seigneurs de Boheme & de Hongrie lui jurerent fidélité; & enfin Sigismond mourut le 9 de décembre 1437. Son corps fut porté à Varadin en Hongrie, où il fut enterré en l'église de S. Ladislas. Sigismond étoit âgé de soixante-neuf ans, & en avoit été empereur vingt-sept. Il avoit épousé en premieres nôces Marie fille de Louis roi de Hongrie, du chef de laquelle il posséda le royaume de Hongrie. Cette Princesse mourut en 1392. sans laisser d'enfans. Sigismond épousa en secondes nôces Barbe fille d'Herman comte de Cilley, fort décriée par ses débauches. Il en eut une seule fille nommée Elisabeth, mariée en 1422.

XLV. Albert II. archiduc d'Autriche, roi de Boheme & de Hongrie est élu empereur. *an.* 1437. *Cuspin. Fugger. &c.*

Aussi-tôt après la mort de l'empereur Sigismond, Albert fut reconnu roi de Hongrie à Presbourg le dix-neuf de décembre, & ensuite solemnellement couronné avec la reine Elisabeth son épouse à Albe-Royale le 1 de l'an 1438. Il fut élu & reconnu roi de Boheme le 5 de mai de la même année. L'impératrice Barbe, qui avoit été arrêtée & mise en prison en Hongrie, fit d'abord quelque opposition au couronnement d'Albert, & forma quelques demandes, appuyée d'un certain nombre de seigneurs Hongrois; mais Albert n'écouta point leurs propositions, & Barbe ne fut mise en liberté qu'en abandonnant les forteresses qu'elle avoit surprises. On lui fit toute-fois une pension de douze mille ducats d'or pour le reste de sa vie.

Les thaborites & les autres mécontens de Boheme, demanderent pour roi Casimir frere de Vladislas roi de Pologne, quoiqu'il n'eût encore que treize ans. Albert envoya des ambassadeurs à Vladislas, pour le prier de ne pas favoriser les rebelles; mais celui-ci n'eut point d'égard à ses prieres, & entreprit de soutenir Casimir. Ainsi la guerre civile recommença en Boheme. Albert y entra le 19 juin 1438. & fut reçu & couronné à Prague avec grande solemnité. Les Polonois y entrerent aussi avec une armée, & furent battus en quelques rencontres par les Bohémiens. On fit une treve pour quelque tems, & on indiqua une assemblée à Wratislaw pour y traiter de la paix. Albert s'y rendit; mais étant tombé d'un escalier, il se blessa si considérablement, qu'il en demeura boiteux: ainsi l'assemblée se sépara sans qu'on eût pu rien conclure.

La même année 1438. il avoit été élu empereur à Francfort, le jeudi d'après le troisieme dimanche de Carême vingt de mars, par tous les électeurs d'un commun consentement. Mais comme il avoit promis aux Barons de Hongrie de ne pas accepter l'empire sans leur consentement, ils firent difficulté d'y donner les mains, sous prétexte que, sous le regne de Sigismond, la Hongrie

avoit été exposée aux incursions & aux insultes des Turcs, qu'il leur convenoit mieux d'avoir un Roi résidant & attaché au gouvernement de ses états. Ils se rendirent toute-fois à la fin, vaincus par les prieres de Frideric duc d'Autriche, qui étoit encore fort jeune. Albert accepta donc l'empire & fut reconnu universellement par tout l'empire. Il reçut la couronne royale à Aix-la-Chapelle; & on remarque que les Juifs lui offrirent, étant encore à Francfort, l'or dont sa couronne devoit être composée. Albert étoit fils d'Albert IV. archiduc d'Autriche, surnommé la Merveille du monde, & de Jeanne fille d'Albert duc de Baviere, & comte de Hollande. Albert naquit en 1394. & fut un prince des plus accomplis, bien fait, grand, libéral, doux, pieux, juste, aimant les savans. Après la mort de son parent Léopold IV. qui pendant sa minorité gouvernoit l'Autriche, Albert en 1411. prit le gouvernement de ce pays, & y rétablit la paix & la sûreté. En 1417. il fiança Elisabeth fille unique de l'empereur Sigismond, âgée alors seulement de huit ans, & il l'épousa en 1422. La Princesse lui apporta pour dot la Moravie.

Bonfin. l. iv. Cuspin. p. 401. Æn. Sylv. c. 55. &c.

Après son élévation à l'empire en 1438. il tint deux dietes à Nuremberg : la premiere, le vingt de juillet de la même année, dans laquelle on abolit toutes les guerres particulieres dans toute l'Allemagne, & on établit des tribunaux pour terminer les différends. Il partagea l'Allemagne en quatre cercles, dont le premier comprenoit la Baviere & la Franconie : le second, le Rhin & l'Allemagne proprement dite, c'est-à-dire, ce qui est entre le Mein, le Rhin & le Danube : le troisieme, la Vestphalie & la Flandre ; & le quatrieme, la Saxe. Dans une seconde assemblée, tenue aussi à Nuremberg le seize octobre de la même année, il en ajouta six autres ; mais ce partage n'eut son effet, à cause de la mort d'Albert arrivée bientôt après, que sous l'empereur Maximilien I. il fut confirmé par l'empereur Charles V. Or voici cette distribution de l'Allemagne en dix cercles : 1°. L'Autriche. 2°. La Baviere. 3°. La Franconie. 4°. La Suabe. 5°. Le cercle du haut Rhin. 6°. Celui du bas Rhin, ou le cercle électoral du Rhin. 7°. Le cercle de Vestphalie. 8°. La basse Saxe. 9°. La haute Saxe. 10°. La Bourgogne & la Franche Comté.

XLVI.
Mort de l'empereur Albert.
an. 1439. Æn. Sylv. c. 56. Naucler Cuspin. Bonfin. &c.

Cependant Amurath sultan des Turcs faisoit de gros ravages dans la Servie & la Russie, qui étoient sous la protection du royaume de Hongrie, & avoit même mis le siege devant Sindrovie, place forte située à cinq milles de Bellegrade. Alors Albert, à la priere des Hongrois, se rendit à Bude. Sur ces entrefaites, George Palot évêque de Strigonie étant mort, l'Empereur alla dans cette ville pour visiter les trésors de la couronne de Hongrie, que ce Prélat

Frideric d'Autriche III. du nom empereur.
an. 1440.

avoit eu jusqu'alors sous sa garde. Il y vit, entr'autres choses précieuses, la couronne royale du saint roi Etienne de Hongrie, que la Reine son épouse détourna adroitement, sans que les seigneurs qui l'accompagnoient s'en apperçussent. Après cela il revint à Bude; & sans attendre le secours qui lui venoit, il marcha contre les Turcs, & se campa entre la Teisse & le Danube. Amurath ne l'attendit pas; mais ayant forcé les châteaux de Sindrovie, & fait crever les yeux au fils de George despote de Servie, il reprit le chemin d'Andrinople, & Albert reprit celui de Bude. Mais les grandes chaleurs du mois d'août l'ayant extrêmement altéré, & ayant mangé du melon avec excès, il tomba dans une dyssenterie dangereuse; & au lieu de suivre l'avis des médecins qui lui conseilloient le repos, il se mit en chemin pour gagner Vienne. Mais il mourut sur la route, en un lieu nommé Longa, en delà de Strigonie, le 27 octobre 1439. Son corps fut porté à Albe-Royale, où la reine Elisabeth son épouse lui fit faire de superbes funérailles.

Cette Princesse étoit alors enceinte, & elle mit au monde le 22 février 1440. en présence du Palatin de Hongrie, un prince qui fut nommé Ladislas, & couronné roi de Hongrie quatre mois après sa naissance, par l'Archevêque de Strigonie. L'impératrice Elisabeth fut, dit-on, empoisonnée par Vladislas roi de Pologne, dans un habit de peaux de martes, & mourut en 1442. le mercredi avant la fête de S. Thomas vingt-un de décembre. Elle laissa en mourant, outre le jeune roi Ladislas, deux filles, l'une nommée Anne, qui épousa dans la suite Guillaume duc de Saxe; l'autre Elisabeth, qui épousa Casimir de Pologne.

Albert eut pour successeur dans l'empire d'Allemagne, Frideric III. fils d'Ernest, surnommé de Fer, & de Cimburge fille du Duc de Masovie. Il naquit à Inspruck le 23 septembre 1415. Dès qu'on eut reçu la nouvelle de la mort de l'empereur Albert, Frideric & son frere Albert VI. qui étoient les plus proches parens d'Albert, se rendirent en Autriche; & dans une assemblée qu'ils tinrent au village de S. Bentolde, ils convinrent entr'eux que, si l'impératrice Elisabeth mettoit au monde un Prince, Albert demeureroit en Autriche comme tuteur du jeune Prince: si elle enfantoit une Princesse, il y demeureroit comme héritier du duché conjointement avec son frere Frideric. Les deux freres firent ensuite leur entrée à Vienne, où ils furent reçus avec les honneurs convenables, le jour de S. Nicolas 1439.

Au commencement de l'année suivante, les princes électeurs s'étant assemblés à Francfort, offrirent d'abord l'empire à Louis III. du nom landgrave de Hesse, surnommé le Pacifique; mais il remercia, disant qu'il ne se sentoit pas assez puissant pour sou-

tenir l'honneur d'une si grande dignité, & qu'il aimoit mieux conserver le petit patrimoine qu'il avoit reçu de ses ancêtres que d'en accepter un plus grand, qu'il ne pouvoit défendre avec honneur. Les Electeurs se réunirent donc, & le jour de la Purification de la Vierge 2 de février 1440. ils choisirent Frideric. Aussitôt le college des électeurs députa vers ce Prince, qui étoit alors à Vienne, Jacques archevêque de Treves & quelques autres pour lui porter la nouvelle de son élection, & l'exhorter à venir à Francfort, & delà se rendre à Aix-la-Chapelle pour y recevoir la couronne de l'empire d'Allemagne : mais il ne put de sitôt aller à Aix-la-Chapelle. Il vint à Francfort, où les électeurs prirent la résolution de ne reconnoître pour vrai pape, ni Eugene IV. qui avoit été déposé, ni Felix V. qui avoit été élu en sa place; mais de demeurer dans la neutralité sans prendre part au schisme.

Frideric vint enfin à Aix-la-Chapelle & y fut solemnellement couronné le 17 de juin 1442. par Thieri archevêque de Cologne. Quelque tems après il tint une diete à Nuremberg pour chercher les moyens de mettre fin au schisme. Les sentimens y furent partagés : les uns voulant qu'on continuât le concile de Basle & qu'on s'en rapportât à sa décision ; les autres, qu'on exhortât les peres de Basle de convoquer un autre concile. Ce dernier sentiment l'emporta ; mais les peres du concile de Basle ne jugerent pas à propos de se rendre à leurs avis. *Vid. Strun. p. 724. 725.*

XLVII. L'empereur Frideric III. vient à Basle. *an. 1443. Ger. Roo. l. v. p. 171. 176.*

L'empereur Frideric, invité par ceux de Zurich qui s'étoient brouillés avec les autres cantons Suisses, vint en cette ville en 1443. & reçut ce canton dans son alliance. Delà il passa en Bourgogne où il eut une conférence avec le Duc ; puis revint par Montbelliard & se rendit au concile de Basle, où il fut reçu par les prélats avec tous les honneurs dûs à sa dignité. Il ne jugea pas toute-fois à propos de se déclarer ni contre Eugene ni pour Felix, quoiqu'il rendit au dernier, qui étoit présent au concile, tous les honneurs, comme s'il l'eut reconnu pour vrai pape. Il eut diverses conférences avec lui, & on dit que Felix offrit de donner sa fille en mariage à Frideric, avec deux cens mille écus d'or, s'il vouloit le reconnoître pour pape au préjudice d'Eugene ; mais que Frideric ne voulut point accepter cette proposition, & qu'il dit après à ses gens : que celui qui offroit ainsi de vendre les choses saintes, ne manqueroit pas aussi de les acheter, s'il trouvoit un marchand qui les lui voulût vendre.

XLVIII. Le Dauphin de France entre en Suisse avec une armée. *an. 1444.*

De Basle l'Empereur vint à Constance, où les députés des Suisses vinrent lui demander la confirmation de leurs privileges ; ce qu'il refusa de faire, à moins qu'ils ne lui restituassent ce qu'ils tenoient appartenant à la maison d'Autriche, offrant toute-fois

Æn. Sylv. c. 87. Gobel. l. ij. Fugger. l. v.

de s'en rapporter au jugement des princes ou du Comte Palatin, juge ordinaire des différends de l'empire. Et comme ceux de Zurich persistoient dans l'alliance de l'Empereur, les autres Suisses les assiégerent ; Frideric résolut de les secourir, & demanda pour cela du secours à Charles VII. roi de France, qui venoit de conclure une treve avec l'Angleterre, & qui fut bien aise de décharger son pays d'une multitude de soldats, qui, depuis la treve, lui étoient devenus à charge. Le Roi d'Angleterre y envoya aussi huit mille hommes de bonnes troupes. Le Dauphin de France fut nommé généralissime de l'armée, qui se trouva forte de cinquante mille hommes, prit sa route par Montbelliard & entra sur les terres de Basle & dans l'Alsace, où il reprit plusieurs places dont les Suisses s'étoient emparés. Après quoi l'armée remonta vers Basle, & défit un corps de six mille Suisses qui s'étoient assemblés pour leur fermer le passage. Cette défaite obligea les Suisses à lever le siege de Zurich & à venir au secours de Basle qui étoit menacée. Ils furent encore défaits. Alors les peres du concile & les magistrats de Basle craignant pour la ville, & ne sachant pas si le Dauphin n'étoit pas d'intelligence avec Eugene IV. qu'ils avoient déposé, lui députerent & lui offrirent de le recevoir dans la ville, pourvu qu'il n'y fît entrer que sa maison, promettant de donner à l'Archiduc d'Autriche toute la satisfaction qu'il pourroit raisonnablement demander.

XLIX. Diete de Nuremberg. ann. 1444. Brouver. annal. Trevir. l. xix. Fugger. l. v. c. 5. Muller. p. 1. c. 22. comment. Pii. II. Gobelin. alii.

En même tems l'empereur Frideric tenoit une diete à Nuremberg, où les deux prétendans à la papauté, Eugene & Felix, envoyerent leurs ambassadeurs, offrant de terminer le schisme par la voie de l'arbitrage. Æneas Sylvius dit que lui-même fut envoyé vers Eugene pour demander un nouveau concile qui se tiendroit en Allemagne : mais ces négociations demeurerent sans effet ; seulement l'on résolut d'envoyer des troupes contre les François, qui étoient ainsi entrés sur les terres de l'empire sans sujet. Mais avant que d'en venir aux armes, on fit une députation de plusieurs seigneurs, auxquels le Dauphin répondit, qu'il étoit venu avec son armée à la priere de l'empereur Frideric ; & conclut en demandant des quartiers d'hiver pour ses troupes. Il demanda de plus l'accomplissement du mariage projetté entre Sigismond duc d'Autriche & la Princesse fille du Roi de France, sœur du Dauphin, & qu'on rendît les bijoux & l'argent laissé par l'archiduc Frideric. Mais l'Empereur répondit qu'à la vérité il avoit demandé cinq mille hommes au Roi de France, & non pas cinquante mille ; que les richesses laissées par Frideric devoient, selon les loix d'Allemagne, appartenir au successeur. Enfin après plusieurs délibérations, il fut convenu que les François

çois sortiroient d'Allemagne le 20 mars 1445. Mais le Dauphin étoit déja retourné à Montbelliard le 28 d'octobre 1444. Les cantons de Basle, de Berne, de Lucerne, de Soleure, d'Uri, de Schwitz, d'Underwald, de Zug & de Glaris, conclurent un traité avec lui à Ensisheim, où ils se promirent une amitié réciproque, & d'entretenir une liberté de commerce les uns avec les autres. C'est le premier traité des Suisses avec la France. Quant au canton de Zurich, il conclut une treve avec les autres cantons en 1447. & enfin la paix fut faite en 1450. à condition que ceux de Zurich renonceroient à l'alliance avec l'Autriche.

L. Affaires d'Italie. an. 1447. Mort de Philippe-Marie Galeas dernier duc de Milan de cette famille. Paul. Jov. Naucler. vol. II. gen. 40. Villanova, &c.

Philippe-Marie dernier duc de Milan de la famille des Galeas, étant décédé en 1447. sans enfans, plusieurs seigneurs prétendirent à sa succession. L'empereur Frideric regardant ce duché comme fief de l'empire, prétendoit en disposer en faveur de qui il jugeroit à propos. La ville de Milan voulant s'ériger en république, offroit à l'Empereur un cens annuel, s'il vouloit consentir à son affranchissement. Alfonse roi de Naples, qu'on disoit avoir été institué héritier du duché de Milan par Philippe-Marie dernier mort, avoit des prétentions qu'il vouloit faire valoir. Charles duc d'Orléans, comme fils de Valentine fille de Jean Galeas premier duc de Milan, y prétendoit aussi en vertu du contrat de mariage de sa mere, qui portoit qu'au défaut des mâles de la race des Galeas, le duché de Milan retourneroit aux enfans de Valentine. Enfin François Sforce, qui avoit épousé Blanche-Marie fille naturelle du dernier duc Philippe-Marie, & qui avoit été adopté par le même Philippe, vouloit faire valoir son droit par les armes & avoit assiégé Milan. Les Milanois envoyerent demander du secours à l'Empereur, qui leur en fit espérer; mais ayant trop différé de l'envoyer, ils furent contraints de se rendre à Sforce le 26 de février 1450. & de le reconnoître pour duc de Milan.

LI. Mariage de l'empereur Frideric avec Eleonore fille d'Edouard roi de Portugal. ann. 1451. Hist. Friderici. p. 39. Naucler t. II. p. 1076 Fugger. l. v. c. 7. Gobel. &c.

L'empereur Frideric n'étoit pas encore marié. Il jetta les yeux sur Eléonore fille d'Edouard roi de Portugal, sœur du roi Alfonse de Portugal & niece d'un autre Alfonse roi de Naples. Frideric envoya Æneas Sylvius à Naples, pour faire la proposition de ce mariage avec la princesse Eléonore, que le Dauphin de France recherchoit en même-tems, La Princesse préféra Frideric, & le mariage fut conclu en 1451. Les fiançailles s'en célebrerent à Lisbonne le neuf d'août, & Eléonore s'embarqua pour se rendre en Italie, où Frideric devoit aussi arriver, pour recevoir à Rome la couronne impériale le jour de S. Martin onze de novembre. Mais d'autres affaires l'ayant retenu plus longtems qu'il n'espéroit, il n'arriva en Italie qu'au commencement de janvier 1452. Etant

venu à Florence, la princesse Eléonore, qui avoit aussi été fort retardée par les vents contraires, arriva à Livourne & delà à Sienne où l'Empereur l'attendoit.

LII. L'empereur Frideric reçoit la couronne impériale à Rome. *an.* 1452. *Æn. Sylv. &c.*

Le pape Nicolas V. envoya lui faire compliment & lui dire que la coutume vouloit que l'Empereur, avant que d'entrer sur les terres de l'Eglise, fît le serment accoutumé de les conserver, sans rien entreprendre à leur préjudice. L'Empereur satisfit à ce qu'on lui demanda, & s'avança de Sienne à Viterbe, delà à Sutri; & enfin le 8 de mars 1452. il arriva dans la campagne de Rome, où il fallut demeurer campé un jour, selon la coutume, avant que d'entrer à Rome. Il y entra le lendemain & trouva le pape Nicolas V. qui l'attendoit, assis sur une chaire d'yvoire au vestibule de l'église de S. Pierre. L'Empereur, le roi Ladislas, Albert & l'impératrice Eléonore lui baiserent les pieds; Frideric lui présenta une masse d'or suivant la coutume. Le quinze du même mois le Pape donna à Frideric la couronne de fer, dont la cérémonie se faisoit d'ordinaire à Milan; mais qu'on n'y put faire cette année, à cause de la peste qui étoit en cette ville-là; & le Pape accorda aux Milanois une bulle de non préjudice. Le seize de mars il donna la bénédiction nuptiale à Frideric & à Eléonore, & le dix-neuf du même mois, qui étoit le dimanche *Lætare*, Frideric, après avoir prêté le serment accoutumé, revêtu d'une aube, fut reçu chanoine de S. Pierre, puis sacré & couronné solemnellement empereur des Romains, ayant l'épée, le sceptre, le manteau, la pomme & la couronne de Charlemagne qu'on avoit apportées exprès de Nuremberg pour cette cérémonie. Après la messe le Pape lui mit en main la banniere de l'empire; & le même jour Frideric, passant sur le pont S. Ange, créa plusieurs chevaliers, selon la coutume, en les frappant trois fois du plat de son épée sur l'épaule.

Alfonse roi de Naples l'ayant invité à venir visiter sa ville capitale, Frideric & sa nouvelle épouse se rendirent avec leur suite à Naples. Or, l'Empereur n'avoit pas encore consommé son mariage avec Eléonore; craignant, disoit-on, d'avoir un enfant conçu en Italie, où que l'on n'empêchât l'effet de son mariage par quelque maléfice; car la nourrice d'Eléonore qui l'accompagnoit, passoit pour savante en l'art de magie. Mais le roi Alfonse oncle d'Eléonore le pressa tellement de n'en pas différer la consommation, qu'il l'y fit consentir. La nourrice de l'Impératrice & les femmes Portugaises qui l'accompagnoient, parfumerent le lit nuptial, réciterent des vers, firent venir un prêtre qui y donna la bénédiction & l'arrosa d'eau bénite. L'Empereur en fut informé & ne voulut pas coucher dans ce lit, l'Impératrice n'en vouloit

point sortir ; enfin l'Empereur l'en tira sans beaucoup de peine & la conduisit dans une autre chambre, où il ne craignoit plus les effets des charmes magiques.

LIII. Frideric revient en Allemagne. ann. 1452. Fugger. Muller. Roo. Æn. Syl.

Frideric avoit laissé à Rome le jeune Ladislas sous la conduite d'Æneas Sylvius. Un jour le Pape fut averti que ce jeune Prince vouloit s'enfuir, & que les Hongrois & les Autrichiens avoient résolu de l'enlever du consentement de son Gouverneur, qui s'étoit laissé corrompre par argent. Le Pape en informa Æneas Sylvius, qui fit soigneusement garder les avenues de la maison. L'Empereur ayant appris ce qu'on disoit, revint promptement à Rome, laissant l'Impératrice à Naples chez le roi Alfonse son oncle. Et comme il reçut divers couriers d'Allemagne, qui lui marquoient que sa présence y étoit nécessaire, il se hâta d'y retourner ; & ayant fortement exhorté le Pape à lui procurer du secours pour faire la guerre aux Turcs, il reprit le chemin d'Allemagne & arriva à Neustadt en Autriche sur la fin de l'été 1452.

LIV. Affaires de France. Suite du meurtre du Duc d'Orléans. an. 1408.

En France, après l'assassinat commis en 1407. sur la personne du Duc d'Orléans, par les ordres du Duc de Bourgogne, la cour étoit dans d'étranges inquiétudes. Le Duc de Bourgogne s'étoit retiré en Flandre qui lui appartenoit, & prétendoit justifier son assassinat, par des manifestes qu'il faisoit publier & par des consultations de cas de conscience, par des docteurs qui lui étoient dévoués & qui approuvoient son action. Il vint à S. Denis au mois de février 1408. à la tête de mille hommes d'armes, résolu d'entrer ainsi en armes dans Paris. Il y fut reçu avec les acclamations du peuple & alla descendre à l'hôtel d'Artois, fit loger ses gens aux environs, & fit faire des retranchemens devant l'appartement où il couchoit. Il eut audience du Roi & lui demanda permission de rendre compte en public de la conduite qu'il avoit tenue envers le Duc d'Orléans. Il l'obtint & vint le huit mars à l'hôtel de S. Paul où logeoit le Roi. Il étoit bien armé sous ses habits, & bien accompagné de ses gens d'armes. Le peuple pour la plûpart demeura dans la cour. Le Roi n'assista pas à l'assemblée ; le Dauphin tint sa place, accompagné du Roi de Sicile, des Ducs de Berri, de Brétagne & de Lorraine, du Cardinal de Bar & de quantité de Seigneurs. Le docteur Jean Petit parla fort au long & s'efforça d'établir que le Duc d'Orléans étoit un tyran, qu'il avoit commis plusieurs grands crimes ; entr'autres d'avoir causé au Roi la maladie dont il étoit attaqué ; d'avoir employé les sortileges pour exécuter les mauvais desseins qu'il avoit conçus contre le Roi ; d'avoir voulu empoisonner le Dauphin, d'avoir opprimé les peuples par des

impôts, d'avoir trahi l'état en entretenant des intelligences avec les ennemis. Il avança tout cela sans le prouver, & en prit à témoin le Duc de Bourgogne.

Dès que le docteur Petit eut fini, le Dauphin se retira avec toute l'assemblée, sans rien dire. La Reine & le Dauphin ne se croyant pas en sûreté à Paris, se retirerent à Melun avec les autres enfans de France. Le Duc de Berri, le Duc de Brétagne, le Connétable, le Sire de Montagu les y suivirent. Le Duc de Bourgogne, qui étoit demeuré à Paris, obtint de la foiblesse du Roi des lettres d'abolition scellées & signées de la propre main de ce Prince. Les gens de bien en gémissoient, voyant ainsi le crime non seulement impuni, mais même en quelque sorte triomphant.

LV. Retour de la Reine & des Princes à Paris. *an.* 1408. *Monstran. & hist. anonim.*

Quelque tems après le Duc de Bourgogne se rendit en Flandre pour secourir Jean de Baviere nommé évêque de Liege, frere du Comte de Hainaut & de Hollande, beau-frere du Duc de Bourgogne. Dès qu'il fut parti, la Reine & les Princes revinrent à Paris où le Roi étoit retombé dans sa maladie. Elle entra dans la ville, suivie de trois milles hommes d'armes, qu'elle distribua dans la ville & à qui elle fit observer une très-exacte discipline. Elle se fit apporter dans sa chambre les clefs de la ville, & mit des corps-de-gardes aux portes, sur les places publiques & sur les ponts aux environs de Paris, pour prévenir les troubles qui auroient pu arriver. Ensuite elle fit déclarer par Jean Juvenal des Ursins avocat général, que le Roi avoit choisi le Dauphin & elle pour gouverner le royaume pendant le tems de ses maladies: ce qui fut applaudi de tout le monde.

Tout cela se ménageoit par la Reine, dans la vue de faire faire le procès au Duc de Bourgogne, & de faire révoquer les lettres d'abolition qu'il avoit surprises du Roi. Le dix-huit août suivant, la Duchesse d'Orléans arriva de Blois à Paris avec Isabelle de France sa belle fille, douairiere d'Angleterre. Elle y entra avec une grande suite de chevaliers, tous comme elle en grand deuil. Les Princes allerent la recevoir & la conduisirent à l'hôtel de Boheme. Le jeune Duc d'Orléans son fils n'arriva que neuf jours après, avec un équipage aussi lugubre & aussi propre à toucher les Parisiens. Quelques jours après on tint une grande assemblée où la Duchesse d'Orléans & le jeune Duc son fils furent introduits, & demanderent, les larmes aux yeux, justice de la mort du Duc d'Orléans, & la permission de le justifier des calomnies dont on avoit tâché de noircir sa mémoire. On la fit aussi-tôt relever, & on leur assigna le 11 de septembre 1408. pour faire plaider leur cause. L'Abbé de Cérisi parla pour la Duchesse d'Or-

léans, & son discours remplit d'indignation tous les assistans contre le Duc de Bourgogne.

LVI. Sentence contre le Duc de Bourgogne. an. 1408. *Hist. anonim. L. xxviij c. 16.*

Après cela, Cousinot avocat du parlement demanda plusieurs choses contre le Duc de Bourgogne; entr'autres, qu'il avouât, à genoux devant le Roi, son crime, & rétractât les calomnies qu'il avoit avancées contre le Duc d'Orléans; qu'il demandât pardon à genoux à la Duchesse d'Orléans & au jeune Duc son fils; que tous les hôtels du Duc de Bourgogne fussent rasés; qu'on y plantât des croix auxquelles le récit de son crime seroit affiché; qu'on y construisît une chapelle & qu'on y fondât un hôpital aux dépens du meurtrier; qu'il fût obligé d'en fonder un autre à Orléans, un à Rome & un autre à Jérusalem; que le Roi mît en ses mains tous les domaines du Duc de Bourgogne; que ce Duc passât la mer pour vingt ans, & qu'à son retour il demeurât toujours de cent lieues éloigné du Roi & des enfans de France.

Le Dauphin, après avoir oüi ces conclusions, prononça qu'il ne lui restoit, ni à l'assemblée, aucun doute contre l'honneur de la mémoire du Duc d'Orléans son oncle; qu'il le tenoit très-innocent de tout ce qui avoit été avancé à sa charge; qu'il seroit pourvû par la justice, à ce que la Duchesse d'Orléans & son fils demandoient au surplus. Après quelques autres procédures, le Roi annulla les lettres d'abolition qu'il avoit données au Duc de Bourgogne; ce Prince fut reconnu & convaincu de l'assassinat du Duc d'Orléans & déclaré ennemi de l'état; & les ordres furent donnés de lever des troupes, pour courir sus par-tout où on le trouveroit.

Cependant le Duc de Bourgogne & le Comte de Hainaut, remporterent une grande victoire sur les Liégeois; & la Reine, craignant le ressentiment de ce Prince, sortit de Paris au commencement de novembre 1408. & prit le chemin de Tours avec toute la maison royale, & le Roi-même qui étoit actuellement malade de sa maladie ordinaire. Le Duc de Bourgogne, qui étoit en chemin pour Paris, fut extrêmement surpris de ce départ; il pria le Comte de Hainaut d'aller trouver la Reine, pour lui représenter le tort qu'on lui faisoit de le regarder comme ennemi, & pour se plaindre de l'injustice prétendue des procédures qu'on avoit faites contre lui, offrant d'entrer en négociation pour quelque accommodement avec le Duc d'Orléans. Après plusieurs entretiens du Comte de Hainaut avec la Reine & les Princes, on se relâcha jusqu'à n'exgiger du Duc que deux choses: l'une, qu'il demandât pardon au Duc d'Orléans de la mort de son pere; l'autre, qu'il s'abstînt pendant quelques années de venir à la cour & de voir le Roi. Le Duc de Bourgogne refusa de se soumettre à ces con-

ditions, & entra dans Paris le vingt-quatre de novembre, le peuple criant par-tout, *Noël Noël, vive le Duc de Bourgogne.*

LVII. Accommodement du Duc de Bourgogne. *an.* 1409. *Hist. anon. l. xxviij. c.* 17.

Quelque tems après la Duchesse d'Orléans mourut à Blois le 4 de décembre 1408. & par sa mort laissa le jeune Duc son fils, âgé seulement de quinze à seize ans, en bute à la haine du Duc de Bourgogne & de tous ses partisans. La mort de la Duchesse fut cause que l'accommodement se fit plus promptement & plus aisément entre le Duc de Bourgogne & celui d'Orléans. Le Comte de Hainaut étant venu à Tours, il fut convenu que le 9 de mars 1409. le Duc de Bourgogne comparoîtroit à Chartres en présence du Roi, de même que le Duc d'Orléans. Que le premier feroit déclarer en présence du Roi, de la Reine & des Princes, mais non pas en la présence du Duc d'Orléans, qu'il est très-fâché du déplaisir qu'a causé au Roi la mort du Duc d'Orléans; qu'il le prie d'en bannir le ressentiment de son cœur & de le recevoir en ses bonnes graces. Que le Roi lui répondroit, que, pour le bien de son royaume & pour l'amour de Reine & d'autres princes du sang, il lui accordoit ce qu'il demandoit & lui remettoit toutes choses.

Après quoi on devoit rappeller le Duc d'Orléans & ses freres; & leur déclarer de la part du Duc de Bourgogne la même chose qu'il avoit fait dire au Roi. Enfin le Roi devoit faire rentrer le Duc de Bourgogne, qui devoit faire dire en son nom au Duc d'Orléans, qu'il le prioit de bannir tout ressentiment contre lui & de lui pardonner toutes choses; à quoi le Duc de Bourgogne devoit ajouter : *Mes très-chers cousins, je vous en supplie.* La Reine & les Princes devoient joindre leurs prieres à celles du Duc de Bourgogne, & le Roi devoit leur ordonner de consentir à ce qui avoit été fait; & ils devoient répondre qu'ils y consentoient. Les princes du sang promettoient avec serment de maintenir tout ce que dessus. Et pour cimenter cet accommodement, le Roi fit le mariage du Comte de Vertu frere du Duc d'Orléans, avec la fille du Duc de Bourgogne. Tout cela s'exécuta dans l'église de Notre-Dame de Chartres le neuf de mars, ainsi qu'on en étoit convenu. Après quoi le Roi, la Reine & les princes revinrent à Paris.

LVIII. Nouvelles brouilleries à la cour de France. *an.* 1409. *Hist anonim. de S. Denis.*

La paix paroissoit rétablie dans la famille royale; mais le Duc de Bourgogne, qui avoit toujours porté son ambition à gouverner le royaume pendant la maladie du Roi, qui étoit devenue comme habituelle, attira dans son parti le Duc de Berri & le Roi de Navarre. La Reine craignant leur union, se retira à Melun avec le Dauphin, pour ôter à ces trois Princes les moyens de rien faire; Car comme elle étoit déclarée régente du royaume avec

le Dauphin, ils ne pouvoient rien faire sans elle. Ils firent tout ce qu'ils purent pour l'engager à revenir à Paris ; mais elle n'y voulut pas entendre. Elle se contenta de leur dire, qu'ils pouvoient toujours délibérer entr'eux des moyens de réformer l'état. Cette réponse donna lieu aux Princes de former divers projets, & de faire quelques réformes dans le maniement des finances. Ils firent périr Jean de Montagu surintendant des finances, & quelques autres qui étoient attachés à la Reine, & persuaderent au Roi que ce Ministre avoit été convaincu de malversations énormes. La Reine revint à Paris sur la fin de décembre, & le Roi tint son lit de justice au parlement le 31 de décembre 1409. On y résolut de faire une exacte recherche de tous ceux qui avoient manié les deniers du Roi ; & l'on inspira au Roi de déclarer monseigneur le Dauphin majeur, ayant alors treize ans accomplis, & entrant dans sa quatorzieme année.

Le Roi & la Reine-même y donnerent les mains, & trois jours après, le Roi ayant proposé au Duc de Berri de se charger de la conduite du Dauphin, il s'en excusa sur son grand âge & proposa le Duc de Bourgogne qui fut agréé, au grand mécontentement de la Reine & du Duc de Berri, qui ne s'attendoit pas à une si prompte détermination du Roi.

Cependant le Duc de Berri, indigné de la maniere dont le Duc de Bourgogne se comportoit à son égard, & dans le maniement des affaires du royaume, conclut une ligue contre lui avec le Duc de Bourbon, les Ducs de Brétagne & d'Orléans, les Comtes d'Alençon, de Clermont & d'Armagnac. Ils s'assemblerent à Gien au commencement de septembre 1410. & résolurent d'aller à Paris, d'y entrer en armes & de présenter au Roi une requête contre le Duc de Bourgogne, demandant la réformation des désordres de l'état. Ils commencerent donc de lever des troupes, malgré les défenses que le Roi leur envoya ; & le Duc de Bourgogne de son côté en leva aussi : mais ne trouvant pas les Parisiens aussi ardens qu'il l'auroit souhaité, à entrer dans ses vues, il rechercha de paix le Duc de Berri, le pria de revenir à Paris, lui promettant de lui remettre en main la personne du Roi & le gouvernement de l'état, pourvu qu'il ne se présentât point devant Paris en ennemi, à la tête d'une armée. Le Duc de Berri n'écouta point ces propositions ; mais se rendit à Chartres avec les princes ses alliés, chacun avec son corps de troupes ; puis malgré les remontrances qu'on lui fit de la part du Roi, il s'avança jusqu'à Bicêtre à une lieue de Paris, & le Duc de Bourgogne se logea à Gentilli. On donna divers petits combats, & enfin on entra de nouveau en négociation.

LIX. Accommodement entre les princes. *an.* 1410. *Denis. Sauvage. chron. de Flandre.*

Après plusieurs conférences on conclut un traité, qui portoit que tous les princes se retireroient & s'éloigneroient de la cour avec leurs troupes ; qu'en se retirant ils ne passeroient point sur les terres les uns des autres ; qu'ils ne reviendroient point auprès du Roi sans y être rappellés ; que le Roi choisiroit des personnes de probité pour assister à ses conseils ; que les Ducs de Bourgogne & de Berri conviendroient entr'eux de deux seigneurs, pour être comme vice-gouverneurs de monseigneur le Dauphin ; que Pierre des Essars prévôt de Paris seroit déposé de son office ; qu'il y auroit amnistie pour tous les chevaliers & écuyers qui auroient pris les armes contre ses ordres. On appella cette paix, la paix de Bicêtre. Elle fut conclue le huit de novembre, & le même jour les princes se retirerent. Le Roi, en exécution de ce traité, nomma trois évêques & quatorze seigneurs pour lui servir de conseil, avec une entiere autorité sur ses sujets, tant en paix qu'en guerre, tant en dedans qu'au dehors du royaume.

LX. Guerre civile en France. *an.* 1410. *Monstrel. Juvenal, des Ursins.*

A peine trois mois s'étoient écoulés depuis la paix de Bicêtre, que les princes armerent de nouveau. Le Duc d'Orléans publia un manifeste injurieux au Duc de Bourgogne, & au commencement du mois d'aoûr lui fit un cartel de défi signé de lui & de ses trois freres, en ces termes : A toi, Jean, qui te dis duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi proditoirement de guet-à-pens & par tes assassins ordinaires commis en la personne de notre très-redouté seigneur & pere Louis duc d'Orléans, frere unique du Roi, &c Le Duc de Bourgogne reçut ce défi à Douai le 10. d'août 1411, & y répondit trois jours après en termes également outrageans.

Dans ce même tems le Comte de S. Pol étant devenu gouverneur de Paris, entreprit d'en chasser tous ceux qui étoient contraires au parti du Duc de Bourgogne. Il se servit pour cela du corps des bouchers, dont il composa une milice de cinq cens hommes, qui arrêtoient tous ceux qu'ils trouvoient du parti Orléanois, qu'ils nommoient Armagnacs, à cause du Comte d'Armagnac beau-pere du Duc d'Orléans, qui, durant les derniers troubles de Paris, étoit à la tête d'une nombreuse troupe qui fit de grands dégâts autour de cette ville. On commit dans Paris & dans les campagnes des ravages affreux.

Cependant le Duc de Bourgogne étoit en Flandre, faisant secrétement ses préparatifs pour la guerre, attendant qu'on le mandât pour ammener du secours au Dauphin. Il fut mandé le 28 d'août 1411. & vint à la tête d'une armée de soixante mille hommes assiéger Ham, qui fut saccagé. Presque en même-tems on vit arriver dans son armée le comte d'Arundel avec huit cens hommes

hommes d'armes & mille archers venus d'Angleterre. On murmura beaucoup contre le Duc de Bourgogne d'avoir ainsi introduit les Anglois dans le royaume. Le Duc d'Orléans s'étant avancé sur la fin de septembre jusqu'à Mont-Didier, le Duc de Bourgogne se disposoit à lui livrer bataille ; mais les Flamands & les Picards, qui étoient dans son armée, ayant demandé leur congé, il fut obligé de se retirer en Artois. Le Duc d'Orléans, au lieu de le poursuivre, fut conseillé de s'avancer vers Paris. Il assiégea & prit la ville de S. Denis l'onzieme d'octobre. On lui livra le pont de Sillon, qui le mit en état de faire des courses dans la Normandie & de ravager les environs de Paris. Cette ville commençoit à vouloir se mutiner, lorsque le Duc de Bourgogne y arriva & les rassura. Il reprit le pont de Sillon & contraignit le Duc d'Orléans d'abandonner S. Denis & les autres postes qu'il occupoit. Il fut déclaré ennemi de l'état, & tous ses domaines furent confisqués. Ses places se rendirent ou furent forcées ; plusieurs seigneurs l'abandonnerent & son parti fut presque entiérement dissipé.

LXI. Guerre contre le Duc de Berri. an. 1412. *Monstrelet. Juvenal des Urs. Daniel. hist. de Fr. t. II. p. 912.*

Les princes attachés au Duc d'Orléans se voyant ainsi maltraités, résolurent de traiter avec le Roi d'Angleterre. On intercepta de leurs lettres, où l'on vit qu'ils vouloient lui céder toutes les places sur lesquelles il avoit des prétentions & même détrôner le Roi & la Reine, & détruire la ville de Paris, au cas qu'elle continuât à favoriser le Duc de Bourgogne. Le Roi, qui étoit revenu en santé vers le 17 de janvier 1412. ayant appris ces choses, résolut de pousser à bout le Duc de Berri son oncle. Il se mit à la tête de son armée & partit après les fêtes de Pâques. En s'avançant vers le Berri, il défendit, sous peine de la vie, de mettre le feu à aucun village, bourg ou ville. Cette modération invitoit le Duc de Berri à rentrer dans lui-même & à se réconcilier avec le Roi. Il ne fit aucune démarche pour cela & laissa faire le siege de Bourges sa capitale. C'est qu'il savoit que le traité étoit conclu avec le Roi d'Angleterre, qui devoit lui envoyer un prompt & puissant secours ; & de plus il avoit une intelligence dans l'armée du Roi, & la partie étoit faite pour enlever le Roi, le mener à Bourges & le mettre entre les mains des Ducs de Berri, de Bourbon & le seigneur Charles d'Albret. Cependant les tentatives qu'on fit pour cela ne réussirent pas, & les deux partis se lassant de la guerre, on fit des propositions d'accommodement qui furent enfin acceptées ; que le Roi seroit reçu dans Bourges avec monseigneur le Dauphin & ceux qu'ils y enverroient ; que le Duc de Berri & les princes confédérés renonceroient à toute alliance avec l'Angleterre & à toute ligue

10 juin. 1412.

faite contre le Duc de Bourgogne; qu'ils donneroient secours au Roi contre l'Angleterre & contre tout ennemi étranger; qu'on se tiendroit à la paix jurée à Chartres entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne; que le Roi seroit supplié d'accorder aux princes & seigneurs ligués le rétablissement dans leurs biens & domaines.

Cependant les Anglois étoient entrés en France, & le Duc de Clarendon étoit en Normandie avec quinze cens hommes d'armes, trois mille archers & deux mille fantassins. Le Dauphin & les princes, après l'accommodement dont on a parlé, se rendirent à Paris pour régler les affaires les plus importantes & les plus pressantes, & sur-tout pour convenir des moyens d'obliger l'armée Angloise à sortir des terres de France. Le parti qu'on prit, fut de payer la solde à ces troupes étrangeres pour le tems qu'elles avoient été en France, & le Duc d'Orléans convint avec elles de trois cens vingt mille écus d'or, dont il leur paya une partie; & pour assurance de l'entier payement, il leur donna en ôtage le Comte d'Angoulême son frere, Jean de Saveuse & quelques autres gentilshommes que les Anglois emmenerent avec eux.

LXII. Sédition à Paris, *an.* 1413. *Juvenal des Urs. hist. anonim.*

Le Duc de Bourgogne ayant résolu de se défaire de des Essarts prévôt de Paris, qui étoit fort-bien dans l'esprit du Dauphin, fit entendre aux Parisiens que des Essarts, qui étoit entré dans la la bastille avec des troupes par ordre du Roi, y étoit venu pour enlever le Roi & le Dauphin. Aussi-tôt on vit la bastille investie par un grand nombre de séditieux qui le menaçoient de lui ôter la vie. Il eut beau protester qu'il n'étoit entré dans ce lieu que par les ordres du Dauphin & du Duc de Bourgogne, & qu'il n'avoit aucun mauvais dessein; les mutins demeurerent sous les armes, & allerent même insulter le Dauphin jusques dans son hôtel & enlever le Duc de Bar, Jean de Vailly chancelier du Dauphin, Jacques de Riviere son chambellan & plusieurs autres seigneurs, qu'ils accusoient de corrompre ce jeune Prince par leurs mauvais conseils, & de l'engager dans les désordres où il s'étoit plongés depuis que la Reine sa mere l'avoit abandonné à leur conduite. Ces Seigneurs furent conduits au château du louvre, & le Dauphin fut contraint de consentir qu'on leur fît leur procès. Après cela des Essarts, à la sollicitation du Duc de Bourgogne, se rendit au peuple & fut condamné à avoir la tête tranchée, & on pendit son corps au même gibet où il avoit fait mettre celui du Sire de Montagu son prédécesseur dans la surintendance des finances.

Le Roi & le Dauphin voyant que l'insolence du peuple n'avoit point de bornes, firent prier le Duc d'Orléans, le Duc de Bré-

tagne & le Comte d'Alençon de venir au plutôt les tirer de captivité. En même tems le Dauphin traitoit sous main avec les plus raisonnables des bourgeois de Paris, pour mettre fin à tant de maux. On convint d'une conférence qui se tint à Verneuil, où le Roi envoya des députés. Ils y trouverent le Roi de Sicile, les Comtes d'Eu & d'Alençon. Ces princes assurerent les députés qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix, & qu'ils étoient prêts de se trouver par-tout où il plairoit au Roi, hormis à Paris, pour suivre absolument ses ordres. Le Roi fit savoir ces dispositions aux principaux bourgeois de Paris, & malgré les oppositions des séditieux, la paix fut enfin rétablie; & le Dauphin s'étant mis à la tête des bourgeois amis de la paix, accompagné du Duc de Berri & même du Duc de Bourgogne, alla tirer de prison le Duc de Bar & le Prince de Baviere, & envoya ordre aux autres prisons de délivrer les autres prisonniers; ce qui fut exécuté sur le champ. Le Dauphin se fit apporter les clefs de la bastille, y mit le prince Louis de Baviere son oncle en qualité de son lieutenant, & donna au Duc de Bar la garde du château du louvre. Le Duc de Berri fut de nouveau déclaré gouverneur de Paris, & le Roi fit publier, au son des trompettes, la paix faite entre les princes.

LXIII. Le Duc de Bourgogne se retire en Flandre. *an.* 1413. *Des Ursins.*

Le Duc de Bourgogne étoit le seul à qui la paix ne plaisoit pas. Il résolut de se retirer en Flandre & d'y emmener le Roi avec lui. Un jour il proposa au Roi une partie de chasse au bois de Vincennes. Le Roi, sans se défier de rien, monta à cheval & s'y rendit. Juvenal des Ursins avocat général se douta de quelque chose & en avertit Louis de Baviere, qui fit monter à cheval cinq ou six cens hommes; & l'Avocat général abordant le Roi, lui dit: Sire, il fait trop chaud, je vous conseille de revenir à Paris. Le Roi comprit sa pensée & revint à Paris. Le Duc de Bourgogne y rentra aussi par après, & dès le lendemain partit pour la Flandre à toutes jambes, comme s'il eut été poursuivi. Les autres princes revinrent ensuite à Paris; & bientôt après y arriva aussi le Duc d'Yorck, qui vint demander Catherine de France, fille du Roi, pour Henri V. roi d'Angleterre.

Pendant qu'on négocioit ce mariage, le Duc de Bourgogne écrivit de son côté pour animer les François à la sédition, disant que monseigneur le Dauphin lui avoit écrit de sa main pour le prier de le venir tirer de Paris, où il étoit comme en prison, les autres princes y ayant pris le dessus & gouvernant tout à leur volonté. Sur ce bruit on tint au louvre le 9 de janvier 1414. un conseil, auquel assisterent la Reine, le Dauphin, le Roi de Sicile, le Duc d'Orléans, ses freres, les Comtes de Vendôme &

d'Armagnac, le chancelier de France, les principaux membres de l'université, & sept des plus notables bourgeois de Paris. L'on fit faire serment à toute l'assemblée de tenir fort secret ce qui s'y diroit ; & le chancelier Henri de Marle dit fort librement, que monseigneur le Dauphin donnoit tout à ses plaisirs & se laissoit gouverner par des courtisans libertins, & que s'il étoit vrai qu'il eût écri au Duc de Bourgogne, comme il le disoit, ce ne pouvoit être que par le conseil de telles gens. La Reine & toute l'assemblée convinrent que le Chancelier avoit raison, & il fut arrêté d'éloigner de la personne du jeune Prince ceux qu'on soupçonnoit d'avoir fait écrire ces lettres, & d'envoyer au Duc de Bourgogne défense de la part du Roi, de la Reine & du Dauphin, de venir à Paris, sous peine d'encourir leur indignation & d'être déclaré désobéissant & rebelle. Mais le Duc de Bourgogne se moqua de ces défenses.

Il s'approcha de Paris & arriva à S. Denis, sans trouver aucune opposition. Delà il envoya le 8 février 1414. un héraut à Paris, disant qu'il venoit, par ordre du Roi & de monseigneur le Dauphin, afin de délivrer ces Princes de leur captivité. On renvoya le héraut sans réponse, & on lui fit défense & à tout autre d'y revenir sous peine de la vie. Quelques jours après il se présenta en bataille à la porte de S. Honoré, espérant qu'il se feroit en sa faveur quelque mouvement dans la ville. Personne ne branla, & sur le soir il s'en retourna à S. Denis ; & ayant appris que le Roi revenu en santé avoit publié contre lui une ordonnance, où il le traitoit de rebelle, d'ennemi de l'état & d'auteur de tous les troubles du royaume, il reprit le chemin de la Flandre.

LXIV. Guerre contre le Duc de Bourgogne. *an.* 1414. *Monstr. des Ursins. hist. anonim. lxxxiv. c. 1.*

Peu de tems après le Roi alla prendre l'Oriflamme à S. Denis, & se mit à la tête de son armée pour reprendre les places que le Duc de Bourgogne avoit prises dans son dernier voyage. Il réduisit d'abord Compiegne après un siege de quelques semaines. Delà il marcha contre Soissons qui fut pris d'assaut. Le Comte de Nevers frere du Duc de Bourgogne se soumit au Roi, & les Flamands lui protesterent qu'ils n'entreroient pour rien dans la querelle du Duc de Bourgogne leur prince. Le Roi alla jusqu'à Notre-Dame de Liesse, où il avoit promis un pélerinage ; & le Duc de Bourgogne voyant l'armée approcher, songea tout de bon à faire son accommodement. Il envoya le Duc de Brabant son frere & la Comtesse de Hainaut à Péronne pour justifier sa conduite, & les Flamands y vinrent faire leur soumission au Roi. On leur déclara que le Duc de Bourgogne étant tombé dans le crime de félonie, le Roi étoit résolu de mettre en sa main tous ses fiefs, l'Artois, la Bourgogne & la Flandre. En même tems

on fit avancer l'armée dans l'Artois; & la ville de Bapaume, après quelque résistance, se rendit au Roi. L'armée arriva à la mi-juillet devant Arras, & la garnison s'y défendit avec beaucoup de vigueur. On voit dans la relation de ce siege, pour la premiere fois, l'usage des arquebuses & des balles de plomb bien marqué.

LXV. Paix avec le Duc de Bourgogne. ann. 1414. *Monstrel. vol. I. c.* 137.

Pendant ce siege, le Duc de Brabant & la Comtesse de Hainaut vinrent au camp devant Arras faire de nouvelles propositions d'accommodement. Voici ce qui fut arrêté entre ces députés : Que le Duc de Brabant & la Comtesse de Hainaut supplieroient le Roi de pardonner au Duc de Bourgogne ; qu'il remettroit entre les mains du Roi quelques sceaux qu'il avoit encore, & feroit sortir de ses états quelques séditieux de Paris qui s'y étoient retirés; qu'il romproit les traités qu'il pourroit avoir avec l'Angleterre; qu'il ne pourroit venir à Paris sans y être mandé par le Roi ; qu'il remettroit incessamment entre les mains du Roi les clefs d'Arras, & lui donneroit libre entrée dans les places que le Roi nommeroit. Le Duc de Bourgogne ratifia le traité & en commença l'exécution dès le seize d'octobre, & l'affaire fut entiérement consommée à S. Denis dans le mois de janvier 1415.

Vers le même tems on reprit les négociations avec l'Angleterre, pour le mariage de Catherine de France avec le roi d'Angleterre Henri V. Mais comme les Anglois faisoient des demandes que la France regardoit comme exhorbitantes, & que, selon les apparences, ils ne cherchoient qu'à l'amuser, le mariage ne se conclut pas, & la guerre recommença entre les deux nations vers le mois de septembre. La ville de Harfleur assiégée par les Anglois, se rendit faute de secours vers le quinze de septembre; & le Roi d'Angleterre ne se trouvant pas en état de faire pour-lors de nouvelles entreprises, résolut de traverser la Picardie pour gagner Calais & prendre des quartiers aux environs. L'armée de France le suivit & le harcela de telle sorte, qu'il eut beaucoup de peine à gagner la Somme pour passer au gué de Blanquetaque. Mais ayant trouvé la noblesse de Picardie prête à lui en disputer le passage, il fut obligé de remonter le long de cette riviere jusqu'à S. Quentin, où il la passa le dix-neuf d'octobre, & gagna Miraumont.

LXVI. Bataille d'Azincourt. an. 1415. *Monstrel. des Ursins. Jean de S. Remi. hist. de Charles VI.*

Alors le Roi d'Angleterre envoya demander aux princes qui commandoient l'armée de France de lui laisser le passage libre jusqu'à Calais, promettant de réparer le dommage qu'il avoit causé par sa descente en France. Ses propositions ne furent pas acceptées, & il fut résolu de lui livrer bataille. L'armée Françoise étoit le double plus forte que celle d'Angleterre, qui avoit perdu presque la moitié de son monde depuis le débarquement. Le Conné-

table coupa les Anglois sur le chemin de Calais & vint camper dans la plaine d'Azincourt. Le Roi d'Angleterre rangea son armée entre deux bois qui en couvroient les deux flancs. Les deux armées étoient déja rangées en bataille, & le Roi d'Angleterre envoya encore faire des propositions de paix. On lui demanda qu'il renonçât à ses prétentions à la couronne de France, & qu'il rendît Harfleur; il y consentit sous certaines conditions qui furent rejettées.

Il avoit tombé une grosse pluie la nuit qui précéda le combat, & le terrain où les François eurent à combattre étoit si mol, qu'ils y étoient jusqu'à mi-jambe. Le premier choc décida presque de la bataille. Les gens d'armes à cheval de l'armée Françoise s'étant avancés vers les archers Anglois, ceux-ci les reçurent avec une grêle effroyable de fleches, qui tua & blessa plusieurs cavaliers & plusieurs chevaux, qui emporterent leurs cavaliers & causerent le désordre dans l'armée. Bientôt la déroute des François fut générale. Le nombre de leurs morts fut de dix mille, entre lesquels il y eut plus de huit mille gentilshommes; & celui des prisonniers, de quatorze mille. Sept princes François y périrent; savoir, le Duc d'Alençon, le Duc de Bar & son frere, & Robert comte de Marle leur neveu; le Comte de Nevers & le Duc de Brabant frere du Duc de Bourgogne, & le connétable Charles d'Albret, & avec eux Ferri comte de Vaudémont, frere de Charles II. duc de Lorraine. Cinq furent faits prisonniers; savoir, les Ducs d'Orléans & de Bourbon, & les Comtes d'Eu, de Vendôme & de Richemont, avec le Maréchal de Boucicaut. Cette bataille se donna le vendredi 25 d'octobre 1415.

LXVII. Le Duc de Bourgogne aux environs de Paris. Il s'en retourne en Flandre. *an.* 1415. *Monstrel. Juven. des Ursins. hist. anonim. &c.*

Le Roi de France étoit à Rouen lorsqu'il apprit cette triste nouvelle. Il revint bientôt après à Paris; & le Duc de Bourgogne, accompagné du Duc de Lorraine, s'avança jusqu'à Provins, d'où il envoya demander au Dauphin la permission de venir saluer le Roi. Le Prince répondit qu'il y pouvoit venir, pourvû qu'il congédiât ses troupes, & qu'il vînt rendre ses devoirs au Roi, comme un sujet soumis & obéissant. Il ne laissa pas de s'approcher jusqu'à Lagny, d'où il envoya de nouveaux députés qui s'en retournerent bientôt, & lui porterent la nouvelle de la mort du Dauphin arrivée le 18 de décembre 1415. Jean duc de Touraine son frere lui succéda en sa qualité de Dauphin & d'héritier présomptif de la couronne. Le Duc de Bourgogne demanda qu'on lui renvoyât sa fille veuve de ce jeune Prince: ce qui fut fait; mais on lui refusa le douaire & la moitié des meubles de la Dauphine.

Peu de jours après arriva à Paris le Comte d'Armagnac, que le Roi, après la journée d'Azincourt, avoit créé connétable. Il étoit

ennemi irréconciliable du Duc de Bourgogne, & il ordonna aux garnisons qui étoient à S. Denis, à Corbeil & aux autres places, de donner sur les Bourguignons par-tout où elles les trouveroient. Quelques corps de Bourguignons furent taillés en pieces ; & le Duc de Bourgogne voyant que toutes les démarches qu'il avoit faites pour obtenir la permission d'entrer à Paris avoient été inutiles, se retira en Flandre, abandonnant à ses troupes le pillage de Lagny. Le séjour qu'il fit en cette ville lui fit donner, par les Parisiens, le sobriquet de Jean de Lagni qui n'a point de hâte.

LXVIII. L'empereur Sigismond à Paris. an. 1416.

Les Anglois ne profiterent pas, comme ils auroient pu, de la victoire remportée à Azincourt. Les François malgré leur perte avoient mis le siege devant Harfleur, mais sans succès. On demanda du secours au Duc de Bourgogne contre les Anglois, il le refusa ; ce qui le fit soupçonner d'avoir des intelligences avec eux. On se confirma dans ce soupçon, lorsqu'on apprit que, sans la participation de la cour, il avoit fait une treve avec l'Angleterre pour l'Artois & pour la Flandre, & qu'ensuite il avoit fait alliance avec l'Angleterre contre la France.

V. ci-après l'histoire d'Ang. art. 19.

On ne laissa pas de concevoir quelque espérance de paix avec l'Angleterre, lorsqu'on vit l'empereur Sigismond au retour de Perpignan, où il avoit fait tous ses efforts pour porter Benoît XIII. à abdiquer le pontificat, arriver à Paris, pour tâcher de moyenner la paix entre les deux couronnes de France & d'Angleterre. Il offrit au Roi de France sa médiation pour cela ; & Sigismond passa en Angleterre pour déterminer Henri V. à un accommodement. Mais Henri faisoit des propositions si exhorbitantes, qu'il fut impossible à la France de les accepter. Ainsi Sigismond s'en retourna à Constance, sans avoir rien fait. En passant à Lion il voulut créer duc le Comte Amé de Savoie ; mais les officiers du Roi s'y opposerent, & Sigismond se vit contraint de l'aller faire sur les terres de l'empire. Cette opposition des officiers du Roi chagrina si fort l'Empereur, qu'il fit ligue avec l'Angleterre contre la France, & envoya en avertir le roi Charles VI.

LXIX. Mort du dauphin Louis de France. Efforts du Duc de Bourgogne pour rentrer dans Paris. an. 1417. 1418. *Monstrel. Juvenal des Ursins. annales de France.*

Le jeune Louis dauphin étoit en Hainaut lorsque son frere mourut. Le Comte de Hainaut le retint & refusa de le rendre, à moins que la cour ne consentît que le Duc de Bourgogne revînt aussi à Paris, pour avoir l'honneur de saluer le Roi. Charles répondit qu'il y penseroit, & dans l'intervalle le Dauphin mourut de poison à Compiegne, où le Comte de Hainaut l'avoit amené. Par cette mort, Charles comte de Ponthieu, dernier fils du Roi, devint héritier de la couronne. Il avoit alors quinze ans, & étoit tout

dévoué au Comte d'Armagnac, & absolument opposé à la faction Bourguignonne.

Le Duc de Bourgogne ayant perdu toute espérance de rentrer dans Paris, mit tout en œuvre pour rendre odieux le gouvernement; & pour ranimer son parti dans Paris, il répandit des lettres & des manifestes, où il promettoit d'ôter les impôts & d'employer ses propres forces pour soutenir la France contre l'Angleterre. Plusieurs villes du royaume, séduites par ces promesses, se livrerent à lui, ou reçurent des gouverneurs de sa main. Il s'avança avec son armée jusqu'à Montrouge aux portes des Paris, & envoya dire au Roi & au Dauphin qu'il venoit pour les tirer de captivité. On lui répondit que le Roi ni le Dauphin n'étoient pas en captivité; mais que s'il étoit aussi-bien intentionné pour le bien public, qu'il le disoit, il n'avoit qu'à aller repousser les Anglois qui étoient descendus en Normandie, & qu'au retour on le recevroit comme il auroit mérité.

Après cette réponse il alla s'emparer de Mont-L'héri, de Chartres, d'Etampes & d'autres villes des environs. Ensuite il vint assiéger Corbeil, & en leva brusquement le siege sur la fin d'octobre pour aller tirer la Reine de la ville de Tours, où le Roi l'avoit fait conduire de Vencennes, parce qu'elle avoit donné par sa conduite quelque soupçon au Roi son mari. S'ennuyant du séjour de Tours, elle fit prier le Duc de Bougogne de la venir délivrer. Il partit, & envoya devant huit cens chevaux avec le seigneur du Vergi, qui enleva la Reine comme elle entendoit la messe en l'abbaye de Marmoutier près de Tours. Un peu après le Duc de Bourgogne arriva, se fit apporter les clefs de la ville, & amena la Reine à Chartres, où ils entrerent le 9 novembre 1417. La Reine, en vertu d'une ancienne ordonnance qui l'établissoit régente du royaume, & qu'elle prétendoit être irrévocable, envoya des officiers de justice & d'armée en Languedoc pour gouverner cette province; & écrivit à toutes les villes qui s'étoient déclarées en faveur du Duc de Bourgogne, de ne recevoir d'autres ordres que ceux qu'elle donneroit. Elle institua une chambre souveraine à Amiens & cassa le parlement de Paris, de même que la chambre des comptes & les autres tribunaux. Elle rétablit sa demeure à Troyes, & y créa un nouveau parlement, fit un nouveau chancelier & nomma le Duc de Lorraine connétable de France.

LXX. Conquêtes des Anglois en France. *ann.* 1418 *Monstrel. Juven. des Urs. &c.*

En même tems le Duc de Bourgogne fit diverses tentatives pour entrer dans Paris; mais ses intelligences furent toujours découvertes. D'un autre côté le Roi d'Angleterre étant descendu en Normandie au mois d'août 1418, y prit diverses places, tant en Normandie

Normandie que dans le Maine, tandis que le Prince d'Orange faisoit des conquêtes dans le Languedoc pour le Duc de Bourgogne. Tant de malheurs & tant de désordres firent enfin songer à faire la paix & à réunir la maison royale. Le pape Martin V. ayant envoyé en France les cardinaux des Ursins & de S. Marc, offrir sa médiation aux deux partis, & elle fut acceptée. Les Députés remirent toute l'affaire entre leurs mains, & promirent d'en passer par-tout ce qu'ils décideroient. Les deux cardinaux, après avoir ouï les Députés de part & d'autre, arrêterent que désormais le Duc de Bourgogne, conjointement avec monseigneur le Dauphin, auroit le gouvernement du royaume; ce qui fut aisément agréé & ratifié par la Reine & par le Duc de Bourgogne.

LXXI. Le parti du Duc de Bourgogne se rend maître de Paris. en. 1418.

Mais le Comte d'Armagnac & le chancelier de Marle s'opposerent de toutes leurs forces à ce traité; ce qui n'empêcha pas que la paix ne fût solemnellement publiée à Paris le 24 septembre 1418. La nuit du jour suivant l'Isle-Adam commandant de Pontoise pour le Duc de Bourgogne, se rendit maître de la porte S. Germain, & entra dans Paris par l'intelligence d'un nommé Leclerc fils d'un quartenier qui en avoit les clefs. Aussi-tôt toute la populace commença à crier, *la paix, la paix, vive Bourgogne*. Le Comte d'Armagnac se sauva dans la maison d'un maçon, qui le découvrit quelque tems après & le mena lui-même en prison, de peur qu'il ne fût mis en pieces par la populace. Le Dauphin fut enlevé dans le drap de son lit par Tannegui du Châtel, qui le porta à la bastille, où l'ayant fait monter à cheval, il le conduisit à Melun. Le Chancelier fut pris dans sa maison & conduit à la prison du Palais. Le Roi fut contraint, tout malade qu'il étoit, de monter à cheval & de se montrer dans les rues, pour faire entendre au peuple qu'il approuvoit ce qui se faisoit par les partisans du Duc de Bourgogne.

Du Châtel ayant mis le Dauphin en sûreté, se joignit au Maréchal de Rieux & à Barbasan; & ayant assemblé quelques troupes, revint brusquement à Paris dès le premier de juin suivant. Mais l'Isle-Adam ayant promptement rassemblé quelques troupes, lui livra bataille au milieu de Paris, & l'obligea de se retirer avec perte de quatre cens de ses gens. Il laissa toute-fois garnison dans la bastille; mais elle capitula deux jours après. On peut juger que, pendant ce tumulte, il se commit une infinité de désordres, de pilleries, de meurtres dans la ville; mais le douze de juin, quatorze jours après que l'Isle-Adam se fût emparé de la ville, la populace alla forcer toutes les prisons où l'on avoit mis les Armagnacs, & fit main-basse sur tout ce qu'elle y trouva, sans distinction ni d'état ni de qualité. Les corps du Chancelier & du

Comte d'Armagnac furent traînés par les rues, jettés à la voirie & enterrés en terre profane.

Cependant la Reine étoit à Troyes en Champagne, & le Duc de Bourgogne étoit à Dijon; ils n'arriverent à Paris que le dix-sept de juillet, & allerent descendre à l'hôtel de S. Pol, où le Roi leur donna beaucoup de marques de son affection. Le Dauphin ne put se résoudre de retourner à Paris; il prit le parti de continuer la guerre. Il établit à Poitiers un parlement qui y subsista longtems, & nomma des gouverneurs de provinces & des officiers de ses troupes. Il reprit plusieurs places, & vint séjourner à Saumur.

LXXII. Conquête de la Normandie par les Anglois. *an.* 1418, 1419. *Monstrelet. t. II. c.* 191. *Juven. des Urs. act. publ. t. IX. p.* 626. 682.

Au milieu de ces troubles le Roi d'Angleterre se rendit maître du Pont-de-l'Arche & de quelques autres postes aux environs de Rouen; puis, sur la fin du mois d'août, il entreprit le siege de cette capitale de Normandie, où il y avoit bien quatre mille soldats & quinze mille habitans armés. On s'y défendit avec beaucoup de courage; & comme le siege tiroit en longueur, il entra en négociation d'abord avec le Duc de Bourgogne, puis avec le Dauphin. Il demanda qu'on lui donnât en mariage Catherine de France & un million d'écus pour sa dot, & qu'on lui cédât, en toute souveraineté & sans hommage, la Normandie, la Guienne & le comté de Ponthieu. Le Duc de Bourgogne rejetta ces propositions; & le Roi d'Angleterre commença à traiter avec le Dauphin, auquel il fit à-peu-près les mêmes propositions, ajoutant seulement que le Dauphin lui aidât à faire la conquête de la Flandre sur le Duc de Bourgogne, à condition, qu'après la conquête, elle demeureroit à l'Angleterre, sans que la France y prétendît ni la souveraineté ni l'hommage.

Ces conditions parurent trop dures au Dauphin. On rompit les conférences; & Rouen, réduite à la derniere extrêmité, capitula & se rendit aux Anglois le 19 de janvier 1419. La conquête de cette place fut suivie de la reddition de presque toutes les autres villes de Normandie. Les Anglois, ensuite de la campagne, firent des courses pendant l'hiver dans la Picardie, dans le Maine & jusqu'aux environs de Paris.

LXXIII. Projet de paix avec l'Angleterre. Paix conclue entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne. *an.* 1419. *Monstrel. t. II. des Ursins. &c. act. publ. t. IX. p.* 651. 655. 659.

Cependant on ne laissoit pas de tenir des conférences pour la paix, & d'accorder des délais & des treves qu'on prorogeoit de tems en tems pour examiner les propositions qui se faisoient de part & d'autre. Les deux Rois d'Angleterre & de France devoient se trouver près de Meulan. Mais en chemin le dernier tomba malade à Pontoise, & la Reine fut chargée de traiter avec le Roi d'Angleterre; mais on ne put rien conclure.

La vue du danger auquel le royaume étoit exposé & les hau-

teurs du Roi d'Angleterre, firent résoudre la Reine & le conseil 661. 672. 674.
du Roi à entrer en négociation avec le Dauphin, & à se récon- 682.
cilier avec le Duc de Bourgogne. Ces deux Princes se trouverent au rendez-vous marqué auprès de Pouilli-le-Fort à une lieue de Meulan. Ils firent arrêter leurs gens environ à deux portées d'arc les uns des autres; ils mirent pied à terre & s'avancerent dans le milieu, accompagnés seulement chacun de dix hommes. Le Duc de Bourgogne s'étant approché, se mit à genoux; le Prince l'embrassa & lui dit qu'il oublioit tout le passé.

Ils firent un traité de paix ou plutôt de réconciliation, & promirent de vivre désormais en grande union, & de concourir de toutes leurs forces contre l'ennemi commun. Le traité fut signé le même jour 11 de juillet 1419. On amena le cheval du Dauphin, & il fut contraint, malgré toute sa résistance, de souffrir que le Duc de Bourgogne lui tint l'étrier. Ils marcherent ensemble pendant quelque tems, puis se séparerent avec les acclamations de leurs gens, qui applaudissoient à la paix qui venoit d'être faite. Elle fut publiée à Paris & dans les autres villes du royaume, & les princes joignirent leurs forces & reprirent quelques villes sur les Anglois, en Normandie & en Picardie.

LXXIV. Mort du Duc de Bourgogne. *an. 1419. 10 de sept. des Ursins. annal. de France.*

Les deux Princes étoient convenus de se trouver de nouveau dans un mois à Montereau-faut-Yonne, pour y concerter des moyens de résister aux Anglois. Le Dauphin s'y rendit au jour marqué, & fit dire au Duc qu'il l'attendoit. Le Duc y arriva aussi & se logea au château, & le Dauphin dans la ville. On avoit fait, sur le pont qui est entre deux, des barrieres, entre lesquelles les deux Princes devoient conférer, accompagnés chacun de six hommes; c'étoit le dix de septembre. Les deux Princes avec leurs six gardes étant entrés, on commença de la part du Dauphin, selon les uns, ou de la part du Duc de Bourgogne, selon les autres, à parler d'un ton fier & menaçant; comme on commençoit à s'échauffer, le Duc de Bourgogne porta la main à son épée pour la rapprocher de son côté; alors un des gens du Dauphin s'écria: *Quoi! vous portez la main à l'épée en présence de Monseigneur?* Et aussitôt Tannegny du Châtel, ouvrant la porte de la barriere, en tira le Dauphin, le mit en lieu de sûreté, & en même tems les gens du Dauphin se jetterent sur le Duc de Bourgogne & le tuerent. Les auteurs du tems sont assez différens entr'eux sur les circonstances de cette mort; les uns l'attribuant au Dauphin, d'autres soutenant qu'il n'y eut aucune part; & d'autres, que ce fut la suite d'une conspiration formée de longue main contre le Duc de Bourgogne, par des serviteurs du Duc d'Orléans.

La Reine & les partisans du Duc de Bourgogne n'eurent pas

plutôt appris cette nouvelle, que, sans informer si le Dauphin étoit coupable ou non, quoiqu'il fît tout ce qu'il pouvoit pour se justifier de cet assassinat aux yeux du public, ils prirent toutes les mesures pour l'exclure de la couronne. On fit un traité d'union entre les principales villes de France qui tenoient pour le Duc de Bourgogne, & celles des Pays-bas qui obéissoient à Philippe son fils & son successeur, pour faire la guerre au Dauphin & pour venger la mort du Duc de Bourgogne. Le traité fut arrêté & signé à Arras le 17 octobre, publié à Paris le 2 de décembre 1419. & ratifié à Troyes où la cour faisoit alors sa résidence le 21 de mai 1420.

LXXV. Traité entre la France & l'Angleterre. *ann.* 1420. *Du Tillet. Monstrel. c.* 225. *&c. act. public. t. IX. p.* 816. 825. 840. 854. 896.

Le nouveau Duc de Bourgogne s'y rendit, & y fut suivi quelque tems après par le Roi d'Angleterre. On étoit déja convenu des principaux articles du traité avec l'Angleterre, & il ne fut question que de quelques articles moins importans que le Roi d'Angleterre voulut qu'on y mît. Voici la substance du traité : Catherine de France épousera Henri V. roi d'Angleterre. Après la mort du roi Charles VI. actuellement régnant, Henri lui succédera à la couronne, qui passera à ses successeurs ; il gouvernera même dès-à-présent & recevra les hommages & sermens de fidélité, mais ne prendra le titre de Roi de France qu'après la mort du roi Charles VI. Les deux couronnes de France & d'Angleterre seront unies à perpétuité & possédées par une seule & même personne : chaque royaume conservant néanmoins ses loix, coutumes & privileges. La Normandie & les autres conquêtes faites par Henri, seront réunies à la couronne de France. Henri employera ses forces à remettre en la puissance de Charles les villes occupées par les partisans du Dauphin ou des Armagnacs. Les rois Charles & Henri, & Philippe duc de Bourgogne, ne feront ni paix ni accord avec Charles, soi-disant Dauphin, sinon de commun consentement & de concert avec les trois états des royaumes de France & d'Angleterre.

Depuis ce tems on donna au Roi d'Angleterre, dans les actes publics, le titre de régent & d'héritier de France ; & le Dauphin fut déclaré ennemi de l'état & incapable pour ses crimes de succéder à la couronne de France. Il ne laissa pas de se soutenir & de prendre le titre de régent du royaume. Une grande partie de la noblesse de France & des provinces entieres lui demeurerent attachées. Le Roi d'Angleterre cependant se mit en possession de plusieurs places, tant de celles qui tenoient pour le Dauphin, que de celles qui obéissoient au Duc de Bourgogne. Après la prise de Melun qui fut presque la seule qui fit résistance, étant défendue par Barbasan, les deux Rois, la Reine & le Duc

de Bourgogne, firent leur entrée à Paris le premier dimanche de l'Avent, & le gouvernement de cette ville fut donné au Duc de Clarence, frere du Roi d'Angleterre.

Le Dauphin fut accusé devant le Roi par le Duc de Bourgogne, comme auteur de l'assassinat commis en la personne de feu Philippe duc de Bourgogne; & le Roi lui promit, qu'avec la grace de Dieu & l'aide du Roi d'Angleterre régent de France & héritier, il lui seroit fait bonne justice. En effet, le Dauphin ayant été cité à la table de marbre, fut condamné par coutumace, banni du royaume à perpétuité, & déclaré indigne & incapable de succéder à la couronne. Quelque tems après le Roi d'Angleterre se rendit en son royaume, laissant à Paris auprès du roi Charles le Duc d'Excester son oncle, avec ordre de bien prendre garde qu'il ne lui échappât.

Le Roi d'Angleteterre repassa en France le 10 de juin 1421. avec une armée de vingt-huit mille hommes, dont il y avoit vingt-quatre mille archers & quatre mille hommes d'armes. Il fit d'abord lever le siege de Chartres assiégée par le Dauphin, & se rendit maître de Meaux dont la garnison faisoit des courses jusqu'aux portes de Paris. Pendant la campagne de l'an 1422. le Roi d'Angleterre s'appliqua à réduire les places qui tenoient encore pour le Dauphin en Picardie; mais en même tems le Dauphin avoit des intelligences dans Paris pour s'en rendre maître en l'absence des deux Rois & des deux Reines, qui étoient partis le vingt-deux de juin pour se rendre à Senlis. Le Roi d'Angleterre fut averti à tems de l'intelligence du Dauphin, revint à Paris, punit les conjurés en les faisant jetter & noyer dans la riviere.

LXXVI. Mort de Henri V. roi d'Angleterre & de Charles VI. roi de France. an. 1422.

Il apprit presque en même tems que le Dauphin, avec une armée de vingt-cinq mille hommes, avoit pris la Charité-sur-Loire & avoit mis le siege devant Cône. Le Duc de Bourgogne lui envoya offrir la bataille, & convenir du lieu & du jour. Le Dauphin accepta le défi; mais ses généraux n'ayant pas été d'avis de livrer la bataille, il leva le siege de Cône & se retira dans Bourges. Le Roi d'Angleterre, qui vouloit être de cette bataille, tomba malade en chemin, & fut obligé de s'arrêter à Melun où sa santé fut bientôt désespérée. Le Duc de Bedfort son frere y accourut; & quelques jours après le roi Henri l'ayant appellé avec le Comte de Warwick & le Duc d'Excester, leur recommanda son fils qui étoit encore au berceau, leur dit de conserver une union très-étroite avec le Duc de Bourgogne, de lui offrir la régence du royaume de France, & s'il la refusoit de la donner au Duc de Bedfort; de ne faire jamais de paix avec la France,

qu'à condition que la Normandie demeureroit à la couronne d'Angleterre sans aucune dépendance de la France. Il mourut le dernier jour d'août 1422.

Le roi Charles VI. mourut peu de tems après le vingt-un d'octobre âgé de cinquante-quatre ans, dans la quarante-troisieme année de son regne, après trente ans de maladie, ou de rechûtes très-fréquentes dans ses infirmités de corps & d'esprit, qui plongerent son royaume dans les malheurs que nous venons de décrire. Il avoit épousé le 17 de juillet 1385. Isabelle de Baviere, dont il eut six fils & six filles. De ces six fils il n'y eut que Charles VII. du nom qui le survécut. Le Roi d'Angleterre épousa le 2 de juin 1420. Catherine sa derniere fille, née le 17 d'octobre 1401.

LXXVII. Charles VII. surnommé le Victorieux roi de France. an. 1422.

Charles VII. surnommé le Victorieux, successeur du roi Charles VI, étoit né le 22 de février 1402. avant Pâques, c'est-à-dire, 1403. selon notre maniere de compter. Il n'étoit que le cinquieme des fils de Charles VI. & ses quatre freres ainés avoient tous porté le titre de Dauphins. Il avoit été marié dès l'an 1413. avec Marie fille de Louis II. d'Anjou roi de Sicile, & d'Yolande d'Arragon. Il prit le nom de roi aussi-tôt après la mort de Charles VI. son pere, & se fit couronner à Poitiers, en attendant qu'il le pût faire à Rheims avec plus de solemnité. On ne l'appelloit à Paris que le petit roi de Bourges, parce que cette ville étoit la capitale du Berri, qui faisoit partie de son domaine lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin.

Dans le même tems le Duc de Bedfort, régent de France, faisoit reconnoître pour roi de France Henri VI. son neveu qui étoit encore au berçeau, & on le nommoit dans les actes publics, Henri roi de France & d'Angleterre; & depuis ce tems les Rois d'Angleterre ont toujours pris ce titre, & ont écartelé leurs armes de France & d'Angleterre.

L'année 1423. qui suivit la mort du roi Charles VI. se passa presque toute entiere à prendre & reprendre de la part des Anglois & de celle du Dauphin, diverses places l'un sur l'autre. Tout le royaume étoit partagé entre ceux qu'on appelloit Royalistes & les Anglois. La bataille de Crevans, perdue par le parti du Roi, l'affoiblit considérablement, & les Anglois, comme plus forts & plus nombreux, avoient d'ordinaire le dessus dans leurs entreprises. Mais le jeune roi Charles VII. ayant gagné Mordac-Stuard, qui gouvernoit le royaume d'Ecosse pendant la prison du roi Jacques, qui étoit toujours entre les mains des Anglois, en
1424. reçut un renfort de quatre ou cinq mille Ecossois, qui lui furent d'une grande ressource dans la situation présente de ses affaires,

Mais la perte de la bataille de Verneuil qui se donna le 16 d'août 1424. & où furent tués les principaux de ses officiers & de la noblesse qui lui étoit attachée, le réduisirent à n'avoir plus ni armée ni argent pour en lever d'autre, pas même pour entretenir sa table dans la médiocrité d'un simple bourgeois. Ces mauvais succès décourageoient les villes & les peuples qui tenoient pour lui; & chaque jour il lui venoit des nouvelles accablantes.

LXXVIII. Mésintelligence entre le Duc de Glocester & les Ducs de Bourgogne & de Brabant. an. 1424.

Ce qui le sauva, fut la mésintelligence qui se mit entre le Duc de Glocester, régent du royaume d'Angleterre d'une part, & les Ducs de Brabant & de Bourgogne de l'autre, à l'occasion du mariage contracté par Jacqueline comtesse de Hainaut, avec le Duc de Glocester du vivant de Jean IV. duc de Brabant son cousin germain. Le Duc de Bourgogne cousin germain du Duc de Brabant, entra vivement dans la querelle de son cousin contre le Duc de Glocester, & la guerre s'alluma entre les deux partis en Hainaut. La diversion des forces du Duc de Bourgogne occupées de ce côté-là, fut cause que le Duc de Bedfort ne put agir en France contre Charles VII. il fut même obligé de passer en Angleterre, pour persuader au Duc de Glocester son frere de renoncer à ce mariage si manifestement nul. Il y demeura huit mois sans pouvoir rien gagner sur son esprit; & dans l'intervalle, le roi Charles & ceux de son parti reprirent cœur; & la noblesse de Guienne, de Languedoc & de quelques autres provinces, vint à Bourges lui faire offre de services, en protestation de fidélité & d'un attachement inviolable.

LXXIX. Le Duc de Brétagne prend le parti du roi Charles. ann. 1425. *Hist. de la Pucelle d'Orléans.*

Presqu'en même tems le roi Charles trouva moyen de gagner le Comte de Richemont frere du Duc de Bretagne, en lui offrant la charge de connétable de France. Le Comte déclara qu'il ne pouvoit l'accepter, sans le consentement du Duc de Bourgogne & de celui de Savoie. Il l'obtint sans beaucoup de peine; mais le Duc de Brétagne frere, du Comte de Richemont, demandoit l'éloignement de ceux qui avoient été de la conspiration du Comte de Penthiévre, & le Duc de Bourgogne demandoit que Charles éloignât de sa cour, ceux qu'il prétendoit être auteurs ou complices de la mort du Duc son pere tué à Montereau-faut-Yonne. C'étoit demander au Roi qu'il abandonnât les personnes qui lui étoient les plus affidées. Mais comme il étoit question de détacher les Ducs de Bourgogne & de Brétagne du parti des Anglois, le Roi accorda tout ce qu'on voulut, & donna au Comte de Richemont l'épée de connétable au mois de mars 1425. Ceux dont on avoit demandé l'éloignement, se retirerent; & la réconciliation du Duc de Brétagne avec le Roi, se fit par un traité signé le 7 d'octobre 1425. 1425.

Une des conditions de ce traité étoit, que le Duc de Brétagne ne donneroit du secours au Roi de France, qu'à condition que ce Prince se réuniroit aux Princes & en particulier au Duc de Bourgogne; mais on n'eut pas beaucoup d'égard à cette clause. On ne laissa pas de lever des troupes en Brétagne; & les Anglois entrerent dans ce pays & y mirent tout à feu & à sang. Le Connétable se mit en campagne & s'opposa à leurs ravages; mais il fut battu devant S. James de Beuvron en 1426. & le Duc de Brétagne son frere se trouva si pressé par les Anglois, qu'il fut obligé de renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec le roi Charles, & de se joindre aux Anglois pour lui faire la guerre; & enfin de faire hommage de son duché au Roi d'Angleterre, & de le reconnoître pour légitime successeur du Roi de France. Le traité fut signé le 8 de septembre 1427.

LXXX. Disgrace du Comte de Richemont connétable de France. an. 1427. *Hist. de la Puc. d'Orléans.*

Ce changement du Duc de Brétagne fit tomber le grand crédit que le Connétable son frere avoit à la cour du roi Charles; & le seigneur de la Trimouille, que lui-meme avoit élevé, devint son plus redoutable ennemi. Les seigneurs de Bourbon & de la Marche, princes du sang, jaloux de la trop grande autorité de la Trimouille, se joignirent au Connétable & s'emparerent de la ville de Bourges, par le moyen de quelques intelligences qu'ils avoient dans la place. Le Roi en ayant reçu la nouvelle, assembla promptement un petit corps de troupes, & vint au secours de Bourges qui tenoit encore pour lui. Les deux Princes, intimidés par la présence du Roi, firent leur accommodement; mais ils ne purent y faire comprendre le Connétable. Celui-ci, qui n'avoit pu joindre les Princes dans leur expédition, se retira à Partenay qui lui appartenoit, & où son épouse l'alla joindre après la prise de Chinon, dont le roi Charles s'étoit rendu maître.

LXXXI. Siege d'Orléans. an. 1428.

L'année 1428. est célebre par le siege d'Orléans que les Anglois entreprirent, dans le dessein de passer la Loire & de porter la guerre au delà de ce fleuve dans les pays qui obéissoient au roi Charles. La ville d'Orléans fut assiégée par le Comte de Salisbury, le plus fameux capitaine que les Anglois eussent en ce tems-là. La ville étoit défendue par le seigneur de Gaucourt, qui joignoit beaucoup d'expérience à une grande valeur; la garnison & les bourgeois seconderent son courage. On se défendit avec une vigueur merveilleuse. Le Roi, qui étoit à Bourges, y envoya du secours par le Comte de Dunois. Le Comte de Salisbury fut tué ou mou-
1429. rut de ses blessures sur la fin d'octobre, & le siege dura tout l'hiver. Le gouverneur Gaucourt étant allé trouver le Roi, l'assura d'une longue résistance, pourvu qu'on lui fournît des vivres, s'offrant

s'offrant de conduire lui-même le convoi dans la ville, & il exécuta sa promesse.

LXXXII. Histoire de la Pucelle d'Orléans. an. 1429. *V. son hist. imprimée par les soins de M. du Pui & les autres hist. de la même Pucelle, imprimées en Lorraine.*

Le Duc d'Orléans, qui étoit toujours en prison en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt donnée en 1415. avoit demandé au conseil d'Angleterre que son appanage & ses terres fussent épargnés; & qu'on lui accordât une treve pour ses vassaux, afin qu'il pût trouver de quoi payer sa rançon. Le Duc de Bourgogne fit proposer la chose au Duc de Bedfort, qui la refusa, disant qu'il n'étoit pas homme à battre les buissons pour laisser aux autres prendre les oiseaux; voulant marquer par cette réponse qu'il faisoit la guerre au profit de l'Angleterre, & non pour faire plaisir au Duc de Bourgogne. Ce Duc, pour s'en venger, envoya ordre à ses troupes, qui étoient au siege d'Orléans, de s'en retirer. Leur départ affoiblit considérablement l'armée Angloise; mais la ville d'Orléans étoit réduite à une telle extrêmité, qu'elle ne pouvoit plus tenir que peu de tems. On délibéra même au conseil du Roi si l'on n'abandonneroit pas non seulement cette ville, mais aussi l'Orléanois, le Berri & la Tourraine pour se retirer aux extrêmités du royaume, & y ramasser toutes les forces du Roi pour défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Lyonnois & le Dauphiné; mais on détourna le Roi de ce dessein, & la reine Marie d'Anjou épouse du Roi & Agnès Sorel sa maîtresse, furent les plus vives à lui inspirer la résolution de se soutenir dans l'embarras de ses affaires.

Le Ciel en même tems lui suscita une héroïne, qui déconcerta les projets des Anglois & rétablit les affaires de la France. Ce fut une jeune paysanne, nommée Jeanne d'Arc, native de Domremy, proche Vaucouleurs, sur la Meuse, village de la souveraineté de la France. Elle étoit alors âgée de vingt ans, bienfaite, de bonne taille, de bon sens, robuste & accoutumée aux travaux de la campagne. Elle alla trouver Baudricourt gouverneur de Vaucouleurs, & lui dit, qu'elle se sentoit depuis certains tems pressée, par un mouvement divin intérieur, d'aller joindre le Roi & lui demander des soldats, avec lesquels elle espéroit de faire lever le siege d'Orléans & le mener sacrer roi à Rheims. Baudricourt la regarda d'abord comme une folle, & la laissa entre les mains de ses gens exposée à une épreuve très-délicate & très-dangereuse. Elle s'en tira d'une maniere qui inspira du respect pour elle à ceux qui l'avoient voulu corrompre, & de l'estime à Baudricourt.

Elle vint le trouver une seconde fois, lui reprocha sa lenteur & lui annonça que ce jour-là même le Roi avoit eu un échec près d'Orléans, & couroit risque d'en avoir encore un plus grand,

s'il ne l'envoyoit promptement vers lui. Elle parloit du combat de Rouvrai-S. Denis, appellé la journée des harangs, qui s'étoit donné ce jour-là même. Le Gouverneur en reçut la confirmation quelques jours après, & commença à regarder la Pucelle tout autrement qu'il n'avoit fait d'abord. Il lui fit faire un habit d'homme, comme elle le souhaitoit, lui donna des armes & un cheval, & deux gentilshommes pour la conduire. Elle les assura qu'ils arriveroient auprès du Roi sans danger; & en effet ils y arriverent, après avoir traversé des pays dont les Anglois étoient maîtres & passé diverses rivieres à la nage. Le Roi étoit alors à Chinon, & on délibéra beaucoup si l'on feroit paroître la Pucelle en sa présence, de peur de lui donner dans l'Europe un ridicule, si par l'événement il se trouvoit que cette fille étoit une visionnaire.

LXXXIII. La Pucelle d'Orléans paroît devant le roi Charles VII. *an.* 1429.

On résolut toute-fois d'éprouver s'il y avoit quelque fondement dans ce qu'elle promettoit. Le Roi affecta ce jour-là de prendre un habit fort simple & de se mêler, sans distinction, dans la foule des courtisans. Jeanne d'Arc entra sans s'étonner, distingua le Roi, lui adressa la parole, & l'assura que Dieu l'envoyoit pour faire lever le siege d'Orléans, & le mener à Rheims pour y être sacré. Que les Anglois seroient chassés du royaume, & que s'ils ne s'en retiroient au plutôt, il leur en prendroit mal. On la fit interroger par des docteurs en théologie & par d'autres gens habiles, qui furent étonnés de sa présence d'esprit & de la sagesse de ses réponses. Le Roi ne se rendit pas encore, & la Pucelle lui proposa de lui découvrir une chose importante qu'il avoit faite, & qui n'étoit connue que de Dieu seul & de lui. Le Roi, qui souhaitoit que les premiers de sa cour fussent persuadés aussi-bien que lui de la mission extraordinaire de Jeanne d'Arc, accepta la condition, pourvu que ce fût en présence de quelques personnes. Il y appella son confesseur, le Duc d'Alençon, Christophe d'Harcourt & le Seigneur de Treves; & après qu'ils eurent fait serment de tenir la chose secrete, elle découvrit la chose en question; & le Roi avoua qu'elle étoit comme elle la disoit, & qu'il n'y avoit que Dieu & lui qui la pussent savoir.

Pour plus grande assurance, le Roi l'envoya à Poitiers pour y être interrogée par les présidens & conseillers du parlement de cette ville. Tout le monde voulut l'interroger pour tâcher de la la faire couper, persuadés que c'étoit une visionnaire. Elle satisfit à toutes leurs demandes, & les édifia autant par sa modestie & sa piété que par la sagesse de ses réponses. Alors le Roi se détermina à l'envoyer conduire un grand convoi à Orléans. On

lui fit son équipage. On lui donna un écuyer, un page & deux valets, & elle se fit apporter une épée qui étoit, disoit-elle, à Ste. Catherine de Fier-bois, où elle n'avoit jamais été & qu'elle n'avoit jamais vue, & cependant elle dit qu'on la reconnoîtroit à cinq petites croix qu'elle avoit près de la poignée. On trouva la chose comme elle l'avoit dit. Cette épée n'est pas celle qu'on montre à S. Denis. Elle dit elle-même qu'elle en laissa une dans cette église, mais différente de celle qu'on tira de Fier-bois. Elle parut à cheval avec ses armes aux yeux de toute la cour, avec autant d'assurance que si elle n'eût point fait d'autre métier pendant toute sa vie. Elle se rendit à Blois, où l'armée devoit s'assembler, & y fit faire un étendard semé de fleurs de lys, & où étoit représenté Dieu tenant le globe du monde, avec les noms de Jesus & de Marie, & le fit bénir dans l'église de S. Sauveur. Elle écrivit aux généraux Anglois, les menaçant de la colere de Dieu, s'ils ne sortoient au plutôt de la France; mais ils se raillerent de ses menaces & de la simplicité du Roi de France, qui se laissoit ainsi abuser par une folle & une sorciere.

Procès manusc. de la Pucelle d'Orléans. Daniel. hist. de France. t. II. p. 1058.

LXXXIV. La Pucelle entre dans Orléans le 29 d'octobre 1429.

La Pucelle partit de Blois avec le convoi & dix à douze mille hommes le 28 d'avril 1429. & le lendemain on arriva à la vue d'Orléans du côté de la Salogne. Elle fit décharger le convoi dans des batteaux, sans que les Anglois l'osassent attaquer; ce qu'on regarda comme une espece de miracle. On l'invita à entrer dans la ville, elle s'en défendit; mais enfin elle y entra sur le soir. Elle se fit toujours accompagner par la femme & la fille de son hôte; & quand il n'y avoit point de femme où elle étoit, elle couchoit toute armée, & en campagne elle se faisoit toujours accompagner de ses deux freres. Telle étoit la précaution qu'elle prenoit pour éviter les mauvais soupçons. On fit encore entrer un nouveau convoi dans la ville le quatre mai suivant, sans que les Anglois fissent le moindre mouvement pour l'empêcher. Le même jour les assiégés firent une sortie pour attaquer la bastille ou le fort de S. Loup, occupé par les Anglois. Ils furent d'abord repoussés; mais la Pucelle étant accourue à leur secours, la bastille fut emportée & rasée.

Dès-lors les assiégés ne se contenterent pas de se défendre, ils agirent offensivement contre les Anglois. Ils attaquerent & forcerent la bastille ou le fort des Augustins. On prit ensuite le boulevard & le poste des tourelles, & la ville se trouvant libre de ce côté-là, la Pucelle fit raser tous les travaux des Anglois; & ayant fait jetter des poutres & des planches sur le pont, dont on avoit rompu quelques arches, elle entra dans la ville comme en triomphe. Enfin les Anglois, après avoir perdu près de six

mille hommes, décamperent dès le lendemain 8 de mai 1429. & se retirerent vers Meun & Baugenci. Le siege avoit duré sept mois. Le dix de mai la Pucelle alla trouver le Roi à Chinon, & lui proposa d'aller bientôt se faire sacrer à Rheims; mais elle dit qu'il falloit auparavant chasser les Anglois de toutes les places qu'ils occupoient entre Blois & Orléans. On suivit ce conseil, & on commença par le siege de Jargeau. La ville étoit défendue par le Comte de Suffolk. Après dix jours de siege, la place fut prise d'assaut. Le Duc de Suffolk, avant que de se rendre prisonnier à Guillaume Renaud, lui demanda: Es-tu gentilhomme? Je le suis, répondit-il. Es-tu chevalier? Non, dit Renaud. Je veux que tu le sois avant que je me rende, ajouta-t-il, & en même tems lui donna l'accolade, lui ceignit l'épée & se rendit à lui.

Delà le Duc d'Alençon & la Pucelle se rendirent à Orléans pour y attendre de nouvelles troupes. Après y avoir demeuré quelques jours, ils se saisirent du pont de Meun, & allerent assiéger Baugenci. Les Anglois abandonnerent la ville & se jetterent dans le château. Alors le Connétable Comte de Richemont vint joindre l'armée du Roi. La Pucelle n'étoit pas d'avis qu'on le reçût; mais elle y consentit, le Connétable ayant promis d'avoir dans la suite plus de soumission pour son Souverain; & la Pucelle s'engagea de s'employer à le réconcilier avec le Roi Comme on se préparoit à donner l'assaut, le Gouverneur du château demanda à capituler. On lui permit de sortir avec ses armes & ses chevaux, à condition qu'il seroit dix jours sans prendre les armes contre les François.

Le Duc de Bedfort ayant envoyé un renfort de cinq mille hommes aux Anglois qui s'étoient avancés pour secourir Baugenci, on attaqua l'armée Angloise près du village de Patay. Ils ne firent presqu'aucune résistance. Leur fuite commença presqu'aussitôt que l'attaque. Ceux qui voulurent se sauver à la forteresse de Janville, en trouverent les portes fermées, & ce poste se rendit aux vainqueurs. Les Anglois qui occupoient encore quelques châteaux aux environs d'Orléans, les abandonnerent & se retirerent vers Paris.

LXXXV. Sacre du roi Charles VII. à Rheims le 17 de juillet 1429.

Le Roi, qui jusqu'alors étoit demeuré au delà de la Loire, vint à Gien avec un corps d'armée considérable. La Pucelle insistoit toujours à ce qu'il allât au plutôt à Rheims pour s'y faire sacrer. Malgré les regles de la prudence humaine, on s'y résolut. On prit le chemin d'Auxerre, qui ferma ses portes au Roi, disant qu'ils avoient traité avec le seigneur de Trimouille, pour une somme d'argent, afin qu'il leur fût permis de demeurer neutres dans la conjoncture présente, mais ils fournirent des vivres

à l'armée en payant. Delà on alla à Troyes ; & la Pucelle, malgré l'avis du conseil, persuada au Roi d'attaquer la place. Dès le second jour du siege la ville capitula. Châlons-sur-Marne envoya son Evêque offrir ses clefs au Roi. Ce Prince fut reçu à Rheims sans opposition, & y fit son entrée avec la solemnité que les circonstances permirent. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que le duc de Lorraine Charles II. & le Damoiseau de Commercy vinrent lui rendre leurs respects & lui amenerent un assez bon nombre de troupes. Dès le lendemain, qui étoit un dimanche dix-sept de juillet, le sacre fut fait avec les cérémonies ordinaires. La Pucelle y assista en habit de guerre, tenant son étendard tout proche de la personne du Roi. Après la messe, elle se jetta à ses genoux, & lui dit, fondant en larmes : *Enfin gentil Roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Rheims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous estes vrai Roi & celui auquel le royaume doit appartenir.*

Cette cérémonie, que les peuples ont toujours regardée comme imprimant une espece de caractere à la majesté royale, jointe aux merveilles opérées par la pucelle Jeanne d'Arc, fit une si grande impression sur les esprits, que plusieurs villes, comme Laon, Soissons, Château-Thieri, Provins, se rendirent à la premiere sommation qui leur en fut faite de la part du Roi. Le Duc de Bedfort ayant rassemblé toutes ses forces & formé une armée d'environ douze mille hommes, s'avança jusqu'à Melun. Le Roi qui étoit à Provins avec à-peu-près autant de monde, marcha à sa rencontre ; le Duc n'osa hasarder la bataille. Il se retira vers Paris. Mais le Roi, à la persuasion de la Pucelle & des principaux seigneurs de son armée, ayant pris sa marche vers Compiegne & Senlis, elles se rendirent à lui. D'un autre côté le Connétable, avec le peu de monde qu'il avoit, ne laissoit pas de faire du progrès aux environs d'Evreux. Ce qui obligea le Duc de Bedfort de marcher de ce côté-là, laissant dans Paris deux mille Anglois sous les ordres de Jean Rathelet chevalier Anglois.

LXXXVI. Le Roi Charles VII. fait une tentative sur Paris. an. 1429.

Le Roi informé de la marche du Duc, s'approcha de Paris & se présenta devant S. Denis, qui lui ouvrit les portes. Une partie de l'armée s'avança jusqu'à la Chapelle, village aux portes de Paris. On attaqua & on força le boulevard & la barriere ; la Pucelle étoit d'avis d'attaquer la muraille & de remplir le fossé. Elle y entra elle-même pour en sonder la profondeur avec sa lance ; mais elle y fut blessée d'un coup de fleche dans la cuisse, ce qui ne l'empêcha pas d'y demeurer jusqu'à la nuit, & il fallut que le Duc d'Alençon allât lui-même pour la faire revenir. Le mauvais succès de son entreprise réjouit certains mauvais esprits jaloux de sa gloire. Elle avoit témoigné quelques jours auparavant

au comte de Dunois & au Chancelier, qu'ayant exécuté les ordres de Dieu, qui étoient de faire lever le siege d'Orléans & de conduire le Roi à Rheims pour le faire sacrer, le Roi lui feroit plaisir de la renvoyer chez ses parens pour reprendre son premier état. Mais on lui persuada de demeurer dans l'armée pour achever son ouvrage, en chassant les Anglois du royaume.

Après la tentative dont on vient de parler sur Paris, le Roi, après avoir mis des garnisons à S. Denis, à Lagny, à Creil, au Pont S. Maxence & à Longueval, reprit le chemin de la Loire. Il ne fut pas plutôt éloigné, que le Duc de Bedfort revint à Paris & reprit, sans beaucoup de peine une partie, des places que le Roi avoit conquises ou qui s'étoient données à lui.

Cependant comme le Duc de Bourgogne étoit toujours comme l'arbitre du sort de la France & de l'Angleterre, le Roi souhaitoit ardemment de le détacher du parti des Anglois & de se l'attacher. Le Duc de Savoie, Jean de Luxembourg, l'Archevêque de Rheims, le Chancelier de France & quelques autres seigneurs parlerent au Duc de Bourgogne & l'ébranlerent, mais ils ne le purent gagner. Le Duc de Bedfort regagna Jean de Luxembourg, & par son moyen le Duc de Bourgogne, à qui l'on fit accepter le titre de régent du royaume; mais il ne voulut l'accepter que jusqu'aux fêtes de Pâques de l'an 1430.

LXXXVII. Ennoblissement de la famille de la Pucelle d'Orleans. *an.* 1429.

Pendant l'hiver de l'an 1429. le roi Charles VII. pour récompenser les grands services de la pucelle Jeanne d'Arc, l'ennoblit avec toute sa famille, pere, mere & ses trois freres, toute leur postérité légitime, tant en ligne masculine que féminine. L'acte d'ennoblissement est du mois de décembre 1429. & leurs armoiries furent un écu d'azur à deux fleurs de lys d'or & une épée d'argent, à la garde dorée, la pointe en haut, fermé en une couronne d'or qu'elle supporte. Mais l'article qui porte l'ennoblissement de la ligne féminine fut supprimé en 1614. Le village de Domremy participa aux graces accordées à la Pucelle. Il fut exempté dès le mois de juillet, immédiatement après le sacre du Roi, de toutes tailles, aides & subventions; privilege qui fut confirmé par le roi Louis XIII. en 1610.

LXXXVIII. Prise de la Pucelle d'Orleans au siege de Compiegne. *an.* 1430. *Monstrel. procès manus. de la Puc. d'Orléans.*

L'année 1430. fut le terme des heureux succès de la Pucelle d'Orléans. Le Duc de Bourgogne joint aux Anglois, ayant formé le siege de Compiegne, elle se jetta dans la place le matin du vingt-cinq de mai, sans que les ennemis s'en apperçussent. Dès le soir même elle fit une sortie à la tête de cinq ou six cens hommes, & après un assez rude combat, où elle poussa deux fois les ennemis jusqu'au quartier de Bourgogne, se voyant poursuivie dans sa retraite, elle tourna tête encore une fois & fit reculer les

ennemis ; mais ayant été renversée de son cheval, elle fut enveloppée de toute part & obligée de se rendre à Lionnel de Vendôme gentilhomme des troupes de Jean de Luxembourg. Plusieurs attribuerent son malheur à la trahison & à la jalousie de quelques officiers François, qui ne pouvoient souffrir qu'on lui attribuât tout ce qui se faisoit de bien dans les armées. Les Anglois firent chanter le *Te Deum* à Paris pour cette prise, qu'ils estimoient plus qu'ils n'auroient fait celle de cinq cens hommes.

Quant à la ville de Compiegne, après six mois de siege elle fut délivrée vers la Toussaint par le Comte de Vendôme. Ce fut cette même année 1430. que Barbasan avec trois mille hommes battit huit mille tant Anglois que Bourguignons, auprès de Chalons-sur-Marne, & prit six cens prisonniers, sans avoir perdu plus de quatre-vingt hommes.

LXXXIX. Guerre pour la succession a duché de Lorraine. *an.* 1431. *V. hist. de Lorr. t. II. l. xxviij. p.* 766.

Sur ces entrefaites, Charles II. du nom duc de Lorraine étant mort le 25 de janvier 1431. René d'Anjou son gendre duc de Bar, frere de Louis roi de Sicile, se mit en possession du duché de Lorraine, comme ayant épousé Isabelle fille & héritiere du duc Charles II. Et comme Antoine comte de Vaudémont, fils de Ferri comte de Vaudémont frere du duc Charles, s'étoit expliqué dans quelque occasion avant la mort du duc Charles, qu'il prétendoit succéder au duché à l'exclusion des princesses Isabelle & Catherine filles de Charles ; celui-ci, pour prévenir, à ce qu'il croyoit, les guerres qui pouvoient arriver après sa mort au sujet de la succession au duché, fit son testament le 4 février 1408. avant Pâques ou 1409. selon notre maniere de compter ; par lequel il excluoit du mariage avec ses filles aucun homme sujet du royaume de France, & déclaroit que le mari qui épouseroit l'héritiere de Lorraine, feroit serment de faire sa demeure ordinaire dans ce pays.

Dans la suite René d'Anjou ayant épousé Isabelle de Lorraine, & cette Princesse ayant eu un fils le 1 août 1424. Charles craignant que son premier testament ne portât préjudice au duc René son gendre, fit un second testament le 11 de janvier 1424. avant Pâques, c'est-à-dire, en 1425. par lequel il assuroit la succession au duché à Isabelle sa fille & à René son gendre.

Malgré ces précautions, après sa mort René s'étant mis en possession du duché de Lorraine, & s'étant fait reconnoître pour souverain par les vassaux & les villes du duché, Antoine comte de Vaudémont fit signifier à Marguerite de Baviere duchesse douairiere de Lorraine, & aux états du pays, ses prétentions au duché, & vint se présenter au mois de mars devant Nancy pour y être reçu comme souverain. On lui fit réponse que les filles



étant habiles à ſuccéder au duché, ſelon l'uſage & les loix de l'état, il n'avoit rien à y prétendre. Dès-lors la guerre fut ouverte entre René & Antoine. Celui-ci alla en Flandre pour demander du ſecours au Duc de Bourgogne, qui lui donna des lettres adreſſées au Maréchal de Bourgogne, avec ordre de lui mener des troupes autant qu'il pourroit. René de ſon côté alla trouver le roi Charles VII. qui lui donna Barbaſan avec des troupes.

Preſqu'en même tems, & Antoine n'étant pas encore de retour de Flandre, René, comme duc de Bar, envoya lui faire juſqu'à trois fois ſommation de lui rendre hommage pour ſon comté de Vaudémont; & ſur le refus qu'on en fit, il aſſiégea le château de Vaudémont, qui étoit défendu par Gérard de Papenhof & Henri de Fauquoncourt. René ne demeura devant la place que quinze jours. Il en partit vers le quinze de juin pour ramaſſer des troupes, laiſſant pour continuer le ſiege le marquis de Bade, Hermeman de Lénoncourt & Erard du Châtelet. Antoine informé du danger où étoit la ville de Vaudémont, revint promptement en Lorraine avec une armée de quatre mille chevaux & de deux mille hommes de pied, compoſée de troupes de Bourgogne, de celles du Comte de S. Pol, du Duc de Savoie, du Prince d'Orange, de pluſieurs Capitaines aventuriers & des ſoldats que la Comteſſe ſa femme lui avoit ramaſſés. Il ſe campa ſur le ruiſſeau qui eſt entre Sandaucourt & Bulgnéville, & s'y fortifia par des foſſés & de bonnes paliſſades.

René avoit auſſi ramaſſé une armée aſſez nombreuſe, que quelques-uns font monter juſqu'à vingt-quatre mille hommes. Le roi Charles VII. lui avoit donné Barbaſan & deux cens lances, ſans compter les hommes de traits. Le Marquis de Bade ſon beaufrere, l'Evêque de Metz, le Damoiſeau de Commercy, le Comte de Salm & le Gouverneur de Vaucouleurs, & pluſieurs autres ſeigneurs lui fournirent chacun un certain nombre de ſoldats. On ne convient pas du nombre de ſes troupes; mais il étoit beaucoup plus fort que le Comte de Vaudémont. Celui-ci, de l'avis de ſes alliés, étoit déja en chemin pour ſe retirer en Bourgogne avec les ſeigneurs & les troupes qui l'accompagnoient, parce qu'il manquoit de proviſions, & que ſon armée étoit trop foible, lorſque le duc René parut avec la ſienne en bataille ſur le ruiſſeau de Sandaucourt.

XC. Bataille de Bulgnéville. Priſe du duc René. *an.* 1431.

Antoine & René avant que d'en venir aux mains, eurent une conférence ſeul à ſeul entre les deux armées; mais n'ayant rien pu conclure, ils ſe ſéparerent. On délibéra encore dans l'armée de René ſi l'on livreroit la bataille. Les plus ſenſés & les plus expérimentés étoient d'avis de temporiſer, attendu qu'Antoine ſeroit

feroit obligé de se rendre dans peu de jours, faute de vivres. La plûpart des jeunes seigneurs, qui ne faisoient attention qu'à la supériorité des troupes du duc René, furent d'avis de donner la bataille. Il n'y en a pas pour nos pages, disoient-ils, nous les forcerons du premier choc. Le seigneur Jean d'Haussonville eut même à cette occasion de grosses paroles avec Barbasan, à qui il sembla reprocher de la timidité.

Au sortir du conseil, René envoya défier Antoine, selon la maniere de ce tems-là; & Antoine ayant accepté le défi, on donna le signal pour la bataille. René fit plusieurs chevaliers en leur donnant l'accolade & les frappant de l'épée nue; Antoine en fit de même. René donna le commandement de l'avant-garde à Barbasan: l'arriere-garde fut donnée au Comte de Sarbruck. René, l'Evêque de Metz & le Comte de Salm prirent le commandement du corps de bataille. Le choc commença environ les onze heures du matin le lundi quatre de juillet. L'avant-garde de René fut presque aussi-tôt mise en déroute par le canon du Comte de Vaudémont & par les décharges des archers Picards. L'arriere-garde prit lâchement la fuite. L'action ne dura qu'environ un quart d'heure. Le duc René, dans une telle confusion, n'eut presque pas le loisir de se reconnoître. Il fut fait prisonnier par un nommé Martin Fouques écuyer de Couversan & seigneur d'Enghem, nommé communément le Grand-Martin, qui donna avis de cette prise au Comte de Vaudémont. Mais le Maréchal de Bourgogne s'étant saisi de la personne de René, le livra au Duc de Bourgogne son maître, dont il demeura prisonnier & fut mené en prison, d'abord dans le château de Bracon-sur-Salins en Comté, & delà au château de Dijon. Il périt dans la bataille de Bulgnéville environ deux mille cinq cens hommes, Barbasan demeura parmi les morts.

La Pucelle d'Orléans fut transferée de Compiegne à Rouen, où le jeune Henri roi d'Angleterre s'étoit rendu. Les Anglois la chargerent de chaînes, de peur qu'elle ne leur échappât. Pierre Cauchon évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel elle avoit été prise, présenta sa requête au roi d'Angleterre, demandant que la Pucelle fût livrée à sa justice, comme étant notoirement soupçonnée de sortilege, d'impiété & d'hérésie. L'université de Paris joignit sa requête à celle de l'Evêque de Beauvais, à même fin. La demande fut accordée, & l'Evêque de Beauvais se rendit à Rouen, obtint jurisdiction du chapitre, le siege archiépiscopal étant alors vacant, & commença les procédures contre Jeanne d'Arc. Ces procédures durerent quatre mois & demi. On l'interrogea juridiquement, & elle répondit toujours avec beaucoup

XCI. Fin de la Pucelle d'Orleans. *an.* 1431. *Procès manuf. de la Puc. d'Orl.*

de fermeté & de présence d'esprit. Après avoir procédé selon toutes les formalités de la justice, & recueilli toutes les réponses, les juges la déclarerent excommuniée, hérétique, & conclurent à la livrer au bras séculier. Elle se confessa à un Dominicain, reçut l'Eucharistie, & fut brûlée dans le vieux marché. On lit dans les actes de son procès, qui se conservent manuscrits en plusieurs endroits, diverses particularités assez peu croyables. En Lorraine, plusieurs prétendirent que la Pucelle n'étoit pas morte, mais qu'elle s'étoit échappée des mains des Anglois. En 1436. le 2 de mai, elle fut vue à la Grange-aux-Ormes, près de la ville de Metz; ses deux freres l'y vinrent joindre & la reconnurent. Quelques jours après ses freres la menerent à Baquillon, où quelques seigneurs de Metz lui firent présent, les uns d'un cheval, & les autres de quelques armes. Elle alla en pélerinage à Notre-Dame de Liesse, où elle fut vue & reconnue par diverses personnes qui lui firent des présens. Elle épousa ensuite le chevalier Robert Désarmoises, & demeura avec lui dans la ville de Metz. On a vu l'original de leur contrat de mariage, & il y a eu des nobles de Lorraine qui l'ont employé pour faire leurs preuves de noblesse.

Hist. de Lorr. t. II. p. 702.

Un peu auparavant, & vers l'an 1434. le Comte de Virnebourg fit paroître une prétendue Pucelle d'Orléans dans le diocèse de Treves, suscitée, disoit ce Comte, pour rétablir sur le trône archiépiscopal de Treves Udalric de Manderscheit. Mais l'Inquisiteur de Cologne fit arrêter cette fille comme magicienne, & le Comte de Virnebourg trouva le secret de la faire évader.

V. la même hist. p. 906.

Vingt-quatre ans après la mort de Jeanne d'Arc, à la requête de sa mere & de ses deux freres, le pape Calixte III. donna commission à l'Archevêque de Rheims & à l'Evêque de Paris, qui prirent pour arbitre l'Evêque de Constance, de faire la révision de ce procès. Ils la firent avec toute l'exactitude possible; & après avoir entendu un grand nombre de témoins qui avoient connu la Pucelle, & qui savoient la maniere dont le procès lui avoit été fait, les juges reconnurent l'innocence de la Pucelle, casserent toutes les procédures faites contr'elle par les Anglois, & rétablirent sa mémoire. Tout ceci se fit au mois de juillet 1456. Dix-sept ans après Louis XI. fit tirer de la chambre des comptes les actes du procès qui justifient la Pucelle, & les fit mettre dans le trésor de Chartres.

XCII. Entrée du roi d'Angleterre Henri V. à Paris. *an.* 1431. *Monstrel. fol. 75.*

Sur la fin de novembre de l'année 1431. le jeune Henri roi d'Angleterre partit de Rouen pour se rendre à Paris, où il devoit faire son entrée solemnelle & recevoir la couronne royale. Il fit son entrée le second jour de décembre par la porte de

S. Denis. Il alla au palais & à la ſainte chapelle, où il fit ſa priere. Il dîna au palais des tournelles; après le dîner, il alla voir la reine Iſabelle ſon aïeule, & le lendemain il ſe rendit au château de Vincennes, d'où il revint le dimanche ſeize de décembre, pour être ſacré & couronné Roi de France à Notre-Dame. La cérémonie s'en fit par le Cardinal de Vincheſter, au grand mécontentement de l'Evêque de Paris, qui prétendoit que cet honneur lui appartenoit. Le tout ſe fit plutôt ſelon le cérémonial d'Angleterre que ſelon celui de France. Le nouveau Roi dîna au palais, où les tables furent très-mal ſervies, parce que les viandes avoient été cuites dès le jeudi précédent. Le vingt-un de décembre, il tint ſon lit de juſtice au parlement, & y reçut les ſermens de fidélité des chefs des compagnies & de quelques ſeigneurs. Il demeura à Paris juſqu'au lendemain de Noël, qu'il retourna à Rouen.

A peine y fut-il un mois, qu'un gentilhomme François nommé Ricarville, ſurprit pendant la nuit du 3 de février 1432. la groſſe tour du château de Rouen. Mais n'ayant pas été ſecouru à tems, cette entrepriſe n'eut point de ſuite. Quelque tems après, c'eſt-à-dire le vingt d'avril, le Comte de Dunois ſe rendit maître de la ville de Chartres. Les Anglois qui aſſiégeoient le château de S. Célerin ſur la riviere de Sarte, furent battus par Ambroiſe de Lore, & obligés de lever le ſiege. Le Duc de Bedford qui aſſiégeoit Lagny, abandonna auſſi le ſiege de cette place, pour s'oppoſer aux deſſeins qu'il croyoit que le Comte de Dunois avoit ſur Paris. L'année 1433. ſe paſſa de même. On gagnoit, on perdoit, on ſurprenoit des châteaux ou de petites villes de part & d'autre, en France, en Normandie & en Picardie. Le ſeigneur de la Trimouille ayant laiſſé ſurprendre Montargis, ſes ennemis en prirent occaſion de le perdre. Le Comte de Richemont connétable de France, mais diſgracié comme on l'a vu, fut le chef de la conſpiration. La Trimouille fut pris dans le château de Chinon, où le Roi étoit logé, & conduit au château de Montreſor, d'où il ne ſortit que longtems après.

An. 1432.

An. 1433.

Le Roi, dont le caractere étoit de ſe livrer à ſon principal Miniſtre, & à une maîtreſſe dont il devenoit en quelque ſorte eſclave, témoigna d'abord beaucoup d'indignation de l'enlévement de la Trimouille: mais il revint bientôt; & tout occupé de ſes plaiſirs, il laiſſa au Comte du Maine le maniement des affaires; & à ſa ſollicitation, pardonna à ceux qui avoient enlevé la Trimouille, & reçut même dans ſes bonnes graces le Comte de Richemont ſon connétable.

XCIII. Brouillerie

Sur ces entrefaites, la Ducheſſe de Bedfort ſœur du Duc de

entre les Ducs de Bedfort & de Bourgogne. *an.* 1433. *Monstrel. fol.* 87. Bourgogne, étant morte, le Duc de Bedfort se remaria, sans en parler au Duc de Bourgogne, à Jacqueline de Luxembourg. Ce mariage brouilla les deux Ducs. Le Cardinal de Vinchester, oncle du Duc de Bedfort, fit ce qu'il put pour les remettre bien ensemble. Il les engagea à se trouver à S. Omer; mais ils demeurerent chacun dans leur logis, aucun ne voulant faire la démarche d'aller trouver l'autre. Ainsi l'entrevue ne se fit pas, & ils sortirent de la ville plus brouillés qu'auparavant.

1434. Presqu'en même tems les paysans de la Normandie se révolterent & prirent les armes. Mais ce mouvement n'eut aucune suite considérable. Ils rentrerent bientôt dans le devoir, par la promesse qu'on leur fit de les traiter plus doucement.

XCIV. Conférence à Arras pour la paix. *an.* 1435. *Monstr. fol.* 98. 99. *&c. hist. d'Artus III.* Le Duc de Bourgogne étoit las de la guerre & touché des maux qu'elle causoit au royaume de France. Le desir de venger la mort du Duc son pere, qu'il attribuoit au roi Charles VII. s'étoit beaucoup rallenti, & il paroissoit disposé à traiter avec le Roi. Ce Prince lui envoya le Connétable & l'Archevêque de Rheims, accompagnés de quelques seigneurs, qui convinrent avec le Duc de Bourgogne d'une entrevue à Arras au mois de juillet 1433. On fit savoir cette résolution au Pape, au concile de Basle, à plusieurs Princes & au Roi d'Angleterre, afin qu'ils envoyassent leurs députés à Arras pour y traiter des moyens de faire la paix. On s'y rendit de toutes parts, & les conférences commencerent au trois d'août dans l'abbaye de S. Vaast. Les plénipotentiaires du Roi de France offrirent par écrit de laisser au Roi d'Angleterre tout ce qu'il possédoit dans la Guienne & tout le duché de Normandie, à condition de foi & hommage, selon les anciens usages, à condition aussi que le Roi d'Angleterre renonceroit au titre de Roi de France & à toutes ses prétentions sur cette couronne.

Les Plénipotentiaires d'Angleterre offroient de laisser le Roi en possession de tout ce qu'il possédoit, tant deçà que delà la Loire, à condition qu'il laisseroit pareillement aux Anglois tout ce qu'ils possédoient actuellement en France; & que, pour éviter toute occasion de rupture, on feroit certains échanges de places, selon les bienséances des deux partis. Ils offroient de plus le mariage de leur roi Henri V. avec une fille de France, & de délivrer le Duc d'Orléans toujours prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Ce Prince étoit venu à Calais pour être plus à portée de ce qui se feroit dans les conférences. Mais ayant appris les demandes exhorbitantes des Anglois, il fit dire que, sans avoir égard à ce qui le concernoit, on pouvoit faire la paix avec le Duc de Bourgogne, sans les Anglois. Ainsi on le ramena

en Angleterre & on commença à traiter séparément avec le Duc de Bourgogne après le départ des Anglois, qui sortirent d'Arras le six de septembre.

XCV. Paix du roi Charles VII. avec le Duc de Bourgogne. an. 1435. *Monstrel.*

La paix fut bientôt conclue avec le Duc de Bourgogne, mais à des conditions très-désavantageuses & même honteuses à la France. Le Roi devoit faire dire à ce Prince, qu'il n'avoit eu aucune part au meurtre commis sur la personne du duc Jean son pere; qu'il n'en avoit point eu de connoissance & qu'il en étoit très-sincérement fâché; qu'il le prioit d'oublier cette injure, & qu'il abandonnoit tous ceux qui y avoient eu part. Que le Roi fonderoit à Montereau-faut-Yonne une chartreuse & une chapelle, dont le Duc de Bourgogne auroit la collation à perpétuité, & feroit ériger une croix sur le pont où le meurtre avoit été commis; & de plus, fonderoit une grand'messe de *Requiem* aux chartreux de Dijon, où le corps du duc Jean reposoit. Que le Duc seroit dédommagé des joyaux & meubles précieux qui furent pris & pillés après sa mort. Qu'on céderoit au Duc de Bourgogne, Macon, S. Gengoul & toutes leurs dépendances, excepté l'hommage & la souveraineté; qu'il céderoit pareillement la cité & comté d'Auxerre, la ville & châtellenie de Bar-sur-Seine, le comté de Bourgogne & la garde de l'abbaye de Luxeuil, les villes & châtellenie de Péronne, Montdidier, Roye, S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, &c. la comté de Ponthieu, la comté de Boulogne, la ville & comté de Gien-sur-Loire. Que le Duc de Bourgogne ne seroit tenu de faire ni foi, ni hommage, ni service au Roi des terres & seigneuries qu'il tenoit au royaume de France, ni de celles qui pourroient ci-après lui écheoir par succession dans ledit royaume. Qu'il y auroit amnistie & abolition de tout ce qui auroit été fait jusqu'alors. Ce traité fut conclu & signé par les deux parties le vingt-trois de septembre & confirmé au concile de Basle le 5 de novembre 1435.

XCVI. Prise de la ville de Paris par le roi Charles VII. ann. 1436. *Monstrel. hist. de Charles VII. &c.*

Dès que la paix d'Arras fut publiée, presque tous les seigneurs & gentilshommes François, qui avoient embrassé le parti du Roi d'Angleterre & du Duc de Bourgogne, vinrent se rejoindre au Roi. Les Anglois perdirent presque en même tems le Comte d'Arundel & le Duc de Bedfort, qui eut pour successeur dans la régence de la France le Duc d'Yorck. Le Duc de Bourgogne envoya donner avis au Roi d'Angleterre de son accommodement avec la France. Les envoyés furent fort mal reçus & faillirent d'être massacrés par la populace. Le Roi d'Angleterre, irrité contre le Duc, s'efforça de lui susciter des ennemies de tout côté, & par-là se le rendit irréconciliable. Le Duc résolut de lui faire la guerre à outrance & de la commencer par le siege de Calais,

& le Roi forma le dessein de se rendre maître de Paris à quelque prix que ce fût. Il y réussit presque contre toute espérance.

Le Connétable rassembla toutes les forces du roi Charles VII. & en forma un corps d'environ six mille hommes, avec lesquels il alla à S. Denis. Villeby gouverneur de Paris n'avoit qu'environ quinze cens hommes de garnison dans cette grande ville ; mais il en faisoit garder les postes les plus importans par les bourgeois, à qui il fit faire serment, même aux prêtres & aux religieux, d'être fideles au Roi d'Angleterre, & leur fit prendre à tous la croix rouge, qui étoit la marque de ce Prince. Personne n'osoit sortir de la ville sans permission, ni paroître sur les remparts, à moins qu'il ne fût de garde. Quelques bourgeois de Paris, qui conservoient de l'inclination pour leur Roi, convinrent avec le Connétable de lui livrer une porte de la ville, à condition qu'il les assureroit de la part du Roi d'une amnistie générale pour tous les bourgeois, & de la conservation de leurs privileges. On lui donna rendez-vous pour le vendredi de devant le dimanche de *Quasimodo* de grand matin derriere les chartreux.

Le Connétable s'y rendit au jour nommé ; comme ses gens parurent à la porte S. Michel, on lui cria : cette porte n'ouvre point, allez à la porte S. Jacques. Il s'y rendit, & on demanda qu'il assurât de nouveau de l'amnistie. On descendit une grande échelle, par laquelle le Maréchal de l'Isle-Adam monta le premier sur la muraille. En même tems on ouvrit la porte, on abaissa le pont levis, & le Connétable entra à cheval avec ses gens & s'avança en bataille dans la ville. Le gouverneur Villeby distribua ses gens en divers endroits de la ville. Mais les Parisiens n'ayant fait aucun mouvement en sa faveur, & chacun ayant pris la croix blanche qui étoit la marque des royalistes, Villeby & les siens n'eurent point d'autre parti à prendre que de se jetter dans la bastille. Ils y furent bientôt assiégés & forcés de se rendre. On leur permit de se rendre à Rouen par terre ou par eau avec leur bagage. Ainsi Paris rentra sous l'obéissance du Roi sans effusion de sang.

XCVII. Siege de Calais par le Duc de Bourgogne. an. 1436. *Monst. fol.* 128. *& seq.*

Ce Prince étoit alors en Languedoc & il y ratifia tout ce qui avoit été fait par le Connétable au sujet de l'amnistie accordée aux Parisiens. Bientôt après le Connétable alla joindre le Roi en Touraine, pour délibérer avec lui sur l'état présent des affaires. Delà il revint à Paris pour y faire sa résidence. Pour le Roi il ne se pressoit pas de venir dans sa capitale, assez occupé, au delà de la Loire, à régler les affaires & à pourvoir aux besoins de ces provinces qui lui étoient toujours demeurées fideles.

Le Duc de Bourgogne se mit enfin en campagne au mois de

juin 1436. pour aller faire le siege de Calais. Son armée étoit belle & nombreuse. Il prit aisément quelques forts qui étoient aux environs, & fit boucher l'entrée du port par cinq ou six gros vaisseaux qu'on enfonça & qu'on chargea de pierres. Mais les assiégés les eurent bientôt mis en pieces, dès que la marée se fut retirée. Les Gantois, qui faisoient la principale force de l'armée du Duc, voyant que le siege n'alloit pas aussi vîte qu'ils l'auroient souhaité, se mutinerent; accuserent les généraux de trahison & se retirerent précipitamment & en désordre. Ainsi le Duc de Bourgogne se vit contraint d'abandonner ce siege & celui de Guisnes qu'il faisoit faire par le seigneur de Croie. Le Duc de Glocester étant arrivé quelques tems après, fit le dégât dans tout le plat-pays d'Artois.

Le commencement de l'année 1437. fut remarquable par la prise de Pontoise par les Anglois. La terre étoit toute couverte de neiges & la riviere entiérement glacée. Le général Talbot fit prendre à tous ses gens des habits de toile blanche, les mena sur la brune aux environs de Pontoise, ramassés par pelotons & s'avançant le ventre sur terre, ils arriverent à la faveur des glaces jusqu'au pied des murailles, y planterent leurs échelles, entrerent dans la ville, rompirent les portes & se saisirent des principaux postes de la place. L'Isle-Adam & Varembon qui y commandoient, se sauverent par la porte du Pont.

XCVIII. Entrée du roi Charles VII. à Paris. *an.* 1437. *Monstrel. &c.*

La Hire avoit des intelligences dans Rouen & se flattoit de surprendre la ville; mais il fut lui-même surpris & défait par les Anglois. Le Roi quelque tems après vint en personne faire le siege de Montereau-faut-Yonne, voulant immédiatement après faire son entrée dans Paris. Malgré la brave résistance des Anglois, la ville fut emportée de force, le Roi étant un des premiers monté sur la muraille. Il alla delà à Melun & enfin il se rendit à S. Denis au mois de novembre, accompagné du Dauphin son fils ainé, de Charles d'Anjou frere de la Reine, du Connétable, des Comtes de la Marche, de Vendôme, de Vertus, de Dunois & d'une infinité de noblesse. Il fit son entrée dans Paris le douze de novembre. Il y fut reçu avec toute la solemnité & les marques de joie possibles. On en peut voir le détail dans les auteurs du tems. Les théatres, les mascarades pieuses, les spectacles de dévotion, selon le goût du tems, où l'on représentoit l'Annonciation, la Nativité, la Passion, la Résurrection, la Pentecôte, le Jugement universel, y attirerent l'attention des spectateurs, aussi-bien que la richesse & la magnificence du Roi & de sa cour. Ainsi il entra heureusement dans sa capitale, dont les Anglois avoient été les maîtres pendant dix-huit ans. Mais il fut

obligé d'en sortir dès le trois de décembre, pour éviter les effets de la peste qui y causoit de terribles ravages.

Cependant la guerre continuoit toujours entre les François & les Anglois, sans beaucoup avancer de part ni d'autre, & sans presque faire autre chose que ravager le royaume; la peste & la famine, suites ordinaires de la guerre, dépeuploient les villes & les campagnes, & la disette augmentoit la licence des gens de guerre & de la noblesse, sans que le Roi eut assez d'autorité pour la réprimer.

XCIX. Assemblée de Bourges pour l'acceptation des décrets du concile de Basle. *an.* 1438. *Gaguin. l. xviij.*

Le concile de Basle commencé dès l'an 1431. envoya au Roi en 1438. une ambassade, dont le chef étoit Girard évêque de S. Pons de Tomieres, pour le prier d'accepter & de faire publier dans son royaume les décrets de ce concile pour la réformation de l'église. Le Roi tint à ce sujet une grande assemblée, où assisterent les ambassadeurs du Pape, dans laquelle il fut résolu d'accepter & de faire observer les réglemens du concile, avec certaines modifications concernant les libertés de l'Eglise Gallicane. On y admit le principe de la supériorité du concile général au-dessus du Pape; que le Pape-même est soumis au concile, & qu'il ne peut dissoudre ni transférer le concile sans le consentement du concile-même. On rétablit la forme ancienne des élections des évêques & des autres prélats. Les réserves & les autres expectatives sont abolies. On n'appellera pas au Pape sans avoir passé par les tribunaux subalternes. En cas d'appel au Pape, on nommera des commissaires dans le royaume. On ne payera plus les annates au Pape. On modére l'usage des interdits du Pape & des évêques. On réduit le nombre des cardinaux à vingt-quatre; ensuite on dressa la fameuse pragmatique sanction, qui fut vérifiée & enrégistrée au parlement. On pourra voir tout cela plus au long ci-après dans l'histoire ecclésiastique.

C. Projet de paix entre la France & l'Angleterre. *an.* 1439. *Du Tillet recueil de Traités. Monstrel fol.* 154.

Cependant la duchesse de Bourgogne Isabeau de Portugal s'entremit pour procurer la paix entre la France & l'Angleterre. Elle obtint des deux Rois qu'ils envoyassent des ambassadeurs entre Gravelines & Calais, pour y faire des propositions de part & d'autre. On entra en conférence au mois de juin 1439. à Oye, entre Calais & Gravelines, en présence de la Duchesse de Bourgogne & du Duc d'Orléans, qu'on avoit fait venir d'Angleterre où il étoit toujours prisonnier. L'Archevêque de Rheims chancelier de France y vint de la part du Roi, & le Cardinal de Vinchester de la part du Roi d'Angleterre. On y fit de part & d'autre diverses propositions qui ne furent agréées par aucune des parties. La Duchesse de Bourgogne & le Duc d'Orléans dresserent eux-mêmes un projet d'accommodement & le présenterent le vingt-neuf

neuf de juillet ; mais après que les plénipotentiaires y eurent fait leurs réflexions, on les envoya aux deux Rois qui ne purent s'en accommoder. On ne laissa pas de s'assembler au mois de mai 1440. mais sans aucun succès. Pendant ces conférences mêmes on ne cessoit pas de faire la guerre, & le Connétable fit la conquête de la ville de Meaux, qu'on regarda comme très-importante dans la circonstance des affaires ; mais il fut obligé de lever le siege d'Avranches.

CI. Guerre civile en France. Révolte du Dauphin. an. 1440. *Hist. d'Artus III. hist. chron. de Charles VII.*

Le Roi venoit de faire une réforme très-utile au royaume, en modérant le grand nombre d'hommes & de chevaux que menoient avec eux les hommes d'armes, dont plusieurs se faisoient suivre par quantité de valets, nombre de pages, & avoient jusqu'à dix chevaux de bagages, & qui n'étoient bons qu'à piller & à consumer les vivres. Le Roi ordonna que désormais chaque homme d'armes ne pourroit mener que trois chevaux, & que les archers ne pourroient avoir que deux chevaux à trois ; que la solde des uns & des autres ne seroit payée que sur ce pied-là, & que le Roi leur assigneroit à tous des quartiers sur les frontieres.

Vers ce même tems il se forma une conspiration contre le Connétable, dont le grand crédit faisoit ombrage aux autres seigneurs de la cour. On se servoit du prétexte du mauvais gouvernement du royaume & du dérangement des affaires qu'on lui imputoit. Les Ducs de Bourbon & d'Alençon, les Comtes de Dunois & de Vendôme étoient les chefs de cette conjuration, & la Trimouille en étoit le secret & principal auteur. Ces seigneurs entreprirent de mettre à leur tête le Dauphin, qui étoit alors dans sa dix-huitieme année, & s'ennuyoit de vivre dans le repos d'une vie privée, sans avoir aucune part aux affaires ni au gouvernement. Ce Prince donna dans le piége & sortit de Niort où il étoit. Le Roi étoit à Angers lorsqu'il apprit ces nouvelles. Le Connétable en étoit parti le jour-même, avant que le Roi fût informé du complot, & avoit couru grand risque en passant par Blois, où le Duc de Bourbon & les Comtes de Dunois & de Vendôme l'auroient arrêté, sans les remontrances de Chabanes, qui leur fit voir que le Connétable étant gouverneur de l'Isle de France, toutes les villes de ces quartiers-là couroient risque de se rendre aux Anglois, si on l'arrêtoit. On le laissa donc partir ; & étant arrivé à Baugenci, il y trouva Gaucourt & Saintrailles, qui lui dirent que le Roi le prioit de le venir trouver à Amboise.

Il s'y rendit par la Loire & dissuada le Roi de s'enfermer dans une place, de peur d'y être pris comme avoit été Richard II. roi d'Angleterre. Ils prirent donc la route de Poitiers, & envoye-

rent ordre à la noblesse des provinces de les venir joindre, & le Roi envoya sommer le Duc d'Alençon de lui remettre le Dauphin entre les mains. Au lieu d'obéir, le Duc surprit la ville de S. Maixant; mais les religieux de l'abbaye & plusieurs bourgeois s'étant retranchés dans quelques tours de la ville, & s'étant rendus maîtres d'une porte, donnerent le loisir au Roi de leur envoyer du secours, qui obligea les gens du Duc de se retirer. Le Dauphin & ceux qui l'avoient séduit, firent tous leurs efforts pour soulever les provinces & les villes contre le Roi; mais n'y ayant pu réussir, le Comte de Dunois d'abord, & ensuite le Duc de Bourbon & le Dauphin furent contraints de venir demander pardon au Roi & d'implorer sa clémence. Le Roi donna avis de la soumission du Dauphin à toutes les provinces du royaume, par ses lettres du 24 de juillet 1440. Cette guerre civile ne dura que six mois. Les Anglois ne laisserent pas de s'en prévaloir par la prise de Harfleur, qui se rendit par composition après plus de sept mois de siege.

CII. Délivrance du Duc d'Orléans de sa prison d'Angleterre. *an.* 1440. *Monst. fol.* 173. *&c.*

Il y avoit vingt-cinq ans que le Duc d'Orléans étoit prisonnier en Angleterre, & les Anglois avoient ponctuellement exécuté l'ordre que le feu roi Henri V. d'Angleterre leur avoit donné en mourant, de ne relâcher ce Prince qu'après que son fils le roi Henri VI. seroit en âge de gouverner par lui-même ses états. Le Comte de Dunois, frere du Duc d'Orléans, n'étant pas en état de payer la somme de trois cens mille écus que les Anglois demandoient pour la rançon de son frere, s'adressa au Duc de Bourgogne, le plus grand ennemi de la maison d'Orléans. Le Duc ne laissa pas de se piquer de générosité & offrit deux cens mille écus, le Comte de Dunois fit le reste; & le Duc d'Orléans, à son retour d'Angleterre, fut reçu par le Duc de Bourgogne avec une parfaite cordialité, & depuis ce tems la réconciliation fut parfaite entre les deux maisons. Le nœud de cette réunion fut le mariage du Duc d'Orléans avec la fille du Duc de Cleves, niece du Duc de Bourgogne par sa sœur; mais on fut assez surpris que le Duc d'Orléans ne vint saluer le Roi que plusieurs mois après son retour. Le Roi lui avoit fait dire, lorsqu'il se disposoit à venir à la cour, de congédier cette grande suite de gentilshommes qui l'accompagnoit. Ce fut ce qui chagrina le Duc, & lui fit différer de paroître devant le Roi.

Charles VII. se voyoit maître de la plus grande partie du royaume, & les Anglois y étoient beaucoup déchus de cette supériorité qu'ils avoient conservée si longtems. Le Roi, dans le dessein de soulager ses peuples & d'arrêter les pilleries qu'exer-

çoient les officiers de ſes troupes & ſes ſoldats, faute de payement, ſe rendit en Champagne & commença à y prendre de ſages meſures pour avoir les fonds néceſſaires pour l'entretien de ſes troupes : les villes & les villages s'obligerent d'y contribuer ; le Roi défendit à ſes ſoldats de faire le moindre déſordre dans les campagnes, ſous peine de punition corporelle, & ordonna que pendant l'hiver ils n'auroient leurs quartiers que dans les villes fermées & dans les fortereſſes, & jamais dans les bourgs ni dans les villages. Il caſſa & punit très-ſévérement certains officiers & certains gouverneurs de places, qui furent convaincus d'avoir fait de grandes extorſions ſur le peuple. Cette réforme lui attacha de plus en plus les peuples, & les éloigna des Anglois.

CIII. Priſe de Pontoiſe par le roi Charles VII. *an. 1441. Monſ. hiſt. chronol. de Charles VII.*

Quelque tems après il prit la ville de Creil après douze jours de ſiege ; & ayant raſſemblé une armée de dix à douze mille hommes, armée nombreuſe pour ce tems-là, il forma le ſiege de Pontoiſe, ville importante à cauſe de ſon voiſinage de Paris. Après trois mois de ſiege, elle fut emportée l'épée à la main, le Roi étant des premiers monté ſur les murailles. La garniſon fut taillée en pieces ou faite priſonniere de guerre. Mais le Roi défendit très-expreſſément qu'on fît ni violence ni déſordre dans la ville, dont les bourgeois lui avoient toujours été attachés. De Pontoiſe le Roi alla à Paris & y paſſa le reſte de la campagne.

Au commencement de l'hiver il en partit pour aller faire du côté de la Brétagne, en Poitou & dans la Xaintonge, la même réforme qu'il avoit faite en Champagne & en Picardie. Il commençoit à exécuter ce projet, lorſqu'il reçut, étant à Limoges, une ambaſſade de la part des Princes du ſang, qui lui préſenterent un mémoire où ils ſe plaignoient qu'on ne concluoit point la paix avec l'Angleterre ; que le Roi entreprenoit à contretems le voyage du Languedoc, pendant que la Beauſſe & le pays Chartrain étoient déſolés par les Anglois ; qu'ils prioient le Roi de donner un ſauf-conduit au Duc de Brétagne pour ſe trouver avec eux à Nevers, où ils devoient s'aſſembler pour aviſer au bien du royaume ; diſant que la juſtice y étoit mal adminiſtrée ; qu'on n'y faiſoit pas un bon choix des juges ; que les gens de guerre vivoient ſans diſcipline ; qu'il failloit les ſoudoyer, diminuer les tailles & les ſubſides ; que les princes du ſang devoient être appellés au conſeil ſelon la coutume obſervée ſous les Rois précédens ; que le Duc de Bourgogne avoit ſujet de ſe plaindre de l'inexécution de divers articles du traité d'Arras ; enfin ils prioient le Roi de payer les penſions des Ducs d'Alençon & de Bourbon

& du Comte de Vendôme. Tout cela vouloit dire que les Princes étoient mécontens du gouvernement, & qu'ils vouloient y avoir part.

CIV. Réponse du Roi aux plaintes des Princes. *an.* 1441. *Hist. chronol. Monstr.*

Le Roi dissimula son chagrin, reçut fort bien les Députés des Princes, & répondit à leur mémoire d'une maniere pleine de modération & de fermeté : qu'il ne tenoit pas à lui que la paix ne fût faite avec l'Angleterre ; mais qu'il n'avoit pu acquiescer aux propositions exhorbitantes qui lui avoient été faites de sa part : qu'eux-mêmes l'auroient blâmé s'il y eut acquiescé : qu'il étoit prêt de rentrer en négociation ; mais qu'il ne le pouvoit faire sans la participation des Rois d'Espagne & d'Ecosse, & sans que la noblesse de Normandie & des autres ptovinces y envoyassent leurs députés : qu'avant son départ pour le Languedoc, où sa présence étoit absolument nécessaire, il avoit pourvu à la sûreté de la Beausse & du pays Chartrain : qu'il ne s'opposoit point à ce que les princes s'assemblassent pour conférer sur l'état des affaires du royaume ; mais qu'il n'entendoit pas qu'ils le fissent en son absence : qu'il avoit donné ses ordres pour la réforme de la discipline des troupes & pour le soulagement des peuples : qu'il avoit choisi pour les charges de judicature & pour conseillers d'état tout ce qu'il avoit trouvé de meilleurs sujets : que son intention étoit de consulter les Princes dans les affaires de l'état les plus importantes & de leur rendre justice : qu'enfin il ne croyoit pas que le Duc de Bourgogne eût aucun sujet de se plaindre de lui : que lui-même avoit des justes plaintes à faire sur l'inexécution du traité d'Arras ; mais qu'il s'en abstenoit pour le présent.

CV. Réconciliation du Duc d'Orléans. Conquête du Roi en Gascogne. *an.* 1442.

Une des principales causes du chagrin du Duc de Bourgogne, étoit la disgrace du Duc d'Orléans qui ne paroissoit pas à la cour. Le Roi lui fit dire que, s'il vouloit le venir voir à Limoges aux fêtes de la Pentecôte, il seroit très-bien venu & ne s'en repentiroit pas. Il y vint, le Roi le combla de caresses, & lui donna avant son départ cent quarante mille livres pour payer une partie de sa pension, & y ajouta une pension de dix mille livres. Le Duc d'Orléans s'en retourna très-content, & le Duc de Bourgogne, voyant qu'il l'étoit, le fut aussi. Les autres Princes n'étant plus appuyés de ceux-là, demeurerent en repos ; & le Roi continua son voyage vers le Languedoc, & délivra la ville de Tartas que les Anglois avoient assiégée, & qui, après sept mois de siege, avoit capitulé, à condition que si les François ne paroissoient avec de plus grandes forces que les Anglois, la veille de S. Jean Baptiste, elle se rendroit. Le Roi arriva à Toulouse après la S. Jean, & parut devant Tartas avec une armée beaucoup plus nombreuse que celle des Anglois ; ceux qui comman-

doient dans la ville, du consentement des deux partis, voyant que le Roi *avoit tenu la journée de Tartas*, c'est ainsi qu'on parloit quand le secours arrivoit après le jour marqué, rendirent la ville au Roi & lui remirent les otages.

L'armée du Roi, qui étoit de seize mille chevaux, prit plusieurs places dans la Gascogne, après quoi il congédia ses troupes & se retira à Montauban, où il passa les fêtes de Noël 1442. Mais pendant son absence, les Anglois bâtirent un fort devant Dieppe & assiégerent la ville, qui se défendit avec beaucoup de valeur pendant plus de neuf mois, jusqu'à l'arrivée du Dauphin, qui força la bastille ou le fort des Anglois le 4 d'août 1443. & délivra la ville.

CVI. Projet de paix entre la France & l'Angleterre. *an. 1444. Monst. fol. 199. Du Tillet. recueil de traités, &c.*

L'on étoit extrêmement dégoûté de la guerre, tant de la part de l'Angleterre que de celle de la France. Le pape Eugene IV. qui avoit les deux couronnes dans son obédience, fit enfin consentir le Roi d'Angleterre à ce que les conférences pour la paix se tinssent dans une ville de la domination Françoise: on convint de la ville de Tours & d'une treve entre les deux nations, dont le commencement fut fixé au 15 de mai de cette année 1444. & la fin au premier d'avril 1445. Le Comte de Suffolk & Robert de Ros étoient les chefs des plénipotentiaires d'Angleterre; Jean de Croie baillif de Hainaut y assista de la part du Duc de Bourgogne. Le Duc d'Orléans, Louis de Bourbon comte de Vendôme, Pierre de Brésé & Bertrand de Beauvau y furent envoyés de la part du Roi. On y traita du mariage entre Marguerite fille de René d'Anjou roi de Sicile, duc de Bar & de Lorraine, avec le Roi d'Angleterre. La treve fut prorogée à diverses reprises jusqu'en 1448. & on commença à respirer de part & d'autre.

V. hist. de Lorr. t. II. p. 831.

Le roi Charles VII. qui avoit sur pied beaucoup de troupes, dont il ne savoit que faire pendant la treve, fut bien aise de les employer hors de son royaume & aux dépens d'autrui. Il se mit à la tête d'une partie de son armée & marcha avec le Dauphin, le Roi de Sicile & Charles d'Anjou, ses deux beaux-freres, contre la ville de Metz. Le motif de cette guerre, de la part du roi René, étoit de châtier ceux de Metz, d'une insulte faite à la Reine son épouse, à qui les soldats Messins avoient enlevé ses habits & sa garde-robe dans un voyage de dévotion qu'elle vouloit faire au Pont-à-Mousson. De la part du roi Charles VII. c'étoit le desir de réduire cette ville à son obéissance, & de réunir les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun à sa domination. Ce Prince envoya d'abord Pierre de Brésé se saisir des villes de Toul & de Verdun. Il s'avança vers Langres, prit en chemin Darney, passa par Epinal, qui se donna à lui peu de

tems après, arriva à Toul & y séjourna trois jours. On ne savoit pas encore distinctement s'il en vouloit à Metz. Il vint en pélerinage à S. Nicolas, & delà il revint à Nancy & se saisit de différens postes qui lui étoient nécessaires pour faire le siege de Metz. Alors ceux de cette ville ne doutant plus qu'on n'en voulût à eux, se disposerent à une vigoureuse défense, & ruinerent diverses églises & quelques fauxbourgs, dont l'armée du Roi auroit pu se servir contr'eux.

CVII. Siege de la ville de Metz par le roi Charles & René. *an.* 1444. 1445. *V. hist. de Lorr. t. II. p. 630. & seq.*

L'armée du Roi arriva devant Metz le 12 de septembre 1444. & les hostilités commencerent de part & d'autre avec beaucoup de cruauté. Comme on étoit devant Metz, l'empereur Frideric & le Duc d'Autriche son frere envoyerent vers le roi Charles, pour le prier de leur prêter ses troupes pour réduire les Suisses à l'obéissance, s'offrant de conduire le Dauphin dans l'Alsace & dans la Suisse. Le Roi leur accorda ce qu'ils demandoient, & le Dauphin partit à la tête d'environ quatorze mille chevaux & beaucoup d'infanterie, sans compter environ huit mille soldats Anglois, qui, durant la treve, avoient été bien aises de le suivre dans cette expédition. Il se présenta devant Montbelliard, dont le Seigneur lui envoya faire des excuses de tout ce qui s'étoit passé. Le Dauphin lui demanda qu'il lui mît sa ville entre les mains pour un jour, ce qu'il accepta; delà l'armée Françoise marcha entre Strasbourg & Basle, & y reprit quelques fortereffes dont les Suisses s'étoient emparées.

Les Suisses, informés du dessein du Dauphin, se rassemblerent de tous leurs cantons & vinrent tomber sur l'avant-garde des François. Le combat dura quatre heures, & les Suisses se défendirent avec beaucoup de courage; mais comme ils étoient assez mal armés, ils furent repoussés. Ils se cantonnerent dans un clos de vigne près d'une abbaye, où ils furent battus une seconde fois. L'armée Françoise s'avança jusqu'auprès de Basle, où le concile continuoit encore. Le concile & la ville députerent au Dauphin & lui offrirent de le recevoir dans la ville, pourvu qu'il se contentât d'y entrer avec sa maison, l'assurant qu'ils étoient prêts de traiter avec le Duc d'Autriche à des conditions dont il seroit content. Le Duc d'Autriche se rendit au camp du Dauphin & accepta les conditions proposées. L'armée Françoise demeura cinq mois dans ces quartiers-là & n'en revint que sur la fin de la campagne, le Roi lui ayant mandé de le venir joindre à Nancy. Nous avons vu dans l'histoire de l'empereur Frideric les suites de cette expédition.

Le roi Charles VII. & le roi René étoient à Nancy le vingt-sept de septembre, lorsque ceux de Metz lui envoyerent des

députés, le priant de leur accorder la paix ; & que, pourvu qu'il ne touchât point à leur liberté, ils étoient prêts à lui donner toute satisfaction. Le Roi leur fit dire, par le président Jean Raboleau, qu'il prétendoit que leur ville appartenoit au royaume de France ; qu'ils eussent à la lui remettre, sinon qu'il les traiteroit comme des sujets désobéissans. Les députés retournerent à Metz avec cette réponse, & la guerre recommença plus fort qu'auparavant. Le mêmes députés revinrent encore auprès du Roi qui étoit au Pont-à-Mousson le 12 de janvier 1445. mais avec aussi peu de succès qu'au premier voyage. Enfin le 3 de mars 1445. la paix fut conclue. Le roi Charles VII. voulut bien consentir, pour cette fois, que l'on n'entrât point dans le fond de ses droits sur la ville de Metz. Pour tout le reste on fut bientôt d'accord. On donna au Roi cinquante mille écus d'or pour les frais du siege. On lui fit présent de plusieurs pieces de vermeil, & on rendit les prisonniers de part & d'autre.

Le roi René fit son traité à part. Ceux de Metz lui donnerent quittance de cent mille florins que lui ou ses prédécesseurs devoient à la ville ; & les Messins promirent de rendre les meubles, habits & joyaux qu'ils avoient enlevés à la Reine de Sicile.



LIVRE CXXXVI.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE CIVILE.

I. Affaires d'Angleterre. Henri IV. roi d'Angleterre. an. 1399. Rapin Thoyr. l. xj. p. 307. act. public. t. VII. p. 108. t. VIII. p. 113.

APRÈS la dépoſition de Richard II. roi d'Angleterre faite en 1399. Henri IV. du nom, qui lui ſuccéda, envoya des ambaſſadeurs dans les principales cours de l'Europe pour juſtifier ſa conduite, & pour donner une couleur ſpécieuſe à ce que la dépoſition d'un Roi, faite par ſes propres ſujets, a d'odieux & de criminel. Il ne paroît pas que les autres rois s'en ſoient beaucoup mis en peine, & on laiſſa Henri jouir en paix de la couronne qu'on lui avoit déférée. Il eut le bonheur de contenir les Gaſcons prêts à ſe révolter, & de confirmer la treve avec les Ecoſſois; ce qui le mit en état de s'affermir ſur le trône & de gagner ſes nouveaux ſujets, en faiſant brûler publiquement les billets que Richard s'étoit fait donner en blanc, & qu'il avoit remplis de certaines ſommes à ſa volonté. Et de peur que la vue du roi Richard, enfermé dans la tour de Londres, n'excitât la compaſſion des Anglois, il le fit tranſporter au château de Pontfraet loin de Londres du côté du Nord.

II. Conſpiration contre le roi Henri. Valſing. in Henrico IV. p. 362.

Mais on vit une preuve de l'affection qu'on avoit eue pour ce malheureux Prince, & on reconnut les bienfaits dont il avoit comblé certains ſeigneurs, comme les Ducs d'Albemarle, de Surrey & d'Exceſter, les Comtes de Gloceſter & de Saliſbury, l'Evêque de Carliſle & le chevalier Thomas Blunt, leſquels conſpirerent de le rétablir ſur le trône. Ils engagerent dans leur complot un domeſtique du roi Richard nommé Magdalen, qui lui reſſembloit parfaitement. Le Duc d'Exceſter & le Comte de Saliſbury feignirent de s'être fait un défi pour un fait d'armes qui devoit s'exécuter à Oxfort. Ils y inviterent le Roi, qui promit de s'y trouver; & ils prirent les meſures pour l'y aſſaſſiner. Le projet de la conſpiration fut mis par écrit, & les ſix Conjurés en eurent chacun une copie. Le Duc d'Albemarle, étant à table avec ſon pere le Duc d'Yorck, laiſſa par mégarde entrevoir ce papier dans ſon ſein, le Duc d'Yorck le prit, & l'ayant lu, fit de grands reproches à ſon fils, & réſolut de donner avis au Roi de tout ce qui ſe paſſoit. Le jeune Duc d'Albemarle le prévint, & alla lui-même découvrir au Roi tout ce qui ſe paſſoit. Le Duc d'Yorck, qui

qui ſurvint peu de tems après, confirma la choſe ; & le Roi réſolut de demeurer à Windſor où il étoit alors.

Les autres Conjurés ſe voyant découverts, prirent le parti d'exécuter par la force ce qu'ils avoient manqué par la voie de la conſpiration. Ils revêtirent des habits royaux ce domeſtique du roi Richard, nommé Magdalen, & publierent que c'étoit Richard qui s'étoit ſauvé de priſon. Ceux du peuple, qui n'avoient pas approuvé la dépoſition de Richard, prirent les armes & vinrent ſe ranger ſous les étendards des Conjurés : on dit qu'en moins de quatre jours leur armée ſe trouva forte de quarante mille hommes, avec leſquels ils marcherent droit à Windſor pour y ſurprendre Henri. Il en étoit ſorti peu d'heures auparavant qu'ils y arrivaſſent, & avoit ramaſſé environ vingt mille hommes, avec leſquels il réſolut de leur livrer bataille. Les Conjurés n'oſerent en venir aux mains, dans la crainte que ceux qui les avoient ſuivis ne les abandonnaſſent ; ils réſolurent même de faire quitter à Magdalen le perſonnage qu'il avoit fait juſqu'alors, & publierent que le roi Richard étoit à la tête de cent mille hommes dans la Province d'Yorck, & cependant s'avancerent vers le pays de Galles, eſpérant d'en tirer du ſecours.

Etant entrés dans la ville de Cirenceſter, les quatre généraux ſe logerent dans deux hôtelleries différentes, laiſſant leur armée au dehors, & négligerent de faire garder les portes de la ville. Le Maire s'en étant apperçu, fit armer quatre cens bourgeois, s'empara des portes & attaqua les deux maiſons où les généraux étoient logés, & où ils ſe défendirent avec leurs domeſtiques. Un de ceux-ci croyant faire diverſion des bourgeois, mit le feu à une maiſon voiſine. Mais les bourgeois, plus irrités qu'auparavant, forcerent la maiſon où logeoient le Duc de Surrey & le Comte de Saliſbury. Ces deux ſeigneurs furent pris & décapités ſur le champ par les ordres du Maire. Le Duc d'Exceſter & le Comte de Gloceſter ſe ſauverent par deſſus les murailles par l'aide de quelques habitans. Mais ils trouverent le camp vuide, les ſoldats l'ayant abandonné, croyant que l'armée du roi Henri étoit entrée dans la ville. Ils ſe ſéparerent donc pour ſe ſauver plus aiſément. Mais ils furent bientôt arrêtés & décapités ; Magdalen fut pendu. L'Abbé de Weſtminſter, chez qui le complot s'étoit formé, fut ſaiſi d'une telle frayeur qu'il tomba en apoplexie & en mourut. L'évêque de Carliſle mourut de même frayeur. Le roi Richard bientôt après mourut de poiſon ou de faim, ou ſelon d'autres fut aſſaſſiné, n'ayant pas voulu goûter de ce qu'on lui ſervoit, parce qu'on n'en faiſoit pas l'eſſai à l'ordinaire. Il étoit âgé de trente-trois ans, dont il en avoit régné vingt-deux.

III. Guerre entre l'Angleterre & l'Ecosse. an. 1400. Val. p. 364. Buchan. hist. scol.

Vers le même tems le roi d'Ecosse Robert Stuart III. du nom, déclara la guerre au roi Henri, parce qu'il avoit donné retraite à George Dumbar comte de la Marche, & qu'il refusoit de lui renvoyer ce transfuge. Henri à son tour demanda au roi Robert qu'il lui rendît hommage de son royaume d'Ecosse. Sur son refus, Henri entra en Ecosse & fit le siege d'Edimbourg, qui étoit défendu par le prince David fils du roi Robert & par le comte de Douglas son beau pere. Comme la saison étoit avancée, Henri quitta brusquement le siege & se retira dans son royaume. Dès que les Ecossois le virent éloigné, ils firent irruption en Angleterre & y firent de grands dégâts. Mais au retour ils furent rencontrés par le Comte de Northumberland, qui les défit & leur enleva leur butin. Cette défaite fut suivie d'une treve de six semaines, qui fut ensuite prolongée plus longtems.

IV. Guerre contre le pays de Galles. ann. 1401 Valsing. p. 364. act. public. t. VIII. p. 159. 225. 396.

Les nouvelles que le roi Henri reçut de la révolte des Gallois, fut le principal motif qui le détermina à cette treve. Un particulier du pays de Galles, nommé Owen Glendor, voyant le Roi d'Angleterre engagé dans la guerre d'Ecosse, inspira à ses compatriotes de secouer le joug de l'Angleterre & de se mettre en liberté. Ils reconnurent Owen Glendor pour leur prince, prirent les armes & battirent d'abord le Lord Gray ennemi de Glendor; après cela il fit irruption dans la province de Herford, où il battit & fit prisonnier Edmond Mortimer comte de la Marche. Delà il fit le dégât dans tout le pays des Anglois, qui est à l'Occident de la Saverne, & en emporta un grand butin.

Le Roi d'Angleterre parut d'abord négliger la révolte de Glendor; mais voyant qu'il se fortifioit de jour en jour & qu'il continuoit de ravager tous les pays frontieres du pays de Galles, il publia d'abord une amnistie pour les Gallois, s'ils vouloient rentrer dans le devoir; mais voyant qu'ils n'en tenoient compte, il marcha contr'eux. Glendor se retira dans les montagnes, où l'on ne put le poursuivre; & le Roi, après avoir fait le dégât dans tout le plat-pays, s'en retourna à Londres.

A son retour, on avoit caché dans son lit un instrument à trois pointes, qui, par le moyen d'un certain ressort, devoit le percer d'outre en outre au moment qu'il s'y feroit couché. Heureusement qu'il s'en apperçut avant de se mettre au lit; & quelque recherche que l'on fit pour en découvrir l'auteur, on n'y put réussir. Cela lui faisoit assez connoître qu'il y avoit dans son royaume grand nombre de mécontens, & que sa vie n'étoit pas en sûreté. Toute-fois il se mit si peu en peine de ménager l'esprit du peuple, qu'au commencement de l'année suivante 1402. il imposa de sa propre autorité & sans l'intervention du parlement,

une taxe sur le peuple pour le mariage de Blanche sa fille avec Robert ou Rupert comte Palatin du Rhin, qui venoit d'être placé sur le trône impérial. La dot de la Princesse fut de quarante mille livres sterlings.

V. Faux roi Richard. Guerre au pays de Galles & en Ecosse. *an.* 1402. *Valsing. Buchan. act. public. t. VIII. p.* 264. 271.

Le peuple ne paya cette taxe qu'avec répugnance; & tout d'un coup, lorsqu'on y pensoit le moins, le bruit se répandit en Angleterre que le roi Richard étoit vivant & qu'il avoit levé une armée en Ecosse pour chasser l'usurpateur. Le peuple, amateur de la nouveauté, saisit cette nouvelle avec avidité, & on trouva sur les portes des églises & autres lieux publics, des affiches contre le gouvernement du roi Henri. Ce Prince fit faire une exacte recherche des auteurs de ces faux bruits & de ces écrits séditieux, & il exerça une justice très-sévere contre ceux qui furent convaincus d'en être ou les auteurs ou les promoteurs.

Quelque tems après Henri marcha de nouveau contre les Gallois. Leur chef Glendor se retira dans les montagnes, où il étoit impossible de l'attaquer; & comme le Roi se disposoit à faire le dégât dans le plat-pays, les tems devinrent si mauvais qu'il fut obligé de se retirer. Ce qui fit dire aux Anglois que Glendor avoit fait pacte avec le diable, pour empêcher la ruine de son pays.

Dans le même tems les Ecossois s'avancerent jusqu'à Newcastle & y firent de grands ravages. Mais le Comte de Northumberland les attaqua comme ils s'en retournoient, leur enleva leur butin, les battit & tua leur Général. Le Comte de Douglas ayant appris la défaite de ce corps, s'avança vers l'Angleterre & ravagea tout ce qu'il trouva sur sa route. Mais le même Comte de Northumberland lui livra la bataille à Humbledom & la gagna. Le Général Ecossois y perdit un œil & fut fait prisonnier de guerre avec beaucoup d'autres seigneurs. *Juillet* 1402.

VI. Demandes réciproques des Anglois aux François & des François aux Anglois. *ann.* 1402.

La treve entre la France & l'Angleterre donnoit aux deux Rois un intérêt égal à ne la pas rompre. Cependant Valeran comte de S. Pol, de la maison de Luxembourg, qui avoit épousé une sœur utérine du roi Richard II. voulant venger l'injure faite au Roi son beau-frere, fit une descente dans l'isle de Viget & y fit quelque dégât. Mais il fut répoussé par ceux de l'isle. Le Roi d'Angleterre dissimula cette entreprise & ne jugea pas à propos de rompre avec la France, quoiqu'on n'ignorât pas qu'elle connivoit à l'expédition du Comte de S. Pol, & qu'elle lui fournissoit même des troupes. Mais la cour de France ayant toujours déclaré qu'elle vouloit maintenir la treve, on n'en demanda pas davantage.

Dans le même tems le Roi de France fit demander à celui

Act. publ. t. VIII. p. 232. 302. d'Angleterre, la restitution des sommes que le feu roi Richard avoit touchées de la dot de la reine Isabelle de France son épouse. Les Anglois répondirent qu'ils ne doutoient pas que leur Roi ne consentît volontiers à déduire cette somme sur le million & demi qui étoit encore redû à l'Angleterre pour la rançon du roi Jean. Ainsi cette difficulté demeura indécise, & l'on s'en tint toujours là toutes les fois qu'on en fit la demande.

Act. publ. t. VIII. p. 310. 348. On vit en même tems le Duc d'Orléans, on ne sait à propos de quoi, envoyer appeller en duel le Roi d'Angleterre, pour se battre chacun à la tête de cent gentilshommes des deux nations. Henri répondit qu'un roi ne se battoit que contre un roi, que peut-être quelque jour ils se trouveroient à la tête de plus grosses troupes & qu'alors ils pourroient se mesurer. Cette réponse fut suivie d'une lettre du Duc d'Orléans très-injurieuse, où Henri étoit traité d'usurpateur, de tyran, de meurtrier de son Roi. Henri y fit une réponse de même style, où après avoir donné le démenti au Duc, il lui reprochoit d'avoir par les maléfices fait tomber en démence le Roi de France son pere. Le public ne prit part à ce démêlé que pour s'en divertir aux dépens des deux Princes. Henri fit demander aux ambassadeurs de France si leur Maître avouoit ce défi du Duc d'Orléans; mais il n'en put tirer d'autre réponse, sinon que leur Maître n'avoit nulle envie de rompre la treve.

VII. Conspiration contre le Roi d'Angleterre. *an. 1403. Valsf. p. 367.*

Le Comte de Northumberland avoit fait prisonniers plusieurs seigneurs de marque au combat de Humbledom dont on a parlé. Le roi Henri prétendit que ces prisonniers lui appartenoient, & les fit demander au Comte, qui pria le Roi de lui en laisser la disposition. Le Roi la lui refusa. Le Comte irrité, conspira avec Henri Chaudeperon son fils, le Comte de Worcester son frere & quelques autres seigneurs, de faire déposer Henri, de mettre sur le trône Edmond Mortimer comte de la Marche, & de donner à Glendor chef des Gallois, toutes les provinces qui sont à l'Occident de la Saverne, afin de l'engager à entrer dans ce complot. Ce projet ayant été ainsi formé, le Comte de Northumberland se rendit à la cour, & pria le Roi de contribuer à procurer la liberté au Comte de la Marche, qui avoit été fait prisonnier pour avoir voulu lui rendre service. Le Roi répondit, que ce Comte ayant marché de son propre mouvement contre les rebelles, c'étoit à lui à se tirer de prison comme il le jugeroit à propos.

Ce refus ne surprit point le Comte de Northumberland, qui s'y étoit bien attendu. Il se retira dans sa terre & s'assura de quelques troupes qui devoient prendre les armes au premier signal.

Il lia aussi intelligence avec quelques seigneurs Ecossois qui lui promirent du secours. Quand tout fut disposé, le Comte de Northumberland étant tombé malade, son fils & son frere, avec les troupes qui étoient sous son commandement, allerent joindre les Gallois qui s'étoient avancés jusques dans la province de Shrop. En même tems ils publierent un manifeste où ils accusoient le Roi de tyrannie, de n'admettre en sa présence que des ecclésiastiques, de négliger les seigneurs & de convertir à son profit les subsides que le parlement lui accordoit pour les besoins de l'état. De plus ils répandirent le bruit que le roi Richard étoit en vie, & avoit à Chester un corps de troupes prêt à se joindre à eux. Le Roi réfuta ces trois articles par une proclamation qu'il répandit dans le public, & marcha contre les révoltés qui étoient campés à Shrewsburi. Les armées étant en présence, Henri fit faire des propositions si avantageuses aux mécontens, qu'ils en furent ébranlés. Le Comte de Worcester fut envoyé pour en conférer avec lui, & le Roi se relâcha encore davantage. Mais ce Seigneur ayant fait entendre aux mécontens qu'il n'y avoit rien à espérer, la bataille se donna, & le Roi remporta une victoire complette. Le Comte de Worcester fut fait prisonnier, décapité, & sa tête exposée sur un pieu à Londres. Le jeune Henri-Perci Chaudeperon fut tué dans la mêlée, enterré avec la permission du Roi, & ensuite déterré par ses ordres, son corps mis en quartiers & exposé sur les grands chemins. Le Comte de Northumberland ayant appris le malheur de son fils & de son frere, congédia ses troupes, & le Roi lui ayant mandé de le venir trouver, avec promesse de lui accorder un pardon absolu, il y vint, & le Roi lui tint parole. Ainsi cette conspiration n'eut point d'autre suite, que de confirmer de plus en plus l'autorité du roi Henri.

VIII. Guerres contre le pays de Galles. an. 1405. *Valsing. p. 373.*

Le Comte de la Marche étoit toujours en prison auprès de Glendor chef des Gallois, & le roi Henri tenoit les enfans de ce Prince dans une espece de prison à Vindsor, pour lui servir d'otages de la conduite de leur pere. Quelqu'un trouva moyen de les tirer de Vindsor avec tant de secret, qu'on fut assez longtems sans savoir ce qu'ils étoient devenus. Enfin on les retrouva ; mais on ne put découvrir l'auteur de leur enlévement. Henri craignant toujours, & le Comte de la Marche & le Prince des Gallois toujours disposés à favoriser les mécontens, envoya le prince Henri son fils contre les Gallois. Dès l'entrée de la campagne, il les mit en déroute. Deux mois après dans une seconde bataille il les défit encore, & fit prisonnier le fils de Glendor. Les Gallois n'en rabattirent rien de leur fierté. Ils se maintinrent dans

leurs montagnes, comptant bien que la France ne les abandonneroit point; & en effet ils firent quelques tems après une descente dans le pays de Galles, comme nous verrons bientôt.

IX. Nouvelle conspiration contre le Roi d'Angleterre. an. 1405. Valsing. ibid.

Le roi Henri apprit dans ce même tems que Richard Scrop archevêque d'Yorck, & plusieurs seigneurs, avoient de nouveau formé une conspiration contre lui, dans laquelle le Comte de Northumberland étoit entré avec Thomas Mowbray comte maréchal, & plusieurs autres seigneurs. Ils leverent une puissante armée & se rendirent à Yorck; puis publierent un manifeste en neuf articles contenant leurs sujets de plaintes contre lui. Que Henri avoit fait mourir le roi Richard & avoit usurpé la couronne qui appartenoit à Edmond de Mortimer comte de la Marche; qu'il avoit injustement fait mourir plusieurs seigneurs & empoisonné des évêques de sa seule autorité; qu'il opprimoit le peuple par des taxes non nécessaires; qu'il avoit violé les privileges de la nation en plusieurs points; qu'il avoit donné son consentement à un statut très-pernicieux contre l'Eglise Romaine; qu'il avoit refusé de payer la rançon du Comte de la Marche, quoiqu'il en eût été prié par divers seigneurs de son conseil.

Cette conspiration n'eut pas un plus heureux succès que les précédentes. Le Comte de Westmorland se trouvoit alors à la tête d'une bonne armée; & marchant contre l'Ecosse, il apprit, étant aux environs d'Yorck, tout le détail de la conspiration. Il feignit d'entrer dans les vues des conjurés, & le persuada si bien à l'Archevêque d'Yorck, que ce Prélat engagea le Comte maréchal à venir avec lui à une conférence où se devoit trouver le Comte de Westmorland, pour concerter ensemble des moyens de conduire leur entreprise à une heureuse fin. Après la conférence le Comte de Westmorland renvoya son escorte; les autres en firent de même. Dès qu'elles furent éloignées, celle du Comte de Westmorland revint au grand galop, & enleva l'Archevêque & le Comte maréchal. Ils furent présentés au Roi qui les fit décapiter. L'Archevêque d'Yorck souffrit la mort avec tant de fermeté, que le peuple le regarda comme un martyr. Le Comte de Northumberland se retira en Ecosse chez le lord Fléming qui lui donna un asyle. Le Roi se rendit maître de Barwick & de plusieurs châteaux qui appartenoient en propre au Comte de Northumberland, puis il reprit le chemin de Londres.

Le Roi étoit encore dans les provinces du Nord, lorsque le Maréchal de Montmorency débarqua dans le pays de Galles; il avoit amené une flotte de cent quarante vaisseaux avec douze mille hommes de débarquement. Il alla aussi-tôt joindre Glendor; & de compagnie ils s'emparerent de Camarthen, de Vorchester &

de plusieurs autres places du voisinage, où ils firent un grand butin. Le roi Henri, ayant appris le débarquement des François, se hâta de marcher vers les pays de Galles; mais le mauvais tems le retarda de telle sorte, que les François eurent le loisir de se rembarquer, & que le Chef des Gallois demeura maître de ses conquêtes.

L'année suivante 1406. le Roi assembla un parlement au mois de mars, dans lequel il donna, sans balancer, son consentement pour le libre choix des députés à la chambre des communes. Il s'étoit flatté que ce consentement disposeroit le peuple à lui accorder le subside qu'il demandoit; mais on lui répondit nettement qu'on ne voyoit nulle nécessité de l'accorder. Il l'obtint par une autre voie, ayant continué la séance jusqu'à la fin du mois d'août; le peuple, ennuyé de ce délai, accorda le subside.

X. Les femmes propres à succéder à la couronne d'Angleterre. *an.* 1406. *Act. public. t. VIII. p.* 466.

Pendant cette séance le parlement fit un acte, par lequel il restreignoit la succession de la couronne d'Angleterre aux seuls mâles descendans du Roi, à l'exclusion des femmes; mais la même année, dans le parlement assemblé au mois de décembre, le Roi consentit à ce qu'on rétablît le droit des femmes à la succession de la couronne au défaut des mâles. Ainsi on assura la couronne au fils aîné du Roi & à ses descendans, sans exception, ensuite à ses freres & à leur postérité, sans en exclure les femmes. Ce second acte ajoutoit une nouvelle force aux droits du Comte de la Marche, qui, du côté des femmes, étoit sans contredit plus proche héritier de la couronne que le roi Henri V.

XI. Mort de Robert Stuart III. du nom roi d'Ecosse. *ann.* 1406. *act. publ. t. VIII. p.* 484. *Buchan.*

Robert III. du nom, de la maison de Stuart roi d'Ecosse, avoit deux fils, l'un nommé David & l'autre Jacques, & un frere nommé Robert comme lui & duc d'Albanie, province de l'Ecosse. Ce dernier, abusant de la bonté de son frere, s'étoit emparé du gouvernement du royaume, ne laissant presque à son frere que le nom & les marques extérieures de la royauté. Le prince David étant tombé dans une faute considérable, le Roi pria son frere le duc Robert de l'enfermer jusqu'à ce que ses passions fussent rallenties. Il le mit dans une étroite prison, où il le laissa mourir de faim. Le Roi en fut si outré que, pour soustraire son second fils le prince Jacques à une pareille cruauté de son frere, il l'envoya à la cour de France, pour l'y faire élever loin du Duc d'Albanie. Le Prince s'étant embarqué & se trouvant incommodé de l'air de la mer, se fit mettre à terre pour y prendre quelque repos. A peine fut-il sorti de son vaisseau, que des matelots de ces quartiers-là l'arrêterent & le menerent au Roi d'Angleterre, qui eut la dureté de le faire enfermer dans la tour de Londres. Le Roi d'Ecosse mourut trois jours après

qu'il eut reçu cette fâcheuse nouvelle, & le Duc d'Albanie eut la régence du royaume pendant la prison du jeune prince Jacques son neveu, à qui la couronne appartenoit.

XII. Nouvelle révolte du Comte de Northumberland. *an.* 140 *Valsing. p.* 377.

Le Comte de Northumberland & le lord Bardolf étoient toujours en liaison avec Glendor prince des Gallois révoltés, & avec Robert régent d'Ecosse & duc d'Albanie. Ils firent irruption sur les terres d'Angleterre en 1408. & d'autres mécontens s'étant joints à eux, ils se trouverent bientôt à la tête d'une assez grosse armée. Le Comte de Northumberland reprit aisément les châteaux qu'on lui avoit enlevés depuis sa premiere révolte. Ensuite il entra dans la province d'Yorck, & publia un manifeste contenant les raisons qu'il avoit eues de prendre les armes. Ces raisons étoient à-peu-près les mêmes que nous avons vues ci-devant. Thomas Rokeby grand schérif d'Yorck leva promptement des troupes & livra la bataille au Comte de Northumberland, qui fut tué sur la place, & le lord Bardolf fait prisonnier; mais tellement blessé, qu'il mourut peu de jours après. Leurs têtes furent affichées sur le pont de Londres & les complices de la conspiration sévérement punis.

XIII. Décadence des affaires de Glendor chef des Gallois. *an.* 1411.

Les fréquentes conspirations qui s'étoient formées en Angleterre contre la personne du roi Henri IV. avoient enveloppé un très-grand nombre de personnes tant de la noblesse que du peuple, & c'étoit une matiere continuelle de reproches, de soupçons, de poursuites & d'inquiétudes dans les familles. Le parlement assemblé sur la fin de l'année 1411. pria donc le roi Henri IV. d'accorder une amnistie générale à ses sujets. Le Roi accorda ce que le parlement demandoit, mais il en excepta Glendor chef des Gallois & ses adhérans. Glendor vécut jusques vers l'an 1417. mais caché & loin du monde, les Gallois l'ayant insensiblement abandonné depuis la mort du Comte de Northumberland.

XIV. Traité entre le roi Henri & le parti du Duc d'Orleans en France *ann.* 1412. *Act. publ. t. VIII. p.* 738.

Depuis le meurtre commis en 1407. sur la personne du Duc d'Orléans par les gens du Duc de Bourgogne, la France étoit agitée par les deux factions de Bourgogne & d'Orléans, qui, cherchant à se détruire l'une l'autre, mirent tout le royaume à deux doigts de sa perte, comme on l'a vu dans l'histoire de France. Le Duc de Bourgogne s'étoit assuré du Roi d'Angleterre; & les princes attachés au Duc d'Orléans, & le Duc d'Orléans lui-même, sous prétexte de venger la déposition & la mort du roi Richard II. avoient dans plus d'une occasion attaqué le Roi d'Angleterre. Cependant ces mêmes Princes, animés de l'esprit de vengeance contre le Duc de Bourgogne qui étoit devenu le plus fort, résolurent de faire au Roi d'Angleterre des propositions capables de le détacher des engagemens qu'il

qu'il avoit pris avec leur plus grand ennemi. Ainsi les Ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon, le Comte d'Armagnac & le Sire d'Albret s'étant assemblés à Bourges, conclurent le 18 mai 1412. le traité suivant avec le Roi d'Angleterre.

Ils promirent de lui livrer quinze cens villes, châteaux ou bailliages qu'ils tenoient dans la Guienne ou dans le Poitou; de conquérir pour lui ce qui restoit de ces deux provinces au pouvoir de la France, & de lui remettre la Guienne & toutes ses dépendances. Le Roi d'Angleterre de son côté permettoit au Duc de Berri de jouir du Poitou sa vie durant, à charge de lui en faire hommage & de lui livrer les villes de Poitiers, Niort & Lusignan. Le Duc d'Orléans devoit conserver le duché d'Angoulême, & le Duc d'Armagnac certaines châtellenies en Guienne. Enfin Henri s'engageoit de donner aux Princes, dont on vient de parler, un secours de mille hommes d'armes & de trois mille archers qui devoient se rendre à Blois, où ils seroient reçus par les Princes & payés d'avance. Ce secours fut envoyé au mois de juillet par Thomas duc de Clarendon, second fils du Roi, accompagné du Duc d'Yorck & de Thomas Beaufort grand amiral d'Angleterre. Ces troupes arriverent heureusement en Normandie & prirent leur route vers Blois, sans faire aucun dégât sur les terres par où elles passoient.

Dans l'intervalle, le Roi de France étoit revenu en santé & avoit mis le siege devant Bourges. Les Princes craignant que le secours des Anglois n'arrivât pas assez tôt, firent leur accommodement avec le Roi & le Duc de Bourgogne. Ainsi le secours des Anglois fut renvoyé, comme nous l'avons vu ailleurs, & il se rendit en Guienne.

XV. Mort du roi d'Angleterre Henri IV. ann. 1413. Valsing. p. 382.

Le roi Henri IV. fut assez tranquille tout le reste de cette année 1412. ses ennemis, tant étrangers que doméstiques, étoient ou morts ou réduits à ne lui pouvoir nuire. Le peuple même, revenu de ses impressions, commença à le regarder comme un Prince doux, sage & modéré. On voulut lui inspirer quelque soupçon contre son fils. Le jeune Prince vint se jetter à ses pieds & le pria de faire examiner dans toute la rigueur sa conduite, pour le convaincre qu'il n'avoit jamais manqué au respect & à la vénération qu'il avoit pour sa personne.

Peu de tems après le roi Henri fut attaqué de la maladie dont il mourut. Cette maladie étoit, selon les uns, une espece de lepre; selon d'autres, c'étoit une espece d'apoplexie. Il en fut affligé pendant trois mois, & voulut toujours avoir sa couronne auprès de lui, de peur qu'on ne la lui enlevât. Un jour qu'on

le crut mort, son fils emporta la couronne dans son appartement. Le Roi étant revenu à lui & ne voyant plus la couronne, se la fit apporter.

On lui avoit autrefois prédit qu'il mourroit à Jérusalem. Dans le dessein de vérifier cette prédiction, il prit la croix & résolut de passer en terre sainte, & fit même des préparatifs pour ce voyage. Il fut attaqué de son dernier accès dans la chapelle de S. Edouard. On le transporta dans l'appartement de l'Abbé de Westminster. Etant revenu à lui & se voyant dans un lieu étranger, il demanda où il étoit. On lui dit qu'il étoit chez l'Abbé de Westminster dans la chambre nommée Jérusalem. Alors il comprit que sa fin étoit proche, & que la prédiction qui lui avoit été faite, qu'il mourroit à Jérusalem, seroit bientôt accomplie. Il donna plusieurs bons avis à son fils le Prince de Galles, & lui témoigna quelque scrupule sur la déposition & sur la mort du roi Richard. Il rendit l'esprit le 20 de mars 1413. à l'âge de quarante-six ans, après treize ans cinq mois & vingt-un jours de regne. Il avoit eu de Marie Bohun fille du Comte de Herefort, quatre fils & deux filles; savoir, Henri qui lui succéda, Thomas duc de Clarendon, Jean duc de Bedfort, Humfroy qui fut fait duc de Glocester par Henri V. son frere; Blanche, l'aînée des filles, fut mariée à Louis-le-Barbu électeur Palatin; & Philippe, la seconde, épousa Eric roi de Dannemarck & de Norwege.

XVI. Henri V. du nom roi d'Angleterre. *ann.* 1413. *Valsing.* p. 382. *&c.*

Henri V. roi d'Angleterre fut d'abord nommé Henri de Monmout, du lieu de sa naissance. Il fut élevé à Oxfort sous les yeux de l'Evêque de Winchester son oncle, chancelier de l'université d'Oxfort. Henri étoit né avec de grands sentimens & de belles inclinations; il fit, étant âgé de dix-huit ans, la guerre aux Gallois avec beaucoup de succès. Le Roi son pere, excessivement jaloux de sa propre autorité, l'éloigna & de la guerre & du gouvernement. Et le jeune Prince, réduit dans une vie oisive, se livra aux derniers excès de dissolution & de libertinage, qui firent beaucoup de tort à sa réputation; mais de tems en tems il faisoit paroître des sentimens de générosité, de vertu & de grandeur, qui contre-balançoient les défauts qu'on imputoit à l'âge & à ceux qui l'approchoient. Un Magistrat ayant condamné en sa présence un de ses favoris, accusé d'un crime capital, le Prince lui donna un soufflet. Le Magistrat, sans avoir égard à sa naissance, le fit sur le champ arrêter & mettre en prison. Le Prince obéit & se laissa conduire en prison, comme auroit fait un simple particulier. Le Roi son pere loua & la vigueur du juge & la modération de son fils; & ce trait fit également honneur à l'un & à l'autre.

Aussi-tôt après la mort du roi Henri IV. son fils Henri V. fut proclamé roi; & le Comte de la Marche-même, qui avoit de justes prétentions à la couronne, vint se mettre entre ses mains. Les Anglois voulurent lui faire serment de fidélité, même avant qu'il fût couronné; mais il le refusa modestement, disant qu'il n'étoit pas juste qu'ils s'obligeassent à lui être fideles, avant qu'il se fût lui-même obligé à les gouverner équitablement & selon les loix. La cérémonie de son couronnement s'étant faite le neuf d'avril, il accorda ce jour-là même une amnistie pour toute sorte de crimes, à l'exception du meurtre & du rapt. Et après avoit fait venir les compagnons de ses débauches, il leur fit quelques présens & leur défendit, sous peine d'encourir son indignation, de paroître à la cour. Cette conduite lui attira l'estime & l'admiration de tout le monde. Il soutint cette démarche par le choix qu'il fit des gens de son conseil & par la sage distribution des emplois de judicature & des dignités ecclésiastiques, à des sujets choisis & méritans. Il proscrivit les hérétiques Wicléfistes & Lollards, & rétablit, autant qu'il put, la mémoire du roi Richard II. en tirant son corps du monastere de Langlei, pour le mettre dans les tombeaux des Rois à Westminster auprès d'Anne de Luxembourg sa femme, & fonda trois monasteres pour prier Dieu continuellement pour l'ame de ce Prince.

XVII. Regne de Henri V. roi d'Angleterre. ann. 1413.

Nous avons vu ailleurs les troubles dont la France étoit agitée pendant les années 1414. & 1415. à l'occasion de la discorde qui regnoit entre le Duc de Bourgogne & les autres Princes pendant la maladie du roi Charles VI. Le Duc de Bourgogne ayant été obligé de sortir du royaume, traita avec le Roi d'Angleterre & en obtint le secours qu'il souhaitoit. Par ce moyen il attira les Anglois dans le royaume, & le mit par-là dans le plus grand danger où il eut jamais été. Henri ne laissoit pas en même tems de négocier avec la France, demandant pour femme Catherine fille du roi Charles VI. & qu'on remît toutes choses sur le pied du traité de Brétigni. La suite fit voir qu'on ne négocioit de bonne foi ni de part ni d'autre, & qu'on ne cherchoit qu'à s'amuser l'un l'autre. Mais le Roi d'Angleterre n'en fut pas la dupe. Il obtint du parlement un subside très-considérable, & le clergé lui abandonna cent dix monasteres avec tous leurs revenus. Avec ce secours il ne craignit point de se déterminer à porter la guerre en France. Il mit à la voile le dix-huit ou dix-neuf d'août avec une flotte de quinze cens vaisseaux, sur laquelle il y avoit six mille hommes d'armes & vingt mille archers; ce qui faisoit une armée d'environ cinquante mille hommes. Il mit ses troupes à terre le 21 d'août 1415. au Havre-de-Grace, & tout de suite

XVIII. Troubles en France. Guerre de l'Angleterre contre la France. ann. 1415. *Valsing. act. public. t. IX. p. 136. 138. 139. 179. 197. 222. 225. &c.*

marcha contre Harfleur qui n'en est éloignée que de trois lieues. La place fut aussi-tôt assiégée; & malgré la brave résistance des assiégés, elle se vit obligée de capituler & de promettre de se rendre, si dans trois jours elle n'étoit secourue. Ce tems étant expiré, le roi Henri entra dans la ville, en chassa les habitans & y mit une colonie Angloise, comme Edouard III. avoit autrefois fait à Calais.

An. 1415. act. public. t. IX. p. 313. Pendant qu'on travailloit à mettre en bon état cette nouvelle conquête, le roi Henri envoya au Dauphin un cartel de défi, par lequel il offroit de remettre tous leurs différends à la décision d'un combat singulier d'homme à homme, entr'eux deux. S'il s'adressoit au Dauphin, c'étoit au défaut du Roi, qui à cause de sa maladie étoit hors d'état d'accepter un pareil défi. Et comme il s'agissoit de la couronne de France, que le Dauphin n'étoit pas en droit de hasarder dans un combat singulier n'en étant pas encore possesseur, Henri offroit, s'il demeuroit victorieux, d'en laisser la jouissance au roi Charles VI. pendant toute sa vie. Le cartel étoit daté de la ville de Harfleur du 16 de septembre 1415. On ne sait qu'elle réponse le Dauphin fit à ce cartel, ni même s'il y en fit aucune.

XIX. Bataille d'Azincourt gagnée par les Anglois. *an.* 1415.

La Dyssenterie qui se mit dans l'armée du Roi d'Angleterre, & qui fit périr un si grand nombre de soldats qu'il ne lui en restoit pas la quatrieme partie de ce qui étoit passé en France en état de servir, l'empêcha de pousser ses conquêtes; ajoutez la saison avancée & le grand armement que la France faisoit pour lui résister. Il résolut donc de se retirer à Calais. Nous avons vu dans l'histoire de France le succès de cette marche, & la fameuse victoire que Henri remporta à Azincourt le 25 d'octobre 1415.

Quelques jours après le Duc de Bourgogne envoya un cartel de défi au Roi d'Angleterre, & lui fit dire par un héraut qu'il prétendoit venger la mort de ses freres, apparamment le Duc de Brabant & le Comte de Nevers, qui avoient été tués dans le massacre qui s'étoit fait des prisonniers après la bataille. Le Roi rendit le gantelet au héraut & lui dit, que les François-mêmes étoient témoins qu'il n'étoit pas coupable de la mort des freres du Duc de Bourgogne, que c'étoit à ses propres sujets qu'il devoit demander leur sang. C'est que Bournonville, qui fut la cause du massacre des prisonniers, étoit Bourguignon. Bournonville, après la perte de la bataille, voyant que le camp des Anglois étoit mal gardé, s'y jetta avec une troupe de fuyards, à la tête desquels il se trouva. Le Roi fut averti de ce désordre, crut que les François s'étoient ralliés pour recommencer le combat, & donna ordre de tuer les prisonniers, à l'exception des plus

distingués; ce qui fut incontinent exécuté. Après quoi il marcha contre Bournonville & sa troupe, qui n'eurent garde de l'attendre. Le roi Henri repassa en Angleterre vers le milieu de novembre, menant avec lui ses principaux prisonniers.

XX. Traité entre la cour de Bourgogne & le Roi d'Angleterre. *an.* 1416. *Act. public. t. IX. p.* 394. 395.

Le Roi d'Angleterre ne profita pas de sa victoire, comme on auroit cru qu'il le feroit. Il aima mieux fomenter la division qui étoit entre les princes de France, qui se détruisoient l'un l'autre, que de les obliger à se réunir en leur faisant la guerre. Il continuoit ses négociations avec le Duc de Bourgogne, bien persuadé que s'il le pouvoit gagner, il lui seroit aisé de réduire les autres princes. Le Duc de Bourgogne de son côté poussé à bout par les Armagnacs, conclut son traité avec le Roi d'Angleterre le 2 du mois d'octobre 1416. par lequel il reconnoît le droit du Roi d'Angletrre sur le royaume de France, & lui promet son secours pour lui en procurer la possession par les armes, &, qu'aussitôt que le Roi d'Angleterre sera en possession du royaume de France, le Duc de Bourgogne lui fera hommage-lige & lui prêtera serment de fidélité, ainsi qu'un vassal le doit faire à son souverain; que le Duc de Bourgogne employera toutes ses forces à faire la guerre aux ennemis du Roi d'Angleterre, tandis qu'il sera occupé à poursuivre ses droits sur ce royaume. Tous ces articles furent réduits en forme de lettres patentes & signés de la propre main du Duc, & scellés de son sceau privé; & le Duc de Charolois fils du Duc de Bourgogne s'engagea, comme son pere, à l'observation de ces articles. Tout ceci demeura secret & il ne paroît pas que les historiens François en aient eu connoissance. On ne l'a su que depuis l'impression des actes publics d'Angleterre.

Assuré du Duc de Bourgogne, le Roi d'Angleterre ne balança plus à faire la guerre à la France. Il obtint quelques subsides du parlement d'Angleterre, qui s'étoit assemblé le 19 d'octobre 1416. Il emprunta encore cent mille marcs de l'Evêque de Winchester son oncle, auquel il engagea sa couronne royale. Il engagea de plus une partie de ses joyaux à la ville de Londres, pour une somme de dix mille livres sterlings; enfin il fit des conventions avec les officiers de ses troupes, moyennant une certaine somme qu'il devoit leur fournir dans certain terme, pour le nombre de troupes qu'ils lui devoient fournir & entretenir.

XXI. Projet de traité entre les Princes de France & le Roi d'Angleterre. *act. public. t. IX. p.* 427. *an.* 1417.

Les Princes qui étoient prisonniers en Angleterre, travailloient en même tems à engager le Roi d'Angleterre à un accommodement. Henri leur répondit nettement qu'il n'avoit point d'autre réponse à leur faire, sinon qu'ils le reconnussent pour Roi de France & pour leur légitime souverain, qu'en ce cas il pourroit traiter avec eux. Quelques semaines après, le Duc de Bourbon lui

parla de nouveau, lui déclarant qu'en son particulier il étoit assez persuadé de ses droits sur le royaume de France; mais qu'il avoit appris d'ailleurs qu'il étoit disposé à renoncer à ses droits, si on vouloit lui céder certaines provinces; qu'il le prioit de lui permettre d'aller en France pour sonder les sentimens du roi Charles à cet égard, lui promettant de se rendre en Angleterre au tems qu'il lui prescriroit. Il accorda au Duc la permission qu'il demandoit; mais auparavant il se fit donner le fils du Duc en otage, & des cautions pour deux cens mille écus. Le Duc partit pour la France, & n'ayant rien pu gagner auprès du Roi ou de ceux qui gouvernoient l'état, il revint en Angleterre; & le roi Henri croyant que les Princes François l'avoient voulu tromper, les fit enfermer dans le château de Pontfraet; au lieu qu'auparavant ils étoient sur leur parole.

Toutes ces négociations n'avoient pas empêché que le Roi d'Angleterre ne continuât à faire ses préparatifs & qu'il ne passât en France, pendant que le Duc de Bourgogne s'approchoit de Paris à la tête d'une armée. Il vint jusqu'à Montrouge, & répandit la terreur dans la capitale & aux environs. Le Roi d'Angleterre débarqua à Fouque en Normandie sur la fin de juillet 1417, fit la conquête de quelques places peu considérables &
Act. public. t. IX. p. 490. 494. assiegea Caën, qui se rendit le neuf de septembre. La cour de France demanda d'entrer en conférence pour traiter de la paix. Henri y consentit, mais sans cesser de faire la guerre. Il se rendit maître de Bayeux, d'Argenson, du château de l'Aigle, d'Alençon & de quelques autres places, pendant que le Duc de Bourgogne faisoit une grande diversion autour de Paris, & qu'il tiroit la reine Isabelle de la ville de Tours, où le Connétable d'Armagnac l'avoit reléguée.

Les conférences pour la paix se tinrent à Bernonville le 28 de novembre 1417. & le Roi d'Angleterre fit d'abord entendre ses intentions, déclarant qu'il n'y avoit rien à rabattre; qu'il épouseroit la princesse Catherine; qu'il laisseroit la couronne de France au roi Charles, tant que ce prince seroit en vie; qu'après sa mort elle reviendroit au Roi d'Angleterre, qui pendant la vie de Charles seroit régent du royaume; que sur tous ces articles il demandoit des assurances qui en rendissent l'exécution indubitable. Comme les plénipotentiaires de France n'étoient pas munis de pouvoirs assez amples pour terminer, les conférences furent presqu'aussi-tôt rompues que commencées.

Quelque tems avant les conférences de Bernonville, le Duc de
1417. Brétagne conclut avec le Roi d'Angleterre une treve d'un an, & une autre semblable au nom de la Reine de Sicile, comme tutrice de Louis son fils pour l'Anjou & pour le Maine.

Le Roi Henri fut sous les armes tout l'hiver de l'an 1416. Il prit Falaise le vingt de décembre; mais le château se défendit jusqu'au mois de février 1417. Après cela il partagea son armée en plusieurs corps commandés par les Ducs de Clarence & de Glocester ses freres, & par le Duc d'Excester & le Comte de Salisbury. Chacun s'employa à prendre diverses places; en sorte que dans le mois de mai il ne lui manquoit que Cherbourg & Rouen, pour être maître de toute la Normandie.

Presque en même tems le Duc de Bourgogne se rendit maître de Paris par le moyen de l'Isle-Adam gouverneur de Pontoise, qui y entra par intelligence. Dans ces entrefaites arriva la réconciliation entre le Duc & le Dauphin, qui fut suivie du massacre du Duc de Bourgogne à Montereau-faut-Yonne le 28 d'août 1419. dont on a parlé ailleurs. Cette mort apporta un terrible changement dans les affaires de la France. Philippe, qui succéda au Duc de Bourgogne son pere, n'écouta plus que sa passion & chercha tous les moyens de se venger de cet attentat. Il se ligua étroitement avec les Anglois, & enfin livra le royaume de France entre les mains du Roi d'Angleterre. La reine Isabelle étant entrée dans ce complot, le traité entre le roi Henri, la reine Isabelle & Philippe de Bourgogne fut conclu, ratifié au commencement du mois de janvier 1420. & enfin signé à Troyes le vingt-un de mai de la même année.

XXII. Prise de Paris par le Duc de Bourgogne. an. 1418.

1420.

Le mariage du Roi d'Angleterre avec Catherine de France fut consommé le deux de juin, & dès le lendemain les deux cours partirent de Troyes pour se rendre devant la ville de Sens, qui étoit déja investie & qui ne résista que dix ou douze jours. Delà on vint à Montereau-faut-Yonne qui fut emportée en peu de tems. Le Duc de Bourgogne y trouva le corps de son pere enterré dans son pourpoint, & le fit transporter aux Chartreux de Dijon. Vers le milieu du mois de juillet on forma le siege de Melun, où Barbasan se défendit quatre mois. On vit alors en France deux Rois, deux Reines, deux Régens, deux parlemens, deux universités, toutes les grandes dignités doubles, sept ou huit Maréchaux de France de chaque côté.

1421.

Le Roi d'Angleterre ayant ainsi glorieusement terminé ses affaires en France, retourna en Angleterre avec la nouvelle reine Catherine son épouse. Il vouloit la faire couronner, & demander au parlement de nouveaux subsides & la confirmation du traité de Troyes. En partant de France, il laissa le commandement des troupes au Duc de Clarence son frere; & arrivé en Angleterre sur la fin de février 1421. il y fit couronner la

XXIII. Retour du Roi Henri en Angleterre. an. 1421. *act. publ. t. X. p. 45. 63. &c.*

Reine, & lui fit voir une partie des provinces de ſon royaume. Pendant ce voyage il apprit que le Duc de Clarence ſon frere avoit été tué dans un combat en Anjou contre les Ecoſſois, qui, ſous le commandement du Comte de Bucham, étoient entrés au nombre de ſept mille dans cette province.

On a vu ci-devant, qu'à la mort du roi d'Ecoſſe Robert Stuart, ſon fils & ſon ſucceſſeur Jacques Stuart étoit entre les mains du Roi d'Angleterre qui l'avoit arrêté comme il alloit en France. Le Duc d'Albanie ſon oncle, régent du royaume d'Ecoſſe, envoya de fréquentes ambaſſades pour répéter ſon neveu; mais on étoit bien perſuadé qu'il ne craignoit rien tant que de le voir en liberté. En 1416. le Roi d'Angleterre permit au jeune roi Jacques d'aller faire un tour dans ſon royaume, après avoir pris toutes les ſûretés pour ſon retour. En 1419. le Dauphin de France ayant envoyé en Ecoſſe le Duc de Vendôme pour demander du ſecours, on lui donna les ſept mille hommes contre leſquels le Duc de Clarence combattit près de Beaujé en Anjou, & où il perdit la vie en 1421.

Le roi Henri, qui tenoit depuis quinze ans le roi Jacques en ſa puiſſance, lui propoſa de le remettre en liberté, à condition qu'il rappelleroit en Ecoſſe les Ecoſſois qui ſervoient en France. Jacques s'y engagea, repaſſa en France avec Henri & envoya ordre au Comte de Bucham de renvoyer ſes troupes. Mais le Comte lui répondit qu'il ne ſe croyoit pas obligé de lui obéir, tandis qu'il étoit au pouvoir d'un autre. Ainſi le roi Jacques n'obtint pas ſa liberté, & Henri traita comme rebelles tous les Ecoſſois qui tomberent entre ſes mains.

Henri arriva en France, débarqua à Calais vers le douze de juin, & alla joindre le roi Charles VI. ſon beau-pere à Paris. Quelques jours après, ayant appris que le Dauphin aſſiégoit Chartres, il marcha contre lui dans la réſolution de lui livrer bataille; mais le Dauphin ſe retira & ſe rabattit ſur Dreux qui ſe rendit par compoſition. Après ce ſiege la dyſſenterie s'étant miſe dans ſon armée, il l'envoya en quartier de rafraichiſſement. Il la raſſembla au commencement d'Octobre pour faire le ſiege de Meaux. Ce ſiege commença le 6 d'octobre 1421. & ne finit que le 2 de mai 1422.

Vers le tems de la priſe de cette ville, la reine Catherine arriva d'Angleterre avec le Duc de Bedfort ſon beau-frere. Les deux cours de France & d'Angleterre ſe rendirent à Paris pour les fêtes de la Pentecôte; & les Pariſiens remarquerent avec douleur que la cour du roi Charles étoit bien moins nombreuſe & moins brillante que celle du roi Henri.

Le Dauphin ayant pris la Charité-ſur-Loire & formé le ſiege de Coſne, le Duc de Bourgogne & le roi Henri marcherent au ſecours de cette place. Mais en chemin Henri ayant été attaqué d'une dyſſenterie, il donna le commandement de ſon armée au Duc de Bedfort & s'arrêta à Senlis. Après s'y être repoſé quelques jours, il ſe fit porter à Vincennes, où ſon mal augmentant, il fit venir auprès de lui les Ducs de Bedfort & d'Exceſter, le Comte de Warwick & quelques autres ſeigneurs Anglois. Il leur dit, que pour lui il voyoit approcher la mort ſans crainte; mais qu'il les prioit, au nom de Dieu, de demeurer étroitement unis entr'eux pour le ſoutien du trône du jeune Prince ſon fils, de prendre ſoin de ſon éducation, de conſoler la Reine dans ſon accablement, de cultiver ſoigneuſement l'amitié du Duc de Bourgogne & de ne pas relâcher les priſonniers faits à Azincourt, juſqu'à ce que ſon fils fût en âge de prendre le gouvernement de l'état. Que, s'ils jugeoient à propos de faire la paix avec la France, ce fût à condition de conſerver la Normandie en toute ſouveraineté; enfin il dit qu'il ſouhaitoit que le Duc de Bedfort ſe chargeât de l'adminiſtration des affaires de France, & le Duc de Gloceſter de celles d'Angleterre pendant la minorité de ſon fils.

XXIV. Mort de Henri V. roi d'Angleterre. ann. 1422. *Valſing. p. 406. & ſeq.*

Enſuite ſon médecin lui ayant déclaré qu'il ne ſeroit pas en vie dans deux heures, il fit réciter par les chapelins les ſept pſeaumes pénitentiaux; & quand ils eurent dit ces mots, *pour relever les murs de Jéruſalem*, il les interrompit & leur déclara que ſon intention avoit été, après avoir fait la paix avec la France, de paſſer à Jéruſalem pour la délivrer du joug des infideles. Après quoi il expira le 31 d'août 1422. âgé de trente-quatre ans, après un regne triomphant de neuf ans quatre mois & onze jours. Son corps fut porté à Weſtminſter où la Reine ſon épouſe fit ériger ſur ſon tombeau une ſtatue d'argent doré, de grandeur naturelle & parfaitement reſſemblante. Il ne laiſſa de la reine Catherine ſon épouſe qu'un fils nommé Henri, comme lui, âgé de huit ou neuf ans.

XXV. Henri VI. roi d'Angleterre. an. 1422.

Auſſi-tôt après la mort du roi Henri V. les Anglois proclamerent roi d'Angleterre & héritier de France le jeune Henri VI. & on régla que pendant ſa minorité le Duc de Gloceſter ſeroit régent ou protecteur en Angleterre; ce qui fut confirmé par le parlement qui ſe tint au mois de novembre 1422.

Le roi de France Charles VI. ne ſurvécut le Roi d'Angleterre ſon gendre que de cinquante jours, & mourut à Paris le 21 d'octobre de la même année 1422. Le dauphin ſon fils Charles VII. lui ſuccéda & fut reconnu pour vrai roi de France par ceux de ſon parti, pendant que le Duc de Bedfort, qui étoit demeuré



en France, fit proclamer à Paris le jeune Henri VI. roi de France, & le fit reconnoître pour légitime héritier du royaume, en vertu du traité de Troyes, & lui fit prêter serment de fidélité par les seigneurs & les villes qui étoient alors sous la puissance des Anglois, c'est-à-dire, par Paris capitale du royaume & par les villes de Normandie, de Guienne, de l'Isle de France, de la Champagne, de la Brie & de la Picardie.

La guerre étoit toujours déclarée, mais les actes d'hostilités ne furent pas grands ni de part ni d'autre depuis la mort des deux Rois pendant le reste de l'année 1422. mais au commencement de la campagne suivante, le Duc de Bedfort régent du royaume de France pour le Roi d'Angleterre, fit tous ses efforts pour réduire à son obéissance toutes les villes de l'Isle de France, qui tenoient encore pour le roi Charles VII. Il prit Meulan, Marcoussi, Mont-L'héri & plusieurs autres aujourd'hui assez peu importantes, mais qui l'étoient alors beaucoup par rapport à la disposition des affaires. Les François en userent de même à porportion. Ce ne fut que prises & reprises de places de part & d'autre.

XXVI. Delivrance du Roi d'Ecosse. Il épouse Jeanne de Sommerset. *an.* 1423 *Buch. act. publ. t.* X. *p.* 294. 299. 302. 322.

On pensa sérieusement en 1423. de mettre en liberté Jacques roi d'Ecosse, qui étoit toujours détenu en Angleterre. Les Ambassadeurs d'Ecosse proposerent de donner, pour la rançon ou plutôt pour la dépense qu'il avoit faite en Angleterre pendant sa prison, une somme de trente-six mille ou même de quarante mille marcs, & de conclure une treve entre les deux nations, pendant laquelle il ne seroit permis à aucun des deux Rois de donner du secours aux ennemis de l'autre. Enfin les ambassadeurs avoient ordre d'insinuer le mariage de leur Roi avec une Princesse de la maison royale d'Angleterre. Ces propositions furent agréées. L'on fit une treve de sept ans à commencer au 1 de mai 1424. & l'on arrêta le mariage du Roi d'Ecosse avec Jeanne de Sommerset sœur du Duc de ce nom & niece du Duc d'Excester & de l'Evêque de Winchester, oncle du feu roi Henri V. Ces articles ainsi arrêtés, Jacques fut conduit sur les frontieres d'Ecosse & mis en parfaite liberté au commencent de mars 1424.

XXVII. Brouilleries entre le Duc de Glocester d'une part & les Ducs de Brabant & de Bourgogne de l'autre *an.* 1424. *Monstrel. &c.*

Les affaires du roi Charles VII. étoient alors en un état pitoyable, & les Anglois se voyoient sur le point de se rendre maîtres de toute la France, lorsque la mésintelligence se mit entre le Duc de Glocester d'une part, & les Ducs de Brabant & de Bourgogne de l'autre, comme nous l'avons dit ailleurs. Cette discorde eut de grandes influences sur les affaires publiques & causerent un grand dérangement dans celles des Anglois,

pendant qu'elles donnerent le branle au rétablissement de celles du roi Charles VII. qui gagna le comte de Richemont frere du Duc de Brétagne, & sépara les deux freres du parti des Anglois.

Un autre différend, qui eut encore de fâcheuses suites en Angleterre, fut celui du Duc de Glocester & de l'Evêque de Winchester. La chose fut poussée assez loin. Le Duc de Glocester forma des accusations contre le Prélat, qui furent portées au parlement. L'Evêque fut déclaré innocent & ils se réconcilierent, du moins à l'extérieur. Il fut convenu que le Prélat passeroit en France, & on lui permit de solliciter le chapeau de cardinal qui lui fut effectivement envoyé quelques tems après en 1427.

XXVIII. Siege d'Orléans. Journée des harangs. an. 1428.

Cependant la guerre continuoit entre les deux partis des Anglois & des François. Les Anglois avoient formé le siege d'Orléans dès le 12 ou 15 d'octobre 1428. L'hiver s'étoit passé sans qu'ils y fissent de grands progrès. Le Duc de Bedfort fit partir de Paris un convoi de poissons salés pour le siege dans le carême de l'an 1429. Le roi Charles résolut d'enlever ce convoi & le fit attaquer par le Comte de Clermont, à la tête de trois mille hommes le douze de février à sept heures du matin. Fulstoff, qui conduisoit le convoi, ayant eu avis de la marche des François se rangea derriere ses chariots & soutint le premier choc des François avec tant de vigueur & leur tira un si grand nombre de traits qu'il les mit en désordre, puis ouvrant ses chariots donna sur eux & en fit un grand carnage. Ce combat fut nommé la journée des harangs. Nous avons vu ailleurs l'histoire de la Pucelle d'Orléans, & la maniere dont elle fit lever le siege d'Orléans & conduisit le roi Charles à Rheims où il se fit couronner, & le changement que cette Héroïne apporta aux affaires du roi Charles.

XXIX. Croisade contre les hussites. an. 1429. Spond. act. public. t. X. p. 419.

Cependant le Cardinal de Winchester étoit retourné en Angleterre, & y reçut du Pape une bulle qui l'établissoit son légat en Allemagne & général contre les hérétiques de Boheme. Il demanda au Roi & à son conseil de faire publier la croisade, avec pouvoir de lever en Angleterre cinq cens lances & cinq mille archers, & de nommer les généraux & les officiers de cette armée pour agir contre les hussites. On limita le nombre de troupes qu'il devoit lever à cent cinquante lances & deux mille cinq cens archers; on établit que personne ne seroit cottisé, mais que chacun donneroit ce qu'il jugeroit à propos pour la croisade; que le Cardinal nommeroit les commandans des troupes, mais que le Roi leur donneroit leurs commissions; qu'on n'enrôleroit pour la croisade aucuns des soldats qui servoient en France; qu'on donneroit au conseil des sûretés pour le retour de ces troupes; que les sommes

qui seroient données, seroient mises entre les mains de certains commissaires nommés par le conseil. Presqu'en même tems la nouvelle étant venue en Angleterre de la bataille de Patay perdue par les Anglois, le Cardinal de Winchester s'engagea de servir en France sous le Duc de Bedfort avec les troupes de la croisade, à condition qu'elles ne seroient à aucun siege.

Act. public. t. X. p. 422.

XXX. Couronnement du Roi d'Angleterre à Paris. *an.* 1430.

Le roi Charles, après s'être fait sacrer à Rheims, continuoit ses conquêtes avec une rapidité étonnante. Le Duc de Bedfort, étonné de ses grands progrès, écrivit en Angleterre qu'il étoit important que le jeune roi Henri passât incessamment en France pour s'y faire couronner. Il fut résolu de lui faire passer la mer; mais auparavant on conclut de faire couronner le Roi d'Angleterre. La cérémonie s'en fit le 6 de novembre 1429. Il partit d'Angleterre le 24 d'avril 1430. & ne fut sacré dans la cathédrale de Paris que le dix-sept de décembre de la même année. Il repassa en Angleterre au commencement de l'an 1432. Nous n'entrons pas dans le détail de ce qui se passa alors en France, parce que nous en avons déja parlé ailleurs.

Le Duc de Bourgogne fit enfin sa paix avec le roi Charles en 1433; & le Connétable de Richemont se rendit maître de Paris en 1436. Le Duc de Bourgogne résolut la même année de faire le siege de Calais; mais il n'y réussit pas, ses troupes l'abandonnerent malgré lui. En 1437. Jacques I. roi d'Ecosse fut tué dans son lit par des assassins que le Comte d'Atolh son oncle avoit apostés. Son fils Jacques II. lui succéda, âgé de sept ans, sous la tutelle de Jeanne de Sommerset sa mere. En France, la guerre continuoit & l'on prenoit & reprenoit l'un sur l'autre diverses places. On fit même en 1439. & en 1441. plusieurs propositions de paix qui ne furent acceptées ni de part ni d'autre. Enfin en 1444. on conclut à Tours une treve pour deux ans, à commencer le 7 de juillet 1444. & finir le 1 d'avril 1446. & nous finirons ici l'histoire d'Angleterre.

V. act. publ. t. X. p. 683. 685. 718.

Act. public. t. XI. p. 54.

XXXI. Affaires d'Espagne. *an.* 1406. Jean II. roi de Castille. *Marian. l. xix. c.* 14. 15. 17.

An. 1407.

En Espagne, le jeune roi Jean II. du nom succéda à son pere Henri de Castille en 1406. Il n'avoit que vingt-deux mois à la mort du Roi son pere, & sa minorité fut traversée par une infinité de divisions & de factions qui se succédoient les unes aux autres. Le roi Henri par son testament avoit laissé la régence du royaume à la Reine son épouse & au prince Ferdinand son frere. Nous avons vu ailleurs que les grands avoient déféré la couronne à celui-ci, & que, par une modération & un désintéressement qui a peu d'exemples, il l'avoit refusée. Le jeune roi Jean fut donc reconnu d'un commun consentement de toute la Castille. Peu de tems après le prince Ferdinand se rendit à Ségovie auprès de la

Reine douairiere mere du Roi. On y assembla la noblesse & on y résolut de faire la guerre aux Maures du royaume de Grenade, contre lesquels on venoit de remporter quelques avantages. Pendant le mois de février 1407. on continua les hostilités pendant la campagne & on battit les Maures par terre & par mer, & on leur enleva quelques villes. Le prince Ferdinand étoit tombé malade, & ne put agir que vers le mois de septembre. Il assiégea & prit Zahara & quelques autres places de moindre conséquence. 1407.

On s'assembla de nouveau au commencement de l'an 1408. pour délibérer sur les moyens de pousser la guerre contre les Maures, qui au mois de février avoient assiégé Alcandete. Mais ils furent obligés de lever le siege pour arrêter le cours des ravages que les Espagnols faisoient dans leur pays. Ils demanderent une treve qui leur fut accordée pour huit mois. Ce qui n'empêcha pas qu'on ne continuât à lever l'argent nécessaire pour continuer la guerre. Sur ces entrefaites mourut Mahomet roi de Grenade, empoisonné, dit-on, par une chemise infectée d'un venin très-subtil. Son frere, qui étoit depuis long-tems dans les liens, en fut tiré pour être placé sur le trône de Grenade. Il envoya d'abord demander la prolongation de la treve au Roi de Castille & lui offrit de riches présens en chevaux, en épées, en toiles de cotton, en raisins secs, en dattes de palmier, en amandes, selon le goût de leur nation.

XXXII. Mort de Martin roi de Sicile. ann. 1409. *Marian. l. xix. c. 19.*

Martin roi de Sicile étant mort à Cagliari en Sardaigne le 25 de juillet 1409. à la fleur de son âge & sans enfans, le royaume de Sicile fut réuni à celui d'Arragon, & Martin roi d'Arragon, pere de ce jeune Prince, lui succéda dans le royaume de Sicile. Comme il étoit vieux & infirme, & qu'il prévoyoit qu'après sa mort il y auroit de grandes difficultés sur la succession à ces deux états à cause du grand nombre de prétendans, il prit la résolution, quoiqu'âgé de soixante ans, de se remarier, dans l'espérance d'avoir un fils qui succédât à ses états. Il épousa donc Jeanne d'Arragon-Prade princesse du sang royal, très-capable d'avoir des enfans, mais bientôt après il fut saisi d'une fievre violente qui le conduisit au tombeau. Aussi-tôt après sa mort, les états d'Arragon s'assemblerent à Sarragosse & déclarerent qu'ils entendoient que tous les prétendans au royaume fournissent les raisons sur lesquelles ils s'appuyoient, & qu'on nommeroit des commissaires pour les examiner. La succession dont il s'agissoit, comprenoit les couronnes d'Arragon, de Valence, de Sardaigne, de Sicile & de Catalogne, & les prétendans étoient le Comte d'Urgel, le Duc de Pegnafiel, le Roi de Naples, le Duc d'Anjou, le Comte de Luna & le Duc de Gandie. 1410.

XXXIII. Ferdinand roi d'Arragon. an. 1412. Marian. l. xx. c. 1. 2. 3. 4.

Les arbitres au nombre de neuf examinerent le droit des parties pendant deux ans entiers, & enfin se déterminerent en faveur de Ferdinand infant de Castille, duc de Pégnafiel, qui avoit si généreusement refusé la couronne de Castille, qui lui étoit offerte au préjudice du roi Jean son neveu. Ainsi il fut déclaré roi d'Arragon, de Sicile, de Valence, de Sardaigne & prince de Catalogne au mois de mai de l'an 1412. Il étoit alors à Brens, mais il se rendit en diligence à Sarragosse. Il étoit âgé de trente-deux ans, bienfait, aimable, gracieux, & il fut reçu avec une joie universelle, même par le Duc de Gandie & le Comte de Luna ses concurrens. Le Duc d'Anjou fit ses protestations, mais le Comte d'Urgel prit les armes & s'empara de plusieurs places en Catalogne. Il fut bientôt réduit au devoir par le nouveau Roi, qui, outre les forces de son royaume d'Arragon, disposoit encore de celles du royaume de Castille sous la minorité du roi Jean son neveu. Ferdinand reprit toutes les places dont il s'étoit saisi, &
1413. l'assiégea dans Balaguier lui & l'infante Isabelle sa femme. Celle-ci sortit de la ville, se rendit dans le camp du Roi, le reconnut pour souverain & lui demanda la vie de son mari, Le Roi accorda à cette Princesse, qui étoit sa tante, tout ce qu'elle demandoit.

Le Comte d'Urgel sortit ensuite de la ville & vint baiser la main du nouveau Roi : mais Ferdinand fut obligé par raison d'état de confisquer tous ses biens & de le condamner à une prison perpétuelle avec la Comtesse sa mere, qui l'avoit excité à lui contester la couronne d'Arragon. Il se fit couronner solemnellement à Sarragosse; mais il ne jouit pas longtems de son royaume, étant mort le 2 d'avril 1416. à l'âge de trente-six ans, laissant plusieurs enfans de la reine Eléonore sa femme : l'ainé, nommé Dom Alfonse, lui succéda.

Marian. l. xx. c. 5. 8.

XXXIV. Brouilleries dans le royaume de Castille. an. 1420. Marian. l. xx. c. 11.

Le jeune Roi de Castille étant parvenu à l'âge de majorité, qui est de quatorze ans, se fit reconnoître pour majeur dans une grande assemblée tenue à Madrid en 1420. On lui donna pour conseil l'Archevêque de Tolede & trois autres seigneurs distingués par leur sagesse & leur conduite. Le Roi étoit d'un caractere doux & facile, peu ferme & peu constant dans ses résolutions, aimant les exercices de divertissement, & même les lettres & la conversation des savans; mais du reste peu solide & passant d'un moment à l'autre de la bonté à la colere, de la guerre à la paix, peu capable d'application sérieuse, même dans un âge plus avancé. La Reine sa mere le fit arrêter & enfermer à Valladolid dans une maison près de l'église de S. Paul, où il demeura pendant six ans & jusqu'à la mort de sa mere, sans aucun commerce avec les grands du royaume, ensorte qu'il ne les connoissoit pas même; l'objet

de la Reine en cela étoit d'écarter les seigneurs qui auroient pu la troubler dans le maniement des affaires & causer quelques troubles dans l'état.

Une éducation si peu digne d'un grand prince ne contribua pas peu à le rendre peu sociable, & à diminuer le respect que ses sujets devoient avoir pour lui. Henri prince des Asturies, fils du roi Henri de Castille & époux de Catherine fille du Duc de Lancastre, forma la résolution d'enlever le Roi, & il en vint à bout le 12 de juin 1420. Ce ne fut que pour mettre ce Prince dans une espece de prison, où il ne lui laissoit presqu'aucune liberté, s'étant lui-même rendu maître absolu du gouvernement. Les autres seigneurs ne le purent voir sans indignation. Ils commencerent à faire des assemblées & à prendre des mesures pour tirer le Roi de cette espece de servitude où il étoit réduit. Jean combla d'honneur Alvare de Lune qui devint son favori. Il lui donna l'épée de connétable, le comté de S. Etienne, plus de six villes & de soixante & dix forteresses. Sa grande faveur fut une des principales causes des troubles & des guerres qui désolerent la Castille sous le regne du roi Jean.

Ce Prince tenoit sa cour à Talavera. En étant un jour sorti, comme pour prendre le divertissement de la chasse, il se sauva à Monblanc qui est une forteresse située à-peu-près à distance égale de Talavera & de Tolede. Alvare de Lune fut le compagnon & l'auteur de cette retraite qui se fit le 29 de novembre 1420. Aussi-tôt Henri accourut & forma le siege de cette forteresse; les seigneurs s'assemblerent pour défendre la personne du Roi. Henri leva le siege le quatre de décembre & se retira à sa terre d'Ocano, & le Roi s'en retourna à Talavera.

Quelque tems après le Roi voulut ôter à Henri le duché de Villena & quelques autres choses qu'il lui avoit données. Celui-ci outré de colere, s'avança en armes jusqu'à Arevalo où le Roi étoit. L'on étoit dans l'attente d'une bataille, mais la reine Eléonore mere de Henri, fit tant qu'on mit bas les armes. Le Roi convoqua ensuite une assemblée à Madrid pour le commencement de l'an 1422. Henri prince des Asturies & Garcias Manrique s'y rendirent, & y furent arrêtés & mis dans les liens par ordre du Roi dans la forteresse de Mora. On leur fit leur procès, & ils furent condamnés comme ennemis publics & comme ayant complotté avec les Maures de leur livrer les terres des chrétiens. Plusieurs seigneurs furent enveloppés dans leur disgrace, & Alvare de Lune profita de leurs dépouilles. Le Prince des Asturies ne fut mis en liberté qu'en 1425. & l'année suivante Alvare de Lune fut disgracié & rétabli en 1427. C'est ainsi que se passa le regne du roi Jean, dans de continuelles vicissitudes.

1421.

XXXV. Mort du roi Jean. *Marian. l. xx. c.* 12. 1454.

Ce Prince mourut à Valladolid au mois de juillet en 1454. âgé de cinquante ans. Il avoit épousé l'infante d'Arragon Marie sa cousine germaine, dont il eut Henri prince des Asturies. Marie étant morte en 1444. il se remaria en 1447. à Isabelle fille de Jean de Portugal, dont il eut une fille, nommée Isabelle en 1451. & Alfonse né en 1453.

Il eut pour successeur Henri son fils-aîné sous le nom de Henri IV. surnommé l'Impuissant. On commença principalement sous le regne du roi Jean II. & vers l'an 1420. à fonder en Espagne un grand nombre de colleges pour y élever la jeunesse. Les Arragonnois, de même que les Portugais, commencerent aussi alors à chercher & à découvrir de nouvelles terres au-delà des mers, & à ouvrir de nouvelles routes pour naviger aux Indes, à la Chine & dans le fond de l'Asie ; ce qui donna lieu à ces fameuses découvertes que l'on fit d'une quatrieme partie du monde quelque tems après.

XXXVI. Mort de Ferdinand roi d'Arragon. *an.* 1416. Alfonse lui succede.

En Arragon le roi Ferdinand, qui avoit été reconnu roi de ce royaume en 1412. & qui par ses excellentes qualités faisoit les délices & le bonheur de son peuple, mourut de la pierre le 2 avril 1416. âgé de trente-sept ans. Il étoit fils de Jean I. roi de Castille & d'Eléonore d'Arragon. Il avoit épousé en 1373. Eléonore de Castille comtesse de Pegnafiel & d'Alburquerque, dont il eut, 1°. Alfonse V. du nom roi d'Arragon. 2°. Jean II. du nom. 3°. Henri d'Arragon tige des Ducs de Ségorbes. 4°. Pierre, mort sans alliance au siege de Naples le 17 d'octobre 1438. 5°. Jean grand maître de l'ordre de Calatrave, mort jeune en 1416. 6°. Marie qui épousa en 1418. Jean II. du nom roi de Castille. 7°. Eléonore mariée en 1428. à Edouard roi de Portugal.

Alfonse fils de Ferdinand, fut surnommé le Sage & le Magnanime, & jouit paisiblement du royaume d'Arragon. Il n'avoit qu'environ vingt ans, lorsqu'il commença à régner. Il fut vaincu dans le combat naval qui se donna près de l'Isle de Ponce, & y fut fait prisonnier le 5 d'août 1435. Mais ayant été mis en liberté, il s'empara du royaume de Naples le 2 de juin 1441. sous prétexte de l'adoption de la reine Jeanne II. du nom. Ce fut un des plus grands Princes de son siecle, & nous aurons occasion d'en parler plus d'une fois dans le cours de cette histoire. Il épousa le 12 de juin 1415. Marie de Castille fille-aînée de Henri III. du nom, roi de Castille, dont il n'eut aucun enfant, mais il eut trois enfans naturels ; 1°. Ferdinand qui fit la branche des derniers rois de Sicile. 2°. Marie qui épousa Leonet d'Est, marquis de Ferrare. 3°. Eléonore mariée à Marin de Marzano, prince de Rossano & duc de Tesse. Le roi Alfonse mourut à Naples dans le Château-Neuf le 22 juin

1458. âgé de soixante-quatre ans, après en avoir régné quarante-deux. Il eut pour successeur dans le royaume d'Arragon Jean II. du nom, duc de Pegnafiel, second fils de Ferdinand IV. roi d'Arragon.

Les affaires du royaume de Hongrie, depuis l'élévation du roi Sigismond à l'empire, ont une si grande liaison avec celles d'Allemagne & de Boheme, qu'il est presqu'impossible de les en séparer. Nous ne laisserons pas de donner ici le précis de ce qui regarde la Hongrie en particulier, nous réservant de traiter ce qui regarde la Boheme, par rapport aux hussites, dans l'histoire ecclésiastique.

XXXVII. Affaires de Hongrie. Sigismond roi de Hongrie élu empereur. *an.* 1410. *Bonf. an.* 1415. *Decad.* 3. *l. iij. p.* 397.

Le premier objet qui se présente est la guerre de Bosnie, commencée en 1415. à l'occasion de la révolte d'Hernoia duc de Spalatro. Ce Seigneur, après avoir demeuré assez longtems fidele à Sigismond, se révolta contre lui & fit alliance avec les Turcs, qui lui envoyerent des troupes de cavalerie & d'infanterie, avec lesquelles il fit des courses aux environs, pillant & ravageant les bourgs & les campagnes. Les gouverneurs que Sigismond avoit laissés en Hongrie pour la défendre, pendant qu'il étoit occcupé à assembler le concile de Constance & à terminer la grande affaire du schisme d'Occident, leverent des troupes & marcherent contre la Bosnie, & livrerent la bataille aux Bosniens & aux Turcs. Au fort de la mêlée, les ennemis qui avoient posté des hommes sur les hauteurs voisines, firent crier de toutes parts que les Hongrois étoient battus & prenoient la fuite. Ceux-ci qui combattoient encore, crurent trop légérement que leurs compatriotes étoient mis en déroute, s'y mirent eux-mêmes & abandonnerent la victoire aux Bosniens. Leur camp fut pillé & leurs principaux chefs furent tués ou faits prisonniers.

Vers le même tems deux seigneurs proches parens en Valachie, savoir, Duan & Merchés, s'étant brouillés, Duan qui étoit le plus foible, appella les Turcs à son secours. Merchés, pour les empêcher de ravager la Dace, qui comprenoit alors une grande partie de la haute Hongrie, eut recours au roi Sigismond, qui lui envoya des troupes sous le commandement du général nommé Losonce. Ils livrerent la bataille aux Turcs, & Losonce ayant été tué dans la mêlée, les Valaques prirent la fuite & firent une grande perte. Les Turcs, devenus les plus forts dans ce pays, y commirent toutes sortes de ravages; & en auroient fait bien d'avantage, s'ils n'avoient été réprimés par un général nommé Nicolas, fils de Pierre Macédonien.

Mahomet I. étoit alors sultan des Turcs, & passoit pour le plus grand capitaine de son tems. Ayant fait la conquête de la

XXXVIII. Ravages des Turcs en Hon-

grie. *an.* 1420. *& seq. Bonfin. Decad.* 3. *l. iij. p.* 398. *& seq.*

Bosnie supérieure, il en donna le gouvernement à un nommé Ikach, qui porta la terreur & la désolation dans tous les environs. Nicolas, dont on vient de parler, marcha contre lui & lui livra la bataille. Ikach l'ayant apperçut près de lui, piqua son cheval pour le percer; Nicolas le renversa de son cheval, lui mit le pied sur la gorge & le tua. Les Turcs l'ayant vu renversé, prirent la fuite. Nicolas envoya au roi Sigismond les étendards & ce qu'il y avoit de plus riche dans les dépouilles. Les Turcs revinrent quelque tems après, & Nicolas, quoique beaucoup plus foible, se disposa à lui faire tête; mais il suppléa par la ruse ce qui lui manquoit par le nombre. Il fit monter à cheval tous les paysans des environs, & leur donna des trompettes & des tambours, avec ordre d'approcher des ennemis en flanc & avec de grands cris, pendant qu'il les attaqueroit de front avant le jour avec ses troupes disciplinées. Les Turcs étourdis de ce grand bruit qu'ils entendoient de tous côtés, croyant que toutes les forces de la Hongrie venoient fondre sur eux, furent mis en déroute & abandonnerent leur camp. Ils perdirent beaucoup de monde dans cette occasion, & l'armée de Nicolas s'enrichit de leurs dépouilles.

Pendant que l'empereur Sigismond étoit absent de son royaume de Hongrie, on y vit des révoltes assez fréquentes de paysans, qui, sous prétexte de liberté, soulevoient les peuples de la campagne contre la noblesse & causoient de grands désordres dans le pays. On vit successivement trois de ces chefs de parti, Blaise, Antoine & Martin, hommes de la lie du peuple, qui prirent les armes & allumerent une espece de guerre civile dans la Hongrie; mais comme leurs armées étoient sans exercice, sans bonnes armes & sans discipline, ils furent bientôt dissipés par la noblesse.

XXXIX. Mort de l'empereur Sigismond. *an.* 1437. *Bonfin. l. iij. p.* 405. 406.

L'empereur Sigismond roi de Hongrie étant tombé dangéreusement malade de paralysie à Prague en 1436. l'impératrice Barbe son épouse proposa aux grands de Boheme, après la mort de l'Empereur son mari, de se marier au roi de Pologne, à condition qu'ils la reconnoîtroient pour Reine de Boheme, à l'exclusion d'Albert duc d'Autriche, gendre de Sigismond. Nous avons déja parlé de ce complot dans la vie de l'empereur Sigismond. Après la mort de ce Prince, son corps fut rapporté de Znoia en Moravie, où il étoit mort, à Presbourg, delà à Bude & enfin à Varadin, où il fut enterré. On amena avec lui l'impératrice Barbe, qui étoit dans les liens à cause de la conspiration dont on a parlé.

XL. Albert d'Autriche roi de

Albert duc d'Autriche, gendre de Sigismond, fut reconnu & proclamé roi de Hongrie avec la princesse Elisabeth son épouse,

à Albe-Royale le premier jour de l'an 1438. Il fut de même reconnu & proclamé roi de Boheme le six de mai de la même année. Peu de tems après il arriva à Bude une grande sédition à l'occasion de la mort d'un grand seigneur de Hongrie, nommé Jean Euthués, qui demeuroit dans cette ville, & que les Allemands prirent secrétement dans sa maison & le jetterent dans le Danube enfermé dans un sac de cuir, parce qu'ils le trouvoient toujours opposé à leurs entreprises contre les Hongrois naturels qui demeuroient dans la même ville; les Allemands faisant tous leurs efforts pour les priver du droit d'avoir à l'alternative leur préteur ou leur juge. Huit jours après que Jean eut été noyé, son corps fut rejetté sur le bord du Danube, & on le vit couvert de plusieurs plaies. Le peuple en accusa d'abord les Allemands, prit les armes & fit main-basse sur tout ce qu'il trouva de personnes de cette nation, pillant & tuant ce qu'ils rencontroient. Il y avoit alors à Bude deux saints religieux de S. François, Jean Capistran & Jacques. Ils prirent la croix du Sauveur, & sortant de l'église de S. Jean, avec les prêtres de la même église, ils vinrent au milieu des séditieux, les conjurerent, au nom de leur Sauveur & de leur Juge, d'épargner le sang chrétien; mais ces emportés n'en devinrent que plus furieux, disant que Jesus-Christ même étoit venu à leur secours. Ils ne cesserent de tuer que lorsqu'ils furent rassasiés de sang.

Hongrie & de Boheme. an. 1438. Bonfin. l. iv. Decad 3. p. 409. &c.

XLI. Sédition en Boheme. Casimir frere du roi de Pologne créé roi de Boheme. an. 1438. Bonfin. Decad. 3. l. iv.

En Boheme, lorsqu'il fut question de proclamer roi Albert d'Autriche, ceux qui avoient été du parti de l'impératrice Barbe, demanderent à Albert qu'il mît cette Princesse en liberté, & qu'il leur accordât quelques autres graces. Albert leur répondit qu'il ne pouvoit rien changer à ce qui avoit été ordonné & accordé par l'empereur Sigismond son beau-pere. Sur cette réponse ces seigneurs assemblerent ceux de leur parti, dont la plûpart étoient hussites, & envoyerent en Pologne demander pour roi de Boheme Casimir frere de Vladislas roi de Pologne, qui n'étoit alors âgé que de treize ans. Albert fit tout ce qu'il put & auprès du Roi de Pologne, pour le détourner du dessein de soutenir les rebelles de Boheme, & auprès des seigneurs qui avoient demandé Casimir, pour les détourner de cette résolution, qui alloit attirer la guerre civile dans leur pays. Il ne gagna rien ni sur le roi Vladislas, ni sur les rebelles de Boheme. Albert fit son entrée dans Prague & y fut couronné avec les solemnités ordinaires, comme nous l'avons vû ailleurs dans la vie de ce Prince comme empereur.

Mais les rebelles ne quitterent pas les armes; ils reçurent quelque cavalerie de Pologne, formerent une armée d'environ quatorze mille hommes. Le roi Albert en assembla environ trente

mille, avec lesquels il assiégea Thabor, qui étoit la principale place des ennemis, & d'une situation très-avantageuse. Après avoir demeuré quelque tems devant la ville, comme les rebelles s'obstinoient à ne vouloit pas accepter la bataille, il se retira à Prague; & les Polonois se retirerent de même dans leur pays. Le Roi de Pologne venoit au secours des siens avec une armée par la Silésie; mais ayant appris leur retour, il revint aussi dans son royaume. Le roi Albert, ayant laissé pour gouverner la Boheme Ulric comte de Cilie, marcha contre Gortice capitale de Silésie. Le Pape ayant envoyé son légat pour procurer la paix entre les deux Rois, on indiqua une assemblée à Wladislaw, où l'on ne put rien conclure à cause d'une chûte d'Albert qui le rendit boiteux pour tout le reste de sa vie.

XLII. Prise de Synderic par les Turcs. *an.* 1439. *Bonfin. l. iv. p.* 414.

Cependant les Turcs firent irruption dans le pays des Rasciens & assiégerent la ville de Synderic. George despote ou prince du pays, ne se sentant pas assez fort pour leur résister, se retira en Hongrie avec les seigneurs & les évêques du pays, & quelques-uns de ses enfans, n'en laissant qu'un pour défendre la ville dont on vient de parler. Le roi Albert, informé du péril de ses Alliés, s'avança avec une armée & se campa entre le Tybisque & le Danube. Les Turcs voyant le secours si près d'eux, firent de si grands efforts qu'enfin ils emporterent la ville de Synderic ou de S. André au mois d'août; ils prirent & aveuglerent le fils & le frere du Despote, & firent épouser au sultan Amurath une des filles du même Despote. Tout ce qui se trouva dans la ville fut passé au fil de l'épée. Après cette expédition les Turcs se retirerent; & le roi Albert tomba malade & mourut de la maniere dont nous avons dit ailleurs.

XLIII. Prise de Thessalonique par les Turcs. *an.* 1439. *Bonfin. l. iv. p.* 414.

Amurath, après la prise de Synderic, s'attacha au siege de Thessalonique, persuadé que s'il pouvoit s'en rendre maître, il lui seroit aisé de conquérir toutes les côtes de la Grece. Il employa à ce siege toutes ses forces, & enfin emporta la ville. Delà il porta la guerre dans l'Etolie & dans l'Epire, & y fit des ravages si effroyables, qu'il contraignit les peuples qui ne voulurent pas se soumettre à sa domination, de sortir du pays & de venir chercher une retraite en Italie, où ils s'établirent & rebâtirent d'anciennes villes qui étoient ruinées ou presque dépeuplées.

XLIV. Division en Boheme & en Hongrie pour la succession à la couronne. 1439.

La division qui survint dans la Hongrie & dans la Boheme après la mort du roi Albert, favorisa les entreprises des infideles en affoiblissant les forces des chrétiens. On tint à Prague une grande assemblée le 24 de mai 1439. pour délibérer sur les affaires de l'état & pour savoir qui succéderoit à ce Prince. Un des plus dangereux disciples de Jean Hus, nommé Roquesane, qui

avoit été relégué en Grece, revint en diligence à Prague, & commença à déclamer publiquement contre le Pape, l'église de Rome, les cardinaux, le corps des évêques & des ecclésiastiques, en disant que toute l'église étoit tombée dans l'erreur & la corruption, & qu'il n'y avoit que les disciples de Jean Hus, qui en eussent conservé la pureté & la vérité. En même tems il distribuoit indifféremment la communion sous les deux especes, & excitoit les peuples à la révolte.

En Hongrie, la reine Elisabeth veuve d'Albert, étant demeurée enceinte, les grands du royaume assemblés de son consentement, résolurent d'appeller à la couronne Vladislas roi de Pologne, frere de Casimir, dont on a déja parlé, à condition qu'il épouseroit la Reine après ses couches; si elle avoit un fils, que l'enfant seroit reconnu Roi de Boheme & Duc d'Autriche, & que les autres fils qu'elle auroit dans la suite, seroient rois de Pologne & de Hongrie. Après qu'on eut pris cette résolution, on députa vers le roi Vladislas pour lui en porter la nouvelle; mais à peine ces députés étoient arrivés à Cracovie, qu'on leur annonça que la Reine étoit heureusement accouchée d'un fils le vingt-deux de février, & qu'on révoquoit tous les pouvoirs qu'on leur avoit donnés au sujet de la succession au royaume.

Les Députés qui étoient de la premiere noblesse, avoient été très-bien reçus par le roi Vladislas, qui différa quelques jours à leur donner audience, pour les laisser remettre de leurs fatigues; mais toute la ville & la cour savoient le sujet de leur voyage. Après avoir consulté ensemble, ils résolurent, malgré le désaveu qu'on leur avoit envoyé, de faire leur commission pour ne pas s'exposer à la risée publique.

XLV. Vladislas roi de Pologne est élu roi de Hongrie. an. 1440. *Bonfin. l. iv. &c. Dlug. l. xij. p. 719.*

En même tems étoient à Cracovie des ambassadeurs du sultan Amurath, qui offroient à Vladislas de l'argent & des troupes pour soutenir les Bohémiens révoltés contre Albert. Comme en chemin ils avoient appris la mort du roi Albert, ils demandoient que l'on reconnût Casimir pour roi de Boheme, & que Vladislas renonçât à l'alliance des Hongrois. Le Sénat répondit aux Ambasseurs d'Amurath, que par la mort du roi Albert, le sujet de leur ambassade ne subsistoit plus, puisqu'il n'étoit plus question de lui faire la guerre; & à l'égard de la Hongrie, que quand le roi Vladislas seroit en ce pays, ils pourroient lui proposer de faire alliance avec lui. Quant aux ambassadeurs du royaume de Hongrie, leur proposition fut reçue avec de grands applaudissemens, & en même tems Vladislas se mit en chemin avec son armée pour aller prendre possession de son nouveau royaume. Il y entra sans résistance & fut reconnu Roi par les seigneurs & par les prélats vers la Pentecôte de l'an 1440.

XLVI. Ladislas fils de l'empereur Albert roi de Hongrie. *ann.* 1440. *Bonfin. l. iv. &c.*

La reine Elisabeth eut beau se récrier sur son élection & refuser de l'épouser, il se maintint en possession d'une grande partie de la Hongrie, pendant qu'une plus grande partie reconnut pour roi le prince nouveau né Ladislas. Il fut amené avec sa mere à Albe-Royale & couronné roi dans les bras de sa mere, n'ayant encore qu'environ quatre mois, par le Cardinal archevêque de Strigonie. La mere fondoit en larmes & l'enfant jettoit de grands cris pendant cette cérémonie, comme si l'un & l'autre eussent prévu les tristes suites qu'elle devoit avoir. Ulric comte de Cilie fit pour le jeune Roi le serment ordinaire de conserver les loix & les privileges de la nation Hongroise, & les seigneurs mettant leurs mains sur la tête de l'enfant, lui jurerent obéissance & fidélité. Après la cérémonie la reine Elisabeth se retira avec son fils Ladislas dans la ville de Vissegrade comme dans un lieu de sûreté. On dit que la Reine enleva adroitement la couronne royale de S. Etienne, dont on se sert dans le couronnement des Rois, & qu'ayant fait refermer le trésor où on la gardoit, elle se retira avec son fils auprès de Frideric roi des Romains, & lui confia & la couronne & son fils; ce qui donna occasion à des dissentions & des guerres continuelles entre les Hongrois & les Allemands.

XLVII. Albert Duc de Baviere est élu roi de Boheme. *an.* 1440. *Bonfin. l. iv. p.* 420.

Les seigneurs de Boheme ayant appris ce qui s'étoit passé en Hongrie à l'égard du jeune roi Ladislas, envoyerent à la reine Elisabeth des ambassadeurs, pour la prier de députer à l'assemblée qu'ils avoient indiquée, des seigneurs pour y soutenir les intérêts du jeune Prince son fils. La Reine pria les ambassadeurs de Boheme de faire ensorte qu'on différât la tenue de la diete & qu'elle y enverroit au plutôt ses ambassadeurs. Malgré les intrigues & les oppositions des mécontens, la diete fut différée & les ambassadeurs de la Reine étant arrivés firent valoir, autant qu'ils purent, & les droits de l'enfant & les bienfaits de ses ancêtres. Toute-fois le grand nombre conclut à choisir un autre roi qui fût en état de défendre le royaume contre ses ennemis, & en même tems on choisit pour roi de Boheme Albert duc de Baviere; mais ceux qui étoient affectionnés à la reine Elisabeth, donnerent aussi-tôt avis de ce qui s'étoit fait à l'empereur Frideric, & le supplierent de prendre sous sa protection le jeune Roi de Hongrie & de lui servir de tuteur. Frideric écrivit incontinent au Duc de Baviere pour le détourner d'accepter les offres des Bohémiens. Albert dans cette occasion donna des preuves d'un désintéressement & d'une modération très-rares, en refusant le royaume qu'on lui offroit, & ce refus lui fit plus d'honneur que ne lui en auroit fait la couronne de Boheme.

Les Bohémiens n'ayant pu gagner Albert, prierent l'empereur Frideric de prendre le gouvernement de leur royaume en qualité de tuteur du jeune Ladislas. Il leur promit qu'au retour d'un voyage qu'il devoit faire à Aix-la-Chapelle pour y recevoir la couronne de Roi des Romains, il pourvoiroit aux affaires de Boheme. Au retour ils revinrent lui faire de nouvelles instances, & quelques-uns lui proposerent de renoncer au titre de tuteur & de prendre celui de roi. Il refusa l'un & l'autre, disant qu'il ne vouloit pas usurper le royaume d'un pupille, ni se charger du gouvernement de la Boheme, qu'on ne pouvoit gouverner qu'à grands frais, ni trouver les fonds pour subvenir à ces frais sans fouler les peuples; qu'ainsi il leur laissoit à eux-mêmes la régence de ce royaume sous la minorité du jeune roi Ladislas. Sur cette réponse de l'Empereur on choisit deux régens, l'un nommé Ptarscon zélé pour le parti des hussites & des factieux; & l'autre, nommé Mainard zélé catholique. Ils gouvernerent pendant quelque tems avec assez d'union, du moins il n'y eut point de rupture éclatante, quoique tous deux soutinssent fortement leur parti. XLVIII. Albert refuse le royaume de Boheme. L'on y choisit deux gouverneurs. 1440. *Bonfin. l. iv. p. 421. 422.*

Quelque tems après Ptarscon mourut & laissa par sa mort à Mainard une telle autorité, qu'il gouvernoit presqu'absolument toute la Boheme. La faction qui lui étoit opposée choisit pour remplacer Ptarscon, un nommé George Pogiebrac, homme en grande réputation de sagesse & de valeur, & lui persuada de s'emparer de Prague & de renverser l'autorité de Mainard. Ils convinrent ensemble de mettre le feu à un certain quartier de la ville, & pendant que la plus grande partie du peuple seroit occupée à éteindre l'embrasement, d'ouvrir une porte de Prague à Pogiebrac. La chose fut exécutée selon ce projet, & Pogiebrac étant entré dans la ville, fit main-basse sur tous ceux qu'il trouva les armes à la main. Mainard fut arrêté & mis en prison dans la citadelle. La faction hussite ayant pris le dessus, le royaume demeura pendant quelque tems en paix.

Cependant la reine Elisabeth ayant mis en sûreté son fils le jeune roi Ladislas en Allemagne, revint en Hongrie où elle trouva les esprits du peuple changés à son avantage; car Vladislas roi de Pologne, qui étoit un des princes les plus accomplis qu'on connût, avoit tellement gagné les Hongrois par ses manieres douces & polies, par sa justice, sa sagesse & sa valeur, que non seulement les peuples, mais les seigneurs même les plus attachés à la Reine, se déclarerent pour lui, & en particulier Nicolas Vilach ban ou prince de Croatie, & Jean Huniade célebre dans la haute Hongrie par ses grandes richesses, par sa puissante XLIX. Vladislas roi de Pologne est aussi roi de Hongrie. ann. 1441. *Bonfin. l. iv. p. 422.*

parenté & sur-tout par son extrême expérience dans les armes. Il étoit né d'un pere Valaque & d'une mere Grecque, & s'étoit déja acquis une grande réputation dans la conduite des armées. Ce grand homme joignoit aux vertus militaires une grande douceur, beaucoup d'affabilité, de modération, de piété, de libéralité, de grandeur d'ame. Son vrai nom étoit Jean Torvin. Il prit le surnom de Huniade, d'une terre de ce nom, dans laquelle il bâtit une forteresse presqu'imprenable par sa situation. Enfin étant parvenu à la dignité de vaivode de Transilvanie, il se déclara pour le roi Vladislas contre la reine Elisabeth & sa grande autorité attira dans le même parti une nombreuse noblesse.

Le tems fixé pour le couronnement du nouveau Roi Vladislas étant arrivé, les prélats & les seigneurs des deux partis se trouverent à Bude. Lorsque Denis cardinal & évêque de Strigonie, qui avoit baptisé le jeune roi Ladislas fils d'Albert, & Ladislas Gara gouverneur de Vissegrade furent entrés dans la forteresse, on en ferma les portes & on ne leur permit pas d'en sortir, qu'ils n'eussent fait serment de fidélité au Roi Vladislas & qu'on ne lui eût remis les clefs du trésor de Vissegrade, où l'on gardoit la couronne royale du roi S. Etienne. Lorsqu'on eut ouvert ce trésor, on y trouva tout ce qui y devoit être, hors cette couronne, qui, comme on l'a dit, en avoit été soustraite par Elisabeth. La chose ayant été divulguée, causa un grand trouble dans le pays & excita de grands murmures contre la Reine. On résolut toute-fois d'aller à Albe-Royale pour y couronner Vladislas; & au défaut de la vraie couronne de S. Etienne, on en prit une autre qui avoit été mise sur son tombeau, & l'on s'en servit dans cette cérémonie.

L.
Guerre civile en Hongrie. *an.* 1441. 1442. *&c.*
Bonfin. l. iv. p. 424. & seq. P. Callimac. de pugna Varn. t. 1.

Les suites de cette affaire furent terribles. On reconnoissoit en Hongrie deux Rois. La noblesse, les prélats, les peuples étoient partagés. On n'écoutoit ni l'autorité des loix, ni la voix des magistrats. Tout se faisoit par violence & chacun se rendoit justice à lui-même. On en vint jusqu'à la guerre civile. Les deux partis, celui du jeune Ladislas & celui du roi Vladislas de Pologne, eurent chacun leurs chefs & leurs armées. Celle du jeune roi Ladislas avoit pour commandant Ladislas Gara & quelques autres seigneurs. L'armée du Roi de Pologne étoit commandée par Jean Huniade vaivode de Transilvanie & par Nicolas Vylac ban de Bosnie. Ils en vinrent bientôt aux mains près du monastere de Zegzardom. Ladislas Gara ayant été obligé de céder, le reste de l'armée qu'il commandoit se mit en fuite & gagna les forêts voisines. Les vainqueurs prirent & pillerent le camp des ennemis. Ils

Ils revinrent ensuite à Bude où ils furent reçus comme en triomphe. Voilà ce qui se passoit dans la basse Hongrie, où le parti de Vladislas devint bientôt dominant.

La haute Hongrie, comme voisine de l'Autriche, se soutint plus longtems dans l'obéissance du jeune Ladislas. Thomas Zeech frere de Denis archevêque de Strigonie, qui étoit gouverneur de Komore, place extrêmement forte, se mit à la tête du parti du jeune roi Ladislas, & commença à faire le ravage dans tout le pays qui obéissoit à Vladislas. Il vint même jusqu'à la vieille Bude, qui est comme le fauxbourg de la nouvelle, & y mit le feu. Le Roi de Pologne, qui étoit enfermé dans Bude, voyoit ces ravages sous ses yeux, sans oser sortir de la ville, de peur qu'en son absence il ne s'y excitât quelque soulévement en faveur du jeune Ladislas. Après ces expéditions Thomas se rendit à Strigonie.

Le roi Vladislas l'y suivit avec son armée & mit le siege devant la ville. Le Cardinal archevêque, homme plein de religion, qui ne voyoit qu'avec une peine infinie cette guerre intestine allumée dans sa patrie, écrivit au roi Ladislas, lui demandant une entrevue pour tâcher de rétablir la paix dans le pays. Elle fut bientôt conclue, & Vladislas s'en retourna à Bude, laissant la basse Hongrie assez tranquille. Mais dans la haute Hongrie tout étoit en feu. Un seigneur Bohémien nommé Gisera, à qui la reine Elisabeth avoit donné la forteresse de Zolivra, apparemment Zolnor, & le gouvernement de Cassiovie, commença à faire des ravages horribles dans toute la haute Hongrie. A son exemple d'autres seigneurs firent la même chose dans ce malheureux pays, & réduisirent les peuples à une telle extrêmité, qu'ils abandonnerent leurs demeures & leurs campagnes pour se sauver dans les bois & dans des lieux inaccessibles. D'un autre côté Ulric comte de Cilie, oncle de la reine Elisabeth, désoloit tous les lieux de la Hongrie qui reconnoissoient pour roi Vladislas, & mettoit tout en œuvre pour les rappeller à l'obéissance du jeune Ladislas son neveu.

LI. Guerre des Turcs en Hongrie. *an.* 1441. 1442. *Bonfin. l. iv. p.* 427. 428. *P. Callimac. t. l. de pugna Varn.*

Pendant que la Hongrie haute & basse étoit ainsi en combustion, Amurath sultan des Turcs faisoit de grands progrès sur les terres des chrétiens. Après s'être rendu maître de Thessalonique & des pays voisins, il se jetta dans la Rascie, d'où il chassa le prince George, comme nous l'avons vu, puis il vint assiéger Belgrade située sur le confluant de la Save & du Danube, & défendue par Jean d'Auxane ou de Raguse, frere de Mathias ban de Croatie; la ville est très-forte par son assiette, & Amurath fit tous ses efforts pour l'emporter, dans l'espérance de se rendre

après cela aiſément maître de tout le reſte de la Hongrie. Les aſſiégés, animés par leur Gouverneur, mirent tout en œuvre pour lui réſiſter.

A la fin le Sultan voyant que, ni les aſſauts, ni la ſappe, ni les machines n'avoient pu rien faire, il feignit de ſe laſſer du ſiege, fit retirer ſon armée derriere un tertre où la vue ne pouvoit porter de dedans la ville, & il entreprit de faire un chemin ſouterrain qui conduiſît delà juſques dans la ville. Il y employa tant de monde & d'animaux, & conduiſit l'entrepriſe avec tant de ſecret en faiſant jetter les terres dans la riviere, qu'en peu de tems un chemin, aſſez large pour marcher quatre cavaliers de front, fut conduit juſqu'au pied des murailles de la ville. Heureuſement le Gouverneur en fut averti à tems, on ne ſait par quel moyen. Auſſi-tôt il fit faire une contre-mine qui alloit joindre celle des ennemis; puis l'ayant remplie de bois, de ſoufre, de toute ſorte de matieres inflammables, il en fit fermer l'entrée du côté de la ville par un bon mur, n'y laiſſant qu'une petite ouverture pour y mette le feu. Lors donc qu'il ſut que les mineurs Turcs étoient déja avancés ſous terre dans la ville, il fit mettre le feu au bois & aux matieres combuſtibles qui étoient dans la mine qu'ils avoient faite, & qui ſe joignoit dans une certaine diſtance à celle des ennemis. La fumée, la flamme, la mauvaiſe odeur mirent d'abord la confuſion parmi les travailleurs, les hommes, les mulets, les chameaux employés à porter les terres au dehors, s'embarraſſant l'un l'autre, ſe tuoient & s'écraſoient, de maniere qu'outre les bêtes de charge, il mourut dix-ſept mille hommes dans ces ſouterrains. Amurath avoit outre cela perdu environ huit mille hommes dans les attaques & les travaux du ſiege. Ainſi perdant l'eſpérance de réduire la place, il en leva le ſiege & mena ſon armée en quartier d'hiver en Macédoine & en Thrace.

LII. Jean Huniade défait les Turcs entre Belgrade & Synderovie. *an.* 1441. *Bonfin. l. iv. p.* 429.

La campagne ſuivante Amurath envoya Iſach, un de ſes généraux, faire le dégât dans tous les environs de Belgrade. Jean Corvin, autrement Huniade, gouverneur de la Tranſilvanie & des villes de Suwrin & de Témeſwar, ſe mit auſſi-tôt en campagne avec ſes troupes, & ayant paſſé le Danube, campa entre Belgrade & Synderovie ou Syndrove, qui ne ſont éloignées que de ſoixante & dix ſtades ou d'environ deux lieues. Iſach s'approcha, & on en vint bientôt aux mains avec une égale ardeur. D'abord les Turcs donnerent avec furie ſur les ailes de Huniade, où étoient ſes archers & ſes troupes armées à la légere, qui ne firent pas beaucoup de réſiſtance; mais quand ils voulurent attaquer le corps de bataille, qui étoit compoſé de ſoldats armés de toutes pieces,

ils furent bientôt mis en déroute. Isach prit la fuite & fut suivi du reste de son armée. On le poursuivit jusqu'au fauxbourg de Synderow, & il périt un grand nombre de Turcs, tant dans le combat que dans la fuite. Le soldat s'enrichit de leurs dépouilles, & Huniade entra victorieux à Belgrade, où il fut très-bien reçu du roi Vladislas.

LIII. Seconde défaite des Turcs par Huniade. *an. 1441. Bonf. l. v. p. 432. &c.*

Quelque tems après Amurath envoya en Transilvanie avec une armée un de ses généraux nommé Mezech, qui commença à y commettre tous les désordres imaginables, pour se venger de Huniade qui avoit battu Isach. Huniade n'avoit point d'armée capable d'arrêter le cours de ce torrent qui enlevoit tout, hommes, bestiaux, fruits, meubles. Il vint à Wislembourg trouver l'évêque George de Lépen son ancien ami, pour délibérer avec lui sur les moyens de résister aux Turcs. Ils résolurent de marcher contr'eux, quoiqu'ils n'eussent point une armée à beaucoup près aussi forte que la leur. Ils se mirent donc en campagne, marchant avec assez peu de précaution, & étant tombés dans une embuscade des Turcs, ils furent mis en fuite & défaits. L'évêque George de Lépen ayant été renversé de son cheval, fut aussi-tôt mis à mort par les ennemis. Huniade s'échappa heureusement, & ayant ramassé quelques nouvelles troupes, se mit de nouveau à suivre les Turcs. Mais il s'y prit avec plus de circonspection que l'autrefois. Il envoya des espions au camp de Mezech, qui lui rapporterent que ce Général avoit donné ordre à ses gens de ne s'attacher qu'à la personne de Huniade, qu'il leur dépeignit, lui, son cheval & ses armes, de maniere à le faire bien reconnoître.

Huniade informé de leur dessein, change d'armes & de cheval avec un nommé Simon, brave & noble soldat, qui lui ressembloit beaucoup, le met au milieu d'une troupe de cavaliers aussi braves que lui, & marche contre les Turcs. D'abord Huniade fondit sur eux près d'un village & les attaqua avant qu'ils se fussent rangés, les mit en déroute & en tua un grand nombre. Ensuite les Turcs s'étant mis en bataille, fondirent de toute part sur Simon, qu'ils prenoient pour Huniade; & malgré sa résistance & celle des cavaliers qui le gardoient, il fut mis à mort. Huniade cependant encourageoit les siens, & par sa parole & par sa valeur, se trouvant par-tout & faisant le personnage de général & de soldat. Les prisonniers chrétiens qui étoient dans le camp des Turcs, voyant que la victoire étoit encore douteuse, rompirent les liens, se jetterent sur ceux qui les gardoient, les tuerent, prirent leurs armes & se vinrent joindre aux Hongrois. Leur arrivée inspira un nouveau courage à ceux-ci & déconcerta les Turcs, qui furent enfin mis en déroute. Mezech fut obligé de

prendre la fuite, & il fut tué en fuyant lui & son fils. Il périt un très-grand nombre de Turcs, tant dans le combat que dans la déroute. Huniade récupera tout le butin qu'ils avoient fait ; & les ayant poursuivis jusqu'aux Alpes, il y érigea un trophée de la victoire. On croit que les Turcs y perdirent vingt mille hommes & les Hongrois seulement trois mille.

LIV. Guerre intestine en Boheme & en Hongrie. *an.* 1442. *Bonfin. l.* v. *p.* 435. & *seq.*

Les suites de cette victoire furent le retour des Valaques & des Moldaves à l'obéissance du royaume de Hongrie, dont ils s'étoient séparés pour se mettre sous la protection des Turcs. Cependant la guerre continuoit dans la Hongrie & dans la Boheme, entre les deux partis du jeune roi Ladislas & de Vladislas roi de Hongrie & de Pologne. La Boheme étoit gouvernée par George, qui, comme on l'a vu, avoit fait mourir Mainard, & qui envoyoit ambassade sur ambassade à l'empereur Frideric, afin qu'il lui donnât l'administration perpétuelle de ce royaume. La reine Elisabeth se tenoit à Vienne avec son fils, pendant qu'une partie des places & de la noblesse de la haute Hongrie reconnoissoient encore le jeune roi Ladislas. On faisoit la guerre avec assez de vivacité de part & d'autre. On assiégeoit & on prenoit des villes ; on parloit de paix & d'accommodement. Le Roi de Pologne, quoique le plus fort en Hongrie, s'ennuyoit toute-fois de la guerre, & les Hongrois craignoient qu'il ne les abandonnât, & ne se retirât dans son royaume de Pologne. Les deux papes Felix & Eugene, quoique fort peu d'accord entr'eux, voyant le danger de la chrétienté menacée par les Turcs, envoyerent chacun de leur côté des légats à Elisabeth & à Vladislas, pour les exhorter à la paix. On fit diverses propositions de part & d'autre ; & après plusieurs conférences tenues sur ce sujet, on convint enfin de la paix, sous certaines conditions qui furent arrêtées par le légat Julien, cardinal envoyé par le pape Eugene IV. savoir ; que les deux Princesses filles de la reine Elisabeth épouseroient, l'une le roi Vladislas, & l'autre Casimir son frere, duc de Lithuanie ; que pour dot, l'une donneroit à Casimir six vingt mille écus d'or, & l'autre à Vladislas la terre de Silésie estimée deux cens mille écus d'or, qu'il seroit permis à la Reine de racheter après le mariage contracté ; que Vladislas renonceroit au titre de roi de Hongrie, & se contenteroit de celui de régent ou de tuteur jusqu'à la majorité du jeune roi Ladislas ; qu'alors Vladislas lui en remettroit le gouvernement absolu. Et pour indemniser Vladislas de frais de la guerre, il auroit le comté de Scepuz. La Hongrie devoit renoncer, en faveur de la Pologne, à tous les droits qu'elle prétendoit sur la Podolie & la Valachie.

LV. Paix en Hon-

Ces conditions étant proposées à la noblesse de Hongrie, fu-

rent agréées par les uns & rejettées par les autres, qui ne pouvoient, disoient-ils, se résoudre à voir démembrer les provinces dépendantes du royaume de Hongrie. Le Légat, pour concilier toutes choses, engagea le roi Vladislas à avoir une entrevue à Javarin avec la Reine. On ignore ce qui s'y passa; mais on sait que le Roi & la Reine, en se séparant, se firent de grands présens; d'où l'on infére qu'ils étoient contens l'un de l'autre: ce qui confirma cette pensée, c'est que peu de tems après la Reine vint à Bude. On mit en liberté le Comte de Cilie son oncle, & on y publia la paix à la satisfaction de tout le monde. Peu de jours après la Reine étant sortie de Bude, se rendit à Javarin, où étant tombée malade d'un mal de ventre, elle mourut au bout de trois jours; l'on soupçonna qu'elle avoit été empoisonnée. Sa mort fut suivie de la réduction de quelques places qui tenoient encore pour elle, qui se rendirent au roi Vladislas, & le comté de Cassovie se rendit à l'empereur Frideric, qui gardoit très-soigneusement le jeune Ladislas roi de Hongrie.

grie. Mort de la reine Elisabeth. *an.* 1442. *Bonfin. l. v. p.* 439. *&c. Dlug. l. xij. p.* 770. 771.

LVI. Guerre d'Amurath contre Huniade. *ann.* 1442. *Bonfin. l. v. p.* 440.

La guerre continuoit toujours entre le sultan Amurath & Jean Corvin ou Huniade prince de Transilvanie. Huniade remporta contre les Turcs de grands avantages en Hongrie, & il faut avouer qu'il sauva ce royaume durant les troubles dont on vient de parler. Amurath souffroit très-impatiemment qu'il eut soustrait de son alliance la Valachie & la Transilvanie; il résolut de les réduire à son obéissance, & envoya pour cet effet le bacha Sciabadin avec une armée de quatre-vingt mille hommes, avec ordre d'attaquer d'abord les Valaques & les Moldaves, & d'entrer ensuite en Transilvanie pour tirer vengeance de Huniade son plus grand ennemi. Huniade de son côté ramassa tout ce qu'il put de soldats; fit dire aux Valaques, s'ils ne se sentoient pas assez forts de résister aux Turcs, de se retirer dans les bois & dans les montagnes, ou même de le venir joindre, & qu'il espéroit, avec le secours de Dieu, de tenir tête aux ennemis. En même tems il marcha contr'eux, n'ayant dans son armée que quinze mille hommes. Il harangua ses troupes, les exhorta à se confesser les uns aux autres, à célebrer le saint sacrifice, à se communier avec de la terre, ou à en prendre dans leurs bouches pour exprimer la communion mystique. Ce sont les termes de Bonfinius historien de Hongrie, qui, dans un autre endroit, parle encore du saint sacrifice offert au moment de la bataille, de la confession mystique & mutuelle, & de la communion de terre. Au reste, c'est une action que l'on ne peut excuser que par les bonnes intentions de celui qui l'a fit faire.

L. v. p. 443.

L. vij. p. 471.

Le combat commença d'assez bonne heure. Les Turcs en vou-

loient principalement à la personne de Huniade. Ce Général disposa son armée en forme de coin, pour percer plus aisément celle des Turcs : ceux-ci rangerent la leur en forme de ciseau pour envelopper l'armée chrétienne. La cavalerie Turque fut fort maltraitée par les Hongrois, qui perçoient les chevaux & leurs coupoient les jarrets.

Il y avoit quatre heures qu'on combattoit & les Turcs commençoient à perdre courage, lorsque le Bacha fit avancer son corps de réserve & lui ordonna d'envelopper les Hongrois. Alors Huniade étendit un peu ses côtés, & ordonna à ses chariots de se ranger autour des Turcs & de tirer sur eux de toutes parts. Les Turcs, attaqués pardevant & parderriere, ne pouvant plus résister, prirent la fuite; tous ceux qui se trouverent dans l'enceinte des chariots furent mis à mort. Les autres se sauverent & avec eux le Bacha. Il en périt un très-grand nombre tant dans la mêlée que dans la fuite. Le camp des Turcs fut pris & pillé. On leur enleva deux cens drapeaux, & on fit prisonniers cinq mille hommes. On compte que de cette armée de quatre-vingt mille Turcs, il n'y en eut pas moitié qui échappât & repassât le Danube. Cette bataille se donna près de Vascape. L'historien n'en marque ni le jour ni l'année.

LVII. Vladislas roi de Hongrie fait la guerre aux Turcs. *an.* 1443. *Bonfin. l. v. p.* 447.

Cette victoire de Huniade anima le roi Vladislas à faire aussi la guerre aux Turcs. Il demanda du secours à l'empereur Frideric & aux Prussiens; mais l'Empereur s'en excusa sur les troubles de Boheme, & les Prussiens sur l'épuisement de leur pays. Les Valaques & les Polonois envoyerent quelques troupes soudoyées pour une demi-année. La Hongrie fournit un grand nombre de soldats, qui s'enrôlerent dans cette guerre comme dans une guerre de religion. Il en vint même de France & d'Allemagne qui avoient pris la croix pour faire la guerre aux infideles. L'armée se trouva forte d'environ quinze mille hommes. Il s'avança à petites journées vers la Bulgarie, pour donner le tems à ses alliés de le joindre. Il arriva à Sophie, autrement Sardique, & fut joint par le Despote de Bulgarie & par Huniade prince de Transilvanie. On prit & brûla Sophie & on ravagea tout le pays des environs. L'armée chrétienne ayant passé la Morave, le Roi envoya Huniade, à la tête de dix mille hommes, attaquer le camp des Turcs qui n'étoit pas loin. Il les attaqua pendant une nuit fort claire, avant qu'ils eussent le loisir de se reconnoître; il les mit en désordre, ils s'écrasoient & se précipitoient l'un l'autre, dans la terreur & la confusion où ils se trouvoient. Le jour étant venu, on en tua encore un plus grand nombre, & on regarda comme une espece de miracle que dix mille hommes en

eussent tué ou fait périr trente mille. On fit quatre mille prisonniers & on prit neuf étendards. Huniade ne perdit dans cette affaire qu'environ cinq cens hommes. Son armée s'enrichit par le pillage du camp des Turcs, qu'ils abandonnerent sans en rien sauver. Quand Huniade revint au camp, le Roi & le Despote de Bulgarie vinrent au devant de lui à la distance de trois mille pas, & Vladislas ne lui permit pas de mettre pied à terre pour lui rendre honneur. Il le combla de louanges devant toute l'armée.

LVIII. Seconde victoire remportée sur les Turcs. an.1443. Bonfin. l. v. p. 450.

Ces heureux succès firent concevoir de plus grandes espérances à l'armée chrétienne. Elle se flattoit de passer en Thrace & d'en chasser les Turcs. Elle s'avança vers le mont Hemus, qui sépare la Bulgarie de la Thrace. Le sultan Amurath, qui avoit prévu leur marche, avoit fait boucher les deux seules avenues par où une armée pouvoit passer. L'armée chrétienne arriva la veille de Noël à une de ces avenues, qui est près de la riviere de Slatiza. Elle la trouva fermée & innaccessible, & vit les Turcs qui les attendoient sur les hauteurs. Les soldats Hongrois & Polonois mouroient de faim & de froid, & refusoient d'avancer. Il y eut plusieurs rencontres & plusieurs escarmouches, où Huniade eut toujours l'avantage sur les Turcs. Enfin il fut résolu qu'on se retireroit en Hongrie & dans les provinces voisines, en attendant une saison plus commode. Le Despote de Bulgarie & Huniade conduisirent l'avant-garde; le roi Vladislas les suivoit à la distance d'une journée de chemin.

Carambe, ou Célepin, satrape d'Asie & frere du Bacha, qui avoit été battu par Huniade, vint attaquer l'avant-garde, qui, dans l'extrêmité où elle se trouvoit, regardoit une prompte mort comme un très-grand bonheur. Elle se battit avec une espece de désespoir, & malgré l'inégalité du nombre & la multitude des ennemis que Carambe animoit de toutes ses forces, & à qui il envoyoit continuellement de nouveaux renforts, les Turcs furent enfin rompus; Carambe étant tombé dans un lac glacé, fut pris par un simple soldat. Il y eut avec lui plusieurs officiers faits prisonniers, & une grande multitude de Turcs tués tant dans le combat que dans la fuite. Le soldat qui avoit pris Carambe, l'offrit à Huniade & lui demanda dix écus d'or. Huniade, sans connoître ce personnage, lui en offrit quarante, & l'ayant amené dans sa tente, le fit garder & le consola dans sa disgrace.

Quelque tems après le Despote de Bulgarie étant venu trouver Huniade, interrogea Carambe, car il savoit le turc, & apprit qui il étoit. Il demanda à l'acheter, & Huniade lui vendit quarante mille ducats. Les historiens de Pologne veulent que le roi Vladislas ait été à ce combat; les Hongrois plus croyables disent

le contraire, & les circonstances prouvent assez qu'il ne pouvoit y être, marchant à une journée de distance de l'avant-garde. L'armée chrétienne eut infiniment à souffrir à son retour, tant de la part des Turcs qui la suivirent pendant plusieurs jours, que de la part du froid, des mauvais chemins & de la disette de toutes choses. Enfin ils arriverent heureusement à Belgrade & de-là à Bude, où le Roi entra comme en triomphe.

LIX. La guerre est résolue contre le Turc. *ann.* 1443. *Bonfin. l. vj. p.* 455. & *seq.*

Il y reçut bientôt des ambassadeurs de plusieurs princes de l'Europe & du Pape, qui l'exhortoient puissamment à continuer la guerre contre le Turc, & à chasser de l'Europe cet ennemi du nom chrétien. Jean Paléologue empereur de Constantinople envoya lui faire la même priere, promettant de faire partir au commencement de la campagne un puissant secours pour la Thrace. Le Despote de Bulgarie y joignoit ses instances; mais les ambassadeurs de Pologne s'y opposoient de toutes leurs forces, disant que la Pologne avoit absolument besoin de la présence de son Roi, tant par rapport aux troubles domestiques qui y régnoient, qu'à cause des Tartares qui faisoient des courses dans la Russie & dans la Podolie. Le Roi ne voulant rien entreprendre à la légere, tint une grande assemblée à Bude, où après de longues & sérieuses délibérations, la guerre fut résolue, & on en donna avis à tous les princes de la chrétienté, pour les exhorter à joindre leurs forces à celles des Hongrois. On y invita en particulier le Pape, les Vénitiens, les Génois & l'Empereur de Constantinople, afin qu'ils agissent par mer, en même tems que les Hongrois attaqueroient les Turcs par terre. Les Vénitiens, les Génois & les autres républiques d'Italie s'y porterent avec zèle & équipperent à Gaëte une flotte de soixante & dix vaisseaux. En même tems on apprit que le Prince de Carmanie avoit une puissante armée en campagne, pour s'emparer de ce que les Turcs avoient en Bithynie & dans le Pont.

LX. Paix entre les Hongrois & les Turcs. *an.* 1444. *Bonfin. l. vj. p.* 456. *Dlug. l. xij. p.* 456.

Le sultan Amurath voyant ce grand orage se former contre lui, envoya sous main faire des propositions de paix au Despote de Bulgarie & à Jean Huniade, par des personnes qui venoient pour traiter de la rançon de Carambe pris dans la derniere bataille. Ces propositions étoient si avantageuses, que le despote Jean Huniade & le roi Vladislas même crurent qu'ils ne devoient pas s'y refuser. On donna parole à Amurath & on convint qu'il enverroit ses ambassadeurs à Ségedin. Le roi Vladislas s'y rendit aussi avec ses troupes. Après quelques jours de contestations sur certains articles, les Turcs consentirent de restituer la Bulgarie au Despote & de remettre aux anciens possesseurs tout ce dont ils s'étoient emparés en Misie. Il fut dit qu'on remettroit de part

&

& d'autre les captifs en liberté, & qu'on feroit une treve pour dix ans. Les Turcs demandoient que les chrétiens fissent serment sur l'eucharistie; mais on ne voulut pas consentir que des profanes, comme étoient les Turcs, fussent témoins d'un mystere aussi sacré que celui-là; & enfin on convint que les chrétiens feroient leur serment sur l'évangile, & les Turcs sur l'alcoran.

LXI. Rupture de la paix. an. 1444.

A peine les conditions de cette paix furent-elles arrêtées & jurées, qu'on reçut des lettres d'Italie & de Constantinople, qui marquoient qu'on y avoit fait de grands préparatifs pour attaquer les Turcs; que jamais l'occasion n'avoit été plus belle; que ces ennemis de la religion chrétienne étoient dans la consternation & alloient être attaqués de tous côtés; que l'Empereur de Constantinople avoit même refusé la paix que les Turcs lui offroient, espérant de se voir bientôt délivré de ces ennemis irréconciliables des chrétiens; que les autres alliés n'attendoient, pour agir de leur côté, que de voir l'armée Hongroise en campagne. Sur ces nouvelles on vit bien qu'on étoit allé trop vîte; & le légat Julien, qui n'avoit consenti que malgré lui à la paix, prétendit faire voir qu'elle n'obligeoit point, comme ayant été faite sans le consentement des puissances alliées, & contre les intérêts de la religion chrétienne; qu'on devoit garder une foi inviolable à ceux qui traitent avec nous de bonne foi, mais qu'on peut manquer de foi aux perfides. Après son discours on renonça à la paix, & on fit savoir à la flotte d'Italie & à l'Empereur de Constantinople, qu'on alloit commencer la guerre avec toute la vigueur possible.

L'armée Hongroise passa le Danube à Orsova le quatre de novembre; & étant entrée dans la Bulgarie, le Roi étoit résolu de n'y livrer aucun combat, pour ne pas perdre le tems à de petites entreprises; mais il vouloit aller en droiture joindre les alliés à Gallipoli sur l'Hellespont. Toute-fois étant arrivé à Nicopoli capitale de Bulgarie, où l'on disoit que les Turcs avoient ramassé de très-grandes richesses, l'armée ne put s'empêcher de l'attaquer. Elle prit & pilla d'abord les fauxbourgs; mais voyant la ville disposée à se bien défendre, on passa outre. En chemin, Dracula prince de la Valachie montueuse, homme très-expérimenté & qui avoit longtems tenu tête aux Turcs, vint joindre l'armée Hongroise; & la voyant si petite, il conjura instamment le roi Vladislas à ne pas aller plus avant; qu'il ne connoissoit pas la puissance des Turcs; que les valets de leurs armées étoient en plus grand nombre que les soldats de l'armée Hongroise; que la saison étoit trop avancée pour tenter une pareille entreprise. Ces avis si sages ne furent pas écoutés, & Dracula ne jugea pas à propos

de ſuivre le Roi. Il lui laiſſa ſon fils avec quatre mille ſoldats, & fit préſent au Roi de deux excellens courſiers capables de le tirer de danger, s'il lui arrivoit quelque diſgrace, & en même tems lui donna deux guides qui ſavoient parfaitement les chemins.

LXII. Bataille de Varne. Mort du roi Vladislas. *an. 1444. Bon. fin. t. vj p 462. P. Callimachi. t. II. de pugna Varnensi.*

Le Roi marcha donc en avant, dans la réſolution de joindre l'armée navale des alliés à Gallipoli ; mais après avoir forcé le fort de Pezechium, il reçut une lettre de François cardinal, chef de l'armée navale qui étoit venue d'Italie, qui lui marquoit qu'Amurath étoit repaſſé d'Aſie en Europe à la tête d'une puiſſante armée, ſans que la flotte qui étoit à Gallipoli fût informée de ſon paſſage, ni qu'elle eût pu s'y oppoſer. Cette nouvelle jetta la conſternation dans l'armée, & pluſieurs étoient d'avis de s'en retourner ou de ſe fortifier dans quelque poſte où l'on ne pût être forcé. Le Roi rejetta ces conſeils, & arriva à Varne ville archiépiſcopale de la Bulgarie, ſituée au pied du mont Hémus ſur le Pont-Euxin avec un bon port. Cette ville & quelques autres des environs ſe rendirent ſans réſiſtance. L'armée chrétienne campa près de cette ville où elle avoit tout en abondance. Sept jours après les Turcs arriverent à quatre milles de Varne. Les ſentimens furent fort partagés, ſavoir, ſi l'on accepteroit le combat, ou ſi l'on temporiſeroit en attendant l'arrivée de la flotte. Il y eut même quelques paroles aſſez vives contre Simon évêque d'Agria & Jean Huniade. Le Roi étoit alors incommodé d'un furoncle à la cuiſſe. Il décida qu'on livreroit bataille, & donna ordre à Huniade de ranger les troupes.

L'armée Turque étoit beaucoup plus nombreuſe que celle des chrétiens. Huniade, pour empêcher qu'il ne fût enveloppé, avoit rangé les chariots de l'armée parderriere, & avoit placé le canon de maniere qu'il pouvoit arrêter l'ennemi, s'il entreprenoit de prendre l'armée par les flancs ou parderriere. Amurath envoya d'abord ſix mille cavaliers pour obſerver le nombre & la contenance des Hongrois. Ayant vu leur petit nombre, ils n'en eurent que du mépris & commencerent à les attaquer de la hauteur où ils étoient. L'Evêque d'Agria & Francon ban de Dalmatie les laiſſerent deſcendre de l'éminence où ils étoient, puis fondirent deſſus avec tant d'impétuoſité, qu'ils les contraignirent de regagner la hauteur. En même tems le gros de la cavalerie Turque parut, & on commença à donner ſur eux, mais avec ſi peu d'ordre & de circonſpection, que l'Evêque d'Agria fut ſéparé du gros de l'armée, ſans qu'on ſache au vrai ce qu'il devint. Le Gouverneur de Waradin ayant imprudemment quitté ſon poſte, fut pouſſé dans un marais où il perdit la vie. Les Turcs voyant le déſordre où étoit l'armée chrétienne, pouſſerent juſqu'aux chariots, où

il y eut un rude combat & où les Turcs eurent tout l'avantage. Le Roi & Huniade y accoururent & repousserent les Turcs. Il en vint bientôt d'autres qui recommencerent le combat. Il fut terrible & très-sanglant. Le roi Vladislas, monté sur un grand cheval de bataille, renversoit tout ce qui se présentoit devant lui. Amurath de son côté montrant à ses troupes le traité de paix que les chrétiens avoient violé, insultoit à Jesus-Christ & à ses sectateurs, leur reprochant leur mauvaise foi. A la fin le Roi s'étant avancé jusqu'au corps des Janissaires, & son cheval ayant été blessé à l'épaule, il fut renversé & aussi-tôt percé d'une grêle de fleches.

Les Hongrois ne voyant plus leur Roi, perdirent courage & se retirerent en confusion. Huniade se retira aussi avec les Valaques & arriva en Hongrie. L'on combattit pendant tout le jour, & les Turcs ne furent pleinement assurés de la victoire, que le deuxieme jour. Alors voyant que personne ne paroissoit en armes, ils entrerent dans le camp des chrétiens & le pillerent. Les Turcs, qui avoient d'abord été mis en fuite, avoient annoncé que les chrétiens avoient remporté la victoire. Les infideles perdirent plus de monde dans la chaleur du combat que les chrétiens; mais sur la fin ceux-ci furent beaucoup plus maltraités, & de seize mille hommes qu'ils étoient, à peine en resta-t-il la troisieme partie. Les Turcs perdirent, de leur aveu, environ trente mille hommes. Le combat se donna le 9 de novembre 1444. Vladislas étoit alors dans la fleur de son âge, grand, bienfait, robuste, plein de douceur, de modération & de clémence. Il avoit régné quatre ans en Hongrie. On ne peut approuver le manque de foi & de parole qui le précipita dans cette derniere & fatale guerre. L'armée navale qui étoit venue d'Italie, ayant appris ces fâcheuses nouvelles, se retira en grande hâte.

LXIII. Ladislas fils d'Albert est proclamé roi de Hongrie. *ann.* 1445. *Bonf. l. vij. p.* 468.

Après la journée de Varne, on attendit quelque tems que les seigneurs, qui y avoient assistés, fussent de retour, où qu'on sût s'ils y avoient été tués. On indiqua l'assemblée des états pour la Pentecôte de l'an 1445. dans laquelle le jeune Ladislas fils du roi Albert, fut reconnu & proclamé roi de Hongrie, du consentement unanime de tous les états. En même tems on nomma Jean Corvin, autrement Huniade gouverneur de Hongrie. Et comme Dracula vaivode de Valachie l'avoit inhumainement arrêté passant dans son pays après la défaite de Varne, Huniade, pour s'en venger, marcha contre lui, le prit dans une de ses places avec ses deux fils, le fit décapiter avec son fils aîné, & fit crêver les yeux à son autre fils; puis établit un nouveau Vaivode en Transilvanie.

Après qu'il fut revenu à Bude, on envoya des ambassadeurs à Vienne, pour porter à l'empereur Frideric le décret de l'élection du jeune roi Ladislas, & pour le prier d'envoyer ce Prince en Hongrie avec la couronne royale. L'Empereur leur fit réponse, qu'il étoit assez inutile de faire une nouvelle élection, puisque le jeune Roi étoit le légitime héritier de la couronne; qu'à l'égard de la couronne de S. Etienne, il n'étoit pas nécessaire de la renvoyer en Hongrie, le jeune Roi ayant été couronné: enfin que sa présence n'étoit pas non plus nécessaire dans son royaume, n'étant pas encore en âge de le gouverner; mais qu'ils pouvoient nommer un gouverneur où un régent, pour en prendre l'administration en son absence. Cette réponse déplut aux Hongrois, qui résolurent de déclarer la guerre à Frideric.

Huniade entra dans l'Autriche au fort de l'hiver & y mit tout à feu & à sang, emmenant un si grand nombre de captifs, qu'il en avoit honte & confusion lui-même. Il fit les mêmes dégâts dans la Styrie & la Carinthie; après quoi il revint à Bude & y demeura deux ans en repos, sans que l'Empereur se mît en peine d'exécuter ce qu'on demandoit de lui. Huniade profita de cet intervalle de paix, pour faire les préparatifs de la guerre contre les Turcs. Ainsi la quatrieme année de sa régence, de Jesus-Christ 1448. il marcha vers la Valachie, dont le Vaivode étoit entré en société avec lui pour cette expédition. Après avoir passé le Danube, il invita le Despote de Rascie de se joindre à son armée qui se trouvoit forte de vingt-deux mille hommes. Mais le Despote, au lieu de lui donner du secours, informa Amurath de la marche d'Huniade, du nombre de ses troupes, de la route qu'il devoit tenir, & que s'il vouloit le couper quand il seroit avancé dans le pays, il n'en reviendroit jamais.

LXIV. Bataille qui dura cinq jours entre les Hongrois & les Turcs le 18 d'octobre 1448. *Bonfin. l. vij. p. 470. &c.*

Huniade écrivoit lettre sur lettre à Scanderberg prince d'Albanie & d'Epire, pour l'exhorter à attaquer les Turcs de son côté, pendant qu'il les combattroit parderriere. Huniade s'avança bien avant dans le pays, attendant toujours la venue de Scanderberg. Amurath, suivant l'avis du Despote de Rascie, s'étoit mis à la queue de l'armée d'Huniade. Ils arriverent dans une grande plaine arrosée de la riviere de Schitniza. Huniade se campa avantageusement sur une colline. Amurath fit tout ce qu'il put pour l'attirer au combat, avant que le Prince d'Epire fut à portée. Il le serra de si près, qu'il ne put ni abreuver ses chevaux ni aller au fourage; en un mot il le força de donner bataille. Huniade rangea son armée, qui n'étoit que d'environ

vingt-deux mille hommes. Amurath en avoit bien quatre-vingt mille. Le combat commença vers les neuf heures du matin un jeudi dix-huit d'octobre, & continua pendant près de trois heures avec une vigueur à-peu-près égale. Vers midi, les deux aîles des Turcs commencerent à perdre du terrain & à reculer. Les deux chefs, attentifs à tout, envoyoient du secours aux endroits les plus foibles. On dîna sur le champ de bataille, & on se battit après jusqu'au soir. Chacun se retira dans son camp, résolu de recommencer le combat le lendemain. On se battit avec une nouvelle ardeur. Les Turcs avoient encore près de quarante mille hommes qui n'avoient pas combattu, où qui étoient encore presque tout frais. Les Hongrois étoient en bien moindre nombre ; plusieurs blessés d'entr'eux voulurent encore combattre. Les Turcs voyant qu'ils ne les pouvoient enfoncer de force, essayerent de les désunir en feignant de se retirer ; puis quand les Hongrois étoient séparés de leur gros, ils venoient fondre sur eux & en tuoient un grand nombre. La nuit & la fatigue séparerent les combattans.

Le samedi on recommença à se battre ; les Hongrois accablés de fatigues & chargés de plaies furent fort maltraités. Les principaux de leurs chefs furent tués. Amurath voyant le désordre où ils étoient, les fit attaquer à la fois par toutes ses forces & fit faire main-basse sur eux. On tua depuis midi jusqu'au soir. Il y eut trente quatre mille Turcs tués, & seulement huit mille Hongrois. Le champ de bataille étoit si chargé d'armes, qu'on fut quelque tems sans le pouvoir cultiver. Huniade se sauva en Hongrie, d'autres se retirerent en Dalmatie, & delà revinrent en Hongrie. Le combat se donna entre les rivieres d'Iscar & Boiana le 18 d'août 1448.

LXV. Retour de Huniade en Hongrie. ann. 1448. Bonfin. l. vij.

Huniade après avoir voyagé trois jours sans suivre de chemin & sans prendre de nourriture, rencontra le quatrieme jour deux voleurs qui le saisirent & le dépouillerent. Il y avoit quelques jours qu'il avoit abandonné son cheval, qui, d'épuisement & de fatigue, ne le pouvoit plus porter. Les voleurs ayant trouvé à son cou une croix d'or, se prirent de querelle, savoir qui l'auroit. Pendant qu'ils disputoient, Huniade saisit l'épée de l'un d'eux & en blessa un mortellement, l'autre prit la fuite ; & Huniade, délivré de ce danger, trouva un berger qui lui donna un peu de pain, d'oignon & d'eau, & le conduisit à Synderowe. Le Despote du pays l'ayant su, le fit arrêter & mettre en prison. Il n'en sortit qu'en promettant de faire épouser à son fils Mathias la fille du Despote, & de donner son fils pour otage. Il arriva enfin heureusement à Segedin, & y fut reçu

avec de grands témoignages d'estime & d'amitié. La noblesse à l'envi lui promit toute sorte de secours, puisque la derniere bataille, toute désavantageuse qu'elle fut, étoit toute-fois glorieuse aux Hongrois, par la brave résistance qu'ils avoient faite & par le grand nombre de Turcs qu'ils avoient tués. Il fut encore beaucoup consolé quand il apprit qu'une bonne partie de ceux qui s'étoient sauvés, avoient heureusement rencontré Scanderberg qui les avoit accueillis & renvoyés en Hongrie.

Huniade songea ensuite à tirer vengeance du Despote de Rascie, qui l'avoit si indignement traité à son retour. Il lui reprit les villes qui lui avoient autrefois été cédées, fit le ravage dans son pays & l'obligea à lui rendre son fils qu'il tenoit en otage. Amurath ayant appris que le Despote des Rasciens, qui avoit eu entre les mains Huniade, l'avoit laissé aller en liberté, au lieu de le lui envoyer, résolut de l'en punir. Il envoya contre lui un de ses Généraux avec ordre de réparer la ville de Chrysonie située sur la Morave, & d'en faire une place d'armes, pour delà porter la désolation sur les terres du Despote. La ville fut bientôt en état de défense, & le Turc commença ses hostilités. Le Despote se vit contraint de demander du secours à Huniade, qui partit aussi-tôt avec ses troupes, & ayant joint celles du Despote, ils marcherent ensemble nuit & jour contre les Turcs. Ceux-ci n'eurent pas plutôt apperçu les étendards de Huniade, qu'ils ne songerent qu'à fuir. Les Hongrois & les Rasciens les poursuivirent jusqu'à la nuit; & les Turcs s'étant jettés dans les bois, on cessa de les poursuivre. Leur chef nommé Feigibech fut fait prisonnier. Il y en eut grand nombre de tués dans la fuite. Huniade étant arrivé à Budin capitale de Bulgarie, située sur le Danube, & qui avoit été souvent occasion de guerre, y mit le feu & revint triomphant à Bude.

LXVI. Affaires de Pologne. *ann.* 1410. *Dlugos. l. xj. p.* 310. *&c.* Le roi Vladislas retourne en Prusse. *ann.* 1411.

Nous avons vu ailleurs que Vladislas roi de Pologne, remporta en 1410. une grande victoire sur les chevaliers de Prusse. Il retourna en 1411. dans leur pays. Le rendez-vous de son armée fut à Brzescie, où il fut joint par Alexandre grand duc de Lithuanie, avec ses troupes. Les deux armées se joignirent le jour de la Conversion de S. Paul 1411. & ayant passé la Vistule sur la glace, elles entrerent sur les terres de Prusse & y firent le dégât. Le grand Maître de l'ordre de Prusse s'étoit enfermé dans la ville de Thorn, & le Roi de Pologne avoit pris la résolution de l'y assiéger; mais il en fut détourné par le Duc de Lithuanie, qui penchoit pour la paix. En effet on la conclut peu de tems après, à des conditions avantageuses pour lui, mais peu glorieuses pour la Pologne; savoir, que le Roi de Pologne ren-

droit aux chevaliers de Prusse toutes les villes & châteaux qu'il avoit pris sur eux pendant la guerre, & délivreroit tous leurs prisonniers; que le grand Maître & les chevaliers de Prusse payeroient au Roi, en trois termes, cent mille soixante larges gros de Prague, & abandonneroient au Duc de Lithuanie la terre de Samogitie, qui, après la mort du grand Duc de Lithuanie & celle du Roi de Pologne, retourneroit à l'ordre des chevaliers de Prusse.

Dans l'assemblée qui se tint pour confirmer ces articles, un gentilhomme nommé Allman, se plaignit d'un autre gentilhomme Nicolas Powala, qui ayant été fait son prisonnier dans la bataille de Coronow, s'étoit enfui, requérant qu'il eût à se représenter & se rendre entre ses mains, suivant la parole qu'il en avoit donnée. Powala répliquoit qu'Allman eût aussi à produire quelque marque qu'il l'eût fait son prisonnier. Aussi-tôt Allman montra un bouquet de pierreries que Powala portoit sur sa tête dans le combat. Powala en tira une preuve contre son adversaire, en disant, que l'usage de tous les peuples observé jusqu'aujourd'hui, est, que dans les combats & les tournois, si les combattans laissent tomber quelque chose, c'est aux goujats ou aux larrons à le ramasser, & non aux combattans; qu'Allman avoit fait une action de lâche & non de guerrier en ramassant son bouquet de pierreries, & que mal-à-propos il le répétoit comme son prisonnier de guerre. Les juges condamnerent Allman avec infamie, & déclarerent Powala libre.

LXVII. Alliance entre Sigismond roi de Hongrie & Vladislas roi de Pologne. *an.* 1411. *Dlugos. l. xi. p.* 318. 319.

Après cela les armées se séparerent, & le Roi de Pologne donna la Podolie au Duc de Lithuanie, mit des garnisons dans les places frontieres de Hongrie, & employa le printems & l'été de cette année 1411. à visiter la Lithuanie & la Russie, & n'arriva à Cracovie que le jour de Ste. Catherine vingt-cinq de novembre. Il passa les fêtes de Noël à Grodno; ayant appris que Arneste duc d'Autriche étoit arrivé *incognito* à Cracovie, il s'y rendit au plutôt, fit alliance avec ce Duc & lui donna en mariage la princesse Czimbarea sa niece. Quelque tems après Sigismond roi de Hongrie vint à Lubomlya où Vladislas le reçut; & après plusieurs jours de conférences entre les conseillers des deux Princes, où ils n'avoient pû s'accorder, comme on étoit prêt de se séparer, Sigismond prit à part Vladislas & lui proposa, tête à tête, de faire avec lui une ferme alliance confirmée par les sermens les plus sacrés, d'abandonner les chevaliers de Prusse, que jusqu'alors il avoit soutenus, promettant de fournir aux Polonois contre eux toute sorte de secours; & après avoir réduit les Prussiens, de remettre au Roi de Pologne les terres de Culm, de Michaolovie &

de Poméranie, qui dépendoient du royaume de Pologne, & qu'ensuite ils partageroient les terres de Prusse. Vladislas acquiesça à ces propositions sans consulter son conseil, & se laissa encore attirer par Sigismond à Cassovie, sous prétexte de lui faire honneur. Quand ils y furent arrivés, Sigismond fit effacer la promesse qu'il avoit faite d'exterminer les chevaliers de Prusse, de partager avec Vladislas les terres de Prusse, & y fit consentir Vladislas. Après quoi on rédigea le traité par écrit, portant qu'il y aura treve ou paix entre les deux Rois, jusqu'à la mort de l'un d'eux, & encore pour cinq ans après la mort du premier décédé; que pendant tout ce tems le Roi de Pologne jouira paisiblement de la Russie; que le Prince de Moldavie, vassal du royaume de Pologne, servira en personne contre les Turcs, s'ils viennent attaquer le royaume de Hongrie. Ils firent encore le partage de quelques forêts & de quelques villes qui étoient de moindre conséquence. Le traité est daté de Libly le 15 de mars 1412.

Les deux Rois vinrent ensuite en Hongrie, prirent le divertissement de la chasse & arriverent à Bude le mardi d'après la Trinité. Le lendemain de la Fête-Dieu on y représenta un célebre tournois, où les Rois de Hongrie, de Pologne & de Bosnie se trouverent avec cinq ducs & une multitude de noblesse de Grece, d'Italie, de France, de Pologne, de Hongrie, de Boheme, d'Autriche, de Misnie, de Franconie, de Lithuanie, de Russie, de Bulgarie, de Valachie, d'Albanie, de Rascie. Le tournois dura deux jours depuis le matin jusqu'au soir. Au même lieu arriverent des ambassadeurs au Roi de Pologne, de la part de Seledin roi des Tartares, qui présenterent à Vladislas, de la part de leur Maître, trois chameaux couverts de draps précieux avec de grands présens, offrant de faire alliance avec lui & de lui prêter son secours contre tous ses ennemis. Le Roi de Pologne persuada à ces ambassadeurs de Tartarie de proposer la même alliance au roi Sigismond; ce qui lui fit grand plaisir & qu'il tint à grand honneur.

Les ambassadeurs des chevaliers de Prusse vinrent aussi à Bude, de même que ceux des Vénitiens; les premiers, pour terminer leurs différends avec le Roi de Pologne; & les seconds, pour faire la paix avec Sigismond roi de Hongrie. Mais ni les uns ni les autres ne purent obtenir ce qu'ils desiroient. Le Roi de Pologne sortit de Bude la veille de S. Jean-Baptiste vingt-trois de juin & arriva à Albe-Royale, où il passa la S. Jean & quelques jours suivans. Il tomba malade d'indigestion, pour avoir trop mangé de fromage frais dans un village nommé Langdorff. Sigismond lui envoya deux de ses médecins à Vesprin, & quand sa santé fut

fut rétablie, Sigismond lui fit présent d'une couronne d'or qui avoit servi à l'empereur Othon III. d'un sceptre, d'une pomme d'or & d'un sabre nommé grue, de plusieurs reliques & de quelques reliquaires d'argent doré, de quelques pieces d'étoffes & de trois eunuques. Vladislas de son côté envoya à Sigismond des vestes précieuses, faites de peaux d'animaux rares, des chevaux propres à la course & des oiseaux dressés pour la chasse. Les deux Rois se séparerent au monastere de *Nostra*, qui est situé dans une solitude & habité par des religieux de S. Paul premier hermite. Le Roi de Pologne revint dans son royaume & arriva à Cracovie le dimanche avant la S. Laurent.

LXVIII. Privileges accordés aux Lithuaniens. *an.* 1413. *Dlugos. l. xj. p.* 336. 337.

Au commencement de l'année 1413. le roi Sigismond emprunta auprès du Roi de Pologne les quarante mille soixante larges gros de Prague, qu'il devoit incessamment recevoir des chevaliers de Prusse & lui donna en gage la terre de Scepuz; & comme la Lithuanie étoit depuis assez longtems incorporée à la Pologne, le roi Vladislas & Alexandre duc de Lithuanie, à la persuasion de Sigismond roi de Hongrie, pour unir plus intimement les deux nations, accorderent à la noblesse Lithuanienne les armoiries, privileges & prérogatives de la noblesse de Pologne, & les déchargerent des tributs, charges & servitudes auxquels elle étoit auparavant attenue. Les lettres de ces alliances & affranchissemens sont datées de la ville de Hrodo sur le fleuve de Bug le 2 d'octobre 1413.

Quelque tems après Vladislas se rendit en Samogitie pour travailler à la conversion des peuples de ce pays, qui étoient encore idolâtres. Il les instruisit par lui-même, n'y ayant personne parmi les prêtres qui le suivoient, qui sût la langue du pays. Nous verrons cet événement plus au long dans l'histoire ecclésiastique. Comme la peste étoit en Pologne, le Roi passa les trois derniers mois de l'année 1414. en Lithuanie, de même que le mois de janvier 1415. Après quoi il revint en Pologne & célébra la fête de Pâque à Calisch. Delà il se rendit à Slonsko, où il eut une entrevue avec Michel Koch-Meyster grand maître de l'ordre teutonique, touchant leurs différends. Après quelques conférences, ils convinrent de s'en rapporter à la décision de Sigismond roi de Hongrie, qui déclara qu'il y auroit bonne paix entre le Roi de Pologne & les chevaliers de Prusse, moyennant la somme de deux cens quarante mille larges gros de Prague, pour punir leur négligence à payer les cent mille soixante pieces de même monnoie, auxquelles ils étoient d'abord condamnés & à quoi ils s'étoient obligés.

LXIX. Guerre du roi

Quelque désavantageuse que cette sentence parut au Roi de

Vladislas contre la Prusse. an. 1414. Dlugos. l. xj. p. 352. & seq.

Pologne & à son conseil, il fut résolu de s'y conformer; mais les Prussiens, sous leur nouveau général Michel Koch-Meyster, ayant injustement rompu la paix avec la Pologne, le roi Vladislas leva une armée, passa la Vistule & entra sur les terres de Prusse. Le grand Maître & les chevaliers lui dépêcherent des ambassadeurs, le priant de surseoir à toute hostilité, & qu'ils étoient prêts de mettre leur différend en compromis entre les mains du Marquis de Misnie. Mais le Roi de Pologne, persuadé qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems, les renvoya sans réponse favorable, & attaqua la ville de Nidbourg qui se rendit sans beaucoup de résistance; mais le château se défendit pendant huit jours. Delà il marcha contre Halschten, qui ouvrit ses portes. Hoiesten voulut résister, mais elle fut forcée & abandonnée au pillage. Il prit encore quelques autres places; & comme les Prussiens avoient brûlé tous les moulins qui se trouvoient sur la route de l'armée, pour l'affamer & l'obliger de s'en retourner, le Roi les fit rétablir, continua sa route & prit diverses villes; enfin trompé par un espion qui se laissa prendre chargé de fausses lettres du Gouverneur de Brodnic, qui disoit qu'il manquoit de soldats & de munitions, il s'attacha au siege de cette place qui étoit fort bien munie & avoit une très-forte garnison.

LXX.
Treve entre les Prussiens & les Polonois. an. 1419. Dlug. l. xj. p. 394. 395.

Vers le même tems, c'est-à-dire, vers la mi-septembre 1414. le Grand-Duc de Lithuanie se retira avec ses troupes dans son pays, & par sa retraite affoiblit considérablement l'armée Polonoise. Alors le grand Maître des chevaliers de Prusse se crut assez fort pour venir attaquer le roi Vladislas. Mais ayant appris que les Polonois n'étoient pas moins résolus qu'auparavant, ils se retirerent. Le Roi de Pologne, après avoir perdu bien du tems & des troupes au siege de Brodnic, fut obligé de l'abandonner, à la priere du Légat du Pape; & forcé par le mauvais état de son armée, qui étoit accablée de maladie & de disette, il consentit à une treve de deux ans, & remit la résolution de ses différends avec les Prussiens à la décision du concile de Constance. Il arriva à Cracovie le jour de S. Benoît 21 de mars 1415. où la reine Anne son épouse mourut peu de jours après.

On s'assembla encore en 1416. à Vyénulia en Lithuanie pour tâcher de faire la paix avec les Prussiens, mais on ne put convenir de rien; seulement on prolongea la treve encore pour deux ans par la médiation du Roi de France, l'empereur Sigismond étant venu à Paris pour d'autres affaires, avec les ambassadeurs de Pologne. En 1418. le pape Martin V. en considération des grands services que le roi Vladislas avoit rendus à la religion par la conversion de la Samogitie & par la fondation d'un grand nombre

d'églises, avoit confirmé tous les privileges accordés par les papes Rainald. ad an. 1418.
ses prédécesseurs au royaume de Pologne. Il donna pour cela deux bulles datées de Constance, l'une du 4 & l'autre du 13 de mai 1418. Il accorde à Vladislas la qualité de vicaire général de l'église dans le royaume de Pologne & dans la Russie Polonoise. Martin V. accorda la même qualité de vicaire-général de Lithuanie à Witawode grand duc de cette province.

Enfin le concile de Constance donna sa sentence en faveur des chevaliers de Prusse contre le Roi de Pologne, dont ce dernier témoigna son mécontentement au pape Martin V. par une grande lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet en date du mardi dans l'octave de la Nativité de Notre-Dame 1419.

Ce Prince, après avoir passé bien du tems dans la terre de Scepuz, revint dans son royaume au mois de mai 1419. Delà il se rendit à Cassovie en Hongrie où il devoit avoir une entrevue avec le roi Sigismond. Les députés des chevaliers de Prusse s'y rendirent aussi, pour terminer leurs différends avec le Roi de Pologne. Le Roi ou l'empereur Sigismond offrit d'être compromissaire entr'eux pour accommoder leur affaire, mais les chevaliers s'excuserent de s'en rapporter à lui; ce qui l'obligea à s'engager au Roi de Pologne de joindre ses forces aux siennes pour réduire les Prussiens, à condition qu'ils partageroient leur pays entr'eux, & que la Boheme en auroit une partie & la Hongrie l'autre. Mais l'historien de Pologne croit que Sigismond n'avoit nulle envie de réaliser ses promesses; & il est certain qu'il n'envoya pas le secours promis, & que le roi Vladislas marcha contre la Prusse vers le milieu de juillet. Mais Sigismond, qui favorisoit les Prussiens, envoya vers lui Barthelémi archevêque de Milan, qui, à force de sollicitations, obtint que Vladislas consentît au compromis sur Sigismond, & accorda aux Prussiens une treve de deux ans. Enfin Sigismond rendit sa sentence arbitrale à Wladislaw le 6 de janvier 1420. sans avoir voulu entendre les envoyés du Roi de Pologne, ni examiner les diplômes dont ils étoient porteurs.

Ceux-ci s'en plaignirent hautement, & Sigismond leur témoigna, quelques jours après, qu'il se repentoit de la précipitation avec laquelle il avoit jugé, se plaignant que Jacques évêque de Spolette & les autres Italiens l'avoient trompé & promettant de réformer sa sentence; mais les députés des Prussiens n'y voulurent pas acquiescer, disant qu'ils n'avoient point de pouvoir ni de commission pour cela. Le Roi de Pologne & le grand Duc de Lithuanie ayant appris la teneur de ce jugement, envoyerent des ambassadeurs à Sigismond, pour lui signifier qu'ils ne vouloient

pas s'en tenir à sa décision, mais qu'ils vouloient soutenir leur droit par les armes. Ils ne laisserent pas d'y acquiescer enfin, dans l'espérance que les Prussiens leur fourniroient dans l'entretems quelque occasion de rupture & de dégager leur parole, & qu'alors ils prendroient les armes & leur feroient la guerre.

LXXI. Guerre entre les Polonois & les Prussiens. *an.* 1420. *Dlug. l. xj. p.* 428.

Cette occasion se présenta dès la S. George suivante. Les Prussiens n'ayant pu fournir en or monnoyé toute la somme de douze mille florins & de quinze cens florins de Hongrie, comme ils y étoient obligés par la sentence de Sigismond, quoiqu'ils s'offrissent de payer le surplus en argent, le Roi de Pologne ne voulut point recevoir leur argent, mais leur déclara la guerre.

LXXII. Les Bohémiens offrent la couronne de Boheme au roi de Pologne. *an.* 1421. *Dlugos. l. xj. p.* 428.

En même tems les seigneurs de Boheme envoyerent des députés au Roi de Pologne pour lui offrir le royaume de Boheme, avec promesse de lui envoyer au plutôt des ambassadeurs pour conclure cette affaire. Le Roi demanda du tems pour en délibérer avec son conseil, & que les barons de Boheme s'engageassent à faire une élection unanime de sa personne, & à lui marquer les conditions sous lesquelles ils lui offroient la couronne. Mais des conseillers du Roi de Pologne ne furent pas d'avis qu'il acceptât les propositions des seigneurs de Boheme, tant à cause de l'hérésie qui infectoit ce royaume que des brouilleries qui y régnoient, & parce que Sigismond roi de Boheme & de Hongrie avoit un héritier. Ils ajouterent que le Roi de Pologne pouvoit tenir en suspens les ambassadeurs de Boheme, sans leur donner de réponse positive, jusqu'à ce que l'on vit plus clairement qu'elles étoient les dispositions du roi Sigismond envers la Pologne, à laquelle il avoit paru jusques-là si peu favorable.

Quelque tems après Sigismond s'étant présenté avec une puissante armée devant Prague, y fut reçu & couronné solemnellement; puis emportant avec lui la sacrée lance & la couronne royale de Boheme, il s'en alla en Hongrie, laissant le royaume de Boheme en combustion & en proie aux hérétiques & aux mécontens, qui y étoient en très-grand nombre. Ces mécontens vinrent de nouveau offrir la couronne au Roi de Pologne, qui répondit, qu'il ne pouvoit prendre sur cela aucune résolution, sans le conseil & le consentement d'Alexandre Witawode grand duc de Lithuanie son allié. Il y envoya en effet, & la réponse fut, qu'il ne convenoit point du tout à l'honneur & aux intérêts de la Pologne, d'accepter la couronne de Boheme du vivant du roi Sigismond, qui en avoit été reconnu & couronné roi. Alors les Bohémiens firent la même offre au grand Duc de Lithuanie lui-même, qui, après les avoir tenus en suspens pendant un an, leur dit, qu'il vouloit bien accepter le royaume de Boheme qu'ils lui

offroient, mais à condition qu'ils renônceroient à leur héréſie. Enfin les deux princes Vladiſlas & Alexandre leur déclarerent nettement, à l'Aſſomption de l'an 1421. que les loix du chriſtianiſme ne leur permettoient pas d'accepter une couronne poſſédée légitimement par un autre Roi chrétien. Qu'au reſte, s'ils vouloient renoncer à leurs erreurs, ils leur rendroient tous les ſervices qu'ils pourroient pour rétablir la paix dans la Boheme & pour les réconcilier à l'égliſe catholique.

LXXIII. Sigiſmond Coribut eſt reconnu roi de Boheme. *an.* 1422. *Dlugos. l. xj. p.* 451. *&c.*

L'année ſuivante 1422. Sigiſmond Coribut duc de Lithuanie & neveu de Vladiſlas roi de Pologne, du conſentement de ce Prince, accepta la couronne de Boheme au nom d'Alexandre Witawode grand duc de Lithuanie, & entra dans le royaume de Boheme avec une armée de Polonois. Sigiſmond roi de Boheme & de Hongrie, étoit alors occupé au ſiege d'Oſtrog en Moravie. Ayant appris l'arrivée d'Alexandre Coribut, il quitta bruſquement ce ſiege & revint avec ſon armée en Hongrie. Quant à Sigiſmond Coribut, il s'empara de la ville de Winczow en Moravie, puis il s'avança vers Prague & y fut reçu avec de grands applaudiſſemens. Il forma le ſiege de la fortereſſe nommée Carſten ; & après avoir employé ſix mois à ce ſiege, il fut obligé de le lever par l'arrivée de Frideric-le-Vieux marquis de Brandebourg, qui fit irruption avec une armée en Boheme en 1422. Le Pape déſapprouva beaucoup que le Duc de Lithuanie eût pris ſous ſa protection les mécontens de Boheme. Il lui écrivit le 21 de mai 1422. pour l'exhorter à les abandonner & à les porter à obéir au Légat cardinal de Plaiſance, qu'il envoyoit en Allemagne pour pacifier les troubles de la Boheme ; mais cette lettre n'eut ſon effet que l'année ſuivante, comme nous le dirons incontinent.

La treve avec les chevaliers de Pruſſe étant prête à expirer, l'on tint une aſſemblée à la Pentecôte dans la ville de Juniwladiſlaw, où les députés de ces chevaliers ſe trouverent ; mais ils vouloient qu'on inſérât dans le traité de treve, qu'elle n'auroit pas lieu ſi le Pape ou l'Empereur les obligeoit à la rompre ; les Polonois ne voulurent pas paſſer cet article, & on ſe diſpoſa à la guerre ; le rendez-vous fut donné à l'armée pour le jour de la Magdelaine 22 de juillet 1422. Les chevaliers de Pruſſe ſe mirent auſſi en campagne ſous le commandement de leur grand Maréchal, au nombre de trente mille hommes ; mais ayant apperçu l'armée Polonoiſe, ils n'oſerent donner le combat & prirent la fuite. Le Roi de Pologne entra dans la Pruſſe & la ravagea, ſans trouver la moindre réſiſtance. Il prit quelques villes & entr'autres celle de Golub, ſur la riviere de Drwancza. Tout ceci ſe paſſoit au commencement du mois d'août.

Alors le roi Sigismond envoya des ambassadeurs à celui de Pologne, pour le prier de faire sortir de Boheme Sigismond Coribut, & de retirer ses troupes de dessus les terres des Prussiens; mais il n'obtint ni l'un ni l'autre, & la guerre continua en Prusse avec plus de violence qu'auparavant. Ce qui obligea les Prussiens à demander la paix, qui fut enfin conclue sur la fin de septembre 1422. à Melno.

LXXIV. Rappel de Sigismond Coribut de Boheme. *an.* 1423. *Dlug. l. xj. p.* 472.

Pendant le Carême de l'année suivante 1423. le roi Sigismond & Vladislas s'étant abouchés à Kezmark, conclurent aussi une paix & alliance perpétuelle entr'eux: & le Roi de Pologne rappella du royaume de Boheme Sigismond Coribut, qui y avoit été reçu comme roi. Les Prussiens ayant su que les Rois de Boheme & de Pologne étoient d'accord entr'eux, s'engagerent aussi à observer fidellement tous les articles arrêtés à Melno.

Le roi Vladislas avoit épousé en 1422. Soncza fille d'André duc de Kiovie, laquelle depuis ses fiançailles avoit reçu au baptême le nom de Sophie; car elle étoit du rit Grec, dit l'historien de Pologne; comme si le baptême des Grecs eût été invalide. Cette Princesse ayant donc épousé le roi Vladislas son parent aux troisieme & quatrieme degrés; ce Prince fit une grande assemblée à Cracovie pour la cérémonie de son couronnement, où se trouverent Sigismond roi de Hongrie & Eric roi de Dannemarck, qui alloit pour la seconde fois à Jérusalem. Les trois Rois renouvellerent leur alliance, & se séparerent après s'être donné mille marques de la plus sincere amitié.

LXXV. Naissance du prince Vladislas de Pologne. *an.* 1423. *Dlug. l. xj. p.* 483.

L'année suivante la reine Sophie ayant eu un fils, le roi Vladislas fit prier le pape Martin V. de lui servir de parrain & de l'adopter pour son fils; le Pape nomma, pour le tenir sur les fonds de baptême, l'Evêque de Cracovie. L'empereur Sigismond, le Duc de Milan, le Duc de Venise & plusieurs autres princes en firent de même. La cérémonie du baptême se fit le dix-sept de février. On donna à l'enfant le nom de Vladislas que son pere portoit, & peu de tems après, c'est-à-dire, le jour de S. Marc vingt-cinq d'avril, les seigneurs & les prélats de Pologne assemblés à Brzescie, donnerent leurs lettres, par lesqu'elles ils s'engagerent de reconnoître le jeune Prince pour leur Roi & leur Seigneur, après le décès du Roi son pere. Mais dans une autre assemblée tenue à Lencici aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1426. les barons & les prélats de Pologne ayant demandé au Roi qu'il lui plût confirmer leurs droits & leurs privileges; & le Roi, par le conseil de Sigismond roi de Boheme & de Hongrie, ayant refusé de le faire, l'Evêque de Cracovie tira l'acte par lequel les seigneurs s'étoient engagés de reconnoître pour héritier du royaume

le jeune prince Vladislas, & l'ayant remis aux seigneurs, ils le mirent en pieces en présence du Roi, tirant leurs épées d'une maniere emportée & menaçante. Le Roi laissa passer leur feu & tira de nouveau, de la plûpart des seigneurs, des lettres en faveur de la succession de son fils. L'année suivante le seize de mai la reine Sophie eut encore un fils qui fut nommé Casimir; mais il mourut le 2 de mars 1427. La Reine en eut un troisieme le vingt-neuf novembre, qui fut aussi nommé Casimir. Nous en avons déja parlé dans l'histoire de Hongrie. Le Roi confirma enfin en 1430. les privileges de la noblesse de Pologne.

LXXVI. Guerre contre les hérétiques de Boheme. *an.* 1428. *Dlugos. l. xj. p.* 501. *& seq.*

Les troubles de Boheme à l'occasion de l'hérésie des hussites continuoient toujours. Et le pape Martin V. ayant invité les électeurs de l'empire & les princes d'Allemagne, à se croiser contre ces hérétiques, ils formerent une armée capable non seulement de vaincre ces hérétiques, mais de renverser toute la Boheme; & toute-fois à peine parut-elle en leur présence, qu'elle fut saisie d'une terreur panique & qu'elle prit honteusement la fuite. Ils furent poursuivis par les Bohémiens, qui s'enrichirent de leurs dépouilles & en tuerent un très-grand nombre. Les troupes de Silésie, qui venoient au secours de l'armée catholique, ayant appris la fuite des autres, s'enfuirent aussi; & ainsi les hérétiques remporterent, sans coup férir, une insigne victoire & profiterent des dépouilles & des machines de guerre que Allman & les Silésiens furent obligés d'abandonner pour fuir plus vîte; puis ils entrerent dans la Silésie & la ravagerent impunément.

LXXVII. Assemblée de Luczko. Le roi Sigismond persuade au Duc de Lithuanie de prendre le titre de roi. *an.* 1429. *Dlugos. l. xj. p.* 514. *&c.*

Le roi Sigismond ayant invité le Roi de Pologne & le Duc de Lithuanie son frere à une grande assemblée qui se devoit tenir à Luczko; ces princes s'y rendirent, accompagnés d'une très-nombreuse noblesse & dans tout l'éclat de leur grandeur. Sigismond leur proposa de faire la guerre aux Valaques, sous prétexte qu'ils ne lui avoient pas donné du secours dans la guerre contre le Turc. Mais le Roi de Pologne lui répondit, que ces peuples avoient satisfait à leur dévoir en s'avançant jusqu'au Danube, où ils avoient demeuré près de deux mois, sans que le roi Sigismond parût, après lequel terme ils avoient cru pouvoir revenir dans leur pays. On parla ensuite d'indiquer un concile pour ramener les Bohémiens à l'union de l'église; car ajouta-t-il, il est superflu de travailler à l'extinction du schisme des Russiens, puisqu'ils ont la même créance que nous & qu'ils ne différent qu'en ce que leurs prêtres portent la barbe & sont mariés; au lieu que les nôtres ont dix femmes & au-delà. Ce discours causa un grand scandale, & les Russiens disoient hautement que Sigismond étoit plus porté pour eux que pour les Latins. Enfin ne

pouvant réussir à faire déclarer la guerre aux Valaques, il persuada à Alexandre Witawode, frere du Roi de Pologne & Duc de Lithuanie, de prendre le titre de roi. Ce qui causa une grande division entre les deux freres & une guerre dangereuse dans le royaume de Pologne.

Le Duc de Lithuanie s'étant laissé persuader par Sigismond, lui envoya demander la couronne & les autres ornemens royaux; mais Sigismond, qui agissoit en tout avec beaucoup de lenteur, retint ses envoyés à Vienne pendant un an, sans leur donner de réponse précise; & pendant ce tems Vladislas roi de Pologne fit fortement solliciter le Duc de Lithuanie son frere à renoncer à cette pensée, dont il lui faisoit voir tous les inconvéniens. Il lui envoya même des ambassadeurs en Lithuanie, avec des lettres par lesquelles il lui offroit la couronne de Pologne, s'il vouloit se désister de sa vaine résolution. On croit qu'il l'auroit fait, s'il n'en eût été empêché par la honte & par les flatteries de quelques seigneurs Polonois qui l'y entretenoient, pour mériter ses bonnes graces & tirer de lui des présens. Le pape Martin écrivit aussi à Alexandre pour le dissuader de rechercher la couronne royale. Enfin le Roi de Pologne mit des gardes sur tous les chemins, & fit arrêter les ambassadeurs de Sigismond qui apportoient la *An.* 1430. couronne à Alexandre; & s'étant lui-même avancé en Lithuanie avec les principaux seigneurs de Pologne, il y fut très-bien reçu par le Duc son frere, qui renonça pour-lors au dessein de se faire couronner roi de Lithuanie, & mourut le 27 octobre 1430. après avoir remis au Roi son frere les clefs de toutes ses forteresses.

LXXVIII. Guerre entre Switrigal duc de Lithuanie & le roi de Pologne. *an.* 1430. 1431. *Dlugos. l. xj. p.* 574. 580. 581.

Vladislas donna le duché de Lithuanie au duc Switrigal son frere, mais il en sépara la Podolie qu'il réunit à la Pologne; ce qui mit Switrigal en telle colere, qu'il arrêta & fit prisonnier le Roi & plusieurs seigneurs Polonois; mais la Podolie lui ayant été rendue, il les mit bientôt en liberté. Quelque tems après le Roi de Pologne ayant de nouveau fait répéter la Podolie comme faisant partie de la Pologne, Switrigal donna un soufflet à l'Ambassadeur du Roi, & lui répondit qu'il ne feroit jamais la restitution qu'on lui demandoit. Il prétendit même que le Roi de Pologne lui rendroit Kaminiek & les autres places de Podolie qu'il retenoit encore. Ce procédé obligea Vladislas d'entrer en guerre avec le Duc de Lithuanie. Il s'avança jusqu'à la ville de Hroldo, & campa sur la riviere de Bug quelques jours avant la Magdelaine 22 de juillet 1431. & envoya delà défier son frere par son bouffon. Vladislas demeura douze jours au même endroit, voulant donner à Switrigal le loisir de se reconnoître, de rentrer dans son devoir & prévenir par-là la désolation de la Lithuanie.

Voyant

Voyant qu'il ne parloit point de paix, le Roi passa le Bug, fit le dégât dans le pays, prit quelques places & offrit la paix à son frere, qui la refusa & n'osa toute-fois en venir à une bataille. Il feignit ensuite des lettres de l'Empereur des Tartares, qui exhortoient le Roi de Pologne à se retirer & à ne pas faire la guerre à Switrigal, auquel il disoit avoir fait don de la Podolie qui lui appartenoit. Après avoir inutilement attaqué la ville de Luczko, le Roi de Pologne accorda une treve à son frere jusqu'au vendredi d'après la fête de l'Assomption. Cette treve fut encore prolongée de huit jours, après quoi les opérations de la guerre recommencerent.

LXXIX. Switrigal est chassé de Lithuanie. Sigismond Staroduski en prend possession. an. 1432. Dlugos. l. xj. p. 611. 612.

Enfin le roi Vladislas se lassant de la guerre, consentit que l'on s'assemblât le jour de la Purification de l'an 1432. à Parzow pour y traiter de la paix. Mais Switrigal n'y comparut point & n'y envoya personne de sa part. Ainsi l'assemblée se sépara & l'on continua les hostilités de part & d'autre. Le Roi de Pologne ayant fait pressentir les seigneurs de Lithuanie, les exhorta à chasser de leur pays le duc Switrigal, & de recevoir pour duc & pour gouverneur Sigismond Staroduski son propre frere, leur promettant, pour l'exécution de ce dessein, toute son assistance. Les seigneurs entrerent aisément dans ce projet. Le duc Switrigal étoit un homme qui ne pensoit qu'à boire & à faire bonne chere, & son concurrent étant venu avec une armée à Oszmanni, où il étoit avec la Duchesse son épouse, il les surprit la nuit du dimanche avant la Nativité de Notre-Seigneur. Switrigal se sauva en Russie, & le Roi de Pologne ayant démembré de la Lithuanie les terres de Podolie, de Lucques, de Vetli, d'Olescko, de Hroldo & de Lopacsin, laissa le reste du pays au duc Sigismond & lui en donna l'investiture. Mais après quelques tentatives faites sur le même duché, Switrigal y rentra en 1433. & y fut confirmé par le Roi de Pologne.

LXXX. Mort de Vladislas roi de Pologne. Son fils Vladislas ou Ladislas lui succéde. ann. 1424. Dlugos. l. xj. p. 651.

Vladislas mourut peu de tems après d'une maniere fort chrétienne le dernier jour de mai 1434. Il envoya avant sa mort son anneau à Sbignée évêque de Cracovie, en signe d'amitié & de réconciliation. On dit qu'il gagna sa derniere maladie dans les bois, où il alloit tous les ans passer une partie de la nuit, suivant l'ancien usage des payens, pour entendre chanter le rossignol. Après sa mort on le porta de Halicz à Cracovie, où il fut accompagné sur toute la route par une infinité de personnes de toutes conditions, qui le pleuroient comme leur pere.

Le portrait que les historiens font de ce Prince, lui fait infiniment d'honneur. On sait qu'il étoit fils d'Olgyerde duc de Lithuanie, & qu'il quitta le paganisme pour épouser la fille de Louis

Id. ibid. p. 656.

roi de Hongrie & héritiere du royaume de Pologne. Son nom étoit Jagellon; il reçut au baptême celui de Vladislas. Il épousa ensuite & successivement trois autres femmes, Anne, Elisabeth & Sophie. Sa passion dominante étoit la chasse; il étoit libéral jusqu'à la prodigalité. Il recevoit volontiers des présens & en donnoit de même. Il souffroit le froid, le chaud, le vent, la pluie, la fumée, la fatigue avec une vigueur incroyable. Il usoit d'une grande clémence envers les vaincus. Il étoit naturellement lent & se reposoit volontiers sur d'autres du soin des affaires. Il étoit fidele dans ses promesses, fort attaché à ses parens, rempli de religion & de piété. Il travailla beaucoup à la conversion de la Lithuanie & de la Samogitie. Pour sa personne il étoit d'une taille médiocre, d'un visage oblong & maigre, ayant la tête entiérement chauve, les oreilles grosses, la voix forte, les yeux noirs & toujours en mouvement.

Après ses obseques on se hâta de faire reconnoître & couronner Vladislas son fils ainé, de peur qu'il n'arrivât quelque émotion dans le royaume. Sbignée évêque de Cracovie, qui étoit alors en qualité d'envoyé de la part du Roi au concile de Basle, revint en diligence à Cracovie. Le jour du couronnement avoit été fixé au jour de S. Pierre & S. Paul vingt-neuf de juin; mais il fut differé jusqu'à la S. Jacques & S. Christophe vingt-cinq de juillet. Le Duc de Lithuanie y fut nommément invité, mais sa santé ne lui permit pas d'y venir. Il y eut aussi diverses difficultés proposées sur ce que le jeune roi Vladislas n'étoit pas encore en âge de gouverner par lui-même, n'ayant qu'environ onze ans; mais on passa sur ces oppositions, & le jeune Prince fut solemnellement couronné au jour préfix, malgré les raisons de trois barons, qui, voyant qu'on ne les écoutoit pas, suivirent la foule à Cracovie avec le nouveau Roi, qui confirma les droits & les privileges de la noblesse, avec promesse de ratifier cette confirmation, lorsqu'il seroit parvenu à l'âge de majorité.

LXXXI. Paix entre la Pologne & les chevaliers de Prusse. *an.* 1435. *Dlugos. l. xij. p.* 676. 677.

Peu de tems après on envoya des ambassadeurs à l'empereur Sigismond, pour lui demander, pour femme au jeune Vladislas, sa petite niece fille d'Albert duc d'Autriche. Il remit à répondre à cette ambassade après qu'il auroit pacifié les affaires de Boheme, & qu'il seroit retourné en Autriche ou en Hongrie. Dans la même assemblée on commença aussi de traiter de la paix entre les Prussiens & les Polonois; on fut près de trois ans avant que de pouvoir convenir des articles, les Prussiens cherchant toujours des excuses & des subterfuges pour en retarder la conclusion. Elle fut enfin arrêtée & signée à Syradie en l'absence du roi Vladislas, mais par des commissaires envoyés & autorisés de sa part,

& par deux commandeurs de l'ordre de Prusse autorisés par leur grand Maître.

L'année suivante Elie vaivode de Moldavie vint avec tous ses boyars à Léopol rendre ses hommages au nouveau Roi de Pologne. La chose se fit en grande cérémonie. Le Roi étant assis sur son trône, la couronne en tête, environné de toute sa cour, le Vaivode & ses barons vinrent, chacun avec sa banniere, se mettre à genoux devant lui & lui jurer obéissance, jettant & brisant les bâtons de leurs étendards en sa présence en signe de soumission. Après quoi le Roi reçut le Vaivode au baiser de paix, & promit aux autres seigneurs sa protection & son secours. Il fut de plus arrêté que le Vaivode payeroit tous les ans au Roi, en forme de tribut, deux cens chevaux, certaine quantité de poissons, quatre cens bœufs pour la cuisine du Roi & vingt pieces d'étoffe de pourpre ou d'écarlate. 1436.

LXXXII. L'empereur Sigismond couronné de nouveau roi de Boheme. an. 1436. 1437. Dlugos. l. xij. p. 694. 695.

La même année 1436. l'empereur Sigismond, roi de Boheme & de Hongrie, vint à Prague le quatorze d'août, & s'y fit de nouveau couronner roi de Boheme avec l'impératrice Barbe son épouse. Il se concilia l'amitié des Bohémiens par ses grandes libéralités, leur donnant des terres & des châteaux qui avoient appartenu aux églises, en quoi on a blâmé sa conduite; puisque les hérétiques abusoient de ces biens pour faire la guerre à l'église catholique. On lui fit de sérieuses remontrances sur la basse & menue monnoie qui couroit dans le royaume de Boheme, & qui donnoit occasion à plusieurs faux-monnoyeurs d'en fabriquer de semblables, qui pourroient un jour apporter un grand préjudice à l'état. Mais quelques-uns du conseil ayant fait connoître la grande utilité de cette monnoie pour le commerce des choses communes & de petite valeur, on conclut à les conserver.

LXXXIII. Switrigal demande d'être reçu en graces. an. 1437. Dlug. l. xij. p. 696.

Le duc Switrigal, qui avoit été dépouillé du duché de Lithuanie & déclaré ennemi de l'état, employoit tous ses soins pour rentrer au moins dans une partie de son ancien duché, & pour être reçu en graces dans le royaume de Pologne; mais Sigismond grand duc de Lithuanie s'y opposoit de toutes ses forces, & conjuroit le Roi & son conseil de ne rien faire contre les paroles qu'on avoit données & contre les traités faits avec lui. On l'exhorta inutilement de se réconcilier avec Switrigal, il demeura inflexible; & le conseil du Roi décida que le duché de Lithuanie seroit réuni au royaume de Boheme à perpétuité après la mort de Sigismond, quoique ce Prince eut un fils qui devoit hériter de ses biens.

LXXXIV. Casimir prince de Pologne

Après la mort de l'empereur Sigismond, arrivée le 22 de décembre 1438. les électeurs choisirent pour empereur Albert duc

est élu roi de Boheme. *ann.* 1438. *Dulgos. l. xii. p.* 700.

d'Autriche, & les Hongrois reconnurent le même Albert pour leur roi. Mais les Bohémiens envoyerent des ambassadeurs au Roi de Pologne, pour le prier de leur accorder pour roi son frere le prince Casimir. La chose fut mise en délibération. Les plus sensés étoient d'avis de remercier les ambassadeurs de Boheme, vu l'état de confusion où se trouvoit le royaume, tant par rapport à l'hérésie, que par rapport aux autres divisions domestiques. Les autres en plus grand nombre furent d'avis de l'accepter, & ils l'emporterent. Le jeune Prince fut donc envoyé pour la Boheme avec une armée. Une autre partie des seigneurs de Boheme reçut Albert dans Prague, où il fut reconnu & couronné. Il envoya ensuite au Roi de Pologne pour le détourner d'envoyer Casimir en Boheme; mais la résolution des barons de Pologne prévalut, & les armées des deux Princes s'étant mises en campagne, on se sépara sans en venir à une action, comme on l'a vu ailleurs. La guerre subsista entre les deux contendans, & le Roi de Pologne fit le dégât dans la Silésie, pour la punir de ce qu'elle avoit refusé de prêter le serment de fidélité à Casimir comme roi de Pologne. Mais il fut obligé de retourner en Pologne pour la défendre contre les Tartares qui y avoient fait irruption, & avoient défait dans la Podolie une armée de Polonois.

LXXXV. Mort de Sigismond duc de Lithuanie. Le prince Casimir de Pologne lui succede. *an.* 1440.

Nous avons vu ci-devant, dans l'histoire de Hongrie, les troubles qui survinrent dans ce royaume après la mort de l'empereur Albert, & de quelle maniere Vladislas roi de Pologne fut postulé & élu roi de Hongrie. Dans ce même tems Sigismond duc de Lithuanie fut mis à mort en trahison, comme il entendoit la messe dans sa chapelle le jour des Palmes, & que ses officiers étoient allés à la messe de paroisse. Ce fut le duc Jean Czartoryski qui fut le chef de cette conspiration, & qui, après avoir fait cet assassinat, pilla tous les trésors du Duc Sigismond. On croit que les seigneurs de Lithuanie furent complices de ce crime, pour se précautionner contre les cruautés du duc Sigismond qui en avoit fait mourir un grand nombre sans aucun sujet. Après sa mort, les uns furent d'avis de réunir le duché à la couronne de Pologne; d'autres de reconnoître pour duc de Lithuanie, Michel fils du duc Sigismond dernier mort; mais pendant qu'on délibéroit, Switrigal s'empara du duché & s'y maintint quelque tems. Cependant le prince Casimir, frere du roi Vladislas, se rendit en Lithuanie pendant que le Roi son frere étoit occupé à se rendre maître du royaume de Hongrie; & malgré l'opposition des seigneurs Polonois, qui ne vouloient pas souffrir qu'on contrevînt à ce qui avoit été réglé quelque tems auparavant,

touchant la réunion de la Lithuanie à la couronne de Pologne, les barons de Lithuanie vinrent un matin prendre le prince Casimir & le proclamerent duc de Lithuanie. Tout ceci se fit à l'insu & contre le gré du Roi de Pologne, qui ne voulut pas reconnoître son frere pour Duc de Lithuanie.

Je ne répete pas ici ce que j'ai dit ailleurs des exploits de Vladislas contre les Turcs, & de la funeste bataille de Varnes, où il fut tué le 10 novembre 1444.

LXXXVI. Mort de Vladislas roi de Pologne. Casimir son frere lui succede. an. 1444. 1445. *Dlugos. l. xiij. p. 3. 4. 5. &c.*

L'historien de Pologne dit qu'on ne trouva pas le corps de ce Prince, & qu'on douta longtems s'il étoit mort. On montroit des lettres de personnes très-graves, qui assuroient, les uns que ce Prince étoit à Venise, les autres qu'il étoit à Constantinople, d'autres en Valachie, ou en Albanie, ou en Rascie, ou en Transilvanie. Pour s'assurer de la vérité, on députa des messagers sur les lieux pour en savoir des nouvelles; mais ils revinrent sans en rapporter rien de certain. Enfin les états du royaume étant assemblés, on déféra la couronne au jeune prince Casimir, qui avoit déja été demandé pour roi de Boheme, & qui venoit de se faire reconnoître pour duc de Lithuanie.

Quant au royaume de Hongrie, l'on y reconnut le jeune Ladislas fils de l'empereur Albert, comme nous l'avons vu ci-devant.

Les seigneurs de Pologne envoyerent donc une ambassade solemnelle vers le duc Casimir, pour lui notifier le choix qu'on avoit fait de sa personne pour Roi de Pologne, & le prier de venir prendre possession de son royaume. Casimir qui n'étoit pas bien assuré de la mort du Roi son frere, & qui craignoit qu'après son départ de Lithuanie il ne s'y formât divers partis entre les prétendans à ce duché, remit la décision de cette affaire à la prochaine assemblée, qu'il indiqua à Piétrikow pour le jour de l'Epiphanie 1446. Les seigneurs de Pologne s'y trouverent en grand nombre, & furent fort surpris de voir les irrésolutions de Casimir & le refus qu'il faisoit d'accepter la couronne de Pologne. Plusieurs étoient résolus de procéder à l'élection d'un autre Roi; la reine-même Elisabeth sa mere y exhortoit les prélats & les seigneurs. On s'y disposa par des prieres publiques & par la messe solemnelle du S. Esprit. Toute-fois quelques-uns des principaux de l'assemblée suggérerent qu'il falloit faire une nouvelle députation à Casimir, afin de n'avoir rien à se reprocher. On la fit, & le Prince persista dans sa résolution de ne pas accepter la couronne de Pologne.

LXXXVII. Boleslas duc de Masovie est

Alors on procéda à l'élection. Les uns étoient pour Boleslas duc de Masovie, & les autres pour Frideric marquis de Brande-

élu pour roi de Pologne. *an.* 1446. *Dlugos. l. xiij. p.* 17. 18. *&c.* Puis Casimir duc de Lithanie est élu en sa place. *Id. ibid. p.* 21. 22. 23. *&c.*

bourg. Le parti du premier l'emporta, & il fut élu sans contradiction ni opposition, le dimanche *Lætare* de l'an 1446. Ensuite on nomma des ambassadeurs pour lui annoncer son élection & le prier d'y acquiescer. Dans l'intervalle, le jeune Casimir réfléchissant sur la faute qu'il avoit faite de se refuser à la bonne volonté de ses amis, qui vouloient lui faire tomber la couronne de Pologne, fit savoir son repentir à la reine Sophie sa mere & aux principaux seigneurs, les suppliant de faire casser l'élection du Duc de Masovie, & de faire procéder en sa propre faveur à une nouvelle élection.

Ils indiquerent donc une nouvelle assemblée génerale des états, pour la S. Michel vingt-neuf de septembre à Panzow, à laquelle ils inviterent Casimir duc de Lithuanie, & arrêterent le départ des seigneurs qui étoient nommés pour porter au Duc de Masovie la nouvelle de son élection. Dans cette nouvelle assemblée, la reine Sophie & les seigneurs, attachés à Casimir, firent tant par leurs prieres & leurs sollicitations qu'il fut élu, avec cette restriction néanmoins, que s'il refusoit la couronne où qu'il différât trop de l'accepter, on la déféreroit au Duc de Masovie. Casimir consentit enfin, quoiqu'avec peine & sous cette condition, que la Pologne céderoit à la Lithuanie les terres de Podolie, de Lucie & d'Oliesko, montrant par-là qu'il avoit plus d'inclination à augmenter la Lithuanie qu'à amplifier le royaume de Pologne. Il arriva à Cracovie & y fut couronné roi de Pologne un dimanche, qui étoit le lendemain de S. Jean-Baptiste le 25 de juin 1447.

Il envoya ensuite promettre obédience au pape Nicolas V. mais en même tems il demanda au souverain Pontife trois choses, savoir : la collation de tous les bénéfices, sauf les droits de l'ordinaire; la décime de la décime pendant six ans dans tout son royaume; enfin la levée du denier S. Pierre à son profit pendant quelques années.

Quelque tems après la noblesse & les prélats de Pologne lui ayant demandé la confirmation de leurs droits & privileges, & qu'il n'aliénât aucune des terres dépendantes du royaume de Pologne, il répondit qu'il ne pouvoit rien accorder de tout cela, à cause des sermens qu'il avoit faits auparavant aux Lithuaniens. On croit qu'il leur avoit promis de leur donner les forteresses de Podolie qu'ils avoient prises depuis peu; & tout d'un coup il reprit le chemin de ce pays en grande hâte, disant que des affaires importantes l'y appelloient. En effet Michel fils du feu duc Sigismond y avoit son parti & y devoit rentrer. Casimir fut arrêté en chemin par un commandeur de l'ordre des Prussiens,

qui ensuite le laissa aller; mais cela ne mit pas fin aux troubles de la Lithuanie. Cette province ne fut proprement en paix qu'après la mort de Michel fils du duc Sigismond & celle de Switrigal, arrivées toutes les deux au mois de février 1452.

LXXXVIII. Affaires de Dannemarck & de Suede. ann. 1412. Meurs. p. 104. Ponten. Joh. Magnus. l. 22. c. 1.

Les trois royaumes du Nord, le Dannemarck, la Suede & la Norwege, qui avoient été réunis sous la domination de la reine Marguerite, se trouverent après sa mort, arrivée en 1412. soumis au roi Eric son neveu & son successeur. Eric étoit accoutumé à gouverner, ayant été pendant seize ans comme associé au gouvernement par la reine Marguerite sa tante. Les peuples des trois royaumes se promettoient sous son regne de jouir de leurs libertés & de leurs privileges, & de vivre dans la paix & dans l'abondance. Il furent tous trompés dans leurs espérances. 1413. Les Suédois s'adresserent à ce Prince pendant qu'il étoit à Stockholm, & lui demanderent la confirmation de leurs franchises. Eric, au lieu d'accorder ce qu'ils demandoient, se retira en Dannemarck.

Il y trouva de l'occupation, ou plutôt il s'en fit en réunissant à la couronne le duché de Slefwick, qui avoit été ci-devant possédé par le duc Gérard & la duchesse Elisabeth de Brunswick. Il le réunit en vertu d'une loi du royaume de Dannemarck, qui ordonne que celui qui, étant sorti du royaume, se joint aux étrangers & vient avec eux pour faire des courses dans le pays, doit perdre ses biens & être réputé criminel de lése-majesté. Or on soutenoit que le Duc de Slefwick étoit dans ce cas. A peine le Chancelier eut-il prononcé la sentence de réunion, que le jeune prince Henri, fils aîné du duc Gérard, se jetta aux pieds du Roi & lui demanda l'investiture du duché à titre de fief; mais le roi Eric répondit qu'il vouloit auparavant être maître du duché & en jouir, avant que d'en disposer en faveur d'un autre. La maison d'Holstein essentiellement intéressée dans cette affaire, & les princes & seigneurs qui lui étoient attachés, résolurent de prendre les armes & de se maintenir par la force dans la possession du duché de Slefwick. Ainsi la treve, qui avoit été faite entre les princes de cette maison & la reine Marguerite, fut rompue.

LXXXIX. Guerre du roi de Dannemarck contre le duché de Slefwick. an. 1414. 1415. Meurs. l. v. p. 104. 105. 106.

L'empereur Sigismond avoit écrit, pendant la tenue du concile de Constance, au Roi de Dannemarck, de s'employer auprès des habitans de Lubeck pour les engager à rétablir dans leur ville le sénat qu'ils en avoient chassé. Eric mit en œuvre auprès d'eux toutes les voies de douceur & d'honnêteté; mais il n'osa faire davantage, de peur d'augmenter le nombre de ses ennemis. Il rendit compte à l'Empereur de ce qu'il avoit fait, & le pria de ne point accorder sa protection aux Comtes de Holstein, & de

vouloir confirmer la ſentence qu'il avoit rendue contr'eux à Newbourg. L'Empereur lui répondit par une lettre datée du 14 juin 1415. dans laquelle non ſeulement il confirme la ſentence qu'il avoit rendue contre la maiſon de Holſtein, mais il en montre encore la juſtice & la validité par des raiſons tirées du droit.

Après cela Eric ne délibera plus à entrer ſur les terres de Sleſwick. Ayant appris que les forces des Comtes de Holſtein étoient ramaſſées aux environs des villes de Sleſwick & de Gottorp, il fit élever, avec une diligence extraordinaire, deux fortereſſes ſur la riviere de Slye & deux autres ſur la Trée, pour ſe rendre ainſi maître des entrées du pays, & en faire la conquête quand il voudroit.

1415. Enſuite il fit arrêter en Scanie quatre cens pécheurs de Lubeck, & donna ordre au préfet de Bergue de mettre en ſa main tous les effets qu'il trouveroit appartenir aux bourgeois de Lubeck. Ces deux coups étonnerent tellement ceux de Lubeck, qu'ils conſentirent à rappeller leur ſénat & à donner ſatisfaction à Eric & à Sigiſmond.

1416. La campagne de l'an 1416. le Roi de Dannemarck parut avec ſa flotte ſur les côtes de Sleſwick, & ayant pris terre, il aſſiégea Sleſwick & Gottorp, & pour empêcher la communication entre les deux places, il fit bâtir entre deux une nouvelle fortereſſe nommée Hatterſbourg. Les princes Albert de Mecklenbourg & Balthazar de Vandalie vinrent au ſecours de la maiſon de Holſtein, de même que les Friſons & Henri d'Oſnabruck. Le roi Eric leva le ſiege de Gottorp, & réſolut d'aller mettre tout à feu & à ſang dans la Friſe. Mais il trouva ſur les bords de l'Eyder Henri évêque d'Oſnabruck, avec ſes troupes réſolues de lui en diſputer le paſſage. Eric n'oſa le tenter, mais il marcha contre les Friſons & leur livra bataille. Il fut battu & obligé de ſe rembarquer & de retourner en Dannemarck.

Par ſa retraite, les Princes de Holſtein ſe virent en état d'agir offenſivement contre lui. Ils firent une deſcente dans l'iſle de Femeren, & aſſiégerent la ville de Glambek, qui fut obligée de ſe rendre par compoſition.

1417. Au printems de l'année 1417. le Roi de Dannemarck s'embarqua ſur une flotte très-nombreuſe. On dit qu'elle portoit juſqu'à cent mille hommes de débarquement. Mais au lieu d'aller en droiture attaquer ſes ennemis, il ſe contenta de tenir la mer, eſpérant de les réduire, faute d'argent, à licencier leurs troupes. Ils prirent le parti de les envoyer dans le duché de Sleſwick, où elles trouverent abondamment de quoi ſubſiſter, ſans être à charge à leurs Maîtres. Ainſi le roi Eric ſe vit contraint lui-même de mettre

mettre ses troupes à terre & de former les sieges de Slefwick & de Gottorp, comme il avoit fait l'année précédente. Slefwick se rendit par composition, & le duc Albert de Mecklenbourg, qui étoit dedans, fit son traité particulier avec le Roi de Dannemarck & promit de vivre toujours avec lui en bonne amitié.

L'Evêque d'Osnabruck ne demeura pas inutile à ses alliés. Il alla dans la ville de Hambourg & harangua le peuple dans la place plublique, lui faisant voir que si le Roi de Dannemarck venoit à prendre Gottorp & Slefwick, il auroit une entrée libre dans le Holstein. Ce discours fit une telle impression sur les Hambourgeois, que sur le champ ils envoyerent déclarer la guerre au Roi de Dannemarck. A cette nouvelle, Eric leva le siege de Gottorp & se rembarqua; sa retraite fut suivie de la reddition de Slefwick, de la prise de Hattersbourg & de quelques autres places.

Le Pape voulant réconcilier ces deux maisons, donna commission à Dulman évêque de Lubeck, de se rendre auprès du roi Eric & de le porter à la paix. Eric y étoit très-disposé, & la maison de Holstein ne s'y montra pas difficile. On convint d'abord d'une treve jusqu'au mois de septembre 1418. pendant laquelle il y auroit une entrevue entre les deux parties au mois de juin à Slefwick ou à Gottorp. On devoit convenir de deux princes d'Allemagne & de quatre députés des villes Anséatiques, au jugement desquels on se rapporteroit sur le différend en question; & au cas qu'ils ne s'accorderoient pas, ils enverroient leurs avis aux ducs Bernard de Brunswick & Bogislas de Poméranie, à la décision desquels on se tiendroit de part & d'autre.

Les vents contraires ayant empêché les députés de Dannemarck 1418.
de se trouver à Gottorp au jour marqué, & le Roi n'y étant pas venu en personne, les députés de Holstein se retirerent, disant qu'ils avoient satisfait à leur parole, & la guerre recommença plus fort que jamais. Les Frisons furent les premiers qui commencerent les hostilités. Ils voulurent surprendre la ville de Swabstede, mais ils ne réussirent pas dans leur entreprise. Le Roi de Dannemarck de son côté tenta de faire une descente dans l'isle de
Femeren; mais il fut repoussé. Il débarqua ses troupes à Helli- 1419.
gerhaven, & pilla les villes d'Oldembourg & de Wolstat, puis retourna contre l'isle de Femeren, qu'il força malgré la résistance des habitans. Ses troupes pillerent le pays, brûlerent les villages, abattirent les églises & commirent tous les désordres dont la fureur du soldat irrité est capable.

Les comtes de Holstein & leurs alliés étoient toujours en ar- 1420.
mes, & le Roi de Dannemarck cherchant à les réduire par une

bataille décisive, les attaqua près d'Immersved; mais son armée fut taillée en pieces d'une maniere si entiere, que cette défaite passa en proverbe dans le pays, & qu'on disoit que les Danois avoient été battus en diable. Cela produisit une treve qui fut conclue le sept de décembre, & on proposa de part & d'autre les preuves & les raisons qui concernoient le fonds de cette question, savoir à qui appartenoit la propriété du duché de Slesvick. Les habitans de Zélande, de Scanie & du Jutland Septentrional, firent voir des actes qui prouvoient que le duché de Slesvick avoit toujours été assujetti aux loix du Dannemarck; qu'ils avoient reçu leurs privileges des rois de ce pays; que ces peuples usoient de la langue danoise; que les princes qui avoient possédé le duché de Slesvick, l'avoient tenu en fief du Roi de Dannemarck, & que ce n'étoit que depuis le roi Valdemar II. qu'ils s'en étoient mis en possession avec indépendance pendant les troubles du royaume.

XC. Décision de la difficulté entre le Roi de Dannemarck & les Comtes de Holstein. *an.* 1422. *Meurs. l. v. p.* 109. *& seq.*

Il étoit impossible de résister à ces raisons. Mais au lieu de s'y rendre, les Comtes de Holstein rompirent la treve & reprirent les armes. Le Roi de Dannemarck de son côté fit attaquer l'isle d'Alsen; mais sa flotte fut dissipée par la tempête: & dans une autre entreprise contre les pêcheurs de harangs sur les côtes de Scanie, les Hambourgeois prirent quelques-uns de ses vaisseaux & pillerent les côtes du Jutland septentrional. Il eut encore d'autres disgraces qui l'obligerent à recourir aux princes d'Allemagne, aux villes de Vandalie, à l'Empereur-même, pour les prier de
1423. prendre connoissance du fonds de cette affaire, promettant de s'en tenir à leur décision. Les villes de Lubeck, Rostock, Wismar, Stralsund, Lunebourg, Gripswald & Anclam, entrerent dans son alliance, de même que le Duc de Lunebourg. L'Empereur députa Rumpold duc de Silésie, pour entendre les parties & terminer ce différend en son nom. Il passa d'abord à Lubeck, puis vint à Flinsbourg, dont les Comtes de Holstein rompirent les portes & menaçoient de faire violence. Mais le Duc leur parla avec tant de sagesse, qu'ils consentirent à ce qu'il se rendit auprès du Roi de Dannemarck; & y étant arrivés avec l'Evêque de Lubeck, ils porterent ce Prince à consentir à ce que le comte Henri de Holstein le vînt trouver pour chercher ensemble les voïes d'accommodement.

Mais la mort du Député de l'Empereur rompit toutes ces mesures. L'Empereur en envoya un autre, qui, voyant que les Comtes ne vouloient produire aucuns titres & ne se tenoient que sur leur possession, se retira, le menaçant de l'indignation de son Maître. Ce Prince indigné des remises & des tergiversations des Comtes

de Holſtein, les cita à Bude avec le Roi de Dannemarck, pour les y entendre & porter ſon jugement définitif. Il le porta le 28 de juin 1424. comme juge choiſi par les parties, & prononça que toute la Juthie méridionale, où ſont ſituées les villes de Slefwick, Gottorp & autres places avec la forêt Danoiſe, l'Iſle d'Alſen, & la province nommée Friſcheiden, devoient appartenir à titre de domaine direct & utile au Roi de Dannemarck; & que les comtes Henri, Adolphe & Gerhard de Holſtein n'avoient pu & ne pouvoient y prétendre aucun droit. Le roi Eric s'étoit rendu en perſonne à Bude, dans le deſſein de paſſer delà à Jéruſalem; & on croit que le duc Henri de Sleſwick s'y rendit auſſi, quoique contre le ſentiment de ſon conſeil.

Meurſ. p. 111. an. 1424.

XCI. Eric roi de Dannemarck en Syrie *ann.* 1424. *Meurſ. l. v. p.* 111.

Après cela, comme Eric ſe diſpoſoit à partir pour Jéruſalem, un peintre s'aviſa de tirer ſon portrait & de l'envoyer à un de ſes amis en Syrie, lui diſant que celui dont il lui envoyoit ce portrait, étoit Roi de trois grands royaumes. A quelque intention que ce peintre dit cela, d'abord que le Roi fut débarqué en Syrie, il fut arrêté & menacé d'être conduit au Sultan, s'il ne ſe rachetoit par une groſſe ſomme qu'il fallut payer.

Pendant ſon abſence les Comtes de Holſtein mal-ſatisfaits du jugement de l'Empereur, demanderent au pape Martin V. que l'Evêque de Cologne & un cardinal nommé de ſa part, priſſent de nouveau connoiſſance de leur affaire. Mais le roi Eric, de retour dans ſes états, s'oppoſa à cette diſpoſition; & convint avec le Comte de Holſtein, qu'ils auroient enſemble une entrevue à Flenſbourg, aſſiſtés chacun de quatre conſeillers, deux eccléſiaſtiques & deux laïcs, qui travailleroient à terminer la choſe à l'amiable. Mais quand il fut queſtion de l'exécution, on ne put rien conclure; le Roi de Dannemarck prétendant qu'il ne pouvoit donner l'inveſtiture du duché de Sleſwick, que comme d'un fief perſonnel; au lieu que les Comtes de Holſtein ſoutenoient que c'étoit un fief héréditaire. Ainſi la guerre s'alluma de nouveau entre ces Princes. Les villes de Vandalie & celle de Hambourg, animées d'une ſi longue guerre qui préjudicioit ſi notablement à leur commerce, exhorterent le Roi de Dannemarck à faire la paix; & ce Prince ayant déclaré qu'il prétendoit faire valoir le jugement de l'Empereur, ces villes ſe ſéparerent de ſon alliance.

Vers ce même tems le Roi ayant fait battre une monnoie de cuivre fort légere, & dont le prix étoit infiniment au deſſus de ſa valeur, le peuple en murmura beaucoup; & pour prévenir les ſuites de leur mécontentement, la Reine, à l'inſu du Roi, fit frapper d'autre monnoie au même coin, mais d'un aloi beaucoup meilleur.

XCII. La guerre recommence contre les Comtes de Holstein. an. 1426. Meurs. p. 112.

Le Roi étant enfin entré dans le duché de Slefwick en 1426. assiégea en même tems les villes de Slefwick & de Gottorp. Comme il étoit occupé à ces sieges, les villes de Vandalie, lui firent déclarer que, puisqu'il ne vouloit pas entendre à la paix, elles étoient contraintes de prendre le parti de ses ennemis, pour l'y contraindre & empêcher la ruine de leur commerce. Cette menace le détermina à lever les sieges des deux places : mais étant de retour en Zélande, il écrivit aux villes de Vandalie, que mal-à-propos elles lui imputoient le dérangement de leur commerce, qu'elles devoient s'en prendre à leurs magistrats, qui avoient sans raison rompu les traités d'alliance. Ces lettres animerent tellement les peuples, qu'ils prirent leurs magistrats, en firent mourir quelques-uns & chasserent les autres ; mais elles persisterent dans leur attachement aux Comtes de Holstein, & la guerre dura encore dix ans.

1427. Les villes de Vandalie & les autres qui étoient entrées dans l'alliance des Comtes de Holstein, équiperent deux flottes ; l'une, qui devoit agir contre les côtes de Dannemarck, & l'autre devoit croiser dans le détroit de Suede, pour empêcher que les vaisseaux de Suede & de Norwege ne vinssent au secours du Roi de Dannemarck. La premiere fit de très-grands dégâts sur les côtes de Dannemarck : mais le duc Henri de Holstein ayant été tué devant la ville de Flensbourg, toute l'armée se débanda ; l'autre flotte fut battue par celle du Roi de Dannemarck, qui prit encore trente vaisseaux chargés de riches marchandises appartenantes à la ville de Lubeck. Le Roi de Dannemarck, l'Empereur & le Pape firent de nouvelles tentatives pour engager ces villes à désarmer & à concourir à la paix ; elles n'écouterent ni remontrances, ni menaces ; & après bien des mouvemens que se donna l'Envoyé de l'Empereur, les villes de Vandalie, au lieu de se trouver au tems marqué pour la conférence sur la paix, commirent des ravages inouis sur les terres de Dannemarck pendant

1428. toute la campagne de 1248.

Cependant les Comtes & les villes ouvrant les yeux sur l'irrégularité de leur conduite, & craignant que l'Empereur ne les mît au ban de l'empire, lui témoignerent qu'il ne tenoit pas à eux, mais au Roi de Dannemarck, que la paix ne fût conclue ; qu'ils n'avoient jamais eu dessein de favoriser les hérétiques hussites ; que l'Empereur, comme parent du Roi de Dannemarck, ne pouvant être juge dans cette affaire, ils le prioient de nommer quelqu'autre prince d'Allemagne pour en connoître, ou d'en laisser le jugement au Pape. Ces remontrances aigrirent l'Empereur à un tel point, qu'il rendit sur le champ un décret, par le-

quel il déclaroit, qu'il ne consentiroit jamais que ni le Pape ni aucun juge ecclésiastique prît connoissance de cette affaire ; il prioit les princes de Brandebourg, de Saxe & de Lunebourg d'appuyer de toutes leurs forces le Roi de Dannemarck, & de contraindre les Comtes de Holstein à se conformer à sa sentence impériale. Les Comtes feignirent d'acquiescer à la tenue d'une conférence à Nicoping ; mais ils y formerent tant de difficultés qu'on n'y put pas même convenir d'arbitres. Ainsi on se sépara sans rien conclure. La Reine, pleine de cœur, fit de son chef quelques entreprises contte les ennemis du royaume. Dans les commencemens elle réussit assez heureusement, & le succès lui enfla le courage ; mais en 1429. ayant de son chef ordonné que le vaisseau qui portoit le revenu de la couronne de Suede, se rendît en Dannemarck, ce vaisseau fut rencontré par des pirates qui l'enleverent. Cette perte fut si sensible au Roi, & il en témoigna si vivement son ressentiment à la Reine, qui étoit enceinte, qu'elle en mourut de douleur peu de tems après. Vers le même tems le Roi de Dannemarck perdit la ville de Flensbourg, qui lui fut enlevée par la trahison d'un bourgeois mécontent qui en facilita la prise aux ennemis.

Jann. 1430. Meurs. l. v. p. 115.

1431.

Les Hollandois profitant des troubles qui régnoient depuis tant d'années dans le Nord, commencerent à venir trafiquer dans la mer Baltique. Leur commerce devint bientôt si considérable, sur-tout avec les Moscovites, les Livoniens & les Prussiens, que les villes de Vandalie craignant qu'ils ne leur enlevassent la meilleure partie de leur trafic, furent les premieres à demander la paix. Leurs députés se rendirent à Horsens, où l'on convint d'une treve de cinq ans, pendant laquelle on devoit travailler à accommoder le Roi de Dannemarck avec les Comtes de Holstein. Cette affaire fut réglée au mois d'octobre 1432.

1432.

XCIII. Paix entre le Dannemarck & la maison de Holstein. ann. 1435. Meurs. l. v. p. 121.

L'année suivante 1433. les parties envoyerent leurs députés à Schwinbourg au premier de mai, mais on n'y put rien conclure ; seulement on convint qu'on s'assembleroit de nouveau l'année suivante vers les fêtes de la Pentecôte. Mais la paix ne fut conclue qu'en 1435. au retour d'une expédition que le Roi de Dannemarck avoit faite contre ses sujets de Suede révoltés contre lui. Il convint donc avec le comte Adolphe de Holstein, que ce Prince jouiroit pendant sa vie de la portion qu'il possédoit dans le duché de Sleswich, ensemble de l'isle de Femeren & de la Frise mineure : que ses enfans ou héritiers auroient la même jouissance pendant les deux années qui suivoient sa mort ; mais qu'après ce tems-là le Roi de Dannemarck & les Comtes de Holstein feroient juger leurs prétentions sur le duché de Sleswich, & ren-

treroient chacun dans tous leurs droits. Après cela il ne fut pas mal-aisé de faire la paix avec les villes de Vandalie. Elles firent bientôt leurs soumissions, & demanderent au Roi de Dannemarck la confirmation des privileges dont elles jouissoient avant la rupture de l'alliance; ce qui leur fut accordé, moyennant une certaine somme annuelle, qu'elles s'obligerent de payer en indemnité des dommages qu'elles avoient causés ou occasionnés au Dannemarck. Ainsi finit cette guerre, qui duroit depuis vingt-quatre ans avec la maison d'Holstein, & depuis neuf ans avec les villes de Vandalie.

XCIV. Troubles en Suede. *an.* 1433. *Meurs. l. v. p.* 116. 117. *&c. Joh. Magn. hist. Goth. l. xxij. c.* 4. *&c.*

Les troubles de Suede, que nous avons touchés en passant, commencerent en 1433. à l'occasion des vexations & des concussions qu'exerçoient dans ce royaume les gouverneurs que le Roi de Dannemarck y envoyoit. Un nommé Jesson d'Asdal se distinguoit pardessus les autres par sa cruauté & sa dureté. On en porta inutilement des plaintes au roi Eric; & les peuples de la province de Dalécarlie, plus maltraités ou moins patiens que les autres, crierent plus haut; & l'un d'eux, nommé Engelbert, d'une famille noble, entreprit d'aller en Dannemarck & d'y accuser lui-même Jesson, offrant sa tête à couper, si ses chefs d'accusations se trouvoient faux. Le Roi l'écouta & envoya ordre au sénat de Suede de faire informer contre Jesson, sans toute-fois rien ordonner contre lui jusqu'à ce que le Roi en fût informé. Les commissaires trouverent qu'Engelbert n'avoit rien avancé que de vrai, & Engelbert se chargea de porter au Roi les informations. Ce Prince se sentant importuné des instances d'Engelbert, lui ordonna de se retirer; je m'en vais donc, dit Engelbert, mais c'est pour revenir quelque jour d'une autre sorte.

Les Dalécarliens ayant ouï son rapport, prirent les armes, choisirent Engelbert pour leur commandant, entrerent dans la West-Manie, & firent main-basse sur tous les Danois qu'ils y rencontrerent. Les sénateurs de Suede leur persuaderent de quitter les armes; mais ce ne fut qu'à condition qu'à l'avenir ils ne payeroient plus aucun tribut au préfet Jesson. Celui-ci voulut recommencer ses exactions; mais les Dalécarliens reprirent les armes & ne les mirent bas que lorsque Jesson fut destitué de son emploi. Le Roi crut que son autorité étoit compromise & menaça de punir les Dalécarliens. Ceux-ci reprirent les armes & jurerent qu'ils s'affranchiroient, à quelque prix que ce fût, de la domination Danoise. Ils prirent & raserent quelques places, & ils se virent bientôt joints par une infinité de paysans Suédois & de noblesse du pays, qui entrerent dans leur rébellion & demanderent insolemment la suppression des impôts.

Les sénateurs étonnés de cette défection presque générale, s'assemblerent au monastere de Wadestene, pour y remédier. Engelbert s'y rendit aussi à la tête d'une partie de ses troupes, & déclara la résolution où il étoit de s'affranchir, lui & ses concitoyens, de la tyrannie des tyrans que le Roi leur envoyoit, au lieu de gouverneurs; & comme les sénateurs leur mettoient devant les yeux le serment de fidélité qu'ils avoient juré au Roi, ils répondoient que le Roi lui-même n'avoit pas gardé le serment qu'il leur avoit fait de gouverner ce pays selon les loix, & de ne donner les gouvernemens des forteresses & les préfectures qu'à des naturels du pays. Les sénateurs ayant voulu répliquer, Engelbert leur dit, qu'il tenoit pour ennemis de la patrie quiconque ne voudroit pas contribuer à la liberté du pays : ce qui obligea les sénateurs à renoncer à l'obéissance qu'ils avoient jurée au Roi de Dannemarck; & Engelbert poussant sa pointe, conquit la Hallandie & plusieurs places, où il mit des gouverneurs de son parti. Les Scaniens demeurerent fideles au Roi & prirent les armes pour défendre leur pays. Engelbert marcha contr'eux ; mais quelques seigneurs s'entremirent pour empêcher qu'on n'en vînt aux mains, & firent conclure entr'eux un traité d'union.

Engelbert étant venu en Suede, convoqua les états généraux du royaume à Upsal. Jean Cropelin préfet de Stockholm s'y rendit au nom du Roi ; mais on n'y décida rien de considérable. Le Roi craignant les suites de cette rébellion, prit la route de Stockholm avec une armée navale; mais une tempête horrible dispersa la flotte, & la mer engloutit la plûpart des vaisseaux. Eric se sauva dans Stockholm, & se vit bientôt investi par l'armée d'Engelbert. Le Roi demanda une entrevue avec les sénateurs & les principaux du royaume; elle lui fut accordée. Il demanda ce qui les avoit porté à prendre les armes contre lui. On lui répondit, qu'on n'avoit point eu d'autre vue que de maintenir les libertés & les privileges du royaume, que lui-même avoit jurés avant son couronnement. Eric leur répondit, que ce n'étoit pas aux sujets à juger leur Roi, mais à obéir. On ne fit rien autre chose dans cette assemblée, que de conclure une treve jusqu'à la campagne suivante, & Eric reprit le chemin de Dannemarck.

11 décembre 1434.

Les mécontens convoquerent une nouvelle assemblée à Abo, où Engelbert fut reconnu prince de toute la Suede. Jean Cropelin leur écrivit qu'il avoit des choses de la derniere conséquence à leur communiquer. Ils se rendirent à Sigtun, où Cropelin vint avec le grand Maître de l'ordre teutonique. On y convint de rédiger par écrit les principaux griefs des Suédois, & de les

Mai 1435.

envoyer au Roi pour savoir sa résolution. L'assemblée où l'on devoit recevoir la réponse du Roi, fut fixée au 29 de juillet 1435. à Stockholm. Eric ne s'y trouva pas ce jour-là, mais seulement le quatorze d'octobre. On lui présenta un écrit contenant les plaintes du peuple. Ils y disoient que, par l'absence du Roi, les sujets étoient souvent obligés d'aller trouver leurs juges ordinaires hors du royaume, avec des dépenses extraordinaires; & que souvent étant retournés sans avoir terminé leurs affaires, ils étoient encore punis & emprisonnés par les commandans des provinces: que presque tous les ans on leur imposoit des tributs extraordinaires, pour soutenir des guerres qui n'avoient nul rapport aux intérêts de leur état: enfin on se plaignoit de l'avarice & de la dureté des préfets étrangers qu'on leur envoyoit, & qu'ils déclaroient ne pouvoir souffrir davantage.

XCV. Paix rétablie en Suede. ann. 1435. Meurs. l. 7. p. 122.

Le Roi promit de satisfaire pleinement à toutes ces plaintes. Il promit aussi de maintenir inviolablement les privileges & immunités du royaume; de ne donner les préfectures & les gouvernemens qu'aux naturels du pays, qui seroient tenus de se conformer aux loix & usages du royaume: que les juges des villes & des campagnes ne seroient établis que du consentement des sénateurs: que toute-fois le Roi pourroit mettre quel gouverneur il jugeroit à propos dans les villes de Stockholm, Calmar & Nikoping; il fut dit que l'on oublieroit de part & d'autre tout ce qui s'étoit fait, & que le Roi seroit de nouveau reconnu par tous les ordres du royaume, & qu'on lui remettroit les places & forteresses qu'on avoit prises sur lui.

La paix ayant été ainsi rétablie dans la Suede, le Roi de Dannemarck se mit peu en peine de l'y conserver: il ôta les gouvernemens à ceux à qui il les avoit donnés, & y introduisit des étrangers. Avant son départ pour le Dannemarck, les Suédois lui députerent dix des principaux seigneurs du royaume, qui le conjurerent de se souvenir des paroles qu'il leur avoit données, & de ne pas replonger la Suede dans une nouvelle guerre. Eric leur répondit qu'il ne prétendoit pas être en Suede comme un conseiller qui est toujours de l'avis des autres; qu'il vouloit y être Roi & absolu, & qu'il savoit que tout ce qu'avoit fait & entrepris Engelbert, il ne l'avoit fait qu'à l'instigation de la noblesse; qu'il s'en souviendroit.

Ces derniers mots firent comprendre aux Suédois, que le Roi de Dannemarck n'attendoit que le moment de leur faire ressentir les effets de sa colere, & qu'il prétendoit exercer sur eux une autorité despotique. Il étoit encore à Stockholm, lorsqu'il ôta

la

la préfecture de cette ville à Jean Cropelin, à qui il avoit toute l'obligation de son rétablissement, mit en sa place un gentilhomme Danois nommé Eric Nicolai, & renforça la garnison de cinq cens hommes. Ensuite s'étant rembarqué, il ôta les gouverneurs Suédois de toutes les places qui étoient le long de la côte & y en substitua d'étrangers, & comme pour irriter de plus en plus les Suédois; il les traita en ennemis, pilla les campagnes & mit le feu à un grand nombre de villages.

Les Suédois outrés de ce procédé, allerent trouver Engelbert dans la ville d'Orebro qui lui avoit été cédée, & lui déclarerent qu'ils ne le vouloient plus reconnoître le Roi de Dannemarck pour souverain. Ce Prince étant en mer, fut battu d'une si violente tempête, que la plus grande partie de sa flotte fut détruite. Arrivé en Dannemarck, il fit la paix avec la maison de Holstein, ainsi que nous l'avons dit; puis il convoqua une assemblée générale à Wardinbourg, où il proposa aux états de se décharger du gouvernement de ses états, & de désigner pour son successeur son neveu Bogislas duc de Poméranie. Que Dieu ne lui ayant point donné d'enfant capable de lui succéder, il prioit qu'on accordât à ce jeune Prince, la même grace qu'on lui avoit faite à lui-même sous le regne de la reine Marguerite sa tante.

L'assemblée répondit par des souhaits d'une longue vie au Roi; que tandis qu'il vivroit on ne penseroit point à en chercher un autre; mais que s'il étoit absolument résolu à abdiquer, c'étoit à l'assemblée à lui choisir un successeur par un choix libre. Le Roi ayant compris par cette réponse qu'il ne gagneroit rien; il demanda si on ne lui permettroit pas au moins de choisir une personne capable de lui aider à supporter le poids des affaires du royaume. L'assemblée répondit qu'il étoit maître de choisir pour cela qui il jugeroit à propos, pourvu que la personne, sur qui tomberoit ce choix, ne voulût pas s'en prévaloir pour acquérir par-là quelque droit à la couronne.

XCVI. Nouvelles brouilleries en Suede. ann. 1436. *Joh. Mag. l. xxij. c. 12. &c. Meurs. l. v. p. 122.*

L'affaire en demeura-là: mais quelque tems après le roi Eric, sans en rien communiquer à personne, se retira en Prusse. On jugea qu'il vouloit renoncer au royaume. Aussi-tôt on lui fit une députation, pour le supplier de venir en Dannemarck & delà d'aller en Suede pour assister à une diete indiquée pour le mois de janvier 1436. dans la ville d'Abo. Eric revint en Dannemarck, mais ne passa pas en Suede, où l'on ne laissa pas de tenir la diete au jour marqué, & d'y renouveller les plaintes contre sa conduite. On lui écrivit même que s'il continuoit à

violer ainsi les loix du royaume, on renonceroit à l'obéissance qu'on lui avoit jurée.

Le Roi ayant appris ces choses, résolut de passer en Suede aussi-tôt après l'hiver & de mener avec lui Bogislas son neveu, à qui il vouloit résigner sa couronne. Les Suédois n'avoient garde de consentir à cette résignation. Pour la prévenir ils solliciterent Engelbert de se rendre maître de Stockholm, afin d'en refuser l'entrée au Roi, lorsqu'il arriveroit en Suede. Engelbert ramassa en diligence un corps de troupes, prit avec lui tous les sénateurs de la ville d'Abo, & vint se présenter devant Stockholm. On leur en ferma la porte. Ils firent élever un chapeau sur une pique, en signe de liberté, & demanderent pourquoi en tems de paix on leur refusoit l'entrée de la capitale du royaume. On leur répondit que c'étoit par ordre de la cour. Les consuls qui étoient venus apporter cette réponse, furent aussi-tôt arrêtés. Le Gouverneur de la ville fit renforcer les gardes. Les bourgeois irrités de la détention de leurs consuls, prirent les armes, & s'étant saisis d'une porte de la ville, introduisirent Engelbert avec sa troupe, qui s'étant rangé en bataille au milieu de la place, fit publier que tous ceux qui avoient à cœur la liberté de la patrie, se rassemblassent sous ses étendards. La plus grande partie des habitans y accoururent en foule, & l'on se saisit des gardes & des portes de la ville, après quoi on attaqua la citadelle.

En même tems on apprit que le feu de la guerre étoit allumé dans tous les quartiers du royaume : ce qui fit penser à la nécessité d'élire un chef. Charles Canutson grand maréchal du royaume & Engelbert furent mis sur les rangs. La noblesse demandoit Charles Canutson, les évêques & les paysans se déclaroient en faveur d'Engelberr. Pour contenter les deux partis on partagea l'autorité. Le grand Maréchal demeura à Stockholm & continua le siege de la citadelle. Engelbert se mit en campagne pour réduire les forteresses qui restoient entre les mains des Danois. Il y réussit avec une facilité étonnante. Ayant reçu des lettres du sénat du royaume, qui lui enjoignoient de se rendre incessamment à Stockholm, il se mit en chemin, tout malade qu'il étoit, & étant arrivé sans suite avec sa femme dans l'isle de Glocksholm, il y fut assassiné par un nommé Magnus fils de Benoît Stenon. Le grand Maréchal non seulement prit sous sa protection l'assassin, il défendit même de l'accuser de ce meurtre, de l'inquiéter, ni de le lui reprocher : ce qui le fit soupçonner d'en être auteur.

XCVII. Division entre Eric Puch & La conduite du grand Maréchal lui fit de grands ennemis, entr'autres, Eric Puch ; le sénat du royaume craignant les suites de

cette division, indiqua promptement une assemblée des états généraux à Calmar, & invita le roi Eric de s'y trouver. Il y vint accompagné d'un grand nombre de seigneurs Allemands & Danois. On y fit de nouveau la paix avec lui, à condition qu'il rendroit le gouvernement des places & forteresses à des Suédois, & jureroit de conserver les privileges & immunités de la nation; moyennant quoi il fut reconnu encore une fois roi de Suede. On remit les autres difficultés à une autre assemblée, qui fut indiquée à Suderkoping pour le mois de septembre de cette même année 1436. Le Roi s'étant embarqué pour s'y rendre au jour marqué, il fut accueilli d'une tempête qui dispersa sa flotte & rejetta le vaisseau qu'il montoit sur les côtes de Gothland près de Carelsoc. Quelques autres arriverent à Suderkoping & ne purent dire aucune nouvelle certaine de la personne du Roi. On ne laissa pas de tenir l'assemblée; & en attendant qu'on sût si le Roi étoit vif ou mort, on conclut que le grand Bailli & le grand Maréchal de Suede lui feroient serment de fidélité; qu'ils auroient conjointement le gouvernement du royaume, & que le peuple leur promettroit obéissance.

le grand Maréchal. Le roi Eric est de nouveau reconnu roi de Suede. *an.* 1436. *Joh. Mag. l. xxij. c.* 13.

Cependant Eric Puch ne voyoit qu'avec peine le grand Maréchal dans le poste éminent qu'il possédoit. Il leva des troupes & lui fit la guerre; mais il fut repoussé, & quelques-uns de ses gens, qui avoient été faits prisonniers, furent brûlés. Il attaqua une seconde fois le grand Maréchal & remporta quelque avantage contre lui. Mais s'étant inconsidérément fié à la parole de son ennemi, il fut arrêté & conduit à Stockholm où le grand Bailli lui fit trancher la tête, nonobstant le sauf-conduit qu'il avoit eu du grand Maréchal.

Après cela on tint encore une assemblée générale des trois royaumes à Calmar, où l'on confirma l'union des trois couronnes; qu'un Roi ne pouvoit faire de nouvelles loix, qu'elles n'eussent été consenties par les états généraux de la nation, pour qui elles auroient été faites; que ce grand Bailli présideroit à toutes les causes qui seroient portées devant le Roi; qu'en l'absence du Prince, il seroit dépositaire de son autorité & représenteroit la majesté royale; que le Roi visiteroit tous les ans son royaume, & seroit obligé de séjourner pendant trois mois dans chaque royaume; que l'élection d'un nouveau Roi se feroit par les archevêques, deux évêques, les grands maréchaux, les grands baillis & les sénateurs de chaque royaume au nombre de six-vingts; que si le feu Roi avoit laissé un fils légitime que l'on jugeât capable de lui succéder, on le choisiroit pour roi s'il avoit laissé plusieurs fils, on choisiroit celui qui seroit jugé le plus digne de

monter sur se trône : si le Roi ne laissoit point d'enfans, il seroit libre aux six-vingts personnes dont on a parlé, d'en choisir un originaire du pays ou étranger : si les électeurs ne pouvoient s'accorder, on prendroit quatre personnes de chaque royaume, deux ecclésiastiques & deux laïcs, qui s'assembleroient dans une maison particuliere & feroient serment de n'en pas sortir, qu'ils ne fussent convenus d'un sujet pour le déclarer roi ; que celui qu'ils auroient élu seroit unanimement reconnu par les trois royaumes.

XCVIII. Nouveaux troubles en Suede & en Dannemarck. *an.1437. Meurs. l v. p.124. Joh. Mag. hist. Goth. l. xxij. c. 1b.*

Après cette assemblée on apprit que le Roi étoit en vie, & qu'il étoit heureusement retourné en Dannemarck. Au printems de l'année 1437. il repassa dans l'isle de Gothland pour y être plus à portée de négocier avec les états de Suede. On remarqua qu'il menoit peu de troupes avec lui ; mais qu'il emportoit les meubles les plus précieux de la couronne, les richesses ramassées par ses prédécesseurs, & les titres du royaume, & une maîtresse nommée Cécile qu'il entretenoit & qui avoit été dame d'honneur de la feue reine Philippine. Les états de Suede lui écrivirent, le priant de vouloir se rendre à Calmar le vingt-quatre de juin, pour approuver ce qui avoit été fait en son absence. Le Roi ne parut pas à l'assemblée au jour marqué : ce qui obligea les chefs de l'assemblée d'aller trouver les sénateurs Danois pour travailler de concert avec eux, pour déterminer le Roi de se trouver à l'assemblée en Suede & de mettre fin à tous les différends.

Mais les Danois n'étoient pas moins mécontens de leur Roi que les Suédois. Ils se plaignoient principalement de ce qu'il faisoit tous ses efforts pour placer sur le trône son neveu Bogislas de Poméranie, & donnoit les principaux emplois & les dignités à des étrangers. Cette mésintelligence fut cause que les députés Suédois s'adresserent eux-mêmes directement au Roi, qui leur répondit d'un ton si piquant, qu'ils se retirerent très-peu satisfaits & qu'ils se joignirent aux Danois, pour prendre des mesures pour faire tomber la couronne des trois royaumes au duc Christophe de Baviere son neveu.

Le Roi de Dannemarck, mécontent des Danois & peu attaché à son royaume, en démembra l'isle de Rugen en faveur des princes de Poméranie. Cette démarche aliéna de plus en plus les esprits des Danois, qui par ordre du Roi s'assemblerent à Wardinbourg. Jean Laxman archevêque de Lunden fit l'ouverture de l'assemblée en présence des députés du Roi, & déclara nettement que la nation ne consentiroit jamais que le Roi disposât de sa couronne en faveur du Duc Bogislas, sans le consente-

Vers la fête de Pâque 1437.

ment des états, à qui il appartenoit de se choisir un Roi, & pendant qu'il restoit un Prince du sang royal & destiné par sa naissance à régner sur eux; consentant que le Duc Bogislas aidât le Roi dans le gouvernement du royaume, non comme préfet, mais comme ami du Roi & du royaume. Il demanda de plus qu'on ôtât des places du royaume les troupes étrangeres que le Roi y avoit établies, dans le dessein de faire recevoir par force Bogislas pour roi. Les députés d'Eric répondirent au nom de leur Maître, que dans quatorze jours après la S. Jean 24 de juin de cette même année 1437. les forteresses seroient évacuées par les soldats étrangers. Mais cette promesse ne fut pas effectuée. Et le Roi, sans avoir égard aux prieres de l'assemblée, remit entre les mains du Duc Bogislas, tous les domaines avec les forteresses & les trois villes de Neubourg, de Hinsgavel & d'Agenkow; ordonnant aux habitans de la Zélande de le reconnoître & lui obéir comme à leur gouverneur & à leur préfet.

Vers ce même tems les gens de la campagne de la province de Wensyssel, prenant prétexte de ce qu'on disoit que le concile de Basle devoit réformer l'église dans le chef & dans les membres, refuserent de payer la dîme aux ecclésiastiques, disant que la plûpart étoient trop riches & abusoient de leurs biens. D'autres se révolterent aussi contre la noblesse, qu'ils accusoient de tyrannie, & de les accabler d'impôts & de charges insupportables. On soupçonna le Roi d'avoir occasionné ces murmures, & il fut obligé de s'en justifier par une lettre apologétique qui ne persuada personne. La chose alla si loin que la plus grande partie de la noblesse du Jutland fut contrainte de se mettre sous la protection de la maison de Holstein.

XCIX. Charles Canutson maréchal de Suede fait mourir Nicolas Stenon son concurrent. *ann.* 1438. *Meurs. l. v. p.* 124. *Joh. Mag. l. xxij, c.* 15.

La Suede n'étoit pas plus tranquille que le Dannemarck. Le grand maréchal Charles Canutson se rendoit insupportable à tout le monde par ses hauteurs & ses airs d'indépendance. Le grand bailli Christian Nilson se ligua avec quelques seigneurs contre lui. Le grand Maréchal l'enleva la nuit dans son lit & lui fit promettre tout ce qu'il voulut. Nicolas Stenon, quoiqu'il eut épousé la sœur du grand Maréchal, fut si outré de la maniere dont il avoit traité le grand Bailli, qu'il prit le parti de ce dernier & fit soulever les paysans de la Gothie orientale. Canutson, pour s'en venger, fit assiéger Stenon dans Sterkebourg; mais celui-ci s'en sauva adroitement & se rendit dans l'isle de Gothland auprès du roi Eric, qui lui donna le brevet de maréchal du royaume de Suede, à l'exclusion de Charles Canutson. Ces deux maréchaux entrerent en guerre l'un contre l'autre; & Canutson ayant défait les troupes de Stenon, le fit lui-même prisonnier &

le fit conduire à Nikoping, où il mourut au bout de trois jours de chagrin ou de poison, selon quelques-uns.

Tout plioit devant Canutson, & il ne lui manquoit que la couronne de Suede; il fit écrire au roi Eric, au nom de la nation, qu'il étoit prié de se rendre dans trois mois, ou même dans trois semaines, selon quelques-uns, à Moraften pour s'accommoder avec eux à l'amiable, sinon qu'ils renonceroient au serment de fidélité qu'ils lui avoient fait, & ne le reconnoîtroient plus pour leur Roi, s'il différoit seulement d'un jour de comparoître après le terme marqué. Le Roi s'obstina à toujours demeurer dans l'isle de Gothland, où il étoit avec les trésors de la couronne, aussi peu touché des instances des Danois qui l'invitoient à revenir dans son royaume, que de celles des Suédois qui menaçoient de l'abandonner, s'il ne se rendoit incessamment en Suede.

Cependant on indiqua une assemblée des états des trois royaumes à Calmar, pour y prendre les mesures nécessaires pour terminer les différends qu'on avoit avec le Roi. Olaus archevêque d'Upsal, homme d'un grand crédit & d'une expérience consommée, s'étant mis en chemin pour se rendre à l'assemblée, fut empoisonné à Nikoping, par ordre du grand Maréchal. Sa mort dérangea un peu les projets des sénateurs; l'assemblée se tint néanmoins : mais on n'y fit que renouveller les propositions déja faites plus d'une fois, les Danois députés du roi Eric ayant déclaré en son nom, qu'il n'entendoit à aucun accommodement qu'on ne consentît qu'il donneroit, à qui bon lui sembleroit, le gouvernement des trois places fortes du royaume. Le grand Maréchal ne voulut pas se relâcher sur cet article, & l'assemblée se sépara sans avoir rien fait. Cette assembleé se tint au printems de l'année 1438.

C. Déposition du roi Eric de Dannemarck. Election du roi Christophe de Baviere. *an.* 1438. *Meurs. l. v. p. 125. Joh. Mag. l. xxij. c.* 17.

La même année les états de Dannemarck assemblés à Corsor le vingt-huit octobre, élurent pour leur roi le duc Christophe de Baviere, neveu par sa mere du roi Eric, & lui écrivirent pour lui notifier son élection & les motifs qui les y avoient déterminés, lui rappellant tout ce qu'ils avoient fait à l'assemblée de Wardinbourg en sa faveur, & les séditions qui s'étoient élevées dans le royaume depuis que le Roi s'étoit obstiné à faire reconnoître pour son successeur le duc Bogislas.

Quelque tems après le roi Eric s'étant rendu de l'isle de Gothland à Steckebourg en Suede, les sénateurs de Dannemarck lui envoyerent un écrit, par lequel ils lui déclaroient qu'ils avoient renoncé à l'obéissance & à la fidélité qu'ils lui avoient jurée, & qu'en conséquence ils avoient élu en sa place un autre Roi, qu'ils

espéroient qu'il seroit agréé & reconnu dans les trois royaumes. L'écrit étoit daté de Lubeck du 24 juin 1439. & contenoit un détail des raisons qui avoient porté les chefs de sa nation à en venir à cette extrêmité. Le Roi répondit, étant encore à Steckebourg, à cet écrit, se plaignant du traitement indigne que ses sujets lui avoient fait, sans qu'il leur en eût donné aucun sujet; qu'il étoit prêt à répondre aux accusations qu'on formoit contre lui & à satisfaire aux justes plaintes qu'on pourroit faire; il finissoit en exhortant les sénateurs à penser sérieusement aux conséquences de la démarche qu'ils venoient de faire, & à ne pas lui enlever injustement la couronne qu'il possédoit si légitimement. Il écrivit à-peu-près la même chose à ceux de Scanie & de Fionie.

Lorsqu'il fut de retour à Gothland, il envoya au duc Christophe son neveu la copie de la lettre qu'il avoit écrite au sénat de Dannemarck, & lui donna les avis qu'il crut les plus convenables dans cette circonstance. Enfin il envoya une espece de manifeste contenant onze articles adressés aux Fioniens, qu'il savoit être attachés au parti de son cousin Bogislas, pour se justifier des accusations qu'on formoit contre lui. Il finissoit, en demandant que le différend qu'il avoit avec le sénat de Dannemarck fût jugé par quelques princes voisins, par la noblesse ou par les députés de quelques villes, pourvu que ces juges fussent personnes désintéressées; sinon il protestoit de demander justice, premiérement à Dieu, ensuite au Pape, à l'Empereur, aux Rois, aux gentilshommes, à toutes les républiques de l'univers.

Tout cela ne produisit rien en faveur du roi Eric. Il demeura dépouillé de ses trois royaumes, pendant les dix ans qu'il vécut encore dans l'isle de Gothland, au bout duquel tems il céda cette isle aux Danois & se retira à Rivold en Poméranie, où il vécut encore dix autres années. Il s'occupa dans sa retraite à écrire une chronique des rois de Dannemarck, qui commence au roi Dan, premier roi, & continue jusqu'à l'an 1288. On y trouve bien des choses qu'on chercheroit inutilement ailleurs. Il auroit pu pousser son ouvrage bien plus loin, s'il avoit voulu, ayant vécu jusqu'en 1459.

Cette chronique est imprimée dans le recueil d'Erpold Lindenbrog d'Francfort en 1609, p. 293.

CI. Christophe III. du nom roi de Dannemarck. an. 1438. *Meurs. l. v. p. 128. Joh. Mag. l. xxij. c. 17.*

Christophe III. du nom roi de Dannemarck étoit duc de Baviere, Palatin du Rhin, fils de Jean duc de Baviere & de Sophie ou Marguerite sœur du roi Eric. Christophe ayant été choisi roi de Dannemarck, comme on vient de le raconter, se rendit à Lubeck, où la plus grande partie des seigneurs & des sénateurs du royaume vinrent au devant de lui & lui firent ser-

ment de fidélité. On ne lui donna pas d'abord le titre de roi, pour ne pas irriter la Suede & la Norwege, mais seulement celui de protecteur de la patrie. Il ne fut pas plutôt arrivé en Dannemarck, que le sénat défendit, sous peine d'être déclaré ennemi de la patrie, de fréquenter une autre cour, ou de reconnoître un autre tribunal que celui du roi Christophe. On envoya ensuite des ambassadeurs au Maréchal & aux sénateurs de Suede, pour entrer en négociation avec eux, pour les disposer à reconnoître aussi Christophe pour roi, conserver l'union des trois royaumes & maintenir la paix entr'eux. Les Ambassadeurs de Dannemarck & les Députés de Suede, assemblés à Jenekoping, convinrent d'abord que les résolutions des états généraux tenus à Calmar en 1436. seroient suivies de point en point, & que les députés des trois royaumes s'assembleroient à Calmar l'année suivante 1439. le 24 de juin, pour régler ce qui concerne les droits, immunités & privileges des trois royaumes.

Le roi Christophe, en attendant la tenue des états, fit publier une ordonnance, qui enjoignoit à tous ceux qui tenoient quelques forteresses ou châteaux du royaume de Dannemarck au nom d'Eric, de les remettre incessamment entre les mains des sénateurs, sous peine de la vie & de la perte de leurs biens. Les états de Dannemarck se tinrent ensuite à Wibourg; & le nouveau Roi y promit, en vertu de son élection, de maintenir leurs libertés, privileges & immunités, & d'accorder aux états généraux des trois royaumes, qui se devoient tenir à Calmar, toutes les conditions qu'on jugeroit à propos d'établir pour le bien particulier de chaque royaume. Cette assemblée indiquée pour le vingt-quatre de juin, ne put se tenir à cause du petit nombre des députés qui s'y trouverent. C'est pourquoi on en indiqua une autre dans la ville d'Arbroga, où se trouverent un grand nombre de députés & de seigneurs des trois royaumes.

CII. Le roi Christophe est reconnu pour roi de Suede. *ann.* 1441. *Meurs. l.* v. *p.* 130. *Joh. Mag. xxij. c.* 18. 19. 20.

Les députés de Dannemarck insisterent principalement à ce que la Suede reconnût pour roi le duc Christophe, & le sénat de Suede y donna aisément les mains sous la promesse qu'on lui fit, de la part du nouveau Roi, de s'engager à tout ce qu'on pourroit légitimement & raisonnablement exiger de lui. Le maréchal de Suede Charles Canutson, qui depuis quelques années gouvernoit ce royaume avec une autorité presqu'absolue, voyant qu'il seroit inutile de s'opposer à la résolution des sénateurs, représenta qu'étant chargé de dettes qu'il avoit contractées pour la défense du royaume, il prioit qu'on le mît en état de les payer & de passer le reste de ses jours d'une maniere qui ne fît point déshonneur

déshonneur aux emplois qu'il avoit exercés, ni au royaume dont il avoit soutenu les intérêts. Les Sénateurs ayant égard à sa demande, lui céderent la province de Finlande, où il avoit pris naissance, pour en jouir toute sa vie ; ensemble les isles d'Oeland & de Bergholm, pour lui & ses héritiers.

Ces choses ainsi réglées, on envoya une ambassade au duc Christophe, pour le prier de se rendre à Calmar dans le 24 de juin 1441. afin de convenir avec lui au sujet des droits, immunités & privileges du royaume. Christophe y acquiesça sans peine ; mais auparavant il voulut conférer avec le maréchal Canutson, qui le vint trouver à Helmstad. Christophe le reçut agréablement, lui confirma ce qui lui avoit été accordé à Arbroga, & y joignit à des promesses magnifiques d'autres graces ; ensorte que Canutson s'en retourna très-content en Suede.

En attendant qu'on tînt l'assemblée de Calmar, il se trouva obligé, comme Roi reconnu de Dannemarck, de travailler à mettre fin aux troubles de Jutland, dont les paysans ne vouloient payer ni les charges de l'état, ni les redevances dûes aux seigneurs, disant que leur Roi étant encore en vie, ils lui payeroient ce qui lui étoit dû. Il fit marcher contr'eux un corps de troupes, qui fut battu & mis en fuite. Il marcha ensuite en personne & leur livra bataille le mardi de la Pentecôte 8 de juin 1441. & les mit en déroute après un choc très-rude. Ces expéditions empêcherent Christophe de se rendre à Calmar au jour fixé ; il n'y alla qu'à la fin du mois d'août. Il y arriva avec le grand maréchal Canutson ; & après avoir réglé avec les Sénateurs ce qui concernoit leurs franchises & privileges, ils le conduisirent à Stockholm, où il fit le sept de septembre son entrée solemnelle aux acclamations du peuple. Le treize du même mois il fut mené à Morasten, où il fut proclamé, selon la coutume, & le lendemain il fut sacré & couronné solemnellement par l'Archevêque d'Upsal.

11 de Mai 1441.

8 juin 1441.

CIII. Christophe est reconnu roi de Norwege. *an. 1442. Meurs. l. v. p. 131.*

Christophe passa ensuite en Norwege & s'arrêta dans la ville d'Anslo, où il reçut la couronne royale & les hommages de tous les ordres de ce royaume. Il s'embarqua enfin pour le Dannemarck, & y fixa sa demeure à l'exemple de ses prédécesseurs. Il se fit couronner à Ripen par l'Archevêque de Lunden, plusieurs princes de l'empire se firent un honneur d'y servir le nouveau Roi ; le Duc de Slefwick, qui lui avoit fait hommage pour son duché, portoit l'épée ; le Duc de Silésie, le sceptre ; le Duc de Baviere, le globe ; le Duc de Brunswick, la couronne. Après cette cérémonie il se donna tout entier au gouvernement de ses royaumes ; & sur les plaintes que les prélats

lui firent, que depuis un certain tems les paysans, au lieu du dixieme de leurs fruits, n'en vouloient payer que le quinzieme; il ordonna qu'ils en payeroient le dixieme, & que cette dîme seroit partagée en trois portions égales, dont la premiere appartiendroit à l'église paroissiale; la seconde à l'Evêque, & la troisieme au curé. Les lettres qu'il en fit expédier sont du lendemain de l'Epiphanie 7 de janvier 1443. Il confirma les privileges des villes & des églises. Il publia aussi quelques réglemens au sujet du commerce, ordonnant que les négocians étrangers feroient leur commerce dans les ports, suivant les anciens droits & usages établis; mais sans préjudice des droits des naturels du pays, auxquels ils laisseroient une liberté entiere dans les contrats de vente & d'achat, & dans toute autre chose.

1444.

Joh. Messen. Theatr. Suetic. nobilit.

Quelques auteurs Suédois ont écrit, que Balthazar soudan d'Egypte avoit offert sa fille en mariage au roi de Dannemarck. Mais cela n'a aucune apparence, & nous ne connoissons point de soudan du nom de Balthazar. Christophe épousa Dorothée fille de Jean Marquis de Brandebourg, surnommé l'Achymiste: cette Princesse eut pour douaire trois cens mille florins, qui ne furent jamais payés.

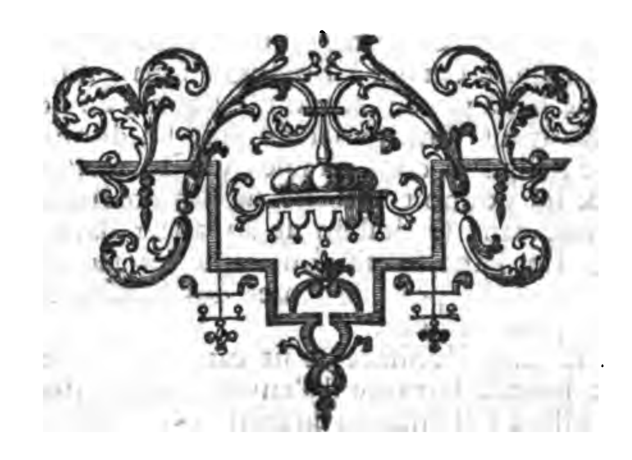
1445.

Plusieurs seigneurs Allemands s'étant attachés au roi de Dannemarck, & étant venus auprès de lui, il récompensa leur attachement par des emplois, des fiefs & des gouvernemens qu'il leur donna. La noblesse de Dannemarck en murmura. On fit connoître au Roi, qu'en cela il agissoit directement contre son serment, & que cette conduite pourroit lui attirer la même disgrace qu'au roi Eric son prédécesseur. Il renvoya donc cette noblesse, préférant l'exécution des loix à sa satisfaction particuliere.

CIV.
Mort du roi Christophe. *an.* 1448. *Meurs. l.* v. *p.* 133. *Joh. Mag. hist. Goth. l. xxij.*

Il passa en Suede en 1446. tant pour satisfaire l'inclination de ses peuples, qui souhaitoient sa présence, que pour recueillir les revenus qui lui étoient dûs. Mais on dit que le vaisseau qui portoit cet argent fit naufrage avant que d'arriver en Dannemarck. Il se proposoit de passer en ce royaume encore en 1448. lorsqu'il tomba malade à Helsinbourg, & y mourut subitement le quatre de janvier de cette même année. Son corps fut transporté à Roschild & déposé dans l'église cathédrale, jusqu'à ce que son successeur le fit mettre dans la chapelle royale qu'il y fonda. Il eut pour successeur dans le royaume de Dannemarck, Christiern ou Christian I. du nom, comme nous le dirons ailleurs. On loue la sagesse & la modération de Christophe; mais on a de la peine à le justifier d'avoir accepté la couronne de son oncle encore vivant; lui qui avoit fait serment de ne mettre jamais

le pied en Dannemarck, qu'il n'y fut appellé par le roi Eric : on blâme aussi la facilité qu'il eut de permettre la piraterie que le Roi son oncle faisoit exercer par ses vaisseaux de l'isle de Gothland, sur les vaisseaux Suédois & autres, qui trafiquoient sur la mer où cette isle étoit située, & sur les terres des environs de Calmar & de Westerwich, où ses gens faisoient de tems en tems des descentes, & en emportoient de gros butins.



LIVRE CXXXVII.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Depuis l'an 1410. *jusques vers l'an* 1420.

I. Jean XXIII. pape. *an.* 1410. *Th. Niem. vita Joh.*

JEAN XXIII. pape, élu le 17 de mai 1410. se nommoit auparavant Balthazar Coſſa, natif de Naples, d'une famille noble. Dans ſa premiere jeuneſſe, quoique déja dans la cléricature, il alla ſur mer avec quelques-uns de ſes freres faire des courſes & piller, à l'occaſion de la guerre entre Ladiſlas & Louis d'Anjou, qui ſe diſputoient le royaume de Naples. Il s'accoutuma dans ces exercices à veiller la nuit & dormir le jour, habitude qu'il garda toute ſa vie. Il vint enſuite étudier à Boulogne; mais il n'y fit pas grands progrès, & ne laiſſa pas de recevoir le bonnet de docteur. Le Pape Boniface IX. ayant oüi parler de lui, lui donna l'archidiaconé de Boulogne, dignité conſidérable, qui le mettoit à la tête de l'univerſité & lui donnoit autorité ſur les étudians. De Boulogne il vint à Rome dans le deſſein de s'avancer dans les dignités eccléſiaſtiques. Le Pape le fit ſon camérier ſecret, & Balthazar profita de ſon crédit pour procurer des bénéfices à ceux qui lui donnoient le plus d'argent.

En 1402. le pape Boniface le fit cardinal diacre du titre de S. Euſtache, & l'année ſuivante il l'envoya légat à Boulogne pour ramener cette ville à l'obéiſſance du ſaint ſiege. Coſſa la réduiſit par la force des armes, & la gouverna avec tant de dureté, qu'après la mort de Boniface arrivée en 1404. les Bolonois traiterent avec Innocent VII. pour les délivrer des vexations de notre Cardinal. Celui-ci détourna le coup, ſe mettant peu en peine du pape Innocent. Il ne vécut pas mieux avec Grégoire XII. qui le craignoit & ne l'aimoit pas. Balthazar Coſſa contribua beaucoup à l'élection d'Alexandre V. élu au concile de Piſe; & promit de lui aider dans le gouvernement du temporel, en quoi il excelloit; mais il n'étoit nullement propre pour les affaires ſpirituelles. Enfin après la mort d'Alexandre V. Balthazar Coſſa fut élu Pape, à la recommandation de Louis d'Anjou II. du nom, roi de Naples, & ſe trouva concurrent avec Grégoire XII. & Benoît XIII.

Auſſi-tôt après ſon élection il la notifia à tous les évêques; & pour lever les ſcrupules, il confirma les proviſions des bénéfices

& cassa les censures prononcées de part & d'autre. Par une autre bulle il confirma les sentences portées par le concile de Pise & par Alexandre V. contre Grégoire XII. & Benoît XIII. & leurs adhérans.

Dès qu'on eut appris à Rome la nouvelle de l'élection de Jean XXIII. le sénat & le peuple Romain firent effacer les images de Grégoire XII. & abattre ses statues, pour mettre celles de Jean XXIII. en leur place. Il révoqua la bulle d'Alexandre V. en faveur des religieux mendians, croyant par-là gagner le clergé de France & l'université de Paris, & en obtenir les décimes des bénéfices ecclésiastiques, les procurations & les dépouilles des prélats morts. Il envoya ses légats en France pour solliciter l'université à cet effet. Mais ses légats ne purent rien obtenir : on leur répondit que l'on n'accorderoit rien que de l'avis & du consentement de toute l'Eglise Gallicane.

Hist. univ. Paris. t. V. p. 218. Monstrel. t. I. p. 67. 70.

Jean XXIII. avoit de trop grandes obligations au roi Louis d'Anjou, pour ne pas faire tous ses efforts pour le placer sur le trône de Naples, à l'exclusion de Ladislas son compétiteur. Le Pape se rendit en personne à Rome avec Louis d'Anjou, & y entra le 13 avril 1411. Il mit solemnellement le grand étendard de l'Eglise Romaine entre les mains de ce Prince, qu'il créa grand gonfanonier de l'église. Après quoi Louis se mit en campagne le vingt-huit d'avril à la tête d'une armée de deux mille hommes, & livra bataille à Ladislas le dix-neuf de mai à Gariglian. Louis remporta sur lui une victoire complette ; mais il ne sut pas en profiter, & Ladislas avouoit, quelque tems après, que le premier jour il auroit pu perdre le royaume & la vie ; que le second il auroit pu perdre, sinon la vie, au moins le royaume ; & que le troisieme il ne perdroit ni l'autre, parce qu'il s'étoit mis en état de se bien défendre. En effet Louis ayant perdu l'occasion, se vit bientôt obligé, par la disette & les maladies, de se retirer en France & de laisser Ladislas en paix.

II. Promotion de cardinaux.

La même année 1411. le 6 de juin, Jean XXIII. fit quatorze cardinaux, savoir, 1°. François Lando noble Vénitien, patriarche titulaire de Constantinople : il fut nommé cardinal prêtre du titre de Sainte-Croix en Jérusalem. 2°. Antoine Pancerino patriarche d'Aquilée. 3°. Alemanno Adimari noble Florentin, archevêque de Pise. 4°. Jean Portugais archevêque de Lisbonne. 5°. Le célebre Pierre d'Ailly évêque de Cambray. 6°. George de Lichtoristhem évêque de Trente. 7°. Thomas de Brancas Napolitain, neveu du Pape, évêque de Tricarico dans la Basilicate. 8°. Branda Castiglone noble Milanois, professeur en droit dans l'université de Pavie, évêque de Plaisance. 9°. Thomas Langlei évêque de Dur-

ham, chancelier d'Angleterre. 10°. Robert Halam évêque de Salisbury. 11°. Gilles-des-Champs natif de Rouen, docteur en théologie & évêque de Coutances. 12°. Lucio Conti noble Romain, protonotaire apostolique. 13°. François Zabarelle né à Padoue, évêque de Florence. 14°. Guillaume Fillastre, du pays du Maine, docteur en droit canon, doyen de l'église de Rheims.

III. Traité entre Jean XXIII. & le roi Ladislas. *an. 1412. Rain. an. 1411. n. 2. & An. 1412. n. 3.*

Par le moyen de ces quatorze cardinaux Jean XXIII. prétendoit se fortifier contre le roi Ladislas protecteur de Grégoire XII. Les deux Papes fulminoient des censures l'un contre l'autre, & Jean XXIII. poussa les choses jusqu'à faire prêcher la croisade contre Ladislas protecteur de son compétiteur & à joindre les troupes de l'église à celles de Louis d'Anjou, dans le dessein de chasser Ladislas du royaume de Naples. Mais voyant que Ladislas se fortifioit de plus en plus, il prit le parti de s'accommoder avec lui; on disoit même qu'il lui avoit fait délivrer jusqu'à cent mille florins d'or. Le traité secret entre Jean & Ladislas portoit, que celui-ci jouiroit non seulement du royaume de Naples, mais aussi de celui de Sicile, & qu'il abandonneroit le pape Grégoire. Pour ce dernier article il fut déclaré publiquement dans un acte daté de Naples du 16 d'octobre 1412. par lequel le roi Ladislas témoigne qu'ayant enfin reconnu la vérité & le bon droit de Jean XXIII. il s'est soumis avec tous ses sujets à son obédience.

Th. de Niem. vita Joh. c. 22.

Quelque tems après Ladislas étant allé voir le pape Grégoire à Gaëte, croyant qu'il ignoroit ce qui s'étoit passé entre lui & Jean XXIII. Grégoire lui dit publiquement: Mon cher seigneur, pourquoi vous êtes-vous accordé avec mon adversaire, à mon insu & sans ma participation? Le Roi nia fermement qu'il eût fait cet accord. Toute-fois le lendemain Ladislas fit dire, par un des siens au Pape, que dans le dernier jour d'octobre il eût à se retirer avec les siens du royaume de Sicile. Grégoire vit bien par ce discours qu'il avoit tout à craindre lui & sa cour; comme ils étoient dans cet embarras vers la fin d'octobre, arriverent à Gaëte deux vaisseaux Vénitiens chargés de marchandises, l'un venant du Levant & l'autre du Ponent.

Les citoyens de Gaëte, mécontens du procédé de Ladislas, acheterent les marchandises, & le Pape & sa cour s'étant embarqués dans ces vaisseaux aborderent heureusement à la Marche d'Ancône, où ils furent en sûreté sous la protection de Charles Malattesta. Ils entrerent à Rimini la veille de Noël, & le pape Grégoire y fit sa résidence, pendant que Jean XXIII. étoit à Rome, où il tint sur la fin de l'an 1412. le concile général indiqué par le pape Alexandre V. trois ans auparavant.

IV. Concile de

Les archevêques, évêques, primats & autres personnes ecclé-

ſiaſtiques d'Italie, de Boheme, de Hongrie, d'Angleterre, d'Ecoſſe, d'Allemagne & des autres pays de l'obédience de ce Pape, ſe mirent en chemin pour s'y rendre : le Roi de France y envoya auſſi ſes ambaſſadeurs, & l'univerſité de Paris ſes députés. Mais de tous ces prélats il y en eut très-peu qui purent arriver à Rome, à cauſe des troupes que le roi Ladiſlas avoit aux environs de Rome, pour traverſer la tenue de ce concile, que l'on diſoit être la continuation de celui de Piſe, où Ladiſlas avoit été dépoſé. Ainſi le petit nombre de prélats qui s'y trouverent, fut cauſe qu'on n'y fit preſque rien. Seulement on y condamna cent erreurs de Wiclef & de Jean Hus, par une bulle en date du 2 février 1413. ce qui ne fit qu'irriter de plus en plus ces hérétiques.

Ro mede 1412 Conc. t. XI. p. 2323. moine de S. Denys. l. 32. 33.

V. Trouble en Boheme. ann. 1413. Jo. Cochl. p. 29. 32.

Les troubles continuoient dans la Boheme à l'occaſion de la doctrine de Jean Hus. Conrade évêque d'Olmultz, adminiſtrateur de l'égliſe de Prague, pendant le pontificat d'Albie, ayant demandé aux théologiens de l'univerſité de cette ville les articles qu'ils avoient autrefois propoſés pour pacifier les troubles excités ſur la religion ; ces théologiens lui préſenterent douze articles, portant en ſubſtance : qu'ils ne tiendront aucuns des quarante-cinq articles de Wiclef, qui avoient été condamnés : qu'ils croiront ſur les ſept ſacremens, le pouvoir des clefs, les cenſures eccléſiaſtiques, les indulgences, les ordres religieux, ce que croit l'Egliſe Romaine, dont le Pape eſt le chef : que les évêques feront prêcher les mêmes articles dans leurs diocèſes : défenſe de chanter des chanſons ſcandaleuſes & diffamatoires : défenſe à Jean Hus de prêcher juſqu'à ce qu'il ait reçu ſon abſolution de Rome. L'Evêque d'Olmutz préſenta ces articles aux barons du royaume & aux ſénateurs de Prague, en demandant l'exécution.

Jean Hus & les ſiens l'ayant appris, dreſſerent auſſi des articles en forme de conſeil, dont voici la ſubſtance. Que Jean Hus ſe préſente à l'aſſemblée du clergé, où il pourra être accuſé d'erreur ou d'héréſie par quiconque voudra, ſous peine du talion, s'il ne la prouve pas ; ſi perſonne ne veut ſe rendre partie, que le Roi faſſe publier par toutes les paroiſſes que Jean Hus eſt prêt de rendre compte de ſa foi : que ſi quelqu'un a à lui reprocher quelqu'erreur, il s'inſcrive par ſon nom en la chambre de l'archevêché, afin que l'accuſé & l'accuſateur ſoient ouïs publiquement : que les docteurs en théologie ou en droit canon & le chapitre de la cathédrale déclarent s'ils connoiſſent quelques hérétiques ; que le Roi ou l'Archevêque défendent, ſous certaines peines, de taxer perſonne d'héréſie, s'il ne le veut prouver : que le Roi envoie en cour de Rome, pour purger le royaume des calomnies

dont on l'a voulu diffamer : qu'on n'obſerve point l'interdit jetté ſur les égliſes, où Jean Hus ſe trouveroit préſent. Ces articles ſont datés du 6 février 1413.

VI. Lollards ou Wicléfiſtes en Angleterre. an. 1413. *Act. Rimeri. t. IX. p. 46.61.65.*

En Angleterre les Lollards ou Wicléfiſtes afficherent des placards aux portes des égliſes de Londres, portant qu'ils étoient cent mille prêts à s'élever contre tous ceux qui n'étoient pas de leur ſecte. Ils avoient à leur tête un gentilhomme nommé Jean Oldcaſtel, brave guerrier, mais fort attaché aux Wicléfiſtes. Il envoya des hommes de ſon parti dans les diocèſes de Londres, de Rocheſter & d'Herford, pour y prêcher l'héréſie malgré les évêques; ſoutenant que ni l'Archevêque de Cantorbery, ni les évêques n'avoient pas eu le pouvoir de défendre de prêcher la parole de Dieu. Thomas d'Arundel archevêque de Cantorbery, après avoir temporiſé & employé l'autorité du Roi, pour obliger Oldcaſtel à reconnoître l'autorité de l'égliſe, le fit citer à comparoître devant lui en perſonne le onze de ſeptembre. Le Chevalier non ſeulement ne comparut point, mais ſe retira & ſe fortifia dans ſon château; en ſorte qu'il fallut afficher ſa citation à la porte de l'égliſe cathédrale de Rocheſter. Le roi Henri V. indigné de ce procédé d'Oldcaſtel, le fit arrêter & mettre à la tour de Londres. L'Archevêque le déclara contumace, l'excommunia & le cita de nouveau pour comparoître le vingt-trois de ſeptembre.

Le Chevalier priſonnier fut amené devant l'Archevêque & les évêques de Londres & de Wincheſter, où ayant tiré de ſon ſein un papier dentelé, il le lut & le donna à l'Archevêque qui y trouva pluſieurs propoſitions hérétiques. Le Prélat l'ayant exhorté à renoncer à ſes erreurs, & lui ayant demandé s'il ne croyoit pas la préſence réelle dans l'euchariſtie & la néceſſité de la pénitence, il répondit qu'il ne pouvoit s'expliquer autrement que ce qui étoit dans ſon papier. L'Archevêque le remit au lundi ſuivant 25 de ſeptembre 1413. où l'ayant de nouveau interrogé ſur ces deux articles, il répondit que, comme Jeſus-Chriſt, étant ſur la terre, avoit la divinité & l'humanité, la divinité inviſible & cachée ſous l'humanité, & l'humanité ſenſible & expoſée à nos ſens, ainſi dans l'euchariſtie le vrai pain & le vrai corps ſont viſibles; mais le corps de Jeſus-Chriſt eſt caché ſous ces eſpeces. Mais il ne voulut pas confeſſer ce qui étoit contenu dans l'écrit qui lui fut préſenté par l'Archevêque, non plus que ce qu'on vouloit qu'il confeſſât touchant le ſacrement de pénitence, diſant que la contrition ſeule peut effacer les péchés, ſans qu'il ſoit néceſſaire de ſe confeſſer au curé ou à un autre prêtre; ne faiſant du reſte aucun cas des déciſions de l'égliſe depuis qu'elle avoit acquis des biens temporels.

Touchant

Touchant l'adoration de la croix, il dit qu'il n'y avoit d'adorable que le corps de Jesus-Christ pendant qu'il y étoit attaché : que le Pape étoit l'antechrist, les évêques ses membres, les freres mendians sa queue : qu'on ne doit obéir au Pape & aux évêques, qu'autant qu'ils seront imitateurs de Jesus-Christ & des apôtres. Après cela l'Archevêque prononça sa sentence, par laquelle il le déclara hérétique, & comme tel excommunié & abandonné au jugement séculier. Ce Prélat instruisit le Roi de tout ce qui s'étoit passé, le pria d'accorder encore au coupable un terme de quarante jours pour rentrer en lui-même. Le Roi l'accorda, & le Chevalier fut remis dans la tour de Londres : mais il en sortit, soit par le secours de ses amis, soit par la négligence de ses gardes, & se retira dans un coin du pays de Galles ; ce qui produisit une révolte déclarée au commencement de l'année 1414. comme nous le verrons ci-après.

VII. Condamnation du docteur Jean petit. *an.* 1413. 1414. *Monst. t. I. c.* 113. *le Laboureur. II. p.* 931.

A Paris, sur la fin de l'année 1413. l'Evêque de Paris & l'Inquisiteur de la foi ordonnerent aux docteurs assemblés de donner leur avis, dans le mercredi vingt de décembre, sur sept propositions avancées par le docteur Jean Petit en 1409. dans sa défense du Duc de Bourgogne sur l'assassinat du Duc d'Orléans. La premiere de ces propositions étoit, que tout tyran peut être tué par son sujet, en toutes manieres. Les docteurs répondirent que cette proposition mise ainsi généralement pour maxime, est une erreur dans la foi & dans la morale, & tend au renversement des états & à la perte des rois & des princes. Les six autres articles sont des exemples tirés de l'écriture, dont les docteurs condamnent l'application. L'Evêque de Paris & l'Inquisiteur assemblés dans la grande sale de l'évêché en présence de plusieurs prélats, de plusieurs docteurs & d'une grande foule de peuple, censurerent le discours de Jean Petit & le condamnerent à être brûlé au parvis de Notre-Dame. Ce qui fut exécuté deux jours après.

VIII. Entrevue de Jean XXIII. & de l'empereur Sigismond. *an.* 1413. 1414. *Th. Niem c.* 35. *seq. Leonard. Aretino. de Reb. Ital. p.* 259.

Ladislas roi de Naples s'étant rendu maître de Rome la nuit du 7 au 8 de juin 1413. le pape Jean XXIII. en sortit dès le matin du même jour & s'enfuit à Florence, où il demeura jusqu'au commencement de novembre. Voyant qu'il lui étoit impossible de résister à Ladislas, qui étoit maître de Rome & de la plûpart des villes des environs, il s'adressa à l'empereur Sigismond, pour prendre avec lui des mesures pour la tenue d'un concile général, persuadés l'un & l'autre que c'étoit l'unique remede aux maux de l'église. Après avoir négocié quelque tems par lettres avec l'Empereur, il lui envoya des légats pour convenir du tems & du lieu, remettant le tout à la prudence de ses Légats. Ils allerent trouver Sigismond & choisirent, de con-

cert avec lui, la ville de Constance pour la tenue du concile. Ce qui affligea beaucoup le Pape, parce que cette ville étoit de la dépendance de l'Empereur.

Au commencement de l'hiver 1414. le Pape alla à Boulogne & delà à Plaisance, où il commença ses conférences avec l'empereur Sigismond, arrivé depuis peu en Italie. Delà ils passerent à Lodi, où ils demeurerent près d'un mois; & où le Pape, pressé par l'Empereur, publia la bulle de convocation du concile qui devoit se tenir à Constance, & commencer au 1 de novembre 1414. La bulle est datée du 9 décembre 1413.

De Lodi le Pape & l'Empereur allerent à Crémone, invités par Gabrin Fondali qui en étoit gouverneur, grand capitaine & de bon conseil, mais qui tyrannisoit le peuple dont il devoit être le protecteur. Ayant un jour mené le Pape & l'Empereur sur une tour de sa maison, d'où l'on découvroit un paysage admirable, il fut tenté de les précipiter en bas de la tour, & n'en fut arrêté que par la crainte de violer le droit de l'hospitalité, comme il l'avoua quelques années après, au prêtre qui le conduisoit au supplice qu'il avoit mérité par ses crimes.

De Crémone le Pape se rendit à Mantoue, où il passa l'hiver; puis au printems de l'an 1414. il revint à Boulogne. L'Empereur, étant encore à Lodi, promit au Pape, par un acte autentique, confirmé par serment, qu'il seroit à Constance en toute sûreté avec toute sa cour; qu'il y jouiroit d'une entiere liberté, & y exerceroit sa jurisdiction sur toute sa cour; qu'il se retireroit quand il voudroit, & y jouiroit de tous les honneurs qui sont dûs au souverain Pontife.

Le même Empereur étant à Viglad ou Vigni le trente d'octobre, publia un édit, par lequel il invite au concile de Constance toute la chrétienté, & promet des sauf-conduits à ceux qui en auroient besoin. Il écrivit aussi à Grégoire XII. pour l'y inviter de même que Benoît XIII. Il envoya une ambassade à Ferdinand roi d'Arragon pour négocier avec lui & avec Benoît XIII. une entrevue pour chercher les moyens d'éteindre le schisme; il envoya de même à Charles VI. roi de France, pour l'inviter de se trouver au concile, ou d'y envoyer une ambassade.

Le roi Ladislas voulant chasser le Pape de Boulogne, comme il avoit fait de Rome, assembla au commencement de juin une grande armée : le Pape de son côté leva des troupes & prétendit s'y défendre; mais la mort de Ladislas, arrivée à Naples le six d'août, le rassura & lui fit prendre la résolution de retourner à Rome. Mais les cardinaux s'y opposerent fortement, se doutant bien que s'il y alloit, il n'en reviendroit pas pour tenir le

concile général ; & par conséquent que l'église ne seroit ni réunie, ni réformée. Il résolut donc, quoiqu'à regret, de prendre le chemin de Constance. Il fit pour ce voyage de grands préparatifs en habits, en meubles précieux & en joyaux, pour paroître au concile avec éclat. Il partit de Boulogne le premier octobre ; & étant arrivé à Méran au diocèse de Coire, où résidoit Frideric duc d'Autriche, il lui demanda son secours, que le Duc lui promit ; & le Pape le déclara général de ses troupes, avec une pension annuelle de six mille florins d'or.

IX. Ouverture du concile de Constance. *an.* 1414. *Vander-Hardt. t. II. con. général. t. XII.*

Jean XXIII. arrriva à Constance le 28 d'octobre 1414. à cheval sous un dais, accompagné de neuf cardinaux, & ayant six cens hommes à sa suite. L'ouverture du concile fut prorogée jusqu'au lundi cinq de novembre. Ce jour-là le Pape se rendit à l'église cathédrale avec quatre cardinaux, vingt-trois archevêques, vingt-sept évêques, les abbés & tout le clergé qui étoit dans la ville. On ouvrit le concile par une procession solemnelle, après laquelle le Pape dit la messe du S. Esprit, & le cardinal de Florence François Zabarelle étant monté sur le jubé, annonça de la part du Pape que la session se tiendroit le vendredi seize de novembre. Le samedi dix on apprit par des lettres du cardinal Jacques Isoloni, que depuis la mort du roi Ladislas, qui avoit eu pour successeur la reine Jeanne ou Jeannette sa sœur, la ville de Rome étoit sous la domination temporelle du Pape Jean XXIII. On en rendit à Constance de solemnelles actions de graces à Dieu.

X. Emportemens de Jean Hus. 1414. *Cochl. hist. eccles. l.* 1

Mais avant l'arrivée du Pape à Constance, il se passa plusieurs choses qui regardent l'histoire ecclésiastique & qu'il faut rapporter ici. Comme Jean Hus & ses partisans ne cessoient de dogmatiser & d'invectiver contre l'église catholique, Conrade administrateur de l'évêché de Prague n'oublioit rien pour modérer ses emportemens, & pour l'engager à demeurer dans le silence. Jean Hus ne voulut promettre de se taire que sur le sujet des indulgences, & continua à répandre ses autres erreurs. Conrade le cita à comparoître en sa présence, il se moqua de sa citation, disant que ce Prélat n'étoit qu'un prêtre comme lui, & n'avoit pas droit de le citer, & prêcha avec plus d'insolence qu'auparavant contre le culte des images, la priere pour les morts, l'abstinence ordonnée par l'église, la récitation des heures canoniales & sur quantité d'autres points plus importans. Il fit afficher un écrit, dans lequel il accusoit le clergé catholique de six erreurs ; 1°. D'enseigner que le prêtre, dans la consécration, devient créateur de son Créateur ; 2°. Qu'on doit croire en la sainte Vierge, au Pape & aux saints ; 3°. Que les prélats peuvent, quand ils veulent, remettre

la coulpe & la peine des péchés; 4°. Que l'on doit obéir à ses supérieurs, même quand ce qu'ils commandent, est injuste; 5°. Que toute excommunication, juste ou injuste, lie l'excommunié; 6°. Que la simonie peut s'exercer sans péché. En même tems il composa divers écrits pour soutenir ses erreurs.

Le pape Jean XXIII. craignant que le mal ne passât de Boheme dans les autres parties de l'Europe, s'appliqua à en arrêter le cours. Il écrivit à Charles VI. roi de France & à l'université de Paris; il écrivit aussi fortement au roi de Boheme Venceslas, le priant d'employer toute son autorité à extirper une si pernicieuse hérésie. Mais ce Prince, peu touché de ce qui regardoit le bon ordre & la religion, & abruti par le vin & la bonne chere, n'y eut aucun égard. On verra ci-après les funestes suites de cette indolence par les terribles effets de l'hérésie des hussites.

XI. Conversion de la Samogitie an. 1414. *Dlugos. l. xj. p.* 342, 343.

Nous avons vu sous l'an 1387. la maniere dont Vladislas-Jagellon roi de Pologne convertit la Lithuanie sa patrie. Le même Prince en 1414. entreprit aussi la conversion de la Samogitie. Il y arriva quelque tems après la S. Martin 11 de novembre 1414. Après avoir parlé à l'assemblée du peuple, & lui avoir remontré qu'il étoit honteux qu'ils demeurassent encore dans les ténebres de l'idolâtrie, pendant que les Lithuaniens leurs voisins étoient éclairés des lumieres de la foi, il les exhorta à se convertir, & commença à renverser leurs idoles, couper leurs bois sacrés, & à éteindre le feu perpétuel qu'ils entretenoient avec grand soin sur le sommet de la montagne, au pied de laquelle coule la riviere de Nyewiaza. Ils étoient persuadés que leurs dieux habitoient certaines forêts, & que toutes les bêtes, serpens & oiseaux qui y étoient devoient être sacrés & inviolables. Aussi ces animaux, qui n'étoient ni chassés, ni poursuivis, ni inquiétés, étoient familiers, ne fuyoient pas les hommes & ne faisoient aucun mal à ceux qui les approchoient. Ils étoient dans l'admiration, voyant les soldats du Roi qui coupoient impunément ces arbres si anciens & qui tuoient ces animaux sacrés, sans qu'il leur en arrivât aucun mal.

Ils commencerent alors à douter du pouvoir de leurs dieux, qui ne punissoient pas ceux qui leur insultoient. Cela les disposa à écouter les instructions que le Roi leur fit lui-même, servant de truchement aux missionnaires qui n'entendoient pas la langue du pays. Ils adoroient d'un culte particulier le tonnerre, nommé en leur langue *Perkuno*; ils lui offroient des libations, de l'hydromel & des gâteaux, s'imaginant que les dieux, ou du moins les ames de leurs ancêtres se nourrissoient de ce qu'on offroit près du feu dans lequel on brûloit leurs corps avec leurs chevaux,

leurs festes & leurs meilleurs habits. Au reste cette nation étoit alors toute barbare, ne vivant que de pain, de chair, d'eau ou d'hydromel. Ils ne connoissoient ni l'or, ni l'argent, ni le vin, ni la bonne chere : ils pouvoient avoir plusieurs femmes à la fois & épousoient leurs belles-meres & leurs belles-sœurs, après la mort de leurs peres & de leurs freres; ils ne savoient ce que c'étoit que bâtiment à divers étages, & distribués comme parmi les peuples policés. Leurs édifices étoient des cabanes larges par le bas & finissant en pointe par le haut, bâties de bois & de chaumes, où ils demeuroient pêle-mêle avec leurs femmes, leurs enfans, leurs serviteurs & leurs bestiaux.

Le roi Vladislas leur enseignoit le *Pater* & le *Credo*, & leur expliquoit les douze articles de la foi chrétienne, sans lesquels on ne peut être sauvé : après quoi il les faisoit baptiser & faisoit présent à chacun des baptisés d'habits de drap, de chevaux, d'argent & d'autres choses précieuses, pour les exciter à embrasser plus volontiers le christianisme : il leur donna pour gouverneur un baron Samogite, bon chrétien, fit bâtir une église cathédrale à Medniki sous l'invocation des saints martyrs Alexandre, Théodore & Eventius, & établit des églises paroissiales en plusieurs endroits.

On peut juger de la grossiéreté de ces peuples par ce que nous allons dire. Un religieux dominicain prêchant en leur présence, dit que Dieu avoit créé le monde, & leur en racontoit les particularités rapportées par Moyse. Un d'entr'eux l'interrompit, & dit au Roi : cet homme est un menteur, qui dit que le monde a été créé. Il y a ici plusieurs hommes âgés de plus de cent ans, qui n'ont aucun souvenir de cette création; & comment celui-ci, qui est beaucoup plus jeune, pourroit-il s'en souvenir? Le Roi lui répondit, que le prédicateur ne disoit pas que la création soit arrivée de son tems, mais qu'elle s'étoit faite plus de six mille six cens ans auparavant par la toute-puissance de Dieu.

XII. Hérétiques nommés freres de la croix en Misnie. ann. 1414. Gobel. Perf. Cosmod. aet. 6. p. 295.

Vers le même tems on découvrit en Misnie, dans la ville de Sangerhusen, plusieurs hérétiques qui prenoient le nom de freres de la croix, & prétendoient tenir leur doctrine d'un écrit apporté par les anges sur l'autel de S. Pierre à Rome vers l'an 343. C'est depuis ce tems-là, disoient-ils, que nous allons par le monde en nous flagellant; car alors, c'est-à-dire, vers le tems du pape Sylvestre, Dieu ayant ôté au Pape & aux autres prélats le pouvoir de lier & de délier & celui de consacrer, leur a substitué les freres de la croix. Ils enseignoient que depuis ce tems Dieu avoit abrogé six sacremens, en punition de la malice des ecclésiastiques : qu'il avoit aboli le baptême de l'eau, & y avoit substitué le baptême du sang des flagellans; ensorte que depuis l'établissement de ces

freres de la croix, nul n'a été vrai chrétien, & n'a pu entrer au royaume des cieux que par le baptême de sang, par la flagellation, en mémoire de la passion de Jesus-Christ. Ils disoient que le sacrement de l'autel n'est ni le vrai corps de Jesus-Christ, ni le vrai Dieu, mais le *coucou* des prêtres : que la confession faite au prêtre, ni l'absolution ne servent de rien; mais que pour la rémission des péchés la contrition suffit avec la flagellation; c'est pourquoi toutes les indulgences sont inutiles.

Ils disoient de plus qu'Elie & Enoch avoient paru dans le monde & étoient morts depuis longtems : que les ames de ces deux Patriarches avoient été infuses dans les corps des deux instituteurs des freres de la croix, savoir, Conrade Smith & un autre dont on ne dit pas le nom : que ce sera Conrade Smith, & non pas Jesus-Christ, qui présidera au jugement dernier : que toutes les ames ont été créées au commencement du monde; & qu'à mesure que les hommes sont formés, un ange prend une de ces ames & l'unit au corps d'un enfant : qu'il n'y a point de purgatoire, & que la priere pour les morts est simplement une consolation pour les vivans, & un moyen aux ecclésiastiques pour remplir leurs bourses. Quoique ces hérétiques traitassent d'idolâtrie le culte des images, ils ne laissoient pas de se conformer aux autres chrétiens dans le culte extérieur qu'ils leur rendoient; mais ensuite ils en faisoient pénitence par la flagellation volontaire. Ces hérétiques furent convaincus de toutes ces erreurs par Henri Schonefeld docteur en théologie & inquisiteur. Ils furent condamnés à mort & exécutés à Sangerhusen.

XIII. Premiere session du concile de Constance. 16 novembre 1414. t. XII. Conc. p. 10.

Pour revenir au concile de Constance, avant le seize novembre auquel on avoit fixé la premiere session, on tint diverses congrégations préliminaires pour préparer les matieres qu'on y devoit traiter, & pour disposer l'ordre & la maniere d'y procéder. La premiere session se tint au jour marqué. On commença par la messe du S. Esprit, à laquelle assisterent tous les évêques en habits pontificaux, puis on lut la matiere des décrets dont on devoit traiter dans la session; on chanta le *Te Deum*. Le Pape prononça le sermon, & le cardinal Zabarelle annonça la convocation du concile, dont un secrétaire lut la bulle à haute voix. On nomma des notaires, un gardien du concile, les auditeurs de Rote, quatre avocats, deux promoteurs, quatre maîtres de cérémonies pour mettre chacun en sa place, sans toute-fois préjudicier aux droits des personnes; enfin le Pape publia la session suivante pour le dix-huit décembre suivant, après quoi on se sépara.

Jean Hus étoit arrivé à Constance dès le trois novembre précédent, muni d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond & ac-

compagné de trois seigneurs Bohemes, ses amis & ses protecteurs. Avant son départ il avoit fait afficher aux portes des églises de Prague, qu'il alloit au concile pour répondre à toutes les accusations formées contre lui, & justifier sa conduite & ses sentimens. Il distribua ces affiches en latin & en allemand dans toutes les villes où il passa.

Son adversaire Etienne Paletz, professeur en théologie & curé d'une paroisse de Prague, se rendit aussi à Constance quelque tems après, & se joignit à un autre curé nommé Michel de Causis. Ces deux prêtres dresserent un mémoire de ses erreurs, qu'ils présenterent au Pape & aux peres du concile. Sur ce mémoire on cita Jean Hus à comparoître devant le Pape & les Cardinaux. C'étoit le vingt-sixieme jour après son arrivée. Il comparut, accompagné de Jean de Chlum son ami, & déclara qu'il étoit venu avec joie à ce concile; & que si on le convainquoit de quelque erreur, il étoit prêt d'abjurer sans balancer. Les cardinaux, contens de cette réponse, ne laisserent pas de le mettre en lieu de sûreté & de lui donner des gardes. Il demeura huit jours en la maison du chantre de l'église de Constance, d'où il fut transféré en la prison du couvent des dominicains. Il y demeura jusqu'à la fin de décembre & à l'arrivée de l'empereur Sigismond, qui s'étoit plaint dès auparavant de ce que, nonobstant son sauf-conduit, on eût arrêté Jean Hus; mais on trouva des raisons pour ne le pas mettre en liberté.

Reichentel. p. 203. Vonder-Hardt. t. IV. p. 21. 26.

Cochl. l. ij. Naucler. Gener. 48.

XIV. Chefs d'accusation proposés contre Jean Hus. Coch. l. ij.

Cependant on commençoit à faire le procès à Jean Hus. Ses adversaires présenterent une requête, où ils l'accusoient, 1°. D'avoir enseigné publiquement qu'il falloit communier le peuple sous les deux especes. 2°. Que dans le sacrement de l'autel le pain demeure pain après la consécration. 3°. Que les prêtres en péché mortel ne peuvent pas administrer les sacremens; qu'au contraire toute autre personne le peut faire étant en état de grace. 4°. Que par l'église on ne doit pas entendre le Pape ni le clergé; que l'église ne peut posséder de biens temporels, & que les seigneurs peuvent les lui ôter. 5°. Que Constantin & les autres princes ont erré en dotant les églises. 6°. Que tous les prêtres sont égaux en autorité; qu'ainsi les ordinations & les cas réservés au Pape & aux évêques ne sont qu'un pur effet de leur ambition. 7°. Que l'église n'a plus le pouvoir des clefs, dès que le Pape, les cardinaux, les évêques & tout le clergé sont en péché mortel. 8°. On l'accusoit d'avoir méprisé l'excommunication, n'ayant pas cessé de dire la messe pendant tout son voyage.

On nomma des commissaires pour instruire le procès de l'accusé. Ce fut l'Archevêque titulaire de Constantinople & deux autres

évêques qui furent chargés de la commission. Ils entendirent les témoins & reçurent les sermens : on porta les dépositions des témoins à Jean Hus dans sa prison, où il étoit malade. Il demanda un avocat pour défendre sa cause; mais on le lui refusa, en disant que, selon le droit canonique, nul ne pouvoit prendre le parti d'un hérétique ni défendre sa cause. Jean Hus continua de composer dans sa prison plusieurs écrits, comme les livres du mariage, du décalogue, de l'amour & de la connoissance de Dieu, de la pénitence, des trois ennemis de l'homme, de la cene du Seigneur & quelques autres.

XV. Arivée de l'Empereur à Constance. *Vonder-Hardt. t. IV. p. 28.*

La seconde session ne se tint point au jour marqué, & plus de trois mois se passerent depuis la premiere. On tint seulement quelques congrégations, dans lesquelles on agita beaucoup l'affaire du schisme & les moyens de l'eteindre; la réformation dans le chef & dans ses membres; la confirmation du concile de Pise, dont on vouloit que celui de Constance ne fût que la continuation. Jean XXIII. & ses plus zélés partisans portoient leur principale attention à le faire reconnoître comme seul pape légitime, & à faire confirmer son élection, à l'exclusion de Grégoire XII. & de Benoît XIII. qu'ils ne regardoient plus comme papes. Chacun parloit & agissoit selon ses vues & ses intérêts.

Il arrivoit tous les jours grand nombre de prélats, d'ambassadeurs & de seigneurs au concile. On y compta quelquefois jusqu'à trente mille chevaux; ce qui peut faire juger du grand nombre de personnes qui y étoient. Les légats de Grégoire XII. & de Benoît XIII. se mirent en chemin pour y venir. On avoit marqué le logement des premiers au couvent des Augustins, & on avoit mis à leur porte les armes de Grégoire, mais Jean XXIII. les fit ôter la nuit suivante.

L'empereur Sigismond arriva le vingt-quatre décembre, veille de Noel, à Uberlingen à quatre lieues de Constance; & s'étant embarqué sur le lac la nuit même avec Barbe de Cilley son épouse, Elisabeth reine de Bosnie, Rodolphe électeur de Saxe, Amé de Virtemberg & quelques autres personnes du premier rang, il entra dans Constance entre quatre & cinq heures du matin; & après s'être reposé quelque tems, il alla à la cathédrale, où le Pape, qui l'attendoit, célébra la messe pontificalement. L'Empereur en habit de diacre y chanta l'évangile de la premiere messe du jour de Noel. Après la messe le Pape lui fit présent d'une épée, l'exhortant à s'en servir pour la défense de l'église.

XVI. Suites de l'emprisonnement de Jean Hus. *an. 1415.*

La premier de janvier 1415. on s'assembla pour régler la liberté, la sûreté, l'ordre, la commodité & la subsistance du concile. On y pourvut avec tant de sagesse, qu'encore que l'on comptât près

près de cent mille étrangers dans la ville, qui est d'une grandeur assez médiocre, il n'arriva presque aucun désordre, tout y fut assez bon marché, & on n'y manqua de rien.

Après cela on mit sur le tapis l'affaire de Jean Hus. On craignoit que l'Empereur, à cause du sauf-conduit qu'il lui avoit donné, ne trouvât mauvais qu'on l'eût arrêté & mis en prison, & qu'il n'empêchât qu'on procédât contre lui. Mais il déclara que le concile étoit libre en matiere de foi, & qu'il pouvoit procéder librement contre ceux qui étoient notoirement atteints d'hérésie, & les juger après les avoir ouïs juridiquement.

Le peuple de Prague ne fut pas si indifférent sur le sujet de Jean Hus. Son emprisonnement n'y fut pas plutôt connu, que tous les seigneurs en firent grand bruit, & écrivirent plus d'une fois à l'Empereur pour demander sa liberté; disant que Conrade archevêque de Prague le reconnoissoit innocent par un acte authentique qu'ils envoyerent à Sigismond. C'est que cet Archevêque favorisoit le parti de Jean Hus, & peu d'années après il se déclara publiquement pour cet hérésiarque. Mais toutes ces lettres ne servirent qu'à le faire resserrer de plus en plus. Quelques-uns racontent qu'en ce tems-ci Jean Hus essaya de se sauver caché dans un chariot de foin, ce qui ne paroît point par les actes authentiques du concile, qui supposent qu'il étoit en prison sous bonne garde.

L'Enfant. hist. du conc. de Constance. t. I. p. 56. Naucler. Gener. 48. p. 437.

XVII.
Arrivée des légats de Grégoire XII. & de Benoît XIII. an. 1415. Vonder-Hardt. t. IV. p. 36.

Cependant les légats de Benoît XIII. & de Grégoire XII. approchoient de Constance. On tint une congrégation pour délibérer si on les recevroit. Les prélats attachés à Jean XXIII. soutenoient qu'on ne devoit pas les laisser entrer avec le chapeau de cardinal; l'Empereur, le Cardinal de Cambrai & plusieurs autres jugerent que, pour le bien de la paix, on ne devoit point leur faire de difficulté sur les marques de leurs dignités. Les légats de Benoît arriverent les premiers, & declarerent que leur Maître étoit prêt de se trouver à Nice, pour s'aboucher avec l'Empereur & le Roi d'Arragon, pour travailler à l'union de l'église. Sigismond promit de s'y rendre pour le mois de juin, ce que promirent aussi les ambassadeurs d'Arragon au nom de leur Maître.

Quelques jours après, c'est-à-dire le 17 février 1415, les légats de Grégoire XII. accompagnés de Louis de Baviere électeur palatin, des Evêques de Worms, de Spire, de Ferden, & des députés de l'Archevêque de Treves, Jean Dominici cardinal de Raguse, qui étoit arrivé depuis longtems, étoit allé les joindre & marchoit au milieu d'eux ayant le chapeau rouge en tête. Peu de jours après on leur donna audience, & on leur demanda s'ils avoient des pouvoirs suffisans, s'ils approuvoient le concile, &



s'ils vouloient concourir avec les peres à l'union & à la paix. Le Cardinal de Raguse répondit qu'il étoit muni de pouvoir suffisant. En effet, il avoit une bulle de Grégoire XII. portant qu'il étoit prêt de renoncer au pontificat par lui ou par ses légats, pourvu que Benoît & Jean en fissent autant. A l'égard des deux autres articles, il avoua qu'il n'avoit point de pouvoir: mais l'Electeur Palatin ajouta, qu'il étoit garant que Grégoire ne refuseroit aucune des voies nécessaires à l'union, pourvu que Jean XXIII. ne présidât pas au concile, & même n'y fût pas présent. L'Empereur les pria de mettre leur demande par écrit.

Le lendemain on se rassembla pour la même fin. L'Electeur Palatin promit de travailler à faire réussir la cession; & les prélats de l'obédience de Grégoire, insisterent sur la demande qu'ils avoient faite que Jean XXIII. n'assistât pas au concile, afin qu'on y pût délibérer en toute liberté. Le pape Jean répondit à leur mémoire, en disant qu'il approuvoit la cession de Benoît & celle de Grégoire, mais non pas la sienne. Qu'il ne pouvoit consentir à ne pas présider au concile & à n'y pas assister, puisque c'étoit lui, qui, en qualité de pape légitime, avoit assemblé le concile & s'y étoit rendu. Que la liberté y seroit toute entiere, & que les députés de Grégoire pouvoient s'y trouver & y concourir avec les prélats au bien de l'union.

XVIII. Les sentimens partagés sur Jean XXIII. &c. *Vonder-Hardt. t. II. Th. Niem.*

Cependant, quoiqu'on ne tînt point de sessions réglées dans le concile, on ne laissoit pas de travailler sérieusement à applanir les difficultés qu'on prévoyoit devoir s'y rencontrer, par rapport au grand objet de l'union. Jean XXIII. & les siens étoient très-attentifs à ce qu'on ne donnât aucune atteinte à sa dignité, prétendant être le seul Pape légitime. D'autres en grand nombre, soutenoient que la plus courte & la meilleure voie, pour parvenir à l'union, étoit que les trois Papes abdiquassent. Le cardinal Fillastre composa un écrit où il appuyoit ce sentiment, & eut le courage de s'en déclarer auteur & de le présenter au pape Jean.

Ce Pontife fit proposer que le concile ne fût composé que de cardinaux, archevêques, évêques, abbés, généraux d'ordre & autres ecclésiastiques. Mais cette proposition fut rejettée, & il fut conclu que les docteurs séculiers, les députés des Rois, des Princes, des républiques, des académies & des communautés, quoique non engagés dans la cléricature, seroient admis au concile, & y auroient voix délibérative; comme étant personnes éclairées, bien intentionnées, & d'autant plus capables d'opiner avec liberté, qu'elles n'attendoient ni bénéfices ni faveurs du souverain Pontife.

Il y eut encore débat ; savoir, si dans le concile on opineroit par personnes ou par nations. Le pape Jean vouloit qu'on prît les voix par personnes, parce qu'il avoit beaucoup de créatures, & que le parti Italien étoit plus puissant que toutes les autres nations ensemble. L'Empereur se déclara pour le sentiment contraire, & il fut conclu que dans les sessions publiques on opineroit par nation ; & dès-lors on partagea tout le concile en quatre nations : l'Italie, la France, l'Allemagne & l'Angleterre. Les Espagnols n'étant pas encore arrivés au concile, on ne les y comprit que quelque tems après. On nomma donc un certain nombre de députés de chaque nation, avec des procureurs & des notaires. Ces députés avoient à leur tête un président que l'on changeoit tous les mois : chaque nation s'assembloit en particulier, pour délibérer des choses qui devoient être portées au concile. Quand on étoit convenu de quelqu'article, on l'apportoit à l'assemblée générale des quatre nations ; & si l'article étoit unanimement approuvé, on le signoit, on le cachetoit & on le portoit ainsi dans la session suivante, afin d'y être approuvé par tout le concile. C'est ainsi qu'on en usa pendant tout le tems de la tenue du concile.

XIX. Formules de cession présentées par Jean XXIII. rejettées. 1415. Von-der-Hardt. t. IV. p. 42. t. II. p. 233.

Dans l'intervalle on présenta secrétement une longue liste d'accusations contre le pape Jean XXIII. Mais de l'avis des Italiens, des Allemands & des Anglois, on la supprima pour l'honneur du saint siege : car elle contenoit un grand nombre de choses honteuses & capables de flétrir la réputation du Pape, & qu'il ne convenoit pas d'approfondir. On lui envoya donc des députés pour le porter à embrasser la voie de la cession. Il répondit qu'il feroit tout ce qu'on demandoit de lui, pourvu que les deux autres contendans en fissent de même : en même tems il fit lire par le Cardinal de Florence un écrit, par lequel il déclaroit qu'encore qu'il n'eût aucune obligation de faire la cession qu'on demandoit de lui, il étoit prêt pour le repos de la chrétienté de la faire, si Pierre de Lune & Ange Corario, condamnés comme hérétiques & schismatiques par le concile de Pise, & déposés du pontificat, renonçoient pareillement au droit qu'ils y prétendoient. Il donna cet écrit ou cette formule de cession aux députés, qui la présenterent aux nations assemblées ; lesquelles, après l'avoir sérieusement examinée, la trouverent vague, obscure, ambigue, & insuffisante pour procurer l'union. Ils la renvoyerent donc à Jean XXIII, qui en proposa une autre à-peu-près conçue de la même maniere que la premiere ; il ajoutoit seulement, que l'on renouvelleroit & aggraveroit le procès fait dans le concile de Pise à Benoît XIII. & à Grégoire

XII. en suspendant néanmoins l'exécution jusqu'au tems qu'on leur donneroit pour faire la cession: & au cas que ces deux contendans ne voudroient point céder, l'Empereur & tout le concile se joindroient à lui Jean XXIII. pour le soutenir contre ses deux concurrens & leurs adhérans. Mais cette nouvelle formule fut jugée encore plus insuffisante que la premiere; & on pressa Jean XXIII. d'en donner une plus ample & plus précise. Comme il différoit de le faire, on en dressa une telle qu'on le souhaitoit, & après l'avoir fait approuver par trois nations, l'Empereur la lui présenta lui-même avec quelques députés du concile. Mais Jean la rejetta, parce qu'elle étoit trop précise & absolue.

Après l'arrivée des députés de l'universiré de Paris, on en dressa encore une autre exprimée en termes absolus, sans équivoque ni restrictions. L'Empereur la fit voir en particulier au Pape; en même tems les Allemands présenterent sept conclusions au concile, où ils disoient que la voie de cession étant notoirement la plus certaine pour parvenir à la paix, Jean XXIII. étoit obligé de l'accepter purement & simplement, & de se conformer à la formule dressée par les trois nations; que s'il refusoit, il se rendoit coupable de péché mortel, & que le concile, comme juge souverain, pouvoit lui ordonner de céder; & s'il n'obéissoit pas, d'implorer contre lui le bras séculier au nom de l'église universelle. Jean, effrayé de ces menaces, crut qu'il falloit céder au tems & faire de bonne grace ce qu'on pouvoit exiger de lui par force.

Le premier de mars 1415. il vint à l'assemblée indiquée à ce sujet, & là en présence de l'Empereur & des députés des nations, il lut la formule de cession en ces termes: » Moi, Jean
» XXIII. pape, promets, fais vœu & jure à Dieu, à l'église &
» à ce sacré concile, de donner volontairement & librement la
» paix à l'église, par voie de ma simple cession du pontificat,
» de la faire & accomplir effectivement suivant la délibération
» de ce présent concile, toute-fois & quantes que Pierre de
» Lune, dit Benoît XIII. & Ange Corario, dit Grégoire XIII.
» dans leurs obédiences, céderont par eux, ou par leurs procureurs
» légitimes, le droit qu'ils prétendent avoir au pontificat, &
» encore en tout cas de cession, ou de mort ou autre, auquel
» ma cession pourra procurer l'union de l'église & l'extirpation
» du schisme.

XX. Seconde session du concile. 2 mars 1415. *Vonder-Hardt. t. VI. p. 52.*

Cette formule fut approuvée de tout le concile, à l'exception des prélats Italiens, dont il n'y en eut que douze avec l'Archevêque de Gênes qui y consentirent. On chanta le *Te Deum* en actions de graces; après quoi Jean XXIII. indiqua la seconde

session au lendemain deux de mars. Ce jour-là l'assemblée fut très-nombreuse, & après la messe & les cérémonies ordinaires, le Pape lut la formule que nous venons de rapporter, & qu'il avoit écrite de sa main. Après avoir lû ces mots : *Je fais vœu & je jure à Dieu*, il se leva de son siege, se mit à genoux devant l'autel, & dit, en mettant la main sur la poitrine; oui, je le promets véritablement : après ces mots il se releva, s'assit & continua sa lecture; laquelle étant achevée, l'Empereur quitta sa couronne, se mit à genoux devant le Pape & lui baisa les pieds. Le Patriarche d'Antioche en fit autant au nom du concile, & chacun promit de le secourir en tout.

Mais comme, malgré ces promesses & ces sermens, le concile avoit encore sujet de se défier du Pape, on lui demanda qu'il donnât une bulle de son abdication; ce qu'il regarda comme une insulte qu'on lui faisoit : on pria donc l'Empereur de le presser à donner cette satisfaction au concile. Jean consentit à donner une bulle, par laquelle il notifioit sa cession à toute la chrétienté. Cette bulle est datée du deux de mars, ou selon d'autres du neuf. On auroit encore souhaité que le Pape nommât pour ses procureurs & pour garans de sa parole, l'Empereur lui-même & les prélats qui devoient l'accompagner à Nice; mais il en rejetta la proposition de même que les Italiens de son parti. On ne jugea pas à propos d'insister sur cela, de peur qu'ils ne se retirassent & ne quittassent le concile.

Le dix de mars, qui étoit le dimanche *Lætare*, le Pape donna la rose d'or, qu'il avoit bénie ce jour-là, à l'empereur Sigismond. Ce Prince la porta en cérémonie par toute la ville, & le Pape le régala splendidement avec tous les Prélats & les Princes qui étoient au concile. Cela n'empêcha pas que le lendemain Sigismond n'assemblât une congrégation pour donner un pape à l'église. C'étoit dire assez clairement que Jean XXIII. n'étoit pas pape. Dans cette assemblée les esprits s'échaufferent extraordinairement, & on conclut que les nations étoient en droit de faire ce qu'elles jugeroient à propos, & de procéder à l'élection d'un nouveau pape.

XXI. On propose d'élire un nouveau pape. 11 mars 1415.

Cette résolution fit prendre à Jean XXIII. le parti de se retirer secrétement du concile. Comme on se douta de quelque chose, on lui fit les propositions suivantes : qu'il établiroit des procureurs pour faire son abdication, & les confirmeroit par une bulle : qu'il ne sortiroit point de Constance : qu'il ne dissoudroit point le concile jusqu'à ce que l'union seroit faite, & que personne ne sortiroit clandestinement de la ville. Il répondit que son honneur, celui de l'église & du concile, demandoient qu'il



fit son abdication en personne, & qu'il consentoit qu'on ne le tînt plus pour pape, si faute de faire sa cession, l'union ne se faisoit pas. Enfin il promit de ne point dissoudre le concile que le schisme ne fût éteint.

Ces promesses du Pape ne rassurerent pas les esprits. Les Anglois, les Allemands & les Italiens se trouverent partagés de sentimens. Les Anglois vouloient qu'on arrêtât le Pape dans une assemblée qui se tint le dix-neuf de mars; les François s'y opposerent. Les Italiens profitant de cette désunion, cherchoient à mettre la discorde entre ces deux nations. L'Empereur essaya en vain de les réunir: on se sépara prêt à tout rompre. Heureusement les ambassadeurs François étant survenus, proposerent de la part de leur Maître, que le concile ne fût ni dissous, ni transferé; que le Pape ne se retirât point; que le concile nommât des procureurs pour procéder à l'acte de cession. Leurs propositions furent agréées des nations Allemande, Angloise & Françoise, & toutes se joignirent à l'Empereur, pour obliger Jean XXIII. à établir les procureurs qu'on lui demandoit.

XXII. Jean XXIII. se retire de Constance. *ann.* 1415. *Th. Niem. Vonder Hardt. t. II. p. 355. Naucler Gener. 48. p. 439.*

La réunion de ces trois nations déconcerta le Pape. Il songea sérieusement à sortir de Constance. Le bruit s'en répandit bientôt dans la ville. Jean s'en expliqua même à Sigismond, disant que l'air de Constance lui étant contraire, il vouloit se retirer en quelqu'endroit du voisinage. L'Empereur fit ce qu'il put pour l'en détourner, le fit observer de plus près & garder à vue. Ces précautions ne firent qu'augmenter l'envie qu'avoit Jean XXIII. de s'enfuir. Frideric duc d'Autriche, qui s'entendoit avec lui, fit publier un tournois pour le vingt de mars après midi. Ce Prince & le Comte de Cilley étoient les deux principaux champions de ce tournois, qui se donnoit hors de la ville.

Pendant que tout le monde étoit à ce spectacle, Jean XXIII. se déguisa en palefrenier, & sortit de la foule sur un cheval malétrillé, ayant une grosse casaque grise sur les épaules & une arbalète à l'arçon de la selle. La nuit il entra dans une barque que Frideric avoit fait tenir toute prête, & descendant sur le Rhin, il se rendit en peu d'heures à Schaffouse, ville appartenante à ce Duc, à neuf lieues de Constance. Après le tournois Frideric rentra dans la ville, & sur le soir il en sortit avec beaucoup de précipitation, pour aller à Schaffouse joindre le Pape qui l'y attendoit.

Cette évasion du Pape jetta la consternation dans la ville de Constance, & chacun ne pensoit plus qu'à se retirer: mais l'Empereur étant monté à cheval avec l'Electeur Palatin, rassura tout le monde, disant qu'il y auroit dans la ville la même sûreté qu'au-

paravant, & que le concile ne feroit point interrompu par l'absence du Pape.

XXIII. Lettre du Pape à l'Empereur. *Ibid. p. 252. Gerson. t. II. Part. 2. p. 201.*

Dans le même tems l'Empereur reçut une lettre de Jean, écrite de sa propre main, par laquelle il assuroit qu'il ne s'étoit retiré à Schaffouse qu'à dessein de faire avec plus de liberté la cession de la papauté qu'il avoit promise, & sans qu'on pût dire qu'il y avoit été forcé; qu'au reste il jouissoit à Schaffouse d'un air qui convenoit à son tempérament, & qu'il y étoit venu à l'insu du Duc d'Autriche. Ce qu'on savoit bien être faux. Il écrivit à-peu-près dans les mêmes termes aux cardinaux. Sept d'entr'eux l'allerent rejoindre quelque tems après; mais la plûpart revinrent bientôt.

L'Empereur un peu tranquillisé par ces lettres, assembla le même jour les nations, & leur déclara qu'il vouloit maintenir le concile au péril de sa vie. Dans cette assemblée on convint de députer à Schaffouse les cardinaux Jourdain des Ursins, Guillaume de S. Marc & Amédée de Saluces avec l'Archevêque de Rheims, afin de travailler à ramener le Pape au concile. Avant leur départ Jean Gerson chancelier de l'université de Paris, chef des députés de cette université, en même tems ambassadeur du Roi de France au concile, fit, de concert avec l'Empereur, un discours pour établir la supériorité du concile au dessus du Pape. Question qui fit bien du bruit dans la suite, & qui en fait encore aujourd'hui dans les écoles.

XXIV. Députation du concile au pape Jean XXIII.

Les députés du concile étant arrivés à Schaffouse, le Pape leur fit de grandes plaintes de ce discours & de quelques conclusions sur le même sujet & dans le même sens, publiées par l'université de Paris. Il écrivit au Duc d'Orléans & à l'université de Paris pour justifier sa fuite. Il écrivit de même aux Rois de France, de Pologne & à plusieurs autres princes. Mais le duc Frideric d'Autriche fut cité devant l'Empereur & le concile, comme coupable de trahison & d'infidélité envers l'église, envers le concile & envers l'empire, comme complice & fauteur de l'évasion de Jean XXIII.

L'Archevêque de Rheims, un des députés vers le Pape, revint au bout de deux jours, & rendit compte de son voyage devant une congrégation générale. Il présenta à l'Empereur, aux cardinaux & aux ambassadeurs de France des lettres du Pape. Il ajouta de bouche, de la part de Jean, qu'il n'avoit quitté Constance que pour changer d'air, & non pour aucun mécontentement, ni pour aucun soupçon contre l'Empereur; qu'il desiroit même faire avec lui le voyage de Nice, pour travailler de concert à la paix de l'église. Dans sa lettre aux cardinaux, il établit trois d'entr'eux pour ses procureurs avec un prélat de chaque nation, pour faire la cession qu'il avoit promise; mais toujours à condition que ses

deux compétiteurs Benoît & Grégoire céderoient aussi. Il promettoit d'expédier bientôt en bonne forme cette procuration, & leur ordonnoit de faire part de ses intentions à l'Empereur & à tous ceux qu'ils jugeroient à propos de les communiquer. Après ce rapport de l'Archevêque de Rheims, on indiqua la session publique pour le lendemain 26 de mars 1415.

XXV. Troisieme session du concile de Constance.

Elle se tint en effet nonobstant la retraite du Pape. Il ne s'y trouva que deux cardinaux, celui de Cambrai qui y présida, & celui de Florence. L'Empereur y assista en habits impériaux, assisté des Electeurs de Saxe & Palatin & de plusieurs autres seigneurs de l'empire. Après la messe & les cérémonies ordinaires, le Cardinal de Florence lut une déclaration faite au nom du concile, contenant les articles suivans : 1°. Que ce concile est légitimement convoqué, commencé & célébré. 2°. Que la retraite du Pape & de quelques autres prélats que ce soit, ne le dissout pas. 3°. Que le concile ne doit point être séparé & ne le sera point, jusqu'à ce que le schisme soit éteint, & l'église réformée en la foi & en les mœurs, tant dans le chef que dans les membres. 4°. Qu'il ne sera point transféré d'un lieu en un autre, si ce n'est pour une cause raisonnable, approuvée par le concile. 5°. Que les prélats & les autres personnes qui doivent assister au concile ne se retireront point avant qu'il soit fini, si ce n'est pour une cause raisonnable, examinée & approuvée par l'autorité du concile. Tous ces articles furent approuvés l'un après l'autre par les députés de chaque nation, & on en dressa un acte.

XXVI. Rapport des Cardinaux députés à Scaffouse. *Schelstrat in act. conc. Const. p. 220. Vonder-Hardt, t. IV. p. 79.*

Les trois Cardinaux, députés vers le Pape à Schaffouse, revinrent à Constance le même jour vingt-six de mars ; mais n'arriverent qu'après cette session. On entendit leur rapport devant l'Empereur, en présence des députés des nations ; on vit avec étonnement, qu'après plusieurs défaites, il soutenoit que depuis l'absence du Pape, le concile devoit être regardé comme dissous, & que le concile n'étoit pas au dessus du Pape. Quelques cardinaux en même tems firent afficher un ordre du Pape à tous ses cardinaux & à tous ses officiers de se rendre auprès de lui dans la semaine, sous peine d'excommunication. On détacha l'affiche à l'insu des cardinaux, & on l'apporta dans l'assemblée, où on leur reprocha que leur conduite étoit bien éloignée de la paix qu'ils avoient fait espérer si positivement. Les cardinaux dirent qu'ils n'avoient point de part à ce placard ; mais qu'ils savoient seulement qu'il devoit être affiché le lendemain.

Ces incidens furent cause qu'on continua l'assemblée encore le lendemain pour entendre plus particuliérement les mêmes cardinaux venus de Schaffouse. L'Empereur s'y trouva, & le Cardinal de

de Pise y lut de la part du Pape quelques articles, qui ne tendoient qu'à faire voir que Jean XXIII. bien loin de vouloir céder, ne pensoit qu'à se maintenir dans la papauté. L'Empereur & les trois nations irritées de l'obstination du Pape, demanderent qu'on continuât le concile & qu'on tînt la quatrieme session. La chose fut ainsi conclue malgré les cardinaux Italiens, & la session fut fixée au trente mars.

La veille de la session l'Empereur fit assembler les nations pour régler les articles qu'on y devoit arrêter. Il y eut quelques difficultés sur ces termes : *La réformation de l'église dans son chef & dans ses membres*; les cardinaux Italiens ne croyant pas que le Pape dût se soumettre au concile en ce point, ils offroient de se trouver à la session du lendemain, pourvu qu'on n'y parlât point de cette réformation. L'Empereur, à qui ils s'en étoient ouverts, en fit rapport à l'assemblée des nations, qui déclara n'y vouloir rien changer. L'Empereur fit savoir cette résolution aux cardinaux, les priant de délibérer sur le parti qu'ils vouloient prendre, jusqu'au tems de la cession qui ne se tiendroit qu'à dix heures du matin.

XXVII. Traité de Jean XXIII. à Lauffenbourg. an. 1415. *Ibid.* p. 87.

Pendant ces négociations le Pape, qui savoit que l'Empereur faisoit des préparatifs de guerre contre le Duc d'Autriche, craignant d'être assiégé dans Schaffouse, se retira à Lauffenbourg, ville située sur le Rhin, entre Schaffouse & Basle. Y étant arrivé, il fit venir un notaire & des témoins, devant lesquels il protesta contre tout ce qu'il avoit promis & juré à Constance, disant qu'il ne l'avoit fait que par violence & par crainte. Cependant il écrivoit de tous côtés le contraire.

XXVIII. Quatrieme session du concile de Constance. 30 mars 1415.

La quatrieme session se tint au jour marqué trente mars après dix heures du matin : la messe fut célébrée par le Patriarche titulaire d'Antioche; après quoi Zabarelle cardinal de Florence fit lecture des articles, dont le premier étoit conçu en ces termes : » Au nom de la très-sainte Trinité, Pere, Fils & S. Esprit, ce » sacré synode de Constance, faisant un concile général légitime» ment assemblé au nom du S. Esprit, à la gloire de Dieu tout» puissant, pour l'extinction du présent schisme, & pour l'union » & la réformation de l'église de Dieu dans son chef & dans ses » membres, afin d'exécuter le dessein de cette union & de cette » réformation plus facilement, plus sûrement, plus parfaitement, » plus librement; ordonne, définit, statue, décerne & déclare » ce qui suit : 1°. Que ledit concile de Constance légitimement » assemblé au nom du S. Esprit, faisant un concile général qui » représente l'église catholique militante, a reçu immédiatement » de Jesus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de

» quelque état & dignité qu'elle soit, même papale, est obligée
» d'obéir dans ce qui appartient à la foi, à l'extirpation du présent
» schisme & à la réformation de l'église dans son chef & dans
» ses membres. » .

Ces dernieres paroles occasionnerent de grands débats avant la tenue de la session, & en font encore aujourd'hui : quelques-uns soutenant qu'elles ne furent pas lues par le cardinal Zabarelle & qu'elles ne se trouvent pas dans quelques manuscrits de la bibliotheque du vatican ; mais elles se trouvent dans plusieurs autres excellens manuscrits & dans tous les exemplaires imprimés. On les lit aussi dans l'abrégé des actes du concile de Constance dressé en 1442. par ordre du concile de Basle, & imprimé pour la premiere fois à Haguenau en 1500. Il est certain que ces paroles avoient été arrêtées dans les assemblées des nations, qui ne voulurent pas consentir qu'on y touchât ; enfin ce même décret fut relu & répété avec cette clause en la session suivante : & quand la chose pourroit faire quelque difficulté, elle est levée par les paroles précédentes, qui marquent *que toute personne, de quelque état ou qualité qu'elle soit, même papale, est obligée d'obéir au concile.*

Le second article qui fut lu par le cardinal Zabarelle est conçu en ces termes : » Notre seigneur le pape Jean XXIII. ne transférera point hors de Constance la cour de Rome ni ses officiers, & ne les contraindra ni directement, ni indirectement à le suivre, sans la délibération & le consentement du concile, sur-tout à l'égard des offices & officiers, dont l'absence pourroit être cause de la dissolution du concile, ou lui être préjudiciable. S'il a fait le contraire, ou s'il le fait à l'avenir en décernant & fulminant des censures, ou quelque peine que ce soit contre lesdits officiers, elles seront regardées comme nulles, les mêmes officiers devant exercer librement leurs fonctions comme auparavant.

Le troisieme article porte, que toutes les translations de prélats, les privations de bénéfices, les révocations de commendes & de donations, les monitoires, censures ecclésiastiques, procès, sentences, actes faits ou à faire au préjudice du concile par ledit Pape ou par ses officiers & commissaires depuis sa retraite, seront de nulle valeur & sont actuellement cassés.

Le Cardinal de Florence ne lut que ces trois articles ; cependant il y en avoit encore deux autres, qui ne furent point lus. Le premier étoit qu'on choisiroit trois députés de chaque nation, pour examiner les causes de ceux qui voudroient se retirer, & pour procéder contre ceux qui sortiroient du concile sans permission. Le second, que pour le bien de l'union, on ne créeroit

point de nouveaux cardinaux; & que, pour prévenir les antidates de quelque nouvelle création, on ne reconnoîtroit pour cardinaux que ceux qui étoient publiquement connus pour tels, avant la sortie du Pape de Constance. Il y a des manuscrits où ces articles ne se trouvent point : mais ils sont dans les imprimés, & ils avoient été approuvés par les cardinaux, les prélats des nations, par l'Empereur, par les princes, avant l'ouverture de la session.

XXIX. Jean XXIII. notifie sa retraite à Lauffenbourg au concile. *Ibid. p. 92. seq.*

Dans une assemblée tenue le 1 avril 1415. on résolut de faire lire dans la cinquieme session, qui se devoit tenir le six avril, les articles tronqués dans la quatrieme session par le Cardinal de Florence, sans y faire le moindre changement : mais avant qu'on tînt cette session, Jean XXIII. fit notifier au concile sa retraite à Lauffenbourg, déclarant qu'il n'avoit quitté Schaffouse, que parce qu'il craignoit d'être arrêté & de ne pouvoir exécuter ce qu'il avoit promis en faveur de l'union. Il ajoutoit que, quelque sujet qu'il eût d'appréhender quelque violence, étant à Constance, il se feroit exposé à tout événement, s'il n'avoit craint que Benoît XIII. & Grégoire XII. sachant sa détention, ne se fussent prévalus de cette violence pour ne pas céder & pour entretenir le schisme.

Cette bulle intrigua beaucoup certains cardinaux, qui craignoient de perdre leur fortune, si on continuoit le concile malgré le Pape & en son absence : d'autres, dans l'espérance de rupture du concile, allerent trouver le Pape à Lauffenbourg. L'Empereur craignant les suites de cette désertion, tint une congrégation générale, où l'Archevêque de Rheims fit de nouveau le rapport de son ambassade vers le Pape, & déclara que Jean XXIII. lui avoit dit qu'il n'avoit quitté Constance que pour changer d'air, & non pour aucun sujet de mécontentement qu'il eut reçu de l'Empereur ni d'aucun autre. Les lettres, dont le Pape l'avoit chargé pour l'Empereur, disoient la même chose; enfin le Cardinal de Chalant, alors présent à l'assemblée, & qui étoit auprès de Jean XXIII. lorsque ce Pape parla à l'Archevêque de Rheims, rendit témoignage à la vérité, & avoua que le Pape avoit dit qu'il ne s'étoit point retiré pour crainte de quelque violence de la part de l'Empereur, mais de la part de quelques gens de sa cour : ce dont Sigismond demanda acte, aussi-bien que les Ambassadeurs de France. Tout ceci fit voir clairement les variations de Jean XXIII. & le peu de fonds qu'on pouvoit faire sur ses paroles.

XXX. Cinquieme session du concile de Constance.

La cinquieme session se tint le six d'avril, & le Cardinal des Ursins y présida, accompagné de sept autres cardinaux. On y recommença la lecture des articles qu'on avoit déja lus dans la

tance. Vonder-Hardt. t. IV. p. 98. t. XII. conc. append. p. 1468. 1469.

quatrieme session; & sur le refus que fit le Cardinal de Florence de les lire, on donna cette commission à l'Evêque de Posnanie. Ils furent reçus unanimement. On ajouta à ces cinq articles encore quatre autres. 1°. Que le Pape est obligé de renoncer au pontificat & de s'en rapporter au concile. 2°. Que si, en étant requis, il refuse ou differe de le faire, on doit dès-lors l'en regarder comme déchu. 3°. Que la retraite du Pape est illicite & préjudiciable au bien & à l'union de l'église; qu'on doit le sommer de revenir, & sur son refus, le déclarer fauteur du schisme & suspect d'hérésie. 4°. Que si le Pape veut revenir à Constance & accomplir sa promesse, on lui donnera assurance qu'il ne sera ni arrêté, ni mis en prison, ni molesté dans sa personne ou dans ses biens, avant ni après son abdication.

Dupin. bibl. t. XII. spond. ad an. 1415. n. 22.

L'Evêque de Posnanie proposa encore d'autres articles préparatoires à la session suivante : Qu'on écrivît aux rois, aux princes & aux universités pour leur notifier la fuite du Pape, & la continuation sûre & libre du concile : Qu'on statuât des peines contre ceux qui sortiroient clandestinement du concile : Qu'on confirmât la condamnation des livres de Wiclef : Qu'on nommât des commissaires pour examiner la doctrine de Jean Hus. On nomma pour cet examen les Cardinaux de Cambray & de S. Marc, l'Evêque de Dol & l'Abbé de Cîteaux.

Le même Evêque de Posnanie dit verbalement, qu'il seroit nécessaire de prier l'Empereur, qui étoit présent, d'écrire à Jean XXIII. pour le prier de revenir au concile. L'Empereur répondit qu'il étoit prêt à faire ce que le concile souhaiteroit, s'offrant même d'aller en personne à Lauffenbourg pour le ramener à Constance malgré le Duc d'Autriche; qu'il avoit fait offrir des sauf-conduits aux cardinaux & aux officiers de la cour de Rome qui étoient auprès du Pape, lesquels avoient répondu qu'ils ne vouloient point revenir ni suivre le Pape, mais s'en retourner à Rome, & que les cardinaux, qui étoient à Constance, étoient dans la même résolution.

Le cardinal Zabarelle, prenant la parole pour les autres cardinaux, répondit que ses confreres & lui étoient résolus de soutenir le Pape au cas qu'il voulût céder, & non autrement; qu'ils avoient toujours tâché de mettre son honneur à couvert : que pour lui il ignoroit les dispositions des cardinaux qui étoient auprès du Pape, & qu'il doutoit beaucoup qu'ils eussent dit qu'ils ne vouloient ni revenir à Constance, ni suivre le Pape, mais qu'ils vouloient retourner à Rome.

XXXI. Jean Hus est mis en prison.

Les Commissaires nommés pour continuer le procès de Jean Hus, n'oublierent rien pour le porter à se rétracter; mais il per-

sistoit opiniâtrément, & répondit à tout ce qu'on produisoit contre lui. Jérôme de Prague, son ami étant arrivé vers ce même tems à Constance, le trouva en prison dans le château de Gotleben au delà du Rhin, appartenant à l'Evêque de Constance. Sa prison fit horreur à Jérôme de Prague, & le refus qu'on faisoit de lui donner une audience publique, lui fit craindre pour lui-même un pareil traitement. Il se retira deux jours après avec son disciple à Uberlingen, où se trouvant en sûreté, il écrivit à l'Empereur & aux seigneurs Bohemes qui étoient au concile, pour demander un sauf-conduit. L'Empereur, pressé par les seigneurs Bohemes, répondit : nous lui en donnerons un pour venir, mais non pas pour s'en retourner. Sur cette réponse Jérôme fit afficher à toutes les églises de Constance, qu'il étoit venu en cette ville pour y rendre raison de sa foi, & avoit demandé pour cela un sauf-conduit; que si, nonobstant ce sauf-conduit, on lui faisoit quelque violence, il prenoit à témoin tout l'univers de l'injustice du concile. On méprisa ces discours; on ne lui donna point de sauf-conduit, & il reprit le chemin de Prague.

Arrivée de Jerome de Prague à Constance. *an. 1415. Ibid. p. 66.*

Æneas Sylv. Europa. c. 26.

XXXII. Guerre contre le Duc d'Autriche. *an 1415. Vonder-Har. t. IV. p. 103. Rainald. an. 1415. n. 17.*

Frideric duc d'Autriche, protecteur de Jean XXIII. étant allé joindre ce Pape à Schaffouse, & le soutenant encore à Lauffenbourg, fut cité par l'Empereur & mis au ban de l'empire comme ennemi de l'église, de l'empire & perturbateur du concile : on déclara ses sujets dégagés de leur serment de fidélité; & Sigismond écrivit à toutes les villes de Suabe, de Suisse & des environs de poursuivre Frideric en toute rigueur. Plusieurs seigneurs se servirent de ce prétexte pour envahir ses terres; & l'Empereur lui-même fit marcher quarante mille hommes pour se saisir de ses états. On lui prit plusieurs villes en Suabe. Schaffouse se rendit & acheta la qualité de ville impériale, moyennant une somme d'argent. Les Suisses menacés d'excommunication, prirent les armes contre lui, & se rendirent maîtres du pays d'Argow, qu'ils ont toujours gardé depuis.

Le Pape allarmé de voir le Duc d'Autriche exposé aux dernieres extrêmités à son occasion, se retira à Fribourg en Brisgaw. Delà il écrivit à Constance qu'il ne céderoit qu'à condition que l'Empereur lui donneroit un sauf-conduit, dont il dicteroit les termes; qu'après sa cession il pourroit aller demeurer sur les terres du Duc d'Autriche, & jouiroit pour toute sa vie de la dignité de légat perpétuel pour toute l'église, ou qu'il auroit aussi pour toute sa vie le Boulonois & le comtat d'Avignon, outre une pension de trente mille florins d'or assignés sur les villes de Venise, de Florence & de Gênes; qu'enfin il ne releveroit de qui que ce soit, & ne rendroit compte de sa conduite à personne.

Le mémoire du Pape fut examiné le treize d'avril dans une congrégation, & la lecture qu'on en fit, confirma les nations dans la pensée où elles étoient, que le Pape ne cherchoit qu'à éluder la cession, & n'avoit nulle envie de donner une procuration suffisante. Le même jour après dîner on concerta la lettre qu'on devoit écrire aux rois, aux princes, aux républiques & aux universités, pour justifier la conduite que le concile avoit tenue envers Jean XXIII.

XXXIII. Sixieme session le 17 avril 1415. Concil. t. XII. p. 26.

Le 16 d'avril 1415. on tint la sixieme session, dans laquelle on lut & approuva la formule que l'on vouloit que le Pape signât pour renoncer au pontificat; & on nomma les Cardinaux de S. Marc & de Florence pour aller porter au Pape le modele de procuration, pour le sommer de revenir au concile, ou de se déterminer dans l'espace de deux jours sur le choix d'Ulm, de Ratisbone ou de Basle, pour s'y rendre dans dix jours, & n'en point sortir que l'affaire de l'union ne fût achevée en ce qui dépendoit de lui. Que s'il refusoit, ils exigeassent de lui une bulle, dans laquelle il déclareroit qu'il n'est plus pape. Et en cas de refus, le concile résolut de procéder contre lui comme contre un schismatique & un hérétique notoire. Toute-fois cette députation ne put partir que le dix-neuf d'avril, faute de sauf-conduit du Duc d'Autriche, sur les terres duquel il falloit passer.

XXXIV. Jean XXIII. à Brisac & à Neubourg. an. 1415.

Ils ne trouverent pas le Pape à Fribourg, mais à Brisac, où ils arriverent le vingt-trois avril. Le jour suivant ils eurent audience, & le Pape promit de leur faire réponse le lendemain. Mais il sortit de Brisac la nuit même & se retira à Neubourg, petite ville assez près de Brisac, sur le Rhin. Le concile informé de tout cela, écrivit au Duc d'Autriche pour le prier de ne point protéger Jean XXIII. & même de le renvoyer. Le Duc répondit d'une maniere fort honnête, mais peu sincere, qu'il ne vouloit accorder aucune protection au Pape, mais qu'il vouloit adhérer en tout au concile.

Jean étant arrivé à Neubourg, apprit le soir même que ceux de Basle devoient assiéger la place pendant la nuit, la raser & se saisir de lui. Alors le Commandant le pria de se retirer. Il demanda de passer le Rhin, ce qui ne lui fut pas accordé. Il retourna donc à Brisac & marcha une partie de la nuit pour y arriver. Les Députés du concile étoient retournés à Brisac, où le Duc de Baviere arriva peu de tems après. Ils convinrent qu'ils iroient joindre le Pape à Brisac, avec deux députés du concile, pour y conférer avec le Duc d'Autriche. Les Députés arrêterent avec les deux Princes qu'on ne laisseroit point aller le Pape plus loin, & qu'on l'obligeroit même de venir parler à l'Empereur.

Le Pape promit aux Députés d'envoyer après eux une procuration en bonne forme, pour faire ce qu'on demandoit de lui. Il la confia en effet au Cardinal des Ursins, avec charge de la garder ou de la donner au concile, selon l'occasion & par son ordre seulement. Les Députés de retour de Constance, firent leur rapport dans une conférence que l'Empereur indiqua à ce sujet, & dans laquelle on prit la résolution d'exécuter dans la prochaine session la citation du Pape, dont on étoit convenu.

Sur ces entrefaites le Duc d'Autriche vint à Constance le trente d'avril pour faire la paix avec l'Empereur. Alors Jean XXIII. se voyant sans ressource, fit partir le cardinal des Ursins, avec ordre de présenter au concile la procuration dont on a parlé ; mais les peres la trouverent conçue en termes si ambigues, avec des conditions si excessives & si étranges, qu'ils furent persuadés plus que jamais qu'il ne cherchoit que de gagner du tems par de vaines négociations, en attendant le secours que le Duc de Bourgogne lui faisoit espérer pour le faire sortir d'Allemagne. Ainsi on ne pensa plus qu'à tenir la session & à exécuter la citation projettée

XXXV. Septieme session. 2 mai 1415. Cochl. hist. hussit. l. iii.

Quelque tems auparavant Jérôme de Prague avoit été arrêté à Hirsaw par les officiers du Duc de Sultzbach, qui l'amenerent d'abord à Sultzbach, d'où il fut transféré à Constance chargé de chaînes. L'affaire de Jérôme de Prague fut d'abord mise sur le tapis dans la septieme session. Il fut résolu qu'il seroit cité une seconde fois, n'ayant pas comparu à la premiere citation du dix-huit avril. Ensuite les procureurs du concile requirent que Jean XXIII. fût cité avec tous ses adhérans, auxquels on donneroit des sauf-conduits au nom de l'Empereur & du concile. Ce qui fut exécuté, après quoi on se sépara en indiquant la session suivante au quatre de mai.

XXXVI. Huitieme session. 4 mai 1415. Concil. t. XII. p. 42.

Elle se tint au jour marqué, & on y condamna les erreurs de Wiclef, contenues en quarante-cinq articles, déja condamnés par les universités de Paris & de Prague. Les vingt-quatre premieres avoient déja été condamnées par Guillaume de Courtenay archevêque de Cantorberi. Nous avons parlé sous l'an 1400. de ces propositions de Wiclef. Après la lecture des quarante-cinq articles, on en condamna encore deux cens soixante autres, aussi-bien que tous les livres de cet hérésiarque en général & en particulier. Sa mémoire fut aussi condamnée, sur les informations qu'on eut qu'il étoit mort hérétique & obstiné. On ordonna de déterrer ses os, si on pouvoit les discerner de ceux des fideles & de les jetter à la voirie. On ne jugea pas à propos de qualifier chacun des articles en particulier. La session étant finie, on afficha

solemnellement la citation de Jean XXIII. à toutes les portes de la ville & des églises de Constance.

XXXVII. Le Duc d'Autriche se réconcilie avec l'Empereur. *Naucl. Gener.* 48.

Le samedi cinq de mai se fit la réconciliation de Frideric duc d'Autriche avec l'empereur Sigismond. Elle se fit dans une assemblée des nations convoquée par l'Empereur, où il se trouva environ quarante archevêques ou évêques, grand nombre d'abbés ou de docteurs, & plus de vingt ambassadeurs. On députa quatre prélats pour aller chercher Frideric. Il entra dans l'assemblée accompagné de Frideric burgrave de Nuremberg & de Louis de Baviere, au milieu desquels il marchoit, se tenant tous trois par la main. Ils se jetterent tous trois aux pieds de l'Empereur. Le Burgrave de Nuremberg, neveu du Duc d'Autriche, prit la parole, demanda pardon pour le Duc son oncle, dit que ce Prince remettoit sa personne, ses domaines & tous ses biens au pouvoir de sa Majesté impériale, promettant de ramener Jean XXIII. à Constance, & demandant qu'il ne fût fait aucune violence au Pape ni à ses gens. Après cela le Duc d'Autriche s'approcha, se mit à genoux aux pieds de l'Empereur, lui demanda pardon, & promit à mains jointes de ne jamais rien entreprendre, ni par lui ni par aucun autre, contre sa Majesté. Sigismond, touché de son humiliation, lui donna la main, le fit relever & lui accorda la grace qu'il demandoit.

L'après midi du même jour le Duc d'Autriche parut dans une autre assemblée, dans laquelle il lut publiquement un acte, par lequel il remettoit sa personne, ses villes, ses forts en Suabe, en Alsace, dans le Brisgaw, dans le Tirol & par-tout ailleurs, entre les mains de l'Empereur, & promettoit de rendre Jean XXIII. entre les mains de sa Majesté.

XXXVIII. Jean XXIII. à Ratolf-celle. *Th. Niem. vit. Joh.*

On prit ensuite les mesures nécessaires pour faire revenir le Pape à Constance. Le concile députa à Fribourg les Archevêques de Besançon & de Riga, pour le ramener. L'Empereur de son côté y envoya le Burgrave de Nuremberg à la tête de trois cens hommes. Ils arriverent à Fribourg, mirent des gardes à toutes les portes, & persuaderent au Pape de retourner à Constance. Il y consentit sans peine, disant qu'il n'avoit point de plus grand regret que celui d'avoir abandonné le concile, en suivant les mauvais conseils qu'on lui avoit donnés. Le Burgrave de Nuremberg, au lieu de l'amener à Constance, le conduisit à Ratolf-celle, ville de Suabe, à deux bonnes lieues de Constance, Jean XXIII. n'ayant pu se résoudre à retourner au concile. Dès qu'on sut qu'il étoit à Ratolf-celle, le concile envoya, pour lui tenir compagnie, les Evêques d'Ast, d'Ausbourg & de Toulon, avec deux docteurs de chaque nation.

Dans

Dans la neuvieme session, qui se tint le treize de mai, les promoteurs du concile demanderent que, puisque le pape Jean, ni aucun de sa part, ne paroissoit pour répondre à la citation qui lui avoit été faite, on continuât à lui faire son procès; & qu'après l'avoir cité encore une fois aux portes de l'église, on le suspendit de toutes fonctions du pontificat. Sur cela le Cardinal de Florence dit que le Pape avoit envoyé une procuration à quelques cardinaux, par laquelle il nommoit pour ses procureurs Pierre d'Ailly cardinal de Cambray, Guillaume cardinal de S. Marc, & lui Cardinal de Florence, pour comparoître au concile & répondre aux accusations proposées contre lui. Mais ces Cardinaux n'ayant pas accepté la commission, les promoteurs du concile protesterent contre cette procuration, & prétendirent que le Pape devoit comparoître en personne. Le concile le fit donc citer par trois fois à la porte de l'église; comme il ne comparut point, on nomma vingt-trois commissaires pour entendre les témoins & instruire le procès. XXXIX. Neuvieme session. 13 mai 1415.

Aussi-tôt après la session l'Empereur communiqua à l'assemblée des nations une lettre de Charles Malatesta seigneur de Rimini, datée du 26 avril 1415. accompagnée d'une bulle de Grégoire XII. par laquelle ce Pape donnoit procuration au Cardinal de Raguse, à l'Archevêque de Treves, à l'Electeur Palatin & à Charles Malatesta, pour faire sa cession & adhérer au concile de Constance, qu'il veut bien reconnoître pour concile général, à condition que Balthazar Cossa, nommé Jean XXIII. n'y présidera pas & n'y sera pas même présent; auxquelles conditions, & non autres, il autorise ses commissaires à faire tout ce qu'ils trouveront avantageux pour l'union. L'Empereur donna cette bulle à examiner aux députés des nations, & le seize de juin Charles Malatesta arriva à Constance & présenta à l'Empereur les lettres de Grégoire, lui déclarant que c'étoit à lui, & non au concile à qui elles étoient adressées; après quoi il vit les députés, mais seulement comme particuliers, leur disant qu'il avoit plein pouvoir de renoncer au pontificat au nom de Grégoire. XL. Envoyés de Grégoire XII. au concile.

Les cardinaux nommés par le concile pour entendre la déposition des témoins contre Jean XXIII. s'assemblerent le treize de mai, & entendirent ces témoins. Le même jour se tint la dixieme session, dans laquelle Jean XXIII. fut déclaré contumace. Ensuite on entendit le rapport des commissaires nommés pour entendre les témoins; lesquels déclarerent qu'il étoit suffisamment prouvé que Jean XXIII. étoit un dissipateur des biens d'église, simoniaque, scandaleux & perturbateur de la foi; que, comme tel, il devoit être déclaré suspens du gouvernement de l'église, tant au temporel qu'au spirituel. En conséquence le concile le déclara privé XLI. Dixieme session. Témoins entendus contre Jean XXIII. *Concil. t. XII. p. 60.*

de l'adminiſtration de l'égliſe & fit défenſe de lui obéir, réſervant de procéder contre lui pour le dépoſer entiérement.

XLII. Jacobel enſeigne la communion ſous les deux eſpeces. *Harpsfeld. hiſt. huſſit. l. xiv. Vonder-Hardt. t. IV. p. 188. & 208.*

Dans la même ſeſſion on commença à examiner l'affaire de la communion ſous les deux eſpeces, dénoncée par l'Evêque de Litomiſſel en Moravie. Un curé de la ville de Prague, nommé Jacobel, ſeduit par un hérétique Vaudois, nommé Pierre de Dreſden, entreprit de rétablir l'uſage de la communion ſous les eſpeces du pain & du vin, & porta preſque tout le peuple à communier ſous ces deux eſpeces. Jacobel fut attaqué par les eccléſiaſtiques de Prague & obligé de quitter ſa paroiſſe: mais il fut reçu dans une autre, où il continua de dogmatiſer. L'Archevêque de Prague l'excommunia; mais comme il ne ceſſoit point de prêcher ſa pernicieuſe doctrine, il fut déféré au concile de Conſtance. On prétendit que Jacobel ne faiſoit que ſuivre en cela la doctrine de Jean Hus, dont les ſeigneurs de Boheme prenoient la défenſe & écrivoient en ſa faveur au concile, ſe plaignant amérement qu'on l'eut ainſi empriſonné ſur de fauſſes accuſations.

Deux jours après l'Evêque de Litomiſſel fut entendu; un autre évêque répondit à la lettre des ſeigneurs de Boheme qui l'accuſoient de calomnier Jacobel & les huſſites, en diſant que Jean Hus n'avoit point de ſauf-conduit quand il fut arrêté; qu'il ne l'avoit eu que depuis; qu'il avoit déja été cité à Rome & excommunié par Alexandre V. qu'il étoit héréſiarque & avoit prêché ſa mauvaiſe doctrine, depuis même qu'il étoit arrivé à Conſtance; qu'ainſi on avoit eu raiſon de l'arrêter. Après cela l'Evêque de Litomiſſel parla & prouva tout ce qu'il avoit avancé dans ſa lettre.

Les Députés des ſeigneurs Bohemes répliquerent le lendemain, & ſoutinrent que Jean Hus avoit eu un ſauf-conduit de l'Empereur dès le quinze de juillet de l'année précédente; que ce n'étoit pas ſa faute s'il n'avoit pas comparu à Rome, n'y pouvant aller ſans danger de ſa vie; qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût prêché depuis ſon arrivée à Conſtance, n'étant pas ſorti un moment de l'hôtellerie où il étoit logé. En même tems ils produiſirent une déclaration faite par Jean Hus le 1 de ſeptembre 1411. dans laquelle il proteſtoit qu'on l'accuſoit fauſſement de ſoutenir que la ſubſtance du pain demeure dans l'euchariſtie; que le corps de Jeſus-Chriſt eſt dans l'hoſtie quand on l'éleve, mais qu'il n'y eſt pas après; qu'un prêtre en péché mortel ne conſacre pas; que les ſeigneurs peuvent ôter les biens temporels aux égliſes & refuſer de leur payer les dîmes; que les indulgences ne ſervent de rien; que l'on peut tuer les clercs. Jean Hus, ſelon ce mémoire, déteſtoit toutes ces erreurs.

Cette réponse des seigneurs Bohemes ne fit aucune impression sur l'esprit des peres; & les mêmes Bohemes présenterent une nouvelle requête le dernier de mai 1415. offrant de donner caution, pourvu qu'on mît Jean Hus en liberté; mais ils ne purent rien obtenir.

XLIII. Jérôme de Prague arrive à Constance.

Jérôme de Prague étoit arrivé à Constance dès le vingt-trois de mai, chargé de chaînes. En cet état il fut mis chez l'Electeur Palatin, qui le conduisit chez les franciscains, où on étoit assemblé pour l'examiner. On l'interrogea sur sa fuite & sur son refus de comparoître. Il répondit qu'il avoit été obligé de s'enfuir, parce qu'on lui avoit refusé un sauf-conduit, & qu'il n'avoit eu aucune connoissance de sa citation. On l'accusa ensuite d'avoir autrefois enseigné quelques erreurs à quoi il répondit assez modestement. Comme quelques-uns crioient au feu, il dit : Si ma mort vous est agréable, je suis résigné à la volonté de Dieu. L'Evêque de Salisbury lui répondit : Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive. Après quoi on le fit conduire dans une tour de l'église de S. Paul, où il tomba malade & y demeura jusqu'à sa mort arrivée l'an 1416. au mois de mai.

XLIV. Jean Hus est amené à Constance. Vonder-Hardt, t. IV. p. 315.

Jean Hus étoit toujours au château de Gotleben, & les commissaires nommés pour instruire son procès, craignant qu'il n'arrivât quelque sédition, si on le faisoit venir à Constance pour lui donner audience publique, on se contenta de lui envoyer quelques députés pour le porter à rétracter ses erreurs. Ayant promis de se soumettre au concile, il fut amené à Constance dans le couvent des franciscains, où il demeura depuis le 5 de juin 1415. chargé de chaînes, jusqu'à sa condamnation.

L'Empereur avoit défendu de le condamner, sans auparavant l'avoir ouï; & le jour même de son arrivée il fut entendu dans l'assemblée. On lui présenta ses ouvrages, qu'il reconnut, offrant de se rétracter, si l'on y trouvoit quelques erreurs. On fit ensuite la lecture de quelques articles qu'on en avoit extraits : mais dès le premier article il s'éleva un si grand bruit, qu'on ne put entendre ni ses réponses, ni ce que disoient les peres; ce qui fit remettre l'affaire au vendredi sept de juin.

Ce jour Jean Hus étant accusé d'avoir enseigné que la substance matérielle du pain demeure dans l'eucharistie après la consécration, il le nia constamment : il nia aussi qu'il eût enseigné aucune des erreurs de Wiclef, & ne savoir même si Wiclef en avoit enseigné aucune en Angleterre. Il convint avoir dit qu'un prêtre en péché mortel consacre & baptise indignement, mais non pas qu'il ne consacre, ni ne baptise; que les dîmes sont des aumônes,

mais que néanmoins on doit les donner; qu'il n'avoit pas approuvé qu'on eût condamné les propositions de Wiclef, sans apporter les raisons tirées de l'écriture sainte. Il avoua qu'il avoit dit que Wiclef étoit sauvé; mais il nia qu'il eût excité le peuple de Boheme à prendre les armes, & même qu'il fût cause que la nation Allemande eût quitté l'université de Prague. Après cela on le reconduisit en prison.

XLV. Accusations contre Jean XXIII. *Vonder-Hardt. t. IV. p. 193. 196.*

Cependant on continuoit les informations contre le pape Jean XXIII. Il étoit déja suspens; mais comme on le vouloit déposer, il fallut entendre d'autres témoins, & le citer à comparoître pour la quatrieme fois : ce qui fut fait le 16 de mai 1415. N'ayant point comparu, on reçut les sermens de trente-sept témoins, & l'on entendit soixante & dix chefs d'accusations tous attestés & prouvés : mais on en supprima vingt & l'on n'en lut que cinquante au concile. Ces articles regardoient principalement sa vie mondaine, ses concussions, ses oppressions, ses dissipations du patrimoine de l'église, son manque de foi, ses faux sermens. Tous ces faits étoient de notoriété publique, attestés par plusieurs archevêques, évêques, prélats & docteurs; d'où le concile conclut que Jean XXIII. étoit un homme opiniâtre, un pécheur endurci & incorrigible; qu'il étoit fauteur de schisme & indigne du pontificat.

XLVI. Onzieme session du concile. 25 mai 1415. *Concil. t. XII. p. 67.*

Dans l'onzieme session on fit lecture des chefs d'accusation proposés contre Jean XXIII. Par bienséance on en supprima plusieurs, comme étant trop odieux & trop honteux. On lut tous les autres, & à mesure qu'on lisoit un article, on lisoit en même tems la déposition des témoins & leurs qualités, sans toute-fois les nommer. Ces articles ayant été approuvés par le concile, on nomma cinq cardinaux pour aller notifier au Pape ce qui s'étoit fait dans cette session, & la résolution prise de procéder incessamment à sa déposition. Les députés étant arrivés à Ratolf-celle, ne lui baiserent point les pieds, parce qu'il avoit remis les marques de sa dignité; ils lui baiserent seulement les mains & la bouche en l'abordant. Ayant ouï les chefs d'accusation formés contre lui, il déclara qu'il vouloit se soumettre absolument aux ordres & à la décision du concile, & n'ayant pas la force de parler, il remit aux députés un écrit qui contenoit sa soumission, reconnoissoit l'autorité du concile, & qu'il étoit prêt, quand il plairoit à cette sainte assemblée, de renoncer au pontificat, priant seulement qu'on eût égard à son honneur, à sa personne & à son état. Cette réponse fut rendue de même à Constance, & dès le lendemain on envoya lui signifier les articles de sa condamnation, & l'assigner à venir entendre lui-même la sentence de sa déposition. Il refusa

de lire ces articles, déclarant qu'il s'en remettoit à l'écrit qu'il avoit remis aux cardinaux.

XLVII. Douzieme session. Déposition de Jean XXIII.

On avoit résolu de prononcer sa sentence le vingt-sept de mai; mais comme tout n'étoit pas encore prêt, on remit la session au vingt-neuf, auquel jour se tint cette douzieme session. L'Evêque d'Arras, à la réquisition du promoteur, lut un décret contenant la déposition de Jean XXIII. qui dégage tous les chrétiens de leur serment de fidélité envers lui, & leur défend de le reconnoître à l'avenir pour Pape, & de le nommer: ordonne qu'il sera mis dans quelque lieu, où il puisse être honnêtement sous la garde de l'Empereur, pendant le tems qu'il sera nécessaire pour le bien de l'église; le concile se réservant de le punir de ses crimes & de ses excès selon les canons. Le concile ayant approuvé cette sentence, on rompit le sceau de Jean XXIII. on effaça ses armes, & on nomma cinq cardinaux pour lui notifier sa déposition.

Il lut la sentence sans rien dire; & étant demeuré environ deux heures retiré pour penser à ce qu'il devoit faire, il la ratifia avec une entiere soumission, & jura qu'il renonçoit absolument, librement & de bon cœur au pontificat. En même tems il fit ôter de sa chambre la croix pontificale; ajoûtant qu'il ôteroit même en leur présence ses habits pontificaux, s'il en avoit d'autres à changer. Après cela il fut transféré de Ratolf-celle à Gotleben, où Jean Hus étoit aussi en prison. On ne lui laissa que son cuisinier, & l'Empereur ordonna à l'Electeur Palatin de le faire conduire à Heidelberg & de l'y traiter avec toute sorte d'honnêteté. Enfin on donna avis à toute l'Europe de sa déposition. La France en témoigna quelque mécontentement; mais la déposition eut lieu, & le concile prit des mesures pour l'élection d'un nouveau Pape.

Il fit un décret portant défense de procéder à cette élection, sans la délibération & le consentement du concile, sous peine de malédiction éternelle, tant aux électeurs qu'à l'élu & à leurs adhérans. Par un autre décret, le concile défend d'élire jamais pour Pape, ni Balthazar Cossa, ci-devant Jean XXIII, ni Pierre de Lune nommé Benoît XIII. ni Ange Corario, connu sous le nom de Grégoire XII. Par un troisieme décret, le concile enjoint aux présidens des nations de faire revenir au concile tous les Prélats qui s'étoient absentés, & de décerner des peines contre ceux qui refuseroient de se rendre au concile.

XLVIII. Erreurs de Jean Hus. *Von-der-Hardt. t. IV. p. 526.*

Pour revenir à Jean Hus, il comparut le vingt-huit de juin pour la troisieme fois devant ses commissaires, & on lui lut trente-neuf articles qu'on avoit extraits de ses ouvrages. Il re-

connut ceux qui étoient de lui, il en éclaircit d'autres auxquels on donnoit un mauvais ſens, & déſavoua ceux qui lui étoient imputés par ſes ennemis, ſur-tout par Etienne Paletz. Voici ces articles. 1°. Il n'y a qu'une ſainte égliſe catholique ou univerſelle, qui renferme dans ſon ſein tous les prédeſtinés. 2°. S. Paul n'a jamais été membre du diable, quoiqu'il ait fait quelques actions ſemblables à celle de l'égliſe des méchans. Il en eſt de même de S. Pierre, qui, par la permiſſion de Dieu, tomba dans un grand parjure, afin qu'il ſe relevât avec plus de force. 3°. Aucune partie de l'égliſe ne ſe détache jamais du corps, parce que la grace de la prédeſtination qui la lie, ne peut jamais d'écheoir. 4°. Un prédeſtiné, qui n'eſt pas actuellement en état de grace par la juſtice préſente, eſt toujours membre de la ſainte égliſe univerſelle. 5°. Il n'y a aucune place de dignité, ni aucune élection humaine, ni aucune marque extérieure qui rende membre de la ſainte égliſe catholique. 6°. Un réprouvé n'eſt jamais membre de la ſainte mere égliſe. 7°. Judas n'a jamais été vrai diſciple de Jeſus-Chriſt. 8°. L'aſſemblée des prédeſtinés, ſoit qu'elle ſoit en état de grace, ſoit qu'elle n'y ſoit pas quant à la juſtice préſente, eſt la ſainte égliſe univerſelle. C'eſt pourquoi c'eſt un article de foi, & c'eſt-là l'égliſe qui n'a ni tache ni ride, mais qui eſt ſainte & immaculée, & que Jeſus-Chriſt appelle ſienne. 9°. S. Pierre n'a été, ni n'eſt le chef de la ſainte égliſe catholique. 10°. Si celui qui eſt appellé le vicaire de Jeſus-Chriſt, imite la vie de Jeſus-Chriſt, il eſt ſon vicaire; mais s'il ſuit un chemin oppoſé, il eſt le meſſager de l'antechriſt, contraire à S. Pierre & à Jeſus-Chriſt, & le vicaire de Judas Iſcariote. 11°, Tous les ſimoniaques & les prêtres qui vivent enſemble dans le crime, étant des enfans infideles, ne peuvent que profaner les ſept ſacremens, les clefs, les charges, la diſcipline, les cérémonies & tout ce qu'il y a de ſacré dans l'égliſe, la vénération des reliques, les indulgences & les ordres. 12°. La dignité papale doit ſon origine aux empereurs Romains. 13°. Sans une révélation, perſonne ne peut aſſurer raiſonnablement de ſoi ni d'un autre, qu'il eſt le chef d'une ſainte égliſe particuliere. 14°. Il ne faut pas croire que celui qui eſt pontife de Rome, qui que ce puiſſe être, ſoit pour cela le chef d'une ſainte égliſe particuliere, ſi Dieu ne l'a prédeſtiné.

15°. Le pouvoir du Pape, comme vicaire de Jeſus-Chriſt, eſt nul, s'il ne ſe conforme pas à Jeſus-Chriſt & à S. Pierre dans ſa conduite & dans ſes mœurs. 16°. Le Pape n'eſt pas très-ſaint parce qu'il tient la place de S. Pierre, mais parce qu'il poſſede de grandes richeſſes. Jean Hus ſe plaignit que cette propoſition

étoit mutilée. 17°. Les cardinaux ne sont pas les manifestes & les vrais successeurs du college des autres apôtres de Jesus-Christ, s'ils ne vivent pas comme les apôtres, observant les commandemens & les conseils de Jesus-Christ. 18°. Aucun hérétique, outre la censure de l'église, ne doit être abandonné au bras séculier, pour être puni corporellement. 19°. Les grands du monde doivent obliger les prêtres à observer la loi de Jesus-Christ. 20°. L'obédience ecclésiastique est une obédience inventée par les prêtres, sans autorité expresse de l'écriture. 21°. Lorsqu'un homme est excommunié par le Pape; si, sans avoir égard au jugement du Pape & d'un concile général, il appelle à Jesus-Christ, cet appel empêche que l'excommunication ne lui soit préjudiciable. 22°. Un homme vicieux agit vicieusement; & un homme vertueux, vertueusement. 23°. Un prêtre qui vit selon la loi de Jesus-Christ, qui entend l'écriture & qui a du zèle pour l'édification du peuple, doit prêcher nonobstant une excommunication prétendue; & si le Pape ou quelqu'autre prélat défend de prêcher à un prêtre de ce caractere, le prêtre ne doit point obéir. 24°. Cet article n'est qu'une explication un peu plus étendue du précédent.

25°. Les censures ecclésiastiques sont antichrétiennes; le clergé les a inventées pour s'aggrandir & pour s'assujettir le peuple; & une preuve que ces censures, qu'ils appellent fulminantes, procedent de l'antechrist, c'est que le clergé les lance principalement contre ceux qui découvrent la malice de l'antechrist. 26°. On ne doit point mettre d'interdit sur le peuple, parce que Jesus-Christ, qui est le souverain pontife, n'a point interdit la prédication, à cause de la prison de Jean-Baptiste, ni pour les persécutions qu'on lui a faites à lui-même. 27°. Si un pape, un évêque ou un prélat est en péché mortel, il n'est ni pape, ni évêque, ni prélat. 28°. La grace de la prédestination est le lien par lequel le corps de l'église, & chacun de ses membres, est inséparablement attaché au chef. 29°. Si le pape est méchant & réprouvé, alors comme Judas, il est diable, larron, fils de perdition, & nullement chef de la sainte église militante, puisqu'il n'en est pas même membre. 30°. Cet article n'est pas différent du précédent. 31°. Le Pape n'est, ni ne doit être appellé très-saint, même quant à son office, autrement le roi devroit aussi être appellé très-saint; & il faudroit appeller saints les bourreaux, les hérauts de justice & les diables. 32°. Si un pape vit d'une maniere contraire à Jesus-Christ, quand même il auroit été élu légitimement & canoniquement, selon l'élection humaine, il ne laisseroit pas d'être monté à cette dignité par ailleurs que par Jesus-Christ. 33°. La condamnation que les docteurs ont faite des qua-

rante-cinq articles de Wiclef, est déraisonnable & injuste; & la raison qu'ils alléguent de cette condamnation, savoir, qu'aucun de ces articles n'est catholique, & qu'ils sont tous hérétiques, erronés ou scandaleux, est entiérement fausse. 34°. Le consentement unanime de ceux qui ont élu un pape, ou de la plûpart d'entr'eux, n'est pas ce qui fait le pape, ou successeur de Jesus-Christ, ou vicaire de S. Pierre; mais il reçoit de Dieu un plus ample pouvoir, à mesure qu'il s'emploie plus utilement & plus efficacement à l'édification & à l'avantage de l'église. 35°. Un pape réprouvé n'est pas le chef de la sainte église. 36°. Il n'y a aucune étincelle d'apparence qu'il faille que l'église militante ait un seul chef qui la régisse dans le spirituel, & qui converse toujours avec elle. 37°. Jesus-Christ gouverneroit mieux son église par ses vrais disciples qui sont répandus dans le monde, que par de telles monstrueuses têtes. 38°. S. Pierre n'a pas été le pasteur universel des brebis de Jesus-Christ, beaucoup moins le pontife Romain. 39°. Les Apôtres & les fideles ministres de Jesus-Christ ont fort bien gouverné l'église dans ce qui est nécessaire au salut, avant que l'office du pape fût introduit; & il est très-possible qu'ils le fassent jusqu'au jour du jugement, quand il n'y auroit point de pape.

XLIX. Obstination de Jean Hus. *Vonder-Hardt. t. IV. p. 318. 345.*

Après la lecture de ces articles, sur lesquels Jean Hus parla tant qu'il jugea à propos, le Cardinal de Crambrai & l'Empereur lui-même, l'exhorterent à se soumettre au concile; mais comme il demeuroit obstiné, il fut reconduit en prison, & l'Empereur conclut qu'il n'y avoit aucune de ces propositions qui ne méritât le feu. Le lendemain on envoya à Jean Hus un formulaire de rétractation, qu'il ne voulut pas souscrire, ni avouer qu'il eût enseigné des erreurs, de peur, disoit-il, qu'en l'avouant il ne scandalisât le peuple de Dieu. Voici comme il s'exprime dans une lettre écrite de sa prison la veille de sa mort à l'université de Prague : „ Sachez que je n'ai révoqué ni abjuré au- „ cun article. Le concile vouloit m'obliger à déclarer faux cha- „ cun des articles tirés de mes livres; mais je l'ai refusé, à moins „ qu'on ne m'en montrât la fausseté par l'écriture. Aussi déclarai- „ je à présent que je déteste tout sens qui se trouvera faux dans „ ces articles; & je me soumets à cet égard à la correction de „ Notre-Seigneur Jesus-Christ, qui connoît la sincérité de mon „ cœur. „ Nous verrons bientôt qu'il demeura obstiné jusqu'à la fin, & mérita d'être condamné au feu.

Reichental, p. 205.

L. Doctrine de Jean Petit déférée au conci-

Dans une assemblée de Théologiens, qui se tint après la douzieme session, on mit sur le tapis l'affaire de Jean Petit cordelier, qui avoit entrepris de justifier l'assassinat du Duc d'Orléans par

par ordre du Duc de Bourgogne. Les propositions avancées par ce Cordelier avoient déja été censurées dans une assemblée du clergé de Paris. Le roi Charles VI. & le Duc de Bourgogne promirent de demeurer neutres dans cette affaire ; & toutefois le Duc de Bourgogne, craignant que le concile ne portât son jugement au désavantage de Jean Petit, écrivit au concile pour le prier de ne pas permettre qu'on avançât rien contre Petit, qu'on ne l'eût bien examiné en présence de ses ambassadeurs, parce que plusieurs personnes croyoient qu'on lui avoit malicieusement imputé des erreurs dont il n'étoit pas coupable. le. Monstrelet t. I. c. 39.

Cette lettre ayant été lue le 26 mai 1415. Gerson chancelier de l'université de Paris protesta contre, & en demanda justice au concile. Le sept juin suivant le Cardinal de Cambrai ayant représenté qu'il conviendroit que toutes les affaires, concernant la foi, fussent jugées avant le départ de l'Empereur pour Nice, Gerson présenta un papier contenant les neuf propositions de Jean Petit condamnées à Paris. Martin Porrée évêque d'Arras répondit que le Duc de Bourgogne avoit appellé de cette sentence au saint siege & au concile. Gerson soutint que la sentence étoit très-canonique, & en demanda la confirmation au concile. l'Evêque d'Arras répliqua que la cause du Duc de Bourgogne avoit été commise à trois cardinaux, & qu'on n'en avoit sursis l'examen que de peur qu'elle ne retardât l'affaire de l'union. Ces contestations furent cause que l'on remit l'examen des propositions de Jean Petit après la session suivante. L'Evêque d'Arras & les agens du Duc de Bourgogne firent naître tant d'incidens que l'affaire demeura indécise.

LI. Treizieme session. t. XII. Concil p. 98. Décret sur la communion.

La treizieme session du concile de Constance se tint le 15 de juin 1415. on y lut le décret qui ordonne de recevoir la communion à jeun, si ce n'est dans le cas de maladie, & déclare qu'encore que dans les commencemens on la reçut sous les especes du pain & du vin, néanmoins comme l'église croit fermement que sous l'espece du pain le corps de Jesus-Christ est véritablement contenu, de même que sous l'espece du vin, elle ordonne que les laïcs observent comme une loi inviolable de ne communier que sous l'espece du pain; & elle condamne comme hérétiques ceux qui assurent opiniâtrément le contraire. Après quoi on lut un autre décret qui ordonne, sous peine d'excommunication, à tous patriarches, archevêques, évêques & prélats, de punir ceux qui contreviendront opiniâtrément au décret ci-dessus, jusqu'à les livrer au bras séculier, s'il est nécessaire. On parla encore de l'affaire de Jean Petit, mais sans rien conclure.

LII. Quatorzieme

Dans la quatorzieme session, qui se tint le quatorze de juillet,

session. Cession de Grégoire XII.

on lut la bulle de Grégoire XII. par laquelle il convoquoit de nouveau le concile, ou du moins le confirmoit, comme ne reconnoissant pas l'autorité de Jean XXIII. qui l'avoit convoqué. Les peres, pour le bien de la paix, consentirent que, pour cette fois & sans tirer à conséquence, l'empereur Sigismond présideroit au concile. Ensuite on lut un décret, qui déclaroit nulles toutes les procédures faites dans les deux obédiences de Grégoire XII. & de Jean XXIII. & on ordonna aux notaires de ne faire aucune mention du Pape, & de marquer seulement l'année du regne de l'Empereur. C'étoit la cinquieme. Après ces préliminaires Sigismond quitta le lieu où il présidoit, & reprit sa place ordinaire; puis le Cardinal de Viviers se mit en la place du Président, & Charles Malatesta, qui étoit chargé de la procuration de Grégoire XII. fit au nom de ce Pape la cession du pontificat.

Alors le Cardinal de Milan étant monté sur la tribune, lut un écrit conçu en ces termes : „ Le saint concile de Constance „ légitimement assemblé au nom du S. Esprit & représentant „ l'église universelle, admet, approuve & loue la cession & la „ rénonciation faites de la part du seigneur, qu'on appelloit dans „ son obédience Grégoire XII. de tout le droit qu'il a eu, s'il „ en a eu quelqu'un au pontificat; laquelle cession a été faite en „ son nom par le magnifique & puissant seigneur Charles de Ma- „ latesta ici présent & son procureur irrévocable à cette fin. " Grégoire XII. qui étoit à Rimini, ayant appris ce qui s'étoit fait à Constance, assembla ce qu'il y avoit de cardinaux, de prélats & d'officiers à sa cour, & s'étant revêtu de ses habits pontificaux pour la derniere fois, il leur déclara qu'il approuvoit ce qui avoit été fait au concile par le seigneur Malatesta, puis quitta la thiare & les autres marques de la dignité pontificale, protestant qu'il ne les reprendroit jamais, se contenteroit d'être le premier des cardinaux & légat perpétuel de la Marche d'Ancône, comme il le fut en effet jusqu'à sa mort arrivée deux ans après le 18 d'octobre 1417. à Recanati en la Marche d'Ancône. Il étoit âgé de quatre-vingt-douze ans.

Après que l'abdication de Grégoire XII. eut été reçue & agréée au concile de Constance, on somma Pierre de Lune, ou Benoît XIII. d'abdiquer aussi le pontificat dans dix jours après cette sommation; & en cas de refus, le concile le déclare dès l'instant notoirement schismatique, fauteur de l'ancien schisme, incorrigible, opiniâtre, hérétique, violateur de ses promesses, de ses vœux & de ses sermens, & comme tel indigne de tout honneur & dignité pontificale, ordonnant à tous les fideles de lui refuser obéissance & à ses successeurs : ce qui fut approuvé par tout le concile, & ainsi finit la session quatorzieme.

LIII. Quinzieme session. Condamnation de Jean Hus. Von-der-Hardt. t. IV. p. 386. concil. t. XII. p. 121. seq.

La quinzieme session se tint le six de juillet, le Cardinal de Viviers y présida & l'Empereur y fut présent. On y fit venir Jean Hus, & on y lut en sa présence les cinquante-huit articles tirés des écrits de Wiclef, puis ceux de Jean Hus, rapportés ci-devant. Jean Hus étoit cependant à genoux, répondant quelquefois & soutenant qu'il n'étoit point opiniâtre. On lut deux sentences contre lui, l'une qui condamnoit tous ses livres au feu, l'autre qui le condamnoit à être dégradé. Après quoi on le fit revêtir de ses habits sacerdotaux, & on lui donna un calice, puis on le lui ôta, en prononçant la formule marquée dans le pontifical, pour la cérémonie de la dégradation. Ensuite on le dépouilla de ses habits sacerdotaux les uns après les autres, & on lui coupa les cheveux en croix, afin qu'il ne parût aucune marque de couronne. Après quoi on lui mit une mitre de papier, de la hauteur d'une coudée, où l'on avoit peint trois diables, avec cette inscription, *l'Héréfiarque* : puis on le livra au bras séculier, pour être conduit au supplice après la session.

LIV. Supplice de Jean Hus. Relchental. p. 206.

On brûla d'abord ses livres dans la place du palais épiscopal, puis on livra sa personne au Magistrat de Constance, qui le condamna à être brûlé avec tout ce qui étoit sur lui. En allant il témoigna une grande fermeté, chantant des pseaumes, & disant aux assistans qu'il ne mouroit que par l'injustice de ses ennemis. Il refusa de se confesser, disant qu'il ne se sentoit coupable d'aucun péché mortel. Arrivé au lieu du supplice il vouloit haranguer le peuple, mais l'Electeur Palatin ordonna à l'exécuteur de la justice de faire son devoir. On l'attacha donc à un poteau, ayant le visage tourné à l'occident, & on rangea le bois autour de lui.

Avant qu'on y mît le feu, l'Electeur Palatin, à qui l'Empereur avoit mis en mains cet héréfiarque, l'exhorta encore à se rétracter ; mais au lieu de le faire, il protesta qu'il étoit prêt de signer de son sang tout ce qu'il avoit écrit. On mit donc le feu au bucher, & un gros tourbillon de flammes, poussé par le vent, lui étant entré par la bouche lui ôta la vie. Ses cendres furent ramassées & jettées dans le Rhin, de peur que ses sectateurs ne les ramassassent pour en faire des reliques. Ils ne laisserent pas de racler la terre dans l'endroit où il avoit été brûlé, pour l'emporter en Boheme & la conserver précieusement.

Æn. Sylvius hist. Bohem. c. 36. 73.

LV. Ecrits de Jean Hus. Oudin. l. iv. p. 2231.

Quoique les écrits de Jean Hus aient été brûlés à Constance, on en a conservé un grand nombre, qui ont été imprimés en deux volumes *in-folio* à Nuremberg en 1558. On y trouve à la tête l'histoire de la vie & du martyre prétendu de cet Auteur : suivent les ouvrages qu'il composa durant sa prison à Constance & à Got-

leben, savoir, l'explication du symbole, de l'oraison dominicale, du péché mortel, du mariage, de la connoissance & de l'amour de Dieu, des trois ennemis de l'homme, des sept péchés mortels, de la pénitence, du sacrement du corps & du sang de Notre-Seigneur. Quelques jours après son arrivée à Constance, il avoit dressé un traité assez succinct sur la communion sous les deux especes, une réponse aux propositions tirées de ses livres. Il avoit aussi préparé dans sa prison trois discours; l'un, de la suffisance de la loi de Jesus-Christ; l'autre, pour expliquer sa foi sur les derniers articles du symbole; le troisieme, de la paix & quelques lettres à ses disciples de Boheme. Tous ces ouvrages se trouvent au commencement du premier tome des œuvres de Jean Hus. Il est à remarquer que par-tout il soutient la présence réelle de Jesus-Christ dans l'eucharistie, & se défend par-tout de ce qu'on lui imputoit touchant l'impanation, ou sur l'opinion que la substance du pain reste après la consécration.

LVI. Seizieme session. t. XII. Concil. p. 148.

Après la mort de Jean Hus on tint la seizieme session. Il ne s'y fit rien de bien considérable. On nomma quinze commissaires pour accompagner l'Empereur à Nice & l'assister de leurs conseils, pour porter Benoît XIII. à renoncer au pontificat. L'Archevêque de Tours étoit à la tête de ces commissaires: on ne jugea pas à propos d'y envoyer des cardinaux, pour ne point donner d'ombrage à Benoît XIII. on ordonna que les lettres qui s'expédieroient en cour de Rome, seroient signées & scellées du sceau du Cardinal de Viviers au nom du concile. Enfin on lut une bulle adressée aux Evêques de Paris, de Metz, de Toul & de S. Paul de Leon, à l'occasion d'une insulte commise contre des députés du concile, qui avoient été pris par deux gentilshommes, Charles de Deuilly seigneur de Remoncourt & Henri de la Tour, & enfermés dans leurs châteaux & ensuite délivrés par les troupes des ducs de Lorraine & de Bar, des trois évêchés & de l'Abbé de Gorze.

Hist. de Lorr. t. II. p. 712.

LVII. Dix-septieme session. Ibid. p. 155.

La dix-septieme session fut tenue le quinze juillet. L'empereur Sigismond prit congé du concile pour son voyage de Nice, & on chanta les litanies pour demander à Dieu qu'il le conservât dans le chemin. On lut ensuite trois décrets. Le premier déclaroit Grégoire XII. légat perpétuel *à latere*, dans la Marche d'Ancône, avec les droits & émolumens attachés à cette charge. Le second porte peine d'excommunication, *ipso facto*, contre ceux qui traverseroient l'Empereur & sa suite pendant son voyage. Le troisieme ordonne des prieres publiques & particulieres pour le même sujet. On ne convient pas du jour du départ de l'Empereur. Les uns le mettent au dix-neuf, d'autres au dix-huit, & les autres au vingt-un juillet 1415.

Après cette session on s'appliqua à diverses affaires. On fit comparoître Jérôme de Prague, & on l'interrogea de nouveau sur sa croyance. On ne sait pas distinctement ce qu'il répondit; sinon que dans l'eucharistie, la substance singuliere du morceau de pain est transsubstantiée au corps de Jesus-Christ; mais que la substance universelle du pain demeure. D'où on conclut qu'il croyoit l'universel *à parte rei.*

Dans une autre assemblée il fut ordonné qu'on notifieroit au royaume de Boheme le supplice de Jean Hus, & qu'on exhorteroit les Bohemes à s'armer du même zèle pour l'extirpation de l'hérésie.

Le concile ayant déja canonisé Ste. Brigitte à la priere du Roi & de la Reine de Suede, les mêmes Princes & Princesses lui demanderent encore la canonisation de Nicolas évêque de Lincoping, mort en 1391. de Brinolphe évêque de Scarren, mort en 1317. & d'un nommé Nigris moine augustin. Mais le concile renvoya l'affaire au Pape futur. On croit que ce fut à cette occasion que Jean Gerson composa son traité de l'examen des esprits, où il donne d'excellentes regles sur la distinction des vraies & des fausses révélations.

LVIII. Dix-huitieme session. 17 d'août 1415. *Ib. p.* 161.

Dans la dix-huitieme session, où présida le Cardinal de Viviers, & où l'Electeur Palatin assista comme protecteur du concile en la place de l'Empereur, on confirma la nomination des évêques de Pistoye, de Lavaur, de Plaisance & de Salisbury, pour entendre & juger définitivement les causes portées au concile. On ordonna que les bulles, données par le concile, fussent reçues avec la même soumission que celles du saint siege. On nomma six ambassadeurs pour aller en Italie achever avec Grégoire XII. l'affaire de l'union de l'église. Enfin la dix-neuvieme session fut fixée au vingt-trois de septembre.

Après la session, on écrivit au Roi de Pologne pour lui recommander les intérêts de l'Empereur en Hongrie, où l'on députa l'Evêque d'Ast, pour exhorter les seigneurs de ce royaume à demeurer fideles à l'Empereur, pendant qu'il étoit occupé aux affaires de l'église, & que les Turcs, profitant de son absence, faisoient des dégâts affreux en Hongrie & en Dalmatie.

L'affaire de Jean Petit fut encore agitée; & quoiqu'on se fût déja assemblé plus de trente fois pour la terminer, elle demeura encore pour cette fois indécise. On prit même Gerson à partie & on écrivit contre lui. Il répliqua, & on lui répondit avec beaucoup d'aigreur & d'emportement. C'est ce qu'on peut voir plus au long dans les écrits de ce Docteur, qui fut même accusé d'avoir avancé plusieurs sentimens erronés dans ses écrits;

Gerson. Oper. t. V. p. 380. *seq.* 391. 406. 439.



mais il s'en justifia aisément. Le Cardinal de Cambrai fut aussi attaqué sur le même sujet par l'Evêque d'Arras. Il y eut des écrits de part & d'autre, qui n'aboutirent qu'à faire dresser une sentence qui ne fût pas publiée.

LIX. Arrivée de l'Empereur à Perpignan. Benoît XIII. s'en retire. *Spond. an. 1415. n. 57.*

L'empereur Sigismond arriva à Perpignan le 18 de septembre 1415. Benoît XIII. en étoit parti, sans attendre ce Prince, dès la fin du mois de juin, & s'étoit retiré à Valence. Sigismond l'invita à revenir; Benoît répondit qu'il ne s'y rendroit point qu'on ne lui donnât un sauf-conduit, & qu'on ne lui permît de venir à Perpignan avec ses habits pontificaux. L'Empereur accorda le sauf-conduit; mais comme il ne reconnoissoit Benoît que comme cardinal, celui-ci refusa d'aller à Perpignan & se contenta d'envoyer quelques articles, qui contenoient des demandes déraisonnables: comme d'assembler un concile à Lyon, à Avignon ou à Montpellier, dans lequel, après avoir été reconnu & confirmé comme vrai Pape, il se déposeroit, à condition qu'il demeureroit cardinal légat *à latere*, avec un plein pouvoir spirituel & temporel dans toute l'étendue de son obédience. L'Empereur rejetta ces propositions, & le somma encore de se rendre à Perpignan : mais il se fit prier longtems avant que d'y venir.

LX. Troubles en Boheme à cause de la mort de Jean Hus. *Cochl. l. iv. Æn. Sylv. c. 36.*

La mort de Jean Hus causa de grands troubles en Boheme. Le peuple se mutina, décerna à Jean Hus les honneurs du martyre, pilla la maison de l'Archevêque de Prague & des ecclésiastiques, & massacra plusieurs personnes. Les seigneurs de Boheme & de Moravie, au nombre d'environ soixante, écrivirent au concile de Constance, se plaignant vivement de la mort de Jean Hus, condamné comme hérétique, quoiqu'irréprochable dans ses mœurs & dans sa doctrine, & sans avoir été convaincu d'aucune erreur. Le plus zélé défenseur de Jean Hus fut Jean Zisca, que les mécontens de Boheme choisirent pour leur chef & pour général de leur armée. Nous avons déja parlé ci-devant de ses exploits.

La lettre des Seigneurs de Boheme & la sédition arrivée en ce pays, firent craindre aux peres du concile des suites plus fâcheuses, & les obligerent à engager Jérôme de Prague à une rétractation volontaire. On le fit donc comparoître l'onze de septembre, & on le pressa si fortement, qu'il promit de se soumettre au concile & d'approuver la condamnation des erreurs de Wiclef & de Jean Hus, s'excusant sur ce qu'il n'avoit pas cru d'abord que les erreurs que l'on attribuoit à ce dernier fussent véritablement de lui; que pour lui, il n'avoit jamais préféré son propre sens à l'autorité de l'église. Sur cette déclaration, on le disposa à donner une rétractation plus nette & plus précise.

Il la donna dans la dix-neuvieme session, qui se tint le vingt-trois de septembre, & anathématisa clairement toute hérésie, principalement celle dont jusqu'à présent il avoit été infecté, & qui avoit été tenue par Jean Wiclef & Jean Hus, condamnés comme hérétiques par le concile. Il condamna de plus certains sentimens particuliers qu'il avoit eus sur les universaux de logique, & déclara qu'il ne les avoit avancés que par maniere de dispute. Enfin il jura sur les saints évangiles qu'il persévéreroit toujours dans la vérité de l'église catholique, prononça anathême contre quiconque penseroit autrement, se soumettant à la sévérité des canons & à la peine éternelle, s'il y manquoit. Après avoir lu lui-même & signé cet acte, il fut reconduit en prison, sans que ses commissaires pussent obtenir son élargissement. Aussi Jérôme de Prague n'avoit-il donné cette déclaration que pour tromper les Peres, & pour obtenir sa délivrance. Jean Gerson écrivit sur ce sujet un ouvrage, intitulé : Jugement sur les protestations & rétractations en matiere de foi. LXI. Dix-neuvieme session. 23 septembre.

Après cela on lut plusieurs décrets, par exemple, sur la validité des sauf-conduits accordés à des hérétiques par des princes séculiers. On décida qu'ils ne devoient point empêcher que ceux qui les avoient eus ne fussent examinés, jugés & punis selon que la justice le demanderoit, s'ils refusoient de révoquer leurs erreurs, quand même ils ne seroient venus au concile que sur la foi des sauf-conduits ; & que celui qui leur auroit promis la sûreté, ne seroit point en cela obligé à tenir sa promesse, ayant fait tout ce qui dépendoit de lui. Par un autre décret le concile se justifie sur la conduite qu'il a tenue envers Jean Hus, prétendant qu'il s'étoit rendu indigne de tout sauf-conduit & de tout privilege : que selon le droit naturel, divin & humain, on n'a dû lui tenir aucune parole au préjudice de la foi catholique. Ce dernier décret se trouve dans Vonder-Hardt, mais non dans les actes du concile imprimés, qui n'en rapportent que le précis. *T. IV. p. 523. t. XII. concil. p. 169.*

On lut ensuite le décret qui confirme la bulle caroline en faveur des immunités des ecclésiastiques. Elle est nommée caroline, parce qu'elle contient la confirmation du diplôme de l'empereur Frideric II. & de la bulle du pape Honoré III. par l'empereur Charles IV. en 1377. En conséquence de ces bulles & diplômes, le concile casse & annulle les entreprises faites contre les droits & libertés des ecclésiastiques depuis le pape Urbain VI. Par un autre décret il est dit, que les bénéficiers qui étoient présens au concile jouiroient des revenus de leurs bénéfices. Enfin on ratifia toutes les provisions & promotions



expédiées par Jean XXIII. jusqu'à sa suspension. Ainsi finit la session.

LXII. Vingtieme session. *Labb. conc. t. XII. col. 172. & 1529. Vonder-Hardt. t. IV. p. 534.*

La suivante se tint un jeudi 21 novembre 1415. On y traita de l'affaire de Grégoire évêque de Trente avec Frideric duc d'Autriche. Ce Prince, après avoir dépouillé ce Prélat de son évêché, l'avoit mis en prison & s'étoit emparé de ses villes, châteaux & autres domaines dépendans de son église, voulant par ses mauvais traitemens extorquer de lui des promesses & des sermens contraires aux immunités ecclésiastiques, & préjudiciables en particulier à l'église de Trente. Quoique l'empereur Sigismond eut ordonné à Frideric de rétablir l'Evêque dans ses biens & sa liberté, & que ce Prince l'eut promis avec serment, contraint par la voie des armes, il ne se pressoit pas de remplir ses promesses. L'Evêque, qui étoit en prison depuis neuf ans, s'adressa au concile pour avoir justice. Après avoir entendu les avocats du Duc & de l'Evêque, le concile prononça en faveur du dernier, & accorda une monition portant les peines d'excommunication, de suspense & d'interdit contre tous ceux qui retenoient les biens de l'Evêque. Mais le procureur de Frideric protesta contre cette sentence. L'empereur Sigismond n'étoit pas à cette session, non plus qu'aux deux précédentes; mais dans la cinquieme il avoit rendu compte au concile de son expédition contre le duc d'Autriche. Frideric fut cité de nouveau dans la vingt-septieme session, & condamné comme contumace.

Vonder-Hard. ibid. p. 101

Vonder-Hardt. t. IV. p. 34. Dlugos. l. xj. p. 343.

Le vingt-huit de septembre arriverent à Constance des ambassadeurs des peuples de Samogitie, province de Lithuanie, au nombre d'environ soixante, pour se plaindre des chevaliers teutoniques, qui avoient exercé sur ces peuples, depuis leur conversion, une autorité tyrannique. Ce qui avoit obligé le Roi de Pologne, de concert avec le grand Duc de Lithuanie, d'envoyer ces ambassadeurs au concile, pour implorer sa protection en faveur de ces nouveaux convertis. Le concile envoya dans ce pays un cardinal & deux évêques avec trois docteurs pour achever de les instruire; le même concile déclara l'année suivante, qu'à l'avenir les Samogitiens releveroient de l'empire pour le civil, & de leur Evêque pour le spirituel, avec ordre aux chevaliers teutoniques de les laisser tranquilles.

Le reste de l'année 1415. fut employé à tenir diverses congrégations pour dresser les projets de la réformation de l'église; & c'est dans cette vue que Jean Gerson composa son traité de la simonie.

LXIII. L'Evêque de

Guillaume de Diest évêque de Strasbourg avoit déja vendu plus

plus de vingt châteaux appartenans à son église, pour en acheter des terres qui lui appartinssent en propre, & il n'avoit cessé de dissiper les fonds de son évêché depuis dix-huit ans qu'il étoit évêque. Les chanoines & les magistrats de Strasbourg, informés qu'il vouloit encore vendre le château de Berne & la ville de Saverne, pour en faire une somme d'argent & ensuite se marier, car il n'étoit pas encore prêtre, le firent arrêter à Molsheim. Le Prélat en porta ses plaintes au concile, & les chanoines & les magistrats y envoyerent leur avocat avec ceux de l'Evêque. Ils plaiderent leur cause l'un après l'autre; la conclusion en fut remise à une autre congrégation, qui se tint au commencement de janvier 1416. dans laquelle le procureur & les avocats du chapitre promirent de faire élargir l'Evêque, à condition qu'il donneroit caution juratoire de s'en tenir au jugement du concile; que le concile prendroit sous sa protection le château de Berne & la ville de Saverne; & que l'Evêque se rendroit en personne à Constance pour répondre aux accusations formées contre lui. Mais cette affaire ne se termina pas de si-tôt.

Strasbourg arrêté par ses chanoines. Vonder-Hardt. t. IV. p. 551.

LXIV. Dernieres poursuites contre Benoît XIII. Niem. vit. Joh. Vonder-Hardt. t. II. p. 517.

Benoît XIII. après plusieurs sommations, revint au mois d'octobre à Perpignan. Il n'y fit autre chose que réïtérer les propositions qu'il avoit faites à Valence. L'Empereur voyant l'obstination de ce vieillard, âgé de soixante & dix-huit ans, se retira à Narbonne avec les ambassadeurs du concile. Mais le Roi d'Arragon & les ambassadeurs des princes de l'obédience de Benoît, envoyerent prier Sigismond de revenir à Perpignan, l'assurant que si Benoît ne cédoit pas, ils l'abandonneroient. L'Empereur envoya ses ambassadeurs à Perpignan pour renouer les négociations. Mais Benoît se voyant menacé d'être entiérement abandonné, se retira secrétement à Colioure sur la mer, à quatre lieues de Perpignan. On soupçonna le Roi d'Arragon d'avoir favorisé son évasion. Mais ce Prince lui envoya douze députés, pour le supplier d'envoyer au plutôt ses procureurs à Perpignan avec un plein pouvoir de céder; sinon, qu'il seroit obligé de recourir aux remedes les plus propres pour finir le schisme.

Benoît répondit qu'il s'en tenoit aux propositions qu'il avoit faites auparavant; & ne se croyant pas assez en sûreté à Colioure, il se retira à Paniscole, forteresse peu éloignée de Tortose. On y envoya pour l'avertir une troisieme fois que, s'il ne cédoit, on alloit incessamment travailler à finir le schisme. Il persista à ne vouloir pas reconnoître le concile de Constance & à ne point abdiquer le pontificat. Ce qui obligea les rois & les sei-

gneurs de son obédience à s'en soustraire & à envoyer leurs ambassadeurs à Narbonne, où ils convinrent le 13 décembre 1415. avec l'Empereur, de douze articles, que l'on nomma la capitulation de Narbonne. Voici ces articles:

LXV. Articles de la capitulation de Narbonne. *Von-der-Hardt. t. II. p. 543. t. XII. concil. p. 178.*

Premier article. Les cardinaux & les prélats assemblés à Constance, écriront des lettres de convocation à tous les rois, princes, seigneurs, cardinaux, évêques & autres prélats de l'obédience de Benoît, pour les inviter à venir dans l'espace de trois mois à Constance, afin d'y former un concile général; & de leur côté les rois, princes, seigneurs, cardinaux, évêques & prélats de ladite obédience, écriront aussi aux prélats de Constance dans la même vue & pour le même tems. Sur quoi l'on remarque que l'Empereur donna cette satisfaction aux Espagnols, de ne point appeller l'assemblée de Constance un concile, jusqu'à ce que la capitulation fût exécutée; & les prélats de Constance leur écrivant, ne prirent point non plus le titre de concile, mais seulement d'assemblée.

Second article. Cette convocation réciproque se fera en termes généraux & sans entrer dans aucun détail, en sorte qu'on laissera à la disposition du concile tout ce qui regarde l'extirpation du schisme & des hérésies, l'union de l'église, sa réformation dans le chef & dans les membres, l'élection d'un Pape, & les autres causes dont la connoissance appartient de droit à un concile œcuménique. D'un autre côté l'Empereur & les prélats assemblés à Constance, promettront de ne point toucher dans le concile à ce qui peut concerner les intérêts des rois, prélats, princes & autres de l'obédience de Benoît, à la réserve de la déposition de ce Pape, de l'élection d'un nouveau pontife, de la réformation de l'église dans le chef & dans les membres, de l'extirpation des hérésies & de ce qui dépend de ces chefs. L'intention de cet article est qu'on s'exprimera de telle maniere dans les lettres & dans les traités, que toutes ces choses demeureront à la disposition du concile. La précaution étoit fort nécessaire; car il eût été dangereux de rien insérer dans ces lettres qui laissât ces matieres à la disposition du Pape & des cardinaux, comme ils prétendoient qu'elles leur appartenoient de droit.

Troisieme article. Dès que les rois, princes & prélats de l'obédience de Benoît seront arrivés à Constance, en personne ou par leurs procureurs, ils seront unis au concile pour former un concile œcuménique; mais comme ladite obédience de Benoît ne peut légitimement reconnoître aucun Pape, à moins que le siege ne soit vacant, ou par la mort, ou par l'abdication volontaire, ou par la déposition de Benoît; avant que d'élire un autre pape, on pro-

cédera juridiquement à cette déposition, & sans aucun égard au jugement du concile de Pise. Quand les cardinaux de Benoît, ou leurs procureurs seront arrivés, on les unira aux cardinaux des autres obédiences, pour former un seul & même college, & ils seront admis à l'élection d'un nouveau pape sur le même pied que les autres. C'est avec raison que les Espagnols ne vouloient pas qu'on eût égard à la déposition de Benoît dans le concile de Pise, parce qu'on auroit aisément conclu que depuis ce tems-là ils auroient obéi à un Antipape.

Quatrieme article. Le concile déclarera nulles, en tant que besoin sera, toutes les procédures, sentences ou peines décernées par Grégoire XII. & ses prédécesseurs, depuis le schisme, ou par le concile de Pise, contre les rois, princes, prélats & autres adhérans à l'obédience de Benoît, & contre Benoît lui-même, en cas qu'il abdique avant sa déposition ; & toutes les procédures faites contre Benoît par lesdits concurrens, ou par le concile de Pise, ne pourront servir de fondement au concile pour ladite déposition. Réciproquement toutes les sentences de Benoît contre les autres obédiences & contre le concile, seront cassées & annullées, en sorte qu'il ne sera plus permis de faire procès là-dessus à personne.

Cinquieme article. Le concile confirmera toutes les cessions, dispenses & autres graces accordées par Benoît XII. dans son obédience, à toute sorte de personnes séculieres & ecclésiastiques, depuis son pontificat jusqu'au jour de la premiere réquisition qui lui a été faite de céder ; & même si pendant le schisme il s'étoit fait quelqu'aliénation au préjudice de ceux de ladite obédience, le concile indemnisera les intéressés selon sa prudence.

Sixieme article. Les cardinaux qui iront ou qui enverront au concile, y seront admis & traités comme vrais cardinaux, & y jouiront de tous les privileges attachés à cette dignité, sauf les réglemens particuliers que le concile pourra faire touchant l'élection d'un pape.

Septieme article. Le concile pourvoira les officiers de la cour de Benoît, pourvû qu'ils renoncent à son obédience après sa cession ou sa déposition.

Huitieme article. Si avant cette cession ou cette déposition, Benoît venoit à mourir, les rois & les princes de son obédience jureront non seulement de ne pas permettre, mais d'empêcher de toutes leurs forces, que les cardinaux ou personnes en place n'élisent un autre pape dans leurs royaumes ou dans les terres de leur domination ; & en cas qu'il s'y fît une pareille élection, lesdits rois & seigneurs n'obéiront point à ce pape & ne le souf-

friront point sur leurs terres; mais ils procureront l'élection d'un pape dans le concile, & obéiront à celui qui y sera élu, comme au seul Pape légitime.

Neuvieme article. S'il se rencontre deux ou plusieurs cardinaux de différentes obédiences, qui aient un même titre, on cherchera quelqu'accommodement convenable, qui ne préjudicie ni à leur honneur, ni à celui d'aucune des obédiences, jusqu'à ce que le concile & le Pape futur y aient pourvu d'une autre maniere.

Dixieme article. L'Empereur & les ambassadeurs du concile promettront par serment, au nom du concile-même & en leur propre nom, d'obtenir du Roi de France, du Dauphin, de Louis roi de Sicile & du Comte de Savoie des sauf-conduits pour Benoît, s'il veut aller au concile, & pour ses légats, procureurs & officiers; lesquels sauf-conduits seront envoyés au Roi d'Arragon, avec les lettres de convocation, afin que ledit Benoît & ses gens n'aient aucun prétexte pour se dispenser d'aller à Constance.

Onzieme article. L'Empereur & le concile jureront tous en général, & chacun en particulier, d'observer & de faire observer de bonne foi tous les articles de ce traité, avant que d'envoyer les lettres de convocation; & dès la premiere session, après l'union de toutes les obédiences, on commencera à l'exécuter. Ce que les rois, princes, prélats de l'obédience de Benoît, jureront aussi.

Douzieme article. On délivrera des expéditions de cet acte & de ce traité aux parties, autant qu'il sera nécessaire.

Ce traité fut apporté à Constance par les ambassadeurs du concile, qui avoient accompagné l'Empereur, & il fut lu par l'Archevêque de Tours, approuvé & signé par les cardinaux & autres prélats du concile dans une congrégation générale qui se tint le 30 janvier 1416.

LXVI. Soustraction du Roi d'Arragon, &c. de l'obédience de Benoît. an. 1416.

On lut dans la même congrégation l'acte de soustraction du roi d'Arragon à l'obédience de Benoît XIII. Cette soustraction fut suivie de celle du Roi de Castille & de Navarre, & des Comtes de Foix & d'Armagnac. Le bienheureux Vincent Ferrier publia cette soustraction en chaire à Perpignan le 6 de janvier 1416. & abandonna lui-même l'obédience de Benoît. Le concile de Constance assemblé le quatre de février suivant, jura d'observer la capitulation de Narbonne. Benoît XIII. informé de tout ce qui s'étoit passé tant à Narbonne qu'à Constance, fulmina l'excommunication contre le Roi d'Arragon & les autres qui avoient quitté son obédience: ce qui ne servit qu'à augmenter l'indignation de ce Prince contre lui.

Il envoya son ambassadeur à Constance pour y annoncer sa

soustraction, & pour avertir que la Castille, la Navarre, les Comtes de Foix & d'Armagnac soutenoient encore Benoît, quoique foiblement; mais qu'on espéroit que dans peu tout seroit terminé. Ce Prince mourut au commencement d'avril à Ingualláda après avoir fait son testament, par lequel il recommandoit à son fils de soutenir la soustraction de l'obédience de Benoît.

LXVII. Jérôme de Prague interrogé sur de nouveaux articles. *Vonder-Hardt. t. IV. p.* 748.

Comme l'on soupçonnoit fortement Jérôme de Prague de n'avoir pas fait son abjuration sincérement & de bonne foi, on le fit paroître dans une congrégation générale le vingt-trois de mai. On vouloit qu'il promît avec serment de répondre par oui ou par non, aux articles sur lesquels on l'interrogeroit; mais il demandoit de son côté qu'on lui permît de parler avec toute liberté. Ce qui lui ayant été refusé, il refusa aussi de jurer. On lui lut les articles nouveaux, sur lesquels il n'avoit pas encore répondu. Il en nia quelques-uns, il en accorda d'autres. L'heure de la séance étant passée, on renvoya le reste au vingt-six de mai. Ce jour-là Jérôme comparut encore; & après avoir oui la lecture de tout ce qui restoit d'articles contre lui, & qu'il y eut répondu, le Patriarche de Constantinople lui dit qu'on lui permettroit de parler, pour se défendre ou pour se rétracter; mais que s'il persistoit dans ses erreurs, il pouvoit s'attendre à être jugé selon toute la rigueur des loix. Il parla donc & fit un éloge magnifique de Jean Hus, disant qu'il se repentoit de tout son cœur d'avoir condamné sa doctrine & celle de Wiclef; qu'il désavouoit la rétractation qu'il avoit faite, comme le plus grand crime qu'il eût jamais commis, & qu'il étoit résolu d'adhérer jusqu'au dernier soupir à la doctrine de Wiclef & de Jean Hus, comme à une doctrine saine & irréprochable; excepté toutefois ce que Wiclef avoit enseigné sur l'eucharistie. Il nioit la présence réelle, comme on l'a vu ci-devant. Après cet aveu on le remena en prison, où il demeura jusqu'à la session suivante, qui se tint le trente de mai 1416.

LXVIII. Vingt-unième session. *t. XII. Concil. p.* 190. Mort de Jérôme de Prague.

Ce jour-là on l'amena dans l'assemblée des peres; & comme il persistoit avec opiniâtreté dans son hérésie, le Patriarche de Constantinople, à la réquisition du Promoteur, lut sa sentence, qui le déclaroit hérétique, relaps, excommunié, anathématisé; après quoi il fut livré au bras séculier: on différa son supplice de deux jours pour lui donner lieu de se repentir; mais il ne voulut rien rétracter, & entendit prononcer sa sentence avec un visage gai, & vit sans effroi l'appareil de son supplice. Il se rendit au lieu de l'exécution, récitant à haute voix le *Credo*, chantant des hymnes & les litanies de la Vierge. Etant arrivé au lieu du supplice, qui étoit le même où Jean Hus avoit été exécuté, il fit une longue priere, que les bourreaux interrompirent pour lui ôter ses habits

& l'attacher au poteau. Il y chanta une seconde fois le *Credo*, & attendit la mort avec une intrépidité incroyable. Il mourut ainsi sans donner le moindre signe de repentir. On jetta ses cendres dans le Rhin.

LXIX. Vingt-deuxieme session. *Ib. p. 192. Vonder-Hardt. t. IV. p. 910. &c.*

La vingt-deuxieme session se tint le 15 octobre 1416. Comme les Rois d'Arragon, de Castille & de Navarre avoient absolument renoncé à l'obédience de Benoît & consenti à la capitulation de Narbonne, on résolut de faire des Espagnols une cinquieme nation, malgré la protestation des ambassadeurs de Portugal; après quoi les Arragonnois convoquerent le concile, ainsi qu'on en étoit convenu, au nom de toute l'obédience de Benoît. La convocation fut agréée par le concile, & il se fit une union mutuelle des Arragonnois & du concile. La cession commença avec les cérémonies ordinaires. On y lut le décret qui accordoit aux Arragonnois de faire une nation à part, à condition toute-fois que les Rois de Portugal, de Castille & de Navarre auroient le même droit, s'ils le demandoient. Le second décret ordonnoit l'exécution du traité de Narbonne dans tous ses points.

LXX. Vingt-troisieme session. 5 novembre 1416.

Dans la vingt-troisieme session, qui se tint le cinq de novembre, on nomma douze commissaires pour procéder contre Benoît XIII. qui s'opiniâtroit à se porter pour pape dans son château de Paniscole, d'où il lançoit des foudres contre l'église & contre le concile. Les commissaires proposerent douze articles, sur lesquels on devoit entendre des témoins contre Benoît. 1°. Qu'il entretenoit le schisme, quoiqu'il eût déclaré plusieurs fois que la voie de cession étoit le meilleur moyen pour le finir. 2°. Qu'il avoit juré sur les évangiles de céder sans aucun délai, si l'élection tomboit sur lui. 3°. Qu'il en avoit été requis au nom du Roi de France, de plusieurs princes, de l'université de Paris & de presque tous ses cardinaux. 4°. Qu'il avoit fait protester publiquement contre la voie de la cession, comme une voie illégitime. 5°. Qu'il l'avoit refusée à Martin roi d'Arragon, quoiqu'il en eût été prié avec instance. 6°. Qu'il avoit promis & juré de renoncer au pontificat, pourvu que son concurrent en fît de même; ce qu'il avoit réitéré devant ses cardinaux à Pont de Sorgues. 7°. Qu'après la mort d'Innocent VII. il avoit encore persisté dans ce refus. 8°. Qu'il avoit éludé la voie de la cession par mille tergiversations, se jouant indignement des ambassadeurs de France. 9°. Qu'il avoit promis & juré de céder dans le concile qu'il avoit assemblé à Perpignan; & que pressé de tenir sa parole, il avoit répondu, que si on l'inquiétoit là-dessus, il mettroit l'église dans un état à ne s'en pouvoir jamais relever. 10°. Qu'il avoit persisté dans le schisme, quoique toute la chrétienté fût réunie à Constance pour

rendre la paix à l'église. 11°. Que l'Empereur s'étant rendu à Perpignan pour le prier de céder, il l'avoit refusé plus opiniâtrément que jamais, s'étant retiré à Paniscole, sans se mettre en peine d'éteindre le schisme. 12°. Enfin, que par toutes ces considérations, il étoit réputé fauteur du schisme, hérétique & schismatique endurci, par toute la chrétienté.

LXXI. Vingt quatrieme session. *Concil. t. XII. p.* 201.

Tout étant prêt pour citer Benoît, on tint la vingt-quatrieme session le 28 novembre 1416. & on y conclut d'une voix unanime qu'il seroit obligé de comparoître au concile dans deux mois & dix jours après la citation, qui devoit être affichée aux portes du château de Paniscole, si l'on y pouvoit aborder, sinon aux lieux les plus voisins. Cette citation fut affichée le jour-même aux portes des églises de Constance.

LXXII. Vingt-cinq & vingt sixieme sessions. *Ibid. p.* 206. 207.

Le quatorze décembre suivant deux évêques, envoyés par le Comte de Foix, demanderent d'être admis dans le concile aux mêmes conditions que les ambassadeurs du Roi d'Arragon ; ce qui fut accordé. Ces envoyés convoquerent le concile au nom de leur Maître, & y prirent séance comme les autres. On donna dans cette session l'évêché d'Olmutz en commende à Jean évêque de Litomissel, en attendant l'élection d'un nouveau Pape, & on renouvella les réglemens faits pour la commodité des membres du concile, & pour conserver le bon ordre dans la ville de Constance.

Les ambassadeurs du Roi de Navarre étant arrivés le seize du même mois, on se disposa à les admettre au concile, comme on avoit fait ceux d'Arragon & du Comte de Foix. On indiqua à cet effet la vingt-sixieme session au vingt-quatre décembre. Ils y furent reçus aux mêmes conditions & avec les mêmes formalités que les précédens.

LXXIII. Retour de l'Empereur à Constance. *Monstrelet. t. I. p.* 251. *Juven. des Urs. p.* 424. *Vonder-Har. t. IV. p.* 1092.

L'Empereur Sigismond, qui étoit parti de Constance le 20 de juin 1415. pour aller joindre Benoît XIII. & le Roi d'Arragon à Perpignan, passa delà à Florence & ensuite en Angleterre, pour essayer de procurer la paix entre ces deux royaumes. Il y travailla avec beaucoup de zèle, mais sans succès, & revint au concile de Constance, après plus d'un an & demi d'absence, le 27 de janvier 1417. Il y fut reçu avec les honneurs qui lui étoient dûs, & aussitôt après on reprit les affaires du concile. On commença par celle de Jean Petit, agitée si souvent sans aucune conclusion. Le seize de février on lut publiquement un traité de Gerson sur l'autorité du concile & la puissance de l'église, qui étoit comme le dispositif des délibérations que le concile devoit prendre sur la déposition de Benoît XIII. l'élection d'un nouveau pape & la réformation de l'église.

LXXIV. Vingt-septieme session. Réforme de l'ordre de S. Benoît en Allemagne. *t. XII. Concil. p. 208. Vonder-Hardt. t. IV. p. 626. t. I. p. 1092. & 1112.*

La vingt-septieme session se tint le 20 de février 1417. L'Empereur y assista. Le concile avoit indiqué, par son décret du 18 février 1416. un chapitre provincial des bénédictins d'Allemagne, qui se devoit tenir dans l'abbaye de Peterhausen près de Constance, & qui s'y tint en effet le 28 février 1417. Il s'y trouva trente-six abbés, vingt-deux prieurs & trois cens soixante & treize religieux bénédictins. On y dressa les statuts qu'on jugea plus convenables pour la réforme de l'ordre de S. Benoît. L'Empereur ratifia ces réglemens dans le mois de février 1418. & un religieux nommé Jean de Meden, profès de l'abbaye de Rheines-Hausen au diocèse de Mayence, qui avoit assisté au concile de Constance, & avoit juré d'observer & de faire recevoir dans son monastere les statuts dressés par ce concile; étant revenu à Rheines-Hausen & ayant proposé aux religieux de se conformer à ces statuts, ils s'en moquerent, & Jean de Meden s'adressa à Othon duc de Brunswick & à son épouse qui avoient beaucoup de piété, les priant d'employer leur autorité pour faire recevoir la réforme dans son monastere. Ils s'y employerent sans aucun succès, de sorte qu'Othon & la Princesse sa femme firent tomber à ce bon religieux l'abbaye de Clusen au diocèse d'Hildesheim. Il commença à y mettre la réforme, résolu de travailler à l'introduire aussi dans d'autres monasteres. Mais au seul nom de réforme tous les moines de Clusen abandonnerent l'abbaye, y laissant l'abbé Jean seul.

Eliot. hist. des ord. relig. t. VI. p. 224.

Il ne se rebuta point, mais ayant rassemblé quelques religieux zélés pour la régularité & formé quelques novices, il se retira, avec la permission du Duc de Brunswick, dans l'abbaye de S. Thomas de Bursfeld au diocèse de Mayence, & y établit l'observance de la regle de S. Benoît, selon les réglemens du concile de Constance ou du chapitre général de Peterhausen, & où l'on trouve beaucoup de vestiges des observances primitives de l'ordre de S. Benoît.

Hist. de Lorr. t. II. p. 715. & seq. Eliot. hist. des ord. monast. t. III. p. 227.

Vers le même tems vivoit au diocèse de Treves un saint abbé, nommé Jean de Rhodes, qu'Othon archevêque de Treves avoit tiré de l'ordre des chartreux, pour lui faire prendre l'habit de S. Benoît & en réformer l'ordre. Il lui donna en 1421. l'abbaye de S. Mathias de Treves. L'année suivante on tint, à l'abbaye de S. Maximin de la même ville, un chapitre général, où se trouverent cinquante-trois abbés de l'ordre de S. Benoît, & où l'on fit plusieurs beaux réglemens pour le bon gouvernement des monasteres. Jean de Rhodes vint à bout de les faire observer à S. Mathias. La réputation de cette réforme de S. Mathias & du mérite de l'abbé Jean de Rhodes, engagea Jean de Meden à venir à Treves pour le consulter. Il obtint de lui quatre de ses religieux pour lui

lui aider à mettre son abbaye de Bursfeld sur le même pied que celle de S. Mathias : de Bursfeld la réforme se répandit dans un grand nombre de monasteres d'Allemagne, qui formerent une fameuse congrégation, connue sous le nom de Bursfeld, elle étoit composée de plus de cent quarante monasteres. Celui de Bursfeld fut ruiné par les protestans en 1540. & la plûpart des monasteres qui composoient cette congrégation, s'en séparerent & composerent d'autres moindres congrégations de Suisse, d'Autriche, de Flandres, de Baviere & de Saltzbourg. Revenons au concile.

LXXV. Vingt-huitieme session. Sentence contre le Duc d'Autriche.

La vingt-huitieme session du concile de Constance se tint le mercredi 3 de mars 1417. Frideric duc d'Autriche n'ayant pas comparu au jour marqué, fut déclaré rebelle, parjure, & comme tel privé de tout honneur & dignité, inhabile à en posséder aucune, ni lui, ni ses descendans, jusqu'à la seconde génération, & livré à la justice de l'Empereur.

Le concile avoit envoyé à Benoît XIII. à Paniscole deux religieux bénédictins pour lui signifier sa citation au concile. Ces religieux étant arrivés à portée de Paniscole, Benoît envoya au devant d'eux pour les prier de différer leur entrée jusqu'au lendemain. Ils ne laisserent pas de continuer leur chemin, & ils trouverent à la porte de la ville un neveu de Benoît avec deux cens cavaliers bien armés. Le lendemain ils eurent audience & saluerent Benoît sans se mettre à genoux. Ils lui lurent à haute voix le décret de sa citation; quand on fut à l'endroit où il étoit traité de schismatique & d'hérétique, il se récria, disant que le concile de Constance étoit nul; qu'il falloit en assembler un nouveau, & que l'élection du Pape futur devoit dépendre de lui.

Les députés lui ayant demandé acte de sa réponse, il répondit brusquement qu'il leur répondroit dans les formes, quand il auroit pris l'avis de ses cardinaux. Deux jours après il donna sa réponse conforme à ce qu'il avoit déja répondu. Il cassoit & annulloit tout ce qu'avoit fait & pouvoit faire l'assemblée de Constance, qu'il ne reconnoissoit point pour concile; déclaroit qu'il n'avoit jamais accepté la voie de cession, & qu'il tenoit tous les membres du concile de Constance pour hérétiques & fauteurs de schisme & d'hérésie, & comme tels sujets à toutes les peines ordonnées par l'église dans ces cas. La lettre de ces deux religieux, par laquelle ils rendent compte de tout ceci au concile, est datée de Tortose le 22 janvier 1417. Ils arriverent eux-mêmes à Constance le neuf de mai, & rendirent compte en détail de leur commission.

LXXVI. Vingt-neuf & trentieme sessions.

Dans la vingt-neuvieme session, qui se tint le huit de mars, les promoteurs demanderent que le centieme jour, auquel Benoît

XIII. avoit été cité, étant révolu, on nommât des commissaires pour l'appeller à la porte de l'église : ce qui fut accordé & exécuté. Benoît fut cité par trois fois à la porte de la grande église, où n'ayant pas comparu, ni personne en son nom, on en prit acte. Le Promoteur requit que Benoît fût déclaré contumace; mais le concile remit à en délibérer, & chacun se retira.

Dans la trentieme session tenue le dix de mars, on entendit le rapport des deux religieux bénédictins envoyés vers Benoît XIII. comme on l'a dit; & comme Benoît, étant à Marseille en 1408. avoit excommunié les empereurs, rois & princes qui s'étoient soustraits, ou qui voudroient se soustraire à son obédience, le concile cassa cette bulle par un décret qui fut lu & approuvé dans cette session.

LXXVII. Trente-unieme session. *Concil. t. XII. p.* 216.

La trente-unieme session se tint le dernier de mars 1417. Les Anglois y furent maintenus dans le droit de composer une cinquieme nation dans le concile, comme ils avoient fait la quatrieme avant la réunion des Espagnols.

Bolesl. Balb. p. 459.

Cependant les hussites, plus animés que jamais depuis la nouvelle du supplice de Jérôme de Prague, mettoient tout à feu & à sang dans la Boheme, massacroient les prêtres, pilloient & brûloient les églises : les plus habiles d'entr'eux dresserent un formulaire de doctrine, où ils égaloient les évêques au pape, rejettoient le purgatoire & la priere pour les morts, ôtoient les images, donnoient à tout le monde sans aucune mission particuliere la liberté de prêcher, retranchoient les sacremens de confirmation & d'extrême-onction, traitoient la confession d'invention ridicule, établissoient la communion sous les deux especes, défendoient de bâtir des églises & des oratoires, supprimoient les jeûnes & le repos des dimanches & des fêtes. Les hussites signerent ce formulaire, & ayant à leur tête Zisca, ils leverent une armée de quarante mille hommes, & commirent en Boheme les ravages dont on a parlé ailleurs.

LXXVIII. Trente-deuxieme session. *Ibid. p.* 219.

Dans la trente-deuxieme session tenue le 1 d'avril 1417. on cita de nouveau par trois fois Benoit XIII. aux portes de l'église cathédrale; mais n'ayant pas paru, ni personne en son nom, on lut de nouveau la rélation du voyage des deux bénédictins députés vers cet Antipape; après quoi le concile le déclara contumace, & nomma dix-sept commissaires pour instruire son procès. Le décret, qui déclara Pierre de Lune contumace, fut affiché publiquement le quatre d'avril; & le même jour on afficha un édit de l'Empereur, qui exposoit les raisons qui l'avoient porté à se saisir de tous les biens de Frideric duc d'Autriche.

LXXIX. Trente-trois&

La session trente-troisieme, qui se tint le 12 mai 1417. commença

par entendre le rapport des commissaires nommés pour procéder contre Benoît XIII. On reçut ensuite le serment d'un grand nombre de témoins de toute condition. Alors on cita de nouveau Benoît, qui n'ayant point comparu, ni personne de sa part, l'Evêque de Dol lut le décret qui le déclaroit contumace, & ordonnoit de rendre publics les actes produits contre lui. On lui donna d'abord jusqu'au quinze du mois courant pour venir se défendre en personne; mais ce terme ayant été jugé trop court, on le prorogea jusqu'au vingt-cinq du même mois, pour dernier délai.

trente-quatrieme session. t. XII. Concil. p. 222. seq.

Dans la session suivante on continua le procès de Pierre de Lune, & on y lut 1°. Les accusations. 2°. Les preuves de ces accusations. 3°. Le décret qui approuvoit les procédures des commissaires.

5 Juin.

Cependant on prenoit des mesures pour l'élection d'un nouveau pape. Les sentimens étoient partagés sur cela. L'Empereur, les Allemands & les Anglois vouloient qu'on ne pensât point à faire une élection, qu'on n'eût fait auparavant de bons réglemens pour la réformation de l'église dans son chef & dans ses membres. Les cardinaux unis aux autres nations vouloient au contraire qu'on commençât par élire un pape; parce que c'étoit, disoient-ils, au chef de l'église de la réformer. Cette matiere fut agitée dans deux ou trois assemblées, avec assez de chaleur, sans toute-fois qu'on pût rien conclure.

Les ambassadeurs de Castille, qui étoient venus à Constance, faisoient difficulté de s'unir au concile, & leur résistance faillit de faire dissoudre cette assemblée. Ils étoient offensés de ce qu'on eût fait, malgré les cardinaux, un réglement de ne point élire de pape, sans le consentement du concile. Ils vouloient que les cardinaux ne fussent point exclus de cette élection, & qu'on réglât la difficulté; savoir, si l'on procéderoit à l'élection du pape, avant la réformation de l'église. Toute-fois on les détermina enfin à se joindre au concile le dix-huit de juin; ce qui s'exécuta de la même maniere que l'on avoit observée ci-devant dans l'union des Arragonnois & des Navarrois, conformément au traité de Narbonne.

LXXX. Trente-cinq, trente-six & trente-septieme sessions. Déposition de Benoît XIII.

La trente-cinquieme session se tint le vingt-deux de juillet. On cita encore Pierre de Lune à comparoître au vingt-six du même mois; puis on lut un décret pour casser & annuller toutes les bulles que Benoît avoit fulminées dans son obédience, depuis le 9 de novembre 1415. jusqu'à ce jour; & en conséquence on leva l'excommunication portée contre plusieurs seigneurs & ecclésiastiques des royaumes de Castille & de Leon, & on confirma toutes les

provisions de bénéfices, accordées par Benoît dans ces royaumes.

Dans la trente-septieme session, à laquelle assista l'Empereur, après la citation réitérée contre Benoît, l'Evêque de Dol lut un décret, portant que Pierre de Lune étant notoirement contumace, on alloit procéder à sa déposition; & le Cardinal de Viviers, comme président du concile, en lut la sentence : portant que Pierre de Lune est un parjure, qui a scandalisé l'église universelle; qu'il est fauteur du schisme & de la division qui regnent depuis si longtems; un perturbateur du repos & de l'union de l'église, un schismatique, un hérétique, en un mot, un homme indigne de tout titre, honneur, dégré & dignité, & exclus pour toujours de tout droit à la papauté; & comme tel le concile le dégrade, le dépose & le prive actuellement de toutes ses dignités, bénéfices & offices; lui défend de se regarder désormais comme pape, & absout tous les chrétiens des sermens qu'ils pourroient lui avoir prêtés; & défend à toutes personnes de lui donner secours, conseil & asyle, sous peine d'être traités comme fauteurs de schisme & d'hérésie, privés de toutes dignités, honneurs & bénéfices. La déposition de Benoît fut publiée ce jour-là même, par ordre de l'Empereur, à son de trompe dans toutes les rues de Constance.

LXXXI. Trente-huitieme session. Concil. t. XII. p. 236.

La trente-huitieme session se tint le vingt-huit de juillet. On y lut pour la seconde fois le décret du concile, qui casse toutes les sentences, censures & bulles de Benoît XIII. contre les ambassadeurs, parens ou alliés du Roi de Castille, portées depuis le 1 avril 1416.

Les sentimens étoient toujours partagés sur la question, savoir, si l'on devoit faire l'élection du pape, avant de procéder à la réforme de l'église, ou au contraire. Tout le mois d'août se passa en contestations sur ce sujet. On parla, on prêcha, on écrivit sur cette matiere.

Cochl. hist. hussit. Æn. Sylv. hist. Bohem. c. 36.

La Boheme étoit toujours en combustion par les entreprises séditieuses des hussites. L'université de Prague ayant fait un statut en faveur de la communion sous les deux especes, entraîna la plus grande partie du clergé & du peuple dans ce sentiment. Le roi Venceslas par timidité avoit accordé aux hussites plusieurs églises, où l'on administroit le calice avec l'espece du pain dans l'eucharistie. Le clergé de Boheme faisoit de vains efforts pour s'opposer au torrent; le roi Venceslas, quoique bon catholique, au lieu de soutenir la foi & la pratique de l'église, s'étoit retiré dans un château, où il vivoit tout occupé de ses plaisirs & de la bonne chere, dont il sembloit faire son souverain bien.

Les peres du concile de Constance n'ayant que la voie de l'instruction & des remontrances, pour réprimer de si grands dé-

fordres, engagerent Gerson à composer son traité de la communion sous les deux especes, qui fut lu dans une congrégation. Il y réfute ceux qui soutenoient qu'il étoit de nécessité de salut pour les laïcs de communier sous les deux especes, & s'étend sur les inconvéniens qui naîtroient de cette pratique, si elle étoit générale. *Gerson. t. I. part. 2. p. 57.*

Enfin l'empereur Sigismond écrivit lui-même en Boheme, pour tâcher de ramener les esprits & modérer les emportemens des séditieux. Il accuse le roi Venceslas d'être cause, ou du moins fauteur de ces désordres, par sa mollesse & sa dissimulation. La lettre est du 3 septembre 1417.

LXXXII. Contestations sur l'élection d'un pape. *Von-der-Hardt. t. IV. p. 1394.*

La grande question touchant l'élection d'un nouveau pape, tenoit toujours les esprits partagés. L'Empereur, la nation Allemande, les Anglois & quelques cardinaux, étoient d'avis qu'avant de procéder à cette élection, on travaillât à la réformation de l'église. Le plus grand nombre des cardinaux & plusieurs autres vouloient qu'on commençât par l'élection du pape. Ils désignerent même pour cet effet la maison des marchands, nommée la Bourse, pour leur servir de conclave, & publierent un écrit fort choquant, où l'on accusoit les Allemands de favoriser les hussites, en s'opposant à l'élection d'un pape; & que c'étoit être schismatique que de donner à l'Empereur aucune jurisdiction sur les ecclésiastiques, sous quelque prétexte que ce fût, sans un ordre exprès du concile.

Dans l'assemblée du neuf septembre, les nations Italienne, Françoise, Espagnole avec les cardinaux présenterent un mémoire, où elles se plaignoient fortement du délai qu'on apportoit à l'élection d'un pape. L'Empereur fut si fort irrité de la lecture de ce mémoire, qu'il sortit brusquement de l'assemblée, sans en attendre la fin. Les ambassadeurs de Castille ayant eu quelque contestation sur le rang avec ceux d'Arragon, en prirent prétexte pour se retirer du concile; mais l'Empereur les fit arrêter à quelques lieues de la ville & les obligea de revenir. Les cardinaux ayant eu défense de s'assembler le lendemain, vouloient aussi se retirer de Constance; mais l'Electeur de Brandebourg, à qui ils s'étoient adressés pour avoir des sauf-conduits, les engagea à rester.

Ces oppositions de l'Empereur n'ébranlerent pas les cardinaux. Leur fermeté ramena à leur parti les cardinaux de Sienne & de Boulogne, l'Archevêque de Milan, le Patriarche d'Antioche & l'Evêque d'Atri, & enfin la nation Angloise, qui se rendit après la mort de Robert Halam évêque de Salisbury, qui avoit toujours fortement soutenu le sentiment de l'Empereur.

Les Allemands de leur côté présenterent un mémoire au concile, tant pour se justifier de l'accusation de favoriser les hussites, que

pour montrer que l'empressement qu'on avoit pour l'élection d'un pape, étoit prématuré. Ce mémoire ne servit qu'à inspirer une nouvelle ardeur aux cardinaux & à ceux de leur parti, & à leur faire prendre des mesures pour attirer les Allemands, comme ils avoient déja fait les Anglois. Ils gagnerent d'abord les Evêques de Riga & de Coire, qui avoient beaucoup d'ascendant sur l'esprit de l'Empereur. Ces deux Prélats amenerent les Allemands à leur sentiment, & Sigismond se trouvant seul de son avis, consentit enfin à l'élection d'un pape; mais avec cette condition expresse, que le Pape travailleroit à la réformation de l'église, immédiatement après son élection & avant son couronnement : qu'il feroit cette réformation de concert avec le concile, & qu'il ne quitteroit point Constance, que cet ouvrage ne fût achevé.

LXXXIII. Trente-neuvieme session. t. XII. Concil. p. 238.

Le neuf d'octobre on tint la trente-neuvieme session, dans laquelle on régla certains articles de réformation, avant qu'on élût un pape. Par un édit perpétuel il fut réglé qu'il se tiendroit un concile général cinq ans après la tenue de celui de Constance, & un troisieme sept ans après la fin du second; & qu'à l'avenir il s'en tiendroit toujours un de dix ans en dix ans, dans les lieux que le Pape indiqueroit à la fin de chaque concile, du consentement & avec l'approbation du concile même.

Le second décret publié dans cette session veut qu'au tems du schisme, dès qu'il y aura deux papes contendans, le concile se tienne l'année suivante, & les deux contendans soient privés de toute administration & de tout pouvoir, aussi-tôt que le concile sera commencé; que l'Empereur, les rois & les princes s'y trouveront en personne, ou par leurs ambassadeurs.

Un troisieme décret regle la profession de foi qu'un pape élu lira en présence des cardinaux avant la publication de son élection. La voici : „ Au nom de la Ste. Trinité, en telle année, „ tel mois, &c. moi N. je confesse de cœur & de bouche devant „ le Dieu tout-puissant, qui m'a confié le gouvernement de son „ église, & devant S. Pierre le prince des apôtres, que pendant „ toute ma vie je croirai inviolablement & jusqu'au moindre article, la foi catholique, selon la tradition des apôtres, des „ conciles généraux & des saints peres, & principalement des „ huit premiers conciles généraux; que je prêcherai cette foi & „ la défendrai au péril de ma vie & jusqu'à l'effusion de mon „ sang, & que j'observerai aussi, sans varier & à tous égards, le rit „ des sacremens de l'église catholique, tel qu'il est prescrit par „ les canons. “

Un quatrieme décret regle la translation des bénéfices; il ordonne que ces translations ne seront admises que pour des causes

importantes & raisonnables, qui aient été connues & décidées par le conseil des cardinaux & de leur consentement, ou de la plus grande partie d'entr'eux.

Le cinquieme décret regle ce qui regarde les dépouilles des évêques après leur mort, la vacance des bénéfices, la fourniture de ce qui est nécessaire aux évêques qui font leurs visites, pour leur subsistance & pour soutenir leur dignité. Le concile défend l'abus que les papes commettoient en s'appropriant quelquefois les choses qui devoient appartenir aux évêques pour les frais de leurs visites; on défend aussi de s'approprier les revenus des bénéfices vacans, même en cour de Rome; on veut qu'ils soient conservés au successeur. Enfin on défend de se réserver la nomination à certains bénéfices pendant la vacance du siege épiscopal. Ces réglemens limitent le pouvoir du Pape, & redressent certains abus qu'ils commettoient eux-mêmes.

LXXXIV. Difficultés sur la réformation de l'église.

Schalstrat. art. conc. Constan. p. 269. Vonder-Hardt. t. IV. p. 1447.

L'Empereur n'avoit consenti qu'on procédât à l'élection d'un pape avant la réformation de l'église, qu'à condition que le concile rendroit un décret qui obligeât le nouveau pape à travailler à cette réformation aussi-tôt après son élection. Les cardinaux pressés de tenir leurs paroles, & après avoir proposé divers modeles de décret, déclarerent enfin que l'on ne pouvoit rien prescrire au Pape, & qu'il ne pouvoit être lié.

Sur ces entrefaites on apprit à Constance que l'Evêque de Vinchester, oncle du Roi d'Angleterre, passoit par Ulm, pour aller en pélerinage à Jérusalem. Comme il étoit connu pour très-propre à réunir les esprits, & bien intentionné pour l'union, on l'invita à venir à Constance; il y vint en effet, & fit si bien qu'il fut résolu que le concile donneroit un décret, portant que l'on feroit la réformation immédiatement après l'élection du pape; que les articles de réformation arrêtés entre les nations, seroient expédiés, & qu'on nommeroit des députés pour régler la maniere de l'élection.

Aussi-tôt les nations s'assemblerent pour travailler aux articles de la réformation, & l'Empereur nomma des députés pour régler avec les cardinaux la maniere d'élire un pape. Après diverses contestations on demeura d'accord le vingt-huit d'octobre, que six députés de chaque nation auroient droit de suffrage avec les cardinaux dans l'élection d'un pape.

LXXXV. Quarantieme session.

Dans la quarantieme session, qui se tint le trente d'octobre, on lut le décret qui portoit que le Pape, immédiatement après son élection, travailleroit à réformer l'église dans son chef & dans ses membres, aussi-bien que la cour de Rome, avant la dissolution du concile, & que cette réformation rouleroit sur les arti-

cles arrêtés dans le college réformatoire. 1°. Le nombre, la qualité & la nation des cardinaux. 2°. Les réserves du siege apostolique. 3°. Les annates & les communs services. 4°. Les collations des bénéfices & les graces expectatives. 5°. Les confirmations des élections. 6°. Les causes qu'on doit porter en cour de Rome. 7°. Les offices de chancellerie & de pénitencerie. 8°. Les exemptions & les unions faites durant le schisme. 9°. Les commanderies. 10°. Les revenus pendant la vacance des bénéfices. 11°. L'aliénation des biens de l'Eglise Romaine. 12°. Les cas auxquels on peut corriger un Pape & le déposer, & comment. 13°. L'extirpation de la simonie. 14°. Les dispenses. 15°. Les provisions pour le Pape & les cardinaux. 16°. Les indulgences. 17°. Les décimes. Le décret ajoute que quand on aura nommé des députés pour faire cette réformation, il sera libre aux autres membres du concile de se retirer avec la permission du Pape.

On fit un second décret, portant que les cardinaux de Pierre de Lune étant attendus depuis plus de trois mois, & n'étant pas encore venus, on procéderoit, nonobstant leur absence, à l'élection du pape : que si toute-fois ils venoient avant que l'élection fût consommée, ils seroient admis à donner leurs suffrages avec les autres.

Enfin on lut un troisieme décret, portant que, pour cette fois seulement, six prélats ou six autres ecclésiastiques distingués de chaque nation, seront choisis dans l'espace de dix jours pour procéder avec les cardinaux à l'élection d'un souverain pontife; ensorte que celui qui sera élu par les deux tiers des cardinaux, ou par les deux tiers des députés de chaque nation, sera reconnu dans toute l'église ; que l'élection sera nulle si elle n'a pas les deux tiers des suffrages, & que tous les électeurs entreront dans dix jours au conclave pour faire cette élection.

LXXXVI. Disputes touchant les annates.

Il y eut ensuite de grands débats touchant les annates. On appelle *annates* le droit qu'ont les papes sur les revenus de la premiere année des bénéfices qui viennent de vaquer, comme archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés & autres. Les cardinaux avoient fait sur cela un projet, portant qu'on payeroit la taxe marquée dans les régîtres de la chambre apostolique par les églises & monasteres vacans, afin que le Pape & les cardinaux eussent un honnête entretien : Que si quelques-unes de ses taxes étoient trop fortes, elles seroient réformées ; qu'on ne les payeroit qu'une fois pour une église ou un monastere, au cas qu'il vînt à vaquer deux fois en une seule année.

Ce projet ayant été communiqué aux nations, elles en délibérerent pendant sept jours, & enfin conclurent qu'il falloit ôter les

les annâtes pour le passé, pour le présent & pour l'avenir. Les cardinaux s'y opposerent & firent écrire, pour soutenir ce droit, Jean de Scribanis, qui appella de la résolution des nations au Pape futur. La nation Françoise répondit à l'appel des cardinaux par une protestation sous ce titre : Réponse de la nation Gallicane aux cardinaux appellans du refus que fait ladite nation de payer les annates. Mais nonobstant cette protestation, l'article demeura comme il avoit été dressé par les cardinaux.

V. Nic. de Clemengis. p. 82. Dupin. hist. du quinz. siecle.

LXXXVII. Quarante-unieme session. Conclave.

Cependant on prépara le conclave, où l'on disposa cinquante-trois chambres, trente pour les députés des nations & vingt-trois pour autant de cardinaux. On tira les chambres au sort, & on mit sur la porte de chacune le nom & les armes de celui qui la devoit occuper ; puis l'Empereur fit publier, à son de trompe, défense de s'approcher du conclave à une certaine distance, tandis que les électeurs y seroient enfermés, & de piller l'hôtel du cardinal qui seroit élu pape.

Tout cela fut confirmé dans la quarante-unieme session qui se tint le huit novembre, & à laquelle assista l'Empereur avec tous les princes. Après le sermon, qui roula sur les qualités que doit avoir un bon pape, on lut la constitution de Clement VI. touchant le conclave & la maniere dont les cardinaux y doivent être nourris, servis & couchés. On lut aussi vingt-deux articles qui devoient être jurés & observés par les électeurs, les gardes & l'Empereur même. Ces articles furent de suite jurés sur les saints évangiles & sur la croix. Enfin on nomma à haute voix ceux qui avoient été joints aux cardinaux pour élire le pape

Dès le même jour, vers les quatre heures après midi, tous les électeurs entrerent dans le conclave. L'Empereur s'y rendit avant eux pour les y recevoir, & on prit toutes sortes de précautions pour examiner ce qu'on faisoit entrer, s'il n'y avoit point quelques lettres cachetées. Le lendemain on fit au dedans & au dehors du conclave des prieres publiques pour l'heureux succès de cette assemblée.

LXXXVIII. Martin V. élu pape. *Rain. an. 1418. n. 2.*

Les deux premiers jours, savoir, le neuf & le dix novembre les voix des électeurs furent fort partagées. Enfin l'onze les électeurs s'accorderent sur le choix d'Othon Colonne cardinal diacre du titre de S. George au voile d'or, qui prit le nom de Martin V. en mémoire de S. Martin, dont on célébroit la fête ce jour-là. On le nomme Martin V. quoiqu'il ne soit que le troisieme de ce nom ; mais on a nommé *Martin* deux papes, dont le vrai nom étoit *Marin*. Ainsi il se trouve le cinquieme à cause de ces deux Pontifes.

Il étoit Romain de naissance, de l'ancienne maison des Colon-

nes, fils d'Agapet Colonne, qui avoit été fait cardinal par Urbain VI. Celui dont nous parlons, fut fait cardinal sous Innocent VII. en 1405. Après la mort de ce Pape il s'attacha au parti de Grégoire XII. qu'il abandonna quand il fut déposé au concile de Pise. Il se trouva à l'élection d'Alexandre V. & de Jean XXIII. qui le fit légat dans l'Ombrie. Il fut des premiers à le suivre lorsqu'il se sauva de Constance, & des derniers à revenir. Il avoit environ cinquante ans lorsqu'il fut fait pape. On loue sa doctrine, son habileté dans le maniement des affaires, son amour pour la justice.

Aussi-tôt que l'Empereur eut appris son élection, il entra dans le conclave, se prosterna humblement à ses pieds. Le Pape l'embrassa tendrement & le remercia du zèle qu'il avoit fait paroître pour l'union de l'église. Il fut intronisé l'après-midi dans la cathédrale de Constance. Le lendemain douze de novembre il fut ordonné diacre, & le samedi treize il reçut l'ordre de prêtrise; le lendemain dimanche il fut sacré évêque, puis il célébra sa premiere messe pontificale assisté de cent quarante prélats mitrés. Le quinze du mois tout le clergé lui prêta hommage; l'Empereur & les princes en firent autant le jour suivant; le dix-sept les religieux firent la même cérémonie. Le vingt-un il fut sacré & reçut la thiare dans l'église cathédrale; après avoir célébré la messe, il revint au palais épiscopal où il fut couronné. Ce qui se fit en grande cérémonie sur un grand théatre élevé dans la cour du palais épiscopal. Les auteurs qui parlent de ce couronnement & de cette couronne distinguée de la mitre ou de la thiare, n'en décrivent ni la forme ni la matiere : mais il est croyable que c'étoit une espece de couronne royale, puisqu'elle est quelquefois nommée *regnum*. Comme le Pape s'en retournoit processionnellement, les Juifs lui vinrent offrir le rouleau dans lequel étoit écrit le pentateuque ou les cinq livres de Moyse; ils avoient des flambeaux à la main & chantoient à leur maniere. Le Pape pria Dieu d'ôter le voile qui est sur les yeux de leurs cœurs, & leur donna sa bénédiction.

V. Bonnani numism. pont. in Martino V. p. 14. 15.

LXXXIX. Pontificat de Martin V.

Martin V. notifia aussi-tôt son élection aux princes de l'Europe, en particulier aux Rois de France & d'Arragon. Ce dernier reçut la nouvelle très-agréablement, & la fit savoir à Pierre de Lune, qui demeura toujours obstiné. Le roi de France Charles VI. fit tenir une grande assemblée, où l'on décida qu'on ne rendroit aucune obéissance à qui que ce fût, jusqu'au retour des ambassadeurs François, & qu'on n'eût appris d'eux que l'élection s'étoit faite canoniquement & librement.

Le lendemain du couronnement les cinq nations s'assemblerent

& demanderent au Pape la réformation de l'église, qu'il avoit si solemnellement promise. Il ordonna d'y travailler, & nomma six cardinaux pour cela, qui y devoient procéder avec les députés des nations. Mais comme les nations n'étoient point d'accord entr'elles, & que les cardinaux affectoient d'agir avec beaucoup de lenteur, la nation Allemande présenta un mémoire où elle demandoit : Que le siege apostolique se contentât des réserves contenues dans le droit, & que du reste il laissât les métropolitains, les évêques, les prélats, les chapitres, les colleges, & les autres patrons ou collateurs ecclésiastiques dans leur droit d'élection, de confirmation, de collation, de présentation & de toute autre disposition à l'égard des archevêchés, évêchés, prélatures & autres dignités & bénéfices, selon la disposition de quelques anciens conciles généraux & selon l'intention des fondateurs, sauf le droit du siege apostolique sur les églises & monasteres qui lui sont soumis immédiatement, ou par privilege d'exemption. Que quand un collateur auroit plus de cinq bénéfices à sa collation, le Pape pourroit donner une grace expectative pour un, & que les réservations excessives portées par les regles de la chancellerie seroient abolies.

XC. Quarante-deuxieme session. Concil. t. XII. p. 252.

La quarante-deuxieme session du concile de Constance se tint le 28 de décembre 1417. Le pape Martin V. y présida, & l'Empereur y assista avec tous les princes, les prélats & les ambassadeurs. On y lut d'abord une bulle par laquelle le Pape déchargeoit l'Empereur, l'Electeur Palatin & le prince Louis de Baviere de la garde de Balthazar Cossa, ci-devant nommé Jean XXIII. qui depuis deux ans étoit prisonnier à Manheim, à la charge de la remettre à ceux que sa Sainteté nommeroit pour la recevoir. C'est tout ce qui se passa de considérable dans cette session.

Cependant les nations pressoient vivement le pape de travailler à la réformation tant de fois demandée, & tant de fois promise. Les Allemands sur-tout & les François insistoient sur cet article, & ils prierent l'Empereur d'employer ses soins pour engager le Pape à mettre la derniere main à ce grand ouvrage. Mais Sigismond leur répondit que quand il les avoit pressés de faire réformer l'église avant que le Pape fût élu, ils n'avoient jamais voulu y acquiescer; qu'à présent qu'ils avoient un Pape, ils pouvoient le presser de faire cette réforme. Martin importuné des instances que lui faisoient les nations, donna sur la fin de janvier 1418. un projet de réformation sur les dix-huit articles proposés par les Allemands en la quarantieme session, & le mit entre les mains des nations pour l'examiner. Il y accordoit presque tout ce que les nations y avoient demandé, excepté le huitieme article sur le-

Vonder-Hard. t. IX. p. 1504.

quel il ne fit point de réponse, & le treizieme qui regarde la déposition du Pape.

Spond. ad an. 1418. n. 1.

Vers le même tems le pape Martin ayant fait insinuer aux quatre cardinaux qui étoient demeurés attachés à l'antipape Benoît XIII. que, s'ils vouloient s'en détacher, il leur accorderoit sa protection, cette promesse en engagea deux, qui envoyerent leurs députés à Constance, & eurent audience du Pape le dernier de janvier. Ainsi il ne resta à Benoît que deux cardinaux, l'un étoit Julien d'Oblat, & l'autre Dominique de Bonnefoi chartreux, tous deux Espagnols.

Le concile ne regardant pas le schisme comme tout-à-fait éteint tandis que Benoît ne se seroit pas soumis, engagea Martin V. à envoyer à cet Antipape une ambassade, pour le sommer de céder & de reconnoître Martin V. ou de l'y forcer par toutes les peines ecclésiastiques. L'Empereur écrivit de son côté aux Rois d'Arragon & de Castille, pour les exhorter à favoriser l'ambassade. Le Cardinal de Pise fut envoyé pour cet effet légat en Espagne. Mais Benoît se contenta de répondre qu'on devoit se reposer sur lui du soin de pacifier l'église, & qu'il en vouloit conférer lui-même avec Martin V. Mais le Cardinal de Pise regardant cette réponse comme une défaite, fulmina par-tout l'Arragon des bulles d'excommunication contre Benoît, & contre les deux Cardinaux qui étoient demeurés auprès de lui.

Peu de tems après le Roi d'Arragon se brouilla avec le pape Martin V. à l'occasion du refus que le Pape lui fit de la nomination aux bénéfices de la Sicile & de la Sardaigne, sans être sujet à aucune redevance envers le saint siege. Il demandoit de plus la dîme de tous les biens ecclésiastiques qui appartenoient au saint siege en Arragon; enfin il demandoit quelques places de la dépendance des chevaliers de Rhodes, & le droit de donner un grand maître à quelqu'autre ordre de chevalerie. Le Pape ne crut pas devoir lui accorder ses demandes. Il lui offrit seulement pour cinq ans ce qu'il tiroit de la Sicile & de la Sardaigne, & qui montoit à dix-huit mille florins par an. Ce refus irrita le roi Alfonse, qui commença secrétement à se ranger du parti de Benoît XIII. & rappella ses ambassadeurs de Constance. Cette brouillerie dura jusqu'après la mort de Benoît arrivée en 1424.

XCI. Ambassade des Grecs à Constance. Dupin, Billiot.

Le 19 de février 1418. il arriva au concile de Constance une ambassade solemnelle de la part de Manuel Paléologue & de Joseph patriarche de Constantinople, pour faire au concile des propositions de réunion. Le chef de cette ambassade étoit George archevêque de Kiovie. Il étoit accompagné de plusieurs princes Tartares & de dix-neuf évêques du rit grec. Ils furent reçus avec

beaucoup d'honneur; l'Empereur lui-même, les princes & tout le clergé allerent en cérémonie au devant d'eux, & pendant tout leur séjour à Constance ils eurent une entiere liberté de faire le service divin selon leur rit. Il est surprenant qu'il ne soit pas fait mention de cette députation dans les actes du concile; & on pourroit la révoquer en doute, si nous n'avions dans Raynaldi une lettre du pape Martin V. datée de Constance le treize d'avril, l'année premiere de son pontificat, adressée à Jean, Théodore, Andronique, Constantin, Démétrius & Thomas, tous fils de l'empereur Manuel Paléologue, par laquelle le Pape témoigne que, pour concourir au desir du même Empereur pour l'union des deux églises, il permet aux Princes ses fils d'épouser des filles de la communion Romaine, à condition toute-fois que ces Princesses auront le libre exercice de leur religion & demeureront toujours attachées à la foi, obédience & communion de l'Eglise Romaine.

XCII. Condamnation du livre de Jean de Falkemberg. *Dlugos. hist. Polon. l. xxj. p. 576.*

L'Archevêque de Gnesne étant à Paris avec l'empereur Sigismond, y avoit trouvé le livre séditieux de Jean de Falkemberg religieux dominicain de Kaminieck, contre le Roi & le royaume de Pologne, en faveur des chevaliers de Prusse ou teutoniques. Ce Prélat, à son retour à Constance, fit arrêter & emprisonner l'Auteur, qui dans son ouvrage promettoit la vie éternelle à tous ceux qui voudroient se liguer pour exterminer les Polonois & leur roi Vladislas. Ce livre fut condamné par les commissaires nommés pour en faire l'examen; mais la sentence ne fut confirmée dans aucune session du concile; & le Pape Martin V. qui avoit signé la sentence étant cardinal, voulut ensuite, à la sollicitation des chevaliers de Prusse, la casser ou du moins la modérer. Ce qui irrita tellement les Polonois, qu'ils appellerent de ce déni de justice & même de l'élection de Martin V. au futur concile.

Les François se joignirent aux Polonois dans cette cause, parce que les principes de Falkemberg étoient à-peu-près les mêmes que ceux de Jean Petit, dont on sollicitoit inutilement la condamnation depuis si longtems. C'est de quoi Jean Gerson se plaint vivement dans son dialogue apologétique composé après la séparation du concile. Mais ni les François ni les Polonois ne purent obtenir au concile la condamnation ni de Jean Petit ni de Falkemberg, tant y étoit puissant le parti du Duc de Bourgogne. *Gerson. t. IV. p. 1014.*

Martin V. piqué de ce que les Polonois avoient menacé d'appeller au futur concile sur le refus qu'il faisoit de condamner le livre de Falkemberg, donna une constitution, par laquelle il déclare qu'il n'est permis à personne d'appeller du souverain juge, c'est-à-dire, selon lui, du souverain Pontife, ni de décliner son jugement dans les causes de foi, qui, comme causes majeures,

Gerson. t. II. p. 390. 303. doivent être remises à sa décision. Ce fut à l'occasion de cette bulle que Gerson composa son traité, où il examine s'il est permis d'appeller du jugement du Pape en matiere de foi. Il soutient l'affirmative, fondé sur le décret de la cinquieme session du concile de Constance, qui établit la supériorité du concile au dessus du Pape.

Dans la derniere session du concile, tenue le vingt-deux avril de cette même année, les ambassadeurs de Pologne insisterent encore pour faire condamner publiquement les erreurs de Falkemberg; & le Pape ayant répondu qu'il ne prétendoit autoriser que ce qui avoit été arrêté en plein concile, & non ce qui avoit été seulement conclu par les nations dans les assemblées particulieres, l'Ambassadeur de Pologne fit sa protestation au nom du Roi de Pologne & du grand Duc de Lithuanie, appella au concile prochain & demanda acte de son appel. Mais le Pape avoit déja pourvu à ces protestations par sa bulle qui défendoit les appels. *Dlugos l. xj. p. 376.*

XCIII. Articles contre les hussites. *Cochl. hist. huss. l. iv.*

Cependant l'hérésie des hussites faisoit de grands progrès en Boheme, & les chefs des séditieux refusoient de venir à Constance rendre compte de leur conduite, quoique l'Empereur leur eut offert des sauf-conduits pour s'y rendre en toute sûreté. Le mal augmentant tous les jours, les peres du concile dresserent vingt-quatre articles pour y apporter quelque remede. Voici ces articles : Que le Roi de Boheme jurera de maintenir l'Eglise Romaine & les autres églises de son royaume dans leurs libertés, & qu'il ne permettra pas qu'elles soient persécutées par les hussites. Que toute personne ecclésiastique & séculiere qui aura tenu la doctrine de Wiclef & de Jean Hus, sera contrainte de l'abjurer, & punie selon les loix en cas de refus. Qu'on rétablira les ecclésiastiques dépossédés de leurs bénéfices, & qu'on en chassera les intrus. Que tous les biens ecclésiastiques, les reliques, les trésors des églises & généralement tout ce qui a été enlevé, sera restitué. Que l'université de Prague sera réformée & entiérement purgée de Wiclésites. Que les principaux hérétiques seront cités en cour de Rome. Qu'on renoncera à la communion sous les deux especes. Que les livres de Wiclef seront remis entre les mains du légat, aussi-bien que ceux de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Qu'il sera défendu de prêcher sans la permission des ordinaires. Qu'on observera les cérémonies de l'Eglise Romaine à l'égard du culte des images & de la vénération des reliques. Que les relaps seront brûlés. Que les séculiers seront obligés, sous peine d'excommunication, de prêter secours aux ecclésiastiques contre les transgresseurs de ces ordonnances.

Vonder-Hard. t. IV. p. 1418. En conséquence de ces articles le pape Martin V. publia une

bulle contre les hussites le 22 février 1418. par laquelle il approuve la condamnation des erreurs de Wiclef & de Jean Hus prononcée par le concile, & enjoint aux prélats d'examiner ces hérétiques, de les condamner & de les livrer au bras séculier, s'il est nécessaire. Et afin que nul n'en prétende cause d'ignorance, il joint à sa bulle quarante-cinq articles des erreurs de Wiclef & trente de Jean Hus, condamnés par le concile de Constance, que le Pape reconnoît pour concile général dans cette même bulle.

Schelstrat. Diss. p. 188.

Les troubles du royaume de Boheme augmenterent considérablement cette année 1418. par l'arrivée de quarante nouveaux hérétiques venus de Picardie, avec leurs femmes & leurs enfans, qui se joignirent aux hussites & renouvelloient, disoit-on, l'erreur des adamites qui alloient nuds & n'observoient point les loix du mariage. Le Pape écrivit encore aux seigneurs de Boheme dans le mois de mars de cette année, & envoya dans ce pays le cardinal Jean Dominici pour essayer de ramener les esprits par la douceur. Mais il n'y gagna rien, & il écrivit au Pape & à l'Empereur qu'il étoit désormais inutile de parler & d'écrire à des obstinés; qu'il n'y avoit que la voie des armes qui les pût réduire.

Au mois d'avril suivant ils demanderent au roi Venceslas qu'il leur accordât un plus grand nombre d'églises qu'ils n'en avoient, leur nombre s'augmentant tous les jours. Le Roi indigné de leur proposition, leur fit dire qu'il leur rendroit réponse dans trois jours. Le jour marqué Venceslas leur fit dire, qu'il demandoit à son tour des preuves de leur soumission, & qu'il leur ordonnoit de mettre bas les armes en sa présence. Au lieu d'obéir, Zisca se mit à leur tête, les conduisit devant le Roi & lui dit : Sire, on nous a ordonné de venir en armes devant votre Majesté, nous présumons que c'est pour nous envoyer combattre contre vos ennemis. Nous sommes tout prêts, Sire, de répandre jusqu'à la derniere goutte de notre sang pour votre service, & de marcher où vous nous ordonnerez. Venceslas trompé par ce discours, ou intimidé par la résolution de Zisca, les renvoya tranquillement chez eux.

XCIV. Quarante-troisieme session du concile de Constance.

Martin V. souhaitant de terminer le concile de Constance & de donner quelque satisfaction aux nations qui demandoient toujours la réformation de l'église, tint la quarante-troisieme session le 21 de mars 1418. & fit publier quelques articles de réformation. Par le premier, il révoque toutes les exemptions qui depuis la mort de Grégoire XI. avoient été accordées sans le consentement des ordinaires & sans connoissance de cause, à l'exception de celles qui avoient été accordées en faveur d'une nouvelle fondation, ou aux universités; & il s'engagea de n'en accorder aucune,

ſans entendre les parties intéreſſées. Le ſecond ordonne un nouvel examen des unions des bénéfices accordées par les Papes depuis la mort de Grégoire XI. Le troiſieme défend d'appliquer, au profit du Pape ou de la chambre apoſtolique, les revenus des bénéfices vacans. Le quatrieme eſt contre la ſimonie qui ſe commettoit dans les élections, ordinations, poſtulations & collations. Le cinquieme concerne les diſpenſes ou permiſſions accordées par les Papes de poſſéder des bénéfices qui requierent un des ordres ſacrés, ſans être obligés de le recevoir. Le ſixieme défend d'impoſer des décimes ou autres charges ſur les égliſes ou le clergé, ſi ce n'eſt pour un grand bien qui concerne l'égliſe univerſelle, du conſentement des cardinaux & des prélats des lieux. Le ſeptieme renouvelle les loix ſur la modeſtie des clercs dans les habits. Le huitieme eſt une déclaration du Pape, qui porte, qu'avec l'approbation du concile, il a ſatisfait aux articles de réformation contenus dans le décret du 30 d'octobre 1417. Toute-fois des dix-huit articles propoſés dans ce décret, il n'y en a que ſix d'arrêtés dans cette ſeſſion, & on ne toucha point aux autres dans ce concile.

XCV. Condamnation de l'écrit de Grabon contre les freres de la vie commune. *Spond. an.* 1384. *Gerſon. t. I. p.* 467. 474.

Le concile prit en ce même tems connoiſſance d'une difficulté mue à l'occaſion des freres de la vie commune, établis au Pays-Bas en 1384. par Gerard Groot, ou le Grand de Deventer, docteur de Paris & chanoine d'Utrecht. Un dominicain de Saxe, nommé Matthieu Grabon, entreprit de montrer que ces ſociétés étoient des entrepriſes ſur l'autorité du Pape & ſur les religions approuvées, & qu'elles ne pouvoient tourner qu'au mépris des vœux monaſtiques & à la ruine des couvens. Il préſenta en ce tems-ci un écrit à Martin V. contenant vingt-cinq articles, dont la concluſion étoit, qu'il ne pouvoit y avoir de perfection hors des ordres religieux, & qu'on ne pouvoit pratiquer ni les conſeils évangéliques ni la vertu de pauvreté dans le monde.

Le Pape donna cet écrit à examiner au Cardinal d'Ailly & à Gerſon; l'un & l'autre le trouverent condamnable, comme contenant pluſieurs propoſitions ſcandaleuſes, téméraires, & comme un ouvrage hérétique & digne du feu. Gerſon compoſa ſur cela un écrit, qu'il fit approuver par trois docteurs de différentes univerſités. Le ſentiment de ces deux perſonnages fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des peres du concile, qui obligerent Grabon à ſe rétracter devant ſes commiſſaires; ſa rétractation ſe trouve à la ſuite du traité de Gerſon contre lui.

XCVI. Quarante-quatrieme ſeſſion. *Concil. t. XII. p.* 257.

Dans la quarante-quatrieme ſeſſion, tenue le 19 d'avril 1418. le Pape fit lire une bulle, où, du conſentement des peres aſſemblés, il nomme la ville de Pavie pour la tenue du prochain concile. Ce choix fut approuvé de l'Empereur & de toute l'aſſemblée, excepté les

les députés de la nation Françoise à qui la ville de Pavie ne plaisoit point pour la tenue du concile.

Vers ce même tems le Pape accorda dispense à Jean de Baviere évêque de Liege depuis vingt-huit ans, & seulement sous-diacre, de se marier, à cause que Guillaume comte de Hollande, de Hainaut & de Frise, son frere, étoit mort sans enfans mâles. Jean de Baviere épousa la Duchesse de Luxembourg niece de l'empereur Sigismond, veuve d'Antoine duc de Brabant, & jouit de la souveraineté des états que son frere avoit laissés en mourant. Il eut pour successeur, dans l'évêché de Liege, Jean de Vallenrod archevêque de Riga.

Spon. an. 1418. n. 8.

XCVII. Quarante-cinquieme & derniere session du concile de Constance.

Le concile de Constance fut enfin terminé par la quarante-cinquieme & derniere session, qui se tint le 22 avril 1418. Après les cérémonies accoutumées, le Cardinal de S. Vite, par ordre du Pape & du concile, prononça tout haut ces paroles : *Messieurs, allez en paix*, & tous les assistans répondirent, *Amen*. Après le sermon prononcé par l'Evêque de Catane, le Cardinal de Chalant lut la bulle qui congédioit le concile & permettoit à chacun de retourner chez soi. Il leur accordoit aussi le pardon de leurs péchés une fois pendant leur vie, & à l'article de la mort sous certaines conditions, comme de jeûner tous les vendredis pendant toute leur vie. Ainsi finit le concile de Constance, qui avoit duré près de trois ans & demi, & encore n'exécuta-t-il qu'une partie de ce qu'il s'étoit proposé ; car le schisme ne fut entiérement éteint qu'à la mort de Benoît XIII. en 1424. & l'affaire de la réformation de l'église ne fut qu'à peine ébauchée

XCVIII. Concordat du Pape avec les nations. Vonder-Hardt, t. IV. p. 1567.

Le Pape fit publier le 2 mai 1418. les concordats qu'il avoit faits & qu'il prétendoit être observés par chaque nation. Ceux avec la France, l'Allemagne & l'Angleterre étoient à-peu-près les mêmes. Les François, qui étoient au concile, firent tout ce qu'ils purent pour en empêcher la publication, mais le Pape passa outre ; & quand ce concordat fut porté à Paris, le parlement refusa de le recevoir, & dressa même un mémoire pour être présenté au Pape. Il regardoit le nombre & la qualité des cardinaux, la provision des églises & des monasteres, les réserves du saint siege, les collations des bénéfices, les graces expectatives, la confirmation des élections, les annates, les causes en cour de Rome, les commendes, les indulgences, les dispenses. Les François ne jugerent pas à propos d'accepter ce concordat, qu'ils regardoient comme contraire à leurs libertés. Toute-fois le roi Charles VI. après avoir reconnu Martin V. pour pape légitime, & avoir supprimé par sa déclaration du mois d'avril les

annates, les réserves, les subventions & autres charges contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane, ne put empêcher que le Duc de Bourgogne, qui s'étoit rendu maître de Paris & de la personne du Roi, & qui vouloit faire plaisir au Pape & aux cardinaux, ne fît révoquer cette déclaration du Roi, & que la provision des bénéfices ne se fît dans le royaume comme avant l'ordonnance de 1406.

Le Pape, pour récompenser l'Empereur des dépenses qu'il avoit faites pour procurer l'union de l'église, lui accorda pendant une année tous les revenus ecclésiastiques de ses états & des diocèses de Treves, de Basle & de Liege, excepté les biens des cardinaux, des hôpitaux de S. Jean & de l'ordre teutonique; mais cette affaire faillit d'être cause d'une grande guerre en Allemagne, par l'opposition qu'y apporterent les églises de ce pays.

XCIX. Départ du Pape & de l'Empereur de Constance. an. 1418.

Martin V. se voyant reconnu par toute l'église, résolut de partir de Constance pour se rendre à Rome. Il fixa son départ au lundi neuf mai; mais il ne partit que le seize du même mois, accompagné de l'Empereur & des autres princes, suivis du clergé & de toute la noblesse à cheval, en si grand nombre qu'on en compta jusqu'à quarante mille, sans parler de la foule du peuple qui suivoit à pied. Le Pape étant arrivé à Gottlieben, se mit sur le Rhin pour aller à Schaffouse; & l'Empereur étant revenu à Constance, disposa toutes choses pour son départ, qui fut fixé au vingt-un de mai. Il prit la route de Strasbourg. Jean Gerson, qui avoit témoigné tant de zèle pour la condamnation des erreurs de Jean Petit, fut obligé de s'exiler & de se retirer déguisé en pélerin à Rathembourg en Baviere, n'osant aller à Paris, où le Duc de Bourgogne étoit tout-puissant. En 1419. il vint à Lyon au couvent des célestins, où son frere étoit prieur.

C. Martin V. en Italie. an. 1419.

Martin V. arriva à Florence au mois de février 1419. & y passa le reste de cette année & une partie de la suivante, en attendant que la ville de Rome fût en état de le recevoir, & qu'il y pût être en sûreté; car le château S. Ange, Ostie, & Civita-Vecchia étoient encore sous la domination de Jeanne reine de Sicile. Cette Princesse, ayant appris l'arrivée du Pape à Florence, envoya Jean Caracciole grand sénéchal de son royaume, pour le reconnoître & lui offrir le château S. Ange & les autres places que Jeanne tenoit encore aux portes de Rome. Le Pape de son côté lui députa le cardinal Pierre Mauroceno, Vénitien, pour la couronner à Naples; à condition que son époux Jacques de Bourbon sortiroit de la prison où elle le détenoit depuis longtems, pendant qu'elle s'abandonnoit aux excès les plus honteux avec son

Sénéchal & avec d'autres. Jacques de Bourbon revint en France, où, dégoûté du monde, il entra dans l'ordre de S. François, & y vécut très-réguliérement.

Mais le Pape ne laissa pas de confirmer le droit que Louis III. d'Anjou avoit à la couronne de Naples, par une bulle datée de la fin de l'an 1419. & d'entretenir sous main le mécontentement des barons de Naples conjurés contre la reine Jeanne, dont le chef étoit le général Sforce. Celui-ci, de concert avec le Pape, envoya son secrétaire à Louis III. d'Anjou qui étoit en Provence, l'invitant de venir au plutôt se rendre maître du royaume de Naples qui lui appartenoit si légitimement.

Louis lui renvoya son Secrétaire avec une bonne somme d'argent pour commencer la guerre, en attendant qu'il vînt lui-même avec une puissante flotte qu'il alloit faire équiper à Marseille. Sforce s'avança vers Naples, se joignit au barons mécontens & se saisit de toutes les avenues de Naples, pour empêcher que rien n'y pût entrer.

Le sénéchal Caracciole envoya au Pape pour lui demander du secours contre Sforce; mais il s'apperçut bientôt que le Pape agissoit de concert avec Sforce & avec Louis d'Anjou. Alors il s'adressa à l'Ambassadeur du roi Alfonse d'Arragon, & lui ayant promis que la Reine adopteroit le Roi son maître; l'Ambassadeur en fit la proposition à Alfonse, qui ayant pris ses assurances du côté de la Reine, lui envoya aussi-tôt seize galeres bien armées, qu'il avoit d'abord destinées contre l'isle de Corse.

Cependant Louis d'Anjou avoit prévenu Alfonse, & avoit pris terre à l'embouchure du Sebet avec treize galeres & six vaisseaux de guerre. Il se joignit à l'armée de Sforce, & tous deux ensemble assiégerent Naples, & la serrerent de si près qu'elle fut obligée de capituler; mais Alfonse étant arrivé le six septembre avec une flotte & une armée beaucoup plus forte, fit changer la face des affaires. Il entra à Naples comme en triomphe; la Reine confirma solemnellement son adoption, & le déclara duc de Calabre, comme étant son successeur présomptif.

Le 17 mars 1419. quatre cardinaux de Benoît XIII. autrement Pierre de Lune, vinrent reconnoître Martin V. Quelque tems après Baltazar Cossa, jadis Jean XXIII. étant sorti de prison, où il étoit depuis près de quatre ans, vint aux environs de Parme chez quelques-uns de ses amis, qui le solliciterent à reprendre les habits pontificaux, l'assurant d'un puissant secours pour remonter sur le saint siege. Il n'écouta point ces propositions; & sans

CI. Balthazar Cossa, jadis Jean XXIII se soumet à Martin V. Sa mort. *S Antonin. Platin. in Mart. V.*

communiquer à ses amis ce qu'il vouloit faire, il se rendit presque seul à Florence le quatorze juin, veille du S. Sacrement, & alla se jetter en pleine assemblée aux pieds de Martin V. implorant sa miséricorde, le reconnoissant comme le véritable & seul vicaire de Jesus-Christ, & ratifiant de nouveau tout ce qui s'étoit fait à l'égard de l'un & de l'autre au concile de Constance. Martin le releva, le combla de caresses; & pour le consoler de son changement de fortune, l'aggrégea au nombre des cardinaux, le déclara doyen du sacré college, & voulut que dans toutes les cérémonies publiques, consistoires & assemblées, il fût toujours placé le plus près de sa personne, & sur un siege plus élevé que celui des autres cardinaux. Jean XXIII. ne jouit pas longtems de ces avantages, il mourut à Florence six mois après le 22 décembre 1419. où Côme de Médicis, son ancien ami, lui fit faire des funérailles magnifiques, & lui fit ériger dans l'église de S. Jean un monument superbe.

CII. Martin V. reçoit une ambassade de l'Empereur de Constantinople. an. 1420.

En 1420. Manuel empereur de Constantinople envoya au pape Martin V. à Florence un évêque, nommé Théodore, & un très-habile homme, nommé Nicolas Eudemon-Jean, pour demander du secours contre les Turcs. Le Pape reçut très-bien ces Députés. Il renvoya à Constantinople Eudemon-Jean avec des présens & des filles de qualité que l'on donna en mariage à des seigneurs Grecs; entr'autres Sophie fille du Marquis de Montferrat, qui épousa Jean Paléologue, qui succéda à l'empire à Manuel son pere; & la fille du Duc d'Urbin, qui épousa Théodore frere de l'empereur Jean Paléologue. Martin nomma le Cardinal de S. Ange pour son légat, & le fit précéder par le pere Antoine de Massano général des cordeliers, afin de disposer toutes choses pour l'union proposée.

Le Cardinal de S. Ange partit quelque tems après avec deux lettres du Pape, l'une pour Jean Paléologue empereur & l'autre pour le patriarche Joseph. Il y avoit trente ans qu'on n'avoit vu de légat à Constantinople. L'Empereur & le Patriarche témoignoient beaucoup d'empressement pour la réunion des deux églises; mais ils demandoient qu'on assemblât à Constantinople un concile œcuménique; & Martin V. pour éluder cette demande, répondit qu'il y consentoit, pourvu que l'empereur Jean fournît aux frais & à la dépense des prélats; ce qu'il savoit bien qu'il n'étoit pas en état de faire, ayant sur les bras la guerre des Turcs.

CIII. Martin V. se rend à Rome.

Le pape Martin s'étant apperçu que les Florentins ne le voyoient pas volontiers si longtems dans leur ville, prit la réso-

bition d'aller résider à Rome. En reconnoissance des bienfaits qu'il avoit reçus de la ville de Florence, il l'érigea en archevêché ; & lui soumit les évêchés de Volterre, de Pistoye & de Fiesole. Il fit son entrée à Rome le 22 septembre 1420. La joie de son arrivée fut si grande, qu'on en marqua le jour dans les fastes de la ville pour en perpétuer la mémoire. Il trouva Rome dépeuplée & presque ruinée ; mais par ses soins il la rétablit & lui rendit bientôt son ancienne splendeur. S. Antonin. tit. 22. c. 7. Platin. in Martino V.

CIV. Alfonse roi d'Arragon soutient encore Benoît XIII.

Cependant il n'étoit pas sans inquiétude de la part de Benoît XIII. qui n'avoit pas renoncé au pontificat ; & Alfonse roi d'Arragon qui n'ignoroit pas que Martin V. favorisoit Louis d'Anjou son compétiteur, mettoit à profit la crainte de Martin & l'opiniâtreté de Benoît pour avancer ses affaires. Martin voyant Alfonse maître de Naples, & Louis d'Anjou sans armée capable de lui faire tête, envoya des ambassadeurs à Alfonse pour lui faire des propositions de paix. On ne put conclure qu'une treve, à condition que Louis d'Anjou remettroit, comme en dépôt entre les mains du Pape, les places dont il étoit maître, excepté Aquila, en attendant qu'on pût conclure entr'eux une bonne paix. Louis exécuta ces conditions, & Alfonse menaça le Pape de réduire tous ses états, tant d'Arragon que de Naples & de Sicile, sous l'obédience de Benoît XIII. à moins que Martin ne lui remît toutes les places qu'il tenoit en dépôt. Il fut donc obligé, de crainte de renouveller le schisme, de lui céder, du consentement même de Louis d'Anjou, toutes les villes qu'il demandoit.

Alfonse, encouragé par cet heureux succès, demanda au Pape qu'il le reconnût pour roi de Naples, sinon qu'il embrasseroit le parti de Benoît XIII. Alors Martin voyant qu'Alfonse abusoit de sa grande facilité, lui fit dire qu'il ne feroit jamais une telle injustice ; que Jeanne avoit bien pu l'adopter, mais non pas lui donner un royaume que Louis tenoit de son Pere, à qui les papes Alexandre V. & Jean XXIII. & lui-même l'avoient confirmé ; que Louis n'avoit pas mérité d'être privé de la grace que le saint siege lui avoit accordée, en lui ôtant un royaume dont il ne se servoit que pour protéger l'église, pour le donner à celui qui la persécutoit. Cette fermeté porta Alfonse à se déclarer ouvertement pour Benoît XIII. & à employer toute son autorité à le faire reconnoître dans l'Arragon & même dans le royaume de Naples. Mais il ne réussit qu'en partie.

CV. Troubles en Boheme exci-

En Boheme les hussites devenoient de jour en jour plus puissans & plus insolens. Venceslas roi de Boheme étant mort dès

tés par Zisca & les hussites. *an.* 1419. 1420. *Cochl. hist. huss.*

l'an 1417. l'Empereur Sigismond son frere fut reconnu héritier de ses états. Zisca chef des hussites prétendit que l'élection faite par les seigneurs de Boheme de la personne de ce Prince, étoit nulle; le consentement qu'il avoit donné au supplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague, le rendant indigne de cette dignité. En même tems Zisca se met à la tête des troupes de son parti, partage son armée en deux corps, en mene une contre la forteresse de Vissegrade, dont il se rend maître; envoie l'autre contre la ville de Posins, qui n'attendoit que la premiere sommation pour se rendre. Nous avons vu dans l'histoire de l'empereur Sigismond la suite de la guerre des hussites. Nous remarquerons seulement que le pape Martin V. étant encore à Florence, publia le 1 de mars 1420. une croisade contre les hussites. L'armée de Sigismond se trouva très-nombreuse; mais elle ne servit qu'à désoler la Boheme & ne fit aucune entreprise considérable. La terreur du seul nom de Zisca déconcerta ses ennemis, qui le laisserent maître de la Boheme.

Ce Général perdit le seul œil qui lui restoit le quinze de mars, devant Rabi, une des moindres places de la Boheme. Comme il s'étoit avancé pour observer la place, une fleche tirée au hasard, lui créva l'œil, & lui entra si avant dans la tête, qu'il tomba sans donner aucun signe de vie. Toute-fois il en guérit au bout de trois mois, & continua à conduire l'armée des hussites, quoiqu'il fût aveugle, ses troupes ayant menacé de déserter toutes, plutôt que d'obéir à un autre général.

CVI. Assemblées des hussites. *an.* 1421. *Cochl. l.* v. *Dubrav. l.* xxiv.

L'année suivante l'Empereur proposa aux hussites de faire au moins une treve, pour épargner le sang de tant de chrétiens. Ils répondirent qu'ils ne feroient ni paix ni treve, qu'on ne leur accordât ces quatre articles. 1°. Que leurs prêtres auroient la liberté d'annoncer la parole de Dieu par-toute la Boheme. 2°. Que tous les fideles, qui ne seroient pas en péché mortel (ou en péché public) recevroient la communion sous les deux especes. 3°. Qu'on ôteroit au clergé tous ses biens temporels & toute jurisdiction sur le civil, & qu'on le réduiroit à la vie apostolique. 4°. Qu'on corrigeroit & puniroit tout péché mortel & public, qui que ce soit & de quelqu'état que soit celui qui le commet. L'Empereur ayant lu ces articles, dit: Voilà un poison subtil qu'on nous présente à boire pour nous donner la mort; & il refusa de les accepter.

Quelques jours après ils écrivirent, sous le nom de Conrade archevêque de Prague qui les favorisoit, quelques lettres à certains princes, pour se justifier des crimes d'hérésie & de rebel-

lion dont on les accusoit ; enfin le 7 juillet 1421. ils tinrent un prétendu concile, où ils arrêterent vingt-deux articles, qui contiennent leur créance sur le sacrement de l'eucharistie, sur les cérémonies de la messe, sur la réformation des mœurs du clergé. Comme cette assemblée se tint sans beaucoup de réflexion & par gens préoccupés de leurs opinions, il y a beaucoup d'articles obscurs & équivoques, qui causerent dans la suite beaucoup de divisions parmi eux.

En Allemagne Eberhard archevêque de Saltzbourg tint en 1420. un concile dans sa ville, où il fit plusieurs beaux statuts pour rétablir la discipline : par exemple, il ordonne qu'on tiendra des synodes provinciaux & diocésains, comme il est ordonné par les anciens canons ; qu'on se confessera avant de recevoir les ordres ; qu'on ne recevra pas les bâtards dans le clergé ; que les curés donneront une pension honnête à leurs vicaires ; qu'on ne célébrera pas dans les chapelles particulieres sans que les chapelains ayent fait leur somission à l'archidiacre ; on prive du fruit de l'absolution ceux qui l'extorquent par force ; on défend aux religieux évêques de quitter leur habit religieux ; les clercs concubinaires sont privés de leurs bénéfices & déclarés inhabiles à les posséder ; les clercs, avant de prendre possession d'un bénéfice, jureront devant l'évêque qu'ils nont point commis de simonie pour l'obtenir.

CVII. Concile de Saltzbourg. en 1420. t. XII. Conc. p. 308.

Défendu aux curés d'administrer les sacremens à ceux qui ne sont point de leurs paroisses, à moins qu'ils n'en aient obtenu la permission de leur propre curé ; on défend aux nouveaux prêtres de donner des repas au jour de leur premiere messe ; on excommunie ceux qui enterrent des morts dans les cimetieres pendant l'interdit ; on veut que les Juifs portent un chapeau cornu, & les femmes Juives une clochette, afin qu'on puisse les remarquer ; défense aux clercs de tenir cabaret, de s'y trouver & de manger chez les laïcs, d'aller à la chasse, de jouer aux dés & aux jeux de hasard ; défense de rien exiger pour les sépultures & pour l'administration des sacremens ; on condamne les mariages clandestins ; on veut que les mariages se fassent dans l'église devant le curé, & défense de le consommer avant la bénédiction du curé ; défense de multiplier les parrains ; les curés instruiront leurs paroissiens de l'affinité qui se contracte dans les sacremens de baptême & de confirmation ; on doit refuser la communion aux femmes vêtues d'une maniere immodeste ; on condamne ceux qui s'emparent des biens des ecclésiastiques après leur mort, qui mettent les clercs à la taille & à d'autres impôts ; les patrons

des églises qui empêchent les supérieurs ecclésiastiques d'y pourvoir, & les mêmes patrons qui se réservent une partie des dîmes ; ceux qui, sans le consentement des évêques, administrent les biens des fabriques ; ceux qui font servir les églises de forts & de citadelles & qui y mettent des soldats ; enfin ceux qui traduisent les clercs devant les juges laïcs.



LIVRE

LIVRE CXXXVIII.

Continuation de l'Histoire Ecclésiastique, depuis 1420. jusques vers l'an 1430.

LE tems de célébrer le concile de Pavie, indiqué dans la quarante-quatrieme session du concile de Constance, étant arrivé, le pape Martin V. y envoya trois légats, Pierre archevêque de Spolette, Pierre abbé de Rosacco au diocèse d'Aquilée & Léonard général des freres prêcheurs. Quelques députés de France, d'Allemagne & d'Angleterre s'y rendirent. L'ouverture s'en fit au mois de mai 1423. mais il ne s'y trouva nulle autre personne de delà les Monts que deux abbés de Bourgogne, & Jean Baston carme envoyé par le clergé d'Angleterre. Deux mois après, c'est-à-dire, le vingt-deux juin, le concile fut transféré à Sienne, du consentement des Légats & des Ambassadeurs de France, d'Allemagne & d'Angleterre.

I. Concile de Pavie. *an.* 1423. *Naucler. Gen.* 48. *p.* 448.

Les sessions ne commencerent à Sienne que le huit de novembre, selon quelques historiens, ou dès le 22 août 1423. selon d'autres. Le Pape, qui avoit promis de s'y trouver au mois de septembre, n'y parut point & donna permission aux prélats de s'en retourner; mais avant leur départ ils confirmerent la condamnation des hérésies prononcée au concile de Constance. Ils renouvellerent les peines portées contre les fauteurs de Wiclef, & accorderent indulgence pléniere à ceux qui travailleroient à ruiner cette hérésie. On y lut un décret qui ordonne de procéder à la réformation de l'église, avant que de travailler à la réunion des Grecs. On lut la lettre du Patriarche de Constantinople touchant la réunion, la maniere dont Antoine Massano avoit été reçu à Constantinople, le discours que cet Envoyé fit le 16 de septembre 1422. à son audience publique, dans lequel il avoit déclaré à l'empereur Jean Paléologue & au patriarche Joseph, que le Pape ne desiroit rien plus ardemment que la réunion des deux églises; qu'il promettoit un prompt & puissant secours aux Grecs contre les Turcs, supposé qu'ils embrassent sincérement la croyance & la communion de l'Eglise Latine: on lut aussi la réponse des Grecs, qui portoit que, pour parvenir à une parfaite union, il falloit assembler un concile général à Constantinople, dans lequel on détermineroit ce qui seroit à faire de part &

II. Le concile transféré à Sienne. *Concil. t. XII. p.* 365. 369. *S. Antonin. tit.* 41. *c.* 9.

d'autre; qu'au lieu qu'autrefois les empereurs fournissoient aux frais de ces grandes assemblées, il conviendroit que le Pape les fît à présent. Nous avons vu ci-devant la réponse du Pape à cette demande. Enfin on confirma la sentence de condamnation & de déposition portée contre Pierre de Lune, qui étoit encore soutenu par le roi d'Arragon.

III. Révocation de l'adoption d'Alfonse roi d'Arragon. *S. Antonin. tit. 22. c. 7. §. 6.*

Ce Prince, par une ingratitude incroyable, avoit résolu de faire conduire la reine Jeanne sa bienfaitrice en Catalogne, & de se rendre maître de toute l'autorité dans le royaume de Naples. La Reine, informée de ce projet, s'étoit retirée dans le château de la porte Capuane, & avoit appellé à son secours Sforce qui étoit à Bénévent. Sforce y accourut, battit en chemin six mille Arragonnois qui vouloient s'opposer à son passage, entra dans Naples, contraignit Alfonse à se sauver dans le château-neuf & délivra la reine Jeanne, qu'il conduisit en sûreté dans la ville d'Averse.

Cette Princesse, outrée de l'ingratitude d'Alfonse, révoqua son adoption par un acte autentique qu'elle fit signifier à tous les princes de l'Europe, & choisit pour lui succéder au royaume de Naples Louis d'Anjou, qui en étoit le légitime héritier. Le Pape confirma le choix de la reine Jeanne, & donna à Louis toutes ses troupes, avec lesquelles il se rendit aussi-tôt à Averse auprès de cette Princesse, & reprit, avec le secours des Génois & du Duc de Milan, tout ce que les Arragonnois avoient occupé dans le royaume de Naples.

IV. Concile de Cologne. *ann. 1423. t. XII. Concil. p. 360.*

La même année 1423. Thierri archevêque de Cologne & chancelier de l'empire d'Allemagne, tint un concile dans sa ville épiscopale, où l'on fit onze réglemens. On y dépose les clercs concubinaires, si, neuf jours après avoir été avertis, ils ne quittent leur commerce criminel. On défend, sous peine d'excommunication, d'abolir les coutumes introduites par la piété des fideles, comme de faire célébrer la messe pour les défunts le septieme ou le trentieme jour après leur mort; d'offrir en leur mémoire du pain, de la chair, du poisson, du fromage, du vin, de la bierre, des cierges ou de l'argent. Défense aux chanoines & autres clercs, sous peine d'être privés pendant huit jours de leurs distributions journalieres, de causer ou de se promener dans les églises pendant l'office divin. Défense aux curés de prendre pour vicaires des religieux mendians, quand ils en peuvent avoir d'autres. On accorde des indulgences à ceux qui réciteront le *Pater* & l'*Ave, Maria*, quand la cloche sonnera tous les jours au lever du soleil, & le vendredi à midi. On ordonne de célébrer la fête des douleurs de la sainte Vierge tous les ans au Carême le vendredi après le dimanche *Judicate*.

Le pape Martin V. du consentement des députés des nations, transfera le concile de Sienne en la ville de Basle le 19 fevrier 1424. mais avec cette protestation, tant de la part des légats du Pape que de celle des présidens des nations, que l'on travailleroit incessamment à une sérieuse réformation de l'eglise. Le décret de la dissolution du concile de Sienne fut affiché aux églises de cette ville le vingt-six de fevrier; & la bulle qui confirmoit cette dissolution & la translation à Basle, fut donnée le douze de mars, avec défense aux prélats assemblés à Sienne de faire aucune assemblée qui pût passer pour la continuation du concile de Sienne, le Pape se réservant de fixer le tems auquel devoit commencer celui de Basle.

V. Concile de Sienne transféré à Basle. ann. 1424. Concil. t. XII. p. 376.

Dans ces entrefaites l'antipape Benoît XIII. mourut à Paniscole le premier de juin jour de la Pentecôte, selon les uns, ou dans le mois de septembre, selon les autres. Quelques-uns croient qu'il mourut de poison: mais il est plus croyable que la vraie cause de sa mort fut son grand âge; car il avoit près de quatre-vingt-dix ans. Son corps fut enterré sans cérémonie dans l'église de Paniscole, d'où le comte Jean de Lune, l'un de ses neveux, le fit transporter six ans après à Igluera, ville d'Arragon, qui appartenoit à la maison de Lune. On assure qu'on l'y voit encore tout entier & sans corruption, répandant même une odeur agréable; ce qu'on peut attribuer aux parfums qu'on employa pour l'embaumer.

VI. Mort de Pierre de Lune ou Benoît XIII. Giles Mugnos antipape. Mariana. l. xx. c. 14.

Avant sa mort il fit promettre avec serment aux deux seuls cardinaux qui lui étoient demeurés, savoir, Julien d'Oblat & Dominique de Bonne-Espérance, de choisir après sa mort un autre Pape en sa place, & les menaça de la malédiction de Dieu s'ils y manquoient. Ils s'enfermerent donc en cérémonie dans une espece de conclave, & élurent pour pape Giles Mugnos ou de Munion, gentilhomme Arragonnois, chanoine de Barcelone & docteur en droit canonique, célebre par sa sagesse & sa doctrine. Mugnos refusa d'abord d'accepter, reconnoissant cette élection insoutenable. Mais il se rendit ensuite aux ordres du Roi d'Arragon, prit le nom de Clement VIII. & se revêtit des ornemens pontificaux. Il exerça publiquement les fonctions de souverain pontife & fit une promotion de cardinaux.

Le roi Alfonse n'en demeura pas là; il menaça hautement de faire reconnoître son nouveau Pape dans ses états d'Italie, où il devoit retourner bientôt avec de nouvelles forces. Martin V. craignant les suites de son ressentiment, lui envoya le Cardinal de Foix pour chercher quelque moyen d'accommodement. Mais Alfonse lui fit défense d'entrer dans ses états, jusqu'à ce que Martin

lui eût donné satisfaction sur les demandes qu'il lui avoit faites; de sorte que le Cardinal fut obligé de passer toute l'année sur les terres du Comte de Foix son frere, sans avoir pu ni voir, ni fléchir Alfonse, qui lui envoya enfin demander trois choses: 1°. Qu'il lui permît de placer dans quelqu'église de cordeliers d'Arragon les reliques de S. Louis évêque de Toulouse, qu'il avoit enlevées de Marseille à son retour d'Italie l'année précédente 1423. 2°. Qu'on lui accordât la remise de tout ce qu'il avoit touché depuis un certain tems des droits de la chambre apostolique dans ses terres & dans ses états. 3°. Qu'on lui accordât la jouissance du bourg de Rocales. Le légat refusa absolument la premiere & la derniere demande. La premiere, parce qu'elle intéressoit le Roi de France; la seconde, parce qu'elle étoit préjudiciable aux chevaliers de Rhodes, qui avoient employé leurs biens & exposé leurs vies pour conserver ce bourg.

Platin. in Martino. Pour la seconde demande, il lui fit espérer qu'il pourroit l'obtenir, pourvu qu'ils conférassent ensemble & qu'il renonçât au phantôme de Pape qu'il conservoit à Paniscole. Le Légat lui ayant envoyé quelques prélats de sa suite, pour lui faire des propositions, Alfonse les traita avec tant de dureté & même de mépris, qu'ils furent obligés de revenir sans rien faire. En même tems Alfonse fit publier un édit, par lequel il faisoit défense à tous les prélats de son royaume, sur peine de confiscation de tous leurs biens, de recevoir aucunes bulles de Rome, ni d'avoir aucune communication avec le Cardinal de Foix, & fit signifier cet édit au Cardinal. Martin V. informé de tout cela, prononça solemnellement le 15 juillet 1426. une sentence d'excommunication contre Alfonse & interdit sur tous ses états, comme étant fauteur du schisme.

VII. Conquête du Soudan d'Egypte en l'isle de Chypre. *ann. 1426. Pagg. l. v. Blond. 3. decad. 2.*

Le Sultan d'Egypte, ou de Babylone, ou du grand Caire, fit une descente dans l'isle de Chypre en 1526. la ravagea, livra plusieurs batailles aux Cypriots, dans lesquelles il remporta toujours l'avantage. Dans la derniere il fit prisonnier le roi Jean de Lusignan, tua son frere Henri prince de Galilée, se rendit maître de toutes les places de l'isle, à l'exception de Famagouste qui fut défendue par les Génois qui y avoient une forte garnison. Le Roi *Monstrelet. t. II. p. 14. 30. 36.* de Chypre fut mené prisonnier au grand Caire: mais le Duc de Bourgogne ayant envoyé son frere au secours de ce Prince, les Turcs qu'il attaqua dans un combat naval en furent si maltraités, qu'ils menacerent de faire mourir le roi Jean s'il ne se retiroit avec sa flotte. Il se retira, & le Roi de Chypre se racheta par une rançon de deux cens mille écus d'or & un tribut annuel de cinq mille écus; moyennant quoi il fut relâché, revint dans son royaume où il finit en paix le reste de ses jours.

VIII. Promotion de cardinaux. Les hussites obtiennent le libre exercice de leur religion. *Bonf. Rer. Hung. dec. 3. l. iij. Æn. Sylv. hist. Boh. c. 44. 42.*

Le Pape Martin V. fit cette année une promotion de quatorze cardinaux, du nombre desquels étoient Hugues de Lusignan, frere du Roi de Chypre, dont nous venons de parler, & Henri fils du Duc de Lancastre, évêque de Winchester en Angleterre.

Dans le même tems l'empereur Sigismond voyant les hussites partagés entr'eux après la mort de Zisca, proposa au peuple du pays & aux bourgeois de Prague de leur laisser le libre exercice de leur religion jusqu'à la tenue du concile de Basle, qui étoit indiqué pour l'an 1431. Le peuple de Boheme accepta ce parti avec joie; mais l'armée hussite le rejetta, & continua ses ravages dans ce royaume & dans d'autres provinces d'Allemagne. Le Pape desirant mettre fin à tant de maux, nomma légat pour la Boheme Henri évêque de Winchester, avec pouvoir de faire prêcher la croisade contre ces hérétiques. Il souffrit d'abord quelque contradiction de la part du Duc de Glocester régent d'Angleterre, prétendant que l'autorité du Roi étoit blessée par les termes de la bulle de sa légation; mais le Cardinal ayant répondu qu'il ne prétendoit pas exercer sa légation sans la permission du Roi, il eut la liberté d'enrôler ceux qui se présenteroient pour aller faire la guerre aux hussites. Il mena en Boheme une puissante armée & assiégea la ville de Messen. Mais au premier bruit de l'approche des hussites, les troupes catholiques prirent la fuite & abandonnerent leur artillerie & leur bagage.

IX. Nouvelles négociations entre le Roi d'Arragon & le Légat. *Bzov. an. 1427.*

Le Cardinal de Foix légat de Martin V. auprès du Roi d'Arragon, étoit toujours chez le Comte de Foix son frere, attendant quelque conjoncture favorable pour détacher Alfonse de son antipape Clement VIII. Ce Prince n'étoit attaché au schisme que par intérêt, & avoit quelque honte de se voir seul de son parti, pendant que toute l'Europe & même la plûpart de ses sujets reconnoissoient Martin V. Il envoya donc de son propre mouvement inviter le Cardinal de Foix à une conférence dans la ville de Valence. Le Cardinal, agréablement surpris, se mit en chemin accompagné d'un grand nombre de prélats & de seigneurs. Il fut reçu à Valence le vingt-trois août 1427. avec des honneurs extraordinaires, le Roi même étant allé au devant de lui & lui ayant toujours donné la droite, marchant à sa gauche la tête nue, pendant que le Légat étoit couvert de son chapeau de cardinal.

Dès le lendemain de son arrivée il fit afficher aux portes des églises & à celle de son palais, que les juges des causes ecclésiastiques, qu'il avoit amenés de Rome, commenceroient dans deux jours à tenir leurs séances pour rendre justice à ceux qui s'adresseroient à eux. Cette démarche, faite si à contretems, irrita tellement le Roi



d'Arragon, qu'il fit auſſi-tôt publier, à ſon de trompe, défenſe à tous ſes ſujets de s'adreſſer à aucun juge délégué ou ſubdélégué du pape Martin V. ou de ſon Légat, ni de lui obéir. Le Légat diſſimula prudemment, & par ſa douceur engagea le Roi à donner les conditions qu'il propoſoit pour la paix; le Légat de ſon côté propoſa les ſiennes, & on convint qu'il porteroit à Rome les unes & les autres pour les communiquer au Pape.

X. Articles du Légat & du Roi d'Arragon. *Bzov. act. Leg. Card. Fox.*

Les propoſitions du Légat étoient 1°. Que Giles Mugnos & ſes cardinaux renonçaſſent volontairement à leurs prétendues dignités, ou que le Roi mît leurs perſonnes entre les mains du Pape ou du Légat. 2°. Que les édits du Roi faits contre l'autorité du Pape & des légats du ſaint ſiege, fuſſent ſolemnellement révoqués. 3°. Que les collecteurs de l'Egliſe Romaine levaſſent en toute liberté les droits de la chambre apoſtolique. 4°. Que le Roi laiſſât jouir l'égliſe Romaine & toutes celles de ſes états de tous leurs droits & privileges. 5°. Qu'il rétablît tous les eccléſiaſtiques qu'il avoit chaſſés & dépouillés de leurs biens, à cauſe de ſes différends avec le ſaint ſiege. 6°. Qu'il ceſſât ſes pourſuites pour le royaume de Naples, ou qu'il ſoumît ſes prétentions au jugement de perſonnes déſintéreſſées, qui ſeroient nommées par le Pape. Alfonſe conſentit à tous ces articles, à la réſerve du cinquieme, ne voulant pas accorder le rappel de tous les bannis, & du ſixieme, diſant que l'affaire du royaume de Naples demandoit une plus mûre délibération.

Alfonſe de ſon côté demandoit 1°. Qu'on lui permît de retenir le corps de S. Louis de Toulouſe. 2°. Qu'on lui abandonnât tout ce qu'il avoit touché des droits de la chambre apoſtolique, juſqu'au jour de la ſignature du traité. 3°. Qu'on lui remît pour toute ſa vie ce qu'il devoit payer tous les ans pour les royaumes de Sicile & de Sardaigne qu'il tenoit du ſaint ſiege, & qu'il fût ſeulement obligé de donner de cinq ans en cinq ans une chappe de drap d'or. 4°. Qu'on lui payât cent cinquante mille florins d'or, pour les frais qu'il avoit faits au ſervice de l'égliſe. 5°. Qu'on transférât du royaume de Valence en l'iſle de Sicile l'ordre de la bienheureuſe Vierge de Montade, où le Roi lui aſſigneroit d'autres revenus; ou qu'on lui accordât le château de Paniſcole, que Pierre de Lune avoit attribué à l'Egliſe Romaine. 6°. Que le Roi eût la nomination des égliſes & des abbayes vacantes dans ſes états, juſqu'à la concluſion de la paix avec Martin V. 7°. Qu'on lui donnât deux chapeaux de cardinal pour deux ſujets que le Pape choiſiroit entre ſix qui lui ſeroient nommés. 8°. Qu'on lui donnât, de même qu'à tous ſes ſujets, l'abſolution de toutes les cenſures qu'ils pourroient avoir encourues, & qu'on tirât

des registres toutes les sentences portées contre lui à Rome, comme étant nulles & subreptices. Fait à Valence le 25 d'octobre. 1427.

Le Légat partit bientôt après & porta ces articles à Rome, où il n'arriva que le 8 de janvier 1428. ayant été battu de plusieurs tempêtes pendant le voyage. La peste qui régnoit à Rome & qui en avoit écarté les cardinaux, fut cause qu'on ne put répondre au roi Alfonse que sur la fin de l'année. Martin, qui vouloit absolument la paix, accorda à Alfonse presque tout ce qu'il demandoit. Le Cardinal de Foix partit de Rome le 28 de janvier 1429. pour retourner par terre en Espagne. Il arriva à Barcelone le douze de mai, & y fut reçu avec beaucoup d'honneur par l'Archevêque patriarche titulaire de Jérusalem. Le roi Alfonse alla au devant de lui hors de la ville avec le Roi de Navarre son frere, qui étoit alors à Barcelone.

Marian. l. xxi.

Mais il ne voulut point donner audience au Légat, ni parler d'affaire, quelqu'instance que lui en fit le Légat; espérant sans doute tirer encore quelque chose du Pape, ou voulant absolument rompre avec lui. Après l'avoir promené de ville en ville, sous prétexte des ordres qu'il falloit donner pour la guerre qu'il alloit faire au Roi de Castille, il lui déclara, la veille de son départ pour cette expédition, qu'il ne révoqueroit jamais les édits qu'il avoit contre la jurisdiction du Pape & de ses légats en ses royaumes, que le Pape ne publiât auparavant une bulle par laquelle on excuseroit & même on approuveroit tout ce qu'il avoit fait pendant le schisme.

XI. Paix entre le Pape & le Roi d'Arragon. an. 1429.

Le Légat ne put se résoudre à consentir à ces propositions, & le Roi demeurant inflexible, on crut que la paix étoit plus éloignée que jamais, & que le schisme alloit se renouveller. Toutefois le quinze de juin le Légat voulant faire une derniere tentative, alla trouver le Roi qui étoit prêt de monter à cheval, pour aller joindre son armée sur les frontieres de Castille. Ce Prince l'ayant apperçu, s'arrêta pour écouter ce qu'il avoit à lui dire. Le Légat lui parla d'une maniere si pathétique & si respectueuse, que, touché de son discours, il l'interrompit, le prit par la main & lui dit qu'il étoit tout prêt d'exécuter ce qu'il avoit promis, pour s'acquitter de ce qu'il devoit à Dieu & à lui-même, & signa sur le champ le traité. Ensuite ayant mis le Légat entre lui & le Roi de Navarre son frere, ils se rendirent à l'église, où l'on chanta le *Te Deum* en actions de graces. En même tems il donna ses ordres à deux de ses conseillers pour aller signifier son intention à Paniscole; puis ayant reçu la bénédiction du Légat, il partit pour se mettre à la tête de son armée.



Abdication de Clement VIII. Dès le lendemain on publia la révocation de ses édits, & les deux conseillers se transporterent à Paniscole. Dès que Giles Mugnos eut appris la volonté du Roi, qui desiroit de lui une abdication libre & volontaire, il reçut cette nouvelle avec joie; mais il voulut se dépouiller de sa dignité avec pompe. Comme il n'avoit plus que deux cardinaux auprès de lui, ayant fait mettre en prison les deux autres, qu'on accusoit d'avoir voulu faire un nouveau schisme, il créa un nouveau cardinal, qui fut François Rouera docteur en droit canonique; celui-ci s'en défendit beaucoup, mais enfin il céda, Mugnos ayant déclaré qu'il ne se déposeroit point qu'il n'eût accepté cette dignité; afin, disoit-il, que l'élection qui se feroit d'un nouveau Pape, fût plus canonique. Giles Mugnos lui donna le chapeau avec toutes les cérémonies accoutumées.

Il se plaça ensuite sur son trône, ayant la tiare en tête & revêtu de ses ornemens pontificaux, ses trois cardinaux à ses côtés, avec les deux conseillers qu'il traitoit d'ambassadeurs du roi Alfonse. Avant que d'abdiquer, il déclara qu'il révoquoit toutes les sentences d'excommunication que lui ou Benoît son prédécesseur avoient fulminées contre tous ceux qui avoient refusé de lui obéir, & particuliérement contre Othon Colonne, appellé dans son obédience Martin V. qu'il déclaroit pouvoir être élevé à toutes les charges & dignités ecclésiastiques, même à celle de souverain pontife.

Cette déclaration fut suivie d'un discours, dans lequel Mugnos, après avoir parlé de son élévation à la papauté, qu'il disoit n'avoir acceptée que malgré lui, il protesta qu'étant en pleine liberté, il renonçoit de tout son cœur au pontificat, & que le saint siege étant vacant, les cardinaux pouvoient procéder librement & canoniquement à une nouvelle élection. Ensuite il descendit de son trône, & mit entre les mains des commissaires du Roi d'Arragon la bulle de sa renonciation en bonne forme, pour la rendre au Légat. Après quoi il se retira dans une chambre, où, après avoir quitté les habits pontificaux, il rentra dans la salle avec l'habit d'un simple prêtre & docteur, & alla prendre sa place après les cardinaux.

Après cela on conduisit les trois cardinaux en cérémonie, suivis de tous les officiers dans le conclave. On les y enferma, on y mit des gardes & on observa toutes les cérémonies qui s'observent à Rome en pareil cas. Puis les trois cardinaux représentant, à ce qu'ils disoient, tout le sacré college, élurent sur le champ Othon Colonne, qu'ils déclarerent pape sous le nom de Martin V. On en rendit de solemnelles actions de graces dans l'église

l'église de Paniscole : après cela Mugnos, avec les trois cardinaux, allerent trouver le Légat à la ville de S. Matthieu à trois lieues de Paniscole. Ils y reçurent l'absolution des censures qu'ils avoient encourues. Le Légat fit délivrer les deux cardinaux qui étoient prisonniers ; & ceux-ci avec les trois autres qui accompagnoient Mugnos, avec les anciens officiers de Benoît XIII. & de Clement VIII. se démirent de leurs dignités, par acte autentique à différens jours jusqu'au 24 du mois d'août 1429. Pour dédommager en quelque sorte Mugnos, le pape Martin V. lui donna l'évêché de Majorque. Ainsi finit le grand schisme d'Occident.

XII. Concile de Tortose. *an. 1429. t. XII. Conc. p. 406.*

Le Cardinal de Foix, après avoir si heureusement réussi dans sa légation d'Arragon, tint un concile à Tortose, où se trouverent tous les prélats & les principaux du clergé d'Arragon & de Valence & de la principauté de Catalogne. La premiere session se tint le dix de septembre 1429. Mais comme le nombre des prélats n'étoit pas assez grand, on se contenta d'y proposer les motifs de la convocation du concile, & de marquer en général ce qu'on y devoit traiter. On remit la seconde session au douze du même mois, & à cause de la maladie du Légat elle fut différée jusqu'au seize, & du seize au dix-sept. La maladie du Légat continuant toujours, on différa la troisieme session au mardi onze d'octobre. Comme le Légat ne se trouva pas en état ce jour-là de descendre à la cathédrale, où s'étoient tenues les deux premieres sessions, les prélats s'assemblerent dans sa maison. La quatrieme & derniere session se tint le cinq novembre.

Dans ce concile on fit vingt canons de discipline. On défend aux ecclésiastiques les fourrures précieuses, les habits de couleur rouge ou verte, trop longs ou trop courts, & fendus par le côté ou par derriere, si ce n'est en voyage ; les manches ou colliers de soie & les capuchons fourrés de peaux précieuses. Les clercs concubinaires sont punis de peines grieves, tant spirituelles que temporelles ; mais principalement les chevaliers des ordres militaires. Les clercs constitués dans les ordres sacrés & les bénéficiers auront leurs breviaires ; on n'ordonnera personne qui n'en soit pourvu & qui ne sache dire son office. On défend très-expressément d'administrer l'eucharistie aux personnes en santé dans les maisons particulieres, & d'y dire la messe pour des mariages, pour des sépultures, ni pour de nouveaux mariés. On n'érigera point de titre de bénéfice, que l'on n'y assigne un revenu convenable pour l'entretien d'un prêtre. On ordonne, sous peine de censures, aux parens convertis du judaïsme ou du paganisme, de présenter leurs enfans pour le baptême dans la huitaine. Les vicaires généraux & les principaux officiers des évêques seront dans

les ordres sacrés. On excommunie ceux qui quêtent ou qui prêchent sans lettres de l'ordinaire. Défense aux religieux de confesser sans lettres ou permission de l'évêque. Les évêques ne s'empareront pas des biens des religieux, qui, par leur état ou par une louable coutume, ont permission de disposer de leurs biens. Ils ne s'approprieront pas non plus les biens des ecclésiastiques qui auront fait leur testament. Les médecins obligeront les malades de se confesser après la premiere ou seconde visite qu'ils leur auront rendue. On exhorte le Roi & les seigneurs des états d'Arragon de traiter avec douceur les Juifs & les Sarrasins; & néanmoins de leur faire observer les loix portées contr'eux par les conciles provinciaux & les statuts synodaux des diocèses, quant aux marques extérieures qu'ils doivent porter pour leur confusion.

Dans la troisieme session le Légat, après avoir exposé les travaux qu'il avoit soufferts pendant les cinq années de sa légation, ajouta qu'il avoit promis au Roi d'Arragon une somme de cent cinquante mille florins, s'il faisoit en sorte que ceux qui tenoient la forteresse de Paniscole, se rendissent. Qu'il y avoit travaillé si efficacement, qu'ils s'étoient enfin rendus & même étoient rentrés sous l'obéissance de Martin V. Que le Pape se trouvant actuellement dans l'impuissance de fournir cette somme, & lui nonce ne voulant pas user du pouvoir qu'il avoit reçu d'imposer cette taxe sur le clergé, il les prioit de le faire eux-mêmes volontairement, & de fournir ce qu'il s'étoit obligé de payer à leur Roi. L'assemblée demanda du tems pour délibérer, & promit de rendre réponse au Légat dans la quatrieme session. La réponse fut, qu'ils donneroient soixante mille florins au Roi & vingt mille florins d'or d'Arragon au Légat, pour le dédommager des dépenses de sa légation.

Dans cette quatrieme session, tenue le cinq de novembre, on lut cinq lettres patentes du Roi d'Arragon, qui contenoient les conditions sous lesquelles il avoit fait la paix avec Martin V. La premiere, qu'il ne feroit point d'édits contre la liberté de l'église, & qu'il ne recevroit aucun bien qui dépendroit d'elle ou de la chambre apostolique, sinon dans les cas permis par le droit ou par les coutumes du pays. Par la seconde, la troisieme & la quatrieme, il défendoit aux officiers & aux barons d'imposer aucun crime aux clercs, de les emprisonner sans cause & de violer les libertés ecclésiastiques. 5°. Les officiers du Roi ne formeront point d'opposition aux procès qu'on intentera contre ceux qui empêcheront les fonctions de l'église. 6°. Le Roi condamne les ecclésiastiques qui obtiennent subrepticement des lettres de domestiques du Roi, pour vivre sous ce prétexte dans l'impunité de leurs crimes. 7°. Le Roi ordonne à ses barons & à ses vas-

saux de prêter main forte aux juges eccléſiaſtiques dans l'exécution des ſentences portées contre les uſuriers, & dans les viſites épiſcopales, & pour faire exécuter les legs pieux. 8°. Défenſes aux tréſoriers ou gardiens des meubles précieux des égliſes, d'exercer leur charge ſans lettres patentes de l'évêque. Après la lecture de ces lettres, on lut les vingt articles de réformation de la diſcipline, ainſi qu'ils ont été marqués plus haut, & le Légat congédia le concile.

Jean de Nauton archevêque de Sens aſſembla cette année 1429. dans la ſalle des bernardins à Paris, un concile de tous les évêques de la province eccléſiaſtique. Les Evêques de Chartres, de Paris, de Meaux & de Troyes, & les Procureurs de ceux d'Auxerre & de Nevers s'y trouverent. Celui d'Orléans s'excuſa de s'y rendre. On y vit auſſi un grand nombre d'abbés, de prieurs & d'autres eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers, de docteurs & de membres de l'univerſité de Paris. Ils s'aſſemblerent le premier de mars, & dreſſerent quarante articles concernant la diſcipline. Ils condamnent ceux qui, ayant deux ou pluſieurs prébendes dans la même ville, courent d'une égliſe à une autre, avec leurs habits eccléſiaſtiques, pour gagner dans ces différentes égliſes les rétributions attachées aux mêmes heures; ce qui les expoſe au mépris & à la riſée du peuple. On condamne auſſi ceux qui quittent la cathédrale pour aller dans d'autres égliſes où il y à certaines fêtes, pour y gagner une plus forte rétribution. On interdit les chanſons, les danſes, les jeux & les ventes de marchandiſes dans les lieux ſaints.

XIII. Concile de Paris ou de Sens. *an.* 1429. *Concil. t. XII. p.* 398.

On veut que ceux qui ſe préſentent pour être ordonnés, ſachent les épitres & les évangiles & le reſte de l'office; que les abbés de l'ordre de S. Benoît & de l'ordre de S. Auguſtin tiennent leurs chapitres tous les ans, & ſe faſſent rendre compte tous les trois mois de la recette & de la dépenſe de leurs monaſteres. Ce concile réduit l'abſtinence de viande, qu'on obſervoit alors dans ces deux ordres, aux mercredi, vendredi & ſamedi, à l'Avent & au Carême, à commencer à la Septuagéſime. On défend de rien exiger pour l'entrée dans les monaſteres, ſous quelque prétexte que ce ſoit; permettant toute-fois de recevoir ce qui ſera offert volontairement par les parens. On ordonne que dans chaque monaſtere il y ait des maîtres propres pour enſeigner aux jeunes religieux la langue latine, afin de les mettre en état d'entendre les ſaintes écritures; qu'il y ait des exemplaires de la regle & des conſtitutions, pour ôter aux religieux tout prétexte d'excuſe ſur leur ignorance. On condamne les clers qui fréquentent les cabarets avec des habits laïcs, ce qui ne leur

convient point, ou avec l'habit clérical, ce qui est très-indécent; ceux qui jouent à la paume, dans les lieux publics, en veste ou en camisole; on leur défend d'avoir des habits de couleur, ni fendus par devant ni à côté, si ce n'est jusqu'au genouil. On condamne les clercs à donner à l'église une livre de cire autant de fois qu'il joueront aux dés.

On condamne les blasphémateurs à jeûner au pain & à l'eau autant de fois qu'ils auront blasphémé. On veut que les curés exhortent leurs paroissiens à se confesser aux cinq grandes fêtes de l'année, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint & Noël, outre le commencement du Carême. Que les médecins recommandent aux malades de se confesser avant que de recevoir les remedes corporels; & qu'on leur refuse ces remedes, s'ils ne veulent pas se confesser. Que les mariages se célebrent dans l'église paroissiale, & non dans des chapelles domestiques. Défense, sous peine d'excommunication, de se marier en Avent, ni depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, ni pendant les Rogations. Défense aux laïcs d'entrer dans le sanctuaire tandis qu'on célebre les saints mysteres. On ordonne aux évêques, abbés, prieurs & autres de prendre copie de ces statuts, & de les publier dans l'espace de deux mois.

XIV. Concile de Riga en Livonie. *an.* 1429. *Ibid. p.* 405. *Krantz. hist. Vond. l.* 5. *c.* 16.

Henri évêque de Riga en Livonie, tint aussi cette année un concile, dont les actes ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les évêques, après leur assemblée, envoyerent à Rome seize députés pour se plaindre de ceux qui opprimoient l'église de ces quartiers-là. Ces Députés étant arrivés à Grebbin, frontiere de Livonie, furent arrêtés par un chevalier de l'ordre teutonique, qui leur prit leurs lettres, leur argent, leurs habits; leur fit lier les pieds & les mains, & les jetta dans une riviere glacée où ils furent noyés. Ce Chevalier osa se vanter de cette action, & en écrivit aux prélats de Livonie, disant qu'il avoit traité leurs Députés comme des traitres à la patrie & comme des ennemis publics. Cette conduite ne justifie que trop les plaintes que les historiens de Pologne & d'autres font de l'insolence & des excès de ces chevaliers teutoniques.

XV. Ordre de la toison d'or. *an.* 1429. *Guill. de Tournay. Eliot. hist. des ord. relig. t. VIII. p.* 344.

L'ordre de la toison d'or fut institué dans la ville de Bruges par Philippe-le-Bon duc de Bourgogne le 10 janvier 1429. ou 1430. avant Pâques, à l'occasion de son mariage avec Isabelle ou Elisabeth fille de Jean I. roi de Portugal. Il lui donna le nom de la toison d'or, apparemment en mémoire de la toison d'or, qui se conservoit en Colchide & qui étoit gardée par un dragon. Cette toison fut conquise par Jason fils d'Eson roi de Thessalie, qui tua, par le moyen de Médée, le dragon qui en

étoit le gardien. D'autres croyent que le Duc de Bourgogne avoit aussi pour objet la toison de Gédéon, qui se trouva chargée de rosée pendant que le reste de l'aire étoit sec, pour assurance que Dieu le destinoit à délivrer son peuple de l'oppression des Madianites; peut-être aussi avoit-il en vue les toisons des brebis de Jacob, qu'il sut adroitement varier à son profit. Mais ni les toisons de Jacob, ni celle de Gédéon ne furent nullement toison d'or. Il faut donc croire qu'il n'eut en vue que la toison d'or de Jason. Philippe donna pour patron à cet ordre l'apôtre S. André, & pour motif l'honneur & l'aggrandissement de la sainte église & de la foi catholique, & la tranquillité du christianisme, ainsi qu'il s'en expliqua lui-même au commencement des statuts de cet ordre, qui furent dressés l'année suivante au premier chapitre général tenu à Lisle.

Ce Prince créa d'abord vingt-quatre chevaliers, & leur donna des statuts partagés en soixante-six articles, auxquels on fit dans la suite divers changemens. Le premier habit de ces chevaliers étoit de drap simple. Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, ordonna dans le chapitre général, tenu à Valenciennes en 1473. que les manteaux & chapperons des chevaliers seroient à l'avenir de velours cramoisi, doublés de satin blanc; & que sous les manteaux ils porteroient aussi des robes de velours cramoisi; que le bord de ces manteaux seroit semé de fusils, pierres, étincelles & toison brodés d'or, comme il étoit porté par les statuts, mais que les manteaux des officiers seroient tout unis.

Cet ordre fut approuvé, du vivant du Fondateur, par le pape Eugene IV. en 1433. & confirmé par Leon X. en 1516. qui accorda au Chancelier de l'ordre le pouvoir d'absoudre les chevaliers de tous cas réservés, de commuer leurs vœux, de leur accorder une indulgence pléniere chaque année & à l'article de la mort. Le nombre des chevaliers fut d'abord de vingt-quatre. L'empereur Charles V. dans le chapitre général tenu à Gand en 1516. le fixa ensuite à cinquante-un. Aujourd'hui leur nombre n'est plus limité. Autrefois les chevaliers étoient choisis à la pluralité des voix dans les chapitres; mais Philippe II. roi d'Espagne obtint du Pape Grégoire XIII. en 1572. la faculté de conférer cet ordre à qui il voudroit, & quand bon lui sembleroit, sans la participation des chevaliers. Après la mort de Charles-le-Hardi, arrivée devant Nancy en 1477. Marie sa fille & son héritiere épousa Maximilien d'Autriche, depuis empereur, pere de Philippe d'Autriche, lequel ayant épousé Jeanne fille des rois catholiques Ferdinand & Isabelle, unit par ce mariage les états du Duc de Bourgogne à la monarchie d'Espagne; & depuis ce

tems les rois d'Espagne ont toujours conféré l'ordre de la toison d'or.

XVI. Mort du Pape Martin V. *an.* 1431. *S. Antonin. chron. t. XXII. c. 8. &c.* Election d'Eugene IV.

Le pape Martin rempli des vastes desseins de la tenue du concile de Basle, de la réunion des Grecs, de la guerre contre les hussites, pour laquelle il fit prêcher la croisade en Allemagne, mourut à Rome d'apoplexie le 20 février 1431. âgé de soixante-trois ans, ayant tenu le saint siege treize ans trois mois & douze jours. Il fut enterré dans l'église de S. Jean de Latran, devant les chefs des apôtres S. Pierre & S. Paul. L'église lui a de grandes obligations; il lui rendit la tranquillité, & rétablit la ville de Rome dans sa splendeur. Il étoit capable de former de grandes entreprises & de les conduire avec sagesse.

Le saint siege ne vaqua que dix jours. Les cardinaux, au nombre de quatorze, entrerent au conclave le premier de mars; il y en avoit cinq d'absens, & les quatre, que Martin V. avoit créés, n'étoient pas encore préconisés. Les quatorze cardinaux élurent le quatre mars Gabriel Condolmere Vénitien, dont le pere, nommé Ange, étoit neveu de Grégoire XII. par sa mere. Ce Pape l'avoit fait cardinal, & Martin V. l'envoya légat dans la Marche d'Ancône. Il prit le nom d'Eugene IV. & fut couronné l'onze du même mois de mars, n'ayant alors que quarante-huit ans.

Dès le lendemain de son couronnement, il reprit deux affaires commencées par son prédécesseur; la guerre contre les hussites, & la convocation du concile de Basle. Le cardinal Julien légat du Pape en Allemagne entra dans la Boheme avec une armée de plus de quarante mille hommes de cavalerie Allemande, sans compter l'infanterie qui étoit assez nombreuse. Ils étoient commandés par Frideric électeur de Brandebourg, qui forma d'abord le siege de Detepha; mais les troupes ayant appris l'approche des hussites, prirent la fuite avec tant de précipitation, que le Légat fut obligé d'abandonner sa croix & les autres marques de sa dignité, dont les ennemis firent des sujets de moquerie. Le cardinal Julien fut accusé de cette fuite précipitée; mais il s'en justifia par une lettre qu'il en écrivit au Pape.

Æneas Sylv. hist. Bohem. c. 48.

Le même Cardinal, qui avoit été nommé pour présider au concile de Basle, y envoya d'abord en sa place Jean Polmar chapelain du Pape & auditeur du sacré palais, & de Jean Raguse dominicain. Il s'y rendit lui-même après la malheureuse expédition contre les Bohémiens. Ceux-ci furent invités par l'empereur Sigismond à y envoyer leurs députés; & ce Prince leur permit d'y venir si bien accompagnés qu'ils n'eussent rien à craindre de personne. Les orphelins s'opposerent d'abord à la résolution que les

thaboristes avoient prise de s'y rendre; ensuite ils se rendirent dans le dessein de se justifier aux yeux de toute l'Europe, de s'être séparés de l'église & d'avoir altéré la foi de leurs peres. Ils y envoyerent donc une célebre députation.

XVII. Ouverture du concile de Basle. *an.* 1431. *Spond. ad an.* 1431. *n.* 9. 13.

Jean Polmar & Jean de Raguse arriverent à Basle le 19 de mai 1431. & le même jour fixerent l'ouverture du concile au vingt-trois du même mois. Le cardinal Julien n'y arriva qu'au mois d'octobre, & invita fortement les Bohémiens à s'y rendre, leur promettant une entiere sûreté. Le pape Eugene IV. avoit conçu le dessein de transférer le concile de Basle à Boulogne en Italie; mais le cardinal Julien le prévint; & dans une congrégation générale tenue le sept décembre, il indiqua la premiere session du concile au vendredi suivant quatorze du même mois; ce qui fut loué & aggréé de l'empereur Sigismond qui étoit alors à Milan.

XVIII. Premiere session du concile de Basle. *ann.* 1431. *Concil. t.* XII. *p.* 459. 462.

La premiere session se tint donc au jour marqué & à la maniere accoutumée. On y lut quelques réglemens; par exemple, on y renouvella le décret de la session trente-neuvieme du concile de Constance touchant la tenue des conciles. Ensuite on publia le décret qui assignoit la ville de Basle pour le lieu du concile, & la bulle de Martin V. à ce sujet. On publia les décrets déja faits à Constance contre ceux qui troubleroient le concile par leur violence, leurs intrigues ou autres moyens. Enfin on régla la maniere dont on prépareroit les matieres qui devoient être décidées dans le concile. On distribua tous les prélats en quatre classes, auxquelles présidoit un prélat choisi par chaque classe, avec un syndic, un notaire & d'autres officiers. Ils devoient s'assembler réguliérement trois jours de la semaine, le lundi, le mercredi & le vendredi. Si une classe étoit d'accord sur quelque point, on en apportoit la conclusion aux trois autres avec les raisons sur lesquelles elle étoit appuyée. Si quelqu'une des classes étoit partagée de sentimens, on choisissoit un habile de cette classe pour proposer aux autres classes les raisons pour & contre. Si les trois classes étoient d'accord, & que la quatrieme y trouvât quelque difficulté considérable, on rapportoit la question aux trois autres pour l'examiner. Enfin on choisissoit tous les mois trois personnes de chaque classe pour faire leur rapport des conclusions au Président du concile, qui indiquoit l'assemblée générale, pour y dresser cette conclusion dans une session publique.

Cette assemblée générale n'étoit pas encore le concile; mais elle étoit composée des quatre nations, & elle se tenoit dans la cathédrale de Basle, où il étoit libre à chacun de proposer ce qu'il jugeoit à propos. Après quoi on tenoit la session publique

& on y inséroit la conclusion dans les actes du concile. La même méthode avoit été suivie au concile de Constance. Et pour prévenir les disputes qui auroient pu arriver sur le rang & la préséance, on déclara que le rang qu'on tiendroit, les qualités qu'on prendroit, seroient sans conséquence, & ne pourroient ni aider ni préjudicier à personne. On accorda à ceux qui assisteroient au concile le droit de percevoir les fruits de leurs bénéfices, quoiqu'absens. Le Président du concile y assistoit en habits pontificaux, étant assis dans la chaire épiscopale près de l'autel, le visage tourné vers les peres du concile, qui étoient assis en habits pontificaux dans les sieges des deux côtés du chœur. Les ambassadeurs des princes étoient placés dans le milieu sur des bancs, le visage tourné vers le Président; & derriere eux les généraux d'ordre, les docteurs & les autres ecclésiastiques.

XIX. Assemblée de Bourges pour empêcher la dissolution du concile. *J. Chartier. hist. de Charles VII. t. XII. Concil. p. 813. an. 1432.*

Comme le bruit s'étoit répandu que le pape Eugene IV. avoit dessein de dissoudre le concile de Basle & de le transférer en Italie, les peres de Basle écrivirent à tous les fideles pour les rassurer sur cela, & qu'ils ne quitteroient point la ville de Basle que le concile ne fût entiérement fini. La lettre est du 21 janvier 1432. Les prélats de France assemblés à Bourges le vingt-six de février, prierent le roi Charles VII. d'envoyer ses ambassadeurs au Pape & d'écrire à l'empereur Sigismond, aux Ducs de Savoie & de Milan, pour empêcher la dissolution du concile; le Roi fut aussi prié d'envoyer ses ambassadeurs à ce concile, & de permettre aux prélats de son royaume de s'y rendre; ce qui leur fut accordé avec la quatrieme partie des dîmes pour leur dépense.

XX. Seconde session du concile de Basle. *t. XII. Concil. p. 477.*

La seconde session du concile se tint le 15 février 1432. On y confirma les décrets de la quatrieme & cinquieme session du concile de Constance touchant l'autorité du concile même au dessus du Pape; en conséquence les peres de Basle déclarerent que ce concile n'a pu, ne peut & ne pourra être dissous, transféré ou prorogé par qui que ce soit, même par le Pape, sans le consentement & délibération dudit concile. On déclara nul tout ce que le Pape ou tout autre feroit pour y donner atteinte; on défendit à ceux qui y étoient assemblés d'en sortir sans son consentement, & on déclara que toutes les censures, interdits ou suspenses portées par le Pape contre les suppôts du concile, seroient nulles & n'obligeroient en aucune façon.

Ibid. p. 934.

Comme, nonobstant ces précautions, le Pape persistoit à vouloir transférer le concile de Basle à Boulogne, sous prétexte que les Grecs, dont on vouloit procurer la réunion, auroient trop de peine à se rendre à Basle, & qu'il avoit envoyé son décret sur cela au cardinal Julien; celui-ci lui répondit, avec une liberté vraiment

vraiment apostolique, qu'il ne pouvoit se résoudre à concourir à cette dissolution, la regardant comme la ruine & la perte de l'église, le triomphe des hérétiques, le scandale des fideles & la honte de la cour de Rome, qu'on soupçonnera, disoit-il, d'avoir dissous le concile pour éviter la réformation des abus. Que l'on frustreroit par-là les princes chrétiens de l'espérance qu'ils avoient conçue de voir rétablir la paix entr'eux, & ramener les Bohémiens & les Grecs à l'union de l'église. Enfin le cardinal Julien fait envisager au Pape le danger d'un schisme s'il persiste dans sa résolution, les peres du concile n'étant pas moins fermes à vouloir continuer le concile. *Æn. Sylv. Fascic. Rer. expetend.*

En effet ces peres écrivirent au Pape ou à ses légats, que la dissolution du concile scandaliseroit toute l'église; qu'elle ne feroit pas honneur au Pape; que le souverain Pontife, quoique chef de l'église universelle, étoit néanmoins obligé d'obéir aux conciles généraux légitimement établis & assemblés, dans les choses qui regardent la foi, l'extinction du schisme & la réforme de l'église. Les peres du concile députerent au Pape l'Evêque de Lauzane & le Doyen d'Utrecht, pour lui demander la révocation de son décret qui transféroit le concile de Basle à Boulogne. L'Empereur joignit ses prieres aux leurs; mais Eugene demeura inflexible. *Conc. t. XII. p. 673.*

XXI. Troisieme session du concile de Basle.

Le concile persista de même dans sa résolution, & tint sa troisieme session le 29 d'avril 1432. On y fit le rapport de tout ce qui avoit été fait pour engager le Pape & les cardinaux à venir à Basle, & du refus qu'ils avoient toujours fait de s'y rendre: après quoi on rappella les décrets du concile de Constance concernant l'autorité du concile général. Enfin on publia un décret par lequel le concile, comme ayant toute l'autorité d'un concile général, avertit, prie, conjure & somme expressément le pape Eugene de révoquer la bulle de révocation du présent concile; de faire publier cette révocation par-tout le monde, de s'y trouver en personne dans trois mois, ou d'y envoyer gens qui eussent un plein pouvoir de sa part; sinon le concile proteste qu'il pourvoira aux nécessités de l'église & procédera par les voies de droit. Il exhorte de même les cardinaux à s'y rendre dans trois mois. Enfin il ordonne à tous les prélats de publier ce décret, de le notifier au Pape, si cela se peut, & de le faire afficher; & que dès qu'il aura été lu, publié & affiché à la porte de l'église de Basle, il sera censé signifié au Pape.

XXII. Quatrieme session *t. XII. concil. p. 482.*

Dans la quatrieme session, qui se tint le vingt de juin, on expédia un sauf-conduit aux Bohémiens, qui, après une délibération prise entr'eux à Egre, avoient résolu de se rendre au

Æn. Sylv. hist. Bohem. c. 49.

concile, pourvû qu'on leur donnât un sauf-conduit dans les meilleures formes. Il leur fut donné, avec pouvoir de s'y rendre en tel nombre qu'ils voudroient, pourvû qu'il fût au dessous de deux cens. On leur permet de demeurer à Basle en toute sûreté, d'y traiter de leurs affaires, de les conclure & terminer, de célébrer l'office divin dans les lieux de leurs demeures, sans qu'on les y puisse troubler; de sortir de la ville autant de fois qu'ils voudront; de punir eux-mêmes ceux des leurs qui tomberont dans quelque faute, sans qu'on puisse les en empêcher. Le concile les prend sous sa protection tout le tems qu'ils seront à Basle; & quand ils jugeront à propos de se retirer, on leur accorde vingt jours pour se rendre au lieu qu'ils desireront. Ce sauf-conduit fut envoyé aux Bohémiens avec une lettre de félicitation sur le parti qu'ils avoient pris de venir au concile; en même tems on envoya à l'Empereur pour lui demander aussi un sauf-conduit de sa part.

Dans la même session il fut réglé que si le saint siege venoit à vaquer, les cardinaux n'éliroient point de pape ailleurs que dans le concile même; & que le Pape vivant ne pourroit point créer de nouveaux cardinaux durant la tenue du concile; & que s'il en créoit quelqu'un, il ne pourroit point le préconiser. Un autre décret porte que personne ne sera dispensé de venir au concile, sous prétexte de serment, de promesses ou d'engagement faits au Pape ou à d'autres. Il est dit dans un autre, que les actes & les lettres du concile seront scellés en plomb, portant d'un côté le S. Esprit, & de l'autre ces mots: *Le saint & sacré concile général de Basle.*

XXIII. Cinquieme session.

La cinquieme session se tint le 9 d'août 1432. On y nomma François évêque de Pavie, Conrade évêque de Ratisbonne & Jean abbé de Cîteaux, pour connoître & juger les causes qui regardoient la foi, après néanmoins que les députés du concile les auroient examinées, dont ils feroient rapport auxdits trois commissaires, qui auroient pouvoir de prononcer dessus jusqu'à sentence définitive exclusivement, le concile se réservant d'en juger définitivement, pour avoir force de loi.

On nomma aussi trois autres évêques pour connoître des causes dévolues au concile, excepté celles qui regardent la foi. Enfin on ordonna que tous ceux qui étoient incorporés au concile, ne pourroient être ajournés en cour de Rome, ni ailleurs, ni obligés d'y comparoître.

XXIV. Arrivée des légats du pape Eugene IV.

Le vingt-trois d'août suivant les légats du pape Eugene IV. parurent dans la congrégation générale du concile, & exposerent les raisons qu'Eugene avoit pour transférer le concile dans une

ville de l'état eccléfiaftique, qu'il plairoit aux peres de choifir. Ces raifons étoient d'y faire venir les Grecs plus commodément; de travailler plus efficacement à la converfion des Bohémiens & de réformer les moeurs du clergé : mais on répondit aux légats que, vouloir diffoudre un concile légitimement affemblé, c'étoit vouloir renouveller le fchifme dans l'églife; que les caufes qu'on apportoit pour le rompre, n'étoient d'aucun poids, & que les peres ne pouvoient en confcience acquiefcer à cette rupture : ce qu'ils firent favoir au Pape par une lettre du trois feptembre.

Le fix du même mois on tint la fixieme feffion, dans laquelle les promoteurs du concile demanderent que le pape Eugene fût déclaré contumace, comme n'ayant pas comparu en perfonne, ni par procureur, le jour qui lui avoit été affigné : ce qui fut accordé, après néanmoins qu'on l'auroit cité encore trois fois à la porte de l'églife. Ses Légats, les Archevêques de Coloffe & de Tarente, l'Evêque de Maguelonne & l'Auditeur parurent & demanderent que, pour éviter le fcandale, on furfît aux procédures qui concernoient le Pape & les Cardinaux. Sur ces remontrances on commit deux évêques pour examiner les raifons de leur abfence. On envoya auffi Gerard évêque de Lodi au Roi d'Angleterre, pour l'exhorter à envoyer fes prélats au concile & à faire la paix avec la France. XXV. Sixieme feffion. *Concil. t. XII. p.* 493.

Dans la feptieme feffion tenue le jeudi fix de novembre, on publia le décret de la quatrieme feffion, qui porte que, fi pendant le concile le faint fiege vient à vaquer, il ne fera pas permis aux cardinaux de procéder à une nouvelle élection fans le confentement du concile, & que cette élection ne fe fera que foixante jours après la vacance du faint fiege, pour donner aux cardinaux abfens le loifir de fe rendre au concile. Par un autre décret on ordonne que tous les bénéfices des cardinaux rebelles feront remis aux collateurs ordinaires, pour en difpofer par voie de collation, préfentation, élection ou autrement, nonobftant toute réferve au faint fiege. XXVI. Septieme feffion. *p.* 496.

La huitieme feffion fe tint le dix-huit décembre. Le concile y dit d'abord, qu'encore que fuivant les regles de droit, il pût procéder juridiquement contre le pape Eugene & les cardinaux qui lui font attachés, & les déclarer contumaces; cependant le concile voulant les traiter avec douceur & avoir égard aux nouvelles inftances que faifoit l'Empereur auprès du Pape par fes ambaffadeurs, pour le porter à révoquer fon décret de diffolution du concile & à fe rendre lui-même à cette affemblée, on lui accorde encore fix femaines après les trois mois expirés; après quoi il fera procédé contre lui, fans autre ajournement & fans nouvelle citation. On déclare nulles toutes les provifions & col- XXVII. Huitieme feffion. *p.* 497.



lations de bénéfices qu'il pourroit faire dans cet intervalle, & on enjoint à tous les officiers & les prélats de le quitter vingt jours après ce terme expiré, sous peine de privation de leurs bénéfices.

On fit ensuite un autre décret, portant que l'église catholique étant une, & ne pouvant être susceptible de division, le concile de Basle assemblé en conformité des décrets des conciles de Constance & de Sienne, & avec l'approbation de deux souverains pontifes Martin V. & Eugene IV. on n'en put tenir d'autre ailleurs; & le saint concile avertit & exhorte tous les fideles, de quelqu'état, condition ou dignité qu'ils soient, en vertu de sainte obéissance & sous les peines portées par le droit contre les schismatiques, d'empêcher la célébration d'aucun concile pendant la tenue de celui de Basle; & défense, sous peine d'excommunication, *ipso facto*, d'aller à Boulogne, ou à quel autre lieu que ce puisse être, pour la tenue d'un concile. Vers le même tems, c'est-à-dire, le vingt-deux de novembre, l'empereur Sigismond fit publier à Sienne des lettres-patentes, portant qu'il prenoit sous sa protection le concile de Basle, comme il avoit fait dès le commencement.

XXVIII. Arrivée des députés de Boheme. *an.* 1433. *Æn. Sylv. hist. Boh. c.* 49. *conc. t. XII. p.* 894.

Les députés des Bohémiens arriverent à Basle le 4 de janvier 1433. ayant trois cens chevaux à leur suite. Toute la ville accourut pour les voir, à cause de la haute réputation qu'ils s'étoient acquise par leur valeur, & du bruit qu'ils avoient fait dans le monde par leur soulévement & leur opiniâtreté à soutenir leur hérésie. Le concile les reçut comme des ambassadeurs de tête couronnée. Ils furent admis à l'audience dans une grande assemblée le neuf de janvier. Le cardinal Julien président du concile les harangua, & fit voir les malheurs & les suites funestes du schisme. Roquesane, un des députés, répondit qu'ils reconnoissoient les inconvéniens du schisme, mais qu'ils prétendoient n'en être pas les auteurs; qu'ils étoient venus au concile pour rendre raison de leur doctrine, & qu'ils prioient les peres de les entendre sur les quatre articles qui leur avoient été envoyés. Le concile y consentit, & leur assigna le seize du même mois pour être entendus.

Ces quatre articles sont 1°. Qu'on ait la liberté d'administrer à tous les fideles le sacrement de l'eucharistie sous les deux especes du pain & du vin, comme une pratique utile & salutaire. 2°. Que tous les péchés mortels, principalement les péchés publics, soient réprimés, corrigés & punis, selon la loi de Dieu, par ceux à qui cela appartient. 3°. Que la parole de Dieu soit prêchée fidellement & librement par les prélats & les diacres, qui en auront

le talent. 4°. Qu'il ne soit pas permis au clergé, dans la loi de grace, d'exercer aucune autorité séculiere sur les biens temporels.

Ces quatre articles furent examinés dans l'assemblée du seize février. Roquesane parla sur le premier article pendant trois matinées entieres. Venceslas thaborite en employa deux à parler sur le second, touchant la correction des péchés publics; Udalric prêtre parmi les orphelins parla pendant deux jours sur le troisieme article, qui regarde la libre prédication de la parole de Dieu; & Pierre Payne Anglois discourut pendant trois jours sur le quatrieme article du domaine civil des ecclésiastiques. Ils laisserent au concile un précis de leurs discours. Jean de Raguse demanda à haute voix permission de répondre au premier article. On la lui accorda, & il parla sur ce sujet pendant huit matinées.

Fasc. Rer. de vocatione Boh.

Mais, comme dans son discours il les nommoit souvent hérétiques, Procope se leva brusquement & s'en plaignit au concile, comme d'une grande injure. Peu s'en fallut que tous les Bohémiens ne se retirassent, & on eut toutes les peines du monde à les appaiser. Giles Charlier, doyen de Cambray, mit quatre jours à répondre au second article; Henri Kalteisen dominicain de Cologne fut trois jours à répondre au troisieme, & Jean de Polemar archidiacre de Barcelonne employa trois matinées à réfuter le quatrieme article. Tout cela dura depuis le seize de janvier jusqu'au six de mars. Roquesane employa six jours à réfuter Jean de Raguse, & la chose auroit été à l'infini, sans Guillaume duc de Baviere protecteur du concile, qui proposa de traiter l'affaire à l'amiable sans dispute. On s'assembla pour cela l'onze de mars, & les catholiques furent d'avis qu'il falloit, avant toutes choses, que les Bohémiens s'accordassent entr'eux, réunissent toutes leurs sectes, & convinssent des mêmes sentimens.

XXIX. Arrivée des députés du concile à Prague. *an.* 1433. *Cochl. hist. hus. l. vij.*

Les Bohémiens de leur côté demanderent qu'auparavant on convînt de part & d'autre des quatre articles. Il y eut sur cela bien des contestations; & les peres du concile voyant l'opiniâtreté des Bohémiens, qui refusoient tous les partis qu'on leur proposoit, les laisserent partir, & envoyerent après eux en Boheme dix députés pour assister à l'assemblée du peuple de Prague, qui se devoit tenir le jour de la Trinité 7 de juin 1433. Ils furent reçus à Prague avec beaucoup d'honneur; & le jour de l'assemblée, qui fut très-nombreuse, les dix députés exhorterent les Bohémiens à la paix, à la soumission, à l'unité de sentimens, afin qu'après cela on pût plus aisément parvenir à éclaircir les doutes qu'ils pourroient proposer: mais ils insisterent toujours à ce qu'on

les satisfît sur les quatre articles. Les députés demanderent qu'on les leur donnât par écrit, & ils les envoyerent au concile avec le récit de tout ce qui s'étoit passé.

Le concile renvoya sa déclaration sur les quatre articles en cette sorte : Sur le second, qui porte que les péchés publics seront corrigés par ceux à qui il appartient : les peres répondirent qu'il falloit ôter ces mots : *A qui il appartient*, parce qu'ils sont trop vagues, & dire : Que les péchés doivent être corrigés selon la loi de Dieu, les regles des saints peres & la raison. Sur le troisieme article, le concile répondit qu'il devoit être conçu de cette sorte : *La parole de Dieu sera prêchée librement, mais d'une liberté réglée par le bon ordre & une exacte fidélité ; que les prêtres & les diacres, qui la prêcheront, seront approuvés & envoyés par les supérieurs à qui ce droit appartient, sauf l'autorité du souverain Pontife, qui doit le premier régler toutes choses, suivant les regles des saints peres.* Quant au quatrieme article, il étoit redressé de cette sorte : *Les ecclésiastiques gouverneront fidellement, selon les regles des saints peres, les biens de l'église, dont ils sont administrateurs, & l'on ne pourra sans sacrilege s'en emparer, ni les ôter à ceux à qui ils appartiennent canoniquement.*

Comme quatre des dix députés avoient déja déclaré que, s'ils vouloient revenir à l'unité & admettre l'explication que le concile donneroit aux trois articles dont on vient de parler, on pourroit trouver un tempérament pour les contenter sur celui qui regarde la communion sous les deux especes. Les Bohémiens, après avoir entendu les explications des articles deux, trois & quatre, déclarerent qu'ils n'y pouvoient donner leur réponse, qu'on ne les eût satisfaits sur celui de la communion sous les deux especes : les députés furent donc obligés de leur donner cette déclaration : „ Que la coutume de ne communier les laïcs que „ sous une seule espece, ayant été introduite pour de bonnes „ raisons, elle ne pouvoit être abrogée ni changée à la discrétion „ des particuliers, sans l'autorité de l'église ; que si les Bohémiens „ la desiroient absolument, le concile donneroit pouvoir à leurs „ prêtres de la donner ainsi à ceux qui auroient atteint l'âge „ de discrétion & qui la demanderoient avec respect ; à condi- „ tion que ces prêtres leur diroient, en les communiant, que „ le corps de Jesus-Christ n'est pas seulement sous l'espece du „ pain & son sang sous l'espece du vin, mais que Notre-Sei- „ gneur est sous chaque espece.

Toutes ces explications & cette condescendance du concile & des députés n'opérerent rien sur l'esprit des Bohémiens. Ils ne cherchoient pas sincérement la paix. Les députés du concile de Basle crurent que le plus sûr moyen de les réduire, étoit de les

désunir. Ils savoient l'état violent, où se trouvoient la noblesse & la bourgeoisie de Boheme à l'égard des hussites, & qu'ils n'attendoient que le moment favorable pour secouer le joug des Procopes & de leurs armées, qui usoient de leur autorité avec une insolence & une rigueur insupportables. Les députés firent donc entendre aux gentilshommes & à la noblesse, que s'ils vouloient s'affranchir de cette servitude, ils leur procureroient les moyens de le faire, en leur envoyant toucher de l'argent pour lever des troupes. La noblesse & les bourgeois s'obligerent sous cette condition à prendre les armes. Les députés écrivirent à Basle, où l'on fit une quête pour ramasser de l'argent. On ne trouva que dix-huit mille écus; & cette somme, si peu proportionnée à la grandeur de l'entreprise, ne laissa pas de produire tout l'effet qu'on en pouvoit desirer, ayant été mise entre les mains de Mainard de Neuhauz officier de guerre, vaillant & expérimenté, qui devint le libérateur de sa patrie, comme nous le dirons ci-après.

Cependant le concile de Basle continuoit à tenir ses séances, & à s'opposer au dessein du pape Eugene de le dissoudre. Dans la neuvieme session, qui se tint le jeudi 22 janvier 1433. le concile, pour mettre à couvert l'empereur Sigismond & le Duc de Baviere protecteurs de cette assemblée, contre toutes les censures & les excommunications que le Pape pourroit prononcer contr'eux, déclara dans cette session nul & de nul effet tout ce qu'Eugene feroit ou tenteroit au contraire. XXX. Neuvieme session du concile de Basle. an. 1433.

Dans la dixieme session, qui fut tenue le dix-neuf de février, les promoteurs du concile ayant demandé que le pape Eugene IV. qui n'avoit pas comparu dans les délais qui lui avoient été accordés, fût condamné comme contumace, les peres firent lire l'accusation de contumace formée contre lui; puis le cardinal Julien président du concile, ayant pris l'avis des évêques, proposa de nommer des commissaires pour examiner la procédure faite contre le pape Eugene & en rapporter leur avis dans une congrégation générale : ce qui fut approuvé. XXXI. Dixieme session. t. XII. *Conc.* p. 501. 503.

Le dessein du cardinal Julien étoit de faire de nouvelles tentatives auprès du Pape, pour le porter à se désister de sa résolution de dissoudre le concile de Basle. L'Empereur, qui étoit alors en Italie, joignit ses instances à celles du Cardinal. Eugene ne se laissa pas persuader, mais envoya à Basle Jean Mella protonotaire du saint siege avec deux abbés, en qualité de légats, pour y exposer les motifs de sa résolution de transférer le concile à Boulogne. Ces députés furent admis dans une congrégation le trois de mars, & représenterent que le Pape auroit pu user de



son pouvoir, en transférant le concile où bon lui sembleroit; que néanmoins il vouloit bien, pour l'amour de la paix, relâcher quelque chose de ses droits, & qu'il prioit les peres de souffrir que le concile fût transféré à Boulogne, promettant, aussi-tôt qu'ils y auroient consenti, d'abolir tous les décrets qu'il avoit faits contr'eux, pourvu qu'ils en fissent autant de ceux qu'ils avoient faits contre lui; que si les Bohémiens refusoient de se rendre à Boulogne, ils pouvoient traiter avec eux à Basle; que si la ville de Boulogne n'étoit pas agréable aux peres assemblés à Basle, ils en pourroient choisir une autre en Italie; qu'enfin, s'ils ne vouloient accepter aucune de ces conditions, le Pape consentoit que l'on choisît pour arbitres douze d'entr'eux, gens désintéressés, avec les ambassadeurs des princes; & qu'au cas de décider que le concile se doit tenir en Allemagne, on choisît un autre lieu que Basle.

Les peres du concile n'entrerent dans aucun de ces tempéramens, & soutinrent toujours que le concile étant légitimement assemblé, le Pape ne le pouvoit dissoudre ni transférer, sans leur consentement. Les légats d'Eugene furent obligés de se retirer avec cette réponse.

XXXII. Onzieme session.

Après cela on tint l'onzieme session le vingt-sept avril, où, pour fixer le sens du décret de la trente-neuvieme session du concile de Constance, on régla que si le Pape négligeoit d'assembler un concile tous les dix ans, le droit de le convoquer seroit dévolu aux prélats, sans qu'ils fussent obligés d'en demander la permission au Pape, & sans que le Pape pût l'empêcher: que s'il s'opposoit à cette convocation, il seroit lui-même suspendu de toute la jurisdiction apostolique, laquelle seroit dévolue au concile. De plus ils déciderent que le Pape ne pouvoit différer la tenue du concile, ni transférer ou interrompre celui qui est légitimement assemblé; & qu'un mois avant la fin du concile assemblé, on seroit obligé d'assigner la tenue du concile futur.

Patric. hist. concil. Basil. & Florent. c. 29.

Le Pape parut enfin se rendre, & nomma des légats pour présider en son nom au concile qu'il confirmoit. L'Empereur en informa les peres de Basle par une lettre datée de Viterbe le neuf de mai. Sigismond dans cette lettre avertissoit les peres, que le Pape, en attendant que ses légats fussent prêts pour partir, envoyoit quatre cardinaux avec un plein pouvoir de décider avec le conseil du concile.

Mais les peres, après une mûre délibération, refuserent d'admettre les députés du Pape, pour ces raisons: 1°. Parce qu'il paroissoit que le Pape ne regardoit pas pour légitime le concile de Basle tenu jusqu'à ce jour, mais qu'il en indiquoit un nouveau dans

dans cette ville. 2°. Parce qu'Eugene donnoit à ses légats un plein pouvoir de décider avec le conseil des peres du concile; ce qui étoit dégrader le concile, en donnant aux légats le pouvoir de décider contre le sentiment des prélats, ne leur laissant que la voie de donner leur avis : qu'enfin ces légats n'ayant pas le pouvoir de traiter de la réformation du Chef de l'église, sans laquelle les membres ne peuvent être guéris, il est inutile de les envoyer au concile pour traiter de la réformation. Ainsi, quand ces députés furent arrivés à Basle, on les refusa absolument, comme étant venus plutôt pour la destruction du concile, que pour sa confirmation.

XXXIII. Douzieme session 13 juillet 1433.

Ainsi, sans avoir égard aux promesses du Pape, on tint la douzieme session le treize de juillet, & l'on s'y plaignit beaucoup de la mauvaise foi d'Eugene, qui paroissoit ne chercher qu'à éluder ou à rabaisser l'autorité des conciles. Ils vouloient prononcer contre lui un arrêt de condamnation : mais, à la priere de l'Empereur, on se contenta de le sommer encore une fois de se désister du dessein de rompre ou de transférer le concile, sous peine d'être déclaré contumace, d'être suspens de toute administration du pontificat & de toute autorité sur ses sujets.

Dans la même session on supprima les réserves faites ou à faire au saint siege des églises métropolitaines, cathédrales & autres, & on veut qu'à l'avenir on y pourvoie par la voie d'élection. Que le Pape, au jour de son élection, promette par serment d'observer ce décret; que ceux qui ont droit d'élection, n'élisent que de bons sujets, & se préparent à faire cette élection par la priere, la confession & la communion, & qu'ils fassent serment de n'élire qu'un sujet digne & méritant.

Le pape Eugene fut très-irrité de ce qui avoit été résolu dans cette session; & par une déclaration, datée du vingt-neuf juillet, il cassa toutes les citations, procédures & décrets faits contre lui à Basle, contre le saint siege & contre les cardinaux, & tout ce qu'on y pourroit faire à l'avenir; excepté ce qu'il leur avoit permis de traiter. Quelque tems après, c'est-à-dire, le premier d'août, il écrivit au concile, qu'ayant su les raisons qui avoient empêché le concile d'admettre ses légats, il déclare qu'il veut bien, pour ôter toute occasion de schisme, approuver le concile depuis son commencement, de même que sa continuation, promettant de se comporter à l'avenir, comme si de sa part il n'y avoit eu ni translation ni rupture, pourvu toute-fois qu'on reçût ses légats & qu'on abolît tous les décrets faits contre sa personne, son autorité & sa liberté, contre le saint siege, les cardinaux & ceux qui lui étoient attachés.

Par une autre lettre du treize août, il envoie ses mêmes légats au concile, avec pouvoir de casser tout ce qui avoit été fait de sa part contre le concile, & pour lui demander la révocation des décrets faits contre lui : mais les peres de Basle ne jugerent pas à propos de révoquer aucun de leurs décrets contre le Pape, regardant le Pape inférieur au concile. Eugene fit éclater son indignation contr'eux par une bulle du 13 septembre 1433. par laquelle il cassoit le décret de la douzieme session du concile, & soutenoit qu'il n'y avoit aucune des causes qui l'avoient porté à dissoudre le concile, qui ne fût très-raisonnable. On publia aussi en ce tems-ci plusieurs lettres comme écrites par le Pape à tous les fideles; mais il les désavoua dans la suite, & on continua les sessions à l'ordinaire.

XXXIV. Treizieme session 11 septembre. L'empereur Sigismond à Basle.

La treizieme se tint le onze septembre. Comme on étoit sur le projet de procéder à la condamnation du Pape comme contumace, les Evêques de Spalatro & de Cervia comparurent pour le Pape, & protesterent que le terme de six semaines n'étoit pas encore expiré : mais on leur fit voir le contraire; & comme ils n'avoient point de consentement de la part d'Eugene pour la continuation du concile, ils furent renvoyés. On alloit continuer le procès du Pape, lorsque le Duc de Baviere & Jean d'Offembourg représenterent que l'Empereur souhaitoit qu'on lui accordât encore un délai de trente jours, promettant de faire venir au concile les prélats d'Allemagne, & consentant, que si le Pape faisoit quelque procédure contre le concile, ils les annullassent. On accorda ce délai au Pape en considération de l'Empereur.

Ce Prince arriva à Basle l'onze octobre, dans le tems que les peres étoient assemblés en congrégation générale, pour délibérer sur la condamnation de contumace contre le Pape dans la session suivante, les trente jours de délai qu'on lui avoit accordés étant expirés. On rompit donc l'assemblée, & on sortit pour aller au devant de l'Empereur, qui avoit reçu à Rome la couronne impériale le vingt-un mai précédent.

XXXV. Quatorzieme session. 7 novembre 1433.

La quatorzieme session se tint le sept de novembre; l'Empereur y assista en habits de cérémonie. On accorda au Pape encore un délai de trois mois, dans l'espérance qu'il adhéreroit au concile, qu'il révoqueroit tout ce qu'il avoit fait contre, & qu'il confirmeroit tout ce qui y avoit été fait; auquel cas les peres promettoient de se soumettre à son autorité, comme du seul & légitime vicaire de Jesus-Christ. Le concile dressa des modeles de révocation, auxquels ils demandoient que le Pape se conformât dans l'acte qu'il en donneroit.

Le vingt-six du même mois de novembre se tint la quinzieme session, à laquelle assista l'Empereur. On y fit quelques réglemens pour la tenue des conciles provinciaux, qui devoient s'assembler deux fois, ou du moins une fois par an, & durer deux ou trois jours, auxquels l'Evêque diocésain présideroit en personne, à moins qu'il ne fût absent; qu'on y traiteroit de la réforme des abus qu'on auroit remarqués dans le diocèse. XXXVI. Quinzieme session. 26 novembre.

Dans une congrégation générale qui se tint quelques jours après, on envoya au pape Eugene les ambassadeurs de l'Empereur, du Roi de France & du Duc de Bourgogne, pour lui demander la paix de l'église. Mais heureusement ces Ambassadeurs trouverent la chose déja faite, à condition que le concile révoqueroit tout ce qu'il avoit fait contre le Pape & contre ses adhérans; que le Pape de son côté reconnoîtroit que le concile de Basle avoit été légitimement assemblé, & qu'il l'étoit encore; qu'il révoqueroit tout ce qu'il avoit fait contre lui, & adhéreroit à ses décisions. En conséquence Eugene nomma quatre cardinaux pour aller présider en son nom au concile, avec pouvoir d'agir en son nom, & d'adhérer à tout ce que le concile avoit défini & à tout ce qu'il pourroit définir dans la suite. La bulle est datée du 15 décembre 1433. Il confirma au cardinal Julien sa qualité de président du concile; en sorte que ceux qu'il enverroit, présideroient avec lui. Les quatre cardinaux que le Pape nomma, furent Jourdain des Ursins, Angelot du titre de S. Marc, Nicolas Albergat & Pierre évêque d'Albe. *Bland. 3. Decad. 5. in Amed. Pacif. n. 7.*

La seizieme session se tint le cinq de février 1434. l'empereur Sigismond y assista en habits impériaux, & plus de quatre-vingt-dix prélats avec des mitres blanches. On y lut les lettres du Pape qui approuvoit le concile, lequel déclara qu'Eugene avoit pleinement satisfait aux citations & requêtes du concile. XXXVII. Seizieme session. 5 février 1434. *t. XII. Conc. p. 528.*

Après cette session il se tint une congrégation générale le vingt-quatre d'avril, pour incorporer les légats d'Eugene au concile sous leurs noms. Ils étoient différens des quatre que nous avons nommés, parce que ces quatre premiers ayant été retenus à Rome pour quelques affaires, le Pape leur en avoit substitué quatre autres, savoir, Nicolas cardinal de Ste. Croix, Jean archevêque de Tarente, Pierre évêque de Padoue & Louis abbé de Ste. Justine; lesquels furent admis & incorporés au concile, en jurant qu'ils observeroient ses décrets, principalement ceux de la quatrieme & cinquieme session; qu'ils ne révéleroient point les secrets du concile, & n'en sortiroient point sans le congé des députés.

Les Evêques de Metz & de Verdun étoient arrivés à Basle



Hist. de Lorr. t. II. p. 783. dès avant l'Empereur. Ces Prélats solliciterent puissamment ce Prince & les peres du concile d'évoquer à leur tribunal le différend entre René d'Anjou duc de Lorraine & Antoine comte de Vaudémont, qui lui contestoit le duché de Lorraine. Malgré les sollicitations des Ambassadeurs du duc de Bourgogne, qui tenoit René en prison, Sigismond ajourna les deux Princes à comparoître en sa présence. Ils se rendirent à Basle ; & Antoine s'appercevant du grand crédit de son adversaire, forma un acte d'opposition au jugement que l'Empereur devoit rendre. Sigismond ne laissa pas de passer outre ; & après avoir fait examiner les raisons des deux Prétendans, il rendit son jugement dans la cathédrale de Basle le vingt-quatre d'avril 1434. par lequel il donnoit au duc René, par provision, l'investiture du Duché de Lorraine, dont il étoit déja en possession, sans préjudice des droits du Comte de Vaudémont son concurrent. En même tems il fit avancer le duc René ; & après avoir reçu son serment de fidélité, il lui donna l'investiture du duché de Lorraine à la maniere accoutumée.

XXXVIII. dix-septieme session. 26 avril 1434. Les quatre Légats du pape Eugene, après avoir prêté le serment, comme nous avons vu, assisterent à la dix-septieme session qui se tint le 26 d'avril 1434. & y présiderent avec le cardinal Julien ancien président. Les peres déclarerent d'abord qu'ils ne les recevoient pour présidens qu'à condition qu'ils n'auroient qu'une autorité dépendante du concile, sans aucune jurisdiction coactive, sans préjudice aux réglemens déja établis ; ils ordonnerent de plus, que tous les actes seroient expédiés au nom du concile & sous son sceau, sans que ses décisions dussent être prononcées par les Légats du Pape présidens ; & qu'à leur refus le droit de conclure & de prononcer, seroit dévolu à celui des évêques qui seroit assis le plus proche des présidens.

XXXIX. Dix huitieme session. 26 de juin 1434. *Concil. t. XII. p. 540.* Après cette session l'Empereur quitta Basle, & n'assista pas à la dix-huitieme session qui se tint le vingt-six de juin. On y renouvella, pour la cinquieme fois, les décrets de la quatrieme & cinquieme session, touchant l'autorité du concile & sa supériorité au dessus du Pape, principalement dans les choses qui regardent la foi, l'extinction du schisme & la réformation générale de l'église. Dans cette session Jean patriarche d'Antioche présenta au concile un écrit qu'il avoit composé cette année, pour prouver la supériorité du concile au dessus du Pape, & qu'Eugene n'avoit *Ibid. append. p. 911.* pu dissoudre le concile de Basle sans le consentement des peres qui le composoient, & qu'il étoit tenu au contraire de s'y soumettre & de lui obéir.

Cependant le Pape étoit assez embarrassé en Italie. Informé

que son prédécesseur Martin V. avoit laissé de grands trésors, & que Poceius son vice-camerier savoit le lieu où ils étoient, donna commission à Etienne Colonne d'arrêter Poceius. Il le fit avec si peu de ménagement, qu'il força Poceius à se réfugier à Palestrine auprès du prince Colonne, & le porta à déclarer la guerre à Eugene, sous prétexte qu'il persécutoit les créatures de Martin V. qui étoit de la maison des Colonnes.

Dans le même tems le Duc de Milan, chagrin de la paix que l'Empereur lui avoit fait faire avec les Vénitiens & les Florentins, que le Pape avoit confirmée, porta aussi ses armes contre Eugene, & fit tant de maux dans ce pays, que toutes les villes de l'état ecclésiastique se souleverent & obligerent ce Pape de sortir de Rome déguisé en habit de religieux. Il s'embarqua à Ostie, se rendit dabord à Pise, & delà à Florence, où il arriva la veille de S. Jean. Ces disgraces le rendirent plus flexible, & ce fut ce qui le porta à écrire au concile une lettre, où il témoignoit confirmer tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors pour sa confirmation & sa continuation.

Blond. 3. decad. 5.

T. XII. Conc. p. 929.

Le concile de Basle, informé de l'embarras où se trouvoit le Pape, lui envoya les Cardinaux de Ste. Croix & de S. Pierre-aux-liens, avec ordre de travailler selon leur pouvoir à appaiser la guerre, à remettre sous l'obéissance du Pape & de l'Eglise Romaine les provinces & les villes révoltées, & de faire voir la fausseté de ce que Philippe duc de Milan publioit, que le concile le favorisoit au préjudice du Pape. Personne n'étoit plus propre à rétablir la paix en Italie que le cardinal de Ste. Croix, qui s'y étoit acquis une grande réputation par sa probité.

Sigon. vita Nicol. card. c. 14.

Le Duc de Milan ne voyoit qu'avec beaucoup de peine le Pape en liberté à Florence. Il envoya Barthelémy évêque de Novarre & Nicolas Piscinin capitaine de ses troupes, pour l'arrêter lorsqu'il iroit se promener hors de Florence; mais la conspiration fut découverte, & l'Evêque de Novarre fut lui-même arrêté, & reconnut publiquement sa faute. Quelque tems après, c'est-à-dire, au mois d'août 1435. la paix fut conclue par la médiation du Marquis de Ferrare.

XL.
Dix neuvieme session. 7 septembre. 1434.

Pendant le séjour du Pape à Florence on tint la dix-neuvieme session du concile de Basle le sept de septembre. On y vit les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople Jean Paléologue, envoyés pour traiter de l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine, selon le projet formé dès le tems de Martin V. Ils y présenterent la lettre de leur Maître & celle du patriarche Joseph, qui témoignoient l'un & l'autre le grand desir qu'ils avoient de cette réunion. Dans cette session on confirma le traité fait & arrêté

dans une congrégation précédente, portant que ces Ambassadeurs, à leur retour à Constantinople, feroient tous leurs efforts pour engager l'Empereur & le Patriarche à consentir que l'assemblée, qui se devoit tenir pour conclure l'union, se tînt à Basle, ou à Ancône, ou à Boulogne, ou à Milan, ou dans le Piémont, mais non en France. Que si l'on vouloit une ville hors l'Italie, on choisiroit Bude en Hongrie ou Vienne en Autriche. Que l'Empereur Grec, avec ses patriarches, ses métropolitains & ses évêques, s'y rendroit; qu'ils y seroient défrayés aux frais du concile au nombre de sept cens personnes, durant leur voyage, leur séjour & leur retour. Que le même concile donneroit huit mille ducats pour fournir aux frais de l'assemblée qui devoit se tenir à Constantinople pour l'élection des députés qui devoient venir au concile; & dix mille ducats avec trois cens hommes & quelques galeres pour la défense de Constantinople pendant l'absence de l'Empereur. Qu'on rendroit à ce Prince & aux prélats Grecs les mêmes honneurs qu'on faisoit avant le schisme. Ce traité fut aussi confirmé par le Pape à Florence.

Dans cette même session on renouvella les anciens canons touchant la conversion des Juifs & des infideles: on exhorte les ordinaires d'envoyer des personnes habiles pour prêcher aux Juifs & aux infideles, & on ordonne qu'il y aura dans les universités des professeurs en langues hébraïque, grecque, arabe & chaldéenne. Défense de vendre ou d'engager aux Juifs des livres d'église, des calices, des croix ou d'autres ornemens. Ordre aux Juifs de porter des habits distingués & de demeurer, autant qu'il est possible, dans des lieux séparés. On permet à ceux d'entr'eux qui se convertissent, de retenir ce qu'ils ont acquis par usure, supposé qu'on ne reconnoisse point ceux à qui il faudra le restituer.

XLI. Guerre contre les hussites. *an.* 1434. *Cochl. hist. hussit. l.* 8.

Nous avons vu ci-devant que Mainard de Neuhauz, ou de Neuve-Maison, gentilhomme de Boheme, s'étoit engagé, moyennant une certaine somme que le concile de Basle lui fit tenir, de délivrer sa patrie de la tyrannie des Procopes, chefs des hussites, thaborites & orphelins. Pour exécuter son dessein, il choisit un gentilhomme nommé Wissembourg, issu d'une très-ancienne maison de Boheme, & beaucoup plus illustre que celle de Neuhauz. Mainard craignoit que, prenant le nom de général ou de chef de cette grande entreprise, il ne donnât de la jalousie aux autres seigneurs plus qualifiés que lui; c'est pourquoi il donna cette qualité à Wissembourg, qui lui étoit tout dévoué par les grands bienfaits dont il l'avoit comblé dans son indigence.

Nauc. Gen. 48. *p.* 452. *Æn. Sylv. c.* 51. *Theobald. c.* 31.

Après cet arrangement, il engagea la ville de Pilsen à lever

l'étendard de la révolte contre les Procopes. Ceux-ci vinrent aussi-tôt assiéger cette place. Pendant ce siege il s'éleva une querelle entre Roquesane, qui commandoit dans l'ancienne Prague pour les thaborites, & Loup, dans la nouvelle, pour les orphelins. La querelle alla si loin, que les deux villes se cantonnerent l'une contre l'autre.

Mainard averti de cette division, s'avance avec ses troupes vers l'ancienne Prague, bat les thaborites & se rend maître de cette ville. A cette nouvelle les Procopes quittent le siege de Pilsen & accourent au secours de Prague. Mais avant leur arrivée, Mainard emporte encore la nouvelle ville. Les Procopes se mettent en devoir d'assiéger Mainard. On leur fait des propositions de paix pour épargner le sang des citoyens; ils répondent qu'ils ne peuvent traiter avec honneur, que les catholiques ne leur rendent auparavant Prague, & n'aient retiré leurs troupes de Pilsen. Cette proposition parut si ridicule aux catholiques, qu'ils demanderent d'être menés sur le champ contre les rebelles. Mainard profitant de leur ardeur, attaqua l'armée hussite qui étoit retranchée dans son camp. Les retranchemens furent forcés, & le combat dura plus de quatre heures. Mais le grand Procope ayant été tué d'un coup de lance, & le petit Procope ayant eu la tête fendue d'un coup de sabre, les hussites prirent la fuite, & leur cavalerie se retira dans la ville de Colnitz. Cette victoire fut remportée le dimanche dans l'octave du saint Sacrement.

On trouva dans le camp une multitude de hussites, qui se rendirent prisonniers de guerre. Les catholiques penchoient à leur donner la vie & même la liberté. Mainard n'en fut pas d'avis; il remontra que de renvoyer un si grand nombre de gens, qui ne savoient point d'autre métier que celui de la guerre, accoutumés à voler, à piller, à tuer, ce seroit exposer le pays aux mêmes maux dont on cherchoit à le délivrer. Il se chargea de faire le discernement de ceux qui étoient soldats de profession, de ceux qui ne l'étoient que par rencontre, dans le dessein de renvoyer les derniers & d'exterminer les autres. Il fit donc publier, dans l'endroit du camp où étoient enfermés les prisonniers de guerre, qu'il avoit résolu d'incorporer dans ses troupes tous les vieux soldats qui avoient appris le métier de la guerre sous Zisca; que l'état étoit même disposé à leur créer pension sur les deniers publics; mais de peur qu'il ne se glissât parmi eux quelques passe-volans, il les prioit de passer dans les granges voisines couvertes de chaumes; que pour les autres ils pouvoient s'en retourner dans leurs maisons.

Les vieux ſoldats huſſites entrerent donc ſans défiance dans ces granges, où ils trouverent de quoi boire & manger en abondance. Quand on les vit plongés dans un profond ſommeil, l'armée catholique inveſtit les granges & y mit le feu. Comme les murs n'étoient preſque que de bois & la toiture de paille, elles furent bientôt embraſées, & les huſſites y périrent preſque tous. Cette défaite fut bientôt ſuivie de la paix dans toute la Boheme, l'empereur Sigiſmond s'y fit reconnoître pour roi, en qualité de frere & d'héritier de Venceſlas dernier roi de Boheme. Les députés de ce royaume, qui étoient à Baſle, ayant reconnu Sigiſmond pour roi, ſe réconcilierent bientôt avec l'égliſe catholique. Ainſi finit la guerre des Huſſites en Boheme, qui avoit déſolé ce royaume pendant vingt ans.

XLII. Mort de Louis d'Anjou & de Jeanne reine de Naples René d'Anjou roi de Naples. *an. 1434. Hiſt. de Lorr. t. II. p. 789. ſuiv.*

Le 15 de novembre 1434. mourut à Coſance en Calabre Louis d'Anjou fils adoptif de Jeanne reine de Sicile & de Naples. Cette Princeſſe, après avoir d'abord adopté Alfonſe roi d'Arragon, révoqua cette adoption, & adopta Louis d'Anjou; puis elle adopta de nouveau le Roi d'Arragon, ainſi que nous l'avons vu. Enfin avant ſa mort elle inſtitua ſon héritier René d'Anjou duc de Lorraine & de Bar, & nomma ſeize ſeigneurs pour gouverner le royaume en l'abſence de ce Prince. Le Pape confirma cet arrangement. Cette inconſtance de la reine Jeanne cauſa de grands troubles après ſa mort, arrivée trois mois après celle de Louis d'Anjou, c'eſt-à-dire, le 2 de février 1435. Alors René d'Anjou duc de Lorraine, qui étoit en priſon à Dijon entre les mains du Duc de Bourgogne, qui, après la bataille de Bulgnéville s'étoit emparé de ſa perſonne, fut reconnu pour héritier & ſucceſſeur de la reine Jeanne. Ne pouvant aller en perſonne ſe mettre en poſſeſſion du royaume de Naples, il y envoya ſon épouſe Iſabelle de Lorraine, princeſſe d'un grand courage & d'une grandeur d'ame digne de ſa naiſſance : mais Alfonſe roi d'Arragon, qui étoit alors en Sicile, voulant faire valoir les droits de ſa ſeconde adoption par la reine Jeanne, ſe trouva le plus fort, & Iſabelle fut obligée de revenir en Lorraine en 1437. Le roi René ſon mari paſſa en Italie en 1438. & la guerre continua entre lui & Alfonſe, comme nous l'avons dit dans l'hiſtoire de Lorraine.

XLIII. Affaire du cardinal Capranica. *Addit. ad Ciacon in Martino V. Antonin. tit. 22. c. 16. in fine. Baluz. Miſcell. t. III. p. 272.*

Dans ce tems-là quelques-uns attaquerent l'élection du pape Eugene IV. & prétendirent qu'elle étoit nulle, parce que le cardinal Dominique Capranica n'avoit pas été admis au conclave, où Eugene avoit été choiſi. Capranica avoit été nommé au cardinalat par Martin V. le 24 de mai 1426. mais ſa nomination avoit été tenue ſecrete juſqu'à la mort de ce Pape arrivée ſix ans après. Alors Capranica ſe préſenta pour entrer au conclave avec

avec les autres. On lui en refusa l'entrée, & il n'en fit pas grand bruit. Après l'élection d'Eugene IV. Capranica, qui n'étoit pas entré à Rome, l'envoya féliciter sur son élévation, & le pria de lui permettre d'entrer à Rome avec les marques de la dignité de cardinal. Eugene le lui refusa, chercha à le faire arrêter, saisit tous ses revenus & nomma des cardinaux pour connoître de sa cause. Capranica ne voulut pas comparoître & en appella au concile de Basle. Il y comparut en personne, plaida lui-même sa cause, & fut reconnu pour cardinal par les peres, qui lui permirent d'en porter le chapeau.

Les légats d'Eugene, pour sauver l'honneur de leur Maître, prierent Capranica de ne pas prendre les marques du cardinalat, sans les avoir reçues du Pape, & l'engagerent à venir à Florence les recevoir de sa main. Il y vint, & Eugene lui donna le chapeau. Pendant qu'il étoit encore à Basle, quelques-uns voulurent se servir du refus que les cardinaux avoient fait de l'admettre au conclave, pour attaquer l'élection d'Eugene IV. mais le Cardinal de Foix engagea Jourdain de Brice, fameux jurisconsulte, avocat consistorial & grand-juge de Provence, d'écrire en faveur de l'élection d'Eugene : ce qu'il fit par un écrit en forme de consultation, daté d'Aix-en-Provence le 13 d'août 1433. Il y montre 1°. Que le décret, par lequel Martin V. avoit nommé secrétement quatre cardinaux, dont Capranica étoit un, étoit un décret nul, scandaleux, d'un très-mauvais exemple & pernicieux à l'église. 2°. Que le consentement que les cardinaux y ont donné, est aussi nul & ne les engage point. 3°. Que, quand ce décret auroit eu quelque vigueur, l'élection d'Eugene ne laisseroit pas d'être valable, & que l'exclusion de Capranica ne la rendroit pas nulle.

XLIV. Vingtieme session du concile de Basle. 23 janvier 1435.

Cependant on tint la vingtieme session le 23 janvier 1435. dans laquelle on lut quatre décrets. Le premier ordonne que les clercs concubinaires seront privés des fruits de leurs bénéfices, si, trois mois après la publication de ce décret, ils ne quittent leurs concubines ; que, s'ils persistent dans leurs désordres, ils seront déclarés incapables de tenir aucuns bénéfices : si, après avoir quitté leurs désordres, ils y retombent, ils seront déclarés incapables de tous bénéfices & de toutes dignités ecclésiastiques. Le concile exhorte les évêques à faire chasser de leurs diocèses toutes les concubines & les femmes suspectes, & défend aux peres d'enfans nés d'un concubinage de conserver ces enfans auprès d'eux, & aux ecclésiastiques constitués en dignité dans les diocèses, de tolérer le concubinage sous l'espérance du gain sordide qu'ils en tiroient.

Le second décret permet de communiquer avec ceux qui ne

sont pas nommément censurés & excommuniés, & spécialement notifiés & dénoncés.

Le troisieme défend aux juges d'église de jetter aucun interdit contre une ville, sinon pour une faute notable des citoyens de la ville ou de ses gouverneurs, & non pour la faute d'une personne particuliere, à moins que cette personne n'ait été auparavant excommuniée ou dénoncée, & que les gouverneurs n'aient fait refus de la chasser; & dès que cette personne sera sortie du lieu, l'interdit sera censé levé après deux jours.

Le quatrieme décret condamne les appels, qui ne tendent qu'à tirer les procès en longueur : on condamne l'appellant à une amende de quinze florins, s'il appelle avant que le premier juge ait porté sa sentence.

XLV. Vingt unieme session. Affaire des annates.

Dans la vingt-unieme session, qui se tint le 9 de juin 1435. on défendit de rien donner ou exiger pour les provisions, collations, élections & institutions en cour de Rome; de même de rien payer pour le droit de sceau, les annates & les déports, pour quelque bénéfice que ce soit, permettant seulement aux notaires abbréviateurs, faiseurs de régistres, de prendre un salaire raisonnable pour leurs expéditions; le tout sous peine contre ceux qui contreviendront à ce décret, d'encourir la peine portée contre les simoniaques, & de perdre le titre & le droit acquis sur les bénéfices par cette maniere.

Les légats du Pape s'opposerent fortement à la publication de ce décret contre les annates, & se plaignirent qu'on l'eût fait sans la participation de sa Sainteté, sans les cardinaux & sans ceux qui étoient intéressés dans cette affaire; que ce décret étoit injuste & préjudiciable à l'Eglise Romaine; que lui ôter les annates, c'étoit appauvrir le Pape & sa cour, & lui ôter les moyens de résister aux hérétiques. Le concile n'eut aucun égard à ces raisons, & le décret fut reçu unanimement par tous les peres, & confirmé par le cardinal Julien président du concile.

Ce décret fut porté au Pape à Florence, & Jean de Bachenstein, député du concile, pria sa Sainteté de le confirmer & de le faire observer, lui faisant remarquer que les annates avoient été originairement accordées pour les frais d'un voyage de terre sainte; que la cause cessant, il n'étoit plus nécessaire de l'exiger; que l'emploi qu'on en faisoit à présent, étoit fort différent de l'usage auquel elles étoient destinées; que le concile étoit prêt de pourvoir aux besoins du Pape & des cardinaux par une voie plus honnête que par celle des annates. Le Pape répondit qu'il en conféreroit avec les cardinaux, & qu'il rendroit réponse au concile.

La réponse fut, que les annates ayant été établies par les anciens & les saints peres depuis si longtems, & ayant toujours été pratiquées, il s'étonnoit que le concile les eût condamnées; que toute-fois il étoit prêt à consentir à leur abolition, si le concile vouloit pourvoir suffisamment aux besoins du saint siege, & faire suspendre l'exécution du décret.

Le cardinal Julien, qui présidoit au concile, répondit à son tour aux légats du Pape : qu'il étoit convenable que le saint siege eût des revenus considérables pour soutenir sa dignité & soulager les pauvres; mais qu'il étoit encore plus important que les papes fussent plus riches en vertus qu'en biens temporels; que le saint concile ne s'étoit porté à retrancher les annates qu'à cause des abus & des scandales qui en arrivoient, & pour bannir la simonie si condamnée par l'écriture, les conciles & les peres; que le concile offroit encore de subvenir aux besoins du saint siege, pourvu que le Pape voulût observer ses décrets.

Le concile fit encore un décret en faveur de ceux qui ont été pendant trois ans possesseurs pacifiques d'un bénéfice, donné par celui qui a droit de le conférer, & sans vice apparent.

XLVI. Réglemens sur l'office divin & des églises.

On régla aussi la maniere de célébrer l'office divin en public. Qu'il se dise aux heures convenables, avec la modestie, les pauses, la décence des habits, & la révérence due à un aussi saint exercice.

On ordonne que ceux qui n'arriveront au chœur pour les matines qu'après le *Venite exultemus*, & à la messe, qu'avant le dernier *Kyrie eleïson*, & aux autres heures, avant la fin du premier pseaume, seront réputés absens & privés de la rétribution, à moins qu'ils n'aient des excuses raisonnables, ou qu'ils n'en aient obtenu la permission de celui qui préside au chœur. Le concile veut qu'il y ait une personne fidelle & exacte qui marque les absens.

Que les bénéficiers, qui courent, ou causent, ou se promenent dans l'église pendant l'office divin, perdent leur présence du jour entier. Si après avoir été une fois repris, ils ne se corrigent point, ils seront privés de la rétribution pendant un mois. S'ils persistent dans leur faute, ils seront soumis à de plus grandes peines.

Qu'il y ait au chœur de chaque église une tablette, sur laquelle on marquera ce que chacun est obligé de faire à chaque heure, ou à chaque office du jour; & celui qui y aura manqué, sera privé de la distribution du jour.

On condamne l'abus de ne pas chanter le *Credo* tout entier, & d'omettre la préface & le *Pater*; comme aussi l'abus de chanter

dans l'église des airs profanes, ou de dire des messes basses sans ministre, ou d'y parler si bas, que les assistans n'entendent pas. Ces fautes sont punies de peines arbitraires.

On s'éleve contre un autre abus, qui étoit que quelques chanoines s'obligeoient envers leurs créanciers de cesser l'office divin, s'ils ne les satisfaisoient pas dans un certain tems. Cette obligation est déclarée nulle; & ceux qui se seront ainsi obligés, seront privés pendant trois mois des fruits de leurs bénéfices, applicables au profit de l'église.

On défend aux chanoines de tenir chapitre, ou de faire aucun acte capitulaire pendant la grand'messe, à moins qu'il n'y ait nécessité évidente & très-pressante, sous peine, pour celui qui aura indiqué le chapitre à cette heure-là, d'être privé pendant toute la semaine de ses distributions journalieres.

On condamne ce qu'on appelle la fête des foux & des innocens, qui se faisoient dans certaines églises, où l'on habilloit des enfans de chœur en évêques ou en rois, & qui en faisoient les fonctions. On défend aussi les danses & mascarades d'hommes & de femmes, les festins & les ventes dans les églises ou les cimetieres; & on ordonne aux supérieurs ecclésiastiques de réprimer ces abus, sous peine de privation de leurs revenus pendant trois mois.

XLVII. Vingt-deuxieme session. Condamnation d'Augustin de Roma. *ann.* 1435. *t. XII. Conc. p.* 555.

La vingt-deuxieme session, qui se tint le quinze d'octobre, ne fut employée qu'à l'examen & à la condamnation du livre d'Augustin de Roma, intitulé, *Traité de l'église.* Dans cet ouvrage il avoit poussé si loin l'union de la nature humaine avec la divinité, qu'il avoit attribué à l'une ce qui n'appartient qu'à l'autre. Voici ses propositions.

Ibid append. 1. *art.* 16. *conc. Basil. p.* 824.

1°. Jesus-Christ péche tous les jours, & depuis qu'il a été le Christ, il a péché tous les jours; ce qu'il n'entendoit pas de la personne de Jesus-Christ, mais de ses membres, qui, avec leur chef, ne font qu'un seul Christ. 2°. Tous les fideles justifiés ne sont pas membres de Jesus-Christ, mais les seuls élus qui doivent à la fin régner avec Jesus-Christ pour toujours. 3°. Selon l'ineffable prescience de Dieu, on prend pour membres de Jesus-Christ ceux dont l'église est composée, & elle n'est composée que de ceux qui sont appellés selon le décret de l'élection éternelle. 4°. Il ne suffit pas d'être uni à Jesus-Christ par le lien de la charité pour être membres du Christ, il faut une autre union. 5°. La nature humaine en Jesus-Christ est véritablement Jesus-Christ; la nature humaine en Jesus-Christ est la personne de Jesus-Christ. La raison du suppôt, qui détermine la nature humaine en lui, n'est pas réellement distinguée de la nature même déterminée. 6°. La nature humaine que le Verbe a prise par l'union

personnelle, eſt véritablement Dieu propre & naturel. 7°. Jeſus-Chriſt, ſelon la volonté créée, aime autant la nature humaine unie à la perſonne du Verbe, qu'il aime la nature divine. 8°. Comme deux perſonnes en Dieu ſont également aimables, de même les deux natures en Jeſus-Chriſt, la divine & l'humaine, ſont également aimables à cauſe de la perſonne commune. 9°. L'ame de Jeſus-Chriſt voit Dieu auſſi clairement & parfaitement que Dieu ſe voit lui-même.

Toutes ces propoſitions, & pluſieurs autres appuyées ſur les mêmes principes & contenues dans le même ouvrage, furent condamnées comme erronées dans la foi, avec l'ouvrage qui les renfermoit; auſſi-bien que les traités que l'auteur compoſa pour les défendre. On épargna ſeulement ſa perſonne, quoiqu'il n'eut pas comparu, après avoir été cité par le concile, parce qu'il avoit donné de bonnes raiſons de ſon abſence, & qu'il avoit ſoumis ſa doctrine & tous ſes écrits au jugement de l'égliſe. Il mourut en 1443. ou ſelon d'autres en 1445. dans de grands ſentimens de piété.

XLVIII. Vingt-troiſieme ſeſſion. an. 1436. t. XII. Concil. p. 555.

La vingt-troiſieme ſeſſion tenue le 25 de mars 1436. regle la maniere dont les cardinaux entreront au conclave & s'y comporteront. On ordonne qu'ils y entreront le dix-ſeptieme jour après la mort du Pape, en proceſſion, marchant deux à deux, chantant le *Veni, creator*, & qu'avant de procéder au ſcrutin, ils feront ſerment d'élire le plus digne; que le Pape, au jour de ſon élection, fera ſa profeſſion de foi conforme à la formule dreſſée dans le concile, dans laquelle il eſt dit qu'il tiendra la foi catholique ſelon la tradition des apôtres, des conciles généraux & des ſaints peres, particuliérement des huit premiers conciles. 1°. De Nicée. 2°. De Conſtantinople. 3°. D'Epheſe. 4°. De Calcédoine. 5°. & 6°. De Conſtantinople. 7°. Du onzieme concile de Nicée. 8°. Du quatrieme de Conſtantinople auſſi-bien que les déciſions des conciles de Latran, de Lyon, de Vienne, de Conſtance & de Baſle. Le Pape renouvellera tous les ans ce ſerment au jour anniverſaire de ſon élection, ou de ſon couronnement. Le premier des cardinaux le lira tout haut en ſa préſence à la meſſe, & l'avertira d'y faire attention.

Le concile s'étend beaucoup ſur les autres devoirs des Papes, & réduit les cardinaux au nombre de vingt-quatre; afin que l'égliſe n'en ſoit ni ſurchargée ni avilie par le grand nombre, qu'ils ſoient choiſis de toutes les parties du monde chrétien; qu'ils ſoient recommandables par leur vertu & leur ſcience, & ne ſoient ni fils, ni freres, ni neveux des rois ou des princes. Il proſcrit

le népotifme, & exclue du cardinalat non feulement les neveux du Pape, mais auffi les hommes illégitimes, difgraciés de corps & atteints de quelque crime infame; il veut qu'auffi-tôt après la réunion des Grecs avec les Latins, on éleve quelques prélats Grecs au cardinalat; qu'en général les cardinaux fe faffent par la voie du fcrutin, & du confentement de la plus grande partie des cardinaux; ils ne feront pas élus avant l'âge de trente ans, & on leur affignera la moitié des revenus des terres & places de l'Eglife Romaine. On prendra leur avis dans les affaires principales; & ils feront comme les confeillers & les affiftans du Pape dans le gouvernement de l'églife.

Le concile déclara nulles toutes les graces expectatives, les mandats, & autres réferves des bénéfices que les papes avoient accoutumés d'appliquer à leur profit, & ordonne qu'à l'avenir les élections feront libres, conformément au décret de la fixieme feffion.

XLIX. Vingt-quatrieme feffion 14 avril. 1436. Les députés du concile à Conftantinople.

Dans la vingt-quatrieme feffion on confirma l'acte projetté entre les députés de l'Empereur de Conftantinople & du Patriarche de la même ville d'une part, & les peres du concile de Bafle, dans la dix-neuvieme & vingtieme feffion en 1434. d'autre part. On fuppofoit dans le concile que les Grecs agiffoient de bonne foi, qu'ils defiroient fincérement de fe réunir, que le Pape le defiroit également, & qu'il approuvoit tout ce que le concile avoit arrêté fur cela avec les ambaffadeurs Grecs. Mais les députés du concile de Bafle étant arrivés à Conftantinople, trouverent que le Pape y avoit envoyé Chriftophe Gareton, avec commiffion en apparence de confentir aux conventions faites par les Grecs avec les peres de Bafle, & en effet, avec des ordres fecrets de les traverfer. Pour en venir à bout, il publia que les peres de Bafle n'étoient d'accord ni avec le Pape, ni avec eux-mêmes. Toute-fois l'Empereur, preffé du danger où il fe voyoit d'être affiégé par les Turcs, traita avec les députés du concile, & porta le patriarche Jofeph à confentir que le concile fe tînt en Occident, comme il avoit été arrêté à Bafle.

Mais quand on lut le décret de Bafle, qui portoit que les peres, après avoir aboli la nouvelle héréfie des Bohémiens, vouloient auffi éteindre l'ancienne héréfie des Grecs, ces termes choquerent fi fort les Orientaux, qu'ils ne voulurent écouter aucune propofition que cet endroit ne fût réformé. Ils demanderent de plus que le Pape affiftât en perfonne au futur concile, qu'on leur donnât un fauf conduit en bonne forme & qu'on s'engageât par écrit de les ramener chez eux aux frais du concile,

quelqu'événement que pût avoir la négociation. On renvoya donc à Basle un des députés du concile, pour y faire réformer ce décret & y faire agréer les demandes des Grecs.

La même session approuva l'acte projetté & agréé entre l'Empereur Grec & le Patriarche de Constantinople d'une part, & les députés du concile de Basle d'autre part, conformément à ce qui vient d'être dit. On y lut aussi le sauf-conduit que le concile donnoit aux Grecs, & on accorda des indulgences à ceux qui contribueroient de leurs aumônes à la réunion des deux églises. Mais dans une congrégation du onze mai, les légats du Pape s'opposerent fortement à cet article des indulgences, de même qu'aux décrets faits touchant les élections, la confirmation & les annates. Les peres répondirent à ces plaintes, qu'ils n'avoient rien fait que dans l'ordre.

T. XIII. conc. in actis Patricii. p. 1541.

Les actes & les décrets de cette vingt-quatrieme session ayant été portés à Constantinople, l'empereur Jean Paléologue tira des procurations des métropolitains des églises d'Orient, pour envoyer en leur nom des personnes au concile. Les peres de Basle de leur côté se mirent en devoir d'exécuter leurs promesses. Ils traiterent avec Nicolas de Montone; lequel, moyennant la somme de trente mille huit cens ducats, s'engagea de fournir les quatre galeres & les trois cens arbalétriers qu'on avoit promis aux Grecs pour garder Constantinople; la difficulté fut plus grande pour convenir du lieu où se tiendroit le concile. Après plusieurs délibérations, il fut arrêté qu'il se tiendroit à Basle, si les Grecs y vouloient consentir, sinon qu'on leur proposeroit Avignon, ou quelque ville de Savoie. Mais il n'y eut rien d'assuré sur cela que l'année suivante.

L.
Accord avec les Bohémiens.
an. 1436. Patric. act. Concil. t. XIII. p. 1541. Æn. Syl. Nauc. &c.

Après la défaite des hussites, dont on a parlé, l'empereur Sigismond fut reconnu roi de Boheme & marquis de Moravie, & la paix fut ainsi rétablie en ces pays. Enfin dans une assemblée solemnelle tenue à Iglaw, diocèse d'Olmutz, il confirma ce qui avoit été arrêté dans d'autres assemblées précédentes, tant en ce qui concerne la paix publique, que les articles contestés sur les matieres de religion. Les Bohémiens, après avoir abandonné les quarante-cinq articles, sur lesquels il y avoit difficulté, en abandonnerent encore trois, & se retrancherent au seul article de la communion sous les deux especes; & il fut réglé que ceux de Boheme & de Moravie vivroient dans la paix & dans l'union, & se conformeroient à la foi & aux cérémonies de l'Eglise universelle en toutes choses, excepté la maniere de recevoir l'eucharistie, s'ils étoient dans l'usage de la recevoir sous les deux especes, jusqu'à ce que le concile géné-

ral, qui étoit assemblé, se fût expliqué sur cela. C'est en effet ce qui fut réglé dans la vingt-cinquieme session.

Comme l'Empereur s'en retournoit d'Iglaw à Ratisbonne, accompagné d'Albert duc d'Autriche, son gendre, la principale noblesse de Boheme vint au devant de lui jusqu'à Ratisbonne & lui prêta un nouveau serment de fidélité. Coapehon & Roquesane, chefs des troubles de Boheme, craignant pour eux, parce qu'ils n'étoient pas compris dans le traité de paix, allerent aussi à Ratisbonne, où ils furent reçus avec bonté par l'Empereur. Coapehon obtint, pour lui & pour la cavalerie qui l'avoit suivi, une amnistie générale, & que chacun rentreroit de bonne foi dans ses dignités & dans ses biens. Roquesane obtint de même qu'il seroit nommé à l'archevêché de Prague. Sigismond accorda de plus que les biens des églises demeureroient à ceux qui en étoient en possession, jusqu'à ce qu'ils fussent retirés pour un certain prix. Les Bohémiens de leur côté accorderent le retour aux religieux & aux autres exilés, à condition néanmoins que les monasteres qui avoient été détruits ne seroient pas rétablis. Æneas Sylvius dit expressément qu'on leur défendit de revenir dans le pays : *Religiosis utriusque sexûs exulibus quoque spes reditûs interdicta* ; mais Bonfinius dit qu'il revint plusieurs religieux mendians, quelques abbés & autres ecclésiastiques, quoiqu'il ait copié un peu plus haut Æneas Sylvius. On accorda au Pape la disposition des églises de Boheme, & l'on donna six ans aux orphelins & aux thaborites pour se résoudre à accepter ce traité.

Hist. Bohem.

Rer. Hungar. Decad. 3. liv. 3.

Le douze juillet Roquesane, avec quatre autres prêtres, promit, au nom de tout le clergé qui étoit dans la même cause, aux pieds de l'Empereur assis sur son trône, d'obéir à l'Eglise Romaine. Le lendemain les Bohémiens & les Moraves reçurent l'absolution, avec les mêmes solemnités, de l'excommunication & autres censures qu'ils avoient encourues, & furent introduits dans l'église par les députés du concile. Mais peu s'en fallut que ce jour-là même la paix ne fût rompue : car Roquesane, en célébrant la messe, donna publiquement à un laïc la communion sous les deux especes. L'un des députés du concile soutint qu'il ne lui étoit pas permis de communier ainsi dans le diocèse d'un autre. Mais comme un des articles du traité portoit qu'il ne seroit point rompu, quand même quelque particulier y contreviendroit, cette affaire n'eut point d'autre suite.

Quelque tems après l'Empereur fit son entrée solemnelle à Prague, & y reçut, assis sur son trône dressé dans la place publique,

blique, les hommages de tous les ordres du royaume. Quant à Roquesane, le Pape lui refusa les bulles pour l'archevêché de Prague ; & on verra ci-après qu'il fit ce qu'il put pour renouveller les troubles.

Dans une congrégation tenue à Basle au mois de novembre 1436. le concile donna au capitaine Montone l'étendard aux armes de l'église & le bâton de commandement pour se rendre à Constantinople, pour la garder pendant l'absence de l'Empereur. On se décida aussi pour continuer le concile à Basle, si les Grecs y consentoient ; sinon qu'on leur proposeroit ou Avignon ou une ville en Savoie. On fit part de cette résolution au Pape, qui promit de notifier ses intentions au concile par l'Archevêque de Tarente son ambassadeur.

LI. Les Grecs consentent à venir au concile. *Patric. de conc. Basil. t. XII. conc. p. 1542. Panorm. de conc. Basil.*

Vers le même tems l'Empereur de Constantinople envoya son ambassadeur, pour assurer le Pape & le concile qu'il étoit résolu de venir au concile avec le Patriarche & les prélats de son obéissance ; afin qu'on préparât des galeres pour les amener deçà la mer. L'Ambassadeur arriva à Basle au commencement de février 1437. & le concile lui témoigna qu'il avoit nommé un commandant pour la conduite des galeres, & qu'il s'étoit déterminé pour le lieu de l'assemblée générale à Basle, à Avignon, ou à quelque ville de Savoie.

L'Ambassadeur forma quelques difficultés sur ce projet, ce qui fit croire à plusieurs qu'il cherchoit occasion de rompre ; car ce qu'il objectoit, étoit formellement contraire à ce qui avoit été arrêté ; mais tout cela n'arrêta point le concile, & il forma un acte pour la garantie des soixante & dix mille ducats qu'on empruntoit de ceux d'Avignon, pour fournir au Commandant des galeres, & les sûretés nécessaires pour le remboursement de cette somme, quand même les Grecs refuseroient de partir pour venir au concile. Le Pape fit tous ses efforts, par le moyen de ses légats à Basle & de ses agens à Avignon, pour traverser cet emprunt, & sur-tout pour empêcher que le concile ne se tînt à Basle, ni à Avignon, ni en Savoie ; mais à Modene, à Pise, ou en quelqu'autre ville d'Italie. Le concile, pour assurer sa résolution & la rendre invariable, résolut de la confirmer par un décret solemnel.

LII. Vingt-cinquieme session. 7 de mars. 1437. t. XII. Conc. p. 578. Spondan. ad an. 1437. n. 1.

C'est ce qu'il fit dans la vingt-cinquieme session tenue le 7 de mai 1437. On y déclara que ce seroit à Basle, ou à Avignon, ou dans une ville de Savoie que se tiendroit le concile oecuménique pour y traiter de la réunion des Grecs, & on taxa tous les ecclésiastiques, exempts & non exempts, cardinaux, même l'ordre de S. Jean de Jérusalem, à contribuer aux frais, qu'on

étoit obligé de faire, de la dixieme partie de leur revenu, non compris les rétributions journalieres. Les légats du Pape firent lire en même tems un autre décret; mais il s'éleva un si grand bruit, qu'il ne put être entendu. Comme le cardinal Julien, qui étoit dépositaire du coffre où étoient les sceaux du concile, ne vouloit pas qu'on scellât le décret du concile, qu'on ne scellât en même tems celui des légats, on demeura quelque tems sans rien sceller. Enfin on convint de donner un plein pouvoir au Cardinal de S. Pierre-aux-liens, à Alfonse évêque de Burgos & à Nicolas archevêque de Palerme de décider sur les actes qu'il faudroit sceller; & ils déciderent qu'on scelleroit les décrets faits sur le choix de la ville de Basle, d'Avignon ou de la Savoie, l'imposition des décimes & le pouvoir donné aux quatre ambassadeurs du concile de convenir, pour le débarquement des Grecs, d'un port qui fût à portée de ces trois endroits. Mais ils refuserent absolument de sceller les décrets des légats. Le décret & les lettres, ainsi scellées, ne laisserent pas d'être envoyés à Avignon sans aucune opposition.

Mais les partisans du Pape ayant gagné le secretaire du cardinal Julien & un autre de ses domestiques, ils arracherent la nuit la serrure du coffre où étoient les sceaux du concile & en scellerent leur décret. La chose ayant été découverte, on nomma douze prélats pour informer contre les auteurs de cette fracture & leur faire leur procès. On découvrit bientôt les coupables. L'évêque Jean, un des légats du Pape, fut arrêté, & on lui donna sa maison pour prison; mais il s'évada, & la plupart de ceux qui avoient suivi les conclusions des légats y renoncerent, & consentirent à l'exécution des décrets du concile qui avoient été rendus à la pluralité des voix.

Le pape Eugene, qui n'avoit rien tant à cœur que la dissolution du concile de Basle, fit conclure dans un consistoire qu'il tint à Boulogne, que le concile se tiendroit en cette ville ou à Udine; ce qu'il confirma par une constitution datée de Boulogne le 29 de mai 1437. Il envoya en conséquence ses légats à Constantinople avec les ambassadeurs des Grecs qui s'étoient laissés gagner. Ils arriverent à Constantinople avant les ambassadeurs du concile, & firent tout ce qu'ils purent pour détourner les Grecs de se rendre au lieu qui avoit été marqué par le concile. Les ambassadeurs de Basle étant arrivés quelque tems après, mirent tout en œuvre pour engager les Grecs, qui devoient venir au concile, à s'embarquer sur les galeres qu'ils leur avoient amenées. Mais l'Empereur Grec leur répondit que, n'étant pas venus au tems auquel ils devoient se trouver à Cons-

tantinople, il ne vouloit pas se servir de leurs galeres; en effet il s'embarqua sur celles du Pape le 24 de novembre 1437.

Le concile de Basle, informé des démarches du Pape pour traverser ses desseins & pour transférer le concile ailleurs, ce qui tendoit manifestement à introduire un nouveau schisme dans l'église, tint sa vingt-sixieme session le 31 juillet 1437. où, après avoir exposé tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors pour la réforme de l'église, & le peu de soin que le pape Eugene avoit apporté pour se conformer à ses décrets & à ses canons, le concile le cite à comparoître à Basle dans le terme de soixante jours, sinon qu'on procédera contre lui selon la rigueur des canons. En même tems on invita les cardinaux de se rendre à Basle, afin de pourvoir aux besoins de la religion; & on informa les princes chrétiens de la division qu'Eugene cherchoit à introduire dans l'église. LIII. Vingt-sixieme session. 31 juillet 1437.

Ce Pape, au lieu de déférer à la citation du concile, publia une bulle douze jours avant la fin du délai qui lui avoit été accordé, par laquelle il défend aux peres assemblés à Basle d'y faire aucun acte synodal, sinon pendant trente jours seulement, pendant lesquels ils pourroient traiter avec les ambassadeurs de Boheme qui s'y trouvoient alors; & qu'aussi-tôt que les Grecs seroient arrivés, le concile seroit dissous & transféré. En même tems il donna une autre bulle, où il indiquoit le futur concile à Ferrare, & en envoya des copies par-toute la chrétienté. Mais le Roi de France défendit aux prélats de son royaume d'aller à Ferrare, mais de se rendre à Avignon dès qu'on les y manderoit pour recevoir les Grecs.

Comme le concile de Basle avoit défendu au Pape de créer aucuns cardinaux sans le consentement du concile, on tint le vingt-sept septembre la vingt-septieme session, dans laquelle on déclara nulle la promotion que le Pape avoit faite de Jean Vital patriarche d'Alexandrie au cardinalat, comme contraire aux décrets de la quatrieme & de la vingt-troisieme session. Par un second décret on condamne certaines bulles faussement attribuées au concile, par lesquelles le concile nommoit Florence ou Udine dans le Frioul, pour y conclure l'union des Grecs avec les Latins. Un troisieme décret condamne l'aliénation que le Pape, disoit-on, vouloit faire de la ville d'Avignon. LIV. Vingt sept, vingt-huit, vingt-neuf & trentieme sessions. an 1437. t. XII. Conc. p. 585. seq.

Les soixante jours que le concile avoit accordés au Pape étant écoulés, sans qu'il eut paru en personne, ni par procureur, on tint la vingt-huitieme session le premier octobre, dans laquelle Eugene fut déclaré contumace, & on résolut de procéder contre lui comme le concile le jugeroit à propos. Dans la vingt-neuvieme session tenue le douze du même mois, on réfuta les rai-



ſons que le Pape apportoit pour transférer le concile à Ferrare. On caſſa & déclara nulle la déſignation faite de cette ville pour la tenue d'un concile, comme contraire aux décrets du concile de Baſle, approuvé du Pape lui-même, & on lui déclare que s'il ne révoque ſa prétendue tranſlation, il demeurera ſuſpens pendant deux mois; après leſquels, s'il perſiſte dans ſon opiniâtreté, on procédera contre lui juſqu'à le dépoſer & le priver du pontificat. Eugene, au lieu de déférer à ces avertiſſemens, confirma ſa bulle de convocation du concile de Ferrare, & déclara qu'il commenceroit le 8 de janvier 1438.

Le concile de Baſle tint néanmoins la trentieme ſeſſion le 23 décembre 1437. dans laquelle on décida que les fideles laïcs ou clercs, qui communient & ne conſacrent pas, ne ſont point obligés par un précepte divin de communier ſous les deux eſpeces; qu'il appartient à l'égliſe de régler la maniere, ſelon laquelle ce ſacrement doit être adminiſtré à ceux qui ne conſacrent pas; que Jeſus-Chriſt eſt tout entier ſous les deux eſpeces; que l'uſage de ne communier les laïcs que ſous une ſeule eſpece, doit paſſer pour une loi, & que perſonne n'a droit de le condamner ou de le changer, ſans l'autorité de l'égliſe.

En Boheme Roqueſane, un des chefs des mécontens, s'étoit emparé de la cure de Sainte-Marie de Prague, attendant ſes bulles pour l'archevêché qui lui avoit été promis par l'empereur Sigiſmond. Mais le Pape lui en refuſoit les bulles, & ce refus lui fit prendre la réſolution de chaſſer de Boheme les religieux qui étoient revenus, & dont les monaſteres n'avoient pas été détruits. Sigiſmond ayant ſu cette réſolution, dit qu'il falloit égorger Roqueſane juſques ſur le marche-pied de l'autel, plutôt que de ſouffrir qu'il exécutât ſon deſſein. Roqueſane, informé de cette réponſe de l'Empereur, s'enfuit : mais la mort de Sigiſmond, arrivée ſur la fin de cette année 1437. le tira d'inquiétude.

LV. Concile de Ferrare. Premiere ſeſſion. *t. XII. Conc. p.* 1554. & 875.

Cependant Eugene IV. donna une troiſieme bulle pour tranſférer le concile de Baſle à Ferrare, & en fit tenir la premiere ſeſſion le 10 janvier 1438. par le cardinal Albergat, qui y préſidoit. On n'y fit autre choſe que déclarer que la tranſlation du concile de Baſle à Ferrare étoit légitime & canonique, & que tout ce qui ſe feroit ci-après à Baſle ſeroit nul, à moins que ce ne fût pour la réduction des Bohémiens; déclarant abſous du ferment tous ceux qui l'avoient fait pour le concile de Baſle. Le cardinal Julien Ceſarini, préſident de ce concile, ſortit de la ville la veille de la premiere ſeſſion du concile de Ferrare; mais il ne fut ſuivi que de quatre prélats & de ſes domeſtiques.

LVI. Trente-unie-

Ainſi le concile de Baſle ne laiſſa pas de continuer ſes ſeſſions.

Il tint la trente-unieme le 24 janvier 1438. on y ordonne que les causes seront terminées sur les lieux, à l'exception des causes majeures, ou de celles des élections des cathédrales, ou des monasteres soumis immédiatement au saint siege. Défense d'appeller au Pape, omettant l'ordinaire. En cas d'appel au Pape, il nommera des commissaires sur les lieux : & pendant la tenue du concile les causes des membres du concile, qui seroient portées au Pape, seront jugées dans le concile. Par un autre décret on révoque toutes les graces expectatives accordées ou à accorder; on ordonne que dans chaque église cathédrale il y aura un théologal, pour faire des leçons de théologie deux fois la semaine; que dans chaque église cathédrale ou collégiale on donnera la troisieme partie des prébendes à des gradués docteurs, licenciés ou bacheliers; que les curés des villes murées seront au moins maîtres-ès-arts; que les bénéfices réguliers seront donnés à des réguliers capables. Enfin on condamna le pape Eugene comme contumace, on le suspendit de toute jurisdiction, tant spirituelle que temporelle, laquelle étoit dévolue au concile, & défense de lui obéir sous peine d'excommunication.

me session du concile de Basle. 24 janvier 1438. Ibid. p. 601.

On choisit pour présider au concile, en la place du cardinal Julien, Louis Aleman ou Alemandi cardinal d'Arles, qui dressa une lettre en réponse à ce que le Pape avoit publié pour justifier la translation du concile de Basle à Ferrare. La lettre est du 15 de mars 1438.

LVII. Le pape Eugene IV. à Ferrare. *an.* 1438.

Le pape Eugene étant venu à Ferrare le vingt-sept janvier, y présida à une congrégation, qui s'y tint le 8 février 1438. où il se plaignit des peres de Basle, & recommanda à ceux de Ferrare de se conduire avec tant de régularité, qu'ils servissent de modele aux autres. Il nomma le cardinal Jourdain des Ursins président du concile; & dans une autre congrégation on régla que les cardinaux, patriarches, archevêques & évêques auroient leurs séances selon leurs dignités & le tems de leur sacre; que les abbés généraux auroient leurs séances immédiatement après les évêques, & les autres abbés selon le tems de leur bénédiction. On régla aussi l'ordre des séances des ambassadeurs, des officiers de la cour, des généraux d'ordre, des procureurs des évêques absens, des docteurs, des avocats, &c. le tout neanmoins sans que le rang portât aucun préjudice aux parties intéressées.

Seconde session du concile de Ferrare. t. XIII. concil. p. 1555.

Le 15 de février 1438. on tint la seconde session du concile de Ferrare, où le Pape présida, & où il fit publier que tous les décrets du concile de Basle, faits depuis sa translation à Ferrare, étoient séditieux & nuls; & prononça que tous ceux qui continueroient cette assemblée, encouroient l'excommunication &

privation de leurs bénéfices & dignités; ordonnant à tous ceux qui étoient à Basle d'en sortir dans trente jours; ordre aux magistrats de les en chasser, après ce terme expiré, sous peine d'excommunication; défense, sous la même peine, d'exposer au marché les choses nécessaires à la vie, si les peres de Basle persistoient dans leur opiniâtreté.

LVIII. Trente-deuxieme session du concile de Basle. 24 mars 1438. *t. XII. Conc. p. 611. & seq.*

Les peres de Basle, de leur côté, dans la trente-deuxieme session tenue le vingt-quatre de mars, casserent l'assemblée de Ferrare & tout ce qui y avoit été ordonné contre les citoyens de Basle, firent assigner tous ceux qui étoient à Ferrare à comparoître dans un mois en la congrégation générale du concile de Basle, pour y entendre déclarer qu'ils avoient encouru les peines portées contre les transgresseurs des décrets du concile général: enfin ils excommunient ceux qui, directement ou indirectement, empêcheroient ceux qui voudroient venir à Basle.

LIX. Arrivée des Grecs à Ferrare. *t. XIII. Conc. p. 6. & seq.*

Cependant l'empereur de Constantinople Jean-Manuel Paléologue, Joseph patriarche de la même ville, Marc-Eugene archevêque d'Ephese, Denys archevêque de Sardes, Bessarion archevêque de Nicée & plusieurs autres prélats, vingt-un en tout, arriverent à Venise le 8 de février 1438. Ils étoient accompagnés de Théodore Xantopule diacre, grand sacristain de l'église de Constantinople, Michel Balsamon grand garde-chartres, Sguropule grand ecclésiastique, qui a composé l'histoire du concile de Florence; quelques abbés & quelques moines distingués par leur mérite, Démétrius, un des freres de l'Empereur, plusieurs officiers de l'empire, au nombre de sept cens personnes en tout.

L'Empereur fit son entrée à Venise le dimanche de la Septuagésime neuf de février. Le Doge & le sénat l'allerent recevoir à S. Nicolas de Lido, dans le bucentaure, tout brillant d'or & de soie; ce vaisseau étoit accompagné de douze galeres magnifiquement équippées, & d'une infinité de gondoles qui couvroient toute la mer aux environs. Il entra dans la ville par le grand canal, ayant le Doge à sa droite & le prince Démétrius son frere à sa gauche. Le duc Nicolas d'Est, marquis de Ferrare, vint offrir à l'Empereur sa ville & ses états. Jean Paléologue partit de Venise le vingt-neuf de février & arriva à Ferrare le quatre de mars, où il fut reçu par le Marquis de Ferrare, par ses enfans & ses plus proches parens, qui portoient le dais, sous lequel il marchoit à cheval. Il n'en descendit qu'à la porte de la salle où étoit le Pape, qui vint le recevoir au milieu de son appartement, lui présenta sa main à baiser, & le conduisit à sa chambre, le fit asseoir à sa gauche, où tous les cardinaux & les princes vin-

rent lui rendre leurs devoirs. Delà il fut conduit au palais qui lui étoit préparé, & où il fut traité magnifiquement.

Trois jours après, c'est-à-dire, le sept de mars, le Patriarche de Constantinople, qui étoit demeuré à Venise, arriva aussi par eau à Ferrare, & y fit son entrée le huit; mais il n'y fit pas porter sa croix & n'y donna point la bénédiction au peuple. Le Pape envoya au devant de lui des cardinaux avec plusieurs évêques, & ne demanda point qu'il lui baisât les pieds. Il mit pied à terre à la porte du palais du Pape, & fut conduit jusqu'à la porte de la chambre secrete, où Eugene l'attendoit assis sur un trône fort élevé, ayant à sa droite les cardinaux sur des sieges assez bas. Le Patriarche fut introduit ayant avec lui six métropolitains; savoir, ceux de Trébisonde, d'Ephese, de Cyzique, de Sardes, de Nicée & de Nicomédie. Le Pape se leva pour les recevoir; ils s'embrasserent & se donnerent le baiser de paix. Après quoi le pape s'étant rassis, on fit asseoir à sa gauche le Patriarche sur un siege pareil à celui des cardinaux. Les six métropolitains furent placés debout à la gauche du Patriarche. Ensuite on fit entrer les autres Grecs six à six. Les évêques & les principaux officiers de la cour de Constantinople baiserent la main ou la joue du Pape, selon leur qualité. Les autres ecclésiastiques lui firent une profonde inclination, & les laïcs lui baiserent les pieds à genoux.

LX. Troisieme session du concile de Ferrare. an. 1439. t. XIII. Conc. p. 907. seq.

La premiere session du concile de Ferrare, qui se devoit tenir entre les Latins & les Grecs, fut fixée au 9 d'avril 1438. Il s'en étoit déja tenu deux avant l'arrivée des Grecs. Comme l'empereur Paléologue insistoit à ce que les rois & les princes chrétiens se trouvassent à Ferrare en personne, ou par leurs ambassadeurs, le Pape arrêta que l'on ne tiendroit la seconde session que quatre mois après cette premiere, afin de donner le tems aux princes & aux prélats de s'y rendre, & qu'en attendant on tiendroit des congrégations particulieres, dans lesquelles seize savans hommes du côté des Latins, & autant du côté des Grecs, proposeroient ce qu'ils auroient à dire sur les cinq articles qu'on devoit examiner dans le concile : 1°. Touchant la procession du S. Esprit. 2°. L'addition *Filioque*, faite au symbole. 3°. Le purgatoire & l'état des ames avant le jugement. 4°. L'usage des pains azymes ou sans levain, dans les saints mysteres. 5°. La primauté & l'autorité du saint siege.

Avant l'assemblée du neuf d'avril, il fallut régler l'ordre des rangs. L'Empereur Grec vouloit, qu'à l'exemple des empereurs Constantin & Marcien, on lui donnât la premiere place : mais on lui remontra, qu'aux conciles de Nicée & de Calcédoine, où ces deux Empereurs s'étoient trouvés, le Pape n'y avoit pas as-

ſiſté en perſonne, comme il faiſoit à celui de Ferrare : ainſi il fut convenu que le Pape occuperoit la premiere place du côté droit, & qu'un peu au deſſous de lui on mettroit un trône vacant pour l'Empereur des Latins, & qu'au deſſous du même côté ſeroient placés les cardinaux, les archevêques & les évêques d'Occident; que l'Empereur Grec auroit ſon trône de l'autre côté, vis-à-vis celui de l'Empereur Latin, au deſſous duquel & du même côté ſeroient aſſis ſelon leur rang le Patriarche de Conſtantinople & les archevêques & évêques Grecs; & que le deſpote Démétrius, frere de l'Empereur, ſeroit aſſis ſur un ſiege à côté, à un pas de diſtance & à la droite de l'Empereur ſon frere. L'évangile fut placé au milieu devant l'autel.

Tout étant ainſi réglé, & chacun ayant pris ſon rang, on ouvrit la premiere ſeſſion le neuf d'avril, & on déclara que le concile œcuménique étoit ouvert à Ferrare, & qu'on donnoit aux abſens le terme de quatre mois pour s'y trouver. Le Patriarche de Conſtantinople étant abſent pour cauſe d'incommodité, on lut ſon conſentement à ce délai. Il fut encore prorogé de deux mois, & la ſeconde ſeſſion ne ſe tint que ſix mois après la premiere; encore ne s'y trouva-t-il que peu de prélats; la plûpart des princes chrétiens ne voulant, ni abandonner le concile de Baſle, ni la communion du pape Eugene. Pour ne point perdre le tems inutilement, le Pape fit conſentir les Grecs que l'on s'aſſembleroit trois fois chaque ſemaine au monaſtere de S. André, pour conférer enſemble ſur les matieres conteſtées. On tint quatre conférences, ſans pouvoir ſeulement convenir du ſujet qu'on y traiteroit : enfin dans la cinquieme, qui ſe tint le cinq de juin, on agita la queſtion du purgatoire.

Le cardinal Julien expliqua ſur cela la croyance des Latins, & dit qu'ils croyoient que les ames des juſtes, qui étoient ſorties de ce monde pures & ſans tache, alloient droit au ciel & jouiſſoient du bonheur éternel; mais que celles des hommes tombés dans le péché après le baptême, quoiqu'ils en aient fait pénitence, s'ils n'avoient pas entiérement accompli leur pénitence, ni porté de dignes fruits de pénitence pour obtenir une entiere rémiſſion, paſſent par le feu du purgatoire, & y demeurent plus ou moins de tems, ſelon la qualité de leurs péchés; que ceux qui meurent dans le péché mortel, ſont auſſi-tôt envoyés au ſupplice éternel.

Marc d'Epheſe, qui étoit chargé de porter la parole avec Beſſarion archevêque de Nicée, répondit que leur croyance ne différoit que peu de celle des Latins, & cette différence fut éclaircie dans une ſixieme conférence, où ils dirent qu'au lieu que les Latins

Latins disoient que la purification des ames se faisoit par le feu, les Grecs tenoient que les ames qui n'étoient pas entiérement pures, alloient dans un lieu de ténebres & de tristesse, d'où elles ne sortoient que par les sacrifices & les aumônes des vivans. Ils ajouterent que les damnés ne seroient entiérement malheureux, ni les justes ne jouiroient d'une béatitude parfaite, qu'après la résurrection de leurs corps : mais, quand il fut question de rédiger cette croyance par écrit, Marc d'Ephese & Bessarion ne purent convenir entr'eux : Marc d'Ephese soutenoit que la béatitude étoit différée jusqu'au jour du jugement, Bessarion, au contraire, disoit qu'il ne manquoit à leur béatitude, que d'être réunies à leurs corps. Cette diversité de sentimens les brouilla de telle sorte, qu'ils n'agirent plus de concert, & que les conférences dégénérerent en altercas, où l'on ne put rien conclure, pas même sur le sujet du purgatoire. *Spond. ad an. 1438. n. 15.*

La division qui étoit entre le concile de Basle & le pape Eugene IV. porta les princes d'Allemagne à embrasser la neutralité, ne voulant se déterminer ni pour l'un ni pour l'autre parti. Ils envoyerent à Basle pour prier les peres de surseoir à la poursuite du procès contre Eugene; ce qui étoit aussi demandé par les prélats Italiens & Espagnols, & par l'ambassadeur du Duc de Milan. Mais le Cardinal d'Arles, président du concile, & la plûpart des peres vouloient au contraire qu'on reçût les accusations contre Eugene, de telle sorte néanmoins qu'on ne se hâtât pas de prononcer la sentence de sa déposition. En effet on ne la prononça que vingt-trois mois après, à compter du jour du monitoire. On ne tint même aucune session pendant tout le reste de cette année, jusqu'au mois de mai de l'an 1439. *Cochl. l. iii.* *Panorm. de Conc. Basil.*

LXI. Pramagtique sanction du roi Charles VII. an. 1438.

En cette année 1438. les peres du concile de Basle députerent au Roi de France une ambassade, dont le chef étoit Girard évêque de S. Pons de Tomiers, pour le prier de faire publier dans son royaume divers décrets faits au concile de Basle pour la réformation de l'église. Le Roi leur promit de faire examiner la chose. En effet il assembla à Bourges dans la sainte chapelle plusieurs prélats, abbés & jurisconsultes. Il y présida lui-même, accompagné du Dauphin, de Charles duc de Bourgogne, de Charles d'Anjou comte du Maine & d'un grand nombre d'autres seigneurs. On y admit aussi les ambassadeurs du Pape, dont le principal étoit l'Archevêque de Candie, envoyé en France pour détacher le Roi du concile de Basle. Après un mûr examen de l'affaire, Charles VII. reçut les réglemens faits par le concile avec quelques modifications que demandoient certains usages de

l'Eglise Gallicane; non, dit le Roi, qu'on ait jamais révoqué en doute la puissance souveraine du concile; mais, parce qu'on a cru qu'il étoit de l'intérêt public d'ajouter à quelques-uns de ces articles ces modifications convenables au tems & aux usages du royaume.

L'assemblée de Bourges accepta d'abord le décret du concile de Basle touchant la supériorité du concile général au dessus du Pape, & ordonna que les conciles généraux se tiendroient tous les dix ans; qu'on rétabliroit dans l'église l'usage & la forme ancienne des élections des évêques & autres prélats, permettant toute-fois au Pape de casser les élections faites au préjudice de l'église, de la patrie & du bien public; qu'on aboliroit les réserves & les graces expectatives; qu'on n'appelleroit point au Pape, sans avoir passé par les tribunaux subalternes; qu'au cas que l'appel allât jusqu'au Pape, il nommeroit des juges *in partibus*, c'est-à-dire, dans le royaume; qu'il n'y auroit plus d'annates, c'est-à-dire, que le bénéficier pourvu d'un bénéfice consistorial ne payeroit plus au Pape, en entrant dans son bénéfice, le revenu d'une année, sous peine au contrevenant d'être déclaré simoniaque; si le Pape n'observe pas ce décret, il sera déféré au prochain concile. On condamne les appels frivoles. On approuve le décret qui fixe le nombre des cardinaux à vingt-quatre. On modere les interdits que les papes & les évêques jettoient souvent sur un royaume, sur une province, une ville, une communauté, pour la faute d'un particulier.

La pragmatique contient vingt-trois articles tirés des décrets du concile de Basle. Le roi Charles VII. ordonna qu'elle eut force de loi dans son royaume, & l'envoya à son parlement, où elle fut vérifiée & enrégistrée l'année suivante le vingt-neuf de juillet. Elle fut observée en France pendant les regnes de Charles VII. & des rois ses successeurs, jusqu'à ce qu'elle fut entiérement abolie par le concordat passé entre le pape Leon X. & le roi François I. en 1515. Le roi Charles VII. envoya ses ambassadeurs à Basle pour demander au concile la confirmation de la pragmatique, & en même tems le prier de surseoir les poursuites contre Eugene, assurant qu'il travailleroit à la paix. Le concile ne laissa pas de continuer le procès contre ce Pape; & dans le mois d'août suivant il déclara, dans un congrégation générale, que tous ceux qui étoient à la suite du pape Eugene ou à Ferrare, sous prétexte du concile, ou qui s'opposoient à celui de Basle, de quelque maniere que ce fût, avoient encouru les peines portées par le concile. Dans une autre tenue le 16 d'octobre 1438. il fut résolu que le pape Eugene seroit cité pour répondre à ce qui avoit été produit contre lui.

Conc. t. XIII. p. 1556.

LXII.
Diete de Nuremberg. an. 1438. *Ibid.* p. 1557. 1558.

L'Allemagne demeuroit toujours dans la neutralité entre Eugene & le concile de Basle. Dans une diete tenue à Nuremberg, où se trouverent les ambassadeurs du Pape & ceux du concile, on proposa de choisir une troisieme ville distinguée de Basle & de Ferrare, pour y tenir un concile général, où les peres de Basle se trouveroient avec le Pape & les prélats qui lui étoient attachés. Ce tempérament n'ayant pas été agréé, les princes d'Allemagne envoyerent leurs ambassadeurs à Basle, qui déclarerent que l'empire reconnoissoit ce concile pour général; que l'Empereur entendoit que tous ceux qui y étoient assemblés, fussent en sûreté; qu'ils avoient tous embrassé la neutralité, & qu'ils étoient d'avis que tant les peres de Basle que ceux de Ferrare s'assemblassent dans un troisieme lieu. Les ambassadeurs des autres princes se joignirent à eux & demanderent la même chose. Après diverses contestations, on fit un projet par lequel les peres du concile de Basle devoient nommer les villes de Strasbourg, de Constance ou de Mayence; que l'Empereur feroit part de ce projet au Pape & aux Grecs dans un mois, & que dans un autre mois ils seroient tenus d'accepter l'une de ces villes; que le Pape confirmeroit les décrets du concile, & que le concile leveroit la suspension portée contre le Pape. Mais ce projet n'agréa ni au concile de Basle, ni au Pape, & n'eut point d'exécution.

LXIII.
Premiere ou quatrieme session du concile de Ferrare. 8 octobre 1438. *Concil. t.* XIII. *p.* 34.

Cependant le tems étoit arrivé auquel se devoit tenir la premiere session du concile de Ferrare avec les Grecs, sans qu'aucun des peres de Basle s'y fût rendu, ni qu'il en fût venu d'ailleurs un aussi grand nombre que l'on avoit fait espérer aux Grecs; ce qui refroidit un peu ces derniers. On ne laissa pas que de tenir la session le huit du mois d'octobre. On convint de traiter de la procession du S. Esprit, si le dogme de l'Eglise Latine sur cet article est orthodoxe, & si l'on a eu raison d'ajouter au symbole ces mots, *Filioque*, pour montrer qu'il procede du Fils comme du Pere. On nomma six Grecs & six Latins des plus doctes de l'assemblée, pour proposer de part & d'autre ce qu'on avoit à dire sur cela; & on désigna Nicolas Secundin, qui savoit parfaitement le grec & le latin, pour rédiger ce qui se diroit de part & d'autre. On commença la session par un long discours prononcé en grec par Bessarion, dans lequel il montra les grands avantages de l'union, & loua beaucoup l'Empereur & le Patriarche du zèle qu'ils témoignoient pour la procurer. Ainsi finit cette premiere session.

Seconde session.

Dans la seconde, qui se tint l'onze d'octobre, André de Colosses ou de Rhodes, que les Latins avoient choisi pour parler,

harangua en latin sur le même sujet que Bessarion, & il parla si longtems que l'on fut obligé de remettre la troisieme session au quatorze du même mois, où elle se tint en effet. Marc d'Ephese fit un discours sur la charité qu'on doit garder dans les disputes, auquel André de Rhodes répondit ; mais on n'entra point dans le fond de la question. On ne l'entama pas même dans la quatrieme session, qui se tint le quinze d'octobre, & qui se passa toute en contestations entre les Grecs & les Latins. Dans la cinquieme, qui fut tenue le lendemain, le tout se passa à lire les définitions du concile de Nicée, d'Ephese & de Calcédoine, des cinquieme, sixieme & septieme conciles généraux, qui défendent de rien ajouter au symbole. Les Latins produisirent un manuscrit, qu'ils prétendoient être du septieme siecle, où l'on voyoit l'addition du *Filioque*. Mais les Grecs ne voulurent avoir aucun égard à ce manuscrit.

Troisieme session.

Quatrieme session.

Cinquieme session.

LXIV. Six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze & quinzieme sessions du concile de Ferrare.

Dans la sixieme session tenue le vingt d'octobre, André de Rhodes fit un long discours pour montrer que ces mots, *Filioque*, mis dans le symbole, n'étoient ni addition, ni altération ; mais une simple explication d'une vérité certaine & reconnue. Il continua ce discours dans la septieme session du vingt-cinq octobre, & répondit aux autorités produites par Marc d'Ephese, montrant que les conciles postérieurs ont ajouté, par forme d'explications, plusieurs choses aux conciles précédens ; & que quand ils ont défendu d'y rien ajouter, il faut l'entendre de rien de contraire, ni qui fasse une croyance différente. Il rapporte ensuite plusieurs passages des peres Grecs, qui disent que le S. Esprit procede du Fils ainsi que du Pere.

Bessarion répondit aux raisons d'André de Rhodes dans la huitieme session qui se tint le premier de novembre, & prétendit prouver qu'il n'étoit jamais permis d'ajouter au symbole. Il parla sur le même sujet dans la session suivante le quatre de novembre. André de Rhodes voulut y répondre ; mais comme il n'étoit pas préparé, il le fit d'une maniere vague & peu soutenue. Ce qui fut cause qu'on n'écrivit pas ses réponses.

Jean évêque de Forli répondit à Bessarion dans la dixieme session, tenue le huit novembre, & y soutint qu'il n'a jamais été défendu d'ajouter au symbole par forme d'explication. Le cardinal Julien finit cette dispute dans l'onzieme session qui se tint l'onze du même mois. Il y montra que les Grecs prenoient mal le sens des conciles, qui défendoient de faire des additions au symbole de Nicée ; que cela ne regardoit que le faux symbole des Nestoriens, qui avoient été condamnés par le concile d'Ephese, & non pas l'exposition orthodoxe des catholiques, faite

& présentée au concile par le prêtre Charisius. Après cela il fit voir que c'étoit perdre le tems que de s'amuser plus longtems à cette question, qui n'étoit que trop éclaircie : qu'il falloit venir au point décisif, qui étoit le dogme des Latins sur la procession du S. Esprit ; que si ce dogme est faux, on ne doit l'insérer ni dans le symbole, ni dans aucun autre endroit. Bessarion loua le cardinal Julien d'avoir touché le point de la difficulté, & promit de lui répondre dans la prochaine session ; ce qu'il ne fit pas toute-fois : car il n'y eut que Marc d'Ephese & le cardinal Julien qui parlerent longtems sur la profession de foi de Charisius, & sur certaines additions qui avoient été faites au concile de Nicée, dont les Grecs ne s'étoient jamais plaint ; comme celle-ci : *Qui est descendu des cieux* ; *Dieu de Dieu* : *Il est descendu aux enfers* ; & ces mots : *Selon les écritures*, qui ne se lisoient pas dans quelques anciens exemplaires.

Dans la treizieme session, qui se tint le vingt-sept novembre, les ambassadeurs du Duc de Bourgogne furent reçus au concile, mais ne saluerent pas l'Empereur Grec ; ce qui piqua tellement ce Prince, qu'il protesta tout haut qu'il romproit le concile, si dans la prochaine session ils ne lui rendoient pas l'honneur qui lui étoit dû. Le Pape & le Patriarche de Constantinople les obligerent à réparer ce manque de respect dans la session quatorzieme. Ils le firent, mais de si mauvaise grace, que l'Empereur en fut encore plus irrité ; cependant, pour le bien de la paix, il dissimula son mécontentement. Marc d'Ephese recommença à rebattre ce qui avoit été dit jusqu'alors. Le cardinal Julien lui répliqua & occupa toute la session.

La quinzieme se passa de même à disputer. Les Latins demandoient toujours qu'on examinât le fond de la question, savoir si le S. Esprit procédoit du Fils ; & les Grecs, qui ne cherchoient qu'à chicaner, vouloient qu'on commençât par retrancher le *Filioque*, après quoi on entreroit dans le fond de la question. Tout cela dans la vue de se justifier du reproche de schisme qu'on leur faisoit, & de pouvoir se vanter que les Latins étoient enfin forcés de reconnoître que les Grecs avoient eu raison de se séparer d'eux.

LXV. Translation du Concile à Florence Conc. t. XIII. p. 218.

Le Pape s'ennuyant de la dépense que le concile lui causoit à Ferrare, & peut-être craignant la peste qui étoit à appréhender après l'hiver, proposa aux Grecs de transférer le concile de Ferrare à Florence. Les Grecs y consentirent, ne pouvant faire autrement ; parce que le Pape les défrayoit, & promettoit de continuer à le faire à Florence & de les renvoyer à ses frais, soit que l'union se fît ou qu'elle ne se fît pas : car les Floren-

tins avoient promis de lui prêter une somme considérable, pourvu que le concile se tînt dans leur ville. Le décret de cette translation fut publié dans la seizieme & derniere session du concile de Ferrare, tenue le 10 de janvier 1439. La bulle en fut lue en latin & en grec, & le Pape fit distribuer de l'argent aux Grecs pour quatre mois & pour les frais de leur voyage de Ferrare à Florence. Eugene sortit de Ferrare le seize janvier, précédé du saint sacrement, porté dans une boîte, selon la coutume.

LXVI. premiere & seconde sessions du concile de Florence. 26 fevrier 1439. t. XIII. Conc. p. 223.

Les Grecs ne partirent que quelque tems après le Pape, & la premiere session du concile à Florence ne se tint que le seize de février, à cause d'une incommodité qui survint aux jambes du Patriarche de Constantinople, & encore ne put-il y assister. Elle se passa, comme les précédentes, en contestations; les Grecs demandant qu'on tînt des assemblés particulieres pour disputer sur les points controversés. Le Pape refusa ces assemblées, & indiqua la seconde session pour le second jour de mars. On y disputa sur la procession du S. Esprit, & Jean provincial des dominicains, théologien des Latins, établit le dogme de l'Eglise Latine sur cet article : Marc d'Ephese lui répondit, & ainsi se passa cette séance. Dans la suivante, tenue le cinq de mars, le même Jean prouva si clairement par l'écriture, par la tradition, par les peres Grecs & par de bonnes raisons théologiques, que le S. Esprit procede & reçoit son être du Pere & du Fils comme d'un seul principe, qu'il réduisit souvent au silence Marc d'Ephese, tout subtil & tout grand parleur qu'il étoit.

Troisieme session.

LXVII. Quatre, cinq, six & septieme sessions. p. 279. L. iij.

Les sessions quatrieme, cinquieme, sixieme & septieme furent employées sur le même sujet. Le théologien Jean produisit un texte de S. Basile-le-Grand contre Eunomius, dans lequel il dit expressément que le S. Esprit ne procede pas seulement du Pere, mais aussi du Fils. Comme on avoit fait venir exprès de Constantinople des exemplaires grecs & autentiques de ce Pere, on convainquit les Grecs de mauvaise foi, pour avoir malicieusement ôté, des exemplaires qu'ils citoient, le mot *Fils*. L'Empereur Grec, voyant l'embarras de Marc d'Ephese, prit la parole & dit, qu'il y avoit en Grece d'autres exemplaires où le mot *Fils* ne se trouvoit pas. Sur quoi le cardinal Julien lui dit : qu'il étoit surprenant que les Grecs, venant pour combattre les Latins, eussent oublié leurs armes & fussent obligés, au fort de la mêlée, de s'excuser sur leur oubli. Dans la cinquieme session on parla encore du passage de S. Basile, & l'Empereur pria qu'on la finît, les Grecs n'ayant pas le tems de répondre.

Dans la sixieme, Marc d'Ephese étant hors de combat, l'Em-

pereur dit que la chose étoit encore douteuse & qu'il falloit en remettre la discussion à un autre tems. Enfin dans la septieme session tenue le dix-sept de mars, les Grecs crurent avoir trouvé un expédient pour réunir les esprits & concilier les sentimens des Grecs & des Latins, en disant avec S. Maxime que le S. Esprit procede du Pere par le Fils. Ce fut l'Empereur qui proposa cet expédient, qui fut approuvé de tous les Grecs, à l'exception de Marc d'Ephese & de l'Archevêque d'Héraclée. L'Empereur témoigna que ce qui avoit donné jusqu'ici aux Grecs plus déloignement du sentiment des Latins, c'est qu'ils s'étoient imaginés que les Latins admettoient deux principes du S. Esprit, au lieu qu'ils disoient hautement le contraire. En effet dans la huitieme session tenue le 21 de mars 1439. Jean provincial des dominicains montra par S. Basile que le S. Esprit tire son être du Fils aussi-bien que du Pere; mais cependant que le Pere est la seule cause du Fils & du S. Esprit; ce qu'il prouva encore par les peres Latins. Il soutint & prouva la même chose dans la neuvieme session du vingt-quatre mars, & il l'appuya par les textes de l'écriture & les témoignages des peres, des troisieme, quatrieme & cinquieme siecles, qui ont vécu longtems avant le schisme de Photius, & dont la doctrine a toujours été reconnue pour orthodoxe par l'Eglise Grecque. Après avoir ainsi discouru dans les sessions huitieme & neuvieme pendant huit heures, il donna par écrit le précis de son discours, afin que les Grecs pussent l'examiner à loisir.

Huitieme session.

Neuvieme session.

LXVIII. Profession de foi approuvée des Latins & des Grecs. *t. XIII. Conc. p. 467. 474. & part. 2. p. 1130.*

Ils l'examinerent dans leurs assemblées particulieres; & comme les dispositions s'y trouverent différentes, les uns desirant sincérement la réunion, les autres ne cherchant qu'à l'éloigner & à rejetter sur les Latins la cause du schisme, l'Empereur qui savoit de quelle importance il étoit aux intérêts de son empire de se réunir aux Latins pour se soutenir contre les Turcs, dont la puissance s'augmentoit tous les jours, fit tous ses efforts pour lever les difficultés qu'on formoit contre la réunion. Il fit dire au Pape que les disputes étant inutiles, il le prioit de chercher quelqu'autre moyen de procurer l'union. Après deux mois de négociations, dans lesquelles Bessarion évêque de Nicée & Georges Scholarius prouverent que la doctrine des Latins étoit conforme à celle des anciens peres Grecs, l'on convint enfin de dresser une profession de foi qui fut approuvée par le plus grand nombre des Grecs & par tous les Latins. La voici:

» Au nom de la très-sainte Trinité, Pere, Fils & S. Esprit.
» Nous, Latins & Grecs, demeurerons d'accord dans cette sainte
» union de ces deux Eglises, & confessons que tous les fideles

» chrétiens doivent recevoir cette vérité de foi, que le S. Esprit est éternellement du Pere & du Fils; & que de toute » éternité il procede de l'un & de l'autre, comme d'un seul principe & par une seule production qu'on appelle spiration. Nous » déclarons aussi que ce que quelques peres ont dit que le S. » Esprit procede du Pere par le Fils, doit être pris de sorte » qu'on entende par ces paroles, que le Fils est comme le Pere, » & conjointement avec lui le principe du S. Esprit, & parce » que tout ce qu'à le Pere, il le communique à son Fils, excepté » la paternité qui le distingue du Fils & du S. Esprit; aussi est-» ce de son Pere que le Fils a reçu de toute éternité cette vertu » productrice, par laquelle le S. Esprit procede du Fils comme » du Pere «.

LXIX. Traité entre le Pape & l'Empereur Grec. t. XIII. Conc. p. 486.

L'empereur Jean Paléologue ne perdoit point de vue dans tout ceci son objet principal, qui étoit le secours dont il avoit besoin pour résister aux Turcs. Avant que cette profession de foi fût signée de part & d'autre, il voulut s'assurer de la parole du Pape, qui lui envoya trois cardinaux pour lui faire ces promesses. 1°. Que sa Sainteté fourniroit aux Grecs tout ce qui seroit nécessaire pour la dépense de leur retour. 2°. Qu'elle entretiendroit tous les ans trois cens soldats & deux galeres pour garder la ville de Constantinople. 3°. Que les galeres qui portoient les pélerins à Jérusalem iroient d'abord à Constantinople. 4°. Que quand l'Empereur auroit besoin de vingt galeres pour six mois, ou de dix pour un an, le Pape s'obligeoit à les lui fournir. 5°. Que s'il avoit aussi besoin de troupes de terre, le Pape solliciteroit fortement les princes chrétiens d'Occident de lui en fournir.

Dès que ce traité fut conclu, l'Empereur assembla le lendemain trois de juin les Grecs chez le Patriarche, suivant l'avis duquel ils arrêterent tous, que les Latins ne disant pas d'eux-mêmes, mais suivant l'écriture, que le S. Esprit procede du Pere par le Fils, ils estimoient que cette préposition, *par*, marquoit que le Fils étoit cause du S. Esprit conjointement avec le Pere; qu'ainsi ils s'unissoient avec eux & embrassoient leur opinion, & reconnoissoient que le S. Esprit procede du Pere & du Fils, comme d'un principe & d'une substance; qu'il procédoit par le Fils étant de même nature & de même substance, & qu'il procédoit du Pere & du Fils par une même spiration & production. Il n'y eut que Marc d'Ephese qui refusa de se soumettre à cet accord, & son obstination causa de grands troubles à Constantinople à son retour.

LXX. La réunion

Le cinq de juin la définition fut mise par écrit, & l'on en tira

tira trois copies, dont la premiere fut portée au Pape, la seconde à l'Empereur & la troisieme au Patriarche. On nomma de part & d'autre dix personnes pour y mettre la derniere main, à cause de quelques difficultés survenues sur le mot, *par*, & qui furent bientôt levées par la déclaration que donnerent les Grecs, & qui fut approuvée par les Latins. Ainsi l'écrit ayant été approuvé par les deux partis, il fut lu le huit du même mois en grec & en latin, avec l'applaudissement des uns & des autres, qui s'embrasserent & se donnerent le baiser de paix, avec de grandes démonstrations de joie.

des deux Eglises se fait d'un commun accord.

LXXI. Mort de Joseph patriarche de Constantinople. *t. XIII. Concil p.* 1131. *Æn. Sylv. Eur. c.* 54. *&c.*

Le patriarche Joseph vouloit qu'on célébrât sur le champ la derniere session pour former & publier le décret de l'union, afin d'avoir avant sa mort, la consolation de voir l'accomplissement de ce grand ouvrage. Mais on lui remontra que, pour le rendre parfait, il falloit auparavant convenir des autres points controversés. Ce Prélat n'eut point la consolation qu'il demandoit, étant mort subitement le même jour neuf de juin sur le soir, le lendemain qu'il eut signé la profession de foi sur l'article du S. Esprit. Il avoit été élu patriarche de Constantinople après Euthime en 1416. On trouva le jour de son décès un écrit de sa main dans lequel il fait profession de croire ce qu'enseigne l'Eglise Latine sur la procession du Saint Esprit, sur la primauté du Pape & le purgatoire. Le Pape lui fit faire de magnifiques funérailles dans l'église des dominicains où il étoit logé. Les prélats Grecs y officieren selon leur rit, en présence de l'Empereur, de tous les cardinaux & des évêques Latins qui honorerent ses obséques.

LXXII. Examen de la question du pain azyme & des paroles de la consécration.

Après cela on examina les deux questions du pain azyme & des paroles de la consécration. Jean de Turre-Cremata parla sur la premiere de ces questions, & prouva que l'on pouvoit consacrer le pain sans levain aussi-bien que l'autre; & qu'il étoit même plus convenable d'en user ainsi selon la coutume des Latins, parce que Jesus-Christ ne s'étoit servi que d'azyme en instituant l'eucharistie. Les Grecs accorderent cet article, & convinrent qu'on pouvoit se servir indifféremment du pain levé ou du pain azyme, pourvu que ce fût du pain de bled, que le Ministre eût reçu l'ordination; & qu'on ne célébrât que dans un lieu consacré.

Dans un second discours Jean de Turre-Cremata montra, par l'autorité des peres & par de bonnes raisons, que ce sont les paroles de Jesus-Christ seules, qui font le changement de la substance du pain & du vin dans celle du corps & du sang du

Seigneur. Le Métropolitain de Russie assura que les Grecs étoient en cela d'accord avec les Latins.

LXXIII. Du purgatoire & de la primauté du Pape.

Touchant le purgatoire, on s'en tint à ce qui avoit été accordé dans les conférences tenues à Ferrare, & on convint qu'il importoit peu d'expliquer le genre des peines qu'enduroient ceux qui mouroient, sans avoir auparavant expié toutes leurs fautes, si c'est par le feu ou par les ténebres, par la tempête ou de quelqu'autre maniere. Que tous les hommes cependant paroîtront au jour du jugement devant le tribunal de Jesus-Christ avec leurs corps, pour rendre compte de leurs actions.

Il y eut beaucoup plus de contestations touchant la primauté du Pape. Enfin les Grecs convinrent de ce qui suit : „ Touchant la primauté du Pape, nous avouons qu'il est le souverain „ pontife & le vicaire de Jesus-Christ, le pasteur & le docteur „ de tous les chrétiens, qui gouverne l'église de Dieu, sauf les „ privileges & les droits des patriarches d'Orient, savoir celui „ de Constantinople qui est le second après le Pape, & ensuite „ de celui d'Alexandrie, de celui d'Antioche & enfin de celui de „ Jérusalem. » Ce projet fut agréé par le Pape & par les Cardinaux.

LXXIV. Décret d'union des Grecs & des Latins.

Il y eut d'abord quelques difficultés sur la maniere de rédiger le décret d'union ; les Latins vouloient que le nom du pape fût mis à la tête du décret, l'Empereur prétendoit au contraire que ce seroit le sien. Enfin il fut réglé que l'on mettroit le nom du Pape, mais que l'on ajouteroit ces mots : *Du consentement de l'Empereur, du Patriarche de Constantinople & des autres patriarches*. On nomma, pour dresser la bulle qui devoit contenir le décret d'union, quatre députés de chacun des trois ordres du concile. 1°. Des cardinaux, des métropolitins & des évêques. 2°. Des généraux d'ordres, des abbés & des religieux. 3°. Des docteurs & des ecclésiastiques constitués en dignités. Ils y travaillerent pendant huit jours. La bulle fut lue & approuvée dans l'assemblée générale qui se tint le quatre juillet. Le lendemain Bessarion, au nom des autres prélats Grecs, déclara, en présence du Pape & de tous les cardinaux, qu'ils tenoient sur l'article des paroles de la consécration la doctrine des Latins. Le Pape répondit avec beaucoup de majesté à cette déclaration.

LXXV. Dixieme & derniere session du concile de Florence. Lecture du décret d'union des Grecs.

Le décret d'union étant achevé, on tint le lundi six de juillet la dixeme & derniere session du concile de Florence. Après la messe célébrée par le Pape, le cardinal Julien lut d'abord en latin le décret, ensuite Bessarion métropolitain de Nicée le lut en grec. Ce décret est un précis de ce qui avoit été convenu dans les conférences touchant les articles contestés

entre les deux églises Grecque & Latine. On voit dans les actes du concile, après la signature du Pape, celles de huit cardinaux, des patriarches Latins de Jérusalem & de Grade, des deux évêques ambassadeurs du Duc de Bourgogne, de huit archevêques & quarante-sept évêques, dont quelques-uns n'étoient pas encore sacrés ; quatre généraux d'ordres, quarante-un abbés. Du côté des Grecs, l'empereur Jean Paléologue signa le premier, & après lui les vicaires des patriarches ; ensuite les autres prélats & autres ecclésiastiques. Après cela tous, tant Grecs que Latins, baiserent les mains du Pape, & s'embrasserent les uns les autres en signe d'union & d'une parfaite intelligence entre les deux églises.

L'Empereur demanda le lendemain au Pape que les Grecs célébrassent en sa présence, des cardinaux & des prélats Latins, la liturgie dans la cathédrale de Florence ; le Pape répondit qu'il étoit bien aise d'examiner auparavant la liturgie des Grecs ; ce qui fit que l'Empereur n'insista plus sur cela. Le Pape fit encore plusieurs autres questions à l'Empereur sur différens usages des Grecs ; par exemple : Pourquoi les prêtres en Orient divisoient le pain, qui devoit être offert, en plusieurs parties, & les unissoient dans l'oblation au pain divin du Seigneur ? Pourquoi ils inclinoient la tête en portant l'oblation avant la consécration ? Pourquoi ils mêloient de l'eau chaude dans le calice ? Pourquoi les prêtres conféroient l'onction du saint chrême, cela étant réservé aux seuls évêques ? Pourquoi ils oignoient les morts avant que de les ensevelir ? Pourquoi ils séparoient les personnes mariées, &c. On ne trouve point les réponses à ces questions dans les actes du concile, on peut les voir dans Arcudius. Le Pape demanda encore qu'on fît rendre raison à Marc d'Ephese de sa séparation du concile & qu'on le punît de sa désobéissance. Mais l'Empereur promit qu'à son retour à Constantinople il l'obligeroit à signer comme les autres. Mais tout le contraire arriva.

Arcud. concord. eccles. Orient. & Occ.

Les Grecs demanderent au Pape la restitution de leurs églises occupées par les Latins ; mais il leur répondit qu'il n'étoit pas juste de chasser les Latins des églises dont ils étoient en possession. On leur promit toute-fois que dans les églises où il y avoit deux évêques, l'un Grec, l'autre Latin, le Grec resteroit seul si le Latin mouroit le premier, & que ceux qui lui succéderoient, seroient Grecs ; mais que si le Grec venoit à mourir le premier, le Latin auroit seul l'église ; & qu'après sa mort le Pape pourvoiroit à perpétuité à cette église.

LXXVI. Départ de l'Empereur Grec.

Le pape Eugene fit faire cinq copies du décret de l'union en grec & en latin, qui furent signées de part & d'autre ; une pour

les Grecs, une pour les Latins, & les trois autres pour les trois Patriarches. Il informa tous les princes chrétiens de cet heureux événement, dont la joie fut encore augmentée par l'arrivée de quatre députés du Patriarche d'Arménie, à qui Eugene avoit intimé le concile comme à tous les autres. Ils furent suivis quelque tems après de ceux du Patriarche des jacobites & des ambassadeurs de l'Empereur d'Ethiopie, qui venoient demander d'être reçus à la communion de l'Eglise Romaine. Nous verrons dans la suite le succès de ces députations.

Après cela l'Empereur Grec & les prélats de sa suite prirent congé du Pape, qui, par une générosité digne de sa grandeur d'ame, leur donna beaucoup plus qu'il ne leur avoit promis par son traité. L'Empereur partit de Florence le vingt-six d'août, accompagné de trois cardinaux & d'un grand nombre de prélats, qui le conduisirent jusques sur les frontieres de la république. Il se rendit delà à Venise le six de septembre. Après quelque séjour en cette ville, ils s'embarquerent le onze d'octobre suivant sur les galeres qui leur étoient préparées, & arriverent à Constantinople le premier de février de l'année suivante.

LXXVII. Continuation du concile de Basle.

Le concile de Basle continuoit toujours & ne vouloit point reconnoître ni le concile de Ferrare, ni celui de Florence. Cette espece de schisme donnoit de l'inquiétude aux gens de bien. On tint une grande assemblée à Mayence dans le mois de mars 1439. où se trouverent les députés du concile de Basle avec les électeurs ecclésiastiques, les ambassadeurs de l'empereur Albert, ceux des Rois de France, de Castille, du Duc de Milan, de quelques autres princes & plusieurs prélats. Nicolas de Cusa y prit hautement le parti du Pape, & soutint que le concile de Basle étoit nul. Après beaucoup de conférences & de contestations, l'assemblée reçut les décrets du concile de Basle, à l'exception de ceux qui étoient faits contre la personne d'Eugene. Après le départ des envoyés du concile de Basle, les légats du Pape arriverent à Mayence, & tâcherent de faire révoquer la résolution de l'assemblée touchant les décrets du concile; mais ils ne purent y réussir, & firent de grandes plaintes de la conduite qu'on tenoit envers le Pape, & y formerent leur opposition.

LXXVIII. Huit articles proposés contre Eugene. *t. XIII. Conc. p. 1566. Æn. Sylv. l. 1. de Gest. conc. Basil.*

Les peres de Basle continuant leurs poursuites contre le pape Eugene, formerent vers le milieu d'avril ces huit conclusions théologiques. 1°. C'est une vérité catholique que le saint concile général a puissance sur le Pape & sur tout autre. 2°. Qu'un concile général légitimement assemblé ne peut être dissous, ni transféré, ni prorogé, pour un tems par l'autorité du Pape, sans le

consentement du même concile ; ce qui est une vérité comme la précédente. 3°. Quiconque résiste opiniâtrément à ces vérités, doit être censé hérétique. 4°. Le Pape Eugene IV. a combattu ces vérités, lorsque par la plénitude de sa puissance apostolique il a attenté de dissoudre & de transférer le concile de Basle. 5°. Eugene averti par le concile a enfin rétracté les erreurs opposées à ces vérités. 6°. La dissolution ou la translation du concile, attentée par Eugene une seconde fois, est contraire à ces vérités & renferme une erreur inexcusable dans la foi. 7°. Eugene tentant de rechef de dissoudre ou transférer le concile, est retombé dans les erreurs qu'il avoit rétractées. 8°. Eugene averti par le concile de révoquer la seconde dissolution ou translation qu'il vouloit faire, & persistant dans sa révolte après avoir été déclaré contumace, & voulant tenir un conciliabule à Ferrare, se déclare lui-même opiniâtre & obstiné dans l'erreur. Ces conclusions furent combattues par Panorme, un des envoyés d'Alfonse roi d'Arragon au concile. Il reconnoît qu'à la vérité le concile est au dessus du Pape ; mais il soutient que cette doctrine ne doit pas passer pour article de foi. Il avoue qu'Eugene a tort ; mais il ne croit pas qu'on doive le traiter d'hérétique. Ce discours fut cause qu'on ôta des conclusions le mot de *relaps*, & qu'on y mit celui de *tombé*. Jean de Ségovie Espagnol, réfuta Panorme & tâcha de montrer qu'Eugene devoit passer pour hérétique, s'il suffisoit pour cela de secouer le joug de l'obéissance due aux loix de l'église, Eugene ayant contrevenu en tant de manieres aux décisions du concile de Constance.

Le jour suivant il y eut une congrégation générale, dans laquelle Amédée archevêque de Lyon & ambassadeur du Roi de France, soutint que le pape Eugene étoit hérétique. L'Evêque de Burgos aumônier du Roi d'Arragon employa toute son éloquence à le réfuter. Mais un docteur Ecossois, nommé Thomas de Corcellis, appuya fortement le sentiment de l'Archevêque de Lyon. Enfin dans la congrégation qui se tint le 24 d'avril 1439. les sentimens furent si partagés & la confusion si grande, surtout par les oppositions de Panorme, que tout ce que put faire le Cardinal d'Arles, président du concile par son adresse, fut de faire recevoir les trois premieres conclusions par toute l'assemblée, qui ne se sépara qu'à la nuit.

Le lendemain vingt-cinq d'avril on tint encore une assemblée, où l'on ne put rien conclure. Dans celle, qui fut tenue le samedi dix-neuf de mai, on devoit lire les huit conclusions. Cela souffrit assez de difficultés ; enfin le Cardinal d'Arles, après la

lecture des pieces nécessaires pour la conclusion, indiqua la session prochaine pour le lundi seize de mai suivant.

LXXIX. Trente-troisieme session du concile de Basle. 16 mai 1439. t. XII. Conc. p. 618.

Il ne se trouva dans cette session aucun prélat Espagnol ni Arragonnois, ni aucun des orateurs des princes. Il n'y eut que deux Italiens, l'Evêque de Grossalte & l'Abbé de Doune au diocèse de Come, avec environ vingt évêques ou abbés des nations de France & d'Allemagne. Le Cardinal d'Arles, craignant qu'un si petit nombre de prélats ne portât préjudice à l'autorité du concile, s'avisa, pour ramener les autres, d'un expédient qui lui réussit. Il fit apporter à la cathédrale toutes les reliques qui étoient à Basle, & les fit placer dans les sieges des évêques absens. Ce spectacle tira les larmes des yeux des mieux intentionnés, & fit venir beaucoup de monde au concile; & quoiqu'on n'y vît pas un grand nombre d'évêques, leurs places étoient remplies par leurs procureurs, des archidiacres, des prévôts, des docteurs au nombre de plus de quatre cens, bien unis pour le bien de l'église. Ainsi, après qu'on eût célébré la messe, l'Evêque de Marseille lut le décret, qui fut écouté avec beaucoup d'attention. L'Evêque d'Albenga lut une protestation contraire; mais on n'y eut aucun égard. Le concile établit les trois premieres conclusions, comme autant d'articles de foi. On chanta le *Te Deum*; ainsi finit cette trente-troisieme session.

Æn. Sylv. de Gest. conc. Basil. l. ij. p. 37.

Le vendredi suivant, vingt-deux de mai, on tint une congrégation générale, à laquelle les ambassadeurs des princes assisterent, & où fut approuvé le décret de la session précédente; ce qui surprit tout le monde. Ces Ambassadeurs même allerent plus loin, puisqu'ils dirent que le pape Eugene étoit ennemi de la vérité. Cependant ils persistoient toujours à demander qu'on différât de lui faire son procès. On croit que Panorme lui-même approuva le décret, puisque ce fut sur la fin de cette année 1439. qu'il composa son traité sur l'autorité du concile de Basle, dans lequel il soutient son œcuménicité; qu'il en a toute l'autorité pour citer Eugene & pour le déposer, & qu'en le déposant il n'a rien fait que de juste.

LXXX. Trente-quatrieme session. Déposition du pape Eugene. IV. t. XIII. Concil. p. 1569. Art. 92.

Enfin les peres ayant fait afficher aux portes de la cathédrale de Basle la citation contre Eugene IV. indiquerent la trente-quatrieme session pour le vingt-cinq de juin. Il s'y trouva trente-neuf prélats mîtrés, & près de trois cens ecclésiastiques du second ordre. Eugene ayant été une seconde fois cité par deux évêques, & n'ayant pas comparu, fut jugé par contumace, & ensuite on prononça contre lui la sentence de déposition. On déclara tous les fideles dispensés de lui rendre obéissance, avec

défense de le reconnoître pour souverain pontife, sous peine d'hérésie, de schisme & de privation de tous honneurs, bénéfices & dignités. Dans cette sentence on ne donne à Eugene que le nom de Gabriel, & il y est traité de perturbateur de la paix & de l'union de l'église, de simoniaque, de parjure, d'incorrigible, de schismatique, d'hérétique, d'obstiné dans ses erreurs, de dissipateur des biens de l'église, d'administrateur inutile & dangereux du souverain pontificat, qui s'est rendu indigne de tout titre, degré, honneur & dignité. Tout ceci se passa à Basle le jour même que l'union des deux églises se faisoit à Florence.

LXXXI. Trente-cinquieme session. 2 juillet 1439.

Cette déposition du pape Eugene ne fut pas approuvée par les princes chrétiens, qui avoient demandé plusieurs fois qu'on temporisât & qu'on sursît aux poursuites. Ils s'en plaignirent au concile, qui s'excusa, en disant, qu'il n'avoit pu se dispenser d'en user ainsi. Pour ne pas laisser la chose imparfaite, on tint la trente-cinquieme session le deux de juillet, où l'on disputa longtems, s'il convenoit d'élire au plutôt un nouveau pape, ou d'attendre plus longtems. Sur l'avis de Jean de Ségovie on se détermina à différer l'élection de deux mois, conformément au décret de la septieme session, qui portoit qu'il ne seroit procédé à l'élection d'un nouveau pape que soixante jours après la vacance du siege: on ordonna de plus, qu'au cas que quelques prélats se retirassent du concile, il ne laisseroit pas de subsister dans toute son autorité, & qu'il ne pourroit être dissous, sous quelque prétexte que ce fût, que par l'avis des deux tiers de ceux qui y avoient voix, selon le décret de l'onzieme session. Cette décision fit donner à cette session le nom de *session de la stabilité.*

Æn. Sylv. de Gest. concil. Basil.

Immédiatement après cette session, la peste fit de si grands ravages à Basle, que l'on pria le Cardinal d'Arles, président du concile, de permettre aux prélats de se retirer en quelque campagne voisine, avec promesse de revenir quand le danger seroit moins grand; mais le Cardinal répondit qu'il aimoit mieux sauver le concile au péril de sa vie, que de sauver sa vie au péril du concile. Sa résolution encouragea les peres à demeurer, & ils envoyerent des députés en Allemagne, en France & en Espagne, pour faire approuver leur conduite par les princes & les prélats; mais ces envoyés furent mal reçus, & par-tout on déclara qu'on vouloit tenir la neutralité. Pour se prémunir contre les censures que le concile pourroit porter, on en appella par précaution au pape Eugene, au saint siege, à un concile plus général, & à qui il appartiendroit.

LXXXII. premiere session du concile

Le pape Eugene ayant appris à Florence, où le concile se continuoit toujours depuis le départ des Grecs, ce qui s'étoit

de Florence depuis le départ des Grecs. Condamnation des peres de Basle. t. XIII. Concil. p. 1574.

passé à Basle contre lui, tint le 4 de septembre 1439. une session, qui fut la premiere depuis le retour des Grecs, dans laquelle il renouvella le décret fait à Ferrare contre ceux qui composoient le concile de Basle, & y ajouta l'excommunication contre ceux qui y étoient demeurés après la révocation & translation de ce concile; contre ceux qui avoient assisté à leurs assemblées; révoque, casse & annulle comme pernicieux tous les actes, statuts & décrets de cette assemblée, sur-tout dans les deux dernieres sessions, comme faits par gens sans autorité; il condamne les huit propositions faites & approuvées à Basle, & taxe d'hérétiques & de schismatiques les auteurs de ces propositions.

LXXXIII. Trente-sixeme session du concile de Basle.

On n'étoit pas encore informé de ce qui s'étoit passé à Florence, lorsqu'on tint à Basle la trente-sixieme session le dix-sept de septembre. On y déclara que l'opinion touchant l'immaculée Conception de la sainte Vierge, est un sentiment pieux, conforme au culte de l'église, à la foi catholique, à la droite raison, à l'écriture sainte, que tout catholique doit approuver; qu'il ne sera permis à personne d'enseigner, ni de prêcher le contraire; que la fête de la Conception sera célébrée dans toute l'église le huit de décembre, & que l'office de cette fête, composé par Jean de Ségovie, y sera chanté, & qu'on pourra accorder des indulgences à ceux qui le célébreront. Or la croyance de la Conception de la Vierge consiste, selon que la faculté de Paris la fait jurer à ses docteurs & à ses bacheliers, en ce qu'elle a été préservée dans sa conception de la tache originelle.

Les peres de Basle ayant reçu le décret du pape Eugene, y répondirent avec vivacité & firent leur apologie, montrant que leurs décisions sont véritables, & qu'ils ont eu raison de déposer Eugene. Quelques-uns d'entr'eux vouloient que le décret du Pape fût déclaré hérétique; mais Jean de Ségovie fit voir les inconvéniens qui suivroient de cette démarche: ainsi on en remit la décision à un autre tems. Jean de Turre-Cremata répondit à l'apologie des peres de Basle, & s'efforça de prouver que le Pape est au dessus du concile.

T. XII. conc. p. 765.

LXXXIV. Election du pape Felix V.

Ce qui occupoit le plus le concile, étoit l'élection d'un nouveau Pape, à laquelle l'Empereur d'Allemagne & les princes s'opposoient. Mais le Cardinal d'Arles, sans s'arrêter à cette opposition, fit choisir trois personnes, qui furent Thomas, abbé de Donduno en Ecosse, de l'ordre de Cîteaux, Jean de Ségovie & Thomas de Corcellis chanoine d'Amiens, tous trois docteurs en théologie, lesquels devoient choisir vingt-neuf autres sujets, pour concourir avec eux à l'élection du Pape. La nouvelle d'une élection prochaine attira à Basle un très-grand nombre

nombre de personnes considérables & de prélats. On s'assembla le vingt-huit d'octobre dans le couvent des freres mineurs pour la trente-septieme session, & on y régla que l'élection du nouveau Pape se feroit à Basle & non ailleurs ; qu'elle se feroit par les trente-deux prélats ou ecclésiastiques qu'on choisiroit ; que l'élection seroit nulle si les deux tiers n'y consentoient ; que tous les électeurs, avant d'entrer au conclave, communieroient & prêteroient le serment conformément au décret de la vingt-troisieme session ; que l'élu seroit obligé d'accepter l'élection, jureroit de garder la foi catholique, & feroit exécuter les décrets des conciles de Constance & de Basle ; que pendant qu'on seroit au conclave, on suspendroit toutes autres affaires, excepté les audiences de la chambre.

Trente-septieme session. t. XII. Conc. p. 623. Æn. Sylv. de Gest. conc. Basil. p. 42.

Après cela les trois premiers commissaires procéderent à l'élection de ceux qui avec eux devoient concourir à l'élection d'un Pape. Ils nommerent premiérement douze évêques, à la tête desquels étoit le Cardinal d'Arles, puis sept abbés, cinq théologiens & neuf docteurs, trente-six en tout.

Dans la trente-huitieme session qui se tint le trente d'octobre, on confirma le décret contre l'invective du pape Eugene, aussi-bien que le choix des électeurs pour l'élection du Pape futur. Après la messe & la communion on chanta le *Te Deum*, & on conduisit en cérémonie les électeurs au conclave, qui étoit une maison située sur la place vis-à-vis la cathédrale, où il y avoit de grandes salles, où l'on construisit des cellules pour le logement des électeurs.

Trente-huitieme session. p. 633.

Dès le lendemain trente-un d'octobre on procéda au scrutin par billets. Il se trouva jusqu'à dix-sept sujets qui avoient des voix ; mais celui qui l'emportoit, étoit Amédée duc de Savoie, qui s'étoit retiré à Ripaille au diocèse de Geneve, où il vivoit en solitude. Il avoit seize voix. L'après midi on se rassembla sur les trois heures, & l'on remarqua que son parti se fortifioit. Dans le scrutin du quatre novembre il eut dix-neuf voix ; dans le suivant il en eut vingt-une, & dans le troisieme ce même nombre. Il ne lui manquoit qu'une voix pour avoir la pluralité requise, c'est-à-dire, les deux tiers. On fit des prieres publiques & des informations sur les vie & mœurs d'Amédée. Les uns opposoient son état de laïc, qu'il avoit été marié & avoit eu des enfans, son peu d'expérience dans les affaires & son peu de science. Ceux qui le favorisoient, répliquoient qu'il avoit fort bien étudié dans sa jeunesse, que sa conduite avoit toujours été fort réguliere. Enfin ils en firent un portrait si avantageux, que le vingt-cinq de novembre il eut vingt-six voix & fut élu Pape. On le nomma

par les fenêtres du conclave à une heure après midi, & les électeurs sortirent du conclave en habits pontificaux deux heures après, & se rendirent en procession à la cathédrale.

Trente-neuvieme session. t. XIII. conc. p. 148.

L'élection d'Amédée fut confirmée dans la trente-neuvieme session du dix-sept de novembre ; & on lui fit une députation de vingt-cinq personnes, à la tête desquelles étoit le Cardinal d'Arles, pour lui notifier son élection & le prier d'y consentir. Ils partirent de Basle l'onze de décembre, & n'arriverent à Ripaille que le vingt du même mois. Amédée vint au devant d'eux avec ses hermites & ses domestiques. Les députés du concile lui demanderent un jour pour recevoir audience, & il leur fixa le troisieme jour de leur arrivée.

Cependant les conseillers demanderent aux députés qu'on réformât le serment qu'il devoit prêter, qu'on ne l'obligeât pas de quitter la barbe qu'il portoit comme hermite, & qu'on ne lui changeât point son nom. Les députés répondirent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de rien changer au serment que le Pape devoit faire ; qu'il falloit qu'il changeât son nom à l'imitation de S. Pierre, à qui Jesus-Christ avoit changé le nom de Simon en celui de Pierre ; qu'il pourroit garder sa barbe, mais non son habit d'hermite ; qu'il devoit se revêtir d'habits convenables à sa dignité.

Le jour de l'audience étant arrivé, on lui présenta, au nom du concile, l'acte de son élection & on le pria d'y donner son consentement. Il le fit avec peine ; & après avoir versé beaucoup de larmes, il prêta le serment accoutumé, prit le nom de Felix V. & on le revêtit des habits pontificaux. Le Cardinal d'Arles lui donna l'anneau du pêcheur, & il fut intronisé & reconnu Pape dans l'église de son monastere de S. Maurice. Le lendemain il alla à Tonon où il assista à l'office de la veille de Noël ; & comme plusieurs trouvoient ridicule sa longue barbe & s'en moquoient, il permit qu'on la lui coupât.

Felix ou Amédée VIII. avant son pontificat, étoit Duc de Savoie, & avoit succédé à son pere Amédée VII. du nom, comte de Savoie, mort en 1391. Il n'avoit que huit ans lorsqu'il succéda à son pere, & fit ériger son comté de Savoie en duché en 1416. Il le gouverna avec tant de sagesse & de prudence, qu'il mérita le nom de Pacifique & qu'on le regarda comme le Salomon de son siecle, ayant par sa prudence maintenu ses états en paix, pendant que ses voisins étoient en guerre. En 1434. il laissa son duché à ses enfans Louis & Philippe, & leur donna six Seigneurs de probité & d'expérience pour leur servir de conseil. Il se retira le sept de novembre à Ripaille petite ville du Chablais, & y bâtit un monastere où il mit des moines de S.

Maurice. Il fit élever à côté un magnifique palais, qu'il appella Hermitage. Deux de ses favoris & vingt seigneurs de sa cour le suivirent dans sa retraite. Ils y vivoient fort tranquillement & fort commodément, & leur table étoit servie de mets délicats. Ils se revêtirent d'une robe & d'un chaperon gris d'une étoffe très-fine. Ils portoient un bâton noueux, une ceinture ornée d'or, & avoient au cou une croix de même métal. Amédée fut élu pape le 5 de novembre 1439. & abdiqua le pontificat au concile de Lyon en 1449. Il mourut en 1471.

LXXXV. Procédure d'Eugene IV. contre Félix V. t. XIII. conc. p. 1584.

Le pape Eugene n'eut pas plutôt appris l'élection de Felix, qu'il le déclara hérétique & schismatique, & lança l'excommunication contre ses électeurs, ses fauteurs & ses partisans, si dans cinquante jours ils ne se séparoient de lui. Les peres de Basle de leur côté casserent cette procédure d'Eugene, & défendirent d'y déférer. Eugene, pour fortifier son parti, créa le dix-huit de décembre dix-sept cardinaux de presque toutes les nations. Felix V. en fit à-peu-près de même, & créa au mois d'avril 1440. quatre cardinaux qui furent reconnus par le concile de Basle. Felix ne se rendit dans cette ville que le vingt-quatre de juin de la même année; & un mois après, c'est-à-dire, le vingt-quatre de juillet il fut sacré évêque par le Cardinal d'Arles & ensuite couronné pape. Louis duc de Savoie, son fils, assista à cette cérémonie, aussi-bien que son frere Philippe comte de Geneve, & Louis marquis de Saluces. Il s'y trouva aussi grand nombre de noblesse tant d'Allemagne que de Suisse, en sorte qu'on compta à Basle dans cette occasion jusqu'à cinquante mille personnes. Mais avant ce tems-là il se passa diverses choses tant à Florence qu'à Basle, qu'il est bon de rapporter ici.

LXXXVI. Députés du patriarche d'Arménie à Florence. t. XIII. conc. p. 1198.

Nous avons vu ci-devant que peu avant le départ des Grecs, arriverent à Florence quatre députés de la part de Constantin patriarche des Arméniens. Le pape Eugene leur avoit notifié le concile & les avoit invités à se réunir à l'Eglise Romaine. S'étant donc rendus à Florence dans le mois de septembre, ils ne présenterent toute-fois leurs lettres de croyance datées du 15 de juillet 1438. qu'au mois de novembre 1439. Le Pape nomma trois cardinaux pour conférer avec eux sur leur croyance. Après plusieurs conférences le Pape ne trouva point de moyen plus propre, que de leur proposer la croyance de l'Eglise Romaine sur la foi & les sacremens; on leur donna le symbole de Constantinople avec l'addition *Filioque*; le symbole *Quicumque vult salvus esse*, attribué à S. Athanase; le décret d'union avec les Grecs, publié dans le concile de Florence: enfin on assigna les jours fixes pour célébrer les fêtes de l'Annonciation, de S. Jean-Baptiste, de

Seconde session du concile de Florence après le départ des Grecs. Décret pour les Arméniens.

Noël, de la Circoncision, de la Présentation de Jesus-Christ au temple ou de la Purification de la Vierge ; le tout conformément aux usages de l'Eglise Romaine. Les Arméniens au nom de leur nation & de leur église, accepterent avec soumission tous les articles, déclarations & définitions contenus dans le décret qui leur fut donné par le Pape Eugene dans la seconde session du concile de Florence tenue après le départ des Grecs.

LXXXVII. Affaires des Bohémiens. an. 1439. Æn. Syl. hist. Boh. c. 57.

Après la mort de l'empereur Albert arrivée le 27 d'octobre 1439. les Bohémiens ne voulurent pas élire ni reconnoître Ladislas IV. son fils posthume. Ils offrirent la couronne au duc de Baviere, qui la refusa. Ils l'offrirent ensuite à l'empereur Frideric, successeur d'Albert & tuteur de Ladislas son fils. Ce Prince leur conseilla, durant l'interregne, de choisir pour lieutenans généraux Mainard & Petarscon, dont le premier étoit catholique, l'autre favorisoit Roquesane chef des mécontens de Boheme. Ces deux Lieutenans généraux, ou plutôt Petarscon seul, qui ne se contentoit pas de ce qui avoit été accordé par le concile de Basle, savoir, que la communion sous les deux especes n'étoit pas nécessaire, demanderent qu'on leur permît de donner la communion aux enfans immédiatement après le baptême ; ils demanderent de plus de chanter l'épitre & l'évangile à la messe en langue vulgaire. L'un & l'autre leur fut refusé, & sur ce refus ils dresserent une nouvelle profession de foi de leurs quarante-cinq articles, sous prétexte que l'accommodement fait avec l'Evêque de Coutances étoit nul, comme n'étant fondé que sur une promesse verbale que le concile leur accorderoit ce qu'il leur avoit refusé.

LXXXVIII. Quarantieme session du concile de Basle. ann. 1440. 26 févr.

Quelque tems après, c'est-à-dire, le vingt-six de février, on tint la quarantieme session du concile de Basle, dans laquelle on excommunia ceux qui ne reconnoîtroient pas Felix V. pour pape légitime, on renouvella les décrets faits contre Eugene, on déclara nuls tous les actes qu'il pourroit avoir faits ; on fit défense de lui obéir, & on réserva au concile & au pape Felix les peines qui seroient imposées aux contrevenans. On proposa aussi d'accorder au nouveau Pape quelque provision au lieu des annates qui avoient été supprimées ; mais cette demande trouva de grandes oppositions, & on ne passa pas outre.

Troisieme session du concile de Florence. 23 mars 1440. Monstrelet. t. II. ad an. 1439.

Le pape Eugene de son côté tint à Florence une troisieme session le vingt-trois de mars 1440. dans laquelle il excommunia Amédée ou Felix, ses électeurs & ses partisans, si dans quinze jours ils ne rentroient en eux-mêmes ; le déclarant antipape, hérétique & schismatique, & tous ses fauteurs criminels de lèse-majesté.

Quarante-unieme session

Les peres de Basle dans leur quarante-unieme session du vingt-

trois juillet, déclarerent la sentence d'Eugene scandaleuse, injurieuse, schismatique & hérétique, défendant d'y avoir aucun égard, & déciderent qu'Eugene avoit été légitimement déposé & privé de toute jurisdiction, comme convaincu de plusieurs crimes.

du concile de Basle t. XII. concil. p. 642. t. XIII. p. 1586.

Felix V. n'arriva à Basle que le 24 de juin 1440. ainsi qu'on l'a dit; & comme il n'avoit pas de quoi soutenir sa dignité, Eugene étant seul en possession du patrimoine de S. Pierre, les peres de Basle, après avoir longtems cherché les moyens d'y pourvoir, convinrent, dans une session tenue le quatre du mois d'août, que Felix exigeroit, pendant les cinq premieres années de son pontificat, le cinquieme denier du revenu de tous les bénéfices séculiers, réguliers, grands & petits, archevêchés, évêchés, abbayes, à l'exception des hôpitaux & des maisons des pauvres; & pendant les cinq années suivantes le dixieme denier seulement, avec cette limitation toute-fois que les bénéfices d'Allemagne, qui, toutes charges acquittées, n'excédoient point le revenu de cinq marcs d'argent, ne seroient point compris dans ce décret; & que si quelque royaume, province ou nation n'approuvoit point cette taxe, Felix pourroit s'accommoder de quelqu'autre maniere avec eux.

Quarante-deuxieme session du concil. de Basle.

LXXXIX.

L'assemblée de Bourges demeure dans l'obédience d'Eugene IV. t. XIII. Concil. p. 1586.

La déposition d'Eugene IV. & l'élection de Felix V. qui s'étoient faites contre l'avis de l'Empereur, des princes d'Allemagne & du Roi de France, jetterent l'église dans d'étranges embarras & dans un schisme, tel que nous le venons de voir par ces excommunications lancées de part & d'autre, & cette division scandaleuse qui régnoit entre les deux partis. L'un & l'autre envoyerent leurs ambassadeurs en France, pour essayer d'attirer le Roi & le royaume dans leur obédience. On entendit leurs raisons dans l'assemblée de Bourges; & les prélats assemblés, après avoir délibéré pendant six jours, firent enfin leur réponse le deux de septembre par la bouche de Martin Evêque de Clermont : que le Roi avoit toujours eu beaucoup de déférence pour les conciles généraux, & en particulier pour celui de Basle, qu'il avoit toujours regardé comme tel; qu'il n'avoit jamais approuvé la congrégation de Ferrare; que sa Majesté, sans entrer dans l'examen du droit & des raisons du concile de Basle, dans la déposition d'Eugene & dans l'élection de Felix, demeuroit dans l'obéissance d'Eugene, en attendant qu'on tînt en France un concile général pour éteindre le schisme; qu'il exhortoit les deux Papes de s'abstenir de lancer de nouvelles excommunications, au contraire, de penser sérieusement à procurer la paix de l'église; que le Roi étoit résolu de faire observer la pragmatique sanction dans son royaume, en modérant toute-fois ce que le concile de Basle auroit pu ordon-

ner de trop rigide. Après cette déclaration verbale, le Roi fit un édit l'onze septembre, portant défense d'avoir égard aux censures du pape Eugene contre le concile de Basle, & à celles du concile contre Eugene.

XC. Felix V. reconnu par l'Arragon, la Hongrie, &c. *Surit. l. xiv. c. 34. t. XIII. conc. p. 1587.*

Felix V. fut un peu consolé du refus que la France faisoit de le reconnoître, par la promesse que lui fit Alfonse roi d'Arragon, compétiteur de René d'Anjou pour le royaume de Sicile, de le reconnoître, s'il vouloit confirmer l'adoption que Jeanne reine de Sicile avoit faite de lui longtems auparavant, & lui donner pour lui & ses successeurs l'investiture du royaume de Naples, & de plus lui fournir cent mille écus d'or pour s'en mettre en possession; choses que Felix pouvoit bien promettre, mais non pas exécuter; aussi n'eut-il aucun égard à ses demandes : mais c'étoit beaucoup pour lui de voir ce Prince aliéné d'Eugene IV. qui favorisoit René d'Anjou.

Elisabeth reine de Hongrie, Albert duc de Baviere, Albert duc d'Autriche, l'université de Paris, celles d'Allemagne & de Cracovie, les chartreux de France, plusieurs prélats & plusieurs princes d'Allemagne se déclarerent pour Felix, qui, pour fortifier son parti, créa le 15 d'octobre 1440. huit cardinaux de différentes nations, & le douze du mois de novembre il en créa six autres tous François.

Dans l'assemblée de Mayence tenue en 1441. l'on se déclara pour la neutralité. La Pologne promit de reconnoître Felix, s'il vouloit donner à son Roi le titre de roi de Hongrie. Cette condition ne fut pas acceptée; ce qui n'empêcha pas ce royaume de demeurer attaché à Felix, de même que le Piémont, la Savoie & la Calabre. Le reste de l'Europe demeuroit dans la neutralité, ou obéissoit à Eugene.

XCI. Union des jacobites à l'Eglise Romaine. *t. XIII. Concil. p. 1201.*

Les hérétiques jacobites, dont l'erreur principale consiste à ne reconnoître qu'une seule nature en Jesus-Christ, ensorte que le Verbe de Dieu, selon eux, a pris un corps parfait, auquel il s'est uni sans altération, sans mêlange & sans division, en une seule nature. Ces jacobites sont très-étendus en Orient. Leur Patriarche réside ordinairement à Caremit ville de Mésopotamie. Hors l'erreur dont on vient de parler, ils sont presqu'en tout le reste dans les mêmes sentimens que les Grecs. Le pape Eugene ayant invité le patriarche des jacobites au concile de Florence, ce prélat, nommé Jean, lui écrivit des lettres datées du 12 septembre 1440. par lesquelles il s'excuse de venir au concile, sur ses infirmités & sa pauvreté, & lui dit qu'il lui envoie André abbé de S. Antoine, un de ses vénérables freres, de bonnes mœurs & bien instruit.

Cet Envoyé fut admis dans une congrégation où présidoit le pape Eugene, & proposa en langue syriaque le sujet de sa légation. Son discours fut mis en latin, de même que la lettre dont il étoit porteur, dans laquelle le Patriarche donnoit au Pape de grands éloges. Eugene tint la quatrieme session du concile de Florence depuis le départ des Grecs le 5 de février 1441. & y publia le décret de réunion des jacobites à l'Eglise Latine, dans lequel il expose la foi catholique sur les points essentiels, & rejette toutes les hérésies, & en particulier celles de Nestorius & d'Eutyches. Il rapporte les deux décrets faits à Florence pour l'union des Grecs & celle des Arméniens. André, après avoir ouï la lecture de ces décrets, premiérement en latin, puis en arabe, & après en avoir fait lui-même la lecture, écrivit au bas son acceptation & sa souscription, déclarant que tout ce qui étoit contenu dans ce décret étoit conforme à la vérité sainte & catholique, & promit, en son nom & en celui du Patriarche & de tous les jacobites, de s'y soumettre & de le faire observer.

Quatrieme session du conc. de Florence depuis le départ des Grecs.

Conc. t. XIII. p. 214.

Le Roi d'Ethiopie écrivit aussi au pape Eugene, & chargea de sa lettre un nommé Nicodeme, qui se disoit abbé des Ethiopiens. Cet Abbé fut entendu dans une congrégation du 2 septembre 1441. Le Roi son maître disoit dans ses lettres qu'il espéroit venir en personne en Italie pour s'unir à l'église. Le Pape lui écrivit le quatre d'octobre par Ange Maurocenus capitaine de l'isle de Chio; mais toutes ces démarches n'étoient pas sinceres, & elles n'eurent aucune suite.

XCII.

Assemblée de Mayence. On y demande un concile différent de ceux de Basle & de Florence. *an.* 1441. *t. XIII. Conc. p.* 1590. *seq.*

Les princes d'Allemagne devoient tenir une diete à Mayence dans le mois d'avril 1441. Les deux papes Eugene & Felix y envoyerent leurs légats, & le Roi de France, à l'invitation de l'empereur Frideric, y députa aussi ses ambassadeurs. Jean de Ségovie, nouvellement créé cardinal par Felix, ambassadeur du concile de Basle, voulut entrer à Mayence, faisant porter la croix devant lui comme légat *à latere*; mais on le pria de demeurer chez lui jusqu'à l'arrivée de l'Archevêque de Mayence. Quelques jours après ce prélat & celui de Treves étant arrivés, Jean de Ségovie voulut paroître à l'audience en habit de cardinal & avec la croix de légat; mais on lui dit que l'assemblée ne le reconnoîtroit jamais ni comme légat ni comme cardinal, non plus que les cardinaux nouvellement créés par Eugene: le concile de Basle informé de cette difficulté, envoya à Mayence le Cardinal d'Arles, ancien cardinal, avec Jean de Frisingue, appellé le cardinal de S. Martin. Les princes envoyerent au devant de lui pour lui notifier qu'ils ne l'entendroient pas, à moins qu'il ne laissât dans sa maison la croix & l'habit de cardinal; &

que s'il persistoit à vouloir paroître autrement, ils transféreroient leur assemblée en un autre lieu.

Le Cardinal d'Arles fut donc obligé de venir à l'assemblée le vingt-quatre de mars, sans croix & sans aucune marque de sa dignité, & même sans suite. Il parla sur l'autorité des conciles, sur la légitime déposition d'Eugene & l'élection canonique de Felix. Le lendemain on entendit les députés d'Eugene, qui étoient Jean de Carvajal & Nicolas de Cusa, qui réfuterent tout ce qu'avoient dit les envoyés du concile de Basle. Jean de Ségovie, qui étoit présent, réfuta à son tour Carvajal & Cusa; ceux-ci répliquerent le lendemain. Les princes de l'assemblée, de concert avec les ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de France, arrêterent que, pour rendre la paix à l'église, il falloit assembler un concile général dans une ville de France ou d'Allemagne, différente de Basle & de Florence, & cela au plus tard au premier jour d'août de l'année suivante 1442. & qu'on en avertiroit Eugene & Felix.

XCIII. Quarante-troisieme session du concile de Basle. t. XII. Concil. p. 648. t. XIII. p. 1594. Fête de la Visitation de la Ste. Vierge.

Après la diete de Mayence les peres de Basle publierent une longue apologie, pour réfuter les raisons des partisans d'Eugene; & dans la quarante-troisieme session, qui se tint le 1 de juillet 1441. ils dresserent un décret touchant la célébration de la fête de la Visitation de la Ste. Vierge, où, sans faire aucune mention du pape Felix, pour éviter les difficultés, ils ordonnent qu'elle se fera dans toute l'église le deux juillet, accordant à ceux qui assisteront à matines, à la procession, au sermon, à la messe, aux premieres & secondes vêpres, cent jours d'indulgence pour chacun de ces offices.

Dans le mois d'octobre suivant, Alfonse roi d'Arragon en-
P. 1696. voya au concile de Basle faire soumission de ses six royaumes à l'obéissance de Felix, promettant encore de plus grandes choses, si on lui envoyoit un légat *à latere*. On lui envoya Jean de Ségovie, nommé le cardinal de S. Calixte, avec pouvoir de faire reconnoître dans l'Italie & les isles adjacentes le concile de Basle, & de ménager la paix entre Alfonse & René d'Anjou.

Le dernier jour du mois d'octobre les députés de Prague & d'Ulric de Rosenberg gouverneur du royaume de Boheme, vinrent aussi se soumettre à Felix. Sbignée évêque de Cracovie, créé d'abord cardinal par Eugene, & qui le fut ensuite par Felix, promit obéissance à ce dernier. Le Roi de Pologne défendit dans ses états de reconnoître Eugene.

Les Allemands penchoient toujours pour Eugene, & trouvoient mauvais que les peres de Basle ne se fussent pas encore déterminés à choisir un lieu pour y tenir un concile général,

autre

autre que ceux de Basle & de Florence. Les peres de Basle, pour se concilier l'Empereur, lui firent une députation pour le prier de concourir à la paix, que le concile desiroit ardemment. Comme on apprit dans l'entretems que ce Prince devoit incessamment tenir une diete à Francfort, on y députa une ambassade plus célebre. On choisit pour cela les cardinaux d'Arles, de Palerme & de Ségovie. Ils arriverent en cette ville le vingt-sept de mai; mais les magistrats ne voulurent pas leur permettre de prendre la qualité de légats ni d'en porter les marques. L'Empereur y arriva le même jour avec les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Treves, le Comte Palatin, le Duc de Saxe & beaucoup d'autres princes.

XCIV. Cinquieme session du concile de Florence. t. XIII. Conc. p. 1599.

Avant l'ouverture de la diete de Francfort, le pape Eugene IV. dans la cinquieme session de son concile tenue le 26 d'avril 1441. proposa de transférer le concile de Florence à Rome; afin, disoit-il, de faire plus d'honneur aux ambassadeurs de Zara-Jacob roi d'Ethiopie, qui venoient au concile pour embrasser la foi catholique; il ajouta d'autres raisons pour faire agréer aux prélats cette translation.

Les peres de Basle en prirent ombrage, & publierent qu'Eugene ne vouloit transférer le concile à Rome, que pour n'être point obligé de se trouver à celui qu'on devoit tenir en Allemagne, & pour faire voir sa souveraine autorité sur le concile, en le transférant ainsi d'un lieu en un autre, de Basle à Ferrare, de Ferrare à Florence, de Florence à Rome.

Quarante-quatrieme session du concile de Basle.

Ils tinrent de leur côté une quarante-quatrieme session le 9 d'août 1441. où ils casserent & annullerent tout ce qui avoit été fait contr'eux & à leur préjudice, & confirmerent tous les statuts & décrets faits par eux à cette occasion dans les sessions précédentes. Ils condamnerent à dix marcs d'or, outre l'excommunication & la privation de bénéfices, ceux qui persécuteroient les membres du concile, ou qui s'empareroient de leurs bénéfices; les colleges ou universités sont condamnés à trente marcs d'or, s'ils tombent dans ce cas, & les collateurs des bénéfices de même, si dans douze jours ils ne remettent en possession ceux qui auroient été dépouillés de leurs bénéfices à l'occasion du concile.

Dans cette même session on condamna plusieurs propositions avancées par des religieux mendians contre les curés; par exemple, que les peuples n'étoient pas obligés de droit d'entendre la messe dans leurs paroisses les dimanches & les fêtes, & qu'il leur étoit permis de l'entendre où bon leur sembloit; que les conciles ne pouvoient leur ôter cette liberté. Qu'ils n'étoient

pas non plus obligés d'aller à l'offrande ces jours-là ; qu'on ne devoit point faire dire de messes aux curés, parce qu'étant obligés de dire la messe à raison de leurs bénéfices, ils ne peuvent acquitter celles dont on les charge ; qu'à la vérité on doit payer la dîme, mais qu'il est libre à chacun de la payer à qui il voudra, ou de l'employer à de bonnes œuvres selon sa volonté ; que ceux qui meurent dans l'habit de S. François, ou font profession du tiers-ordre, ne demeurent pas plus d'un an en purgatoire, parce que ce Saint y descend une fois chaque année & en retire tous ceux de son ordre ; que les religieux mendians peuvent entendre les confessions de toutes sortes de personnes sans être approuvés de l'ordinaire, & ceux qui se confessent à eux, ne sont point obligés de se confesser une fois l'an à leurs curés ou leur demander permission de se confesser à d'autres ; que les évêques dans leurs synodes n'ont pas droit de se réserver d'autres cas que ceux qui sont réservés dans le droit. La condamnation de ces propositions fut confirmée dans la quarante-cinquieme session du concile de Basle.

XCV. Jugement de l'Empereur pour la tenue d'un nouveau concile.

L'empereur Frideric étant arrivé à la diete de Francfort le vingt-sept de mai, les députés du pape Eugene & du concile de Basle se présenterent devant lui pour l'attirer chacun dans son parti. Mais l'Empereur, pressé de partir pour aller recevoir la couronne de roi des Romains à Aix-la-Chapelle, les renvoya devant des commissaires nommés pour les entendre. Ceux de Basle parlerent les premiers ; & Panorme, qui étoit à leur tête, employa trois semaines à prouver que le concile de Basle avoit été légitimement convoqué & continué ; que le Pape étoit obligé de lui obéir, & n'avoit pas le pouvoir de le dissoudre ni de le transférer ; qu'Eugene avoit été justement déposé & Felix canoniquement élu ; que tout fidele étoit obligé de lui obéir & de le reconnoître pour seul véritable vicaire de Jesus-Christ.

Les envoyés d'Eugene parlerent ensuite. Nicolas de Cusa porta la parole, & s'efforça de montrer que les partisans d'Amédée ou de Felix ne méritoient pas d'être entendus, comme étant proscrits & excommuniés par Eugene ; que ce Pape avoit eu raison de transférer le concile ; que le jugement rendu contre lui étoit injuste ; que le vrai concile étoit à Florence ; que celui de de Basle n'étoit qu'un conciliabule ; qu'Eugene étoit seul vrai & légitime pontife. Ces discours furent mis par écrit, pour être remis à l'Empereur à son retour. Ce Prince arriva à Francfort au commencement d'août ; & ayant oui le rapport de tout ce qui s'étoit dit de part & d'autre, il répondit aux députés que,

du conseil des princes, il falloit convoquer un autre concile; & que, pour régler le tems & le lieu de sa convocation, on enverroit au pape Eugene & à Basle, & qu'en attendant l'Allemagne demeureroit dans la neutralité. Ceux de Basle se plaignirent à l'Empereur que l'on ne parlât pas d'envoyer des députés à Felix, pendant qu'on en envoyoit à Eugene. Mais Frideric les appaisa, en disant qu'on peseroit toutes les raisons dans une juste balance; & cependant il défendit par un édit public qu'on ne troublât personne dans la jouissance de ses bénéfices à l'occasion & sous prétexte du schisme. De plus on dressa les articles suivans : Les envoyés de l'Empereur & des princes se trouveront à Trente le jour de S. Gal, seize d'octobre; respecteront Eugene comme le pontife Romain; excuseront auprès de lui l'Empereur & les princes de ce qu'ils demeurent dans la neutralité; prieront sa Sainteté, pour procurer la paix de l'église, d'indiquer un nouveau concile général dans une de ces villes, Ratisbone, Treves, Metz, Strasbourg, Constance ou Trente; que l'année ne se passe pas sans qu'on le célebre; qu'on le tienne en Allemagne plutôt qu'en France; que si Eugene ne veut pas convoquer le concile, qu'il en laisse le droit à l'Empereur; que le Pape pourra exposer ses raisons contre les accusations formées contre lui; qu'on recevra dans le mois, pour tout délai, la réponse du Pape, & par écrit; qu'ils ne recevront ni graces ni bénéfices d'Eugene ni du concile; qu'ils ne reconnoîtront point Felix pour pape & ne traiteront avec lui que par la médiation d'un tiers; qu'ils feront leur rapport à l'Empereur & aux princes avant la Purification, auquel tems il y aura une diete à Nuremberg pour en délibérer.

Les peres de Basle ayant oui ces articles, & pressés d'y donner une réponse précise, répondirent, dans une congrégation générale du six d'octobre, qu'encore que le concile de Basle fût légitimement assemblé, & que le changement ne pût être que très-dangereux, cependant, pour le bien de la paix & pour se conformer aux desirs de l'Empereur, ils consentoient qu'on le transférât ailleurs, pourvu qu'ils y fussent en sûreté; que ce fût en Allemagne; que le lieu fût agréable à l'Empereur; que la translation se fît par son autorité; qu'il y assistât en personne ou quelqu'un en sa place; qu'il protégeât le concile; qu'il exhortât les rois & les princes à s'y rendre ou à y envoyer leurs ambassadeurs, & qu'il ordonnât à ses prélats de s'y rendre; que pour ne pas rendre un si grand mouvement inutile, il s'engageât avec les princes de se soumettre à ce qui seroit réglé par le concile; que ceux de Basle nommeroient plusieurs lieux pour l'assemblée,

XCVI. Les Peres de Basle consentent à la tenue d'un nouveau concile. *t. XIII. Conc. p. 1603. seq.*

dont ils laisseroient le choix à l'Empereur; qu'ils confirmeroient ce choix par un décret solemnel, & qu'ensuite ils se rendroient au lieu marqué dans le tems prescrit.

XCVII. Réponse du pape Eugene aux Envoyés de l'Empereur. p. 1607. ann. 1442.

Ces résolutions ayant été communiquées à l'Empereur, il vint à Basle, & y fit son entrée l'onze de novembre. Il alla d'abord faire sa priere à la cathédrale. Le lendemain il fut visité par les cardinaux & les membres du concile. Le jour d'après il fit visite à Felix, sur le soir, avec peu de suite. Il entra chez lui nue tête, & s'arrêta dans la salle avec ceux de sa suite. Felix sortit de sa chambre & vint au devant de lui avec ses neuf cardinaux, précédé de la croix; l'Empereur l'aborda avec beaucoup de respect, & un Evêque de sa suite prit la parole & l'excusa auprès du Pape de ce qu'il ne lui rendoit pas les honneurs dûs au souverain Pontife, qu'il n'en usoit ainsi que pour faciliter la paix de l'église. L'Evêque ne se servit ni du terme de sainteté, ni de celui de béatitude, n'employant que celui de bonté. Felix remercia l'Empereur de sa visite. Ils s'entretinrent pendant quelque tems. Puis Frideric retourna à son logis, & le lendemain il partit de Basle.

Le pape Eugene ne se hâta pas de répondre aux envoyés de l'Empereur & des princes sur la tenue d'un nouveau concile, & ses délais furent cause que la diete indiquée à Nuremberg ne se tint que six mois après le tems marqué. Il répondit enfin qu'il s'étonnoit que l'on demandât un nouveau concile général, puisqu'actuellement il en tenoit un sacré & œcuménique, & que dans celui de Florence il s'étoit fait des choses merveilleuses, & où la main de Dieu étoit bien marquée; que cependant, pour condescendre à la volonté de l'Empereur & des princes, aussi-tôt qu'il seroit à Rome, où il avoit transféré le concile de Florence dans l'église de Latran, il y assembleroit le plus grand nombre d'évêques qu'il pourroit, & verroit avec eux s'il étoit expédient de tenir un autre concile; qu'en attendant il envertoit ses légats pour en traiter avec l'Empereur & avec les princes, quoiqu'il fût persuadé qu'on ne pourroit faire aucun bien avec eux, à moins qu'ils ne renonçassent auparavant à la neutralité, & qu'ils ne reconnussent le saint siege, qui est le seul moyen de rendre la paix à l'église; que s'ils se soumettoient, & que les autres rois & princes, qui étoient demeurés dans son obéissance le trouvassent bon, alors il convoqueroit un autre concile. Telle fut la réponse d'Eugene.

Cependant le pape Felix étoit à Lausanne & refusoit de revenir à Basle, se plaignant que le concile de cette ville n'exécutoit point la promesse qu'il lui avoit faite avant son

élection, d'envoyer à ses frais plusieurs légations; que ces légations, qu'il se trouvoit obligé de faire, avoient épuisé la succession de ses fils; & quand on le pressoit de retourner à Basle, il répondoit qu'il voyoit par expérience que l'église étoit mieux gouvernée à Lausanne qu'à Basle, & qu'on aimoit mieux le venir trouver dans cette ville, que de se rendre à Basle.

D'un autre côté Alfonse roi d'Arragon & de Sicile, les Vénitiens, les Florentins, les Siennois & d'autres seigneurs Italiens écrivirent à l'Empereur, pour le porter à consentir que le concile futur se tînt à Rome. L'Empereur ne voulut point se déterminer, qu'il n'eut pris l'avis des princes d'Allemagne à la diete de Nuremberg qui se devoit tenir l'onze de novembre. Cependant il changea de sentiment sur une lettre du Roi de France, qui lui mandoit que le moyen le plus sûr & le plus court pour éteindre le schisme, étoit que les princes ou leurs ambassadeurs s'assemblassent en un lieu neutre ou commun, & que là on convint, à la pluralité des voix, des moyens les plus propres pour y parvenir. *Æn. Sylv. ep. 54. 55.*

XCVIII. Quarante-cinquieme session du concile de Basle. *t. XII. Concil. p. 657. t. XIII. p. 1607.*

Ce qui détermina l'Empereur & les princes à prendre ce parti, fut qu'Eugene avoit transféré son concile de Florence à Rome, & ne paroissoit nullement disposé à changer de résolution; & que les peres de Basle, dans leur quarante-cinquieme session qui s'étoit tenue le 19 de mai 1443. avoient décidé que, selon les décrets du concile de Constance confirmés dans celui de Basle, on célébreroit un troisieme concile général trois ans après en la ville de Lyon, que Felix avoit choisie; que toute-fois le concile de Basle ne seroit pas censé dissou; que celui de Lyon n'en seroit regardé que comme une continuation; & qu'au cas qu'il se trouvât quelque empêchement dans l'exécution de ce dessein, on nommeroit la ville de Lausanne pour y tenir le concile.

Après cette session les peres de Basle ne s'assemblerent plus, & les conciles transférés de Florence à Rome & de Basle à Lyon, demeurerent presque sans aucun exercice. Le schisme continua, comme auparavant, jusqu'à la mort d'Eugene arrivée environ quatre ans après. Felix faisoit sa résidence tantôt à Lausanne, tantôt à Geneve, n'ayant avec lui que quatre cardinaux, savoir, ceux de S. Sixte, de S. Marcel, d'Aquilée & de Varambon. Mais les deux premiers étant morts & le troisieme étant allé à Vienne vers l'Empereur, il ne lui en restoit à la fin qu'un seul; ce qui l'obligea de demander aux peres de Basle, avant leur séparation, qu'on lui permit, en dérogeant au décret de la vingt-troisieme session, d'en créer cinq nouveaux. De ces cinq

il n'en proclama que deux, qui furent Jean de Tarentaise & Louis de Vic ou Vizenze Portugais.

XCIX. Hommes illustres de ce siecle. Jean Gerson. *V. Praefat. oper. Gersonii. & Oudin. t. III. p. 2263. & seq.*

Nous avons parlé plus d'une fois de Jean Gerson, qui fit une si grande figure au concile de Constance. Son nom étoit Jean Charlier. Il naquit le 14 de décemble 1363. au village de Gerson proche Rhetel, diocèse de Reims. Il fut envoyé aux écoles de Paris en 1377. & y fut licencié au college de Navarre en 1381. Il étudia la théologie pendant dix ans, & fut disciple pendant sept ans de Pierre d'Ailly, & pendant trois ans de Giles-des-Champs. Il prit le bonnet de docteur en 1392. & fut fait chancelier de l'université en 1393. ou 1395. Peu après le Duc de Bourgogne le nomma doyen de l'église de Bruges. Il eut beaucoup de part aux affaires publiques de son tems, tant celles du schisme, que celles de la querelle entre les deux maisons de Bourgogne & d'Orléans. Il fut député plus d'une fois vers les deux Papes compétiteurs, & au concile de Pise, où fut élu Alexandre V. Il étoit curé de S. Jean-en-Greve, quand il fut obligé de se tenir caché pendant trois jours sur les voûtes de la cathédrale de Paris, pour éviter la fureur des séditieux, qui, n'ayant pu le découvrir, pillerent sa maison & ses biens.

Le Roi de France & l'université de Paris le nommerent pour assister en leur nom en qualité d'ambassadeur au concile de Constance en 1414. & quelque obligation qu'il eût au Duc de Bourgogne, il fit tous ses efforts pour faire condamner par le concile le livre de Jean Petit cordelier, composé pour défendre le meurtre commis, par ordre de ce Prince, sur la personne du Duc d'Orléans. Ces poursuites lui attirerent la haine & la persécution du Duc de Bourgogne & de ses partisans. En sorte qu'en 1418. il fut obligé de se retirer de Constance, âgé de près de soixante ans sous une habit déguisé, & de se rendre premiérement dans les montagnes de Baviere, à Rathemberg, où, à l'imitation de Boëce, il composa une consolation de la théologie, avec un dialogue apologétique de tout ce quil avoit fait & dit dans la cause contre Jean Petit. Delà il vint à Vienne en Autriche, où il fut reçu avec beaucoup d'humanité. Enfin l'année suivante en 1419. il vint à Lyon, où son frere, prieur des célestins, le reçut, & il y passa le reste de sa vie à lire, à prier, à méditer, à prêcher, à écrire & à enseigner le catéchisme aux enfans. Il y mourut au milieu de ces exercices de piété le 12 juillet 1429. âgé de soixante-six ans, & fut enterré dans l'église de S. Paul, où l'on voit sa tombe & son épitaphe, avec les marques de pélerins.

Ses ouvrages, qui sont en très-grand nombre, ont été impri-

més plusieurs fois. La derniere édition, faite à Anvers en 1706. en cinq volumes *in-folio* par les soins de M. Dupin, est la plus parfaite de toutes. Elle renferme non seulement les écrits de ce fameux Docteur & chancelier de l'église & de l'université de Paris; mais aussi ceux de Henri de Hesse, de Pierre d'Ailly, de Jean Courte-Cuisse, de Jean de Varennes, de Jacques Almain & de Jean Majeur, sans compter ceux qui regardent la cause de Jean Petit. On y trouve aussi les vies de Jean Gerson, de Pierre d'Ailly & de Nicolas de Clemengis: une dissertation sur l'auteur de l'imitation de Jesus-Christ, que les plus anciennes éditions de cet ouvrage attribuent à Jean Gerson. Nous n'entrons pas dans un plus grand détail des œuvres de ce Docteur. On peut voir l'édition dont nous venons de parler & les bibliothécaires.

C. Jérôme de Ste. Foi, Juif converti.

Jérôme de Sainte-Foi, médecin du pape Benoît XIII. étoit Juif de naissance & s'appelloit Josué Laborki ou Lurki. Il fut converti à la religion chrétienne par le bienheureux Vincent Ferrier. Après sa conversion il composa en 1412. deux traités contre les Juifs: l'un intitulé, des moyens de réfuter & de convaincre les Juifs: l'autre contre le talmud. Le premier fut prononcé en présence de Benoît XIII. de ses cardinaux & d'un grand nombre de docteurs. L'auteur y fait voir que les vingt-quatre conditions que les Juifs demandent dans le Messie se rencontrent dans Jesus-Christ. Dans le second, il découvre les erreurs & les rêveries du talmud, & fait voir qu'il contient des choses contraires à la charité, à la loi naturelle, au service de Dieu, à la loi de Moyse, & des blasphêmes contre Jesus-Christ. La lecture de cet ouvrage convertit plusieurs Juifs, & fut cause qu'il y eut plusieurs conférences entre les Juifs & les chrétiens en présence de Benoît XIII. Jérôme de Sainte-Foi y fit fort bien son personnage, soutenant toujours les principes qu'il avoit avancés dans ses livres, & convertit encore plusieurs Juifs. Le rabin Isaac Nathan lui répondit par un écrit intitulé, *réfutation du séducteur*. Un autre rabin nommé Vidal, fils de Levi, y répondit aussi par un autre sous ce titre : *Saint des saints*. Mais ces livres n'ont pas été imprimés. Celui de Jérôme de Sainte-Foi se trouve dans la bibliotheque des peres.

CI. Manuel Chrysoloras. *Oud.a. t. III. p.* 1232.

Manuel Chrysoloras, Grec, natif de Constantinople, fut envoyé par l'empereur Jean Paléologue, pour implorer le secours des princes Latins contre les Turcs. Après avoir parcouru avec assez peu de succès, mais avec beaucoup de fatigues, plusieurs cours de l'Europe, il s'arrêta en 1389. à la cour de Boniface IX. Il y embrassa la doctrine de l'Eglise Latine sur la procession du S. Esprit & écrivit sur cela une lettre à l'Empereur Grec, qui

eſt imprimée parmi les antiquités de Conſtantinople. Il compoſa encore d'autres lettres qui ſont reſtées manuſcrites. Chryſoloras étant en Italie, s'appliqua principalement à y montrer la langue grecque, qui y étoit preſqu'inconnue. Il compoſa à cet effet une grammaire grecque, & des demandes & réponſes ſur la même langue en faveur des commençans. Il enſeigna non ſeulement à Rome, mais encore à Veniſe, à Florence, à Padoue avec tant de ſuccès, qu'il forma pluſieurs ſavans diſciples, non ſeulement dans la langue grecque, mais même dans la latine, comme Léonard Aretin, François Barbaro, François Philelphe, Baptiſte Guarin & Poggius Florentin. Etant venu au concile de Conſtance, il y mourut âgé de quarante-ſept ans le 15 d'avril 1415. Il fut enterré aux dominicains de Conſtance, où l'on voit ſon épitaphe, qui porte qu'il avoit des qualités ſi éminentes, que tout le monde le jugeoit digne du pontificat.

CII. François Zabarelle juriſconſulte. *Cave. Sæcul Wiclef. p. 57.*

François Zabarelle natif de Padoue, célebre docteur en droit canonique & civil, étudia ſous Jean de Lignano, Balde & Saliart, & fut maître du célebre Nicolas archevêque de Palerme, connu ſous le nom de Panorme. Zabarelle, après avoir été longtems archiprêtre de la cathédrale de Padoue, en fut enfin élu évêque ; mais ſes concitoyens l'ayant prié de ne pas accepter cette dignité, il eut pour eux cette complaiſance. En récompenſe ils lui firent avoir la riche abbaye de Pratalée. Le pape Jean XXIII. en 1411. le créa cardinal du titre de S. Coſme & de S. Damien, & l'envoya deux ans après en qualité de légat auprès de l'empereur Sigiſmond, afin de l'engager à ordonner la tenue d'un concile général pour l'extinction du ſchiſme. Le concile fut indiqué à Conſtance, & le Pape y députa Zabarelle en qualité de légat. Il s'acquitta de cette importante commiſſion avec beaucoup de zèle & de ſageſſe. Il eut la charité d'aller voir Jérôme de Prague dans ſa priſon, pour l'exhorter à reconnoître & à rétracter ſes erreurs. Il mourut à Conſtance le 27 de ſeptembre 1417. âgé de ſoixante-dix-huit ans. On croit qu'il gagna ſa maladie en parlant avec trop de chaleur dans la ſeſſion onzieme, ſur l'élection d'un pape. Pogge Florentin, qui prononça ſon oraiſon funebre en plein concile, dit que ce Cardinal ſe ſentant indiſpoſé dans cette aſſemblée, déclara que ce diſcours ſeroit le dernier de ſa vie. On a cru que s'il avoit vécu juſqu'à l'élection du Pape, il y auroit eu bonne part. Il fut inhumé dans l'égliſe des franciſcains, d'où ſon corps fut tranſporté quinze jours après à Padoue ſa patrie.

Ses principaux écrits ſont des commentaires ſur les cinq livres des décrétales & ſur les clémentines ; des répétitions des loix ; un

un livre intitulé, de la puiſſance de l'Empereur pour éteindre le ſchiſme. Il a de plus écrit des commentaires ſur l'ancien & le nouveau teſtament & ſur la philoſophie morale & naturelle ; des choſes arrivées aux conciles de Piſe & de Conſtance : un traité des heures canoniales ; un volume de lettres & de diſcours, & quelques autres ouvrages.

Les religieux jéronymites ont pris le nom de S. Jérôme, non qu'ils aient été fondés par ce ſaint Docteur ; mais parce qu'ils ſe ſont propoſés ce Saint pour leur patron, leur protecteur & leur modele, voulant imiter la vie retirée qu'il a menée au monaſtere de Bethléem. Un ſaint religieux de cet ordre, nommé Loup d'Olmedo Eſpagnol, forma une regle compoſée des maximes tirées des écrits de S. Jérôme. Mais cette regle ne fut pas adoptée par les jéronymites, qui ſuivent la regle de S. Auguſtin. Les ſentimens ſont partagés ſur l'origine de cet ordre ; mais voici en abrégé ce que l'on en a dit de plus certain.

CIII. Inſtitution des jéronymites. *Eliot. hiſt. des ord. monaſt. t. III. p. 423. ſeq.*

Il y a cinq congrégations différentes qui portent le nom de jéronymites ou d'hermites de S. Jérôme ; celle des jéſuates, celle de Lombardie, celle du bienheureux Pierre de Piſe, celle de Fieſoli & celle des jéronymites d'Eſpagne. Ces diverſes congrégations ont chacune leur inſtituteur, & n'ont aucune dépendance les unes des autres.

Les jéſuates de S. Jérôme, ou clercs apoſtoliques, reconnoiſſent pour auteur S. Jean Colombin, natif de Sienne, dont nous avons parlé ci-devant. Il y a auſſi des religieuſes jéſuates en quelques endroits d'Italie.

Les jéronymites d'Eſpagne reconnoiſſent pour fondateurs quelques diſciples du bienheureux Thomas de Sienne, profès du tiers-ordre de S. François, qui étant paſſé en Eſpagne, s'y retirerent d'abord en divers hermitages, où ils reçurent grand nombre de diſciples, dont ils formerent un ordre religieux, qui fut approuvé par le pape Grégoire XI. le 18 d'octobre 1373. Ce Pape, outre la regle de S. Auguſtin qu'il leur donna, leur preſcrivit de ſuivre les ſtatuts du monaſtere de Ste. Marie du Sépulcre hors des murs de Florence, qui étoit de l'ordre de S. Auguſtin. Ces hermites jéronymites demeurerent d'abord dans des hermitages aux environs de l'égliſe de S. Barthelémi de Lupiana près de Villaeſcua, où étoit leur principale demeure, & dont ils prirent poſſeſſion en 1370. Leur habit, tel qu'il leur fut preſcrit par Grégoire XI. étoit une tunique de drap blanc, un ſcapulaire couleur tannée, un petit capuce & un manteau de même couleur, le tout de couleur naturelle & non teinte, d'un prix vil & médiocre. Le même Pape reçut les premiers vœux de ces nouveaux religieux, & or-

Eliot. t. III. p. 407. 419. 426.

donna que l'église de S. Barthelémi de Lupina fût érigée en monastere, dont le premier prieur fut Ferdinand de Guadaljara, avec pouvoir de fonder quatre nouveaux monasteres du même institut.

D'autres hermites qui avoient passé au royaume de Valence voyant que leurs confreres, qui étoient demeurés en Castille, avoient pris la vie commune au lieu de la vie hérémitique qu'ils menoient auparavant, & avoient fondé l'ordre de S. Jérôme, s'adresserent, à leur exemple, au pape Grégoire en 1374. & en obtinrent la permission de faire des vœux solemnels & de fonder des monasteres au royaume de Valence. Ils en fonderent d'abord un à Gandia; mais ayant été obligés de l'abandonner, ils en fonderent un autre à Catalva.

Les disciples de Thomas de Sienne, qui étoient passés en Portugal, imiterent leurs confreres de Castille & de Valence, & obtinrent de Boniface IX. d'ériger leur hermitage de Penalonga en un monastere de l'ordre de S. Jérôme sous la regle de S. Augustin, & de jouir des mêmes privileges que Grégoire XI. avoit accordés à ceux de Castille & de Valence.

Dans le même tems d'autres hermites, qui étoient en Catalogne, firent la même chose en 1393. avec la permission de l'antipape Clement VII. reconnu pour pape en ce pays-là. La reine Yolande d'Arragon leur fit bâtir le monastere de Valhebron; & en 1396. on leur donna celui de S. Blaise de Villaviciosa, qu'on ôta à des chanoines réguliers qui ne vivoient pas réguliérement.

Le pape Nicolas V. avoit conçu le dessein dès l'an 1447. de réunir en un seul corps tous les différens ordres religieux qui portoient le nom de S. Jérôme. A cet effet il fit défense aux jéronymites d'Espagne de tenir leur chapitre général, & leur ordonna de venir à Rome, où il convoqua ce chapitre pour la Pentecôte de l'an 1448. mais les jéronymites d'Espagne n'y députerent que douze religieux, lesquels firent si bien par leurs remontrances, que le Pape laissa les choses dans l'état où elles étoient. Cependant, à la sollicitation de Philippe II. roi d'Espagne & de Portugal, le pape Clement VIII. en 1595. ordonna qu'il n'y auroit qu'un seul général pour les jéronymites de ces deux royaumes, qui y sont très-puissans & possédent des monasteres magnifiques, comme ceux de S. Barthelémi, de Lupiana, de Notre-Dame de Guadeloupe, S. Laurent de l'Escurial & celui de Belem en Portugal, lieu ordinaire de la sépulture des rois. Ces religieux portent aujourd'hui une robe blanche avec un scapulaire noir fort étroit & un capuce, dont la mozette est ronde pardevant & en pointe parderriere.

Les religieuses jéronymites en Espagne, reconnoissent pour fondatrice une sainte fille nommée Marie Garcias de Tolede, qui, après avoir demeuré quelques années dans le monastere de Las Duennas, où sa sœur étoit prieure, se retira dans un hermitage nommé de la Sysla avec une compagne nommée Mayor Gomez. Y ayant pratiqué quelque tems les exercices de la plus sublime piété, elles revinrent à Tolede, & se joignirent à d'autres filles pieuses qui vivoient en commun; elles prirent le même habit que portoient les jéronymites, & vécurent comme ces religieux dans le fameux monastere de S. Paul de Tolede, qui fut le premier de cet institut. Marie Garcias fut élue pour leur supérieure, & elle gouverna cette maison jusqu'à sa mort arrivée le 10 février 1426. Ces religieuses furent d'abord sous la jurisdiction des supérieures jéronymites du monastere de la Sysla. Ensuite on les incorpora à l'ordre de S. Jérôme au chapitre général de l'an 1510. alors seulement elles embrasserent la clôture & firent des vœux solemnels.

CIV. Religieuses jéronymites. *Eliot. t. III. p. 443.*

En Italie Loup d'Olmedo forma une nouvelle congrégation de religieux de S. Jérôme, surnommés hermites de S. Jérôme de l'observance ou de Lombardie. Loup d'Olmedo étoit né en 1370. au bourg d'Olmedo au diocèse d'Avila en Espagne; il fut envoyé à Pérouse en Italie pour y étudier, & y fit amitié avec Othon Colonne, depuis Pape sous le nom de Martin V. Etant de retour en son pays, Ferdinand roi d'Arragon l'envoya auprès du pape Benoît XIII. & de la république de Gênes pour des affaires importantes. Il s'acquitta si bien de ces commissions, que le Roi voulut l'élever aux plus hautes dignités; mais Loup les refusa constamment, & se retira au monastere de Notre-Dame de Guadaloupe de l'ordre de S. Jérôme dans la province d'Estramadoure, où il prit l'habit religieux. Il parvint par degrés jusqu'à la dignité de général de son ordre en 1422. mais comme il vouloit rappeller ses religieux à l'exacte observance de leur regle, il y souffrit de grandes oppositions; de sorte qu'ayant pris avec lui quelques religieux, animés du même esprit de régularité que lui, il vint à Rome trouver le pape Martin V. son ancien ami, à qui il exposa le desir qu'il avoit de réformer son ordre. Le Pape fit venir d'Espagne les chefs des jéronymites, entendit leurs raisons & ne jugea pas à propos de les inquiéter dans leur observance; mais il permit à Loup d'Olmedo, par une bulle datée de l'an 1424. de fonder une nouvelle congrégation de moines hermites de S. Jérôme dans les montagnes de Gazalla au diocèse de Séville en Espagne

CV. Vie de Loup d'Olmedo fondateur des jéronymites de Lombardie. *Eliot. t. III. p. 443.*

Il revint donc dans son pays, & fonda le monastere des jé-

ronymites de l'Acella au mont Cazalla & y établit une discipline févere. Il en fonda encore cinq autres dans les mêmes montagnes. Après quoi le pape Martin V. le rappella à Rome en 1426. & lui donna le monastere de S. Alexis au Mont-Aventin, auparavant occupé par des prémontrés. Les communautés de Loup d'Olmedo se multiplierent en Italie. De sorte qu'il forma le dessein de composer une regle monastique tirée des écrits de S. Jérôme, qui fut approuvée par martin V. en 1429. & permit à Olmedo de la faire observer à ses religieux, au lieu de celle de S. Augustin, dont il les dispensa.

Comme Loup d'Olmedo étoit toujours général des Jéronymites, il retourna la même année en Espagne pour faire la visite des monasteres de son ordre. Le Pape lui ayant donné l'administration de l'église de Séville, il y rétablit la paix & réunit les évêques de Castille. On lui donna l'abbaye de S. Isidore del Campo près de Séville, qui avoit été possédée par des moines de Cîteaux; il y fit un établissement de sa congrégation. Après avoir administré l'église de Séville pendant quelques années, il retourna à Rome & se retira au monastere de S. Alexis, d'où il ne sortit plus. Il vécut dans une austérité extraordinaire jusqu'à sa mort arrivée le treize d'avril 1433. Le roi Philippe II. réunit les sept monasteres que cet ordre avoit en Espagne en 1595. aux autres monasteres des jéronymites d'Espagne. Après la mort de Loup d'Olmedo ses moines quitterent la regle qu'il leur avoit extraite des écrits de S. Jérôme, & reprirent celle de S. Augustin. Cet ordre passe encore dix-sept monasteres en Italie. Ils n'ont point de religieuses; leurs statuts leur défendant expressément d'en admettre dans leur ordre.

CVI. Ste. Colette réformatrice de l'ordre de S. François. *Eliot. t. VII. p. 95. & suiv.*

L'ordre de S. François révere comme un de ses principaux ornemens Ste. Colette, réformatrice de plusieurs religieuses & de quelques couvens de religieux de cet ordre. Colette naquit à Corbie en Picardie le 13 de juillet 1380. de Robert Boitu charpentier & de Marguerite Moïon, qui étoit presque sexagénaire quand elle la mit au monde. Dieu lui avoit inspiré un attrait particulier pour les humiliations & pour les austérités. Ayant un jour ouï louer sa beauté, elle commença à faire tout ce qu'il falloit pour se défigurer & pour paroître pâle & défaite, comme elle fut le reste de sa vie. Après la mort de ses parens, elle distribua aux pauvres le peu de biens qu'ils lui avoient laissés. Elle se retira d'abord chez des béguines, puis chez des urbanistes, ensuite chez des bénédictines; mais n'y ayant pas trouvé la perfection qu'elle cherchoit, elle prit l'habit du tiers-ordre de S. François, & obtint de l'Abbé de Corbie une cellule où elle vécut en récluse,

n'ayant encore que vingt-deux ans. On montre encore cette cellule à Corbie. Dix ou douze mois après elle fit profession de clôture perpétuelle entre les mains du meme Abbé.

Il y avoit trois ans qu'elle étoit dans cette cellule, lorsque Dieu lui inspira de travailler à la réforme de l'ordre de S. François. Elle obtint dispense de sa clôture; elle alla à Nice en Provence trouver le pape Benoît XIII. qui lui donna la permission de professer la regle de S. François, de prendre l'habit de Ste. Claire & d'en observer les statuts sans aucune modification, avec le pouvoir de réformer l'ordre de S. François. De retour à Corbie, elle fit publier le bref du Pape, qui lui permettoit de recevoir des monasteres pour y introduire la réforme; elle y rencontra bien des obstacles sur-tout en France. Elle se retira en Savoie avec un petit nombre de filles dont Dieu avoit touché le cœur, & Blanche comtesse de Geneve leur accorda la moitié d'un château, où elles commencerent d'exercer la pratique de leur regle dans toute sa rigueur.

Bientôt on vit un grand nombre de filles se ranger sous sa discipline. Plusieurs communautés de filles de S. François s'empresserent de suivre son exemple & d'embrasser la réforme, qui passa de Bourgogne en France, dans les Pays-Bas & en Allemagne. Il y eut même des couvens d'hommes qui se réformerent, & on leur donna le nom de coletans, qu'ils ont porté plus de deux cens ans.

La Sainte mourut à Gand le 6 de mars 1466. c'est-à-dire, 1467. avant Pâques, âgée de soixante-six ans & quelques jours. Charles-le-Hardi duc de Bourgogne sollicita sa canonisation auprès du pape Sixte IV. qui se contenta de la déclarer bienheureuse de vive voix en 1471. Clement VIII. permit aux clarisses de Gand en 1604. de faire solemnellement sa fête le six de mars. Enfin en 1625. Urbain VIII. permit à tout l'ordre de S. François & à tout le royaume de France de faire sa fête publiquement. Les franciscains coletans furent réunis aux autres religieux réformés de l'ordre de S. François par bulle du pape Leon X. en 1517. & par cette réunion leur congrégation ne subsista plus.

CVII. Louis Barbo réformateur de l'ordre de S. Benoît en Italie. *Eliot. t. III. p. 230. Bibliot. Cassin. part. 2. p. 81.*

Louis Barbo abbé & réformateur de l'ordre de S. Benoît en Italie fleurissoit vers ce même tems. Les monasteres d'Italie n'avoient pas moins besoin de réforme que ceux d'Allemagne, de France & d'Espagne. Nous avons vu ci-devant que, pendant la tenue du concile de Constance, l'ordre monastique fut réformé en Allemagne. Dieu avoit suscité, quelque tems auparavant en Italie, un réformateur en la personne de Louis Barbo noble Vénitien, prieur des chanoines séculiers de S. Georges *in Alga* à

Venise. Il avoit été pourvu de l'abbaye de Ste. Justine de Padoue en 1408. possédée alors par trois religieux de l'ordre de Cluni, & dans un très-grand dérangement tant dans le spirituel que dans le temporel. Pour y faire l'office avec décence & y pratiquer en quelque sorte la regle de S. Benoît, Louis Barbo demanda deux religieux camaldules à l'Abbé de S. Michel de Murano, & fit venir deux chanoines de S. Georges *in Alga*. Ces six personnes, quoique d'observance & d'habit différent, commencerent à jetter les fondemens de la congrégation de Ste. Justine, si célebre aujourd'hui sous le nom de congrégation de Mont-Cassin, & qui a donné naissance aux congrégations de S. Vanne, de Cluni réformé & de S. Maur en France.

Louis Barbo composa des constitutions pour sa nouvelle réforme, dans lesquelles on remarque plusieurs traits du gouvernement républicain de Venise, en quoi il s'éloigne de l'esprit de S. Benoît, qui avoit établi dans ses monasteres un gouvernement monarchique. Il demanda & obtint la confirmation de sa nouvelle congrégation du pape Martin V. comme il revenoit du concile de Constance en 1417. On tint le premier chapitre général dans l'abbaye de S. Benoît de Polirone en 1424. où Louis Barbo fut élu pour premier président de cette congrégation; ce qui fut encore approuvé par Martin V. qui permit de faire de nouvelles constitutions. Eugene IV. lui a accordé de grands privileges, entr'autres en rendant les abbés amovibles & triennaux, de perpétuels qu'ils étoient auparavant, & accordant à ces abbés amovibles & manuels les mêmes marques de distinction & les mêmes prérogatives qu'aux abbés bénis & perpétuels. Ce qu'il étendit même aux prieurs dans les monasteres qui n'avoient pas titre d'abbayes, ou dont les abbés étoient commendataires.

L'abbaye du Mont-Cassin ayant été unie en 1504. à la congrégation de Ste. Justine, le pape Jule II. voulut qu'elle quittât le nom de Ste. Justine, & qu'elle portât désormais celui de *congrégation du Mont-Cassin, autrefois de Ste. Justine.* Louis Barbo fut fait evêque de Trévise en 1437. & mourut dans le monastere de S. George-le-Majeur à Venise le 19 septembre 1443. âgé de soixante-trois ans. Il a écrit quelques ouvrages de piété, des lettres & un récit de la miraculeuse réforme du monastere de Ste. Justine.

CVIII. Thomas à Kempis. *V. Cave sæcul. synod.* p. 107.

Thomas à Kempis, ainsi nommé du village de Camps, diocèse de Cologne, où il prit naissance vers l'an 1380. A l'âge de treize ans il fut envoyé pour étudier à Deventer. En 1399. il entra au monastere des chanoines réguliers de S. Augustin de Ste. Agnès près de la ville de Zwol; mais il n'en prit l'habit qu'après cinq ans d'épreuve en 1406. Il en devint procureur, ensuite prieur,

& mourut en 1471. âgé de quatre-vingt-douze ans, en odeur de sainteté. Son corps fut découvert le 15 d'août 1682. & on pensa à le canoniser. Il a composé plusieurs ouvrages de piété, qui ont été recueillis & imprimés plusieurs fois en deux ou trois tomes. Il a aussi composé une chronique de son monastere de Ste. Agnès, la vie de Ste. Liduvine, celle du vénérable Gerard-le-Grand & de D. Florent instituteur des freres de la vie commune & de ses premiers disciples.

Mais l'ouvrage qui a fait plus d'honneur à Thomas à Kempis & qui a rendu son nom plus célebre, est celui des quatre livres de l'imitation de Jesus-Christ, qui est entre les mains de tout le monde, & qui a été traduit en toutes les langues. On raconte qu'un roi de Maroc, montrant sa bibliotheque à un missionnaire, lui fit voir ce livre traduit en arabe, & dont ce Prince faisoit plus de cas que de tous les autres livres de sa bibliotheque. Tout le monde sait qu'on a contesté cet ouvrage à Thomas à Kempis, & qu'on l'a attribué à Gerson chancelier de l'université de Paris, qui le composa pendant sa retraite auprès de son frere, prieur des célestins de Lyon; d'autres l'ont attribué à quatre auteurs différens, dont le premier, Jean abbé de Verceil, a composé le premier livre; le second a été composé par Ubertin de Cazal; le troisieme par Pierre Renacutio franciscain, & le quatrieme par Jean Gerson; d'autres l'attribuent à Jean Gerson abbé de Verceil, de l'ordre de S. Benoît. On conserve un exemplaire de cet ouvrage écrit de la main de Thomas à Kempis, avec ces mots à la fin : *Finitus & completus anno Domini* 1441. *per manus fratris Thomæ à Kempis in mon. S. Agnetis, prope Zwoll* : mais il est certain que cette inscription ne prouve pas qu'il en soit l'auteur, mais seulement qu'il l'a copié en 1441. & l'on prétend en avoir des exemplaires plus anciens que cette date. On peut consulter les auteurs qui ont écrit sur cette matiere pour & contre.

V. Jos. Mari. Suarez conject. de lib. de imit. Christi. 1668. *M. Dupin. diss. sur l'auteur de de l'imitat. de J. C. &c.*

CIX. Thomas de Valsingham historien Anglois.

Thomas Valsingham, Anglois, né à Valsingham, moine bénédictin de l'abbaye de S. Alban, où il étoit préchantre en 1440. a écrit une histoire de la généalogie & de la nature des dieux, qui est restée manuscrite : il écrivit ensuite deux histoires d'Angleterre, l'une plus courte, qui commence en l'an 1273. & finit en 1422. l'autre plus longue, qui commence en 1066. & continue jusqu'en 1417. Cette histoire a été imprimée plus d'une fois. On dit qu'il a aussi composé, *Auctarium Polycronici Rodulphi Higdeni*, qui commence en 1342. & continue jusqu'en 1417. Cet ouvrage contient des choses très-curieuses. Il n'a pas été imprimé, & se trouve manuscrit dans les bibliotheques d'Angleterre.

CX. Nicolas de Clemengis. *Launoï. hist. Reg. Navar. Oudin. t. III. p. 3222.*

Nicolas de Clemengis, natif du village de ce nom au diocèse de Châlons, fut envoyé à l'âge de douze ans au college de Navarre à Paris, où il eut pour maîtres Jean Gerson, Pierre de Nogent & Gerard Machet, qui fut depuis évêque de Castres. Il s'y rendit habile dans l'éloquence & dans la poésie ; ce qui lui mérita la dignité de recteur en 1393. Quelques années après il fut fait chanoine & trésorier de la cathédrale de Langres. Il ne voulut pas par humilité recevoir le bonnet de docteur, quoiqu'il en fût très-digne : mais il s'appliqua sur-tout à la poésie, à l'éloquence & à la pureté de la langue latine ; ce qui lui acquit une si grande réputation, que le pape Benoît XII. l'appella en 1407. auprès de lui à Avignon, & l'employa en qualité de son secretaire. Ayant été soupçonné d'être auteur de la lettre de ce Pape contre le Roi & le royaume de France, il alla se cacher chez les chartreux de Valfonds, & ensuite en la chartreuse de la Fontaine-aux-Bois. Il courut risque de sa vie, & fut obligé de se justifier, en écrivant de tout côté pour prouver son innocence. Ce fut dans cette derniere retraite qu'il écrivit la plûpart de ses ouvrages. Le pape Benoît XII. l'invita à revenir auprès de lui en 1415. mais il ne put se résoudre à quitter sa retraite. Ayant obtenu sa grace du Roi, il revint à Langres. Il renonça à la trésorerie de cette église & fut fait chantre de celle de Bayeux. Sa mort arriva en 1440. & il fut enterré dans la chapelle du college de Navarre sous la lampe, où on lit cette épitaphe : *Qui lampas fuit ecclesiæ, sub lampade jacet.* Ses ouvrages ont été imprimés en un volume *in-quarto* par les soins de Jean-Martin Lydius. Les principaux regardent le schisme qui régnoit de son tems & les moyens de le faire cesser. Clemengis fut un des plus habiles hommes de son siecle.

CXI. Ste. Françoise fondatrice des oblates de Ste. Françoise. *Eliot. hist. des ord. t. VI. p. 208.*

Ste. Françoise, dame Romaine, naquit à Rome l'an 1384. & eut pour pere Paul de Buxo & pour mere Jaqueline Rofrederchi. Dès l'âge de douze ans elle songeoit à se retirer dans un monastere ; mais ses parens lui firent épouser un gentilhomme Romain, nommé Louis de Pontianis : dans le mariage elle vécut d'une maniere très-édifiante, partageant son tems entre les exercices de piété & les soins de son domestique, se réduisant quelquefois par humilité à faire dans sa maison les fonctions les plus basses. Pendant la guerre civile, qui désola Rome & l'Italie, sous le pape Jean XXIII. Ladislas roi de Naples s'étant rendu maître de Rome, son mari & son beau-frere Paulucci furent bannis, & son fils ainé demeura en otage. Françoise souffrit ces disgraces avec une constance admirable. Elle perdit peu de tems après deux autres de ses enfans, l'un âgé de neuf ans, l'autre de cinq. Après que

que la paix fut rendue à l'église par l'abdication de Jean XXIII. au concile de Constance & l'élection de Martin V. le mari de Françoise revint à Rome, & fut rétabli dans ses biens. Il ne la regarda plus que comme sa sœur, & lui accorda toute liberté de suivre son penchant dans tous ses exercices de dévotion.

Françoise se mit en 1425. en qualité d'oblate sous la direction des peres du Mont-Olivet, & entreprit de former une congrégation de filles & de femmes veuves, qui vécussent en commun sous la direction & supériorité des peres du Mont-Olivet. Elle exécuta son dessein en 1433. ayant assemblé celles qui voulurent embrasser cet institut dans une maison appellée la Tour des miroirs. Elle leur donna la regle de S. Benoît avec des constitutions particulieres. Ayant perdu son mari en 1436. elle se retira pour toujours dans cette maison, où ces oblates demeurent encore aujourd'hui. Le pape Eugene IV. donna commission à Gaspard évêque de Cozence, d'examiner ce nouvel établissement, qui le confirma en 1437. Françoise mourut le 9 de mars 1440. Le Supérieur général du Mont-Olivet ayant renoncé a la direction de ces dames, le pape Eugene IV. en 1444. leur donna d'autres directeurs & confesseurs. Ces oblates de Ste. Françoise font profession de la regle de S. Benoît, mais sans la suivre à la lettre, sans même faire de vœux solemnels. Elles peuvent sortir de la congrégation & se marier. Chaque oblate a une servante au dedans & un laquais au dehors, pour faire ses commissions.

CXII. S Jean Capistran. *Oudin. de script. eccles. t. III. p. 2460.*

S. Jean Capistran naquit en 1385. au village de Capistro, proche d'Aquila dans l'Abruzze, de la noble famille des Chioli, & fut disciple de S. Bernardin de Sienne, ayant pris l'habit de franciscain dans le couvent de Florence. Il mérita l'estime & l'amitié des papes Martin V. Eugene IV. Nicolas V. & Calixte III. Il occupa les premiers emplois de son ordre, & exerça la charge d'inquisiteur & de légat, premiérement en Italie, puis en Allemagne. Il acquit une grande réputation par ses sermons, qu'il faisoit souvent au coin des rues, exhortant les peuples à la pénitence & à la fidélité envers le saint siege. Etant allé en Allemagne, & n'en sachant pas la langue, il ne laissoit pas de prêcher, & par ses gestes il touchoit tellement ceux qui le voyoient, que la plûpart changeoient de vie. On dit qu'il convertit plus de douze mille infideles, & qu'il ramena à l'union de l'église une infinité de schismatiques. Il assembla une armée de croisés, se mit à leur tête, & poursuivit les hussites par le fer & par le feu. Il brûla dans la Campanie & dans la Marche d'Ancône quatre-vingt-six maisons de fratricelles, quoiqu'ils fissent profession comme lui de la regle de S. François. A la tête de plus de cent mille croisés

il marcha contre les Turcs, qui assiégeoient Belgrade en 1456. & armé de la croix qu'il portoit, contribua avec Huniade à leur faire lever le siege. Il mourut à Willac au diocese de Cinq-Eglises en Hongrie le 3 d'octobre 1456. âgé de soixante-onze ans. Le pape Grégoire XV. le béatifia.

Il est mis au nombre des écrivains ecclésiastiques, pour quelques écrits qu'il a composés, avant qu'il se fût mis à faire la guerre aux hérétiques & aux infideles. Nous avons de lui un traité de l'autorité du Pape contre le concile de Basle ; un miroir des clercs ; la défense du tiers-ordre de S. François ; des traités sur l'usure & les contrats ; sur l'excommunication ; sur le jugement universel & l'antechrist ; sur le mariage ; des sermons & quelques lettres.

CXIII. Jean François Pogge Florentin. *Oudin. t. III. p. 2382.*

Jean François Poggio ou Pogge Braviolini, Florentin, naquit vers l'an 1380. à Terra-nova près d'Arezzo. Il apprit la langue grecque sous Emmanuel Chrysoloras ; & s'étant fait connoître par ses talens & par sa conduite à la cour de Rome, il eut le bonheur de se conserver pendant quarante ans, en qualité de secretaire, sous huit papes, sans encourir aucune disgrace ; ce qui est certainement une grande louange. Il étoit marié & avoit des enfans ; ce qui ne l'empêcha pas de cultiver les lettres & d'écrire plusieurs ouvrages, dont la plûpart sont imprimés. On dit qu'il étoit emporté & querelleux ; & qu'un jour ayant publiquement maltraité de paroles Georges de Trébisonde, celui-ci lui donna deux soufflets. On blâme aussi son incontinence & ses débauches. Comme on commençoit alors à cultiver la langue latine & à lire les auteurs de la pure latinité, la plus grande attention des savans étoit de découvrir les manuscrits anciens. Pogge trouva en Allemagne Quintilien & Ascanius Pœdianus. Il trouva le premier dans la boutique d'un vendeur de harangs, il trouva aussi dans l'abbaye de S. Gal les argonautiques de Valerius Flaccus ; ailleurs il trouva Silius Italicus & le livre de Ciceron *de finibus*, livres alors fort rares & aujourd'hui fort communs, depuis l'invention de l'imprimerie, qui commença à paroître dans ce même siecle.

Les auteurs de son tems louent sa belle latinité. Erasme juge qu'il avoit assez de naturel pour les lettres, mais peu d'art & d'érudition, & Laurent Valle trouve son style peu pur & peu châtié. Ses ouvrages ont été imprimés plus d'une fois en Allemagne. Ils contiennent des discours sur différens sujets ; des épitres ; une invective contre le pape Felix V. une autre contre François Philelphe ; une autre contre Laurent Valle ; des éloges funebres des cardinaux de Florence & de Ste. Croix ; de Nicolas

Nicoli; de Laurent de Médicis; de Leonard Aretin & quelques autres. Il a aussi composé l'histoire de Florence en huit livres, où on l'accuse d'avoir été trop partial en faveur de sa patrie. On a de lui un livre intitulé *de Facetiis*, ou des contes, qu'on dit être plein d'infamie & digne du feu. Un livre *de varietate fortunæ*, imprimé à Paris pour la premiere fois en 1723. Il y a encore plusieurs autres de ses ouvrages qui n'ont point vu le jour. Pogge mourut en 1459. âgé de quatre-vingts ans, & laissa plusieurs fils, qui se sont rendus célebres par leur érudition & leur éloquence.

CXIV. Laurent Valle chanoine de Latran. *Oudin, t. III. p. 2439.*

Laurent Valle patrice Romain & chanoine de S. Jean de Latran vivoit en même tems que Pogge. Il fut un des premiers restaurateurs de la belle latinité en Italie. Erasme le trouve plus pur & plus limé que les autres puristes de son tems; mais il approchoit plus de l'étude & de l'art de Quintilien que de la facilité de Cicéron. On convient que c'est un de ceux qui ont le plus contribué à rappeller le bon goût de la langue latine. Pogge lui reproche d'avoir été condamné au feu par les inquisiteurs, à cause de la liberté qu'il se donnoit de déclamer contre les gens d'église. Il n'évita, dit-il, ce supplice que par la faveur d'Alfonse roi de Naples; mais il ne put éviter la peine du fouet, qu'il subit, les mains liées derriere le dos, dans le cloître des dominicains de Naples. Ses erreurs rouloient sur la Divinité, sur la Trinité, sur le libre arbitre & sur la virginité des religieuses. Il condamnoit les principaux docteurs de l'Eglise Latine, & disoit qu'il réservoit encore des traités contre Jesus-Christ même. Mais cette histoire paroît fort suspecte. Nous ne la tenons que de Pogge, ennemi déclaré de Laurent Valle. Celui-ci, au retour de Naples, étant revenu à Rome, y fut honoré d'une pension & y enseigna publiquement; ce qu'on n'auroit pas permis à un homme noté & accusé d'hérésie à Naples.

Laurent Valle a écrit plusieurs ouvrages tant sacrés que profanes, & a traduit de grec en latin l'illiade d'Homere, les neuf livres de l'histoire d'Herodote; les huit livres de l'histoire de Thucydide; trente-trois fables d'Esope; il fait des notes sur la version latine du nouveau testament; trois livres de l'histoire de Ferdinand roi d'Arragon & quelques autres ouvrages, dont on peut voir la liste dans les bibliothécaires. Il mourut le 1 d'août de l'an 1461. & fut enterré dans l'église de S. Jean de Latran.

CXV. Ambroise camaldule.

Ambroise le camaldule, natif de Porticco dans la Romagne, célebre par son érudition, sa sagesse & la pureté de ses moeurs, embrassa l'institut des camaldules, dont il fut élu général en 1431. & fut député au concile de Basle avec l'Evêque de Cervia. Il

apprit la langue grecque d'Emmanuel Chryſoloras, & s'y rendit ſi habile qu'il prononça un diſcours en grec à Ferrare, en préſence de l'empereur Paléologue & des évêques d'Orient. On a de lui diverſes traductions d'anciens auteurs de grec en latin & vingt livres d'épitres, qui ont été imprimés depuis peu, de même que celles de Pierre Delphin auſſi général des camaldules, qui vivoit dans le même ſiecle. Ambroiſe a auſſi compoſé deux livres, qui contiennent l'hiſtoire de ce qu'il a fait pendant ſon généralat dans la viſite des monaſteres de ſon ordre. On peut voir les auteurs des bibliotheques eccléſiaſtiques & ſa vie par un religieux camaldule. Il mourut à Camaldoli l'an 1490.

Marten. ampl. Collect. t. III.

CXVI. Simeon archevêque de Theſſalonique. *Oudin. t. III. p. 2242.*

Simeon archevêque de Theſſalonique avoit profeſſé la vie monaſtique avant d'étre élevé à l'épiſcopat. Il gouverna l'égliſe de Theſſalonique juſqu'à ſa mort arrivée ſix mois avant la priſe de cette ville par Amurath en 1430. On loue beaucoup ſon érudition & ſa piété; on aſſure qu'Amurath l'ayant fortement preſſé de lui livrer la ville de Theſſalonique & d'en chaſſer les Latins, il n'y voulut jamais conſentir. On a pluſieurs ouvrages de Simeon, dont la plûpart ſont demeurés manuſcrits. On a imprimé dans le recueil des rituels grecs du pere Goar, ſon traité de la liturgie & ſon pénitenciel à la fin de l'ouvrage du pere Morin, de la pénitence; les autres ouvrages de Simeon ſont, un dialogue contre toutes les héréſies; un volume des ſept ſacremens; un traité du ſacerdoce; quatre-vingt-cinq réponſes aux demandes de Gabriel de Pentapole; deux explications du ſymbole; douze articles qui contiennent tout ce qu'un chrétien eſt obligé de croire; un traité contre les innovations des Latins. Le pere Goar dit que Simeon ſeroit comparable aux anciens peres, ſans le ſchiſme qui le ſéparoit de l'Egliſe Romaine.

CXVII. Jean de Ségovie. *Cave. Oudin. ibid. p. 2432.*

Jean de Ségovie, dont on a parlé dans l'hiſtoire du concile de Baſle, où il fit une ſi grande figure, étoit Eſpagnol, natif de Ségovie, profeſſeur de théologie dans l'univerſité de Salamanque & chanoine de Tolede. Il fut député de la part de l'univerſité de Salamanque au concile de Baſle, & y ſoutint vigoureuſement les droits du concile contre les prétentions d'Eugene IV. On aſſure qu'il appuya fortement la demande des Bohémiens pour la communion ſous les deux eſpeces. Le pape Felix V. le fit cardinal en 1440. mais ce Pape ayant abdiqué au concile de Lyon, Jean de Ségovie fut auſſi dépouillé du cardinalat, & le pape Nicolas V. lui donna la prévôté de l'égliſe de Céſarée ou Sarragoſſe. Dégoûté du monde il ſe retira dans un petit monaſtere, où il vivoit content au milieu des montagnes. Il y compoſa quelques ouvrages, par exemple, la traduction de l'alcoran d'arabe en

latin, avec des notes, où il réfute les rêveries & les erreurs de Mahomet. Il a aussi écrit une histoire du concile de Basle en deux livres, où il rapporte fidellement & exactement tout ce qui s'y est passé de plus important. On a aussi de lui des avis sur la Conception de la Ste. Vierge & un discours sur l'autorité des évêques dans le concile général. Enfin il composa une concordance des monosyllabes de la bible, qui avoient été omis par lecardinal Hugues de S. Cher, & qui fut imprimé d'abord à part par Froben en 1476. & ensuite insérée dans les grandes concordances de la bible. On ignore l'année précise de sa mort.

CXVIII. Le cardinal Bessarion.

Bessarion, né à Trébisonde, après avoir passé plusieurs années dans l'exercice de la vie monastique, fut fait évêque de Nicée. Lorsque l'empereur Jean Paléologue se rendit à Florence pour y procurer l'union des deux églises, Bessarion, qui étoit connu pour un des plus savans & des plus modérés d'entre les évêques de l'Eglise Grecque, y vint avec lui & travailla avec beaucoup de zèle & de succès au grand ouvrage de l'union, heureusement conclu dans ce concile l'an 1439. D'abord au concile de Ferrare en 1438. il soutint contre les Latins que toute addition au symbole étoit défendue; ensuite, persuadé par les raisons du cardinal Julien, il rendit gloire à la vérité, & avoua que rien n'empêchoit qu'on ne pût ajouter au symbole, *synodiquement*; c'est-à-dire, avec l'autorité d'un concile. Son attachement à la doctrine des Latins le rendit suspect & même odieux aux Grecs; de sorte que prévoyant ce qui arriveroit lorsque les évêques seroient de retour à Constantinople, & que les Grecs s'éléveroient contre tout ce qui avoit été arrêté à Florence, il demeura en Italie, & fut créé cardinal par le pape Eugene IV. Paul II. lui donna en 1446. le titre de patriarche Latin de Constantinople. Comme il parloit parfaitement le latin & le grec, & qu'il avoit au souverain degré le don de la parole & de la science, il parloit souvent sur le champ & avec tant de graces, de force & de solidité, que dans les consistoires publics, son sentiment étoit d'ordinaire suivi de tous les autres cardinaux.

En 1455. après la mort de Nicolas V. la plûpart des cardinaux étoient portés à l'élire pour pape; mais le cardinal d'Avignon, avec quelques autres, ayant représenté l'inconvénient qu'il y avoit d'élever au souverain pontificat un étranger, un néophyte, dont la conversion n'étoit peut-être pas bien assurée, firent changer cette résolution; & à l'exclusion de Bessarion on élut le cardinal Alfonse Borgia, qui prit le nom de Calixte III. Bessarion fut envoyé en 1471. en France, pour solliciter le Roi à donner des secours dans la guerre contre les Turcs; mais il

trouva les esprits si indisposés contre lui par rapport à sa foi, & les princes si aigris les uns contre les autres, qu'il fut obligé de revenir sans rien faire. Etant à Turin la fatigue, la vieillesse & le chagrin le firent tomber malade. Il ne laissa pas de continuer son voyage jusqu'à Ravenne, où il mourut le 14 décembre 1477. âgé de soixante-dix-sept ans. Son corps fut porté à Rome & inhumé honorablement dans la chapelle qu'il avoit fait bâtir, & où il avoit fait mettre son épitaphe dès l'an 1466. Le pape Sixte IV. assista à ses obseques.

Bessarion avoit ramassé une excellente bibliotheque, qui lui avoit coûté trente mille écus d'or : il la laissa en mourant à la république de Venise. Le nombre de ses écrits & la multiplicité des matieres qu'il a traitées, font voir l'étendue de son érudition. On a imprimé dans la grande bibliotheque des peres son livre de l'eucharistie,, & quelles sont les paroles de la consécration du corps de Jesus-Christ. On trouve aussi quelques-unes de ses oraisons, qu'il fit touchant l'union des deux églises, dans l'édition des conciles. Il a composé quelques ouvrages de controverse contre les Grecs sur la procession du S. Esprit & plusieurs lettres; il a aussi traduit quelques livres d'Aristote, de Théophraste & de Xenophon du grec en latin.

CXIX. Marc d'Ephese. *Oudin. t. III. p. 2343.*

Marc Eugénique archevêque d'Ephese fut un de ceux que l'empereur Jean Paléologue amena avec lui aux conciles de Ferrare & de Florence. Ce Prélat se distingua par sa science & sur-tout par son opposition à l'union des Grecs avec les Latins. Il soutint toujours opiniâtrément qu'il n'étoit jamais permis de rien ajouter au symbole; & quoiqu'il fût réduit au silence par les raisons de Jean de Montenigro dominicain, provincial de Lombardie, qui soutint, avec toute l'érudition & la vigueur possibles, le sentiment des Latins contre les Grecs dans les conciles de Ferrare & de Florence, principalement touchant l'addition du *Filioque* au symbole, & la procession du S. Esprit; toutefois Marc d'Ephese ne voulut jamais se rendre, ni avouer que les Grecs avoient eu tort de se séparer des Latins pour ce sujet. Le cardinal Julien le poussa si loin, que l'empereur Paléologue lui défendit d'assister aux conférences qui se tenoient pour préparer les matieres qui devoient se traiter dans les sessions du concile.

On raconte qu'un jour qu'on l'envoya chercher pour venir terminer une dispute qu'il avoit commencée, on le trouva dans son lit, qui se plaignoit que les cardinaux étoient entrés la nuit dans sa chambre par le toit, & lui avoient donné mille coups de fouet avec des verges de feu, dont il croyoit montrer les

marques sur son corps, quoiqu'il n'y parût rien du tout. Ce qui fit croire que la chaleur de la dispute avoit altéré son esprit. Il ne put jamais se résoudre à signer l'acte d'union; & quand il fut de retour à Constantinople, il renversa tout ce qui avoit été fait à Florence, comme nous le dirons ci-après. Il mourut à Constantinople en 1442. de dépit de n'avoir pu répondre aux raisons de Barthelémi de Florence dominicain, qui avoit publiquement disputé contre lui. Il défendit, en mourant, qu'aucun de ceux qui avoient signé l'union, se trouvât à ses funérailles & priât Dieu pour lui.

Marc d'Ephese a composé un assez grand nombre d'ouvrages, dont la plûpart sont restés manuscrits. Ils regardent presque tous les controverses entre les Grecs & les Latins sur ces trois articles: la procession du S. Esprit, le feu du purgatoire, les paroles sacramentelles de l'eucharistie. Il soutient que la consécration ne se fait pas seulement par les paroles de Jesus-Christ, *Ceci est mon corps*; mais aussi par les prieres qui précedent & qui suivent.

Georges de Trébisonde étoit né en Crete, mais il prit le surnom de Trébisonde à cause que sa mere étoit née dans cette ville. On croit qu'il eut honte de se qualifier Cretois, à cause de la mauvaise réputation où étoient ceux de cette isle. Il vint en Italie dans le tems où l'on commençoit à y prendre goût pour les belles lettres. Il s'appliqua, étant à Rome, à traduire de grec en latin plusieurs auteurs Grecs. Il n'y réussit pas au goût de plusieurs habiles gens: on se plaint sur-tout de la version de la préparation évangélique d'Eusebe de Césarée, qu'il a si mal traduite, qu'on n'y reconnoît point du tout Eusebe, tant il y est défiguré; il a même entiérement omis le quinzieme livre; ce qui a fait croire à quelques-uns que ce livre étoit perdu. Comme Georges de Trébisonde avoit une mauvaise langue, il s'attira beaucoup d'ennemis, qui écrivirent contre lui, & l'éloignerent de ceux qui auroient pu lui donner les secours dont il avoit besoin pour subsister, & il seroit tombé dans la derniere misere, sans Alfonse roi de Naples qui l'appella auprès de lui & lui fit une pension considérable.

CXX. Georges de Trebisonde. *Oudin. t. III. p.* 2400.

On raconte que dans sa vieillesse il tomba en enfance, de telle sorte qu'il avoit oublié jusqu'à son nom. Volaturan, qui avoit été son disciple, dit l'avoir vu dans ce triste état sur la fin de sa vie, allant seul par la ville couvert d'un mauvais manteau, la tête couverte d'un chapeau & soutenant un corps usé de vieillesse avec un bâton plein de nœuds. Il eut de grands différends avec Théodore de Gaze, qu'il accusoit d'avoir mal



traduit plusieurs endroits des auteurs anciens qu'il n'entendoit pas, ou dont il n'avoit pas bien rendu le sens, faute de savoir assez de latin. Théodore de Gaze auroit pu, au moins avec autant de raison, lui faire les mêmes reproches; car on convient que la plûpart de ses traductions sont très-imparfaites. Il étoit grand partisan d'Aristote, qu'il préféroit de beaucoup à Platon. Il composa même sur cela un ouvrage, intitulé Comparaison d'Aristote & de Platon, qui fut vivement réfuté par le cardinal Bessarion, qui ne se contenta pas de relever Platon au dessus d'Aristote, mais fit voir que George de Trébisonde avoit mal traduit les livres des loix de Platon, & qu'il n'étoit pas recevable à accuser un Philosophe dont il n'entendoit pas même les écrits. Georges de Trébisonde avoit aussi composé un petit ouvrage, où il prétendoit montrer que S. Jean l'évangéliste n'étoit pas mort; sentiment qui fut encore réfuté par Bessarion. On peut voir la liste de ses autres ouvrages dans les bibliothécaires. Il mourut en 1486. âgé de quatre-vingt-dix ans, & fut enterré dans l'église de la Minerve.

CXXI. Léonard Aretin. *Oudin. t. III. p. 2386.*

Léonard Bruni Aretin, né en 1370. à Arezzo, fut un des plus savans & des plus éloquens hommes de son tems en grec & en latin. Il fut secrétaire des brefs du pape Innocent VII. & de ses trois successeurs. De retour en son pays, il fut fait chancelier de la république de Florence, & en composa l'histoire en douze livres. Il écrivit aussi quatre livres de la guerre d'Italie contre les Goths. Il mourut à Florence en 1444. extrêmement riche, âgé de soixante-quatorze ans. Les hommes les plus illustres l'ont comblé de louanges: Pogge, Philelphe, Laurent Valle, Léandre Albert, Paul Jove en parlent comme d'un des principaux restaurateurs des lettres grecques, qu'il avoit apprises du célebre Emmanuel Chrysoloras, & ayant surpassé presque tous les autres traducteurs de grec en latin par son exactitude & sa fidélité à rendre le sens de ses auteurs. Outre ses traductions, qui sont en grand nombre, il a composé trois livres de la guerre de Carthage contre les Romains, huit livres de lettres. Erasme dit qu'il approche assez de la facilité & de la clarté de Cicéron; mais il ne soutient pas toujours cette pureté de style, & il manque de nerf & de force.

CXXII. Panorme ou Nicolas Tudeschi.

Nicolas Panorme, ou simplement Panorme, ou Nicolas Tudeschi, ou de Sicile, ou l'abbé Nicolas, ou Nicolas abbé de Palerme, ou le Panormitain, étoit de Catane en Sicile. Il fut d'abord religieux, puis abbé de Ste. Agathe de l'ordre de S. Benoît, ensuite archevêque de Palerme. Il avoit eu pour maître le cardinal Zabarella & Antoine de Butrio, & avoit fait de si grands

grands progrès dans l'étude du droit, qu'il passoit pour un des plus habiles jurisconsultes de son tems, & qu'il fut surnommé *Lucerna juris*, la lumiere du droit. Après avoir professé le droit canon à Sienne & en 1423. à Parme, il fut appellé à Rome, où il fut pendant quelque tems auditeur de Rote. Alfonse roi de Sicile l'envoya en qualité de son ambassadeur au concile de Basle, où il parut avec éclat & soutint avec force les intérêts du Prince qui l'avoit envoyé & du pape Eugene IV. contre le concile, auquel il s'opposa vigoureusement, & combattit les huit propositions qui avoient été dressées contre ce Pontife. Toute-fois le même Panorme, dans les commencemens, s'étoit déclaré hautement en faveur du concile & de sa supériorité. Il ne se départit pas même de ce sentiment dans cette circonstance, soutenant toujours que le concile est au dessus du Pape; mais que ce sentiment n'est pas un article de foi. A la fin & en 1439. lorsqu'il fut question de la déposition d'Eugene, Panorme revint au sentiment du concile; & dans un ouvrage composé exprès pour défendre l'autorité du concile de Basle, il prouve que ce concile est œcuménique, qu'il a le pouvoir de faire le procès à Eugene & de le déposer, & qu'en effet il n'a rien fait que de juste en le déposant. Cet ouvrage se trouve dans quelques anciennes éditions de Panorme, & a été traduit & imprimé en françois en 1697. Le pape Felix V. le nomma cardinal en 1440. mais le Roi de Sicile, son maître, l'obligea à revenir à son archevêché de Panorme, où il mourut de peste en 1445. Les œuvres de Panorme ont été plusieurs fois imprimés en plusieurs volumes *in-folio*.

Æn. Sylv. de Gest. in concil. Fascic. rer. expetend.

CXXIII. Invention de l'imprimerie.

V. Cheval. orig. de l'imprim. la Caille. hist. de l'imprim. &c.

La république des lettres & la religion ont retiré tant d'utilité de l'art d'imprimer, que nous ne pouvons nous dispenser de dire ici quelque chose de ses inventeurs, qui ont fleuri vers le milieu de ce quinzieme siecle. Il en est de cet art comme de la plûpart des choses extraordinaires, utiles & glorieuses, dont tout le monde veut se faire honneur. Les Hollandois se sont attribué cette admirable invention, & Adrien Junius raconte que vers l'an 1447. un bon bourgeois de Harlem, surnommé le *Sacristain*, en Hollandois, *Coster*, se promenant dans un bois, s'avisa de graver sur une écorce de hêtre des lettres à rebours, qui étant imprimées sur le papier, ou sur le velin, formoient une écriture lisible. Ce succès l'ayant encouragé, il inventa une encre plus grasse que l'encre ordinaire, pour s'en aider dans son impression, & enfin il changea ses caracteres de bois ou d'écorce en des caracteres de plomb & ensuite d'étain, pour les rendre plus solides & plus durables. Son gendre Thomas-Pierre, qui

Hist. Batav. an 1575. c. 17.

Scriverius. Tract. de art. typograph.

avoit quatre fils, profitant de l'invention de son beau-pere, se mit à imprimer des livres & à les débiter à son grand profit.

Mais un de ses garçons d'imprimerie, nommé Jean Faust, lui déroba son secret & se sauva la nuit de Noël, emportant avec lui les caracteres & les autres instrumens de l'imprimerie de Thomas-Pierre. Faust se retira d'abord à Amsterdam, puis à Cologne & enfin à Mayence, où il s'établit & se vanta d'être le premier inventeur de l'art d'imprimer. Junius, Scriverius & quelques autres ont avancé, pour preuve de ce qu'ils disoient, qu'on voyoit encore dans la maison de ville de Harlem un ouvrage imprimé en 1440. par Laurent-Jean Coster, sous ce titre, *Speculum humanæ salvationis ex officina Laurentii-Joannis Costeri, anno* 1440. Ils ajoutent que ce livre est imprimé avec des planches tout d'une piece, où l'on avoit gravé les lettres à rebours.

Scaligerone. p. 206.

D'autres croient que nous devons cette découverte aux Chinois, qui impriment encore aujourd'hui, comme on vient de dire qu'imprimoit Laurent Coster; ou même aux Mexicains, chez qui Fernand Cortez, qui en fit la conquête en 1521. en trouva l'usage établi. Mais tout ce qu'on vient de dire en faveur de Harlem & des Hollandois, n'est fondé que sur des ouï-dires & sur une tradition peu certaine; & les livres qu'on dit être gardés à Harlem, ou sont sans date ou la date est mise après coup; par conséquent on n'en peut rien conclure. Pour les Chinois & les Mexicains, il n'y a nulle apparence que l'invention de l'imprimerie vienne de chez eux dans l'Europe. On imprimoit à Mayence avant qu'on eût commencé à la Chine ou au Mexique.

Trithem. chron. Hirsaug. an. 1440. Serrar. hist. Mogunt. l. 5.

L'opinion qui attribue à Jean Faust de Mayence la découverte de l'imprimerie est bien plus probable. Tritheme, qui étoit Allemand & contemporain, raconte que Jean Guttemberg gentilhomme de Mayence ayant imaginé ce grand dessein & ayant dépensé son bien, sans pouvoir y réussir, s'associa avec Jean Fust ou Faust, bourgeois de la même ville, qui communiqua son secret à Pierre Schœffer son domestique, & ensuite son gendre, selon Serrarius; d'autres le font neveu de Jean Faust; d'autres son fils adoptif & son gendre, à qui il donna sa fille Christine en mariage.

Pierre Schœffer par son industrie porta l'art de l'imprimerie à sa grande perfection: car les plus anciennes éditions que l'on connoisse, & qui sont toutes datées de Mayence, sont fort bien imprimées, & portent le nom & les armes de Faust & de Schœffer, lesquels ne manquent pas de s'y vanter d'être inventeurs de cette nouvelle & ingénieuse maniere d'écrire & de copier les livres. Ordinairement dans ces anciennes éditions les lettres ini-

tiales des chapitres y font faites à la main, & ornées de miniatures & de dorures. Les premieres éditions que l'on connoisse, sont le pseautier imprimé en 1457. le *Rationarium* de Guillaume Duranti, de l'an 1459. le *Catholicon Joannis Bladi de Janua*, de l'an 1460. la bible en latin, de 1462. les offices de Cicéron, de 1465. Tout cela imprimé à Mayence.

Quant à la bible imprimée en 1462. dont on trouve des exemplaires à Paris en plus d'une bibliotheque, à Modene, à Boulogne & à Florence, étant apportée à Paris, se vendit d'abord jusqu'à soixante ducats, parce qu'on la prenoit alors pour une bible manuscrite. Mais les acheteurs s'étant apperçus que tous les exemplaires se ressembloient si parfaitement qu'il étoit impossible à un copiste de les avoir si bien imités, on accusa les auteurs de magie, & ils n'éviterent la peine due à des magiciens que par un arrêt du parlement qui les garantit, & rendit justice à leur industrie & à leur art admirable.

Bientôt les ouvriers de Jean Faust, qui avoient son secret, le quitterent & se répandirent en diverses villes de l'Europe, où ils se mirent à imprimer. On trouve quelques éditions faites à Ausbourg en 1466. à Rome en 1468. à Paris en 1468. ou 1469. à Oxford en 1468. à Nuremberg en 1470. à Venise la même année, à Trévise en 1469. à Cologne en 1471. à Milan en 1469. à Strasbourg en 1471. ensuite dans presque toutes les villes célebres d'Italie, d'Allemagne, de Hollande & de France. Tel a été le commencement & le progrès de l'imprimerie dans l'Europe : ni l'Asie, ni l'Afrique ne l'ont pas encore reçue; d'où vient que les livres y sont si rares & que l'ignorance y est si grande.

CXXIV.
Cessation des Tournois en Allemagne. an. 1487. *Fugger. l. v. c. 34. p. 977. Crus. annal. suev. l. viij. part. 3. c. 21.*

Dans le même siecle on vit cesser les tournois, ces exercices si nobles & si célebres, que la noblesse regardoit comme une école utile pour former les jeunes seigneurs à l'exercice de la guerre. On dit que les derniers tournois qui se célébrerent en Allemagne, furent ceux de Ratisbonne & de Worms en 1487. & on croit que les dépenses excessives qu'ils occasionnoient, de même que les inimitiés & les querelles auxquelles ils exposoient, furent cause de leur suppression; mais ce fut principalement l'invention de la poudre-à-canon, qui rendoit ces jeux presqu'inutiles, par rapport à leur principal objet, qui étoit le maniement de la lance & l'exercice & les mouvemens d'un cavalier armé de toutes pieces. En France on vit encore des tournois depuis l'an 1483. puisque François I. combattit dans un tournois entre Ardres & Guines en 1520. & le roi Henri II. en 1559. où il reçut une blessure à l'œil de l'éclat de la lance du Comte de Montgomery, dont il mourut onze jours après. Les tournois avoient

commencé en France. Ils furent introduits en Angleterre sous le roi Richard en 1194. Les Allemands emprunterent cet usage des François vers l'an 1136. L'empereur Manuel Comnene en institua à Constantinople en 1145. mais ils furent si peu en usage depuis que les historiens Grecs parlent du tournois représenté en 1326. par l'empereur Jean Cantacuzene, comme d'une invention nouvelle dans leur pays. Les papes & les conciles, les princes séculiers mêmes, défendirent souvent les tournois; mais la noblesse n'eut pas beaucoup d'égard à leur défense, & on continua ces exercices jusqu'à ce que la maniere de faire la guerre changea & demanda d'autres exercices.

Fin du treizieme Tome.



TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE TREIZIEME TOME.

A

C.

F.

G.

K.

L.

M.

V.

Z.

Fin de la Table des Matieres.




Digitized by Google